
The University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS





LES

ORATEURS

SACRÉS

A LA COUR DE LOUIS XIV

I

IMPRIMERIE L. TOINON ET Cᵉ, A SAINT-GERMAIN.

LES

ORATEURS

SACRÉS

A LA COUR DE LOUIS XIV

PAR

L'ABBÉ A. HUREL

I



PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET Cᵉ, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

1872

INTRODUCTION

Au lendemain des plus sombres jours de notre histoire, entre un passé plein de tristesses, un présent plein d'incertitudes et un avenir plein de menaces, quelle place peuvent revendiquer des études sérieuses et calmes, des travaux d'un ordre historique et, ce semble, purement spéculatif? Quelles chances, par conséquent, aura ce livre de rencontrer des lecteurs attentifs et sympathiques? On le jugera sans doute, à son seul aspect, au moins inopportun. L'on pourra croire qu'en le préparant et en le rédigeant nous nous sommes dérobé à tout ce qui intéresse et absorbe si fiévreusement notre génération. Nous passerons aisément pour ignorer les préoccupations et les passions de l'heure actuelle, ou pour en avoir peu de souci. Volontiers l'on s'imaginera que nous nous sommes égoïstement renfermé avec le dix-septième siècle, afin d'échapper, s'il se pouvait, à la secousse formidable

qui ébranle jusque dans ses fondéments le dix-neuvième. Enfin l'on nous reprochera peut-être d'avoir consacré à l'examen de personnes et de choses surannées, un temps et des forces que réclamait un ministère qui n'en est plus à ses débuts et dont les exigences sont de chaque jour.

Ces allégations, si elles étaient formulées, nous toucheraient peu. Il serait, en effet, aisé de répondre qu'une part directe dans les questions actuelles ne nous incombe pas actuellement; qu'il faut plutôt craindre que souhaiter d'y être trop mêlé; qu'avant de se jeter, soldat du bien et de la vérité, dans la lutte, on doit se recueillir et s'armer; que le passé, à cet égard, est un arsenal; que son étude offre une constante actualité, n'y ayant « rien de nouveau sous le soleil[1]; » qu'elle attire de tout temps les esprits élevés, l'histoire étant « la conseillère des princes[2]; » qu'enfin, en ce qui nous concerne, cette étude, nourrie des seuls loisirs de notre ministère, ne nous en a fait négliger aucun devoir et qu'en revanche, au milieu de tant de périls, d'ennuis, de déceptions, de fatigues, elle nous a puissamment récréé et consolé.

Or, le bien très réel qu'elle nous a procuré, nous

1. *Eccle.* I, 10.
2. *Or. fun.* de Henriette d'Angleterre. Ire part.

désirons le communiquer à d'autres, et, dans ce sentiment, nous adressons notre ouvrage à quiconque aime à lire et sait lire.

Le sujet en est noble, élevé, chrétien et, dans son cadre séculaire, d'un intérêt toujours neuf. Ce grand dix-septième siècle, tant exploré, se montre comme inépuisable; et assurément l'un des chapitres à la fois les plus vastes et les moins connus de son histoire religieuse et littéraire est celui que nous retraçons ici, le chapitre de *la Prédication et des Prédicateurs à la cour de Louis XIV.*

Tout ce qui se produisit dans les limites de ce règne, de cette scène et de ce genre de littérature fixera notre attention. Nous voudrions évoquer, autant que possible, le spectacle de la chaire chrétienne à cette époque et dans ce milieu. L'époque lui fut des plus favorables et le milieu semble des mieux faits pour la recommander. Quel plaisir et quel profit ne peut-on trouver à connaître ce qui, durant près d'un siècle, captiva la société la plus polie, la plus spirituelle et la plus auguste de l'univers! Quel tableau n'offre pas, d'ailleurs, à notre légitime curiosité cette société d'élite regardée, non plus à travers ses romans, ses comédies, ses correspondances, ses mémoires, mais dans le miroir de la prédication contemporaine où elle se reflète fidèlement!

Ce spectacle, toutefois, serait vain, s'il n'allait qu'à nous divertir; mais une haute moralité s'en dégage et une édification véritable. Nous l'avons éprouvé, et quiconque veut en faire, comme nous, l'expérience, n'a, dès maintenant, qu'à se laisser guider dans cette longue et illustre galerie d'hommes et d'œuvres, d'orateurs et de discours sacrés qui, de 1643 à 1715, se déroule sans interruption devant une royale assemblée.

Mais, avant d'y pénétrer, il convient d'en embrasser du seuil l'ensemble. Il importe, et c'est même une nécessité, de savoir au préalable dans quelles conditions morales et matérielles se trouvent placés à la cour soit *la Prédication*, soit *les Prédicateurs*, soit *les Auditeurs*.

I.

La prédication s'y meut dans un cadre déterminé par les circonstances de *lieu*, de *temps* et de *genre* que nous allons brièvement retracer.

Sept chapelles royales se partagèrent les stations d'avent et de carême prêchées à la cour. La liste de ces stations, avec les noms des orateurs qui s'y rattachent, doit, bien qu'elle nous condamne à de la sécheresse dès le début, nous indiquer leur ordre de succession et leur inégale répartition entre ces divers sanctuaires.

Le premier de ceux-ci, en date, fut la chapelle du Palais-Royal, ou, comme l'on disait alors, du Palais-Cardinal[1]. Le 15 mai 1643, le lendemain même de la mort de Louis XIII, Anne d'Autriche quittait Saint-Germain et se rendait à Paris avec le jeune

1. Voir à l'*Appendice général*, tome II, page 261, la notice relative à cette chapelle.

Louis XIV et le duc d'Anjou. Dès le 7 octobre[1], elle s'installait pour le temps de la régence dans ce célèbre hôtel de Richelieu devenu désormais l'apanage inaliénable de la couronne[2]; et, aussitôt, les prédications d'avent et de carême y étaient inaugurées. On y entendit, cette année-là même, le P. Claude de Lingendes, jésuite, le P. Faure, cordelier, et l'abbé de La Bourgeade, prédicateur ordinaire de Sa Majesté. La difficulté pour l'un d'entre eux de se charger seul, et comme au pied levé, de cette station, les fit sans doute choisir tous trois. La reine les tenait, du reste, sinon en égale estime, du moins en égale faveur.

De là jusqu'en 1652, les stations se succèdent au palais avec assez d'irrégularité. Nous ne trouvons mentionnée[3], en 1644, que la cérémonie de la

1. Jusque-là le roi et la reine avaient habité le Louvre. (*Hist. de la ville de Paris*, par D. Félibien. — Paris, Desprez, 1725.)

2. La donation en avait été faite par le Cardinal à Louis XIII, entre-vifs. En 1652, le roi étant allé habiter le Louvre, le duc d'Anjou son frère occupa aux Tuileries l'appartement qui venait d'être ôté à Mlle de Montpensier, et la reine d'Angleterre obtint le Palais-Royal qui devint ensuite la résidence de Monsieur et plus tard fut cédé en toute propriété par Louis XIV à Philippe, duc d'Orléans, en faveur de son mariage avec Marie de Bourbon, légitimée de France.

3. Nous suivrons d'ordinaire comme exactes, sinon comme complètes, les indications de la *Gazette de France*

Cène, qui eut lieu le Jeudi saint dans la salle des Gardes et où le sieur de Bertier, coadjuteur de Montauban, prononça le discours d'usage. La même année, le jour de Noël, le même prélat prêcha devant la reine, mais au Val-de-Grâce[1]. Point de traces d'avent au palais. Au contraire, la *Gazette* rapporte que, le 9 avril 1645, Anne d'Autriche y entendit le sieur de Lingendes, évêque de Sarlat, « avec la même satisfaction qu'elle avait reçue de lui durant tout le carême. » Les quatre stations suivantes y furent prêchées également par cet évêque, auquel succéda, dans l'avent de 1647, Antoine-Denis Cohon, évêque de Dol, docteur de Sorbonne,

sur ce sujet. Son titre officiel nous les garantit. A son défaut, nous emprunterons nos renseignements à la *Liste générale et véritable de tous les prédicateurs*, publiée à Paris de 1640 à 1715 (Bibl. nat., réserve LK. 7 6743, 2 vol. in-4o). Cette *Liste* avait pour éditeur le sieur Robert Chevillion, avec un privilége portant 500 livres d'amende contre tout contrefacteur.

1. . . . .
Couvent cher à Sa Majesté,
A cauze qu'il est habité
Par de dévotes créatures
Si bonnes, si sages, si pures,
Qu'on peut juger avec raison
Que cette royale maison
Est un beau séminaire d'anges
Dignes d'éternelles louanges.

(Loret, *Muse hist.*, 6 févr. 1654.)

conseiller et prédicateur de Sa Majesté [1]. Cette année-là même, le P. Faure est désigné comme ayant tenu la chaire, au Val-de-Grâce, durant les fêtes de la Toussaint et de Noël, en présence de la reine, du roi et de Son Éminence [2]. C'est qu'en effet, le jeune roi ne pouvant encore suivre assidûment les sermons au palais, la reine consultait volontiers à cet égard ses préférences, et la cour, à son exemple, se dispersait par les églises de la ville [3].

Nous avons, en 1648, une preuve flagrante de cette diversité. C'est ainsi que, le 8 mars, Leurs Majestés entendent, à la chapelle royale, l'évêque de Dol, ce

1. La *Liste générale*, etc., le nomme Mgr *de* Cohon.
2. Le cardinal Mazarin.
3. L'on peut se faire une idée du choix qu'il y avait en ce genre, en consultant la *Liste* ci-dessus mentionnée. Elle énumère, en effet, avec les noms, titres et qualités des prédicateurs, toutes les stations prêchées « en la *ville* et *faubourgs* de Paris, aux *paroisses*, *monastères* et *maisons particulières;* ensemble les lieux où se font les controverses..... » Le nombre en est incroyable. Nous ne comptons pas moins pour le seul avent de 1686, entre autres, que 150 *stationnaires* et stations dont 13 « en la Cité, » 65 « en la ville, » 10 « au faubourg Saint-Antoine, » 15 « en l'Université, » 18 « au faubourg Saint-Germain, » 8 « au faubourg Saint-Jacques, » 12 « au faubourg Saint-Marcel, » 8 « aux maisons de l'Hôpital général. » La *Liste*, à la vérité, porte cet avis utile : « Le public sera averti que l'on ne prêche plus les grands avents qu'à Saint-Séverin, Saint-Sulpice, Saint-Germain-l'Auxerrois et Saint-Eustache. » Ces grands avents comprenaient, chaque semaine, les prédications du dimanche et du jeudi.

qui n'empêche point la reine, le dimanche suivant, après avoir fait ses dévotions « au Palais-Cardinal[1], » de fréquenter le sermon à Saint-Eustache, puis d'entendre, le 19, aux Carmélites de Saint-Jacques, l'évêque d'Utique et plusieurs fois, au Val-de-Grâce, le P. Bernard, jacobin du grand couvent. Le roi, de son côté, n'agissait pas moins librement. Le jour des Rameaux, par exemple, nous le rencontrons aux Feuillants, tandis que sa mère achevait la semaine sainte à son couvent de prédilection.

Pour la première fois, cette même année, le roi, la reine, Monsieur et la cour se rendent à leur paroisse[2] le jour de Pâques. Nous les y retrouverons également le jour de Noël et cela tout le temps de leur résidence à Paris. Leurs Majestés viendront là, dans ces deux solennités, communier et suivre tous les offices, y compris le sermon donné par le prédicateur paroissial[3].

L'avent de 1648 est régulièrement prêché au

1. *Gazette de France*. On voit que cette dénomination subsistait encore, tellement le fondateur avait mis son empreinte dans toutes ses œuvres.

2. Saint-Eustache. L'acte de mariage de Philippe de France avec Henriette d'Angleterre figure sur les registres de cette paroisse où se trouvait alors situé le Palais-Royal. Une fois la cour au Louvre ou aux Tuileries, l'église paroissiale fut Saint-Germain-l'Auxerrois.

3. A la suite de ce sermon se faisait parfois une quête. Loret nous a légué le souvenir de celle où, devant le roi, à

palais par le coadjuteur de Montauban. La cour y est assidue et le roi, dit la *Gazette*, « témoigne par la répétition de beaucoup de choses de ces sermons la beauté de son esprit, la force de sa mémoire, et son inclination à la piété. » On ne voit personne de désigné pour la station suivante; et l'avent de 1649, que prêche le P. Faure, se signale par la confirmation et la première communion du jeune Louis XIV, qui ont lieu, l'une le 8 et l'autre le 25 décembre, à Saint-Eustache.

Le carême suivant (1650) appartient au même orateur. Mais le roi, accompagné de sa mère, de Monsieur, de Mgr le duc d'Orléans, de la princesse de Carignan, etc., partait le 5 mars pour le camp devant Bellegarde, et de retour à Dijon vers la semaine sainte, il y faisait dans son appartement la cérémonie de la Cène, avec l'évêque de Rhodez pour prédicateur [1]. Pendant ce temps, la

Saint-Germain-l'Auxerrois, le 25 décembre 1662, la bourse fut tenue par Françoise-Athénaïs de Rochechouart-Mortemart qui épousait, un mois après, Louis-Henri de Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan.

Un Récollet de grand renom
Nommé le père Damascène,
Plus éloquent que Démostène,

occupait la chaire ce jour-là.

1. Hardouin de Beaumont-Péréfixe, qui devint archevêque de Paris en 1662. Il était alors précepteur du roi.

reine entendait le P. Faure dont elle s'était fait suivre et qui semblait promener avec lui la station quadragésimale [1].

La maladie et la convalescence d'Anne d'Autriche vinrent à leur tour déranger l'avent de 1650, et le roi suivi de sa cour entendit, soit à Saint-Nicolas-des-Champs le sieur Héron, docteur de Sorbonne, soit à Saint-Germain-l'Auxerrois le sieur Bizot, abbé de Mirabeau [2]. Le carême suivant vit reparaître le P. Faure qui ne fixa guère le roi [3],

1. Une *Liste des prédicateurs qui ont prêché l'avent et le carême devant Leurs Majestés Louis XIV et Louis XV*, faisant suite aux *Nouvelles observations sur les différentes méthodes de prêcher* (*Lyon*, 1757) donne le P. Faure comme le véritable prédicateur de cette station; et elle a raison. Mais il faut dire que cette liste qui prétend corriger les dictionnaires de Moréri et de Ladvocat, qu'elle trouve peu exacts « pour les années et même pour le nombre d'avents et de carêmes que certains prédicateurs ont prêchés à la cour, » n'est pas toujours elle-même d'une irréprochable fidélité. Nous avons eu sujet, plus d'une fois, de rectifier ses assertions. Où elle a raison, c'est lorsqu'elle déclare ne s'en point rapporter « aux listes qui ont paru annuellement, parce que souvent elles marquent moins ceux qui ont prêché que ceux qui étaient destinés pour prêcher. » — Cette liste commence à l'année 1650.

2. La *Liste générale* s'exprime ainsi pour cette station : « Il y aura prédication par l'un des excellents prédicateurs ordinaires de Sa Majesté. »

3. *La liste ou recueil des prédicateurs* dit que le roi entendit en ville divers orateurs, entre autres le P. Pingré à Saint-Jacques-la-Boucherie.

mais à l'avent de 1651 la chapelle du palais resta muette. Leurs Majestés se trouvaient alors à Poitiers, où des neuvaines et des prières de quarante heures étaient célébrées pour la prospérité des armes françaises. Au mois de mars suivant, le jeune monarque, accompagné de Monsieur, des maréchaux de Villeroy, de Praslin et de Grancey, ainsi que de plusieurs prélats, assistait à Saumur aux triduos et sermons qui s'y faisaient pour la paix ; puis la cour se rendait à Blois où elle recevait la nouvelle de la prise de Taillebourg, et le 27, jour de Pâques, elle se trouvait à Sully.

L'avent de 1652 fut mémorable pour deux causes : la première est qu'il fut inauguré à Saint-Germain-l'Auxerrois, paroisse du Louvre, par un sermon du coadjuteur de Paris auquel assistèrent Leurs Majestés. La promotion récente du célèbre frondeur au cardinalat[1] faisait de ce discours pres-

1. Elle eut lieu au mois de février précédent. Qu'il nous soit permis de citer ici, comme un modèle du style officiel, le commentaire de la *Gazette* du 2 mars à son sujet : « Avant-hier, dit-elle, fut ici apportée l'heureuse nouvelle de la promotion du coadjuteur de Paris au cardinalat ; laquelle a répandu une joie incroyable dans le cœur *de tous les gens de bien* qui ne pouvaient croire les *grandes vertus* de ce docte prélat assez dignement honorées que par la pourpre ; puisqu'à les regarder *avec les yeux de la plus sévère censure*, on n'en saurait faire autre jugement, sinon qu'il ne les possédait que comme autant d'illustres degrés

que un événement; et de Retz y montra, paraît-il, sur le sujet de la fête « tout son bel esprit; » la seconde est que la station fut portée, pour la première fois, de la chapelle du Palais-Royal dans celle du Louvre[1]. Ce fut le P. Léon, carme déchaussé, qui inaugura cette nouvelle chaire, et durant deux stations consécutives il y parut fort goûté des cardinaux Mazarin, Barberini[2], Grimaldi, qui y accompagnaient le roi. Sa Majesté, particulièrement, prêtait à l'orateur « une si profonde et si merveilleuse attention » qu'il « n'en divertit jamais ses yeux, » dit la *Gazette*.

Cette même année (1653), la station de l'avent n'eut pas lieu au Louvre, la Cour étant à Châlons d'où elle ne revint que le 9 décembre à Paris, après la prise de Sainte-Menehould. Mais le carême suivant y fut prêché par le P. Galtéry, cordelier[3], auquel Son Éminence se montra fort attentive.

par lesquels il devait monter à cette sublime dignité de l'Église. »

1. Voir la notice relative à cette chapelle. — *Appendice général*, tome II, p. 263.

2. Il était archevêque de Reims et eut pour coadjuteur Charles-Maurice Le Tellier, qui lui succéda en 1671. On l'appelait ordinairement, de son prénom, le cardinal *Antoine*.

3. *La liste véritable et générale* ne mentionne ni la station ni le prédicateur de cet avent. La *Gazette de France*, au contraire, est explicite à ce sujet.

Le 1er novembre 1654, la cour entendit aux Feuillants [1] le P. Le Boux, de l'Oratoire, « qui ajouta à son éloquence ordinaire tant de nouveaux charmes, dans le panégyrique qu'il fit de tous les saints, que Leurs Majestés ne furent jamais plus satisfaites [2]. » Aussi purent-elles lui continuer leurs suffrages, au cours de ce même avent, dans leur propre chapelle. Le P. Senault, un autre oratorien, leur maître à tous, et l'abbé Testu, futur membre de l'Académie française, y prêchèrent à leur tour les deux stations suivantes. La *Gazette* a beau dire que ce dernier contenta parfaitement ses auditeurs, toujours est-il qu'ils lui faussèrent un peu compagnie; le roi se rendait à l'Oratoire, la reine au Val-de-Grâce, Monsieur et le cardinal Antoine allaient à Saint-Germain-l'Auxerrois entendre le P. Noël.

Ce qui nous étonne plus encore, c'est le meilleur

1. Les stations ne commençaient d'ordinaire au Louvre que le premier dimanche de l'avent et le premier dimanche du carême. Et toutefois il était d'usage que le prédicateur désigné pour les remplir prêchât en ville devant Leurs Majestés, le 1er novembre et le 2 février qui se trouvaient ainsi rattachés à la station du Louvre. (Dangeau. *Journ.*, 2 févr. 1685.) A Saint-Germain, Versailles et Fontainebleau ces deux sermons-préface avaient plus souvent lieu dans la chapelle royale. On a déjà vu que les stations du Louvre se terminaient à la paroisse les jours de Noël et de Pâques.

2. *Gazette de France*, 1654.

sort en cela du P. Adam, jésuite, prédicateur ordinaire de Leurs Majestés, dans le carême qu'il fournit très régulièrement au Louvre, en 1650, devant le roi, Monsieur, Son Éminence accompagnés de plusieurs prélats et « d'une cour fort leste et nombreuse. » Même faveur, mais beaucoup plus méritée, échut dans les deux stations qui suivirent au P. Le Boux, que Leurs Majestés et toute la cour entendirent au Louvre « avec la satisfaction que donnent toujours son beau zèle et son éloquence. » Le P. Joseph de Morlaye [1], capucin, vint ensuite et occupa la chaire royale durant l'avent de 1657 et le carême de 1658.

Un voyage de Leurs Majestés dans le midi de la France interrompit le cours de la station suivante. Elles ne laissèrent pas d'entendre diverses prédications, notamment à Lyon, le jour de Noël, en l'église Sainte-Marie, celle de l'archevêque d'Embrun [2].

Ici nous entrons dans la chapelle neuve du Louvre [3]; le P. André de Castillon, jésuite, dé-

1. La *Liste générale*, etc., écrit : Le P. Joseph, de Morlais. Nous avons adopté l'orthographe de la *Gazette de France*.

2. Georges d'Aubusson de La Feuillade, qui devint en 1668 évêque-prince de Metz. Nous en parlerons plus loin.

3. Voir la notice sur cette chapelle. — *Appendice général*, t. II, page 263.

signé pour le carême ne l'y acheva point et céda la place au P. Noet [1] de la même compagnie. La reine, cependant, faisait au Val-de-Grâce de fréquentes excursions. Elle y entendait le P. Noël, cordelier, l'abbé de Meaupou et l'abbé de Fieux. Mais à peine inaugurée de la sorte, la nouvelle chapelle se vit déserte durant deux stations; et cela, à cause du voyage de la cour aux Pyrénées. Celle-ci, toutefois, ne demeurera point privée de la parole de Dieu. Les *Te Deum* et les discours au sujet de la paix éclatèrent partout sous ses pas. Puis, les « réjouissances » recommencèrent bientôt dans toutes les villes pour le mariage du roi. Les banquets, les feux d'artifice, les spectacles s'y marièrent agréablement aux sermons. La capitale en eut sa part, et tandis que le roi, de retour au mois de juillet 1660, recevait sur le double sujet de la paix et de son mariage les compliments très solennels de l'Assemblée du clergé de France, les chaires des diverses églises retentissaient du « panégyrique » que faisaient de cette auguste alliance les plus célèbres prédicateurs.

Le premier dimanche de l'Avent, 28 octobre, la station reprit au Louvre, et l'on y entendit

1. La *Liste générale des prédicateurs*, etc., se trompe ici. Elle confond avec le P. Noet, le P. Noël, cordelier, qui prêchait ce carême de 1659 à Saint-Germain-l'Auxerrois.

l'abbé de Tonnerre. Mais la mort de Mazarin, arrivée le 9 mars de l'année suivante, vint de nouveau jeter le désarroi dans la prédication quadragésimale. Le P. Texier, jésuite, qui en était chargé ne l'ouvrit que le 13 mars, après la rentrée à Paris de la cour qui s'était tenue à Vincennes durant la maladie du cardinal. Et encore la jeune reine n'assista-t-elle point à ses sermons. Retenue chez elle par sa grossesse, elle y entendit en espagnol le P. Vasquez, cordelier, son confesseur, qui l'était pareillement d'Anne d'Autriche. La cérémonie du Jeudi saint qui eut lieu pour le roi dans la salle des Gardes, et pour la reine-mère dans celle des Suisses, se fit aussi chez Marie-Thérèse, où le sieur Le Maire, son prédicateur ordinaire, prononça le discours[1] et où Madame, à sa place et devant elle, lava les pieds des pauvres.

Les couches de la reine qui eurent lieu à Fontainebleau, le 1er novembre 1661[2], vinrent à leur

1. ... « J'ajoute que l'abbé Le Maire,
De notre auguste reine *annuel* orateur,
Fit à sa Cène aussi son sermon ordinaire
(*Lettres à Mme*, 17 avril 1667.)

2. On nous pardonnera de reproduire ici, comme un nouvel échantillon du style de cour alors en usage, la note de la *Gazette* du 3 novembre sur la naissance du Dauphin : « La reine, dit-elle, accoucha avec tout le bonheur souhaité, sur le midi moins sept minutes, et nous donna un

tour entraver le cours régulier de la station d'avent au Louvre. Elle n'y commença guère que le 18 décembre. Ce fut l'abbé Le Camus que l'on entendit. Quant au célèbre carême de 1662, où pour la première fois Bossuet parut dans la chaire royale, qu'il nous suffise de le mentionner ici ; nous y reviendrons amplement. L'avent qui le suit a pour prédicateur le P. Senault, qui s'en acquitte « à l'ordinaire, avec beaucoup d'applaudissement. »

Cependant le P. Le Boux, promu à l'évêché d'Aqs, paraissait dans cette nouvelle dignité devant la cour pour le carême de 1663. Et ce fut lui encore qui donna, « avec son succès ordinaire, » l'avent de cette même année. Le carême suivant échut à Dom Cosme, assistant du général des Feuillants. Mais la cour étant partie dans l'intervalle pour Saint-Germain, la station se continua dans l'église des Récollets de cette ville [1]. Puis l'on

Dauphin si accompli qu'il ravit en admiration toute la cour; laquelle crut voir dans sa *merveilleuse beauté* la vivante image de cette charmante princesse qui l'avait produit, et dans sa grandeur et vigueur extraordinaires qu'accompagnait déjà *un brillant caractère de Majesté*, celle de l'incomparable monarque *qui a joint ce miracle d'amour à ceux de sa fameuse valeur.* » On pourra sans doute, après cela, montrer quelque indulgence pour les prédicateurs dont les compliments au roi offriront une légère teinte d'hyperbole.

1. La *Gazette* parle expressément des sermons du 16 et du 28 mars dans cette église ; et comme elle les dit prêchés par

revint à Paris, et les sermons reprirent possession de la chapelle royale. Ils y furent donnés, cette même année durant l'avent, par l'abbé de Fromentières qui montra, paraît-il, beaucoup d'éloquence. Ensuite vint, durant le carême, le P. Cueillens, cordelier.

Les deux stations qui suivent (1665 et 1666) appartiennent à Bossuet. Nous en réservons encore le détail. Seulement il convient de noter ici qu'entre ces deux stations, Anne d'Autriche mourut [1] et qu'en conséquence, la cour en deuil s'étant rendue à Saint-Germain, la prédication quadragésimale s'y trouva du même coup transférée; de sorte que le plus illustre des orateurs inaugura, dans cette antique résidence, les premières prédications qu'y entendit le règne de Louis XIV.

Le premier qui après Bossuet tint la chaire dans cette chapelle de saint Jean-Baptiste, au vieux château [2], fut un des orateurs restés, et à juste titre, les plus célèbres, à savoir le P. Mascaron. Il y prêcha l'avent de 1666 et le carême suivant. Pendant

D. Cosme en présence de Leurs Majestés, on doit croire que le séjour improvisé et rapide de celles-ci au château ne permit pas d'y disposer pour cette fois la chapelle où désormais tous les sermons devaient avoir lieu.

1. Le 20 janvier 1666.

2. Voir la notice sur cette chapelle. — *Appendice général*, tome II, page 264.

l'avent la reine étant grosse ne pouvait sortir. Le P. Mascaron lui porta la prédication, dans son appartement, la veille et le surlendemain de Noël. Pour les deux stations qui suivirent Dom Cosme lui succéda, mais la cour étant momentanément revenue à Paris, l'avent de 1667, commencé à Saint-Germain, s'acheva dans la chapelle des Tuileries[1]. Ce ne fut qu'un passage, et nous trouvons la prédication quadragésimale, en 1668, réinstallée au vieux château. Une seconde fois, la cour étant rentrée, la station reprit le chemin des Tuileries où elle se maintint jusqu'à l'avent de 1669, servie par l'éloquence du P. Jules Mascaron.

Le 1er novembre de cette même année, Bossuet, récemment promu à l'évêché de Condom, charmait les échos de la vieille chapelle à Saint-Germain, puis de nouveau il cédait la place à Mascaron qui ne fit, durant le carême de 1670, que préluder à Bourdaloue. Le célèbre jésuite n'y prononça toutefois qu'un discours, le jour de la Toussaint; et le 30 novembre, premier dimanche de l'avent, il prenait possession de la chaire des Tuileries où l'admiration de son auditoire l'avait porté et le soutint à de fréquents intervalles durant vingt-sept années.

Divers déplacements de la cour marquèrent le

1. Voir la notice relative à cette chapelle. — *Appendice général*, t. II, p. 265.

carême suivant. Dom Cosme, général des Feuillants, évêque nommé de Lombez, qui tenait la station, dut ainsi prêcher aux Tuileries, à Versailles [1] et à Saint-Germain. Ce fut dans cette dernière résidence que Mascaron, nommé à son tour à l'évêché de Tulle, remplit l'avent de la même année. De son côté Bourdaloue y reparut pour le carême; mais, le 1er mars, madame Marie-Thérèse de France, fille du roi, étant morte, la cour en deuil se rendit à Versailles où la station continua pour revenir s'achever au vieux château. Ces allées et venues de la cour se prolongèrent quelque temps encore, et nous voyons l'abbé de Fromentières qui, le 1er novembre, à Saint-Germain, « charma » Leurs Majestés, Mgr le Dauphin [2] et toute la cour, sil-

1. Voir à l'*Appendice général*, t. II, p. 266, la notice relative à cette chapelle.

2. C'est la première fois que nous rencontrons officiellement le Dauphin au sermon. Déjà sa mère l'y avait conduit, et dès l'âge de quatre ou cinq ans à peine. Un jour, aux Carmélites, elle entendait l'évêque d'Amiens. Tout à coup l'enfant quitte les genoux de la mère supérieure, s'en va droit au guichet, passe sa tête au travers et de sa plus belle voix : Adieu, monsieur d'Amiens, vous avez assez *pécé*. L'évêque se le tint pour dit et donna la bénédiction. Mais le jeune prince n'échappa point à une sévère réprimande et à de justes réflexions sur le respect dû à la parole de Dieu. (*Notice sur le monastère dit de Grenelle*, d'après les *chroniques du Carmel*, p. XXXVI et suiv.) Au sermon de l'abbé de Fromentières le Dauphin n'était déjà plus qu'à un an de distance de sa première commu-

lonner presque toutes les routes des châteaux royaux, y compris peut-être celui de Compiègne où la cour passa les fêtes de Noël. Même sort advint le carême suivant à l'évêque de Périgueux « si connu pour son éloquence [1], » et, dans l'avent de 1673, au P. Chaussemer, jacobin du grand couvent. Le P. Bourdaloue s'y vit lui-même astreint une fois encore, durant la station quadragésimale de 1674, moins heureux en cela que l'abbé de Clermont [2] nommé à l'évêché de Fréjus, qui prêcha l'avent tout entier à Saint-Germain.

Au milieu des mêmes vicissitudes, l'évêque de Tulle, puis le P. Dom Jean de Saint-Laurent, feuillant, remplirent les deux stations suivantes. Bourdaloue leur succéda pour le carême de 1676 dans des conditions meilleures. Il le prêcha tout

nion qu'il fit le 24 novembre 1673, à Saint-Germain, dans l'église des Récollets, par les mains de l'ancien évêque de Condom, son précepteur. Notons en passant que Bossuet était depuis quelque temps déjà démissionnaire de son siége pour lequel, le 18 avril 1672, l'abbé de Thorigny, son successeur, avait prêté serment; mais n'ayant point encore d'autre diocèse il conservait et on lui maintenait par habitude le titre du premier.

1. G. Le Boux transféré en 1667 de l'évêché de Dax, Aqs ou Apt à celui de Périgueux; ce qui avait fait dire à ses amis qu'il était né gueux, avait vécu gueux et voulait *péri-gueux*. (*Dictionn. biograph. et bibliograph.* — art. Le Boux.)

2. De Clermont-Cruzi, le même que l'on trouve en 1671 au sermon de la Cène chez le roi.

entier à Saint-Germain « avec le grand succès qui lui est ordinaire, » dit la *Gazette*.

Ici se place l'entrée d'une autre illustration de la chaire française, l'abbé Fléchier. Ce début eut lieu à Saint-Germain durant l'avent de 1676. Au contraire, le 7 mars suivant, l'évêque de Tulle se faisait entendre dans la chapelle des Tuileries. Le roi se trouvant alors au camp de Valenciennes, la cour n'alla point le jour de Pâques à la paroisse, et Mascaron fit le sermon au château. L'avent de cette même année échut à l'abbé de Saint-Martin [1], qui l'ouvrit à Versailles; mais le roi était à l'armée de Flandres et ne revint avec la cour que pour Noël à Saint-Germain où la station s'acheva. Le 7 février suivant (1678), Leurs Majestés retournèrent dans les Flandres où l'on guerroyait et ne reparurent qu'un mois après au vieux château où l'évêque de Périgueux, qu'elles avaient entendu le jour de la Purification, avant leur départ, termina la station du carême. Versailles et Saint-Germain se partagèrent après cela la prédication de l'archevêque titulaire de Claudiopolis, en Asie, coadjuteur d'Arles [2]. Puis l'évêque de Périgueux finit à Saint-

1. Aumônier du roi et ensuite curé de l'église de la basse Sainte-Chapelle de Paris.

2. Jean-Baptiste Adhémar de Monteil de Grignan, frère du marquis de Grignan, fut donné pour coadjuteur à son oncle, en 1666.

Germain la station que l'abbé de La Broue y avait inaugurée le 2 février [1]. L'évêque de Tulle, transféré à l'évêché d'Agen [2], prêcha l'avent de 1679 dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste où Bourdaloue vint l'année suivante commencer un carême qu'interrompit le voyage de la cour au-devant de madame la Dauphine et qui ne fut repris que le 25 mars, fête de l'Annonciation. Le nouvel aumô-

1. C'est là cette *seule* prédication dont parle Mme de Sévigné (lettre à Bussy, 27 février 1679) qui valut à son auteur l'évêché de Mirepoix. Il est probable cependant que Louis XIV avait déjà ses vues sur cet abbé, et que le sermon servit au plus de prétexte à son élévation. On ne sait d'ailleurs si l'abbé de La Broue commença la station de l'evêque de Tulle, ou si ce dernier acheva celle de l'abbé de La Broue. On peut croire que le roi voulant nommer évêque celui-ci, l'invita à se produire, au moins une fois, devant la cour. Mais au reste il s'en faut que de La Broue fût sans valeur. Bossuet lui écrivait le 11 juin 1700 : « Je parlai hier à fond à M. le duc du Maine sur la députation en posant pour fondement que c'était moi qui avais besoin *d'un théologien et d'un évêque comme vous*, Monseigneur, et non pas vous qui cherchiez une occasion de venir en ce pays. (*Lettres diverses.* — Vivès 1864, t. XXVII, p. 108.)

2. Il y succédait à Claude Joly dont le *Mercure galant* dit qu'il tenait rang parmi les plus grands prédicateurs. Il est vrai que La Bruyère dit à son tour du *Mercure galant* qu'il « est immédiatement au-dessous de rien. » Ce qui reste de Joly ne peut guère nous fixer. Ce sont des copies très défectueuses de ses sermons qu'il composait en latin et dont il n'écrivait, d'ailleurs, que le commencement, le dessein et les preuves. Voici en quels termes équivoques

nier de cette princesse, l'abbé des Aleurs [1], occupa, tour à tour, durant l'avent, les chaires de Versailles et de Saint-Germain.

Quant au carême de 1681, un spectacle jusqu'alors inconnu vint le signaler. Ce fut de voir une dizaine de prédicateurs, d'ordres et de mérites assurément fort divers, se succéder à Saint-Germain devant la cour. C'étaient le P. Gaillard, jésuite, le P. Chaussemer, provincial des Jacobins de la province de Paris [2], les PP. Baudrand, Ménétrier et

Loret (*Muse hist.*, 4 janv. 1653) appréciait l'éloquence de l'évêque d'Agen :

. . . .
Et plus que tous monsieur Joly
(Qui passe vrayment le joly)
Faizoit des sermons admirables.

Le P. Rapin (*Réflex. sur l'us. de l'éloq. de ce temps*, 2e édit. Paris, F. Muguet, 1672, in-32) n'aurait-il point eu en vue le même personnage, lorsqu'il écrivait : « Étant allé au Louvre un jour de carême, le prédicateur prêchait ce jour-là des souffrances, d'un air brillant. Les dames levaient les yeux au ciel de temps en temps pendant son discours en disant : Que cela est *Jolly!* qu'il presche agréablement ! j'en fus indigné. »

1. Dès le mois de février précédent le roi avait donné à Fléchier la charge d'aumônier ordinaire de la Dauphine, qu'il partagea avec l'abbé des Aleurs.

2. A l'égard de ce prédicateur et du suivant, nous devons rectifier un *erratum* de *la Gazette de France* : « Le 28 du mois dernier, dit-elle, — elle est datée du 7 février, mais c'est évidemment une faute d'impression, puisque dans le

Patouillet, jésuites, le P. Hubert de l'Oratoire, Dom Jean de Saint-Laurent des Feuillants, l'évêque d'Autun[1], l'évêque de Mirepoix, et enfin, le jour de Pâques, l'homme qui les valait tous à lui seul, Bossuet, lequel, « après tant d'années d'un perpétuel silence[2], » se surpassa lui-même[3] en cette occasion. Il paraît que l'abbé de Fromentières, désigné pour la station, était tombé malade au dernier moment et que l'on avait eu recours à cette monnaie de lui-même, sans songer peut-être à charger seul de

numéro précédent elle porte le chiffre du 28 février. C'est pourquoi il faut lire *le 7 mars* et placer en février le fait qu'elle relate, — la reine entendit le P. Chaussemer qui prêcha aussi le 2 devant le roi. Le 5, la reine entendit le sermon du P. Baudrand, jésuite. » Ce seraient donc les sermons du vendredi de la première semaine, du mardi et du vendredi de la deuxième qu'auraient prêchés ces deux orateurs qui se trouvent ainsi associés à la station.

1. Gabriel de Roquette. Il ne prêcha qu'un sermon durant cette station, et c'est de ce sermon que Bussy, qui en avait eu des nouvelles par ses amis de la cour, écrivait à Mademoiselle : « L'apôtre de la Bourgogne (il le désignait ainsi par raillerie) n'a pas été plus heureux en procès (allusion à un procès sollicité par Roquette au parlement de Paris et perdu contre Mademoiselle) qu'en sermons, car on m'a mandé que le dimanche des Rameaux il voulut débiter à son auditoire de méchantes denrées pour de bonnes marchandises qu'on attendait, mais que personne n'en voulut prendre. » (De Mlle à Bussy, 1er avril ; — de Bussy à Mlle, 17 avril 1681.)

2. Exorde du *Christus resurgens*, prêché ce jour-là.

3. *Mercure galant*, 1681.

ce ministère l'ancien évêque de Condom, qui peut-être aussi en avait décliné l'offre [1].

Des deux stations suivantes l'une fut prêchée par le P. Gaillard, et l'autre par le P. Bourdaloue. Celle d'après, commencée à Fontainebleau [2] par l'abbé Fléchier, vint s'achever à Versailles. Une interruption eut lieu dans la prédication quadragésimale qu'y fit ensuite le P. Hubert de l'Oratoire. En effet, dès le lendemain des Cendres, le roi, la reine et toute la cour partaient pour Compiègne où, dès leur arrivée, Sa Majesté et le Dauphin prirent le divertissement de la chasse « du cerf, du loup et de l'oiseau, » et d'où elles se rendirent, le 17 mars, à Villers-Cotterets pour ne rentrer que le 24 à Versailles où le P. Hubert les attendait. Elles y demeurèrent jusqu'après l'avent de 1683 et le carême de 1684, qui furent l'un et l'autre prêchés par l'évêque d'Agen.

Nous retrouvons maintenant la cour à Fontaine-

1. L'abbé Le Dieu dit que Bossuet prêcha le jour de Pâques 1680 devant le roi. Il se trompe d'une année; et l'erreur est facile à reconnaître, puisqu'il indique lui-même, comme ayant eu lieu alors, le sermon où l'orateur conseille le roi sur le choix des évêques, qui est en effet le sermon prononcé le 6 ou le 7 avril 1681 et qui a pour texte : *Christus resurgens*, etc. Nous croirions volontiers ici à une inadvertance de l'éditeur des *Mémoires* de Le Dieu.

2. Voir, *Appendice général*, t. II, p. 268, la notice sur cette chapelle.

bleau avec le P. Bourdaloue pour prédicateur de l'avent. Le 2 février suivant (1685), elle est à Versailles et y entend tout au long du carême le Père Gaillard. Le 1er novembre, elle revient à Fontainebleau où l'abbé de Brou, aumônier du roi, l'édifie de sa parole; mais elle est de retour, dès le 8 décembre, à Versailles où le même orateur achève la station. Cette station devait, paraît-il, être prêchée par Bourdaloue; mais l'édit de Nantes étant révoqué, le roi imagina d'appuyer ses dragons dans le midi par quelques missionnaires. « *Toutes les villes nouvellement converties* en reçurent, dit Dangeau, et tous les ordres religieux en fournirent et les jésuites plus que les autres[1]. » Bourdaloue se vit envoyer à Montpellier : « Les courtisans, lui dit le roi, entendront peut-être des sermons médiocres[2], mais les Languedociens apprendront une bonne doctrine et une belle morale[3]. »

Divers prédicateurs se partagèrent la station suivante à Versailles. Ce furent le P. Soanen de l'Oratoire, les abbés de La Montagne, Anselme et Boileau. Le roi n'y parut guère, étant souffrant;

1. *Journal*, 16 octobre 1685.
2. Cela n'était guère flatteur pour l'abbé de Brou. Il méritait mieux que cela; et le roi lui-même sembla à la fin lui rendre justice en le nommant et le maintenant à l'évêché d'Amiens.
3. *Journal* de Dangeau, 16 octobre 1685.

et le jeudi-saint, à sa place, le Dauphin fit la Cène avec la prédication de l'abbé Capfeau. Partagé entre Fontainebleau et Versailles, l'avent de 1686 entendit Bourdaloue. Ce fut le P. Gaillard qui prêcha, dans cette dernière résidence, tout le carême. Puis le P. de La Rue, jésuite, dut à son tour promener l'avent de l'un à l'autre palais. Plus heureux, le P. Soanen fournit à Versailles la station quadragésimale entière, qui fut honorée d'une assiduité particulière du roi.

Le jour de la Toussaint 1688, le P. Gaillard prêchait à Fontainebleau devant le roi, Madame la Dauphine, Monsieur et Madame, lorsqu'au beau milieu du sermon, M. de Louvois remet à Sa Majesté une lettre. Elle était de Mgr le Dauphin qui mandait au roi que « le 29 du mois dernier, les assiégés dans Philisbourg avaient battu la chamade. » Aussitôt le roi fait signe, le P. Gaillard s'interrompt, Sa Majesté lui dit : « Mon Père, je vous demande pardon, permettez-moi de lire la lettre de mon fils [1]. » Puis, l'ayant lue, Elle proclame tout haut la nouvelle et se jette à genoux. La cour en fait autant. Après quoi l'on se relève et le prédicateur reprend son discours « avec tant de pros-

1. Cette particularité nous est révélée par le P. de La Rue (*préface* de ses sermons), qui la cite comme une preuve du respect du roi pour la parole de Dieu.

périté que mêlant sur la fin Philisbourg, Monseigneur, le bonheur du roi et les grâces de Dieu sur sa personne et sur tous ses desseins, il fit de tout cela une si bonne sauce que tout le monde pleurait [1]. » La station s'acheva à Versailles. Nous y voyons ensuite, durant le carême de 1689, le P. de La Rue, puis à l'avent, le P. Bourdaloue, auquel succède pour la station quadragésimale le P. Gaillard qui est suivi à son tour de l'abbé Denise, un des chapelains de Sa Majesté. Le 2 février 1691, le P. de La Roche, prêtre de l'Oratoire, y a pour auditeurs le roi, Monseigneur, Monsieur et M. le duc de Chartres avec toute la cour; mais, vers le commencement du carême, le roi va au camp de Mons et, à son retour, il passe les fêtes de Pâques à Compiègne. La *Gazette* ne dit point si la station se poursuivit néanmoins à Versailles. Cela est probable.

Les sept stations suivantes, avents et carêmes (1691-1694), n'offrent aucune particularité. Elles

1. La grave *Gazette de France* racontant ce fait dit simplement : « Il complimenta très-éloquemment le roi sur cette nouvelle bénédiction que Dieu avait donnée à ses armes, sous le commandement de Mgr le Dauphin. » Mais une plus vive allure convenait à Mme de Sévigné et elle ne se prive point, en terminant, de décocher un trait au P. Gaillard : « Le roi et la cour l'ont loué et admiré, dit-elle, il a reçu mille compliments; enfin l'humilité d'un jésuite a dû être pleinement contente! » (*A Mme de Grignan*, 3 novembre 1688.)

sont prêchées à Versailles devant toute la cour par les orateurs dont voici, selon l'ordre, les noms : le P. Bourdaloue, le P. de La Roche, l'abbé Bignon, le P. de La Rue, le P. Bourdaloue, le P. Gaillard et l'évêque d'Agen. Quant au carême de 1695, nous y trouvons l'abbé Boileau, qui n'avait encore fait dans la chaire royale qu'une apparition isolée. Trois nouveaux auditeurs se remarquent à la tribune durant cette station; ce sont les trois Enfants de France, fils du Dauphin, qui accompagnent leur père : Mgr le duc de Bourgogne, Mgr le duc d'Anjou et Mgr le duc de Berri.

Le P. Soanen de l'Oratoire, qui venait d'être promu à l'évêché de Senez, donna l'avent de 1695 à Versailles, devant Sa Majesté. Durant le carême suivant, on entendit au même lieu le P. Séraphin, capucin. Nous aurons occasion de constater le goût particulier du roi pour ce religieux qu'il honora d'une présence fort assidue. Les PP. Lombart et de La Rue lui succédèrent. Puis revint Bourdaloue. Le mariage du duc de Bourgogne se célébra durant cet avent de 1697; et le 9 décembre, fête de la Conception, la nouvelle duchesse, ci-devant princesse de Savoie, vint au sermon et « y parut pour la première fois en son rang. » Elle entendit également, avec ses deux beaux-frères, le P. Gaillard dans le carême suivant. L'avent de 1698 fut

prêché à Fontainebleau et à Versailles par l'abbé Anselme, et le P. Séraphin reparut dans ce dernier séjour pour la station quadragésimale.

. En 1699, comme pour clore dignement ce grand siècle, nous voyons le 1er novembre, à Versailles, apparaître dans la chaire royale une de ses plus brillantes renommées et de ses plus solides gloires, le P. Massillon. L'étude particulière que nous en ferons nous dispense de rien ajouter ici. Ce fut l'abbé Boileau qui lui succéda au même lieu. Puis, à Fontainebleau, le jour de la Toussaint 1700, une autre célébrité, le P. Maure de l'Oratoire, se fit entendre. Dès le premier dimanche de l'avent, la cour était revenue à Versailles où le roi et la duchesse de Bourgogne honoraient de leur audience le jeune prédicateur. On peut croire que l'absence des autres personnes royales tenait au dérangement causé, la veille, par le départ pour son royaume du nouveau roi d'Espagne, Philippe V.

Le P. Massillon rentra sur la scène au carême suivant, et le P. Bonneau, jésuite, occupa la chaire de Fontainebleau tout l'avent de 1701. Puis ce fut le tour du P. Gaillard à Versailles; après quoi Dom Jérôme des Feuillants, le P. Lombart et le P. de La Rue s'y succédèrent [1]. Cela nous conduit jus-

1. La *Gazette* officielle annonce ici, à la date du 1er décembre 1703, la mort de « Messire Jules Mascaron, évêque

qu'au carême de 1704 où reparut Massillon qui fut suivi du P. Maure, puis du P. Gaillard et de l'abbé de La Croix, chapelain de Sa Majesté [1]. La prédication, durant ce temps, est demeurée dans la chapelle de Versailles où le roi, le dauphin, le duc et la duchesse de Bourgogne, le duc de Berry, Madame et madame la duchesse d'Orléans se montrent de plus en plus assidus. Le P. de La Rue y reprenait bientôt la station quadragésimale de 1706 où, le jeudi-saint, un abbé Du Chesne, fils du sieur Du Chesne, médecin de Mgr le duc de Bourgogne, prêchait devant le roi [2]. L'avent échut ensuite au P. Pallu, jésuite, puis le carême au P. Gaillard. L'évêque d'Angers [3] vint après, puis le P. de La Rue, ensuite le P. Quinquet, théatin, dont l'abbé Anselme prit la succession pour la laisser dans

d'Agen, ci-devant prêtre de l'Oratoire, un des plus fameux prédicateurs de notre temps, décédé dans son diocèse à l'âge de soixante-dix ans. »

1. Nous ne reviendrons pas sur ce prédicateur dont il y a peu à dire. Il devint seulement prévôt de l'église d'Arras; puis, en 1714, il obtint l'abbaye de Saint-Julien de Tours, « qui est un très-joli bénéfice, dit Dangeau, et a été quatre-vingts ans dans la famille de MM. de Catinat. » (*Journal*, mai 1704.)

2. La *Gazette* mentionne cela comme une particularité. Sans doute l'honneur était grand pour ce fils de médecin. On peut croire que les comédies de Molière n'avaient pas contribué à mettre en haute estime la profession.

3. Michel Poncet de la Rivière.

le carême de 1709, au P. de La Rue, qui la remit à son tour au P. Gaillard.

Nous glissons rapidement sur ces noms déjà mentionnés pour la plupart et dont les principaux reviendront sous notre plume, ainsi que sur toutes ces stations prêchées à Versailles sans aucun incident remarquable. Le terme de notre longue, mais indispensable pérégrination, à travers ces détails trop monotones approche. Nous voici en 1710. Le P. Poisson, cordelier, prêche l'avent, et le P. Quinquet le carême. Le P. Gaillard revient ensuite, suivi du P. de Canappeville, jésuite, auquel succède le P. de La Rue. Jamais encore on ne vit la présence aussi continuelle du roi que durant le carême de 1713, aux sermons du P. Quinquet. La *Gazette* en compte jusqu'à vingt auxquels il assista. Pressentait-il que bientôt il n'en entendrait plus?

Le P. Eon, jésuite, prêcha l'avent de cette même année, puis les deux PP. Gaillard et de La Rue alternèrent durant le carême suivant[1]. Peut-être était-ce dans le but de soutenir davantage l'attention de Sa Majesté qui ne manquait plus un seul sermon. Les derniers orateurs qu'Elle entendit furent l'abbé Prévost durant l'avent de 1714 et l'évê-

1. « Le 18 février, le roi entendit le sermon du P. de la Rue. Le P. Gaillard et lui prêcheront tour à tour chacun une semaine de carême. » (*Journal* de Dangeau, 1714, février.)

que d'Angers dans le carême de 1715. On trouve encore un sermon de l'abbé Hardoin, le jour de la Pentecôte, devant Sa Majesté. Et ce fut tout. Le 1er septembre 1715, Louis XIV mourut en la soixante-dix-septième année de son âge et la soixante-treizième de son règne qui avait commencé le 14 mai 1643. Désormais les discours allaient se multiplier. mais sur sa tombe et sous forme d'oraisons funèbres, que l'on appelait aussi alors panégyriques. Il serait superflu d'en parcourir la liste[1]. Presque toutes les églises de Paris et de la province en retentirent. Citons seulement l'éloge que prononça officiellement le 23 octobre, en l'abbaye royale de Saint-Denis, l'évêque de Castres, celui que fit à Notre-Dame le 28 novembre par ordre et en présence du duc d'Orléans l'évêque d'Alet; enfin le plus célèbre de tous, le discours prononcé par Massillon en la sainte chapelle de Paris, le 17 décembre, deux jours avant que l'abbé Mongin, l'un des quarante, fît entendre au nom et en présence de l'Académie française le panégyrique du feu roi.

Telles furent en quelque sorte les conditions locales de la prédication à la cour durant ce long règne. Elle se partagea de la sorte entre ces diver-

1. Il y en eut plus de cinquante de publiées.

ses chapelles et ces divers orateurs. Quant aux circonstances de temps où elle se produisit, nous devons, pour les reconnaître, distinguer entre la prédication à la cour et celle devant la cour.

La prédication à la cour, c'est-à-dire dans l'enceinte de quelque résidence royale avait lieu, de règle, durant l'avent et le carême, et accidentellement aux fêtes principales de l'année, l'Ascension, la Pentecôte, l'Assomption. Elle se faisait, durant ces solennités, sinon au palais, du moins à la paroisse où la cour assistait. Ainsi nous autorisent à le croire les gazettes du temps.

Or la station de l'avent commençait à la Toussaint et se terminait à Noël. Un silence de quelques semaines succédait à la première de ces fêtes; puis l'orateur reparaissait dans la chaire royale. Sa prédication comprenait alors les quatre dimanches qui précèdent la Nativité et formait ainsi un groupe de cinq discours. A ce chiffre s'ajoute, le sermon de la Conception de la Vierge, lorsque cette solennité tombait en semaine. On trouve même d'autres fêtes prêchées à part. En 1654, par exemple, le P. Le Boux se fit entendre, le 29 novembre, au Louvre, devant Leurs Majestés et encore le lendemain, jour de saint André[1]. Nous avons déjà dit

1. Quelquefois aussi le sermon du dimanche était omis en prévision de celui de la fête.

que le sermon de Noël se faisait à la paroisse, sauf le cas où la cour était en villégiature. Encore trouvons-nous quelquefois, ce jour-là, le royal auditoire dans l'église des Récollets à Saint-Germain.

Quant à la station quadragésimale, elle s'ouvrait d'office le 2 février, jour de la Purification et, après cette sorte de prélude, elle restait suspendue jusqu'au premier dimanche de carême. Depuis lors elle était à la fois dominicale et bi-hebdomaire. Le mercredi et le vendredi lui étaient le plus souvent affectés[1]. A leur défaut elle occupait le mardi et le jeudi. Durant la semaine sainte avait lieu la cérémonie de la Cène où le roi et la reine lavaient séparément les pieds à treize pauvres; mais le discours y était prononcé dans une salle particulière, celle des Gardes, ou des Suisses, et par un prédicateur spécial. Le *Stationnaire* ne prêchait que la Passion, le Vendredi-saint; et cette solennité mettait fin à ses discours. Nous avons vu que lorsqu'elles étaient à Paris, Leurs Majestés, le jour de Pâques, se rendaient pour le sermon à leur paroisse où le matin elles avaient communié et offert les pains à bénir[2].

1. «... Il n'y eut point de sermon *comme il y en a tous les mercredis de carême*, parce que le P. de La Rue se trouva mal. » (*Journal* de Dangeau, 13 mars 1697.)

2. On imaginerait difficilement à combien de pratiques

Nous appellerons maintenant prédication devant la cour celle qu'honorait de sa présence le royal auditoire, dans quelque église du dehors. Elle avait aussi certains retours réguliers : par exemple, les prières de quarante heures qui inaugurent le carême, et, durant l'avent, la neuvaine de l'attente des couches de la Vierge qui s'ouvrait le 16 novembre à Sainte-Anne des Théatins[1] et que nous

religieuses Leurs Majestés et la cour vouaient la fin du carême. Loret n'exagère point en disant :

Durant la très-sainte semaine
Nous avons vu le roi, la reine
Et mesmement toute la cour
Heure pour heure et jour pour jour
Dans les églises ou les temples
Donner tant de pieux exemples
. . . .
Qu'on eût dit : Voilà *la cour sainte*
Dont le défunt père Caussin
. . . .
Donna jadis la tablature.

(*Muse hist.*, 22 avril 1656.)

1. Les soirs et non pas les matins,
Vont réglément aux Téatins
Les deux reines et leur séquelle
Et mesmement Mademoizelle,
Pour en ce saint et dévôt lieu
Louer et glorifier Dieu,
A la lueur de maint blanc cierge,
Touchant les couches de la Vierge
Dont jadis naquit un *Daufin*.

(Loret. *Muse hist.*, 24 décembre 1661.)

Rappelons en passant que les Théatins furent amenés

voyons aussi célébrée au Val-de-Grâce, où deux années de suite le P. Senault, dit la *Gazette*, prêcha « sur ce sujet, avec beaucoup d'applaudissements [1]. »

de Rome par Mazarin. Ce cardinal leur acheta sur le quai Malaquais une maison que le roi baptisa du nom de Sainte-Anne la royale; puis il leur octroya 100,000 écus pour bâtir une église qui demeura inachevée jusqu'en 1714. (V. D. Félib. *Hist. de Paris.*)

1. La *Liste véritable et générale* fait aussi mention d'une « solennelle et royale octave de l'Immaculée Conception, » qui se célébra aux *religieuses* Récollettes de ce nom, dont le premier jour était « dédié à la piété de Sa Majesté très-chrétienne, » le deuxième à la « dévotion de la reine-mère, » le troisième « réservé au zèle de la reine, » le quatrième « retenu pour Mgr le Dauphin, » le cinquième « consacré à la piété de Monsieur et de Madame, » le sixième « destiné à Mgr le prince de Condé et à Mme la Princesse, » le septième « célébré sous les auspices de Mgr le prince de Conty et de Mme la Princesse, » le huitième « voué à la piété de Mgr le duc de Verneuil, abbé de Saint-Germain-des-Prés. » Telle était, du moins en 1664, la distribution de cette octave qui ne pouvait manquer d'attirer toute la cour. Il s'y rencontrait, d'ailleurs, chaque jour un prédicateur nouveau et « des plus illustres, » dit la *Liste*. Loret, dans son verbiage rimé, nous en a transmis les noms pour cette année-là :

Père *Sénaut* digne de gloire,
Le dizert abbé *de Maruc*
Dont les discours sont pleins de suc;
L'Escalopied que l'on scait être
Pour la chaire un habile maître;
Monsieur *Bizot*, monsieur *Biroüat*,
Gens dignes de l'épiscopat;
Sage et vénérable personne
Gobillon, docteur de Sorbonne,
La Greffe, illustre cordelier
Qu'on ne devoit pas oublier

Mais outre ces dates périodiques, la cour assistait assez fréquemment à des sermons en ville. Il s'y faisait des neuvaines tantôt dans une église, tantôt dans une autre et quelquefois dans toutes, pour la prospérité des armes du roi, pour la santé des personnes royales, pour tout autre motif d'ordre public. Ainsi le 23 novembre 1665, on en commençait une à Saint Roch pour la guérison de la reine-mère, avec sermon « par les plus célèbres prédicateurs, qui tous à l'envi se voulurent signaler sur un si digne sujet et satisfirent beaucoup leur auditoire où le roi, Monsieur, le duc de Vendôme et quantité de seigneurs se trouvaient[1]. » — Et puis il y avait les oraisons funèbres à Saint-

Et bref l'abbé *de Fromentières*,
Dont les qualités singulières
L'ont fait prédicateur de cour.

(*Muse hist.* 13 décembre 1664.)

Nous ne saurions dire si cette octave fut, comme celle des *Couches*, périodique. Il est probable qu'elle n'eut lieu qu'accidentellement.

1. *Gazette de France*, 1665. Il est curieux de lire dans ce journal les noms de ces prédicateurs qu'il donne comme les plus célèbres. Ce furent les abbés Bizot, Biroart, Dom Cosme, le sieur Le Fèvre, le P. Crasset, jésuite, l'abbé de Cassaigne et le P. Vincent, capucin. Et quand on songe que Bossuet, qui précisément prêchait au Louvre cette année-là, non-seulement ne figure point dans ce tournoi d'éloquence mais n'obtient pas même de la *Gazette* cette épithète de *célèbre* qu'elle prodigue à de telles médiocrités!

ənis, à Notre-Dame, sans compter celles dont re-
atissaient privément les autres églises et chapel-
s. On pense bien que la cour, pour peu que le hé-
s s'y prêtât, c'est-à-dire fût en honneur auprès de
eurs Majestés, n'y manquait point. — Rappelons
ıssi les vêtures et les professions religieuses aux-
ıelles il était rare, lorsqu'elles étaient de personnes
marque, qu'il ne se rendît quelqu'une des reines
ı des princesses suivies d'un brillant cortége. —
y avait encore les abjurations et ce siècle en
t d'illustres, celle par exemple de Turenne [1], où
éloquence sacrée avait son rôle. Et enfin dans
énorme quantité de sermons qui se prêchaient à

1. Il y en eut une célèbre à Fontainebleau, le 21 octo-
e 1685; le roi voulut y assister et Bossuet fit le discours.
était celle du duc de Richemond, fils du feu roi d'Angle-
rre et chevalier de l'ordre de la Jarretière. Bossuet ne
ut pas devoir, dans son discours, le traiter tout le temps
moins que de prince, « en quoi, observe Saint-Simon,
en usa *à la moderne française*, car, ajoute-t-il, en Angle-
rre il n'y a point de princes, même du sang, passé l'ar-
ère-petit-fils du roi, beaucoup moins leurs bâtards qui
ont d'existence que celle qui leur est donnée par les
tres qu'ils obtiennent. » — Mais bien que rehaussée
une telle éloquence et de la signature du roi et de Mon-
ıigneur, cette conversion ne dura guère. Le duc rentré
ı Angleterre après la révolution de 1688 « redevint an-
lais, ou plutôt sans religion effective, s'y maria, s'y per-
it de vin et de débauches, et de la plus belle créature
u'on put voir devint la plus hideuse. » (*Journal* de Dan-
eau, 21 octobre 1685. — Note.)

Paris, combien voyaient accourir l'élite de la cour! On ne peut se figurer le chiffre de ces prédications auxquelles, surtout vers la fin de sa vie, assistait Anne d'Autriche. C'était souvent tous les jours et plutôt deux fois qu'une. De la chaire du Louvre elle se dirigeait vers celle du Val-de-Grâce. Et la reine Marie-Thérèse se montrait à peine moins avide de la parole de Dieu. La liste des discours et des orateurs qu'elle entendit serait sans fin.

Peu de mots maintenant doivent suffire à déterminer le genre des prédications que la cour entendit.

A une époque aussi chrétienne, malgré ses défaillances, sous le règne d'une religion d'État, au sein d'une aristocratie de naissance où les traditions de foi étaient vives et qui fournissait presque à elle seule les sommités de l'Église, de la magistrature et de l'armée, enfin devant des auditeurs non encore imbus de cet esprit que l'on appellera plus tard voltairien et qui en laissaient apercevoir tout au plus les premiers mais significatifs symptômes, il n'était guère besoin de tourner principalement l'effort de la prédication vers l'enseignement et la défense des vérités religieuses. Assurément les vrais orateurs chrétiens, comme Bossuet, n'avaient garde d'exclure ce point de vue; ils savaient dans de justes proportions allier dans leurs discours le

gme et la morale, se souvenant de l'appui qu'ils prêtent mutuellement. Cependant il faut reconnaître que celle-ci en faisait le plus ordinairement frais. Outre la raison que l'on vient d'en donner, est toujours plus aisé d'appliquer la théologie e de l'établir; et sans faire injure aux prédicateurs ordinaires ou extraordinaires de leurs Majestés cette époque, combien en était-il qui eussent creusé squ'aux fondements de l'édifice auquel ils apportaient, d'ailleurs, si honorablement leur pierre? Et uis, les convenances de leur auditoire ne les engageaient-elles pas de préférence dans la prédication morale? Nous verrons combien dans cette cour livrée la curiosité, au désœuvrement et aux rivalités, l'orateur qui faisait en chaire des portraits de mœurs, qui y maniait l'allusion et l'épigramme, obtenait de uccès. C'est en partie ce qui expliquera l'immense vogue de Bourdaloue dont les sermons passaient pour abonder en traits de satire, en peintures prises ur le vif, en demi-révélations et en indiscrétions discrètes.

La plus grande partie des sermons prêchés à la cour se rapporte donc à ce genre dont l'Évangile offre le type et qui exclut à certain degré la métaphysique religieuse. Ce que l'on appelle aujourd'hui conférence ne semble pas avoir été alors beaucoup usité. Il fallait courir au plus pressé, à

la réforme des mœurs ; et l'on savait que d'ordinaire l'esprit reçoit du cœur toutes ses objections. En général, ces discours s'inspiraient du mystère ou de l'Évangile du jour. Rarement la série, c'est-à-dire une suite logique de sujets, occupait la chaire durant toute une station. Certains mystères, tels que ceux du Vendredi saint et du jour de Pâques, ne permettaient guère d'excursion sur un autre terrain, et si l'on n'en traitait le fond, à tout le moins devait-on en tirer les conséquences pratiques. Les grandes vérités, le péché, la mort, le salut, etc., servaient aussi fort souvent, et toujours fructueusement, de thème. Nous les retrouvons au programme des orateurs les plus illustres, Bossuet, Bourdaloue, Massillon. Ils n'avaient garde, non plus, d'oublier les questions fondamentales et les vérités nécessaires, telles que la divinité de la religion et de son fondateur.

Dans ce cadre le sermon suivait d'ordinaire une marche didactique. Il procédait par divisions et subdivisions, avec exorde et péroraison. Cela était plus ou moins accentué, et de Bossuet à Bourdaloue, sur ce point, il y a de la distance ; mais enfin il était rare que l'orateur n'indiquât à son auditoire les différents relais du chemin où il le guidait. La facilité et l'efficacité du discours gagnaient à cette méthode, qui, du reste, quoique moins con-

firme à la manière homilétique des Pères, s'est maintenue dans nos habitudes jusqu'à ce jour.

Il ne paraît pas, à en juger par les sermons qui nous restent de ce temps et que l'on doit supposer récités de mémoire, tels que ceux de Massillon, ou écrits de souvenir comme plusieurs de ceux de Bossuet, que la prédication à la cour durât en moyenne moins d'une heure; et rien ne démontre que la patience de l'auditoire en fût jamais lassée. Dieu sait cependant qu'elle dut être, plus d'une fois, mise à l'épreuve. Et même les éloges, dont si souvent les journaux ou les mémoires accompagnent tant de discours médiocres, ne s'expliquent bien que par cette habitude où étaient les courtisans de régler leurs impressions sur celles du prince, et par cette disposition où était le prince de n'en témoigner que de favorables.

Mais la prédication morale ne fut pas seule à se produire devant la cour. A l'occasion d'événements publics, tels qu'une guerre, un traité de paix, un mariage[1], une naissance royale, on voyait apparaître en chaire des discours pleins d'allusions à ces faits, ou même les ayant pour objet, et qui se rattachent ainsi à ce que l'on pourrait appeler la

1. La *Gazette* mentionne que, le 25 juillet 1660, « la reine-mère assista en l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois au *panégyrique du mariage du roi*, que fit l'abbé Biroart.

prédication politique. Les Jésuites y excellaient.

Puis il y avait le panégyrique, c'est-à-dire la parole sainte « changée en un tissu de louanges justes à la vérité, mais mal placées. » Le tact et la mesure y étaient difficiles. On s'estimait heureux « si à l'occasion du héros qu'ils célébraient jusque dans le sanctuaire » les orateurs « disaient un mot de Dieu et du mystère qu'ils devaient prêcher. » Et La Bruyère qui, sans doute, avait surpris ce travers chez plus d'un orateur de la cour, nous raconte plaisamment la déception dont il les rendait parfois victimes. Il arrivait que l'un d'eux eût préparé son discours en vue d'un personnage qui devait l'entendre. Le discours était appris avec soin. Rien n'y pouvait être changé ni retranché, sans en troubler l'harmonie. Compliment, allusion, prosopopée, tout y avait sa place nécessaire. Or, au dernier moment, le personnage ne venait point. Des hasards ou des nécessités le retenaient ailleurs. Que faire? Voilà un prédicateur fort embarrassé et réduit à ne pouvoir prononcer « devant des chrétiens un discours chrétien qui n'était pas fait pour eux. » Quelqu'un de plus facond, ou de moins prétentieux, se présentait alors et n'avait plus le temps que de louer Dieu dans un sermon précipité [1]. »

1. *Mœurs et caract.*, ch. *de la chaire.*

Le même contre-temps était du moins épargné à l'oraison funèbre. Là, il y avait un héros nécessaire et toujours présent. Mais encore ce discours dégénérait-il souvent en éloge profane[1]. Il paraît qu'il était « d'autant mieux reçu qu'il s'éloignait davantage du discours chrétien. » Le public se faisait ainsi complice de cette déviation. Certes, d'illustres exemples ont prouvé qu'il pouvait y être soustrait, mais enfin par sa nature même, par la faiblesse de l'orateur et la connivence de l'auditoire, il glissait aisément dans ce système de flatteries, qui faisait dire plus tard à Voltaire qu'une oraison funèbre n'était qu'une déclamation[2]. — Les discours

1. Un disciple de Balzac reconnaissait qu'il n'était « apparemment institué et introduit que pour l'ostentation, le divertissement et la pompe. » C'était « comme un tournoi et une monstre, » et quiconque n'employait pas en cette occasion « toutes les fleurs de son éloquence » montrait assez qu'il ne connaissait pas son sujet et frustrait l'espérance de ses auditeurs. (*Actions publiques*, de Fr. Ogier, prédicateur, 1652. — Préface.)

2. *Siècle de Louis XIV*, ch. xxv.

C'est de l'oraison funèbre de Michel Le Tellier qu'il porte ce jugement sévère. Nous croyons que Bossuet ne peut paraître y avoir excédé dans l'éloge, qu'à raison de la médiocre qualité de son héros.

Mais en thèse générale Voltaire ici a raison, et même son expression est modérée. L'abbé de Fromentières n'avait-il pas dit avant lui et jusque dans la chaire : « Nous osons quelquefois interrompre les saints et redoutables mystères pour louer des vertus militaires ou politiques, et

de vêture et de profession religieuse fréquents alors avaient aussi leur écueil. La sympathie, la curiosité, le désir de s'intéresser et de s'édifier entraient diversement dans le goût que l'on ressentait alors pour ces sortes de cérémonie. Après tout, l'entrée en religion et surtout l'émission des vœux solennels n'est-elle pas une sorte de mort; et qui ne sait combien, malgré son horreur, le spectacle de la mort nous attire! Lorsque l'on voyait une La Vallière, l'idole de la cour, s'ensevelir vivante sous le voile et derrière la grille du Carmel, on s'explique l'empressement et l'émotion de cette foule accourue au faubourg Saint-Jacques. L'éloquence d'un Bossuet et d'un Fromentières devenait elle-même alors d'un attrait secondaire. Et cependant, quels ne devaient pas être ces deux orateurs empruntant au contraste des fautes et de la pénitence de cette illustre pécheresse leurs plus sûrs effets oratoires et leurs plus chrétiennes leçons [1]!

souvent, en disant de ces grands hommes ce qu'ils ont dû être plutôt que ce qu'ils ont été, nous faisons sans le savoir d'officieux mensonges. Triste et fâcheux ministère à un prédicateur dans la chaire de vérité. » (*Or. fun. du R. P. Senault.* — Exorde.)

1. La bibliothèque de l'Arsenal possède le manuscrit d'un premier discours composé, dit-on, pour cette circonstance par l'abbé de Fromentières et qui communiqué à Louis XIV n'en aurait point été agréé. M. l'abbé H. Duclos (*Mme de La Vallière et Marie-Thérèse.* — Appendice,

En général ce discours était mêlé, dans des proportions variables, de biographie et de morale, l'une s'appuyant à l'autre, et toutes deux concourant à ce triple résultat : glorifier Dieu, soutenir la victime dans son sacrifice et exhorter l'assistance.

Enfin un dernier genre de sermons favorisé de l'audience de la cour fut le panégyrique des saints et des saintes que ramenait périodiquement le martyrologe. C'était comme l'oraison funèbre de ces bienheureux, de même que l'oraison funèbre des princes et des grands constituait leur véritable panégyrique. Quelques-uns de ces éloges où l'esprit chrétien prenait sa revanche étaient prononcés à la cour, ceux par exemple dont l'anniversaire coïncidait avec l'avent ou le carême ; mais la plupart se faisaient en ville et, d'ordinaire, à l'église même placée sous le vocable ou le patronage de ces saints.

Voilà donc comme un premier cadre matériel de l'éloquence chrétienne à la cour de Louis XIV. Il faut maintenant avancer d'un pas, franchir le seuil de la chapelle royale et considérer, avant de les entendre, les prédicateurs qui en occupent la chaire.

page 841) a donné le texte de ce discours qu'il tient pour authentique. Nous dirons plus loin ce qui nous empêche de partager sa conviction à ce sujet.

II.

Nous venons de nommer une centaine environ de ces orateurs sacrés. On conçoit qu'il nous devienne impossible d'accorder à tous, dans l'étude de leur talent ou de leur œuvre, une attention égale, mais aucun d'eux ne devait rester ignoré. S'ils ne brillèrent pas tous du même éclat, nous ne devons pas croire aisément qu'il y en ait eu de médiocres. Ce qui le prouve, c'est d'abord la difficulté de trouver en dehors d'eux non-seulement une illustration, mais encore une célébrité de la chaire à cette époque[1]. Puis c'est le soin même avec lequel ils étaient choisis et désignés. Le roi

1. Nous devons excepter naturellement certains prédicateurs exclus de parti pris. Il en était d'excellemment doués qui, tout en faisant fureur en ville, ne franchirent jamais le seuil de la cour. Nommons entre autres le P. Singlin et l'abbé Le Tourneux, que leurs attaches à Port-Royal rendaient suspects et qui pour ce motif durent cesser toute prédication, même en ville.

ne laissait ce soin à personne et il consultait lui-même la liste entière des prédicateurs que lui présentait chaque année, au sortir du carême, son grand aumônier. Les orateurs des deux stations suivantes étaient invités alors par son ordre exprès et cela six mois pour l'une, un an pour l'autre à l'avance, afin qu'ils eussent le loisir de se préparer[1].

La *Gazette de France*, par les appréciations mêmes dont elle accompagne sa chronique sur les prédicateurs officiels, indique assez clairement que leur mérite fut le principal motif du choix qui les honorait; et de plus, en mainte circonstance, elle insinue le scrupule de Leurs Majestés sur ce point. Il ne fallait, pour décider leur suffrage, rien moins qu'une réputation déjà établie, ou leur propre expérience du talent des orateurs, ou au moins la recommandation de personnages influents et capables. C'est sur le témoignage du célèbre Cospéan que la reine régente avait désiré entendre Bossuet, et la disgrâce de ce prélat suffit pour ajourner la fortune du jeune archidiacre de Metz. Quant à Louis XIV,

1. « Le 17 mars 1700, M. l'évêque de Metz présenta au roi la liste des prédicateurs afin que Sa Majesté choisisse ceux qui prêcheront l'avent et le carême prochains... On choisit toujours les prédicateurs en ce temps-ci afin qu'ils aient le loisir de travailler à leurs sermons. » (*Journal* de Dangeau.)

il ne dédaignait point de prêter l'oreille aux bruits du dehors et de s'enquérir des orateurs dont les échos lui apportaient le nom : — « Quel est donc, demandait-il à Boileau, un prédicateur qu'on nomme Le Tourneux? On dit que tout le monde y court; est-il si habile? » A quoi le poëte répondit fort spirituellement : — « Sire, on court toujours à la nouveauté; c'est un homme qui prêche l'évangile[1]. » On constaterait, d'ailleurs, aisément que les prédicateurs le plus souvent rappelés dans la chaire royale furent ceux qui, d'un commun aveu, s'y étaient le plus distingués. Certains y prêchèrent six, neuf, douze et jusqu'à treize stations. Or, en cherchant le nom de ces privilégiés, on rencontre de suite Mascaron, le P. de La Rue, le P. Gaillard et Bourdaloue. L'infériorité à cet égard de Bossuet, qui ne prêcha à la cour que deux avents et deux carêmes, confirme précisément notre observation, en ce sens que son succès, nous le verrons, n'y égala point celui des orateurs qui viennent d'être nommés.

Si le mérite réel ou apparent de ceux-ci n'eût

1. Il fut avec le P. Séraphin l'un de ceux auxquels on appliquait le mot de la Bruyère : « Jusqu'à ce qu'il revienne un homme qui, avec un style nourri des saintes Écritures, explique au peuple la parole divine uniment et familièrement, les orateurs et les déclamateurs seront suivis. » (Ch. *De la chaire.*)

été leur principal titre, on s'expliquerait mal ces réapparitions fréquentes des mêmes prédicateurs. En manquait-il au dehors et ne s'en fût-il pas présenté vingt pour un? Tous ceux qui, en ville, faisaient assaut d'éloquence n'eussent-ils pas été charmés de se produire à la cour? Et croit-on que la plupart ne fissent pas de grands efforts dans le but d'y être invités? Les hommes étant ce qu'ils sont, combien s'en trouve-t-il qui humblement s'estiment inférieurs aux distinctions les plus flatteuses; et, d'ailleurs, n'y a-t-il pas à chercher un théâtre élevé, une émulation naturelle qui se renforçait ici du prétexte au moins plausible et en apparence sincère d'une action plus féconde pour le bien? On a beau se dire qu'une âme devant Dieu vaut une âme, la conversion d'un personnage illustre, de Turenne par exemple, semblera toujours, et à bon droit, d'un plus haut prix, à cause d'un rayonnement particulier de bon exemple qui en découle.

Mais il y avait, pour quiconque s'inspirait d'un but moins élevé, un motif trop réel de briguer la chaire du Louvre. Il est certain en effet que cette chaire était une porte ouverte sur les dignités et les bénéfices ecclésiastiques. « Le métier de la parole, disait la Bruyère, ressemble en une chose à celui de la guerre; il y a plus de risque qu'ailleurs, mais la fortune y est plus rapide. » Et l'auteur des

Caractères ne s'en étonne point. Ce qui le révolte est de voir que dans le dessein de se pousser, on travestissait la prédication. Il s'en indigne d'autant plus qu'après tout » les règles austères de la parole sainte n'ôtent point les moyens de faire montre de son esprit et de monter aux dignités où l'on aspire. »

A part cet inconvénient trop réel et sauf l'esprit d'ambition entretenu chez des hommes que leur ministère même en doit préserver, quel mode d'avancement et de fortune était plus légitime? Ne valait-il pas mieux obtenir une abbaye ou un évêché par son talent ou son travail d'orateur que par l'intrigue, la protection, la faveur, l'argent, de basses concessions ou de criminelles flatteries? Malheureusement plusieurs qui avaient le droit de compter sur le mérite de leur parole faisaient plus de fond encore sur ces misérables moyens, ou considéraient trop la chaire du point de vue de ses avantages mondains. Était-elle pour eux autre chose que le marchepied des honneurs et des richesses? Voilà ce dont, en suivant de près leur ministère et leur vie, l'on peut douter. La Bruyère ne disait point au hasard « le *métier* de la parole, » en parlant de la prédication, et il se plaignait justement que l'on eût changé celle-ci « en un tissu de louanges mal placées, *intéressées*. »

Bossuet, si pur de tout reproche à cet égard, avait le droit de s'en offenser, lui surtout; et dans le panégyrique de sainte Catherine il proteste, en effet, contre « l'opprobre que font à Jésus-Christ et à l'Évangile les ouvriers mercenaires. » Son émotion est vraie, parce qu'il signale un abus flagrant : « Faut-il, sainte fille du ciel, s'écrie-t-il, source des conseils désintéressés, auguste science du christianisme, faut-il que je vous voie en nos jours si indignement ravalée que de vous rendre l'esclave de l'avarice ! » Et il compare au magicien Simon « ceux qui ne s'étudient à la science ecclésiastique que pour entrer dans les bénéfices ou pour ménager par quelque autre voie leurs intérêts temporels, » avec cette différence, toutefois, à leur désavantage que Simon « donnait son argent pour le don de Dieu, tandis que ceux-ci dispensent le don de Dieu pour mériter de l'argent. » Assurément le trait est dur et il devient impossible de ne le pas croire dirigé principalement contre certains orateurs de la cour, lorsque l'on voit Bossuet accuser cette espèce de simoniaques de ne « débiter point ces maximes pures qui enseignent à mépriser et non à ménager les biens de la terre, » lorsqu'il leur reproche une science flatteuse et accommodante, « propre aux négoces du monde et non au commerce sacré du ciel » et lorsque, enfin, il signale à de hauts

personnages cette exploitation sacrilége de la chaire : « L'avarice, leur dit-il, les portera à vous séduire par des paroles artificieuses pour faire de vous une espèce de trafic [1]. »

Or, tout sévères que soient de tels accents, Fénelon nous empêche de les juger excessifs. Lui-même il se déchaîne contre « ces prédicateurs qui cherchant leur intérêt, leur réputation, leur fortune ne songent à plaire que pour gagner l'inclination et l'estime des gens qui peuvent contenter leur avarice et leur ambition. » Et plus loin, commentant ce mot de saint Augustin : « Les paroles sont faites pour les hommes et non les hommes pour les paroles, » il blâme à la fois les intrigants et leurs dupes : « Les discours servent, dit-il, à celui qui les fait, car ils éblouissent les auditeurs, ils font beaucoup parler de celui qui les a faits et on est d'assez mauvais goût pour le récompenser de ses paroles inutiles. » Puis il qualifie cette éloquence de « mercenaire et infructueuse. »

Évidemment, l'auteur des *Dialogues* n'entendait point critiquer la juste et même la grande part de distinctions accordées aux orateurs sacrés ; autrement les dignités ecclésiastiques fussent demeurées

1. *Panég. de sainte Catherine*, IIIe partie.

la proie des médiocrités ambitieuses. Tout son grief est que l'on prenne au sérieux celles-ci, ou même que l'on acquiesce aux hommes de talent qui ne prêchent que pour plaire et ne veulent plaire que pour se faire décerner les plus hauts emplois dans l'Église. Cette condescendance lui paraît de *mauvais goût*. Peut-être, au reste, va-t-il un peu loin lorsqu'il émet, d'une façon absolue, cet aphorisme : « Il faut donc que les orateurs ne craignent et n'espèrent rien de leurs auditeurs pour leur propre intérêt. » Et la raison qu'il en donne : « Si vous admettez des orateurs ambitieux et mercenaires, s'opposeront-ils à toutes les passions des hommes? » Cette raison, vraie en soi, peut ne l'être pas entièrement dans l'espèce : « Il me semble, lui objecte très bien son interlocuteur, que l'expérience de notre siècle montre assez qu'un orateur peut parler fortement de morale sans renoncer à la fortune. » Et c'est en toute justice qu'il lui en cite de récents exemples : « Peut-on voir des peintures morales plus sévères que celles qui sont en vogue? On ne s'en fâche point, on y prend plaisir ; et celui qui les fait ne laisse pas de s'élever dans le monde par ce chemin. »

Ce qu'il y a de vrai, cependant, et justifie dans son ensemble la critique de Fénelon, c'est qu'en réalité de tels prédicateurs non désintéressés se

trouvent à l'ordinaire moins puissants contre les vices [1]. On devine, on sent leur mobile ou leur espérance; on sait qu'ils ne quitteraient aucune des choses qu'ils affirment devoir être quittées ; « on les laisse dire pour la cérémonie, mais on croit, on fait comme eux. Et ce qu'il y a de pis est qu'on s'accoutume par là à croire que cette sorte de gens ne parle pas de bonne foi. Cela décrie leur ministère; et quand d'autres parlent après eux avec un

1. C'est la pensée de l'abbé de Fromentières dans l'éloge du P. Senault. Il souhaite son désintéressement à tous les prédicateurs : « Leur langue, dit-il, ne serait point vénale, et n'espérant rien du monde, il n'y aurait rien qui les empêchât de le corriger. » (*Or. fun. du P. Senault,* IIe partie.) Du reste, il faut entendre le P. Senault lui-même faire des prédicateurs de son temps une vive satire et d'autant plus méritée que son caractère le met à l'abri du reproche d'exagération ou d'injustice : « Les ambitieux, dit-il, qui font servir l'Évangile à leur vanité ne peuvent souffrir de compagnons dans cet exercice... les *misérables* souhaiteraient avoir cent corps pour remplir toutes les chaires et autant de langues que la Fable en donne à la Renommée pour se faire entendre de tous les peuples. Ils recherchent les emplois avec plus d'empressement que les ambitieux ne briguent les charges, et ils croient avoir gagné une bataille quand ils ont enlevé une chaire à un prédicateur qui peut obscurcir leur gloire ou diminuer leur réputation. Ceux-là se prêchent sans doute et ne prêchent pas Jésus-Christ; et comme la vanité est le principe de leurs actions, on peut dire que la gloire en est la fin et que l'enfer en sera la récompense. Les véritables prédicateurs... souhaitent que l'Évangile soit prêché aux dépens même de leur réputation. » (Ire partie.)

zèle sincère, on ne peut se persuader que cela soit vrai [1]. »

Il fallait que cet abus de la prédication fût alors une plaie vive et un mal fréquent pour que les esprits les plus judicieux s'en émussent de la sorte. La Bruyère dit couramment que l'orateur cherchait par ses discours un évêché. Et il constate qu'en effet c'était, pour y arriver, le chemin le plus court. « Le sermonneur, écrivait-il, est plutôt évêque que le plus solide écrivain n'est revêtu d'un prieuré simple. »

Aussi tout le monde se jetait-il à prêcher; et prêcher à la cour était le point de mire des ambitieux. C'était pour eux beaucoup d'y arriver, mais surtout il fallait y réussir. Qu'importait sans cela le succès en ville et que faisait avec cela d'y avoir échoué? L'auteur des *Caractères* plaisante à ce sujet très-agréablement. Voici, dit-il, deux prédicateurs : L'un « goûté à Paris ne l'est point à la Chapelle. Quelle mortification! » L'autre, « applaudi des grands seigneurs, à cause qu'il l'a été par leur souverain, échoue dans une paroisse de Paris. Qui des deux se consolera le plus tôt? Évidemment celui qui est goûté à la cour, parce que la ville n'a point de suffrage dans le choix des prélats. »

1. *Dialogues sur l'éloquence*, premier dialogue.

Mais si la cour, à raison de ce « suffrage » qu'elle possédait, servait de principal théâtre à l'ambition des orateurs, on ne peut croire cependant que les orgueilleux ou les cupides y fussent autre chose que l'exception. Ce serait faire au grand nombre un tort gratuit que de le charger des anathèmes de Bossuet ou des reproches de Fénelon. On trouve même, en y regardant, que ceux d'entre eux qui obtinrent les dignités, les méritaient[1]. Ce n'est pas, en effet, une preuve qu'on les ait briguées que d'y parvenir ; et les briguer dans une juste mesure n'est point un argument que l'on en soit indigne. Il semblera naturel que la chaire du Louvre en particulier fût le chemin des honneurs et des bénéfices, si l'on se rappelle qu'elle ne s'ouvrait généralement qu'aux orateurs les plus vertueux ou les plus capables.

Dans le fait, elle demeura le poste avancé et presque infaillible de ces biens. Il fallait jouer de malheur ou se montrer d'une infériorité notoire

1. La Bruyère en disant : « *L'on a eu* de grands évêchés par un mérite de chaire, qui présentement ne vaudrait pas à son homme une simple prébende, » constatait évidemment et le progrès de la chaire et les titres aux bénéfices ecclésiastiques des prédicateurs de son temps qui y étaient promus. Il ne se pouvait toutefois que dans le nombre il ne s'en glissât de médiocres : « Théodat a été payé de ses mauvaises phrases et de son ennuyeuse monotonie. »

pour ne les point acquérir par elle [1]. Beaucoup de prédicateurs, soit réguliers, soit séculiers, lui durent toute une fortune, à savoir la dignité épiscopale [2]. Et plusieurs qui parvinrent d'autre sorte à la mitre affectèrent du moins de la lui devoir. C'est ainsi que, gêné de son élévation précoce au cardinalat, le jeune d'Albret n'imagina rien de mieux, pour en atténuer le scandale, que de se faire renseigner par Bossuet sur l'art difficile de la chaire[3]

1. En disant : « On parvenait à tous les honneurs par l'éloquence dans les États où elle a régné et l'on ne parvient à presque rien ou du moins à fort peu de chose par le même chemin dansle temps où nous sommes » (*Réflex. sur l'éloq.*, II), le P. Rapin ne parlait évidemment que de l'éloquence civile ou judiciaire. Et eût-il parlé de l'éloquence sacrée, qu'il aurait sans nul doute fait exception pour la chaire royale.

2. Ce furent, pour ne citer que les principaux : le P. Faure, le P. Le Boux, l'abbé de Roquette, l'abbé de Tonnerre, l'abbé de Clermont-Cruzi, Bossuet, Dom Cosme, l'abbé de Fromentières, l'abbé Thévenin, le P. Mascaron, Fléchier, le P. Soanen, Massillon. Tous ces orateurs ne parvinrent pas avec la même promptitude à cette haute dignité. Tandis que l'abbé de La Broue, avec une seule prédication devant le roi, obtenait l'évêché de Mirepoix (Mme de Sévigné à Bussy, 27 février 1679), il fallait à Dom Cosme, général des Feuillants, de longs efforts pour conquérir cet humble siége de Lombez dont Bussy le félicitait en ces termes, le 10 janvier 1671 : « Enfin, mon R. P., le roi vous a fait justice et cela lui est aussi glorieux qu'à vous, car il y avait longtemps que nous attendions des marques de l'estime qu'il vous devait. »

3. M. Floquet a publié pour la première fois le pro-

et sans doute aussi de l'exercer. On ne voit pas, il est vrai, qu'il y ait fort réussi puisqu'il prit enfin le parti, pour justifier sa pourpre, de chercher une autre gloire, celle de la conversion de Turenne, son oncle, qu'il s'attribua faussement.

D'autres, s'ils furent moins heureux, recueillirent cependant de leurs sermons à la cour une ample moisson. Ce fut pour ceux-ci la place d'aumônier ou celle de chapelain de Leurs Majestés, qui était un acheminement presque certain vers l'épiscopat; pour ceux-là le même titre et la même

gramme d'études relatives à la prédication que traça alors le grand orateur et qui est fort curieux au point de vue des sources où il semble avoir lui-même puisé. Je ne sais s'il ne découragea point le jeune candidat à la chaire sacrée. Il ne faudrait pas prendre, en effet, trop à la lettre ce que Gui Patin écrivait à son sujet, le 28 août 1669 : « Nous allons voir un nouveau cardinal qui sera nommé cardinal de Bouillon. Il est docteur de Sorbonne, *savant*, libéral, agréable, aimé et prisé de tous ceux qui le connaissent. » Son caractère, en tout cas, ne fut point à la hauteur de toutes ces belles qualités. On n'imagine pas jusqu'où il poussa la fiction de son apostolat auprès de Turenne et de sa part dans l'abjuration de ce grand homme. Ce fut au point qu'il força presque le P. de La Rue, dans son oraison funèbre de Bossuet même prononcée à Meaux, le 12 avril 1704, de s'en faire l'organe; et l'on verra que Mascaron et Fléchier n'avaient pu se dérober sur ce point à ses prétentions. La vérité est que s'il ne procura pas la conversion de son oncle, il en toucha du moins le prix, et quel prix ! la pourpre romaine sur des épaules de vingt-six ans.

fonction auprès du Dauphin, de la Dauphine et des autres fils ou filles de France. La plupart furent gratifiés du brevet de prédicateur du roi, qu'ils obtenaient dès le début, ou au cours de leur ministère et quelquefois même après leur promotion épiscopale, témoin Jules Mascaron, qui ne le reçut qu'en 1672, étant déjà évêque de Tulle. Et il n'est pas douteux que ce brevet ne fût la récompense du talent ou du succès de ces orateurs à la cour. Outre que sa rédaction en fait foi [1], il impliquait certaines formalités qui le rangent à part ou au-dessus des distinctions banales et des faveurs vulgaires. Ainsi le prédicateur du roi prêtait serment entre les mains du grand aumônier qui en était averti au préalable par une lettre de Sa Majesté [2]. Quant au titre de prédicateur de la reine, bien que moins solennel, il n'était pas sans prix. Le brevet en existe [3]; et toutefois il y a lieu de croire qu'une tolérance gracieuse y suppléait, ou même que le public se plaisait à qualifier de la sorte les orateurs

1. Le brevet du 26 avril 1672, décerné à Mascaron, porte en toutes lettres : « En récompense des doctes et éloquentes prédications qu'il a faites pendant plusieurs années en notre présence. » — Voir le *Registre* de la secrétairerie d'État de 1672, fol. 271.

2. *Registre* nº 3351, fol. 145, aux archives nationales.

3. Moreri dit de François Faure qu'il eut en 1640 le *brevet* de prédicateur de la reine. (*Dict. hist.*)

favoris ou habituels de Sa Majesté [1]. En réalité les seuls ayant droit à ce titre étaient les chapelains officiels, par exemple l'abbé de la Bourgeade et l'abbé de Saint-Sever pour la reine Anne d'Autriche [2].

Ces distinctions étaient fort recherchées, on le conçoit. L'on savait que, selon le mot de La Bruyère, « il n'y a rien de pis pour sa fortune que d'être entièrement ignoré; » et plusieurs, avides de se faire une réclame, outrageaient à la fois le goût et les convenances par un système d'affiches distribuées dans les maisons, ou qui se lisaient par les rues « en caractères monstrueux » et qu'on ne pouvait « non plus ignorer que la place publique. » Ces affiches, naturellement, énuméraient les titres et qualités de l'orateur; et celle de prédicateur du roi ou de la reine ne pouvait y être oubliée. Malheureusement, « quand sur une si belle montre on avait seulement essayé du personnage et qu'on l'avait un peu écouté, on reconnaissait qu'il manquait au dénombrement de ses qualités celle de mauvais prédicateur [3]. »

En admettant que cette satire et l'abus qu'elle

1. Ainsi, d'après Le Dieu, la reine-mère avait tant de goût pour Bossuet que *tous l'appelaient son prédicateur.*

2. *Estat de la maison d'Anne d'Autriche*, en 1665.

3. *Mœurs et caract.* Ch. *De la chaire.*

nale doivent surtout être mis au compte des pré-ateurs de la ville [1], puisque ceux de la cour ient assurés de trouver au pied de la chaire rale un auditoire d'élite et complet; il est présu-ble qu'avant d'obtenir cette chaire et pour l'ob-ir, quelques-uns d'entre eux avaient usé de ces yens si contraires à la dignité de leur profession néanmoins si propres à entraîner la vogue et à er une célébrité factice. En tout cas ces réclames ontées, dont le monopole ni l'initiative n'appar-nent aux prédicateurs du XVIIe siècle, peuvent is donner une idée du prix que tous attachaient rs aux brevets et titres officiels ou officieux, dont vient d'être fait mention. C'était assez que l'on en védette sur une affiche : *Prédicateur du roi*, ir que l'on vînt admirer de confiance ou criti-er de parti pris l'orateur; et l'on sait que celui-ci hait rien tant que la solitude autour de sa chaire.

. C'est là que l'on pouvait voir ce dont parle le P. Ra-, « de jeunes prédicateurs sans vertu et sans science nter en chaire, comme monte un comédien sur le théâ-pour y jouer son personnage. On y invitait les amis billets, on faisait un grand cercle de la parenté et une nde assemblée d'honnêtes gens pour parer l'auditoire our encourager le jeune déclamateur. On y levait les x au ciel par une admiration contrefaite... quand il it prononcé deux ou trois périodes mal arrangées, sans ncher. » (*Réflex. sur l'us. de l'éloq. de ce temps*. 2e édit. is, F. Nuguet, 1672, in-32, I.)

Il s'accommodait d'ailleurs assez bien des critiques de la ville qui lui faisaient de la notoriété et lui garantissaient le plus souvent les sympathies de la cour.

Enfin, outre ces diverses récompenses et comme fiche de consolation pour ceux qu'elles avaient en quelque sorte dédaignés, l'usage, après chaque station, était de porter de la part du roi au prédicateur une somme d'argent dont le trésor royal faisait les frais, trois mille livres pour le carême et quinze cents pour l'avent. Ce denier ne laissait pas d'être agréable, et dans une cour où les plus grands seigneurs sollicitaient et recevaient sans fausse honte de la main de Sa Majesté des gratifications pécuniaires, il devenait honorable. C'était le fruit du labeur et parfois la semence du talent et du succès. De la chaire, d'ailleurs, saint Paul eût pu dire comme de l'autel : « Que celui qui y sert en vive [1] ! » Nous avons la preuve que Bossuet reçut ces honoraires après les carêmes de 1662 et de 1666 [2].

Et non-seulement à chaque station était dévolue une rétribution de ce genre, mais encore il existait une pension de prédicateur du roi. Elle était de

1. I *Cor.* IX, 13.
2. *Registres du trésor royal*, fonds de Colbert. — Biblioth. nat., Ms.

quatre cents écus. Nous sommes du moins fondé à la croire de ce chiffre, d'après une note de Dangeau [1]. Le même témoin nous autorise à ne confondre point cette somme avec l'honoraire habituel de la station. Et bien qu'en général elle dût être accordée, à défaut d'autre bénéfice, cependant rien ne fait croire que les titulaires d'un prieuré, d'une abbaye ou même d'un évêché ne pussent la recevoir ou la conserver. Il est même de la nature d'une pension d'être maintenue. Bossuet garda toujours celle d'ex-précepteur du Dauphin.

Ces détails généraux sur les prédicateurs de la cour et leur groupement préalable nous ont paru nécessaires afin de n'avoir point à y revenir, au risque de l'interrompre et de la morceler, dans le cours de cette étude. Pour cette même raison, après avoir regardé la chaire du Louvre et celui qui l'occupe, il convient de jeter maintenant un coup d'œil sur l'auditoire qui les environne.

1. Il nous apprend que le roi la donna au P. Gaillard qui avait prêché le carême à la cour et que celui-ci en avait déjà la moitié, ce qui porte à 200 écus le surplus qui lui fut alors octroyé. Il y avait donc la pension et aussi la demi-pension. (*Journal*, 17 avril 1702.)

III.

Déjà, nous avons pu le constater, cet auditoire se composait de ce que la ville et la cour avaient de plus marquant [1]. Tout le dessus de la société française, qui était la première du monde, affluait à cette cour et dans cette chapelle; et celle-ci, les jours de prédication, semblait être devenue le rendez-vous des personnages les plus augustes ou les plus illustres. Le roi, la reine Anne d'Autriche, la reine Marie-Thérèse, Monsieur, Madame, Monseigneur et Mme la Dauphine, Mlles d'Alençon et de

1. «... L'élite de la société polie, les nobles seigneurs, les grandes dames qui se piquaient d'estimer et de cultiver le bel esprit, pour qui Vaugelas avait fixé dans ses *Remarques* les règles de leur propre langage et dont Molière, dans *La critique de l'école des Femmes*, ne craignait pas d'invoquer le jugement... Alors Mme de Sévigné écrivait à M. de Pomponne le journal des interrogatoires de Fouquet, Mme de La Fayette publiait *la Princesse de Montpensier*, la Rochefoucault revoyait ses *Maximes*... » (Gandar, *Bossuet orateur*, ch. IV, p. 400.)

Valois, la reine d'Angleterre, les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry, les princes et les princesses du sang, les cardinaux, les maréchaux de France, les évêques, les ambassadeurs, tous les hauts dignitaires de la couronne, puis une foule de seigneurs et de dames portant les plus beaux noms, sans compter les savants, les écrivains, les artistes, cette élite intellectuelle que Louis XIV savait attirer et grouper autour de lui.... voilà quelle était pour l'ordinaire l'assistance qui de la tribune, des galeries ou du parterre gravitait en quelque sorte autour de la chaire sacrée et recevait avidement la parole de nos plus célèbres prédicateurs. On devine quelle action de tels orateurs et un tel auditoire devaient exercer l'un sur l'autre, et l'on hésite vraiment à dire si le talent servit mieux alors l'éloquence que ce milieu ne servit le talent d'ailleurs très-réel des émules de Bossuet, de Bourdaloue et de Massillon.

Or diverses raisons attiraient la cour aux sermons.

C'était d'abord chez les plus religieux un zèle chrétien. La foi vient d'*entendre*, dit saint Paul, et l'on peut ajouter que la charité vient de *croire*. Au milieu de tant de séductions et de scandales, et lorsque le doute et l'apathie envahissaient déjà les âmes, n'était-ce pas pour celles-ci un besoin de

se retremper dans la parole sacrée, d'y puiser à la fois la lumière et la force? Et cette parole, où la trouvaient-ils plus prodigue d'elle-même et mieux appropriée à leurs exigences spirituelles qu'à la cour?

Puis c'était, chez les beaux esprits, l'attrait naturel de la littérature et de l'éloquence. Quelqu'un se plaignait alors que le discours chrétien fût devenu un spectacle. En effet, pour ces *dilettanti*, c'était le spectacle des yeux, des oreilles, de l'esprit. La personne de l'orateur, son visage, son geste, sa voix, l'harmonie de ses périodes, la beauté de ses pensées, la force de ses déductions ou le pathétique de ses mouvements, tout cela les captivait. Ils assistaient à une sorte d'académie sacrée où toutes les ressources de l'imagination et du sentiment, toutes les richesses de la langue, toutes les séductions de l'art fleurissaient. Il y avait là de quoi provoquer l'admiration, justifier l'enthousiasme ou défrayer la critique. On y trouvait un de ces plaisirs intellectuels qui ont quelque chose de physique, tellement la sensation en est vive. Cela fournissait en outre aux conversations, aux correspondances, à tout le train littéraire d'une société qui aimait fort à parler et à écrire et qui savait si bien faire l'un et l'autre.

Mais il y a pis; et des esprits à la fois peu chré-

tiens et peu sérieux se faisaient de la prédication à la cour « une sorte d'amusement entre mille autres. » C'était un jeu où il y avait « de l'émulation et des parieurs[1] : » L'orateur sera-t-il éloquent? Plaira-t-il? Se surpassera-t-il lui-même? Fera-t-il regretter ses devanciers? Effacera-t-il ses rivaux[2]? Autant de questions, autant d'enjeux. Lorsque Bourdaloue à Saint-Jacques-la-Boucherie, Mascaron à l'Oratoire et Bossuet au Louvre prêchaient ensemble le carême, les paris devaient se multiplier. Si la langue du *sport* actuel eût été alors en usage, nul doute que l'on n'eût pris l'un de ces orateurs à dix, l'autre à sept ou à cinq, avec une animation voisine de celle qui envahit à de certains jours notre *turf*. Ce n'était que puéril assurément, mais la chose grave est que les prédicateurs, le sachant, pouvaient être tentés de faire « assaut de l'éloquence jusqu'au pied de l'autel et en la présence des mystères. » Quelques-uns le faisaient-ils? Nous n'osons le croire. Et toutefois la Bruyère l'insinue : « Le solide et l'admirable discours que celui qu'on

1. *Mœurs et caract.*, ch. *De la chaire.*

2. « On ne vient ici, disait Massillon, que pour décider du mérite de ceux qui annoncent la parole sainte, pour faire des parallèles insensés, pour prononcer sur la différence des jours et des instructions; on se fait honneur d'être difficile... » (Sur *la parole de Dieu*, II[e] partie, prêché à Versailles, 1701.)

vient d'entendre! Quel grand effet n'a-t-il pas dû faire sur l'esprit et dans l'âme de tous les auditeurs! Les voilà rendus. Ils en sont émus et touchés au point de résoudre dans leur cœur, sur le sermon de Théodore... qu'il est encore plus beau que le dernier qu'il a prêché. »

Assurément il n'était nul besoin de la connivence du prédicateur pour autoriser cette conclusion et justifier l'ironie du satirique, mais il n'est pas moins sûr qu'il fallait à ces orateurs quelque esprit de foi et une certaine force d'âme pour ne céder point à la tentation de justifier les espérances ou de faire évanouir les doutes que l'on avait pu concevoir à leur sujet [1]. Malheur à leur évangélisation, s'ils y succombaient. Il arrivait alors ce que dit notre sévère, mais judicieux moraliste : « Plaisant aux uns, déplaisant aux autres, ces prédicateurs convenaient avec tous en une chose, que comme ils ne cherchaient point à les rendre meilleurs, ceux-ci ne pensaient pas non plus à le devenir. »

Et d'autres encore fréquentaient le sermon par

1. C'est ce que semblait avouer Massillon disant à ses auditeurs de Versailles : « N'obligez pas les ministres de l'Évangile à recourir pour vous plaire aux vains artifices d'une éloquence humaine, à briller plutôt qu'à instruire... » (Sur *la parole de Dieu*, IIe partie.)

enre. Difficilement on résiste à la mode. Elle est
tyran du monde, comme l'opinion en est la reine;
le tyran a ce privilége d'être à la fois plus détesté
mieux obéi. S'il eût été de bon goût alors de
iir le sermon, la chaire du Louvre elle-même ne
serait pas vue honorée d'un tel concours. Mais
fallait y être vu et l'on y venait aussi pour voir.
ujourd'hui l'on se promène en calèche au bois et
on y fait le tour d'un lac. Sans cela on ne serait
as du monde. Alors on se rendait au sermon. Cela
ntrait dans le programme de toute personne de
ualité. On voulait pouvoir dire : J'y étais! Et le
oir, dans les salons, on s'occupait de l'orateur et du
iscours. On s'en entretenait comme d'une tragé-
ie de Racine ou d'une comédie de Molière. Les
ppréciations s'échangeaient. Personne n'eût pris
on parti d'ignorer les portraits du P. Bourdaloue,
s invectives du P. de La Rue, les allusions de
elui-ci, les épigrammes de celui-là. Et les plus
ourtisans, rappelant des phrases du compliment
u roi, en prenaient occasion de brûler devant
idole absente un encens dont ils savaient que
parfum ne serait perdu ni pour elle ni pour
ux.

On devine, à ce point de vue, un autre et non
oins vif attrait pour plusieurs, celui de la répu-
tion ou du talent de l'orateur. Nous distinguons

à dessein ces deux choses, sachant qu'elles n'offrent pas entre elles une rigoureuse connexité. Il arrivait, par exemple, que l'oisiveté des femmes et l'habitude qu'ont les hommes de les suivre partout où elles s'assemblent donnaient un nom à de froids orateurs et soutenaient quelque temps ceux qui avaient décliné [1]. Mais, talent ou renommée, on voulait juger par soi-même et ne passer point pour ignorer les chaires célèbres. C'était alors « une presse à mourir, » comme dit Mme de Sévigné. L'église, ou la chapelle, subissait littéralement un siége, puis un assaut. Deux jours à l'avance « les laquais y étaient. » Et l'encombrement des voitures et des piétons allait jusqu'à interrompre le commerce dans tout le quartier. Du moins la chose se passait-elle ainsi, lorsque prêchait Bourdaloue.

De tels entraînements sont aujourd'hui assez rares et moins vifs, mais ils se produisent encore. Le goût bon ou mauvais du public s'éprend chaque année d'un ou de deux prédicateurs, dont il s'arrache pour ainsi dire les lambeaux. Hélas ! ce ne sont souvent point des Bourdaloue, et toute cette vogue ne dure pas. Voilà ce qui en consolait Fénelon et ce qui nous en console nous-même : « Il

1. *Mœurs et caract.*, ch. *De la chaire.*

est vrai, disait-il, qu'ils sont applaudis par des femmes et par le gros du monde qui se laissent aisément éblouir, mais cela ne va jamais qu'à une certaine vogue capricieuse qui a besoin même d'être soutenue par quelque cabale. Les gens qui savent les règles et qui connaissent le but de l'éloquence n'ont que du dégoût et du mépris pour ces discours en l'air; ils s'y ennuient beaucoup [1]. »

Enfin l'un des principaux motifs d'affluence et d'assiduité aux sermons était la présence même du roi [2]. Elle suffisait, et au delà, pour que tout

1. *Dial. sur l'éloq.* — Ier dialogue.

2. Ces divers mobiles de l'auditoire des sermons prêchés à la cour ou devant la cour se trouvent résumés par Massillon lui-même, avec une précision admirable : « Une vaine curiosité qu'on veut satisfaire; un loisir inutile qu'on est bien aise d'amuser; un spectacle de religion dont on veut avoir le plaisir; une coutume qu'on suit parce que le monde l'a reçue; que sais-je? le désir de plaire au maître... et de s'attirer plutôt ses regards que ceux de la miséricorde divine; que sais-je encore? des vues peut-être plus criminelles et dont on n'oserait parler, de peur d'avilir la gravité de nôtre ministère... » (Serm. *sur la parole de Dieu*, prêché en la chapelle de Versailles.) Ce dernier trait ne visait-il point déjà certaines femmes jalouses d'être remarquées non-seulement du roi ou des courtisans, mais encore du prédicateur lui-même? L'une d'elles, plus tard, paria qu'elle ôterait le sang-froid au P. Rainaud, durant qu'il prêcherait; et elle gagna son pari. Troublé par les œillades, les agaceries, les provoca-

ce monde rivalisât d'empressement au pied de la chaire. Mais, en revanche, l'absence de Sa Majesté déterminait parfois le résultat inverse. Avait-on pu la prévoir, l'assistance se trouvait, comme par hasard, restreinte. Et pour peu qu'on la remarquât d'abord, les rangs se dégarnissaient sensiblement. Saint-Simon rapporte, à ce sujet, une jolie anecdote dont le major des gardes du corps, Brissac, fut le héros. Ce Brissac « était un homme droit qui ne pouvait souffrir le faux. » Il voyait avec impatience toutes les tribunes garnies lorsque le roi devait paraître, et vides au contraire quand on savait de bonne heure qu'il ne viendrait pas. Et puis ces petites bougies que les dames tenaient allumées devant elles, sous le prétexte de lire dans leurs heures et qui leur donnaient à plein sur le visage, lui déplaisaient. Un soir donc, durant l'hiver, les travées regorgeaient, les gardes étaient à leur poste dans la tribune. Tout à coup Brissac se présente, lève son bâton et s'écrie : « Gardes du roi, retirez-vous, le roi ne viendra pas. » A cet ordre tout obéit, les gardes s'en vont et Brissac se colle derrière un pilier. Grand murmure dans l'assistance, les petites

tions de la dame, l'orateur se vit contraint de descendre de chaire vers le milieu de son sermon. (V. *La femme au* XVIII[e] *siècle*, p. 396, par MM. de Goncourt. — *Massillon*, par l'abbé A. Bayle, ch. V.)

bougies s'éteignent et voilà toutes les dames parties excepté la duchesse de Guiche, Mme de Dangeau et deux autres assez du commun. Brissac alors fait reposter ses gardes et le roi arrive. Or il faisait toujours des yeux le tour des tribunes; et les trouvant vides cette fois il demanda en sortant, par quelle aventure il n'y avait personne. Brissac alors de lui conter le tour qu'il avait fait à ces bonnes dévotes, dont il s'était lassé de voir le roi la dupe. Le roi en rit beaucoup et encore plus le courtisan. On sut à peu près qui étaient celles qui avaient soufflé leurs bougies... et il y en eut de furieuses qui voulaient dévisager Brissac [1].

D'où venait la grande émotion de ces dames? De ce qu'alors « la régularité était un mérite, » dit Saint-Simon, et que chacune, vieille et souvent jeune, tâchait de s'en prévaloir auprès du roi et de Mme de Maintenon [2]. Mais bien avant ce temps

1. *Mémoires de Saint-Simon*. Édition Chéruel. L'anecdote est racontée d'abord au t. VI, ch. x (p. 205-206), puis avec plus de détails au t. X, ch. XIII (p. 312-313). Nous avons tenu compte des variantes des deux récits, sans nous astreindre à reproduire textuellement l'un ou l'autre.

2. Celle-ci écrivait, le 3 avril 1700, à Mme de Saint-Géran : «... Que vous dirai-je de M. de Catinat?... *Le roi n'aime pas confier ses affaires à des gens sans dévotion.* » Avec ce système on s'explique l'assiduité à l'église soit des hommes qui voulaient parvenir, soit des dames qui avaient toujours quelqu'un à protéger, sans compter leur propre

même, Sa Majesté souffrait difficilement qu'on s'affranchît autour d'elle de certaines convenances religieuses[1]. C'est ainsi qu'un jour elle fit reproche à M. de Vendôme et à M. de La Rochefoucault de ne jamais paraître au sermon. A quoi le premier répondit « qu'il ne pouvait aller entendre un homme qui disait tout ce qu'il lui plaisait, sans que personne eût la liberté de lui répondre, » tandis que M. de La Rochefoucault, « en courtisan avisé, » objecta « qu'il ne pouvait s'accommoder d'aller comme les derniers de la cour demander une place à l'officier qui les distribuait, s'y prendre de bonne heure pour en avoir une bonne et attendre et se mettre où il plaisait à cet officier de le placer[2]. »

avancement. Cette hypocrisie inspirait, alors même, à Massillon des accents indignés : « Tous les regards sont ici pour le prince, disait-il... tous les vœux s'adressent à lui; et son profond anéantissement aux pieds des autels, loin de nous apprendre à respecter ici le Seigneur..., nous apprend seulement à nous servir de sa religion et des faveurs dont il honore la vertu pour en emprunter les apparences et nous élever par là à de nouveaux degrés de grandeur sur la terre. » (Sermon sur *le respect dû aux temples.*)

1. Massillon, dans le sermon sur la *parole de Dieu* (IIe p.) disait aux courtisans, en pleine chaire de Versailles : « Les moments les plus ennuyeux sont ceux que vous employez à écouter ces vérités qui devraient faire toute la consolation de votre vie; vous êtes fâchés que la religion du maître vous en fasse une espèce de devoir et de bienséance. »

2. Saint-Simon, *Mém* , t. I, ch. XIX, p. 322.

Il faut dire en effet que cet auditoire, si diverse-
ient conduit au sermon et dont il convient mainte-
ant d'observer l'attitude au pied de la chaire, su-
issait pour les rangs et les places à la chapelle un
rdre établi. Se pouvait-il autrement dans une cour
ù les rivalités étaient extrêmes et où le plus mince
étail devenait à l'occasion une source de fortune?
'ertes la personne du roi était, plus encore que
autel ou la chaire, le centre vers lequel gravi-
ait l'assemblée. Or Sa Majesté occupait invariable-
ıent la tribune du fond[1]. A sa droite le grand
hambellan, à sa gauche le premier gentilhomme
.e sa chambre, derrière Elle le capitaine de ses
;ardes et « jamais que ces trois-là, dit Saint-Simon,
usqu'à cette quatrième place que M. de La Roche-
oucault sut tirer pour sa charge qui n'en avait
oint, qui est nouvelle et que le roi fit pour Guitri,
ué au passage du Rhin, auquel M. de La Roche-
oucault succéda. »

Bien entendu, ces gentilshommes laissaient aux
ersonnes royales, auprès de Sa Majesté, la place que
éclamait leur ordre de préséance. Au défaut de la
lace dans la tribune suppléaient la première tra-

1. Saint-Simon parle d'une *travée* qu'occupait le roi à
'ersailles, mais il s'agit de l'ancienne chapelle où la pre-
ıière travée était prise dans toute sa largeur par la tri-
une qui dès lors se confondait avec elle.

vée des galeries, comme à Versailles, ou les premiers rangs du parterre, comme à Fontainebleau. Un certain nombre de places distinctes appartenaient, en outre, aux princes du sang et aux grands dignitaires. Après cela, tout le vulgaire de cette élite se plaçait où et comme il pouvait. Mais afin d'éviter la confusion, les querelles, le bruit, d'empêcher les retardataires de fendre la presse, attirant vers eux l'attention et troublant le service divin, un huissier était spécialement préposé à la distribution des chaises et des prie-Dieu. Nul ne pouvait, sauf les ayant droit, s'emparer de ces siéges ou se les faire réserver autrement que par cet homme dont la juridiction sur son département était plénière.

Tout, malgré cela, ne se passait point en douceur dans l'auditoire et de fréquentes réclamations s'y élevaient. Un subalterne ne pouvait assurément se flatter de les prévenir ou de les apaiser toutes, puisqu'elles s'attaquaient et résistaient aux décisions du roi lui-même. Saint-Simon nous en cite l'étrange exemple que voici : Ce fut à propos de cette quatrième place obtenue par M. le Grand-Veneur. En sa qualité de premier aumônier, M. d'Orléans[1] ayant sa place au prie-Dieu s'était

1. De Coislin dont Saint-Simon dit d'ailleurs le plus grand bien et qui paraît le mériter.

accoutumé à se mettre auprès du grand chambellan. « Comme il était fort aimé et honoré, on l'avait laissé faire ; » mais il paraît que sa vraie place, même au sermon, était d'être ou debout auprès du roi, ou assis sur le banc des aumôniers. Ainsi l'avait pratiqué M. de Meaux, oncle de M. d'Orléans et son prédécesseur dans cette charge. Et encore le roi dit-il lui-même à M. d'Orléans que le premier aumônier n'avait point de place au sermon, ni nulle part, derrière lui. Néanmoins, ce prélat, pour qui la longue habitude semblait devenue un droit cria bien fort ; et « n'osant se prendre au roi qui venait si gracieusement de le nommer cardinal, il se brouilla ouvertement avec M. de La Rochefoucault, jusqu'alors et de tout temps son ami particulier. » Là-dessus grand tapage. « Toute la cour se *partialisa.* » M. d'Orléans l'emportait par le nombre et la considération de ses partisans, et M. de La Rochefoucault avait encore contre lui Monsieur, dont le chevalier de Lorraine disposait, et M. le Grand qui était l'émule en tout de sa faveur. Assurément le roi n'avait point pensé susciter cette querelle. Il voulut inutilement faire entendre raison au cardinal, envers lequel, de son côté, M. de La Rochefoucault fit de grandes avances. Vainement des amis communs, M. le Prince, M. le maréchal de Lorges et autres, s'entremirent. M. d'Orléans fut

inflexible et de guerre lasse s'en alla bouder dans son diocèse. Ce ne fut pas tout. Il en revint bientôt pour les fonctions de sa charge, mais ses prétentions n'avaient point changé. La Rochefoucault offrit de céder, le roi ne le voulut pas et humilia fort l'évêque[1] qui retourna encore bouder. Enfin tout cela se termina par la nomination de l'abbé de Coislin « un fort médiocre prêtre » à l'évêché de Metz. La faveur du neveu fit tomber aussitôt la colère de l'oncle, qui, par surcroît, obtint à la chapelle, pour lui et ses successeurs dans la charge, une place derrière le roi « au-dessous de celle du Grand-Veneur et la joignant[2]. »

On le voit, les petites passions ne manquaient point à ces grands personnages et elles se donnaient carrière jusque devant l'autel et en présence même de la parole destinée à les confondre. Cela jette un reflet sur cet auditoire où bien d'autres rivalités s'agitaient encore.

Ces rivalités se traduisaient principalement dans l'attitude et la mise de la partie féminine de l'assis-

1. Il finit par ces dures paroles qui lui étaient si rares, « que si la chose était à décider entre M. d'Orléans et un laquais, il donnerait la place au laquais plutôt qu'à lui. »

2. *Mémoires* de Saint-Simon, édit. Chéruel, t. I, ch. XIX (p. 322-323) et ch. XXVIII (p. 441-443). Nous n'avons pris que la substance de ce long récit.

tance. Cette habitude, dont parle La Bruyère, qu'ont les hommes de suivre les femmes partout où elles vont, même au sermon, tenait surtout, il faut le dire, à cette habitude qu'ont les femmes de vouloir plaire aux hommes partout où ils sont, même à l'église. Une telle réciprocité amenait jusqu'au pied de la chaire un déploiement de grâces et de séductions coupables. Massillon qui connaissait ce monde lui reproche énergiquement de choisir le saint lieu « et l'heure des mystères terribles pour venir y inspirer des passions honteuses, pour s'y permettre des regards impurs, pour y former des désirs criminels, pour y chercher des occasions que la bienséance toute seule empêche de chercher ailleurs, pour y retrouver peut-être des objets que la vigilance de ceux qui nous éclairent éloigne de tous les autres lieux.., » bref pour « faire du temple saint un rendez-vous d'iniquités [1]. » A supposer que l'éloquent moraliste ait un peu forcé le tableau et sans pénétrer, comme lui, jusque dans le secret des cœurs, toujours est-il qu'au moins les apparences lui donnaient raison.

Pourquoi en effet « cet appareil, comme il le dit lui-même, non-seulement de faste et de vanité,

1. Sermon sur *le respect dû aux temples*, prêché dans la chapelle de Versailles. Cf. sur la *parole de Dieu*, pour le premier dimanche de carême, prêché à Versailles (Ire partie).

mais encore d'immodestie et d'impudeur[1]? » Se pouvait-il rien de plus étrange que « ces gorges et ces épaules découvertes » contre lesquelles avait déjà protesté Bossuet[2]. Et assurément, ni Bossuet ni Massillon ne se créaient ici des chimères. Bourdaloue avec eux se plaignait que l'on vînt « insulter la sainteté de Jésus-Christ, en apportant auprès de son tabernacle et dans sa sainte maison une passion honteuse que l'on y entretient et que l'on y allume tout de nouveau par des regards libres, par des désirs sensuels, par les discours les plus dissolus et quelquefois par les plus sacriléges abominations[3]. » Déjà aussi le P. Le Boux[4] avait reproché aux dames de la cour « d'étaler jusqu'au pied des autels la plus affreuse nudité et de paraître sous un extérieur qui annonce une chasteté mourante. » Enfin, et l'un des premiers, le P. de Lingen-

1. «... Voulez-vous qu'il n'y ait pas un lieu sur la terre, le temple même... où l'innocence puisse être à couvert de vos nudités profanes et lascives?... » (Sur *le respect dans les temples*, IIe partie.)... « Devant le souverain du ciel vous venez paraître sans précaution, sans décence, sans pudeur; et vous portez sous ses yeux une effronterie qui blesse même des yeux sages et raisonnables... » (*Ibid.*)

2. Fragment d'un sermon sur *la nécessité de la pénitence*. Édit. de Versailles, t. XI, p. 400.

3 Sermon sur *la passion de Jésus-Christ*. — « *Sequebatur autem illum...* » IIe partie.

4. Sermon sur *le mariage*.

des, développant le fameux texte : *Ecce ibi mulieres sedebant plangentes Adonidem*[1], s'était écrié : « Pourquoi viennent-elles dans ce saint lieu parées et ajustées de manière à tourner sur elles tous les regards; sein dévoilé, épaules nues, bras découverts... le visage coloré de fard, les cheveux frisés et poudrés[2] ? »

Ainsi échelonnés dans la bouche de ces divers orateurs le long du règne de Louis XIV, ces reproches prouvent à la fois et leur propre justesse et leur peu de vertu : — Leur justesse, car mettant à part, de nouveau, l'intention criminelle dont Massillon gratifie son auditoire, il est cependant impossible d'absoudre l'attitude de ce dernier. On pense bien que les dames ne s'*habillaient* pas de la sorte pour n'être point vues et que les hommes n'avaient pas d'yeux pour ne point les voir. Ce que Tertullien appelle « *mutuum videre ac videri* » se donnait donc là toute liberté. Et comme, en attendant le sermon, les dames se tenaient « oisives,

1. *Ezech.*, VIII, 6-15. — Le P. de La Rue, dans un sermon sur *le respect des églises*, paraphrasant ce même texte, ne craignit pas de le traduire et d'y ajouter de nouveaux traits. (IIe partie, prêché à Vers., dev. le roi.) Du reste rien de plus fréquent, durant tout le règne, que ce sujet dans la bouche des prédicateurs. Il fallait que la profanation des églises à ce point de vue fût bien fréquente.

2. *Conciones*, t. I, 304.

inoccupées, sans prière, sans oraison, sans dévotion[1], » bientôt des regards s'échangeaient, des conversations s'ébauchaient, des mots rapides étaient jetés. Plus d'une intrigue se noua dans ce lieu et à ce moment. — Leur peu de vertu aussi, puisque tous ou presque tous les orateurs de la cour durent insister et à diverses reprises sur de telles mœurs qui ne disparurent point pour cela. La mode et l'Évangile luttaient ici. La mode l'emporta. Une parole toute-puissante pour la vaincre eût été celle du roi. Ainsi que d'un coup de baguette magique elle eût changé le tableau; mais qui sait si ce tableau ne faisait point partie du vaste décor dont Sa Majesté se plaisait à s'entourer? Le tableau resta, et tout ce que purent les prédicateurs fut d'en tirer d'éloquentes invectives qui servent aujourd'hui à leur gloire.

Mais ce n'est pas tout et l'on connaîtrait imparfaitement l'auditoire de la cour si l'on ne disait son goût très vif pour les allusions et les personnalités. Elles lui plaisaient, surtout en chaire et sur les lèvres du prédicateur. Les satires de Boileau, les épigrammes de Racine ou les caractères de La Bruyère n'avaient pas à beaucoup près pour lui autant de saveur. Ces écrivains faisaient leur métier

1. *Conciones*, t. I, 304.

ritiques et l'on ne pouvait attendre d'eux beau-
ɔ de ménagements. Ils n'avaient, d'ailleurs, que
torité de leur talent au service de leur morale.
s, que des orateurs chargés de prêcher l'Évan-
, et au nom de l'Évangile même, poursuivissent
'autes et les travers de l'humanité jusque dans
ɔersonnes, qu'ils les atteignissent sous des noms
eine voilés, qu'ils ébauchassent des portraits
:tement et facilement reconnaissables, qu'ils ap-
uassent enfin leurs leçons, leur ironie, leurs
strophes indignées à des types vivants, connus,
sents au souvenir ou même aux yeux d'un au-
ire habile à écouter entre les paroles, à saisir
nuances les plus fines et les sous-entendus les
ꞅ discrets..., certes il y avait là de quoi ravir
auditoire, de quoi le captiver.
ıussi fallait-il le voir attentif, aux aguets,
mpt à saisir la moindre allusion, au besoin la
ınt, et attribuant à l'orateur des à-propos de
hasard, faisant de ses peintures de mœurs
portraits de personnes, appliquant trait pour
t à quelques-uns ce qui convenait à tous, et dis-
uant les critiques de l'orateur avec une largesse
le à la parcimonie dont chacun usait envers soi-
ne [1]. On alla, sous ce rapport, jusqu'à oublier

C'est ce que Massillon disait si bien aux courtisans
'ersailles : «... Nous cherchons à nos propres portraits

parfois les plus sévères convenances. C'est ainsi que le P. Séraphin ayant proféré un jour cette espèce d'énigme : « Sans Dieu point de cervelle ! » chacun, « comme entraîné, » dit Saint-Simon, regarda de Villeroy auquel les emplois et les dignités faisaient moins défaut que la cervelle nécessaire pour les bien remplir. Il est vrai qu'en cela le sentiment de la cour prenait une sorte de revanche contre un homme notoirement incapable, qui n'avait pas laissé d'accepter ces charges, et contre un prince qui, le connaissant ou le devant connaître, les lui avait néanmoins octroyées. — Une autre fois, (mais alors l'allusion fut directe et se prolongea durant une demi-heure, « avec fort peu de ménagement dans les expressions... et des peintures d'après lesquelles on ne pouvait méconnaître » les originaux) le duc de Beauvilliers, — car il s'agissait du quiétisme et des quiétistes — « qui était assis derrière les princes essuya les regards indiscrets de toute la cour présente. » Le P. de La Rue occupait en ce moment la chaire royale.

Il n'y avait pas jusqu'aux orateurs les plus

des ressemblances étrangères ; nous sommes ingénieux à détourner sur les autres le coup que la vérité n'avait porté que sur nous ; la malignité des applications est le seul fruit que nous retirons de la peinture que la chaire fait de nos vices... » (Serm. sur *la par. de Dieu,* IIe partie.)

graves qui ne se sentissent entraînés sur cette pente et n'y glissassent au détriment de la dignité de leur ministère. Nous aurons occasion de constater que Bourdaloue lui-même, sans le vouloir peut-être et sans y donner autant de prise qu'on le crut, puisa là une partie notable de son succès. Ses fameux trois points de la retraite de M. de Tréville [1], dont parle Mme de Sévigné, réjouirent particulièrement la cour aux dépens d'un absent qui n'avait pas toujours fui la célébrité, mais qui, à ce moment, dut la trouver importune.

Assurément, il s'en fallait qu'un zèle chrétien présidât à ce goût des personnalités ; et les mêmes auditeurs, qui se montraient si fort charmés d'un trait qui ne les atteignait point [2], aimaient assez peu l'ordinaire sévérité de l'Évangile et le plus simple enseignement de leurs devoirs. Bossuet parle de ces hommes qui attendent, qui même *exigent* des prédicateurs *autre chose que l'évangile* et veulent qu'on leur adoucisse les vérités

1. Sermon sur *la sévérité évangélique*, pour l'avent de 1671.

2. Le 29 mars 1680, Mme de Sévigné écrivait : « Nous entendîmes, après dîner, le sermon du Bourdaloue qui frappe toujours comme un sourd, disant des vérités à bride abattue, *parlant à tort et à travers contre l'adultère*. Sauve qui peut ! Il va toujours son chemin. *Nous revînmes avec beaucoup de plaisir.* »

chrétiennes[1]. Et il savait, en disant cela, de quoi et de qui il parlait. Aussi lui, qui, dès son apparition dans la chaire du Louvre, se proclame résolu à traiter la sainte parole de Jésus-Christ en interprète fidèle qui « ne l'altère, ne la détourne, ne la mêle, ni l'affaiblit, » se heurta-t-il dès ce moment à des résistances obstinées et ne réussit-il vraiment, alors et depuis, qu'auprès des auditeurs graves et sérieux, lesquels sont toujours et partout en minorité.

Donc, lorsque La Bruyère, parlant du P. Séraphin, rapporte comme une chose incroyable « que les courtisans, à force de bon goût, lui applaudirent et qu'ils abandonnaient la chapelle du roi pour venir entendre avec le peuple la parole de Dieu annoncée par cet homme apostolique, » sa méprise est étrange. Oublie-t-il, en effet, que ce Père était fort goûté de Sa Majesté qui ne s'en cachait point, et qu'en désertant la chaire royale pour courir au capucin les courtisans rendaient un hommage très-subtil aux lumières et au bon goût d'un prince qui, comme le dit Saint-Simon, « croyait donner les talents avec les emplois? » Et ne voit-il pas aussi que, par là, non-seulement ils applaudissaient au jugement du roi, mais encore ils le vengeaient.

1. Sermon sur *la parole de Dieu*, pour le deuxième dimanche de carême.

ille, en effet, toujours rivale de la cour et d'es-
moindre, protestait à sa manière contre la
le créée par celle-ci au P. Séraphin : « Par-
où il a prêché les paroissiens ont déserté.
qu'aux marguilliers ont disparu ; les pasteurs
tenu ferme, mais les ouailles se sont dispersées
es orateurs voisins en ont grossi leur auditoire. »
uteur des *Caractères*, qui raconte cela, y voit « la
e de l'habitude chez des gens qui depuis trente
ées prêtaient l'oreille aux rhéteurs, aux décla-
teurs, aux énumérateurs ; » mais, là encore, il se
mpe. Certes, il pouvait y avoir de cette habitude ;
eille se gâte et le genre simple devient souvent
plus difficile à goûter. Nous admettons d'ailleurs,
ontiers, que la cour fût meilleur juge que la ville
ces matières. Toutefois, la vraie raison de ce phé-
nène, qui se renouvela, était cet esprit d'opposi-
n que la ville et la cour ne cessaient de se témoi-
er. Et ici encore se révèle une disposition de cet
litoire que nous étudions : juger des prédicateurs
'il entendait, en sens inverse de l'appréciation,
elle ou présumée, qui en était faite au dehors.
Mais il n'est pas non plus impossible qu'à l'é-
rd d'orateurs comme le P. Séraphin, l'attrait
la nouveauté pût exercer sur la cour le même
npire que la force de l'habitude sur la ville. N'é-
it-il pas curieux, en effet, de rencontrer parmi

cette foule d'orateurs qui se prêchaient eux-mêmes quelqu'un de simple qui annonçât enfin l'Évangile; et son succès n'infligeait-il pas aux premiers une leçon dont la malignité des courtisans pouvait se réjouir? Plusieurs de ceux-ci, d'ailleurs, mettaient une certaine affectation à rechercher extérieurement la parole de Dieu dans sa vérité nue. Est-ce que les moins chrétiens ne veulent pas parfois se donner des airs de ferveur; et n'ayant plus le fond de la piété, n'en recherchent-ils pas avec d'autant plus de zèle les apparences? Et puis, si de notre temps le courage est de vaquer aux choses religieuses, à la cour de Louis XIV, dans ce milieu où la majesté royale et la majesté divine semblaient marcher de pair [1], n'eût-il pas fallu pour s'abstenir de tout culte envers celle-ci presque autant d'intrépidité que pour n'en point accabler celle-là? Enfin nous avons vu que, sous le règne de Mme de Maintenon principalement, le roi regardait avant tout à la « dévotion » des gens pour leur « confier ses affaires. »

Il s'en fallait, en conséquence, que de cet engoue-

1. Déjà Mascaron avait pu dire que « les rois se voyant dans la grandeur oublient qu'ils sont hommes et qu'ils croient avoir bien partagé Dieu, quand ils mettent son trône à côté du leur.. » (*Or. fun.* d'Anne d'Autriche, IIe partie.)

ment de la cour pour un véritable apôtre résultât la preuve de son goût sérieux et chrétien; et nous sommes assuré que dans l'appréciation soit des mobiles qui la conduisaient au pied de la chaire royale, soit des sentiments qui l'y retenaient et qu'elle y manifestait, nous n'avons manqué à son égard ni de vérité ni de justice.

Eh quoi! en esquissant ainsi à grands traits sa physionomie, en lui imputant des travers, des lacunes, des faiblesses et, si l'on veut, des misères, l'aurions-nous en réalité décriée? A Dieu ne plaise. Ceux qui ont quelque expérience de ces questions savent combien peu d'auditoires, de tout temps, sont sans reproche et que, selon la parabole évangélique, pour une bonne terre où la semence fructifie il en est trois de mauvaises où elle périt.

Au surplus, nous n'avons aucunement fait une peinture de fantaisie. Le témoignage des contemporains est là. En admettant que les satiriques du XVIIe siècle fussent suspects d'exagération, ce ne serait pas de beaucoup puisque leur version cadre sensiblement avec celle des prédicateurs mêmes qui connurent et pratiquèrent la cour. Récuserait-on, par hasard, la compétence de juges et la fidélité de témoins tels que Claude de Lingendes, Le Boux, Bossuet, Massillon, sans compter les in-

nombrables dépositions dans le même sens que nous pourrons, au cours et selon le besoin de cette étude, relever chez les autres orateurs sacrés du grand siècle? Mais alors à quelle source d'informations devrions-nous puiser?

Encore une fois, il ne peut être question de nier ou de méconnaître les qualités et les mérites de cet illustre auditoire. Ces mérites furent réels, ces qualités furent sérieuses. On se persuade en lisant les discours qu'entendit la chapelle royale qu'ils ne pouvaient s'adresser qu'à des esprits d'une trempe très rare aujourd'hui, qu'à des âmes dont les nôtres ont, sous plus d'un rapport, dégénéré; et si les Bossuet, les Bourdaloue, les Mascaron, les Fléchier reparaissaient dans nos chaires, nous ne savons quel auditoire digne d'eux leur serait offert. Paris possède actuellement *un* sanctuaire, celui de Notre-Dame, où la grande prédication a lieu. L'assistance y est considérable, mais qui oserait la croire assez intelligemment chrétienne ou assez chrétiennement intelligente pour s'élever d'elle-même et se maintenir à la hauteur des accents qui émurent la chapelle de Louis XIV? Certainement la cour de ce prince était capable et digne d'entendre ce que nous entendons de meilleur et de plus noble; mais il n'est pas aussi sûr que nous pussions aujourd'hui communier largement et sans trop de

peine à cette forte nourriture qui lui fut si magnifiquement dispensée.

Quoi qu'il en soit, nous ne pourrons regretter d'avoir, dans les pages qui précèdent, pour l'excuse ou l'honneur de la prédication à la cour et devant la cour, montré à quelles difficultés particulières elle se heurtait, et combien dans ce milieu, d'ailleurs si favorable à l'essor de la grande éloquence, se rencontraient d'éléments capables de porter en haut des talents médiocres et, par contre, de réduire à un succès d'estime les véritables princes de la chaire, ceux qui, comme Bossuet aujourd'hui, tiennent d'une main sublime le drapeau de l'éloquence sacrée, non-seulement dans un siècle mais dans tous les siècles, non-seulement à la cour mais en tout lieu.

Désormais nous n'avons plus qu'à prêter l'oreille à la voix de cette chaire qui retentit souverainement durant ce règne. Nous n'avons plus qu'à en recueillir les échos non sur toutes les lèvres, mais dans les principales bouches-d'or qui les ont prolongés jusqu'à nous.

Ici toutefois, et sur ce point même, quel ne sera pas notre embarras! Dans cette foule d'orateurs lesquels choisir? Il serait fastidieux de leur prêter à tous une attention égale et le lecteur veut et doit ne s'attacher qu'aux figures qui ont su garder,

ou qui ont eu d'abord le plus de relief. Or, parmi ces figures, les unes ont disparu dans on ne sait quel constant oubli, ou après une vogue éphémère; et quant à celles qui demeurent, c'est dans un souvenir de moins en moins vif, ou dans des œuvres qui nous les montrent décolorées, atténuées, pareilles à des ombres d'elles-mêmes. Il n'en est pas de l'orateur comme de l'écrivain. Si l'un veut des lecteurs, il faut à l'autre des auditeurs. Quelle inexprimable différence entre le discours que prononcent des lèvres frémissantes et celui que retrace une froide plume! Nous avons beau, pour le ranimer, faire appel à toutes les ressources de l'imagination ou de la mémoire, si encore nous ne sommes pas obligés de recourir à des impressions étrangères et lointaines, nous ne réussissons qu'à galvaniser faiblement ce cadavre qui fut toute l'éloquence, c'est-à-dire toute l'âme et tout le génie d'un Bossuet.

Et cependant ces témoignages et ces œuvres, restes d'une voix tombée et d'une ardeur éteinte, exigent eux-mêmes quelque discernement. Tous ne sont pas également acceptables, et toutes n'offrent pas le même degré d'intérêt. Sommes-nous sûr de toujours saisir la note juste dans ce concert d'éloges ou de critiques dont furent l'objet les prédicateurs et les sermons de la cour de Louis XIV; et

notre recherche, notre goût resteront-ils au niveau de la délicate mission qui leur échoit? Nous sentons que l'une peut dévier et l'autre défaillir, devant une pareille tâche. Mais du moins, quelle qu'elle soit, notre étude aura ce mérite de n'avoir connu ni parti pris, ni système, ni passion d'aucune sorte. L'estime sincère que nous en ferons, vaudra seule aux prédicateurs de la cour notre attention et nos suffrages. Est-il besoin, après cela, d'avertir que recueillant ici les échos de la seule chaire royale nous entendons négliger ceux, même considérables, qu'éveillèrent parfois dans les autres chaires les mêmes orateurs. Ce n'est la biographie complète, ou l'œuvre entière de tous ni de chacun d'eux qu'il nous importe de retracer, mais cette seule partie de leur caractère et de leur talent qui a trait à ce ministère de prédication devant la cour que nous avons entrepris d'étudier.

Un mot encore : c'est une longue série que celle des orateurs qui occupèrent tour à tour les chaires du Palais-Royal, des Tuileries, du Louvre, de Saint-Germain, de Versailles ou de Fontainebleau. Nous ne prétendons point en faire un classement rigoureux. Les ranger par ordre de mérite serait au moins imprudent. Qui pourrait être assez sûr de soi pour un tel travail? Les disposer selon leurs affinités de genre, d'esprit et de talent ne serait guère plus

facile et jetterait infailliblement de la monotonie sur un sujet déjà peu varié par lui-même. Adopter le classement par écoles, celles par exemple des Oratoriens, des Jésuites, des Capucins, des Récollets, ne réussirait qu'à créer un lien factice entre tant d'hommes de talents divers, d'esprit original et que l'on ne peut raisonnablement rattacher qu'à deux systèmes de prédication, le bon et le mauvais. Suivre l'ordre chronologique des sermons amènerait des redites continuelles et confondrait tant de noms sans cesse reparus, dans un pêle-mêle inextricable. Ranger enfin hiérarchiquement ces noms d'un bout à l'autre du règne, ou les relier à divers groupes d'états et de conditions, aurait ce grave inconvénient d'intervertir les dates et d'obscurcir l'évolution naturelle de l'éloquence sacrée à cette époque. En conséquence, nous tiendrons à peu près uniquement compte de l'ordre dans lequel tous ces orateurs se montrent pour la première fois à la cour, groupant autour de cette date leurs prédications ultérieures. Le lecteur nous saurait peu de gré de le ramener sans cesse, dans cette galerie, aux mêmes personnages, au risque d'une confusion et d'une perte de temps inévitables, sans compter l'agitation d'esprit que lui causerait une telle méthode et la fatigue qu'il en retirerait. Le mieux est d'imiter le visiteur qui entrant dans un musée

laisse à partir du seuil, défiler sous ses regards, dans l'ordre où ils se présentent, les différents maîtres et leurs œuvres, sauf à grouper, dès l'abord, autour de chaque nom les divers travaux qui s'y rattachent.

Cependant, au milieu de tous ces orateurs et comme un roi dans son empire, nous apparaît Bossuet. Sa figure se détache et s'enlève sur toutes les autres avec un tel relief qu'il devient nécessaire de la maintenir au centre de ce mouvement d'éloquence sacrée qu'elle domine et protége durant un demi-siècle. De là trois groupes naturels et, si l'on veut, trois relais de cette galerie où se succèdent les illustrations de la chaire sacrée à cette époque et par conséquent trois livres qui devront se partager tout l'ouvrage. Dans le premier nous étudierons *les prédécesseurs et les contemporains de Bossuet*, dans le second *Bossuet*, dans le troisième *les successeurs de Bossuet*. Et ce dernier livre, le plus étendu, se subdivisera à son tour en trois listes, dont chacune revendiquera une gloire de l'éloquence chrétienne, de façon que Bourdaloue, Fléchier et Massillon deviennent comme les têtes de colonne de ces phalanges d'orateurs qui, d'une main plus ou moins ferme, portèrent jusqu'aux extrémités du règne l'héritage d'éloquence et d'évangélisation que leur avait légué celui que La

Bruyère nomma le Démosthènes de la chaire[1] et qu'aujourd'hui, principalement à cause du grand souffle oratoire qui le souleva jusqu'aux nues nous appelons l'aigle de Meaux.

1. « L'évêque de Meaux et le P. Bourdaloue me rappellent Démosthènes et Cicéron. Tous deux maîtres dans l'éloquence de la chaire ont eu le destin des grands modèles. L'un a fait de mauvais censeurs, l'autre de mauvais copistes. (*Caract.*, ch. *De la chaire.*)

LIVRE PREMIER

LES

PRÉDÉCESSEURS ET LES CONTEMPORAINS

DE

BOSSUET

— 1643-1670 —

CHAPITRE PREMIER.

s : Jean de Lingendes; — François Faure; — An-
e-Denis Cohon; — Jean-François-Paul de Gondi,
inal de Retz; — Pierre de Bertier; — Georges
busson de la Feuillade.

14 mai 1643, le roi Louis XIII mourait; et aus-
outes les chaires de Paris et de la province re-
saient de son éloge funèbre. Celle de Saint-Denis
it à son tour le 21 juin au milieu de la pompe
lle; et ce fut l'évêque de Sarlat qui, durant une
et demie [1], y entretint la cour de toutes les
que possède infailliblement aux yeux de ses
sseurs un prince qui n'est plus.

service fut très-beau et l'orateur éloquent [2].
ci, du reste, jouissait d'une grande réputation.
t Jean de Lingendes, neveu de Janus de Lin-
s poëte sous Henri IV et Richelieu [3], frère de

urnal d'Ormesson. — Juin 1643.
Gazette de France dit que cela lui était ordinaire.
ielques stances l'avaient rendu populaire. Gui-Patin l'appelle
rtain de Lingendes, » et cite de lui ce quatrain qu'il avait mis
nt d'une traduction en français des métamorphoses d'Ovide :

Ovide, c'est à tort que tu veux mettre Auguste
Au rang des Immortels;
Ton exil nous apprend qu'il était trop injuste
Pour avoir des autels.

Nicolas de Lingendes qui servit sous Louis XIII dans la diplomatie, et cousin de Claude de Lingendes, célèbre jésuite dont la carrière oratoire s'achevait alors[1]. Tallemant constate lui-même la renommée de l'évêque de Sarlat comme prédicateur[2]. Il y met à la vérité cette restriction qu'il était alors M. de Lingendes, mais cela ne prouve point qu'une fois évêque il survécut à sa gloire. Tout au plus en doit-on conclure qu'il prêcha moins. D'ailleurs Tallemant est suspect. Et lorsqu'il ajoute que ce prédicateur « savait médiocrement ce que c'est qu'éloquence », son appréciation devient injuste. Il est difficile de croire qu'un homme qui mettait « beaucoup d'esprit dans ses sermons » fît des « prédications de Cordelier », et que se piquant

1. Loret, à la date du 29 décembre 1657, parle dans sa *Muse historique* (ou Recueil de lettres en vers écrites à S. A. Mlle de Longueville. — Paris, Ch. Chenault, 1658, in-fol.) d'un autre de Lingendes

> Digne des plus nobles prébendes
> Et mesme d'un plus haut degré,
> Assavoir d'être un jour mitré.
> Cet abbé donc,

poursuit-il,

> d'esprit sublime,
> Doctissime, élégantissime
> Et dont on peut avec raison
> Dire qu'il est d'une maizon
> En célèbres esprits féconde,
> . . . .
> Fit, le dit saint jour de Noël,
> En parlant du verbe éternel,
> Un sermon tout plein de lumières
> Dans les petites Cordelières.

Il ajoute :

> .... Cet orateur nouveau
> . . . .
> N'avait encor jamais presché.

2. *Historiettes*, CDLXXV.

de bien entendre saint Paul, on ne l'entendît pas autrement lorsqu'il l'avait expliqué. L'auteur des *Historiettes* a trop beau jeu ici et la perte des sermons de notre orateur gêne notre réplique. Heureusement d'autres pour nous s'en chargent. Et avec quelle autorité! C'est Bossuet qui, vers la fin de ses études à Navarre, suivait Lingendes et prenait des notes à ses discours [1]; c'est l'abbé de Fromentières qui, dans le panégyrique de Senault, citant à l'honneur de ce dernier le témoignage d' « un des plus grands hommes du siècle », ajoutait hardiment : « Personne de vous n'en doutera quand j'aurai dit que c'était M. de Lingendes, évêque de Mâcon [2] »; c'est enfin Voltaire qui atteste le grand goût dans lequel parla le premier Jean de Lingendes et l'honneur qu'eurent ses prédications de servir de modèle aux orateurs qui vinrent après lui et qui, du reste, en l'imitant, le surpassèrent [3].

Mais, à propos de ce dernier suffrage, nous n'hésiterons pas à nous séparer du sentiment de M. Jacquinet, lequel, dans ses *Prédicateurs du* XVII[e] *siècle* [4],

1. En tête d'un fragment sur la *pénitence*, on lit écrit de la main de Bossuet par manière de titre : *M. de Sarlat* (Bibl. nation. *ms*. T. II, 110) et l'écriture appartient manifestement à la jeunesse du grand orateur.

2. *II[e] partie*. — Mâcon fut en effet le siége auquel, en 1650, se vit transféré M. de Sarlat.

3. *Siècle de Louis XIV*, ch. XXII.

4. Paris, Didier et C[e], 1863. — IV, p. 248 et suiv. — M. Jacquinet se montre en tout cas beaucoup trop dédaigneux de ce prédicateur. Voici comment il s'en exprime : « Sur un autre Lingendes qui dans le même temps se fit un nom par ses prédications, *un mot suffirait*, si l'auteur du *Siècle de Louis XIV* n'avait étourdiment exagéré le mérite de cet orateur... » (p. 247). L'étourderie est assurément quelque part ici.

attribue à Voltaire une méprise étrange. Selon lui, ce que l'auteur du siècle de Louis XIV dit de Jean, il l'aurait voulu dire de Claude, et cela parce que Claude semble à M. Jacquinet supérieur à son cousin. On pourrait d'abord demander si une telle appréciation est fondée et sur quoi. On sait, en effet, que toute l'œuvre de Jean de Lingendes, sauf deux oraisons funèbres qui furent publiées sans ou contre son gré [1], a péri. Mais, de plus, comment admettre un tel quiproquo de la part de Voltaire? Outre qu'il parle d'une époque relativement récente et bien connue de lui, rien dans ses expressions n'autorise à le croire mal informé. Il nomme en toutes lettres Jean de Lingendes, évêque de Mâcon, et il savait que la compagnie de Jésus interdit à ses membres l'accès des dignités ecclésiastiques; puis il affirme qu'il ne fit point imprimer ses ouvrages et qu'à cause de cela il fut oublié, ce qui ne peut convenir à Claude dont les sermons parurent en quatre volumes dès l'année 1663 [2] et maintinrent quelque temps sa renommée. D'ailleurs, les expressions « parler dans le grand goût » peuvent-elles bien s'appliquer au célèbre jésuite dont le *Journal des Savants* nous dit qu'il « n'étudiait point les termes dont il se servait, et qu'il s'en mettait même si peu en peine qu'il composait en latin les sermons

1. V. *Or. fun.* de Louis XIII. — Paris, Ch. Savreux, 1643. *Avertissement* de l'éditeur.

2. *Conciones in quadragesimam*, 3 vol. in-4°, 1666, ou 4 vol. in-8°, 1663. Sotuel les intitule : *Concionum quadragesimalium argumenta*, et les indique comme publiés sous ce titre à Paris, chez F. Muguet, 1661, in-4°. (*Bibl. script. soc. Jesu*, art. Cl. de Lingendes. — Anvers, 1643, et Rome, 1676.)

ı'il devait prononcer en français[1] »? Avec une telle éthode, on peut à la rigueur être éloquent, et aude le fut; mais difficilement on atteint à ce don ıpérieur du langage que suppose *le grand goût*. Enfin, ıel qu'ait été le mérite de Claude de Lingendes, t Voltaire ne le nie pas), sa réputation ne surpassa et ême n'égala point celle de Jean. Nous venons de ›ir le témoignage que rendit à ce dernier l'abbé › Fromentières. Après lui, Fléchier ne crut pouvoir ieux faire, dans son oraison funèbre de Turenne, ıe de s'inspirer, au point d'en reproduire quelques aits, du discours prononcé en 1637 par Jean de Lin·ındes sur la tombe de Victor Amédée, duc de Sa-›ie[2]. De telle sorte qu'il y a au moins une forte ·ésomption de croire que La Bruyère songeait à ŝvêque et non au jésuite lorsque, énumérant les 'antages que le *sot* trouve à mourir, il terminait nsi : « L'âme d'Alain ne se démêle plus d'avec celles ı grand Condé, de Richelieu, de Pascal et de *Lin-ndes*. » Est-il besoin toutefois de faire romarquer

1. *Journ. des Sav.* Avril 1667.
2. M. Jacquinet a beau dire que rien dans ce discours ne méritait ître imité ou dérobé (*Prédic. du* XVIIe *siècle* av. Boss., IV, p. 250), le ıt n'en existe pas moins. Fléchier imita et même copia, et ce qu'il ŝla de son cru à celui de Lingendes n'est point pour relever celui-ci. . Jacquinet lui-même en convient, tout en défendant trop Fléchier ı reproche de plagiat. Ce plagiat, selon nous, compromettrait moins n auteur qu'il n'honorerait Lingendes dont la réputation, sinon le lent, s'imposait ainsi à l'attention du célèbre panégyriste de Turenne. ı reste, nous n'avons ici ni à justifier ni à combattre l'appréciation : Voltaire sur l'oraison funèbre de Victor Amédée. Par sa date même le sort de notre cadre. Seulement nous devons rappeler qu'elle aussi t publiée sur de simples notes et sans le concours de son auteur.

combien ce rapprochement, dans l'un comme dans l'autre cas, manque de proportion?

Quoi qu'il en soit, Claude de Lingendes avait presque entièrement disparu de la chaire, du moins à la cour, lorsque Jean y brillait encore[1]. De bonne heure il y était venu en qualité de précepteur du comte Antoine de Moret, fils naturel de Henri IV; puis Monsieur l'avait attaché à sa maison, après quoi Louis XIII l'avait fait son aumônier et son conseiller, jusqu'au jour où, voulant récompenser en lui le prédicateur, il le nomma à l'évêché de Sarlat. C'était en 1642. Le goût d'Anne d'Autriche pour ses sermons le retint trop souvent loin de son diocèse. Peut-être lui-même céda-t-il aux séductions de la cour. Sa réputation ne laissa pas que d'en souffrir. Et cependant il serait injuste de s'en rapporter là-dessus aux caquets du temps. S'ils n'étaient pas pure calomnie, ils contenaient certainement une forte dose d'exagération. Le sort de Lingendes fut en cela tout semblable à celui de Massillon auquel l'esprit de cour et la galanterie passèrent plus tard pour être familiers. Substituez l'une à l'autre Mme de Marigny et Mme de Simiane ou la marquise de l'Hôpital, et vous pouvez raconter à peu près la même histoire de ces deux hommes qui parurent dans la chaire du Louvre[2] à un demi-siècle d'intervalle. M. de Sarlat eut le tort, comme M. de

1. Leur différence d'âge n'était cependant guère sensible. Claude était né en 1591, Jean en 1595.

2. Nous userons plus d'une fois de ce mot de *Louvre*, dans le sens où le prennent les auteurs du temps, pour désigner la résidence du roi, à Paris, à Versailles ou à Saint-Germain.

Clermont, d'avoir peut-être plus d'esprit qu'il n'en fallait à un prédicateur. Tels mots qui lui échappaient au cours d'une conversation [1] étaient recueillis et commentés d'autant plus malignement qu'on affectait davantage de confondre le prédicateur avec l'homme du monde, sauf à accuser celui-ci de traîner partout avec soi le prédicateur et de ressembler, non sans une teinte de ridicule, à un sermon ambulant.

Si l'évêque de Sarlat eût si fort scandalisé la cour d'Anne d'Autriche, sans doute cette reine ne l'eût pas invité à monter tant de fois dans la chaire du Palais-Royal où il prêcha deux stations consécutives, sans parler des cérémonies officielles comme le service du feu roi à Saint-Denis qu'il rehaussa de son éloquence [2]. Nous sommes bien à regret forcé, pour donner quelque idée du genre et du talent oratoires de Jean de Lingendes, de nous en tenir à ce dernier discours [3] dont

1. « Une fois, chez Mme Sainctot, quelqu'un luy disant : Je pense que le sermon d'hyer est le meilleur que vous ayez fait. — Le meilleur que j'aye fait, reprit-il, c'est celuy d'un tel jour; il me valut soixante pistolles. » (*Historiettes*, édit. Monmerqué... 1854. T. VII, p. 436.)

2. Il prêcha en outre à mainte reprise devant Leurs Majestés. Ainsi le lundi 12 ou 13 avril 1657, étant alors évêque de Mâcon, il prononçait aux Minimes, en présence de la reine-mère, le *Panégyrique de saint François de Paule.*

3. La Bibliothèque mazarine possède une dizaine de discours manuscrits et inédits de Jean de Lingendes, dont huit sont pour le carême, selon l'ordre de dates et de sujets que voici : 1° pour le 5° jour de la semaine des cendres, sur la *Prédestination*; 2° pour le 2° jour de la 1re semaine, sur le *Jugement*; 3° pour le 2° jour de la II° semaine, sur la *Mort dans le péché*; 4° pour le 5° jour de la II° semaine, sur le *Peu de fruit de la prédication*; 5° pour le 4° jour de la III° semaine sur le *Scandale*; 6° pour le... jour de la III° semaine, sur l'*Oraison*; 7° pour le 2° jour de la semaine de la Passion, sur la *Grâce*; 8° pour le 3° jour de la semaine des Rameaux, sur la *Confession*. Un 9° sermon fut prê-

une copie très-imparfaite servit de texte à l'éditeur qui s'excuse lui-même d'y avoir suppléé, et, de son propre aveu, ne représente assez fidèlement « ni la netteté du style ni la force des pensées de l'orateur. » Telle qu'elle est cependant, cette copie fait honneur à Lingendes. Se souvenant qu'il parle en la présence des autels, qu'il occupe une chaire chrétienne et qu'il loue un roi chrétien, il ne veut choisir que des louanges chrétiennes, « d'autant plus élevées et nobles et par cela même appropriées à son sujet. » Son plan est simple et jaillit naturellement du texte : *In vitâ suâ fecit monstra et in morte mirabilia operatus est* [1]. La vie et la mort du roi, voilà son thème. Il montre qu'en l'une et l'autre il fut grand. Quels sont les écueils ordinaires de la vie d'un prince ? L'autorité, la puissance des armes, la facilité des plaisirs. Car tout cela, dit-il, ne les élève pas au-dessus de la terre. Dans la suprême autorité, les rois peuvent devenir des tyrans;

ché le 6 août, jour de la Transfiguration. Enfin, le 10e est un panégyrique prononcé, je suppose, aux Théatins, les jour et fête de sainte Anne, patronne de la reine-mère, qui y assistait. L'exorde en est une sorte de parallèle entre les deux Anne dont l'une a donné son nom à l'autre, qui furent toutes deux de sang royal, toutes deux stériles et puis fécondes, et fournirent l'une un Dieu-homme, l'autre un roi-homme, ayant ainsi entre elles, dans les priviléges, une ressemblance qui doit être également dans les vertus. Là-dessus l'orateur développe celles de sainte Anne qu'il propose pour exemple à Sa Majesté.

Ces discours ont été recueillis manifestement et mis au net par des copistes; et leur travail nous semble consciencieux. Quelques mots, quelques phrases manquent en effet dans le texte et n'ont point été suppléés, même quant au sens, bien qu'il parût indiqué. Il y a toute raison de croire que ces sermons figurèrent, au moins pour le fond, dans la prédication quadragésimale de l'évêque de Sarlat à la cour, encore qu'ils n'en contiennent point un indice assuré. (*Ms.* 1398, T. A.)

1. *Eccles.* XLVIII

ırs armes peuvent faire triompher l'injustice; la ıissance des plaisirs les peut corrompre. A ce triple int de vue, « voilà la grandeur humaine de tous les s bien défaillante. » Telle n› fut point celle de uis XIII.

D'abord il ne connut, dans l'exercice de l'autorité ıveraine, ni l'enflure du cœur, ni le mépris des ıseils, ni la témérité des entreprises, ni l'ingratile envers Dieu dans le succès. Et toutefois, en évint de tels écueils, il sut revendiquer avec énergie droits. L'orateur touchait ici à un souvenir délicat. le reconnaît ; mais le silence et l'oubli de choses si bliques pourrait raisonnablement être suspect, et se lance avec résolution dans un récit animé de la tastrophe qui termina à la fois la vie et l'étonnante tune du célèbre Concini : « Dieu qui veillez pour conservation des rois, s'écrie-t-il, que votre province éclata en ce temps par de terribles jugements! ıribus nostris audivimus; et le temps qui ruine la émoire de toutes choses n'abolira jamais celle de ce narquable événement du 24 avril 1617 où, sur le nt du Louvre, le feu et le fer furent employés pour ıper la racine d'un mal si contagieux que le salut tout un royaume en était menacé. Une punition ssi soudaine que la foudre tomba sur la tête d'un ıl pour la correction et pour l'exemple de plusieurs. monstrueux colosse de fortune fut renversé pour voir point mis de mesure à son élévation. Le bruit sa chute apaisa soudainement tout autre bruit, et te même chute releva et rétablit l'autorité qu'on it vue en grand péril d'être accablée. Ici la vénéra-

tion, le tremblement et le silence dessus les jugements de Dieu ; ici la profondeur impénétrable du cœur des rois respectée et reconnue ; et pour ce que leurs actions ne doivent point être ni trop curieusement examinées ni témérairement jugées, la seule conclusion de ces paroles : « *Et audivit omnis populus judicium quod judicasset rex et timuerunt regem*[1]. »

Il y a assurément dans ces accents de ce que Voltaire appelle « le grand goût », et ces accents ne sont pas rares dans le panégyrique de Louis XIII. De quel ton l'orateur n'y célèbre-t-il pas, sur le sujet des armes du roi, cette victoire « aidée par de visibles assistances de Dieu », cette prise de la Rochelle « où la rébellion et l'hérésie s'étaient imaginé de pouvoir vivre éternellement, déshonorant Dieu et les rois avec impunité.... ville superbe et dont l'orgueil avait empêché, depuis près de quatre-vingts ans, que la gloire d'aucun de nos rois ne fût parfaite. » Et comme les fruits de cette victoire fortunée excitent son enthousiasme! « L'Église rétablie dans sa splendeur, l'hérésie abaissée jusqu'au mépris, la grandeur de cet État, la délivrance des oppressés, l'humiliation des orgueilleux, la joie des bons, la confusion des méchants, l'incomparable gloire du vainqueur, le bien, le repos, le pardon, le salut, la liberté des vaincus. »

Puis, passant à cette troisième face de la vie de son héros, celle des plaisirs, l'orateur loue la chasteté de Louis XIII, cette vertu que « l'impureté et l'impiété, qui n'ont que trop de partisans et de défenseurs dans

1. III *Reg.* III, 28

les cours, ont l'audace de blasphémer comme indigne d'un roi. »

Et après ces merveilles de la vie, celles de la mort. Deux vices caractérisent les morts vulgaires : la confusion et la faiblesse. Louis XIII, en mourant, eut la lumière et la force : lumière sur l'État, la religion, sa famille, ses sujets et sur sa mort même, pour laquelle il disposa tout, — force non stoïque qui fait mépriser le trépas, mais chrétienne qui empêche de le craindre.

Tel est le discours. En le terminant, Lingendes s'adresse à la reine sans doute absente, à cette « illustre reine que le choix judicieux de son très-honoré seigneur et mari, et la noblesse de sa naissance, et le désir des princes, et le consentement des peuples, et les jugements de ce Sénat si auguste et si fidèle, et la providence du ciel et les souhaits de toute la terre ont élevée à la souveraine autorité... » Et plein d'une sollicitude patriotique, comme s'il eût entrevu déjà les trahisons, les défections, les profonds troubles de la Régence, avec quel art n'ajoute-t-il pas à cette éloquente énumération des titres d'Anne d'Autriche l'expression de toute la confiance que lui inspirent « les personnes, soit dans le corps ecclésiastique, soit dans les armes, soit dans la robe, qu'il voit ici présentes devant ses yeux, fidèles, intelligentes, affectionnées au bien du roi, et qui déjà ont servi prudemment, généreusement, utilement et mérité toutes les louanges que le temps qui le presse et la connaissance qu'il a de leur modération étouffe dans sa bouche avec quelque sorte d'injustice. » Enfin l'orateur se résume dans une apostrophe à l'âme royale de Louis XIII partie le lende-

main même de la victoire de Rocroy et le jour de l'Ascension du Seigneur.

On peut juger maintenant, croyons-nous, de cette éloquence et de cet orateur. Nous n'hésitons pas, pour notre part, à reconnaître en elle celui qui, louant dans le père Senault la méthode, la science, une majesté grave et un style sérieux [1], montrait assez que ces qualités lui appartenaient. On ne prise tant chez les autres que ce que l'on possède soi-même, ou l'on finit toujours par acquérir ce que l'on goûte à ce point [2].

1. V. l'*Or. fun.* du P. Senault, par de Fromentières, IIe p.

2. Si l'on veut juger par comparaison du mérite de Lingendes, comme orateur, à cette date où Senault, le réformateur de la chaire, débutait à peine, il suffit de rapprocher cette oraison funèbre d'une autre qui fut prononcée devant la reine, « en la sainte chapelle du palais, aux obsèques de Louis XIII, » le 26 juin 1643. Une note manuscrite l'attribue au R. P. de Condé, jésuite, qu'elle qualifie d'*excellent orateur* (Paris, S. Moreau, 26 août 1643). On dirait une gageure. Quel pathos! La dédicace à la reine commence ainsi : « Madame, plusieurs oraisons funèbres cherchent le jour pour treuver dans vos yeux les lumières qui consolent leurs ténèbres, et terminant la tristesse des obsèques par la resjouissance de votre gouvernement dans les derniers devoirs qui sont rendus à vostre grand vainqueur nous prophétisent les premiers bons effets de votre régence. Ce qui fait la conclusion de leurs discours est toute la ratiocination de celuy-ci... » — Et quelques lignes plus bas : «... Ce grand Dieu qui est appelé par nos docteurs le *Père-Mère* de son fils a fait de votre majesté la *Mère-Père* du vostre, la mère par amour, le père par une mâle générosité... »

Sur les marges du discours on lit ces notes : *Entrée au discours*; — *Proposition du raisonnement*; — *Assomption du raisonnement et division en trois parties* : Vous (Dieu) commanderez, il (Louis XIII) agira ; vous défendrez, il s'abstiendra ; vous permettrez, il souffrira. — *Démonstration*; — *Conclusion universelle*; — *Issue du discours*. Et il faut voir de quelles expressions se sert l'orateur! Participer Dieu, se divertir (s'éloigner) de Dieu, la dextre de Dieu, la charnure du corps, etc., sont les moins surannées. Avec cela quels développements! Commentant le *Cor regis in manu Domini* : « Le cœur du roy, dit-il.

Il s'en faut, au reste, de beaucoup que cette louange convienne à tout ce groupe de prédicateurs que l'on pourrait appeler de la Régence et qui se firent entendre de la cour durant la minorité de Louis XIV. Les passions qui troublèrent si cruellement cette période de près de dix années eurent trop d'empire sur quelques-uns d'eux pour que la chaire royale ne subît pas elle-même de déplorables entraînements. Souvent elle « mazarina », comme on disait alors. Aussi les

comme l'organe, la dextre de Dieu comme son âme; le cœur du roy comme un grand astre, la dextre de Dieu comme son intelligence mouvante..... Je sais que mon bel astre est semblable à toutes les estoilles qui n'ont de mouvemens que pour tressaillir d'allégresse, ny de brillans que pour faire esclater leurs désirs d'estre souples au maniement des mains qui les ont formées; mais je n'observe pas tous ses mouvemens de trépidation dans les sentimens de la crainte, toutes ses déclinaisons par les humiliations... tous ses tours et retours dans la *continüe* de sa course... » Et plus loin : « C'est là où je défends aux Plines de s'approcher; leurs Trajans sont trop prophanes, et si j'appelle les Ambroises c'est avec autant de bouches d'ambroisie que mon unique Louis veut de Théodoses... » — Puis parlant de la fécondité tant espérée d'Anne d'Autriche : « Ce Dauphin peu attendu pour l'avoir trop esté sera longtemps ensevely dans le sein où il doit naistre, cette rosée ne tombera du ciel qui aura été percé par un million de vos soupirs et des vœux d'un pauvre peuple qui craignait l'éternité de ses limbes dans la fin de vostre lignée. » — Enfin il termine par cette apostrophe au feu roi : « A Dieu, mon Louis, à Dieu, ô couchant! ô levant! Couchant dans la vanité, levant dans la véritable félicité... »

Tout le discours est de ce ton. A peine çà et là un mot heureux, un éclair, celui-ci par exemple : « Je m'avance à travers ces funérailles qui n'ont de superbe que la ruine des grandeurs, rien de pompeux que leurs phantosmes... » Et encore : — « Pourquoi regardons-nous tant les couronnes sans les sépulcres, les vanités sans leur propre vanité! »

Voilà donc où en étaient la langue et le goût, et cela à côté de Lingendes, dans une chaire contiguë à la sienne! n'y a-t-il pas sujet d'admirer et ne pourrait-on justement proclamer celui-ci avec Senault, avant lui, le restaurateur de l'éloquence chrétienne parmi nous, au même titre pour le moins que son cousin Claude et le célèbre père Lejeune? Nous avons tenu du moins à bien établir ce point de départ.

pamphlets ne l'épargnèrent-ils point ; et, à travers beaucoup d'excès, ils portent parfois des coups très-justes sur ces « prédicateurs et confesseurs de la cour, sur ces moines décloîtrés qui, jusque dans les chambres et les ruelles du lict des dames, colportent leurs marchandises spirituelles. » On les accuse de servilité, de vénalité et on leur applique rudement ce trait de Diogène qui, voyant un enfant mal agir, souffleta son précepteur. Tous les malheurs de la France et de Paris leur doivent être ainsi attribués, sans parler, ajoute-t-on, du tort que les moines font « aux prêtres séculiers qui sont tous gens de bien [1]. »

Or, un des plus en butte à ces reproches souvent renouvelés et qui, par sa position, sinon par ses actes et ses discours, les autorisa le plus, fut sans contredit le cordelier François Faure, qui, de simple religieux, devint le confesseur d'Anne d'Autriche, puis son prédicateur attitré, et fut nommé par elle à l'évêché de Glandèves, d'où il passa presque incontinent à celui de Montpellier pour s'arrêter enfin au siége épiscopal d'Amiens [2]. Si la Régence eût duré, on ne sait où aurait fini cette pérégrination. Les mémoires du temps nous représentent Faure comme un ambi-

1. *La remonstrance faite à la Reyne par les prédicateurs de la cour sur les misères de la France,* — Paris, 1652. L'auteur, ennemi forcené du *Sior Julio Mazarino* qu'il traite « d'ennemi de Dieu, d'opprobre de l'Église, de tison et de boute feu de la France, » se trahit à certains signes comme étant d'Église et paraît se faire l'écho de sentiments assez répandus.

2. En 1640, il eut le brevet de prédicateur de la reine ; en 1649, de prédicateur ordinaire du roi. En 1651, il était nommé à Glandèves ; en 1654, transféré à Amiens. (Moreri, *Dict. hist.*, art. *Faure*.)

tieux et Gui-Patin l'appelle une âme mazarine [1]. Il se fait même à son sujet l'écho d'une grave accusation : « C'est lui qui a dit à la reine, fort effrontément, qu'en assiégeant et affamant Paris, elle ne faisait pas un péché véniel [2]. » Médisance ou calomnie, cela circulait dans le public, et l'irritation était grande. Une sorte de procès en résulta devant l'opinion, grâce à un écrit dont l'auteur, se disant « plus versé dans les matières de queste et de besace que dans celles de la théologie, » affectait d'élever à la hauteur d'un principe ce qui n'avait été tout au plus, de la part de Faure, qu'une consultation de casuiste. L'esprit ne manquait point dans cette brochure, et l'on y sent, à certains endroits, comme un souffle anticipé des *Provinciales*. Le mot au lecteur en guise de préface était d'une fine malice : il demandait à celui-ci de suspendre son jugement contre le Père Faure jusqu'à ce qu'il se fût expliqué lui-même, n'y ayant pas d'apparence qu'il eût avancé une si dangereuse doctrine ; et, quoi qu'il arrivât, de n'avoir point d'aversion pour sa personne, surtout de n'en rien conclure contre les autres religieux. Et il le conjurait de demander à Dieu « pour le roi qu'il le conserve, pour la reine qu'il la bénisse, pour le Cardinal... qu'il le convertisse, pour le peuple qu'il le console, pour lui-même qu'il lui fasse miséricorde. » Après quoi ayant démontré la fausseté, le scandale, la cruauté du principe que l'on attribuait au célèbre cordelier, il ajoutait : « On dit (je ne sais

1. 16 décembre 1652.
2. « ..... dont il a été sanglé bien serré par un libelle qui a été fait contre lui. » Gui-Patin, *Lettres*, — 14 mai 1649.

s'il est vrai) que vous briguez d'être confesseur de la reine, et on ajoute : Que n'aura-t-on pas à craindre de ses conseils cachés si les publics sont tels. » Puis, transportant la casuistique jusque sur le terrain personnel du Révérend Père : « Sera-t-on criminel, lui rétorquait-il, pour prendre des curiosités dans la chambre du Père Faure, et dont il peut bien se passer, afin d'avoir du pain pour des enfants qui meurent de faim, cependant que la reine est innocente en le leur ravissant ? » Ce n'était pas lui, à la vérité, qui posait cette question, mais le public, car pour lui il avait toujours connu le Père Faure « modeste, humble et de grande édification [1] »!

L'écrit demeura-t-il sans réponse ? Nous ne le savons ; mais la querelle ne tomba point pour cela. Un révérend père chartreux, ou soi-disant tel, étant allé trouver la reine et l'ayant haranguée dans le sens de la paix avec le renvoi de Mazarin pour condition [2],

1. *Les sentimens du public touchant la doctrine preschée par le P. Faure. — Paris*, 1649. On ne lit pas sans surprise, sous le nom de l'éditeur Cardin-Besongne, ces mots : « *Avec permission de la Cour.* »

2. Ce n'était pas la première fois que l'on demandait à Leurs Majestés, publiquement et du haut de la chaire, l'éloignement du Cardinal. En 1649, dans l'église de Saint-Germain en Laye, le jour de Pasques-Fleuries, un père Théatin s'était, paraît-il, fort échauffé sur ce sujet, en présence du roi et de sa cour. Du moins avons-nous de son sermon une traduction en vers burlesques (Paris, C. Morlot, 1639) qui semble bien le suivre pas à pas. Sur ce texte : « *Honorate regem et timete Deum* » (I Petr. II, 17), le prédicateur accusait Mazarin d'avoir

... Obligé la France
De luy rendre la révérence
Que l'on doit à Sa Majesté.

Et s'adressant à la reine, il lui disait que, si elle avait peur d'offenser Dieu mortellement, elle devait éloigner son ministre. Chassez-moi, s'écriait-il,

Chassez-moi cet homme
Jusque dans la ville de Rome.

Faure, cette fois, prit la plume et écrivit une lettre véritablement étrange et si conforme à ce dont on l'accusait, que l'on mettrait en doute l'authenticité de ce document s'il n'était en toutes lettres signé : « Votre fidèle ami et serviteur le Père Faure, confesseur et prédicateur de la reine[1]. » Tout en prodiguant l'injure et la menace, Faure garde quelque respect envers son adversaire qu'il sait, dit-il, avoir « emprunté le nom et l'habit de chartreux ; » mais, de sa part, quelle déraison ou quelle passion ! Le religieux avait, paraît-il, invoqué ce texte : Dieu est fâché de l'affliction de son peuple. Faure lui réplique : « Dittes moy, je vous prie, Dieu est-il susceptible de fascheries ? Hé, croyez-vous que la France luy soit quelque chose ? Le peuple ne veut vivre qu'en guerre ; comment voulez-vous qu'on luy octroye la paix ?... Il faut punir les rebelles, et sachez que Paris se trouvera du nombre. Il vous faut croire que la reine est justement indignée et qu'elle a le droit de se venger de ses ennemis... Et n'espérez pas que le parti que vous soutenez puisse avoir le dessus. L'on vous fait croire que c'est nous qui répandent (*sic*) le sang innocent du peuple. Vous vous trompez... » Et formulant alors une monstrueuse théorie : « Quand cela se prouverait, poursuit-il (que nous versons le sang du peuple), n'est-il pas permis au roi de faire ce que bon lui sem-

1. L'écrit porte ce titre : *La response du P. Faure, prédicateur et confesseur de la Reyne, sur la Harangue à elle faite par un Révérend père chartreux pour la paix,* — Paris, 1652 ; et est daté « de Saint-Germain en Laye, le 22 jour de May 1652. » Comment croire cette pièce apocryphe, et, d'autre part, comment la réputer authentique ! L'hésitation est au moins permise.

blera de son peuple... Pourquoi n'aura-t-il pas le pouvoir de le destruire s'il l'a offensé... Les loys ne permettent-elles pas aux roys de faire ce que bon leur semble!...» En preuve de quoi il cite le texte des *Rois*[1] où Dieu, précisément comme une menace et afin de les en détourner, énumère aux Juifs tous les fléaux de la royauté. Faure, par une grossière méprise, triomphe de ce texte et s'écrie : « Que vous semble-t-il de ces paroles?... Voulez-vous soutenir que nos biens, nostre sang et mesme nos vies ne soient pas sous l'absolu pouvoir du roy? Il peut destruire et construire, et il est plus aisé de faire un nouveau peuple que corriger celuy de Paris et de plusieurs autres endroits de la France. »

Si tel était l'idéal politique de François Faure, on peut deviner ce que fut, dans cette époque troublée, sa prédication. Plus d'une fois sans doute les mêmes accents ou de semblables trouvèrent place sur ses lèvres dans la chaire[2]. Il faut faire, il est vrai, la part des circonstances, et nous retrouverons plus tard ce prédicateur avec une éloquence moins furieuse; mais en revanche quelles adulations! Dans un panégyrique de Louis le Grand, imprimé en 1680[3], suivant pas à pas la vie de ce prince, il n'y voit rien qu'à louer, à exalter, presque à adorer. Les épithètes de prince admirable, prince incomparable, prince miraculeux sont les moindres de celles qu'il lui prodigue. Et après avoir retracé un type de souverain quant au corps, à

1. *Lib.* I, c. VIII, v. 11-17.
2. Voir son *Orais. fun.* de Gaspard de Coligny. (Paris, 1649, in-4.)
3. Paris, François Muguet, 1680, in-4.

l'âme, à l'esprit, au cœur, d'une perfection absolue, il découvre tout à coup qu'il n'a fait qu'ébaucher le portrait de Louis. Tout est de ce ton durant deux cent cinquante pages et se termine par une sorte de contrefaçon de la plus divine des prières, où l'orateur souhaite que la vie de Louis XIV subsiste, s'il se peut, autant que les siècles et que tout soit soumis à son nom, etc.

On ne peut guère, après cela, s'étonner des sévérités de ses contemporains envers lui. L'esprit ne rachetait pas même ici le caractère. Talent correct en général, mais énervé, parole sans élévation et sans couleur [1]. Avec cela nulle conscience de sa médiocrité. Il recherche toutes les occasions de prêcher devant la cour, même les plus solennelles; il sollicite le choix du roi, il le force presque. On le vit ainsi, à diverses reprises, paraître en chaire devant un de ces

1. Il faut se garder de prendre à la lettre l'appréciation que fait Loret, ce complimenteur attitré, du talent et du caractère de Faure qu'il nomme :

Ce charmant orateur français
Dont partout l'éloquence on prize,
. . . .
Cet illustre pasteur mitré
Qui des bons prélats est l'exemple.
(*Muse hist.*, 13 août 1657.)

On ne devrait pas davantage accepter sans restriction l'épithète de « comiques et baladins » que Gui-Patin inflige aux sermons du « Cordelier limousin. » Faut-il le dire, nous admettrions moins encore ce que dit Bourdaloue de « ce don de la parole » et de « cette éloquence vive et sublime si naturelle au prélat » qu'il qualifie « un des plus célèbres prédicateurs qu'ait formés notre France. » (*Panég. de S. François Xavier*.) Qui prouve trop ne prouve rien. Ce n'est pas, du reste, la seule fois que nous trouverons le grave Bourdaloue en veine d'exagération et d'hyperbole, surtout dans le compliment.

tombeaux illustres qui faisaient hésiter le génie même de Bossuet. Le 12 février 1666, il prononçait à Saint-Denis, « durant deux heures de bon temps et en belle compagnie, » l'éloge funèbre d'Anne d'Autriche. Ce fut une défaite. Divers témoins s'accordent à le constater, et, par malheur, l'ouvrage, bien qu'imprimé, dit-on, avec beaucoup de retouches, ne permet guère d'accuser le goût de la cour. Difficilement on imaginerait plus de verbiage et de plate rhétorique. L'exorde se traîne dans une foule de métaphores et d'antithèses. Ce sont des larmes « qui expliquent les sentiments d'une âme agitée, » des soupirs qui « découvrent assez tous les mouvements d'un cœur oppressé. » Il parle « d'excessive douleur, de plaie mortelle de nos cœurs. » Il proteste que ce n'est point « une complaisance forcée ni un respect hypocrite » qui lui fait regretter la reine ! Plus la matière est riche et féconde, plus il sent « sa stérilité dans cette abondance. » Cette immense variété d'événements qui ont signalé la vie d'Anne « jette la confusion dans ses pensées et tarit la source de ses paroles. » Bref, c'est un « sacrifice de son obéissance au roi. »

Nous pouvons affirmer que, dans ce sacrifice, les seules victimes furent l'éloquence et la dignité de la chaire. Parcourant, non sans confusion en effet, la vie de son héroïne depuis sa sortie du monastère des *Discalcéates* de Madrid, il la représente jeune encore « comme l'eau d'un fleuve qui passe à travers la mer du grand monde sans en contracter la salure ni l'amertume ; » puis, durant les vingt-deux premières années de son mariage, assise sur un trône « autant parsemé

de croix que de fleurs de lys. » Après quoi il en vient à la naissance de ce Dauphin « que la nature faible et craintive n'avait osé entreprendre de former, et dont elle avait suspendu la production en attendant la grâce à qui la naissance des héros semble être réservée, » appliquant de la sorte, peu religieusement, le mot de saint Jean Damascène sur la conception de la Vierge immaculée : « *Natura gratiæ cedit ac tremula stat, progredi non sustinens.* » Il est remarquable que l'orateur glisse absolument sur la mort de Louis XIII ; il hasarde même une comparaison fort irrévérencieuse pour le feu roi : « Ce fut une merveille, dit-il, qu'en peu de jours (sous la Régence) le royaume devint semblable à un malade qui tout d'un coup reprend ses forces. » Pourtant les troubles de la Fronde lui imprimèrent de bien autres secousses que celles qu'il avait subies depuis la Ligue. Faure le sent lui-même, mais il ose à peine l'avouer, ne voulant pas « rouvrir des plaies si heureusement fermées. » Il montre après cela la reine en butte à la médisance et à la calomnie qui ne furent « que la riche matière de son héroïque vertu ; » et après avoir prolixement dépeint sa dernière maladie et sa mort : « Voilà, s'écrie-t-il avec un air de satisfaction, la couronne que j'avais formée des actions généreuses et chrétiennes de notre incomparable princesse [1]. »

Eh bien ! cette couronne ne plut point et l'on ne s'en cacha pas. Et quand le discours parut, « fort

1. *Or. fun. d'Anne d'Autr.* par Mess ire F. Faure, conseiller du roi, — Paris, Ant. Vitré, 1666, in-4.

changé, » au dire de Gui-Patin, il déplut encore. Un quatrain désagréable l'accueillit :

Ce cordelier mitré qui promettait merveilles,
Des hauts faits de la reine orateur ennuyeux,
Ne s'est point contenté de lasser nos oreilles :
Il veut aussi lasser nos yeux [1].

Le souvenir de cet échec oratoire se conserva assez pour que quatre années après, le 20 novembre 1670, ayant prononcé à Saint-Denis l'éloge funèbre de Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, avec aussi peu de succès, on dit plaisamment de lui qu'il avait perdu partie et revanche et qu'il en était au tout [2]. Il ne se tint néanmoins pas pour battu et risqua ce tout. Mais le sort — car véritablement il semblait jeter les dés — le trahit de nouveau. Et enfin, comme il sollicitait, infatigable, une quatrième et solennelle mission oratoire, quelqu'un dit au roi qui s'en étonnait : « Sire, il veut perdre le tout du tout [3]. »

L'auteur de la *Muse historique* écrivait le 12 mars :

Le père Faure a tant presché
Qu'il s'est acquis un évesché.
. . . .
C'est où tendoient ses doctes veilles.

Et l'on peut d'autant mieux l'en croire sur cette ambition du célèbre cordelier qu'elle lui paraît toute naturelle, vu que, selon lui,

1. Gui-Patin, *Lettres*, — 18 mai et 16 février 1666.
2. *Journal* d'Ormesson, II, 574.
3. Le *Menagiana* (1715, t. II, 122) attribue ce mot à La Feuillade, et toutefois le raconte en supprimant ce qui le précède et l'explique.

Ce père preschoit à merveilles.

Certes, cela ne dénote pas de la part de Loret une excellente critique; mais au moins la crainte du gazetier était-elle vaine lorsqu'il ajoutait

Que le voyant *Episcopus*
On eut peur qu'il ne preschât plus.

Cette dignité ne fut au contraire qu'un stimulant pour une nature inquiète, remuante et qui savait d'expérience le péril d'être oublié ou du moins l'avantage d'occuper de soi le public. Aussi jusqu'à la fin tint-il la chaire. Son panégyrique de Louis XIV ne précéda que de six années sa mort survenue le 11 mai 1687.

Son rival dans la chaire royale durant la Régence et qui lui ressemblait à divers titres fut Antoine-Denis Cohon, d'abord évêque de Nîmes, puis transféré à Dol, en Bretagne[1]. Richelieu avait commencé sa fortune [2], Mazarin l'acheva. Aussi tenait-il pour ce dernier. On publia de lui certaine correspondance soi-disant interceptée, qui le montrait à cet égard sous un jour trop politique. C'est pourquoi les quolibets, les

1. D'après Moréri, il ne put avoir ses bulles et permuta avec l'évêque de Léon. En 1637, il revint au siége de Nîmes. Personne n'obtint un plus grand nombre de bénéfices que lui. (V. *Dict. hist.*)

2. Un jour qu'il prêchait dans une église de Paris, la foule des carrosses barra le chemin à celui du Cardinal. Cohon, mandé quelques jours après, dit à Son Éminence qu'il s'estimait plus heureux que l'Espagne et l'Allemagne qui, elles, n'avaient pu l'arrêter. Cette flatterie plut. Cohon reçut le brevet de prédicateur ordinaire du roi et devint depuis lors le commensal habituel du Cardinal. (Moréri, *Grand dict. hist.*)

pamphlets ne lui furent pas épargnés. Jouant sur le nom de son bénéfice, on l'appelait l'évêque de *Dol* et de *Fraude;* on le traitait de valet, de traître, de Judas. Sans doute il avait lui-même peu ménagé ses adversaires qui étaient de l'université ; et se parant de l'épithète de *cuistres* dont il les avait gratifiés, ils allaient jusqu'à le railler d'être fils d'un savetier et d'avoir reçu de la charité des écoliers « de quoi vivre dans un grenier de la rue des Quatre-Vents, chez une fruitière. » C'était là, en tout cas, une charité assez médiocre, mais quel prétexte ne suffit point à la passion ! « Vous avez quitté Nîmes pour aller à Dol, lui disait-on ; votre vie scandaleuse vous a suivi partout; et comme le vice attire le vice, vous vous êtes jeté dans les bras de Mazarin... le plus criminel personnage de l'Europe. » Ils prétendaient même assez burlesquement que Mazarin lui avait confié l'éducation de ses singes et de ses magots [1] ; et lui appliquant le mot de Diogène à Démosthènes qui se cachait dans un cabinet : « La honte, lui disaient-ils, est d'y entrer et d'y demeurer, non d'en sortir. » Ils l'engageaient ainsi à quitter la maison et le parti du Cardinal [2].

1. Il fut du moins attaché comme précepteur aux neveux de Son Éminence qui le chargea encore du rapport de tous les placets qui lui étaient adressés.

2. *Advertissement au sieur Cohon, Evesque de Dol et Fraude*, par les cuistres de l'Université. — Selon la copie imprimée à Douay, 1649, in-4°. — Un autre *Advertissement charitable à Monsieur Cohon, Evesque de Dol en Bretagne et de Fraude en Guyenne*, daté de Bordeaux le 9 octobre 1650, reprend sous la forme d'un sonnet une partie de ces aménités :

Evesque enchevestré de Dol et tromperie,
Des feintes de la Cour, d'une vaine faveur.

əs extraits montrent à quel diapason était montée
s la passion politique ; et, sans le livrer à ses ad-
aires, il semble néanmoins fâcheux que Cohon s'en
'ait de tels sur un pareil terrain. On peut constater
lleurs par ce qui nous reste de lui qu'il dépassa
ois dans ses discours la juste mesure. Il ne se prive
de dire au roi qu'un éclair de ses yeux a déter-
é le succès d'une campagne, que « sous la conduite
on ombre, durant sa convalescence, l'indignation
ı douleur se joignit au courage de ses troupes
ɔrieuses pour abattre toutes les forces du Mila-
et de la Flandre. » Il lui fallait bien, puisqu'il
ait au nom des États du Languedoc, déclarer que,
uisés et aux dernières défaillances » ils soupi-
ıt après la paix ; mais, comme pour excuser cette
iesse, il ajoutait aussitôt que tous « sentaient la
:e nécessité d'assujétir sans résistance leurs sen-
nts aux désirs du souverain et se trouvaient sans
nté lorsque la sienne leur paraissait. » Et à l'égard
[azarin, à peine usait-il de moins hyperboliques

Des titres colorez d'une humaine grandeur,
D'un phantosme d'honneur qui sent la phrénésie,

Pour mieux persuader ta folle phantaisie,
Tu fais parler Bourdeaux comme son procureur,
Sans procuration, sans charge et sans autheur,
Blamant sa procédure après une amnistie.

Bourdeaux, qui t'a suivy jadis avec ardeur,
Devoit-il maintenant escouter ta fureur?
Tu te trompes, Cohon, en cette hypocrisie

Que ta bouche a fait voir opposée à ton cœur;
En vain as-tu presché, fourbe prédicateur,
Va, presche-toy toy-mesme et corrige ta vie.

. est suivi de quatrains et de distiques, en latin, également inju-
pour Cohon.

flatteries : « Tous ceux, lui disait-il, qui sont sensibles à la grandeur de Sa Majesté ont pour Votre Éminence une *amoureuse adoration.* » Les trois États, ajoutait-il, « vous font par ma bouche une effusion sincère de leurs cœurs... et vous regardent par rapport au roi comme l'âme de son estat, l'ornement de son règne, le support de ses peuples et les délices de son cœur [1]. »

A la vérité cette harangue ne retentit point dans la chaire, mais d'après elle on peut conjecturer ce que dut être la prédication de l'évêque de Dol. Une note d'Ormesson nous la présente assez conforme au type qui vient d'être entrevu. On lui raconta que le 8 janvier 1647, au service qui eut lieu à Notre-Dame pour M. le Prince, « M. de Dol avait fait merveilles dans l'oraison funèbre... avait parlé magnifiquement du duc d'Enghien et du prince de Conty, les avait comparés aux colonnes d'Hercule *ne plus ultrà*, aux colonnes de feu et de nue qui conduisaient les enfants d'Israël, l'un dans les armes, l'autre dans l'Église... [2] avait comparé la maison royale à la grenade, le seul fruit couronné, laquelle étant rompue chaque morceau portait un fleuron de la couronne qui étaient les princes du sang [3]. »

1. *Harangues faites à Leurs Majestés*, à Lyon, au nom des Estats de la province du Languedoc assemblés à Narbonne, par Monseigneur A.-D. Cohon, Evesque de Nismes, assisté... etc., le 28 novembre 1658.

2. Le prince de Conti avait récemment soutenu en Sorbonne des thèses sur la grâce, devant un immense concours, surtout de jésuites. (Note du *Journal* d'Ormesson.)

3. *Journal* d'Ormesson, t. I, p. 374.

Moréri prétend que Cohon s'était fait « une manière de prêcher toute nouvelle, et qui depuis a servi de modèle. » Si cela est, il faut le

Si l'auditoire fut séduit par ce langage, il faut avouer qu'il ne méritait guère d'en entendre un meilleur. Mais telle était la difficulté de ces temps que la mesure, le goût, le tact y semblaient impraticables, même en chaire et surtout à la cour. Aux passions partout déchaînées devaient répondre là des accents également excessifs dans la louange ou le blâme. Seules les époques de calme, de paix savent trouver la note juste. Une différence appréciable se fera sentir dès la fin de la Régence dans le genre et le ton de la prédication, qui n'entrera en pleine possession d'elle-même qu'au moment où le roi, prenant résolûment en main son royaume, fondera un ordre politique stable et portera dans la vie publique un apaisement nécessaire.

Mais, en attendant, la chaire chrétienne ne laissera pas d'exercer une salutaire mission envers les grands; et comme le salut vint autrefois des Juifs [1], ainsi l'Évangile s'exprimera-t-il parfois à la cour sur des lèvres qui paraissaient le moins avoir été purifiées par le charbon d'Isaïe. On verra, par exemple, un homme devenu trop célèbre, un Jean-François-Paul de Gondi,

regretter. Nous avons sous les yeux deux sermons inédits de cet orateur où dominent le genre précieux et un style détestable. L'un est pour le jour de saint Pierre sur ce texte : *Tibi dabo claves regni cœlorum*; l'autre pour le vendredi saint sur la Passion de Jésus-Christ. Il essaie d'y atteindre au pathétique et ne réussit qu'à faire du pathos. « Il lui faut, dit-il, voguer sur une mer dont les soupirs de son seing doivent grossir les flots à sa perte. » Tout l'exorde est de ce ton, et le reste ne diffère guère de l'exorde. Il y a pourtant çà et là du mouvement et une certaine couleur. (Biblioth. Mazar. *Ms.* 1395, T. A.)

1. *Joan.*, IV, 22.

archevêque de Corinthe, porter devant les personnes royales [1] une parole que d'éloquents et saints prédicateurs n'auraient pas toujours désavouée. Dès l'année 1643, il prêcha devant la reine à Saint-Jean [2]. On en conçut, paraît-il, beaucoup d'espérances pour le temps où il serait archevêque de Paris. Nous ne pouvons en juger, mais heureusement il nous reste d'autres témoignages de son éloquence. C'est d'abord un panégyrique de saint Charles Borromée qu'il prononça en l'église de Saint-Jacques-la-Boucherie, en présence de la reine mère et du roi, le 4 novembre 1646[3]. Tout le discours n'est que le développement de ce texte : *Justus mortuus condemnat vivos impios* [4] et n'offre rien d'ailleurs qui mérite une attention particulière; — puis et surtout un discours qu'il prononça le 25 août 1648, fête de saint Louis, dans l'église de ce nom, en présence de Leurs Majestés [5].

C'était cinq jours après la victoire de Lens. Ce sou-

1. Il ne prêcha point de station à la Cour, cela sans doute pour des raisons politiques ; mais il occupa à diverses reprises, durant l'Avent ou le Carême, les chaires de la capitale.

2. Le jeudi 3 décembre. *Journal* d'Ormesson.

3. Bibl. Mazar. *ms*. 1395. T. A. — C'est une copie, mais du temps, et qui porte tous les caractères d'authenticité.

4. *Sap.*, IV.

5. Bibl. nat. *ms*. Fr. 469. — Le même *ms*. ne contient sinon autographes, du moins d'une écriture du temps de Louis XIII ou de la Régence, avec des notes que l'on peut croire de la main de Retz, que deux discours de Carême, l'un sur ce texte : *Memento homo...* dont la seconde partie a été publiée (les *Prédic. av. Boss.* — Append., p. 368), l'autre sur ces paroles : *Cùm jejunatis...* A l'égard du discours que nous analysons, le journal de Dubuisson-Aubenay porte ceci : « Mardi 25, ès jésuites de Saint-Louis, rue Saint-Antoine, M. le Coadjuteur fit l'office à la grand'messe et prescha avec grand succès devant le roy, la reyne et M. le Cardinal. »

'enir si récent et si glorieux fournit à l'orateur son xorde : « Sire, dit-il, j'apporte aujourd'hui aux pieds lu Crucifix ce qui n'a presque jamais servi que de rophée à la vanité des hommes : je lui présente des couronnes... je lui offre des armes. Et ces couronnes et ces armes qui n'ont presque jamais été en usage que comme les marques profanes de la grandeur humaine peuvent aujourd'hui, ce me semble, être déposées dans une chaire chrétienne comme les trophées de la piété, puisqu'elles ont été sanctifiées par les actions héroïques du grand saint Louis, lequel ayant fait couler dans vos veines l'auguste sang d'où vous sortez, sort aujourd'hui lui-même de son tombeau pour porter à V. M. cet oracle : *Audi, fili mi, disciplinam patris tui;* à quoi je me sens obligé d'ajouter ces paroles qui suivent : « *Et legem matris tuæ ne dimittas*[1]. »

Ici l'orateur a fait retour vers son texte ; puis entrant en matière par une considération générale sur la puissance de la religion comparée à l'impuissance de la philosophie, puissance telle que « des crimes mêmes elle fait des vertus, » témoin saint Paul que Dieu « emporte par un coup violent et extraordinaire de sa miséricorde dans la connaissance du christianisme, » il envisage, afin de les appliquer au jeune prince, les divers aspects de la vie de saint Louis qu'il réduit à ce double chef : la couronne et les armes.

La couronne, plus elle est illustre et antique et

1. *Prov.* I.

plus le roi, à l'exemple de ses ancêtres qui le lui prouvent du reste par leur succession elle-même, doit se rappeler qu'il est mortel et dans cette considération s'humilier devant Dieu. Or présentement ce devoir se traduira pour lui dans ce profond respect et cette parfaite obéissance que montra toujours saint Louis pour la reine Blanche. Oui, dit-il au jeune souverain, « les obligations que vous avez à la reine votre mère parlent plus puissamment à votre cœur que toutes nos paroles ne le sauraient faire entendre à vos oreilles. Vous êtes l'enfant de ses larmes et de ses prières. Elle vous a porté au trône sur des trophées, et ce qui est sans comparaison plus considérable... elle vous instruit soigneusement à la piété. Je vous ai dit ces vérités de la part du clergé de votre royaume ; je me sens forcé par un instinct secret de les répéter encore... pour prendre sur ce fond un juste sujet de vous expliquer la plus nécessaire des instructions, » à savoir, « Sire, la distinction du droit positif de votre royaume et du droit naturel qui oblige tous les hommes. » Le premier « fait que la reine votre mère est votre sujette... mais le droit naturel qui est au-dessus de toutes les lois fait que vous êtes son fils, et ainsi il vous soumet à elle. »

Qui pourrait reconnaître ici, dans cette revendication des droits d'Anne d'Autriche au respect et à la soumission du roi lui-même, le célèbre agitateur de la Fronde, celui qui bientôt voudra soustraire à la Régente jusqu'à l'obéissance de ses peuples ? Les hommes ont de ces métamorphoses. Qui peut s'assurer d'en être toujours exempt ? Heureux lorsqu'elles ne

surviennent point au lendemain des ambitions satisfaites. En teignant sa soutane, la pourpre sembla déteindre sur l'âme de Gondi; et celui-ci crut sans doute n'être en rien solidaire de Retz .... Mais avant que paraisse le Cardinal, écoutons encore le Coadjuteur. Le contraste de ces deux hommes est éloquent.

Sur le sujet des *armes*, l'orateur exhorte le prince à n'être, comme saint Louis, au dehors et au dedans, dans la guerre et la paix, par la justice et la clémence, qu'un instrument de la religion dans les mains de Dieu. Toute cette partie où figurent des considérations sur la guerre qui doit avoir une juste cause, la sûreté des peuples, et tendre à une juste fin, la paix, mais une paix glorieuse, se résume dans cet admirable morceau qui termine le discours et que Gondi appelle le testament original [1] de saint Louis : « Sachez que vous êtes roi pour rendre la justice et que vous la devez également aux pauvres et aux princes, et par vous et par vos officiers des actions desquels vous rendrez compte à Dieu. Soulagez votre peuple, conservez la franchise, écoutez les plaintes et inclinez pour l'ordinaire du côté du moins riche, parce qu'il y a apparence qu'il est le plus oppressé. Faites-vous justice à vous-même dans vos intérêts, afin que vos officiers n'aient pas lieu

1. Ce ne sont point, en effet, les « paroles originales » de saint Louis mourant, mais le fond en est conforme. Gondi leur donne une expression plus saisissante peut-être et plus actuelle, et afin qu'elles pénètrent davantage le jeune souverain, il les déclare authentiques. On ne saurait s'en plaindre, d'autant que l'orateur put se sentir inspiré sur le moment de donner à son discours cette magnifique consécration, et que citant de mémoire ou paraphrasant un texte célèbre, il y a lieu d'admirer qu'il ne l'ait pas moins exactement rendu.

de se persuader qu'ils vous puissent plaire en faisant des injustices pour votre service. N'entrez jamais en guerre contre aucun prince chrétien que vous n'y soyez obligé par des considérations très-pressantes. Pardonnez les fautes qui ne regarderont que votre personne, et soyez inexorable pour celles qui toucheront la divine Majesté. Punissez les blasphémateurs et ayez aversion pour les hérétiques[1]. Soyez libéral de votre bien et soyez ménager de celui de vos sujets. Maintenez les bons règlements et corrigez avec soin les mauvais usages. Ne donnez jamais les bénéfices qu'à ceux qui seront capables d'en faire les fonctions et d'en soutenir la dignité. Demeurez dans le respect que vous devez au Saint-Siége et conservez inviolablement les priviléges et les immunités de l'Église. Entendez souvent la parole de Dieu et fréquentez les sacrements avec les dispositions nécessaires. Enfin, faites régner Jésus-Christ dans votre cœur et dans votre royaume, afin qu'après une longue vie il vous fasse régner avec lui. »

Gui-Joly raconte dans ses mémoires[2] que ce dis-

1. Au cours de son sermon, Gondi avait déjà cité le fait de saint Louis faisant percer les langues blasphématrices, et la rigueur du bras séculier était par lui invoquée contre « ces noirs et ces infâmes criminels qui se sont attaqués directement à Dieu. » Selon lui, l'impiété régnait et triomphait par l'impunité dans la capitale. Il faut s'attendre à rencontrer souvent de tels accents dans la chaire durant tout ce règne. L'essentielle distinction du péché et du pécheur ne s'y montre que timidement et rarement. Et d'ailleurs, le système de la religion d'État y excluait le sens et la pratique de cette tolérance chrétienne dont l'esprit, grâce à Dieu, pénètre de plus en plus dans nos mœurs.

2. Edit. Michaud, p. 10.

cours fut jugé par les courtisans *très-emporté* et *très-séditieux*. Que durent-ils donc penser de celui qu'un an après, le 21 août 1649, au lendemain même de la rentrée du roi dans Paris, il prononça à Notre-Dame, où la cour s'était rendue? Là, je l'avoue, on sent sous l'apôtre le frondeur. Il représente la misère publique, les maux infligés à l'État par les fauteurs de la guerre et les souffrances imméritées d'une population dévouée à la monarchie [1]. Gondi était revêtu des habits pontificaux et parlait comme archevêque. Son discours n'en avait que plus de poids, mais aussi il n'en déplut que davantage.

Certes, il ne fallait rien moins que cette parole qui brise les cèdres [2] pour garder sa force et sa beauté dans une telle bouche ; et rien ne pouvait davantage montrer que le prédicateur n'est qu'une voix, la voix de celui qui crie intérieurement et se fait entendre à son gré « *Vox clamantis* [3]. » Si la vertu de l'Évangile dépendait uniquement de la sainteté de l'apôtre, elle serait parfois bien compromise. Peu de personnes, en tous cas, seraient allées la chercher sur les lèvres du Coadjuteur. Cependant la foule, à ses sermons, était « épouvantable, » nous dit d'Ormesson [4], et la cour elle-même s'y portait avec une fiévreuse ardeur. Il est vrai que le talent de l'orateur, son passé, son attitude déclarée

1. *Relations curieuses des harangues et cérémonies faites à N.-D.* — Paris, J. Rémy, 1649. L'écrit est d'un nommé Rozard qui est bien le type du *reporter* ambitieux et légèrement ridicule.

2. Ps. XXVIII, 5.

3. *Luc*, III, 4.

4. *Journal*, I, 792. — L'auteur de la *Muse historique* constate le

et surtout prévue, sa réputation, sa situation déjà grande excitaient vivement la curiosité. Dès l'époque du panégyrique de saint Louis, il passait volontiers pour porter dans la chaire des préoccupations personnelles ou politiques. Le jour de Noël 1649, à Saint-Germain l'Auxerrois, on dit qu'il avait parlé de ses affaires fort adroitement; si adroitement, en effet, que les simples n'y virent rien et soutinrent qu'il était demeuré dans son sujet [1]. Nous regrettons aussi de n'avoir plus le sermon qu'il fit le jour de la Toussaint 1652 dans la même église sur le mystère de la fête, devant le roi et sa mère, et qui précéda de si peu son incarcération [2]. Sans doute, un examen attentif de cette

même fait. Le 2 novembre 1652, il écrivait au sujet du discours prononcé la veille à Saint-Germain l'Auxerrois par le Cardinal :

... Notre église étoit si pleine
Qu'on n'en pouvoit presque approcher.
Heureux qui pouvoit avoir place
Soit par amitié, soit par grâce,
Soit en donnant le quart d'écu
Pour établir son pauvre c...
. . . .
Monsieur l'abbé de Laffemas
. . . .
Avoit beau crier : gare! gare!
Il ne pouvoit pourtant passer ;
. . . .
Il en étoit presque en furie.
. . . .
J'avois pour être mieux à l'aize
Donné dix sols pour une chaize,
Mais lorsque la cour arriva,
Ma chaise rompit et creva.
. . . .
Et tout franchement je confesse
Que ne pouvant plus respirer,
Il me falut lor retirer.

1. *Ibid.*
2. *Gazette de France.*

pièce d'éloquence nous y eût fait découvrir quelque indice précurseur de l'orage qui grondait sourdement sur sa tête.

Faute de cela, nous laisserons de Retz enfermé au donjon de Vincennes, victime des passions elles-mêmes qu'il avait agitées autour de lui et qui venaient de le livrer sans défense à Mazarin. Sa voix, d'une éloquence inégale mais réelle, est désormais à peu près morte pour la cour et la ville; et la dernière elle se sera directement inspirée des querelles qui divisaient l'époque de la Régence. Aussi bien celle-ci a-t-elle pris fin; et le roi vient de recevoir à Reims l'huile du sacre.

Au moment où il sort de la vieille basilique, les archevêques et évêques invités pour la cérémonie s'approchent de Sa Majesté et lui adressent une collective « remontrance[1] » sur la conduite que présentement et désormais elle doit tenir. Il convient d'accorder quelque attention à ce discours. D'abord il est capital en la matière; puis il a son éloquence et son enseignement; mais surtout il émane, au moins pour l'ensemble des idées et la forme, d'un orateur que la chaire du Palais-Royal entendit à mainte reprise dès le début du règne[2]: nous voulons parler de Pierre de Bertier,

1. *Remonstrance faite au Roy en la ville de Rheims*, le 8 juin 1654, par Révérend Père en Dieu, Messire Pierre de Bertier, Evesque et Seigneur de Montauban, assisté de MMgrs les archevesques et évesques invités par S. M. à la cérémonie de son sacre. — Paris, A. Vitré, 1654, in-4.

2. En 1643, la Sorbonne le nommait pour prononcer l'oraison funèbre de Louis XIII. Il prononça également celles du cardinal de la Roche-

d'abord coadjuteur[1], puis évêque et seigneur de Montauban. L'honneur de porter la parole au nom de ces prélats, joint à la manière dont il le fit, ne permet guère de douter de la valeur morale et oratoire de ce personnage. Gui-Patin, pour le compromettre, raconte que prononçant en 1657, aux Augustins, l'oraison funèbre de la sœur de Mazarin, il avait parole d'une abbaye pour ce beau service[2]. Avouons que, quand cela serait, il y a loin d'une promesse, même explicite, à une sorte de marché conclu entre Son Éminence et Sa Seigneurie. Celle ci, d'ailleurs, n'en était plus à courir après un bénéfice ; et l'on ne peut supposer que le premier ministre fût en peine pour trouver un panégyriste de la Mancini [3].

Quoi qu'il en soit, il nous paraît juste de regarder à la fois dans de Bertier l'évêque et le prédicateur au travers de cette solennelle allocution qu'il reçut mission d'adresser à Louis XIV en cette conjoncture. A la distance où nous sommes, le but peut n'en pas apparaître dans toute sa gravité. Il s'agissait de remettre à l'égard des protestants les choses dans l'état

foucault, du Duc de Fronsac, maréchal de France, et de M. de Montal, archevêque de Toulouse. Le caractère privé de ces discours nous dispense de les étudier. (V. Moreri, *Dict. hist.*)

1. Il avait été nommé, dès 1634, en cette qualité auprès d'Anne de Murviel auquel il succéda.

2. *Lettres*, — 19 janvier 1657.

3. Il n'avait qu'à prendre un M. Du-Faur-Saint-Araille, prédicateur du roi, lequel, deux années auparavant, le 4 janvier 1655, avait prononcé à l'abbaye de Moissac l'oraison funèbre de *Monseigneur* Mazarin, père de Son Éminence. C'eût été une nouvelle occasion pour cet orateur de répéter que « la douleur étant accusée de ne s'emparer jamais que des âmes basses, afin de se sauver de ce reproche elle avait osé se saisir de celle du cardinal, qui était la plus généreuse du monde;..... et de

ɜs étaient sous Louis XIII et de les conduire, ıe nouveau règne, comme elles l'avaient été ıt la funeste année de 1648 et les trois ou quatre ıtes, si fécondes en malheurs publics. »Une dé- on surprise plutôt qu'obtenue et destinée à con- le *statu quo* contenait, paraît-il, des expressions uës et des clauses obscures qui, prises au sens ılliciteurs, ruinaient précisément ce statut. Ber- ıalifie cette pièce d'« ouvrage de ténèbres » et e les abus dont elle avait été le prétexte à Mont- r, à Castres et dans l'affaire de Vals. Sans entrer 'orateur dans ces divers détails, nous pouvons ıins considérer ce discours empreint d'une fer- ɜt d'une énergie qui n'exclut ni la mesure ni le ɜt où se révèlent à chaque pas des principes élévation et d'une sagesse que le passé avait nt ignorés et que l'avenir devait plus d'une fois ınaître.

ès qu'il a rappelé au souverain le devoir de pro- la loi et qu'il lui a décerné cette sorte d'épis-

ɐr celui-ci de lui avoir permis de prendre la parole, comme ait autrefois permis de prendre la plume contre l'envie qui ait ternir sa gloire. » (*Harangue fun.* de Mgr Mazarin dédiée l'Eminentissime Cardinal Mazarin son fils..., etc. — Tolose, de, 1655, in-4.)

au reste, on ne voit pas que de Bertier pût aisément décliner le ı Cardinal, lorsque plus de cinquante évêques, ayant à leur tête nal Barberini, assistaient à ce service où

> De Montauban le saint pasteur,
> Grand Evesque, éloquent Docteur,
> Avec un discours historique,
> Fit l'oraizon panégirique
> Et d'une fort digne façon.
> (*Muse hist.*, 20 janv. 1657.)

copat du dehors qui « l'oblige d'agir par puissance sur ceux qui ne reconnaissent point l'Église ; » après qu'il nous a ainsi laissé craindre un instant l'appel au bras séculier et à la force qui brise les corps sans convertir les âmes, on éprouve je ne sais quelle détente et quelle paix à des accents tels que ceux-ci : « Il y a certaines erreurs que leur condamnation n'empêche point d'être tolérées et que les rois sont contraints de souffrir comme Dieu permet les maux... Aussi n'est ce pas pour la révocation de ces édits (l'éditde Nantes) et de ces lois que nous parlons à V. M. Nous sommes certes bien éloignés, Sire, de demander à V. M. ni le ministère du fer, ni l'usage du feu, ni la contrainte qui réduit, ni la puissance qui châtie ; puisqu'au contraire nous demandons à Dieu que ceux qui errent vivent pour leur conversion... L'aversion que nous avons de leurs erreurs ne passe point à leurs personnes. Notre charité sépare le Français de l'hérétique. Nous voulons que le Français vive et que l'hérétique soit converti. Nous regardons les âmes de ceux qui errent en la foi comme susceptibles de grâce et de miséricorde, et en cette qualité nous avons pour eux une tendresse paternelle... » — Et l'orateur développe comme à plaisir cette belle et noble doctrine : «... Les fonctions de l'Église sont de laver par le baptême, de purger par la pénitence, d'exorciser par les prières, d'instruire par la parole de Dieu, de donner le Saint-Esprit par l'imposition des mains, de nourrir par le plus grand des sacrements et par l'infusion de la grâce; et comme il est constant que ces fonctions ne s'exercent que sur des sujets vivants, l'Église ne se peut ja-

mais porter à demander la mort de ceux à qui sa charité doit rendre ces divins ministères... » — Il ajoute : « Nous voudrions leur *persuader* la foi ; » et encore : « Leur faiblesse nous touche et nous estimons qu'il les faut traiter avec la douceur des remèdes que la charité conseille, et non pas avec la sévérité des peines que commande la justice. »

Du prince qui entend cela et vraisemblablement y souscrit au même prince qui, dans l'ivresse du pouvoir, brise d'un trait de plume l'édit de son aïeul Henri IV et appuie de ses dragons ses missionnaires, ou de ses missionnaires ses dragons, quelle différence! Mais quel contraste aussi, et plus pénible, entre ces évêques du sacre et ceux de 1685, sans excepter, hélas ! Bossuet, qui ne sauront qu'invoquer ou du moins autoriser contre les hérétiques l'éclair et le tranchant du glaive[1] ! Quel sujet encore de méditation pour les pouvoirs qui rêveraient l'unité des croyances au sein de la

1. Nous ne faisons ici, et dans tout le cours de cette étude, que de l'histoire. Nous enregistrons les faits, sans juger les responsabilités. Bien des prédicateurs de la cour touchèrent à cette question brûlante des rapports de l'État avec les Religionnaires, et il serait aisé d'incriminer leurs discours et leurs intentions. Nous sommes bien plus porté à les justifier. Il faut se souvenir, en effet, qu'alors cette grave question passionnait tous les esprits et leur laissait peu le sens de la modération, que le public entraînait ici les orateurs, et que ceux-ci vécurent le plus souvent dans l'ignorance des excès commis avant et depuis la révocation de l'édit de Nantes, que les Réformés prenaient volontiers une attitude hostile envers l'État, que l'unité religieuse pouvait paraître une nécessité d'ordre public, qu'il s'agissait d'ailleurs moins de la liberté de conscience que de celle d'un culte extérieur, que l'interdiction de ce culte découlait logiquement du système d'une religion officielle, que ce système devait alors être cru le meilleur, et que l'édit de Henri IV en était regardé comme une modification transitoire, qu'enfin les applaudissements de la chaire sacrée suivirent plutôt

servitude politique et un *credo* dont tous les articles sont autant de lois de l'État ! Certes, si Louis XIV eût pu être préservé de ce rêve que tous les despotes ont plus ou moins caressé, les évêques de son sacre l'auraient fait. Tous ses devoirs, d'après eux, se résumaient dans cette exhortation que Bertier, en terminant, lui adresse : « Sire, craignez Dieu, obéissez à l'Église, servez la religion, honorez la reine votre mère, aimez votre peuple, faites fleurir la justice, récompensez et autorisez les bons, châtiez et discréditez les *méchants* ; et nous vous assurons des bénédictions du ciel et des prospérités de la terre. » N'était-ce pas tracer là du même coup le programme de tous les princes chrétiens dans tous les temps ? Que de maux eussent évités la société et l'Église si alors, et de nos jours même, ce programme eût prévalu chez ceux qui gouvernent les peuples !

A dix-huit années de là, le 26 août 1670, nous retrouvons de Bertier prononçant l'oraison funèbre de Henriette d'Angleterre [1]. C'était à Pontoise, devant l'assemblée générale du clergé de France. Mais hélas ! *quantùm mutatus !* Son talent, ce talent clair, sobre, nerveux, ne se reconnaît plus. Improvisa-t-il cet éloge ? Peut-être. Mais en ce cas même son éloquence fut faible. Elle avait à soutenir, il est vrai, dans l'esprit

qu'ils ne précédèrent les mesures dictées à Louis XIV par son despotisme, et à Louvois par sa politique brutale.

Ces réserves nous semblent suffire à expliquer bien des traits de ses orateurs et nous permettent de ne chercher ni à les dissimuler ni à les atténuer.

1. *Or. fun. de feu Madame*... par Messire P. de Bertier, Evesque de Montauban. — Paris, A. Vitré, 1670, in-4.

de si touchant » le grand orateur en cette
ınce. Mais, chose étrange, un tel souvenir ne
ıi l'écraser ni l'inspirer. Et la façon elle-même
:n parle ferait douter qu'il eût une vue claire
la supériorité de Bossuet, soit de sa propre
ınce. Celle-ci, dans tous les cas, s'étale ici tout
¹. Rien de long, dans sa brièveté, comme ce
;. « Entre les difficiles devoirs que l'Église
s aux morts dans tous les siècles, celui de les
: étant le plus naturel, celui de les louer le
ıstre, celui de prier pour eux le plus néces-
celui de consoler ceux qui les perdent le plus
ıle », il ne sait duquel s'acquitter et il ne s'ac-
n réalité d'aucun. « Couronnée sur la terre en
de fille de roi et destinée à régner éternelle-
ec Jésus-Christ dans le ciel », voilà le double
sous lequel il se décide enfin à envisager
te-Anne d'Angleterre, épouse du *très-parfait*
Philippe de France, duc d'Orléans. Mais ce
ı de moins vague dans tout cela, c'est l'éloge
:me Philippe, « exemplaire de bonté, d'honnê-
sagesse et de valeur »; et ce qu'il y a de plus
est un rapprochement assez inattendu d'Hen-

riette et d'Hercule où, parlant de la mort héroïque de cette princesse, il s'écrie : « Si l'on nous demande: *Quo vultu tulit Alcides necem?* nous pouvons répondre : *Quo nemo vitam.* »

Nous ne devons point terminer ce groupe de prédicateurs de la Régence, survivants pour la plupart du dernier règne ou inaugurateurs du nouveau, et que recommande leur dignité si ce n'est leur caractère ou leur talent, sans mentionner ce personnage qui fut de tout, même de la chaire, en ce temps du reste où elle menait à tout. Nous voulons parler de Georges d'Aubusson de la Feuillade [1], d'abord évêque de Gap [2], puis aussitôt transféré à Ambrun [3], nommé ensuite à l'archevêché de Bourges [4] qu'il n'accepta pas pour recueillir, enfin, à Metz [5], la succession du cardinal de Fürstenberg qui passait à l'évêché de Strasbourg. Les qualités diplomatiques de M. d'Ambrun avaient eu l'occasion de briller en plus d'une affaire grave ou délicate qu'il conduisit à bien. Quant à ses talents oratoires, ils eurent aussi leur éclat. Saint-Simon parle de sa capacité et de son éloquence en diverses assemblées du clergé. La Cour sut également apprécier son mérite de prédicateur. Certain dimanche de l'année 1653, prêchant devant le roi, il fit une sortie violente contre le duel; et, chose assez surprenante,

1. Il était frère aîné du maréchal de la Feuillade.
2. En 1648.
3. En 1649.
4. En 1663.
5. En 1668.

On le bénit, on l'applaudit,
On admira tout ce qu'il dit;
Et la noblesse illec présente
En fut extrêmement contente [1].

e barbare et ridicule préjugé du duel était cepen- t fort ancré dans les mœurs de la Cour; et si elle it pas en cette circonstance bon cœur contre for- e, c'est que l'éloquence du prélat l'avait réelle- it touchée. Après cela, il est permis de croire que iteur,

Plus courtisan que casuiste
Et trente fois plus gai que triste [2],

iit choisir l'à-propos et ne se jeter qu'à bon es- it au milieu des questions. Il lui arriva parfois, gré son esprit, de les vouloir brusquer, comme s cette remontrance qu'il adressa au roi

Touchant les Huguenots de France
Qui, sans crainte d'être pendus,
Font un peu trop les entendus [3],

le ne point réussir. *On ne lui répondit rien*, dit et, ce qui signifie que le roi, et par conséquent la r, ne goûtèrent point ce zèle intempestif. Cela npêcha pas un auguste auditoire de se porter fré- mment dans la suite aux sermons de M. d'Ambrun. iarangua Leurs Majestés à la Cour, en ville, en

Muse hist., 6 septembre 1653.
Ibid., 1er octobre 1650.
Ibid., 29 janvier 1651.

province, et toujours avec le succès que comportait outre le talent d'un prélat,

Qui, comme on scait, parle si bien [1],

le crédit et la considération qui s'attachèrent jusqu'à la fin soit à son caractère, soit à ses dignités, soit à ses services. « Il était bon évêque, résidant et fort appliqué à ses devoirs [2], » dit Saint-Simon. Il y a, dans ce peu de mots, un éloge qui peut tenir lieu d'autres gloires plus retentissantes, même celle d'orateur sacré, qui du reste, ne lui manqua point.

1. *Ibid.*, 6 septembre 1653.
2. *Mém.* T. I, ch. XXVII, p. 437.

CHAPITRE II.

séculiers: Gabriel de Roquette; — Jacques Testu; — ıne le Camus; — François de Clermont-Tonnerre; rançois-Louis de Clermont-Tonnerre; — Antoine-ıt de Clermont-Crusi.

s formons à dessein, à côté du précédent, ce : qui, au fond, le continue plus qu'il ne s'en ;ue. Plusieurs, en effet, de ceux qui le com-, tous même, un seul excepté, unirent à leur t de docteur et de prédicateur la mitre de l'é- Mais il y a cela de particulier qu'ils obtinrent, chant, et beaucoup par la chaire elle-même, .ignité que des raisons de politique, plutôt que ıence, avaient fait conférer à leurs devanciers. vons trouvé d'ailleurs ceux ci investis, ou sur le le l'être, du caractère épiscopal, en possession, ı plupart, d'un talent et d'une réputation ora-t continuant, pour ainsi dire, sous le nouveau les traditions du règne antérieur. Au contraire, rencontrons les prédicateurs dont les noms ıt dans ce chapitre, au début de leur carrière et 'ore d'un talent ou d'une renommée qui les porter au sommet de la hiérarchie sacrée. Ils iennent, au reste, à l'ordre ecclésiastique sécu-

lier et témoignent ainsi, dans la formation ou le développement de leur éloquence, d'efforts purement individuels. Il y aurait enfin une sorte de disparate et de contrariété à les vouloir éparpiller à travers le groupe des congréganistes et des religieux. Une certaine affinité existe entre les différents ordres de ceux-ci, tandis qu'une soigneuse distinction des deux clergés a toujours été et doit être maintenue. Et parce que l'un n'est que l'auxiliaire de l'autre, il convenait, toutes choses égales, de garder à ce dernier son rang de préséance, et dans ce rang d'observer l'ordre hiérarchique.

Cela posé, nous voici en présence de quelques noms de clercs qui apportèrent diversement et inégalement leur tribut à la chaire royale. L'un des premiers en date fut l'abbé de Roquette [1], que l'on ne doit pas confondre avec un sien neveu qui prêcha aussi et ne put parvenir à l'épiscopat. Le premier devint évêque d'Autun, mais rien de plus. Comme homme, comme prélat et comme orateur, il fut toute sa vie très-discuté et même très-contesté. S'il faut en croire La Bruyère, il n'avait guère d'autre importance que celle qu'il se donnait; mais de ce côté quel luxe! Il n'était point de palais où il ne s'insinuât; il entrait dans le secret des familles; il était de quelque chose dans tout ce qui leur arrivait de triste ou d'avantageux; il prévenait, il s'offrait, il se faisait de fête, il fallait l'ad-

1. Saint-Simon dit : *Roquette homme de fort peu*. Mais on sait quelle était la morgue généalogique de Saint-Simon.

mettre [1]. Cet esprit « d'intrigue, de médiation ou de manége, » à le supposer réel, fut sans doute ce qui accrédita l'opinion qu'il avait posé devant Molière pour son *Tartufe* [2]. Quelle n'est pas, en effet, l'ingérence dominatrice de ce dernier chez Orgon ! C'est lui que l'on consulte, lui qui décide, lui qui gouverne, et possédant l'esprit du mari il veut encore avoir le cœur de la femme, afin que tout soit à lui, et qu'il puisse dire :

« La maison m'appartient, je le ferai connaître [3]. »

Ce n'est vraisemblablement qu'à ce point de vue

1. *Les caractères ou mœurs*... Ch. *De la Cour*. — (Amsterdam, 1708. — T. I, p. 297.)

« Tout lui était bon à espérer, à se fourrer, à se tortiller. » (Saint-Simon, — *Mémoires*, t. V, ch. XIX, p. 347.)

En le supposant authentique, voici l'un des traits du genre : Un jour que le prince de Conti qui, comme on le sait, était bossu et contrefait, sortait de chez lui avec Vardes qui était le contraire, tous deux masqués, l'abbé de Roquette, pour flatter le prince dont il était le grand vicaire et dont il touchait de grosses rentes, feignit de les confondre et s'avançant vers eux, demanda du ton le plus naturel : Pouvez-vous m'indiquer Son Altesse ? Lequel de ces masques est Monseigneur ? Cela fut à tel point que l'évêque de Valence qui était présent lui fit honte et que le prince confus se démasqua. C'est ce que raconte dans ses *Mémoires* (t. II) Daniel de Cosnac qui, du reste, détestait de Roquette ; et il faut dire qu'il met ailleurs cette anecdote sur le dos de l'abbé Esprit, lequel était aussi l'un des familiers et des pensionnaires du prince de Conti.

2. « C'est sur lui que Molière prit son *Tartufe* et personne ne s'y méprit. » (Saint-Simon, — *Mém.*, *ibid.*)

« Il avait tous les caractères que l'auteur du *Tartufe* a si parfaitement représentés. » (*Mém.* de D. Cosnac. — T. II.)

Du reste, d'après de Cosnac, l'abbé de Roquette aurait fourni l'occasion des mémoires qu'écrivit Guilleragne, et sur lesquels Molière fit depuis la comédie du *Faux dévot*.

3. *Tart.*, act. IV, sc. VII.

que l'on peut chercher, dans l'abbé de Roquette, le type de ce personnage que le poëte a dû exagérer encore pour la scène. Après cela, qui ne sait combien l'on abuse des analogies! Il suffit qu'un masque paraisse s'adapter à un visage pour qu'aussitôt on le croie moulé dessus. Nous ne faisons ici que prendre acte de l'opinion accréditée au sujet de M. d'Autun. Mme de Sévigné, sans y croire sans doute, en plaisante agréablement : « Il a fallu, écrit-elle à sa fille, aller dîner chez M. d'Autun, *le pauvre homme* [1]. » Le mot est souligné, et la fine marquise savait trop son *Tartufe* pour n'avoir pas présente à l'esprit cette scène d'un éternel comique entre Orgon et Dorine [2], inspirée, paraît-il, d'un mot de Louis XIV auquel un de ses courtisans esquissait le menu d'un repas de l'évêque de Rodez [3]. Et, dans une autre lettre, parlant précisément de cette oraison funèbre de la duchesse de Longueville sur laquelle nous reviendrons : « Ce n'était point *Tartufe*, s'écrie-t-elle, ce n'était point un *pantalon* [4], c'était un prélat de conséquence prêchant avec dignité. »

1. 3 septembre 1677. *Tartufe*, on le sait, parut en 1667.

2. Act. I, sc. v.

3. De Péréfixe, ci-devant précepteur de Sa Majesté. *V.* l'anecdote racontée tout au long par Bret. La citation avait ici d'autant plus d'à-propos qu'il s'agissait d'un dîner où peut-être il y avait eu des *perdrix* et du *gigot en hachis*.

4. Il paraît que ce mot lui dut être souvent appliqué. On en trouve l'indice dans le trait suivant : Un jour se plaignant au premier président de Harlay que les officiers d'Autun l'avaient quitté pour aller à la comédie : « Ces gens-là étaient de bien mauvais goût, répondit de Harlay, de vous quitter pour des *comédiens de campagne*. » (*Longueruana* suppl., p. 154. — Berlin, 1754, in-18.)

D'après Boileau, l'abbé de Roquette aurait eu la *tartuferie* sinon de la piété, du moins de l'éloquence. Qui ne connaît l'épigramme du célèbre satirique?

On dit que l'abbé Roquette
Prêche les sermons d'autrui;
Moi qui sais qu'il les achète,
Je soutiens qu'ils sont à lui.

Ainsi, se parer d'un éclat d'emprunt, dans la chaire; y étaler cette *pantalonnade* d'une éloquence mercantile, voilà quel aurait été le jeu de ce prédicateur que la cour entendit à mainte reprise et non sans l'applaudir. Mais alors lequel ici prêterait à rire de l'orateur ou de l'auditoire? On croira difficilement celui-ci dupe ou complice. Quant au premier, il réclamait non-seulement la propriété, mais encore la paternité de ses œuvres. « Il me conta, écrit Bussy [1], qu'il vous avait dit qu'il aimerait mieux avoir à *faire* une oraison funèbre qu'à vous écrire. » Ce langage n'est assurément point de quelqu'un que l'on soupçonne de plagiat ou qui se croit atteint par le soupçon. Et puis, il faudrait admettre qu'une officine de sermons était constamment à la disposition de l'abbé de Roquette qui aurait eu assez de mémoire pour les apprendre et les réciter, faute d'esprit suffisant pour les écrire ou les improviser, et que son goût, dans le choix de ces morceaux d'éloquence, l'aurait trahi ou qu'il y aurait employé des personnes d'un talent fort inégal, puisqu'il paraît qu'il débitait parfois « de mé-

1. Lettre à Mme de Sévigné.

chantes denrées [1]. » On peut se tromper sur le mérite de ses propres œuvres, mais lorsque l'on achète de la denrée intellectuelle, on se montre d'ordinaire plus sagace ou moins facile.

Au reste, il s'en fallait que notre orateur passât pour incapable :

Le rare abbé de la Roquette
Porte sur son habile tête,
Où ne loge rien de commun,
La brillante mitre d'Autun,

dit Loret [2]. Ailleurs, il l'appelle le *sublime* abbé de Roquette [3]. Bussy, qui le déteste, avoue qu'on attendait de lui « de bonnes marchandises. » Et cette attente prouve assez qu'on le croyait propre à la remplir. De fait, il la remplit souvent sans que les meilleurs esprits en fissent remonter la gloire à ces sources vénales et à ces plumes mercenaires dont il s'agit. C'est Bossuet lui-même qui écrivait à M. Dirois, le 20 septembre 1672 : « L'oraison funèbre de Madame la princesse de Conti [4] est, *en effet*, une pièce

1. Lettres de Bussy à Mademoiselle, 1er et 17 avril 1681.
2. *Muse hist.*, 17 avril 1667.
3. *Ibid.*, septembre 1654.
4. *Or. fun.* de Mme Anne-Marie Martinozzi, princesse de Conti, pron. à Saint-André-des-Arts, le 26 avril 1672. — Paris, G. Desprez, 1672, in-4. L'orateur sur ce texte : « *Omne quod dat mihi Pater ad me veniet*, (*Joan.*, VI, 37.) » montre la princesse d'abord marchant sans le savoir, par une providence secrète, vers J.-C.; puis entrant elle-même dans les desseins de Dieu et s'élevant vers la perfection. On a dit, précisément de ce discours, que Pierre Nicole en était l'auteur, et dans sa vie par l'abbé Goujet, on lit qu'*au moins de célèbres auteurs lui en attribuent la composition*. Ces *célèbres auteurs* sont tout simplement de La Mare dans ses mémoires ms., en 1672. — (V. Lelong, t. II, liv. III.)

pleine de piété et d'éloquence; elle a été fort estimée, et *je sais* que l'illustre prélat *qui l'a faite* sera très-aise qu'elle soit approuvée en votre cour. » En admettant que Bossuet eût mis quelque complaisance à ne point heurter l'appréciation favorable dont le mot *en effet* laisse croire que ce discours fut l'objet, cela ne pouvait aller cependant jusqu'à le faire mentir à sa propre pensée et couvrir de l'autorité de son suffrage une improbité littéraire de cette nature. On est ici en présence d'un de ces problèmes qu'il est plus juste et plus simple de résoudre naturellement, c'est-à-dire en laissant à chacun ce qu'une raisonnable présomption conseille de lui attribuer.

L'abbé de Roquette ne prêcha point de stations à la cour, mais il y parut à diverses reprises, notamment dans le carême de 1681, à côté de Bossuet. Nous avons cité le compte-rendu que fit Bussy de cette dernière prédication. Il ne la connaissait que d'après des *on-dit*, et le désir de plaire à Mademoiselle, qui n'aimait point M. d'Autun, put encore influencer son récit. Au reste, l'oraison funèbre semble avoir été le champ spécial de notre orateur; et il y avait acquis une juste réputation. Lorsque mourut Anne d'Autriche, ce fut la reine elle-même qui le désigna pour en faire l'éloge aux Carmélites du Bouloy. La cérémonie y eut lieu le 22 février devant une cour brillante, et Roquette y remporta un de ses plus vifs succès. Le discours, dit la *Gazette*, était « éloquent et judicieux, savant et chrétien. » L'auditoire parut enchanté, et la reine s'applaudit de son choix.

Mais l'œuvre à sensation de notre orateur, au mi-

lieu de beaucoup d'autres dont le texte et le souvenir ont à la fois disparu, fut sans contredit cet éloge funèbre de la duchesse de Longueville auquel le nom d'une telle femme suffisait à donner une importance majeure. Toute la cour s'y était rendue, et l'on savait la matière difficile. Comment justifier et sous quelles couleurs peindre le rôle considérable d'Anne-Geneviève de Bourbon dans les luttes de la Fronde et dans les querelles du jansénisme? Les oreilles de Louis XIV étaient chatouilleuses sur ce double sujet; et la sœur de Condé lui avait toujours inspiré plus de défiance que de sympathie. L'évêque d'Autun s'en tira, paraît-il, « avec toute la capacité, toute la grâce et toute l'habileté dont un homme puisse être capable[1]. » Il parcourut toute la vie de son héroïne, mais il passa « tous les endroits délicats, disant ou ne disant pas tout ce qu'il fallait dire ou taire. »

Il ne put faire si bien, toutefois, que le discours ne déplût en haut lieu, et le *veto* fut mis à sa publication. Mme de Sévigné dit simplement : « On n'imprime point l'oraison funèbre de Mme de Longueville[2]. » Et ce laconisme révèle assez la provenance de l'interdiction que subit cette œuvre oratoire. Mais au moins le manuscrit en était-il resté? On n'en trouve dans le Père Lelong ni ailleurs, que nous sachions, aucune trace. Les critiques le regrettent et à juste titre, tout ce qui touche à Mme de Longueville ayant le don d'exciter un intérêt presque superstitieux. Nous n'avons

1. Mme de Sévigné à Mme de Grignan. — 12 avril 1680.
2. 1er mai 1680. A Mme de Grignan.

pu, quant à nous, prendre aisément notre parti de la perte de ce discours. Les louanges qu'il reçut, jointes à l'espèce d'ostracisme qui le frappa, suffisaient à stimuler nos recherches. Elles ont, grâces à Dieu, abouti, et l'on trouvera à la fin de cet ouvrage un texte complet et authentique de cette œuvre qui fit le plus d'honneur à l'abbé de Roquette et qui donne la mesure de son talent. Nous en laisserons au lecteur l'appréciation, nous contentant de relater ici celle d'un de ses plus illustres auditeurs, en ce qu'elle sert de contrôle au manuscrit de l'Arsenal[1]. C'est dans sa lettre du 12 avril 1680 que Mme de Sévigné s'exprime ainsi : « Vraiment, elle (la Providence) voulut hier que M. d'Autun fît aux Carmélites l'oraison funèbre de Mme de Longueville... Son texte était : *Fallax pulchritudo, mulier timens Dominum laudabitur*[2]. Il fit deux points également beaux ; il parla de sa beauté et de toutes les guerres passées, d'une manière inimitable. Et pour la seconde partie, vous jugez bien qu'une pénitence de vingt-sept ans est un beau champ pour conduire une si belle âme jusque dans le ciel. Le roi y fut loué, naturellement[3]; et M. le Prince encore fut contraint d'avaler des louanges, mais aussi bien apprê-

1. A, 11. B. L. Fr.

2. Mme de Sévigné ne cite pas exactement le texte, qui est celui-ci : *Fallax gratia et vana est pulchritudo, mulier timens Dominum ipsa laudabitur*. (Prov. XXXI.) Pour tout le reste son analyse est fidèle.

3. Le compliment au roi ouvre la première partie du discours. Le tour en est heureux, la forme élégante, l'idée noble. Celui à M. le Prince suit immédiatement. Le mot « contraint d'avaler des louanges, » dont se sert ici Mme de Sévigné, est tout à fait conforme à ce qu'a dit l'orateur lui-même de ce Prince « qui attire si naturellement les louanges qu'on s'aperçoit toujours trop tard de la peine qu'elles lui font. »

tées, quoique dans un autre goût que celles de Voiture. »

Le rôle tenu par l'abbé de Roquette dans la prédication de cour ne nous autorise pas à lui consacrer une plus longue étude, mais on peut voir, selon nous, par ce qui précède, qu'il ne méritait ni les critiques ni les dédains que des travers et des prétentions sans doute excessives purent lui attirer. Il devait, de son temps, « tenir son coin parmi de beaux esprits ; » et plusieurs eurent une vogue qu'ils ne justifièrent pas autant que lui.

Un autre bel esprit de la chaire royale fut, à la même époque, l'abbé Jacques Testu. Quelqu'un l'a nommé avec assez de justesse un Balzac d'église. Il procédait, en effet, de cette école qui avait donné les abbés de Bourzeis, de Verjus, de Cerisy, Godeau, ces prédicateurs académiques qui suaient à polir les phrases de leurs discours, et dont quelques-uns les ont si bien limées qu'il n'en est rien resté. Nous en sommes réduits ainsi, à l'égard de l'abbé Testu, au seul souvenir de ses sermons. Il en prêcha beaucoup, paraît-il, et de solides, et, ce qui étonnera davantage, d'onctueux. Et il en eût prêché plus encore, et de meilleurs peut-être, sans l'énorme travail que lui coûtait chacun d'eux. Il s'était mis en pension à la Trappe, auprès de son ami Rancé, et là son application à l'étude fut telle qu'il y prit des migraines pour toute sa vie[1]. Il y eut pis, et la surexcitation de son

1. V. Vie ms. du P. Séguenot de l'Orat. — Arch. nation. N. 118. V aussi Loret, octobre 1657. — Dans son compliment de réception à

système nerveux lui valut un tic qui, à chaque instant, dit Saint-Simon, lui démontait tout le visage [1].

Il ne laissa pas d'acquérir de bonne heure une grande réputation et méritée. Dès l'année 1651, Loret s'en faisait l'écho. C'est à propos d'une embuscade de voleurs où Testu était tombé un certain soir :

A sérieusement parler,
Ces voleurs ne pouvaient voler
Son essencielle richesse,
Qui consiste en grande sagesse,
Esprit, éloquence et vertu
Dont le dit sieur abbé Testu
Est miéux fourny que de pistoles [2].

Et, comme pour confirmer son propre témoignage, le gazetier ajoutait :

La louange que je lui donne
Ne doit ici choquer personne,
Car les esprits plus délicats
Font du sien un merveilleux cas.

On ne saurait douter qu'il en fût ainsi. Il était un des familiers de l'hôtel d'Albret, avait une infinité d'amis considérables dans tous les états, fréquenta beaucoup Mme de Montespan [3], puis devint des in-

l'Académie (mai 1665) il constate lui-même « le mauvais état de sa santé qui l'a rendu depuis quelque temps incapable des emplois où sa profession l'avait engagé. »

1. *Mém.* Édit. Chér. T. V, ch. XII.

2. Il ne fut pas toujours si pauvre. L'abbaye de N.-D. de Belval, le prieuré de Saint-Denys de la Chartre et une pension du duc du Maine pouvaient lui assurer quelques revenus.

3. Il était aussi des amis de l'abbesse de Fontevrault, sœur de la trop

times de Mme de Maintenon, sur laquelle il prit de l'ascendant « jusqu'à la gronder et à lui parler de toutes choses, et elle à lui[1]. » Saint Simon le dit plein d'esprit et d'un esprit fort orné; avec cela très-honnête homme et même bon homme, simple, sans ambition, sans intérêt, vif toutefois, fort dangereux et fort difficile à pardonner. Il en avait servi beaucoup, rompu le cou aussi à quelques-uns. Bien qu'il ne se contraignît pour personne, on le recherchait fort et ne l'avait pas qui voulait. Au total, un homme singulier, grand, maigre et blond au physique, excellent et désagréable au moral[2], primesautier dans la conversation qu'il émaillait d'anecdotes, laborieux et guindé dans ses discours et ses écrits[3].

Il n'est pas surprenant qu'avec une telle constitution, il ne soit arrivé en somme ni à prendre rang parmi les premiers prédicateurs, ni à briller souvent dans la chaire royale. Son tic même devait l'en éloigner. Ses débuts promettaient à cet égard plus qu'il ne tint. On écrivait de lui :

célèbre marquise, et leurs relations se virent même incriminées. Mme de Sévigné se montre bien crédule à ce sujet (lettre du 13 mai 1671). L'abbesse, dans une lettre du 23 août 1671, s'en explique en des termes qui ne laissent guère de refuge à la calomnie. (Voir l'étude consacrée par M. P. Clément à Marie-Madeleine de Rochechouart-Mortemart.)

1. *Journ.* de Dangeau, août 1684. — Note de Saint-Simon.

2. Ce qu'il avait de fâcheux tenait sans doute à son état de santé. Saint-Simon dit plaisamment qu'il est peut-être le premier homme qui se soit plaint de ce mal ignoré de ceux qui le traitent et qui, sous mille formes, est appelé *vapeurs*. (*Journ.* de Dangeau, note. — Juin 1706.)

3. On a de lui un recueil de poésies chrétiennes publié en 3 vol. sous le nom de M. de la Fontaine, plus divers sonnets et une lettre en vers et prose sur les campagnes de Louis XIV. (V. *Recueil de vers* du P. Bouhours, 1693.)

Soit qu'il presche aux Madelonnettes,
Ou bien aux grilles des Nonnettes,
Dans les Feuillants ou bien ailleurs,
Ses discours sont autant de fleurs
D'une charmante rhétorique
Qui touche, qui plaît et qui pique
Avec tant d'art que ses sermons
Pourroient convertir des démons [1].

ne suffisaient peut-être pas à convertir des cour-
. Cependant il les harangua à mainte reprise
la cour, soit en ville; et s'il n'en tira pas d'autre
il contenta du moins parfaitement la compagnie,
Gazette de France [2]. Avec tout cela, Testu obtint
ge à l'Académie en 1665, mais il mourut en 1706,
› de plus de quatre-vingts ans, sans qu'on lui

ise hist., 28 mai 1651.
›st du sermon du jour de la Toussaint 1653, aux Feuillants,
parle ainsi. Loret se trompe donc en écrivant sous la date du
ıbre 1654 :

« Le jour mesme (la Toussaint)
Il (le Roi) fut aux Feuillans
. . . .
Pour ouyr le divin service
Et le sermon du sieur Testu
Qui, *ce dit-on*, eut la vertu,
Par son éloquence ordinaire,
De toucher, émouvoir et plaire. »

année-là, ce fut le P. le Boux qui prêcha aux Feuillants. Loret
doute une confusion de noms. Ce *dit-on* indique assez qu'il
›uï que vaguement parler du sermon et du prédicateur. Il en
›ment lorsqu'il constate le succès de ce dernier :

Maint docte et profond personnage
Admira son charmant langage ;
Je puis bien assurer cela,
Car j'avais l'honneur d'être là,

à propos du sermon de la cène, le 11 avril 1654.

eût offert la mitre [1] qu'il n'eût d'ailleurs peut-être pas acceptée.

Tel ne fut pas du moins le fait de l'abbé Le Camus. Celui-ci arriva à tous les emplois, à toutes les dignités, même celle de cardinal, et cela en ayant l'air de les dédaigner et de les refuser toutes. C'est un personnage assez complexe pour qu'il y ait plaisir et profit à l'étudier. La partie oratoire de ses œuvres a malheureusement péri, mais nous pouvons renverser à son sujet l'adage si connu : le style c'est l'homme, et dire : l'homme c'est le style. Sainte-Beuve l'a assez finement analysé, et d'après sa correspondance intime; mais, dans cette analyse, l'impartialité sévère du critique nous semble avoir fléchi, et rien qu'en usant des mêmes documents, il nous sera difficile d'arriver aux mêmes conclusions touchant ce personnage à deux faces, ou si l'on préfère, à deux aspects qui est Le Camus.

La première face est celle, nous ne dirons pas d'un libertin, mais au moins d'un joyeux compagnon de Bussy, de Vivonne, de Mancini, de Guiche, dont la société lui valut d'être même un peu calomnié. Il disait plus tard qu'on l'avait cru pire et que maintenant on le croyait meilleur qu'il n'était, — confession doublement profitable et sans doute vraie dans les deux cas. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'en retranchant beaucoup des anecdotes qui eurent cours à son sujet, il

1. M. Pierre Clément (*Madame de Montespan*, ch. IX, p. 170, note) dit, mais un peu en l'air : « On sait que Louis XIV ne voulut jamais le nommer évêque à cause de ses airs trop mondains. »

reste encore peu de chance de le faire passer pour un saint au temps de sa jeunesse. « Hélas ! s'écriait-il en se reportant à cette époque, que de dissipations en vingt années de servitude volontaire à la cour ! Que de dissipations dans les plaisirs, dans les entretiens, dans les bagatelles, dans l'ambition, dans les médisances et dans l'étude même ! Mais que de dissipations dans la retraite et l'ombre de pénitence qu'on dit dans le monde que je fais *depuis quatre ans !* »

Le Camus écrivait cela à son ami de Pontchâteau le 8 juillet 1670. C'est donc vers 1666 qu'il avait quitté sa vie de « véritable enfant prodigue. » Et ainsi sa prédication à la cour fut antérieure de quelques années à sa conversion[1]. On voit, par sa lettre, que cette conversion fit du bruit et qu'il ne l'ignora pas. Peut-être même y fut-il sensible ; souvent il y revient dans sa correspondance. Ce n'est pourtant point qu'elle ne fût diversement jugée. Si on ne l'accusa pas d'être un instrument d'ambition, au moins la regarda-t-on comme une bonne fortune pour son héros. La maxime « *pietas ad omnia utilis est* » fut plus d'une fois citée lorsqu'on vit le nouveau pénitent auquel ni sa charge, ni ses sermons n'avaient rien obtenu, être nommé incontinent à l'évêché de Bazas[2]. Il est vrai qu'il ne l'accepta pas ; mais aussi quel honneur lui en revint et quel surcroît de titre à de plus insignes faveurs ! Elles ne se firent point attendre, et sa nomination à Grenoble parut en 1671. Elle ne surprit que lui, et son

1. Il était alors aumônier du roi. Cette charge s'achetait. L'abbé de Brou la paya 25,000 écus.
2. Dès le mois de juillet 1667.

humilité se trouva aux abois. D'abord il protesta qu'il refuserait net; mais ses amis lui firent une sainte violence. Alors il se décida à consulter l'homme pour lequel il affichait à tout propos la plus singulière vénération. C'était le célèbre Pavillon, évêque d'Aleth. Celui-ci le dissuada très-nettement d'accepter. Mais craignant sans doute de résister à l'ordre de Dieu, il eut recours aux lumières de M. Arnauld. La réponse de ce dernier fut indécise, et dès lors la fermeté de Le Camus se trouva fort ébranlée. On le voit en quête de raisons capables de justifier son acceptation. Il lui « *semble* que le bruit fait dans le monde par son refus ne l'*empêcherait* pas de l'exécuter, mais qu'il est bon pour cela d'*attendre des bulles*, afin de réparer par là la plaie *qu'on voudrait faire à sa réputation.* » Quel subterfuge, quel misérable souci de l'opinion ! Mais c'est peu : « Il lui *paraît* qu'il aurait *toujours* un sensible plaisir à remettre l'évêché entre les mains d'un homme de bien... » Et toutefois il finit sa lettre en demandant à Arnauld *un plan de vie épiscopale*, et même il le remercie de son avis, « tant sur les *meubles* que sur la vie pénitente qu'un évêque doit mener[1]. »

Si l'on rapproche cela de ce que dit Saint-Simon touchant son élévation au cardinalat, on est bien près de ne pas croire Le Camus aussi désintéressé qu'il se disait, et peut-être qu'il se croyait lui-même. Il a beau protester de son « éloignement pour les places élevées, » on s'imagine difficilement comment de si bas il parvint si haut par la seule force des circonstances

1. *Lettre* du 18 août 1671.

ɜ malgré lui. La ferveur elle-même de sa péni- l'austérité de sa vie, — jusqu'à ne plus vou- ettre les pieds à la cour[1] et à se faire exempter, but, de venir à l'assemblée du clergé, — le quelque peu suspect d'une politique ambi- Sainte-Beuve, qui l'admire et le justifie, dit t : « Qu'il se soit glissé un peu d'ambition ł *son insu*) jusque dans le cilice du pénitent, i point jusqu'à le nier et je ne prétends pas er garant en telle matière [3]. »

ɩ'il y a de certain, c'est que sa vie pénitente ne a point cachée. Ses biographes en rapportent ıdres traits, et il semblait lui-même prendre de la donner en spectacle et d'en accabler les ıurs [4]. « Les moindres vérités que j'avance ici, ·il à Pontchâteau, passent pour des excès.

ıt prendre congé du roi après son sacre il se détournait, même rant de loin les dames. (*Abrégé de la vie du card. Le Camus*, ıette.)

el de Cosnac est assez explicite à ce sujet : « M. de Grenoble, commençait dès lors à prendre des mesures pour son éléva- ıté de Rome, témoignait qu'il ne serait pas si favorable à la 'rance qu'on l'aurait souhaité, de sorte qu'il était de nécessité se député. » (*Mém.* T. I, p. 426.) Il s'agissait, on le sait, de cette le la Régale qui divisait si profondément Louis XIV et Inno- Or en plaisant à l'un dans cette affaire, il fallait déplaire à Le Camus tenait également à n'avoir point le roi pour ennemi pour ami le pape. De là sa répugnance à venir à l'assemblée eur à s'y substituer comme député l'archevêque d'Aix.

-*Royal*, t. IV. — Append., p. 553.

ıttira quelquefois à ce propos des traits un peu vifs. Un jour ait avec complaisance que le pape lui avait ordonné de mettre vin dans son eau « *propter stomachum*, » l'évêque de Valence ɜieux répliqua : Monseigneur, il devait bien plutôt vous or- e mettre de l'eau dans votre vin. (*Mém.* D. de Cosnac, t. II,

Tout le monde est effrayé de ma manière de vivre[1]. » Certes il est beau de se traiter sévèrement soi-même, mais à la condition de n'y point mettre d'affectation et de se montrer d'autant plus charitable envers autrui. Or, Le Camus ne se piqua pas toujours de ces deux dernières choses. Volontiers il blâmait chez ses collègues dans l'épiscopat ce qu'il appelait la *maladie* de faire beaucoup d'ordonnances sans s'appliquer d'ailleurs à les faire exécuter[2]. Puis il se moquait « d'un faste et d'un oripeau dans les fonctions et la juridiction épiscopales qui cabre le monde et qui ne sert de rien[3]. » Et parce qu'un père Bras, recteur du collége des Jésuites à Chambéry, avait dit, six mois auparavant, à M. du Gué, au sujet de la conversion de M. Balliès, que pourvu qu'on crût en Jésus-Christ on se sauvait partout, — proposition que le contexte, qui manque dans la relation de Le Camus, pouvait à la rigueur justifier : — « C'est ce père-là, écrivait-il, que je veux qui sorte de mon diocèse, ou je n'approuverai aucun des leurs[4]. » Qui ne sent dans tout cela ce que saint Paul a appelé le néophyte[5] ?

Du reste, ses sympathies pour Port-Royal ne furent pas douteuses, bien qu'il ne les laissât voir qu'avec une extrême circonspection. Il n'était pas

1. 26 mars 1672.
2. *Ibid.*
3. 9 septembre 1673.
4. 15 janvier 1676.
5. I *Tim.*, III, 6. On peut s'étonner après cela de le voir plus tard s'opposer aux dragonnades dans sa ville épiscopale et surtout du motif de charité que lui attribue en cela Louvois. (A Tessé, 9 juin 1686.) V. C. Rousset, *Hist. de Louvois*, t. IV, p. 495.

oursuivre. Ne refusa-t-il pas de joindre à celle
ıucoup de ses collègues son approbation du
l'Aleth que le Pape avait censuré ! Bossuet, qui
. favorable, indique lui-même, dans une de
:res à l'abbé de Rancé[1], ce côté du caractère de
ıe de Grenoble. Parlant du livre *de la Sainteté
levoirs de la vie monastique*, pour lequel on at-
: l'avis de Le Camus afin de procéder aux der-
corrections : « Il ne faut pas, dit-il, s'étonner
[u'il n'a pas fait de réponse. Comme je lui par-
s affaires de l'Église, peut-être n'a-t-il pas voulu
quer avec moi sur cela, n'approuvant peut-être
ı conduite, ou *ayant des raisons de ne pas s'ex-
sur ces matières*. Il ne m'a peut-être pas assez
. » On peut vraiment s'étonner de voir chez Le
une telle réserve à l'égard d'un tel homme,
nt qu'après tout elle ne procédait point de cette
;e de soi-même qui sied aux meilleurs esprits.
a correspondance, l'évêque de Grenoble ne se
ɜ point précisément d'une modestie extraordi-
Parlant de Nicolas Pavillon, qui, on se le rap-
l'avait dissuadé de l'épiscopat : « Je voudrais,
t-il, l'avoir vu seulement pour trois semaines
;es villes de Parlement (Grenoble) où il faut
is heures parler à trois ou quatre cents per-
; et *résister en face* aux puissances de la terre
ɜ peuvent souffrir qu'on les refuse ni qu'on

ivrier 1683.

les reprenne [1]. » Et, racontant son voyage à la cour de Turin : « On m'y a fait prêcher, et comme on n'est pas accoutumé à y entendre *prêcher l'Évangile*, toute la cour m'a paru émue. Madame Royale s'est voulu confesser à moi et voulait me retenir pour cela... » Voilà ce qu'il narrait à un homme vraiment humble et avec lequel, loin de s'abandonner, il affectait lui-même les airs de la plus grande austérité. Et non content de sa propre apologie, il critique librement le clergé italien qui vit, dit-il, « d'une manière fort libertine. » Puis tout en regardant comme supérieure l'Église de France, il déclare « son état déplorable. » Il refuse de venir à l'assemblée du clergé « parce qu'il y a là très-peu de bien à faire et qu'il y a même de très-grands dangers. » Il la qualifie « une espèce de petit libertinage pour les conversations et pour la bonne chère [2]. »

Vivant ainsi, parlant de ce ton, jugeant toutes choses, bref se mettant en quelque sorte au dessus ou à part de l'humanité, Le Camus finit par s'imposer (toujours *à son insu*) à l'estime et à la louange universelles. « Recommandez-moi aux prières de M. de Grenoble, écrivait Bossuet; *j'entends tous les jours de lui des merveilles;* il faudra bien quelque jour faire pénitence à son exemple [3]; » et encore : « Vous ne pouvez suivre une meilleure conduite que celle de M. de Grenoble; je veux bien venir en second — je veux dire *pour les lumières*, mais non pour l'affection [4]. »

1. 16 septembre 1676, à M. de Pontchâteau.
2. 22 mai 1676.
3. *Lettre* au maréchal de Bellefonds, 20 juin 1675.
4. Au même, 19 septembre 1672.

Sa renommée alla jusqu'à Rome et Innocent XI ne crut pouvoir mieux reconnaître tant de vertus qu'en les décorant de la pourpre [1]. On vit rééditées un moment à ce sujet les répugnances de Le Camus pour les honneurs [2], mais enfin il se résolut à boire ce nouveau calice. Et il eut par-dessus le marché le secret ressentiment du roi dont il avait demandé, pour la forme, le bon plaisir. Ce qui dut le chagriner fut de voir que plusieurs n'avaient point pris tout à fait au sérieux son désintéressement en cette affaire [3] : « Quelques-uns, écrivait La Bruyère, pour étendre leur renommée, entassent sur leurs personnes des pairies, des colliers d'ordre, des primaties, la pourpre, et ils auraient encore besoin d'une tiare ; mais quel besoin Trophime a-t-il d'être cardinal [4] ? »

Et maintenant que nous avons mis en lumière, d'après lui-même, ce personnage, on peut, ce semble, déjà se le figurer prêchant à la cour. Il paraît bien qu'il y pratiqua une méthode autre que celle qu'il suivit plus tard dans son diocèse : « Je me suis attaché ce carême, écrivait-il le 16 mars 1675, à expliquer en homélies les évangiles. Dieu a donné bénédiction à

1. En 1686.

2. Moréri. — *Dict. hist.*, art. *Le Camus.*

3. L'annotateur du P. Rapin, qui est jésuite, il est vrai, essaie de le rendre suspect. Nous avons vu ce qu'en dit Daniel de Cosnac.

4. Mœurs et caractères. — *Du mérite personnel.*

Le Camus se vit lui-même obligé quelquefois de tourner en plaisanterie ce qu'il savait que l'on disait sur l'origine de sa pourpre. Dînant un jour avec l'archevêque de Vienne, M. de Villars : « Hé ! Monseigneur, lui dit celui-ci, mangerez-vous toujours de ces méchantes racines? » A quoi le cardinal aurait répondu : « Monsieur, vous les trouveriez bonnes si elles vous avaient aidé à devenir cardinal. »

cette manière de prêcher qui donne incomparablement *moins de peine que des sermons à trois points* et est de plus grand fruit. » On ne peut donc douter qu'il ne se soit, dans la chaire royale, lancé à pleines voiles dans cette prédication pompeuse, où seul un grand talent peut éviter le naufrage. Or eut-il ce talent ? On le croira difficilement en voyant la froideur avec laquelle la *Gazette* relate ses sermons au Louvre. Il ne semble d'ailleurs point qu'il y ait été réinvité avant ni depuis sa conversion. Mais aussi, sans parler du fond de ses discours, la cour pouvait-elle bien goûter cette éloquence à grand tapage d'un orateur qui avait en chaire le visage en feu, une voix tonnante et se frappait la poitrine avec force[1]. En supposant qu'il eût plus tard accentué, dans ses sermons au peuple, une action de ce genre, il est probable que l'auditoire d'élite qui se pressait au pied de la chaire royale en avait eu la primeur, et en somme elle suffisait pour justifier le peu de succès de l'orateur, comme elle suffit, selon nous, pour caractériser toute sa prédication.

Nous n'avons point eu le dessein de rabaisser le cardinal Le Camus. On le prit fort au sérieux de son temps, et lui-même, nous n'en doutons pas, était sincère ; mais il est des personnes qui, même sans le vouloir, naturellement, posent pour la galerie. L'évêque de Grenoble était de ce nombre. On peut dire qu'il eut, en quelque sorte, le faste de la pénitence ; et ce faste, inconscient, nous le répétons, lui valut un de ces prestiges qui ne s'attachent d'ordi-

1. Moréri. — *Gr. dict. hist.*

naire qu'aux hommes de grand talent ou de grande action.

Un faste différent fut celui d'un orateur qui, dans le même temps, évangélisait soit la cour, soit la ville. C'était le faste aristocratique dans toute sa naïve et ridicule expansion ; et le héros de ce faste qui envahissait ses discours, son style, ses conversations, son train de vie, tous ses actes, s'appelait François de Clermont-Tonnerre, de qui la « très-auguste maison, » comme il l'appelait, se disait descendre, par une branche, des empereurs d'Orient, par l'autre des empereurs d'Occident. Saint-Simon [1] et d'autres chroniqueurs se sont fort étendus sur ce travers d'un personnage qui divertissait à ses dépens la cour entière [2]. Allait-on le visiter, on trouvait sa maison « remplie de ses armes jusqu'aux plafonds et aux planchers, des manteaux de comte et pair dans tous les lambris, sans chapeau d'évêque ; des clefs partout qui sont ses armes, jusque sur le tabernacle de sa chapelle... » Il montrait lui-même tout cela et traitait de haut les autres maisons, qui en riaient, et même certaines branches ou alliances de la sienne. C'est ainsi qu'un jour, se trouvant en fort bon lieu et parlant de sa famille, il dit, en re-

1. *Mém.*, t. I, ch. VII, p. 107. — Ed. Chéruel, 1856.

2. Mme de Sévigné en rend un témoignage et en raconte un trait plaisants : « L'autre jour, dit-elle, notre abbé (l'abbé de Grignan) eut un démêlé avant le sermon (de Bourdaloue) avec M. de Noyon qui lui fit entendre qu'il devait bien quitter sa place à un homme de la maison de Clermont. On a fort ri de ce titre pour avoir la place d'un abbé à l'église ; on a bien raconté là-dessus toutes les clefs de la maison de Tonnerre et toute la science du prélat sur la pairie. » (11 mars 1671, à Mme de Grignan.)

gardant son neveu l'abbé[1] : « Monsieur, qui en est; » puis se tournant vers M. de Laon[2] : « Et monsieur qui s'en dit ; » à quoi ce dernier resta confondu et sans réplique, et tout le monde de rire.

On prétend qu'il portait l'infatuation de sa noblesse jusque dans la chaire et qu'il lui arriva, trouvant un auditoire peu aristocratique, de l'apostropher de la sorte : Canaille chrétienne[3] ! Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'une telle morgue influa plus d'une fois sur le fond et la forme de ses discours. Le jour où il fut reçu, *par ordre du roi*, à l'Académie française, il évita absolument de faire l'éloge de Barbier d'Aucour, auquel il succédait, comme n'étant pas d'assez bonne naissance,

1. Nommé en 1695 à l'évêché de Langres. « A ce moment-là, dit Dangeau, il y avait dans la maison de Tonnerre trois des six anciennes pairies ecclésiastiques : Noyon, Langres et Laon. (*Journ.* V, 337)

2. Louis-Anne de Clermont de Chaste de Roussillon, nommé à Laon en 1694.

3. C'est vraisemblablement ce mot qui inspira à sa mort l'épitaphe humoristique que voici :

Ci-gît qui repose humblement,
(De quoi tout le monde s'étonne)
Dans un si petit monument,
L'illustre Tonnerre en personne.
On dit qu'entrant au paradis
Il fut reçu vaille que vaille ;
Mais il en sortit par mépris
N'y trouvant que de la *canaille*.

Mais au reste l'anecdote ne nous est connue que par l'abbé Faydit. Il raconte que l'évêque de Noyon rencontrant un jour à Issy le noviciat des jésuites composé de jeunes gens du meilleur monde, qui s'en allait à la promenade sous la conduite du P. Deschamps, trouva bon de dire à celui-ci : « *It nigrum campis agmen.* » A quoi le jésuite piqué de la comparaison (Virgile parlait des fourmis) lui aurait répliqué : « Au moins, Monseigneur, ce n'est pas là de la *canaille chrétienne* telle que ces auditeurs devant qui vous prêchâtes dernièrement, et à qui, au lieu de donner la qualité de *messieurs* ou de *mes frères*, vous donnâtes celle de *canaille chrétienne*. » (*Rem.*, t. I, CLXX.)

ce qui força l'Académie de l'obliger à réparer cette lacune dans son discours imprimé. Mais il y eut plus, et sa vanité le rendit victime, ce jour-là même, d'un tour très-spirituel. L'abbé de Caumartin devait lui répondre. Or, voulant venger l'Académie du choix qu'on lui imposait, sachant d'ailleurs combien l'éloquence de M. de Noyon était vide et pompeuse, il eut l'idée de composer son propre discours dans le style de ce personnage et de le bourrer d'éloges et de compliments dont l'excès, grâce aux prétentions du récipiendaire, à ses habitudes d'élocution et au système d'admiration sans bornes qu'il professait pour lui-même, devait passer, à ses yeux, pour un véridique hommage rendu à sa personne, tandis qu'il égayerait l'assistance à ses dépens[1]. La chose réussit de tout point et si bien que M. de Noyon, sur lequel Caumartin, trouvant son discours au delà de toute mesure, voulut en faire au préalable l'expérience, y avait lui-même ajouté quelques traits de sa propre louange. Il devint la fable de la cour. Mais enfin ses yeux furent dessillés. L'archevêque de Paris, qui ne l'aimait point, lui rendit ce *charitable* office, et le P. de La Chaise dont il réclama l'avis, n'osa le tromper. Son humiliation fut extrême ; mais aussi à qui s'en prendre? Pourquoi un discours rem-

1. Il lui parla d'abord, flattant sa manie bien connue, de « ce sang illustre en qui toutes les grandeurs de la terre semblent rassemblées, » puis de « cette éloquence dont *nous sommes encore tout éblouis* et dont vous avez créé le modèle et qui vous accompagne partout...; » enfin de ces « ordonnances destinées au seul gouvernement des âmes qui, au lieu d'une simplicité négligée qu'elles avaient avant vous, sont devenues chez vous des *chefs-d'œuvre de l'esprit humain,* » etc. Se pouvait-il plus d'impertinence !

pli des plus hyperboliques flatteries et d'un « pompeux galimatias, » un discours « confus et imité au possible[1] » de son propre style, lui avait-il paru un morceau d'éloquence naturelle et saine !

La confusion et la pompe, tels paraîtraient donc avoir été les côtés dominants de l'éloquence de M. de Tonnerre. Loret, qui loue tout, semble bien la définir dans ce sens. Jouant sur le nom de cet orateur, il l'appelle :

En éloquence, un vrai *tonnerre*,
Soit qu'il parle en *déclamateur*,
En docteur, ou prédicateur[2].

Et c'était sans doute ce roulement ou ce grondement perpétuel de ses périodes qu'il appelle ailleurs. prêcher *sublimement*[3] et qui le fait ajouter, ne sachant pas mieux d'ailleurs ce dont il parle :

L'abbé de Tonnerre, dit-on,
Qui sçait parler *comme un Platon*[4].

Sa carrière de prédicateur avait en quelque sorte débuté avec le règne personnel de Louis XIV, ce qui explique à certain degré la bienveillance constante et particulière dont ce prince l'honora. Le 10 avril 1654, il prononçait aux Minimes le panégyrique de saint François de Paule, dont il loua tant et si bien la charité,

Qu'on tint pour chose véritable
Que lui-même était charitable.

1. Saint-Simon. — *Mém.*, I, ch. XIV (p. 212-217).
2. *Muse hist.*, 26 décembre 1654.
3. *Ibid.*, 2 février 1658.
4. 11 décembre 1660.

D'après ce mot, qui n'a rien d'ironique sous la plume du gazetier, l'orateur se serait vraiment inspiré de son sujet, et, à l'en croire, le sermon fut

Si beau, si touchant et si bon
Que plusieurs crièrent merveille.

On le cria tant et si bien que le roi l'entendit et que

Le jeudy saint après l'absoute
Où la cour était presque toute,
L'abbé dont Tonnerre est le nom
Dans le Louvre fit un sermon [1].

C'était en 1659, et déjà l'on parlait de la future mitre du jeune prédicateur. Son éloquence, comme dit Loret, *sentait la crosse à pleine bouche* [2]. Un discours qu'il prononça à la Sorbonne en 1660, le jour de Sainte Ursule, devant la reine-mère, et dans lequel, on ne sait pourquoi, ou plutôt on le devine, il *tympanisa la gloire* [3] du cardinal Mazarin, fraya heureusement la voie à son avent au Louvre; et cet avent, où il prit certain ton de sévérité qui ne déplaisait pas toujours, surtout appuyée comme elle le fut de l'autorité des saints Pères, cet avent parut à tous et fut sans doute le pas décisif vers l'épiscopat. Du moins l'opinion en devint générale, et elle se réalisa bientôt. Au mois d'avril 1661, Loret écrivait dans son journal que l'abbé de Lenoncourt [4] venait de faire son légataire universel

1. 19 avril 1659.
2. *Ibid.*
3. *Muse hist.*, 28 décembre 1660.
4. Abbé de Rebets et de Moutiers.

Messire l'abbé de Tonnerre
Lequel bientôt, *tout à fait*, on
Nommera Monsieur de Noyon [1].

Ce *tout à fait* exprime que l'on attendait alors les bulles déjà demandées depuis un mois. En octobre le sacre eut lieu, et, au mois de mars suivant, l'abbé de Tonnerre, au comble de ses vœux,

Gravement, solennellement,
S'en alla prendre au parlement
Pour la première fois séance
En qualité de Pair de France [2].

Bien qu'évidemment cette haute dignité ecclésiastique eût été accordée à sa naissance, M. de Noyon affecta, tout en s'en plaignant, de ne la devoir qu'à son mérite de prédicateur. Il avait coutume de dire qu'il était devenu évêque « *comme un coquin*, à force de prêcher [3]. » Que la chaire eût été pour lui, ou qu'il y eût réellement cherché un moyen de fortune, toujours est-il qu'une fois évêque il n'y reparut guère. C'est à peine s'il donna à la cour quelques sermons détachés. Après cela, son diocèse [4], sa pairie, ses cartes généa-

1. *Muse hist.*, 2 avril 1661.
2. *Muse hist.*, 18 février 1662.
3. *Journ.* de Dangeau, t. VII, p. 33, note de Saint-Simon. Le *Menagiana*, qui cite le même trait, dit : *comme un moine*. Mais le mot *coquin* semble être mieux dans les allures d'un homme qui, n'estimant que les gens de qualité, les revêtait d'un titre afin de pouvoir les louer. Revenant un jour d'un sermon de l'abbé Testu : En vérité, dit-il, je viens d'entendre *un gentilhomme* qui prêche bien. A quoi de F. répliqua : Etait-il en surtout ou en justaucorps ?
4. Il fit beaucoup de mandements et de toute sorte. Un jour, il en fit un contre une abbesse qui était allée aux eaux. Il y excommuniait cette abbesse, ses religieuses *et tout le carrosse*. Sur quoi, M. de Bu-

logiques, sans compter les visites et les repas [1] et tout le train d'une vie de prélat courtisan, pouvaient suffire à absorber un orateur de sa sorte.

Quoi qu'il en soit, il eut le temps, avant de mourir, de voir la chaire royale aider aussi à la fortune de son neveu. Celui-ci, bien différent de son oncle, et vraiment humble [2], se fit entendre du roi, à Versailles, le 10 mai 1693, jour de la Pentecôte; et moins de deux années après il était promu à l'évêché-pairie de Langres. Au mois de juin 1701, il recevait l'invitation de prononcer l'oraison funèbre de Monsieur, duc d'Orléans. Ses autres prédications à la cour sont assez rares et en somme d'assez peu d'importance pour qu'il soit permis de n'insister point sur ce personnage que nous avons joint ici, par avance, au groupe des trois Clermont qui occupèrent la chaire royale.

Le troisième fut ce Clermont-Crusi (Antoine-Benoît) d'une destinée rapide et qui, promu à l'évêché de Fréjus, vacant par la mort d'Ondédéï, mourut lui-

tenval, évêque de Beauvais, auquel il le lisait, répliqua : Les chevaux en sont donc? — Un des amis de Longuerue, qui avait tous les mandements de M. de Noyon, appelait ce volume le recueil des impertinences! (Longueruana. — Berlin, 1754, In-18.)

1. « Quelques abbés lui disant à Saint-Germain : Monseigneur, nous pourrions souvent faire de longues promenades sur cette terrasse et ensuite quelques petits soupers chez vous, — il leur répondit : Dites de courtes promenades et de longs soupers, car j'ai encore plus d'argent que de temps à perdre. » (*Menagiana.*)

2. Il ne voulut point, *n'étant que nommé* à l'évêché de Langres, manger à la table de Monseigneur, quoiqu'il en eût le droit, par égard pour M. de Coislin, évêque d'Orléans, qui n'avait point cet honneur-là. (*Journ.* de Dang., t. VII.)

même deux ans après son sacre, qui suivit du même intervalle sa nomination. Celle-ci l'accompagnait déjà dans la chaire de Saint-Germain, durant l'Avent de 1674, qu'il y prêcha en présence de Leurs Majestés et de la cour. Il n'y parut plus depuis lors et il ne s'y était guère montré auparavant que dans un sermon de la Cène chez le roi. Il est probable que son nom et sa naissance firent dans cette conjoncture, et dans quelques rares autres, une partie de son éloquence. En tout cas, si les raisons d'admirer cet orateur nous manquent, nous n'en avons pas davantage — et c'est beaucoup — pour lui refuser notre estime. Son cousin l'évêque de Noyon qui lui survécut de trois ans aurait pu seul nous dire s'il prêchait comme un coquin ou bien comme un gentilhomme.

Il serait facile, dans ce clergé séculier qui fournit alors à la chaire royale un contingent notable, de recruter une plus longue liste. Mais parmi tant de noms que nous offrent les documents contemporains, les uns sont trop modestes et les autres trop de passage, pour qu'il soit utile de s'y arrêter. Si quelques-uns méritent par eux-mêmes l'attention, le cadre de cette étude auquel ils échappent, nous excusera de les avoir négligés. On ne peut s'attendre à ce que nous glanions dans ce champ les plus humbles épis, ni à ce que hors de lui nous recueillions les gerbes elles-mêmes. D'autres, après nous et mieux que nous, suffiront à cette double tâche.

CHAPITRE III.

Oratoriens : Jean-François Senault ; — Guillaume Le Boux ; — Jules Mascaron ; — Jean-Louis de Fromentières.

La fin de la Régence inaugura, ce semble, dans la chaire du Louvre une série d'hommes nouveaux. L'un des premiers et des plus considérables fut le P. Jean-François Senault qui, durant dix années, gouverna l'Oratoire en qualité de supérieur général. Sa carrière de prédicateur avait commencé sous Louis XIII, mais elle ne prit son essor que vers 1650. Jusque-là toutefois elle avait été féconde ; on s'accorde à regarder ce père comme un des principaux réformateurs de l'éloquence chrétienne en ce temps[1]. Nous n'irions pas jusqu'à prétendre qu'avant lui les prédicateurs « avaient enfoui leurs talents soit par paresse, soit pour entretenir les peuples dans leur ignorance[2], » mais il est vrai que le goût qui avait fait le succès des Menot, des Olivier, des Maillard et des Meyssier se prolongea

1. « C'est le témoignage que lui a rendu tout le monde, et surtout *le P. de Lingendes*, quoique alors son concurrent. » (*Biblioth. franc.*, t. II, p. 291.) Ce n'est pas le P. de Lingendes, mais plutôt Jean de Lingendes, dont nous avons vu le témoignage consigné par l'abbé de Fromentières. (*Or. fun. du P. Senault*, 11e p.)

2. *Nouvelles observ. sur les diff. méth. de prêcher.* — Lyon, 1757, in-18. *Introd.*

jusqu'au fondateur de l'école de saint Magloire [1].

Alors ou le sermon était populaire et glissait dans les plus basses trivialités, ou il se faisait bel esprit et affectait un grand étalage d'érudition profane. Sénèque y était cité autant que saint Paul, Cicéron plus que saint Augustin ; le divin Platon, l'*ingénieux* Homère y tenaient la place des Prophètes [2]. Il n'y avait guère de *Passion* où ne figurât Brutus. Avec cela une profusion de sentences grecques et latines [3], de comparaisons empruntées aux souvenirs de la fable ou à ceux de l'âge classique. Le plus souvent Aristote et saint Thomas d'Aquin se partageaient la chaire ; car une scholastique effrénée y régna elle aussi. D'abord on dogmatisa à outrance et puis on se jeta avec excès dans la morale. Après avoir posé les principes sans en déduire de conséquences, on ne vit plus que des con-

1. Cette école était destinée à former de jeunes ecclésiastiques à la prédication. Elle y réussit à ce point que Fromentières put dire publiquement : « Les prédicateurs qui ont depuis vingt ans le plus de réputation n'ont-ils pas été ses disciples? » (*Or. fun. du P. Senault*, IIe p.) et ajouter : « A voir le grand nombre de prédicateurs qu'il a formés, ne dirait-on pas que Dieu avait établi ce prêtre en notre siècle, comme autrefois Jérémie dans le sien, pour être le maître et le capitaine de tout homme qui devait prophétiser! » (*Ibid.*)

2. V. *Vies de quelques prêtres de l'Orat.* par le P. E. Cloyseault. — Ms. de la Bibl. nat., 3 vol. in-fol. — Fr. 20, 942. Le P. Cloyseault les écrivait en 1724. Il était alors plus qu'octogénaire et avait vu l'Oratoire à ses débuts.

3. Un luxe de textes en toutes langues émaillait le discours. Ce que Loret dit d'un père Georges, capucin, était le fait du plus grand nombre :

Il cite hébreu, grec et latin,
Saint Ambroise, saint Augustin,
Saint Hiérosme, saint Chrysostome,
Saint Paul et le Deutéronome,
Les *Proverbes* de Salomon
Et le Paralipomenon.
(*Muse hist.*, 17 mars 1652.)

séquences tirées de principes absents[1]. Bientôt la morale devint tout humaine et philosophique. Les vices de l'homme et non ceux du chrétien furent l'objectif d'une psychologie nouvelle et chacun voulant paraître y exceller inventait ou exagérait des traits de nature dont ensuite il triomphait à son aise. De là aux invectives et aux portraits la pente était directe. Et ces portraits, s'ils n'étaient de pure fantaisie, avaient l'inconvénient de montrer aux gens ce qu'ils étaient plutôt que ce qu'ils devaient être. Ils passionnaient, en outre, la curiosité des auditeurs et éveillaient chez eux la pratique et le goût des applications médisantes ou calomnieuses.

Tel était en général le fond de la prédication avant Senault. Quant à sa forme, deux vices la signalaient : d'une part l'excès, et de l'autre le manque de soin et d'ornements. Le premier amenait la recherche du nouveau, de l'extraordinaire, de l'inouï, le genre précieux, maniéré, le faux éclat, l'antithèse et la métaphore ; le second à son tour produisait une parole à bâtons rompus, sans ordre, sans choix, sans justesse, sans mesure, la familiarité et même la trivialité dans le style, les redites, les lieux communs, les défauts de l'action, de la voix, du geste, enfin tout ce que saint Augustin exprime dans ces trois mots : *obtusè*, *deformiter*, *frigidè*[2].

Voilà ce qu'avait trouvé le célèbre oratorien en montant dans la chaire, et voilà de quels défauts, par

1. *Réflexions* sur les prédicateurs. — Paris 1687, in-12.
2. *De doctrina christiana*. Liv. IV, n° 56. — Voir les *Nouvelles observations*.

son exemple et son enseignement, il la voulut affranchir. Dans ce but il commença par s'en préserver lui-même. Outre ses études de fond, il travailla, de son propre aveu, près de quinze années à se former le style. Il dut à cela d'exceller dans la clarté du discours, dans la propriété des termes et dans une certaine précision qui est la garantie elle-même du goût. Ce n'est point qu'il ne péchât encore contre celui-ci, mais il faut se reporter au temps et voir de quelles difficultés était entourée cette réforme de l'éloquence chrétienne. Le P. Lejeune l'avait préparée ; les deux Lingendes y avaient aidé. Senault la poursuivit et son succès fut tel qu'on oublia trop la part de ses prédécesseurs dans cette œuvre. Hélas ! singulier retour des choses humaines, lui-même ne tarda pas à rencontrer l'indifférence publique. « Encore un homme, disait mélancoliquement Longuerue, qu'on a oublié parfaitement, c'est ce pauvre Senault avec son traité des passions[1] et encore plus ses sermons[2]. »

1. *De l'usage des passions.* — Paris, 1641. Boileau en parle, satire VIII *sur l'homme.* Mme de Sévigné ne se montre pas favorable à ce livre : « Je m'en vais prendre, écrivait-elle, quelque livre afin de faire usage de ma raison. Je ne prendrai pas *votre* père Senault ; où allez-vous chercher cet obscur galimatias ? » (9 juin 1680). Ce *votre* père Senault indique assez, ce qui est vrai du reste, que Mme de Grignan à laquelle elle s'adressait goûtait ce traité. Corbinelli l'estimait de même. Et bien des gens furent de leur avis. On le réimprima et traduisit souvent. Mais l'illustre marquise ne comprenait pas qu'on allât étudier les passions chez le P. Senault quand on avait les *Pensées* (de Pascal), les *Maximes* (de La Rochefoucault) et les *Essais* (de Nicole). En quoi elle se montrait trop exclusive ; et il faudrait savoir si les trois auteurs qu'elle cite avaient autant qu'elle dédaigné l'ouvrage du célèbre oratorien.

2. *Longueruana.* Il y a aussi de Senault des morales sur Job, « qui valent bien mieux que celles de saint Grégoire, » ajoute Longuerue avec une exagération manifeste.

Ceux-ci ne nous sont point parvenus, mais ils eurent tant de vogue, lorsqu'il les prononça, que l'on vit au pied de sa chaire jusqu'à vingt copistes occupés à les recueillir. Il s'en faisait un commerce. Ces copies, bien qu'imparfaites, trouvaient des chalands et couraient la province. Il arriva à Senault lui-même de retrouver ses discours dans la bouche d'autres orateurs. Une fois, à Clermont, ayant communiqué son plan de sermons pour l'Avent, sa surprise fut extrême d'apprendre que son devancier dans la même chaire les y avait débités l'année précédente. Et se rendant un jour dans quelque ville pour y prêcher le carême, il fit rencontre d'un religieux qui s'y acheminait pour la même fin. Quelle situation pour ce dernier! Il n'avait, en effet, d'autre bagage oratoire que des sermons du célèbre oratorien achetés à beaux deniers comptants. Que faire alors? Il prit le parti d'avouer franchement son embarras. Senault fut bon; il lui promit le secret et choisit pour lui-même d'autres discours. Pareilles aventures se renouvelèrent à Bourges et à Marseille. Enfin l'on s'enhardit au point de lui emprunter directement ses manuscrits; hommage rendu à sa discrétion et à sa modestie, non moins qu'à son talent[1].

On peut croire, d'après cela, que les discours du P. Senault étaient intégralement rédigés. Le P. E. Cloyseault, son biographe, insinue même qu'il les fit imprimer; mais peut-être n'entend-il parler ici que de ses panégyriques qui furent en effet publiés, et en

1. V. les *Vies de quelques prêtres*, etc.

assez grand nombre[1]. Or si l'on peut regretter la perte des sermons, ces panégyriques qui s'en rapprochent, qui même s'en distinguent faiblement, nous donnent du genre de Senault et de sa prédication à la cour une idée très-suffisante. Ces éloges d'ailleurs, quoique prononcés en ville, eurent très-souvent pour auditeurs les courtisans que l'irrégularité des stations au palais, surtout durant la minorité du roi, forçait à se répandre au dehors et qui n'avaient garde de rechercher, comme l'on pense, les chaires les moins célèbres.

Celle de Senault fut des plus suivies. Sa personne et son talent séduisaient. Il passait pour « bel homme » et l'on dit même que confus de son succès à ce titre il rentra quelque temps dans le silence[2]. Un portrait de lui gravé en tête de sa biographie[3] nous offre un visage régulier, d'un ovale pur, aux traits fins. Le front est noble, le regard clair et intelligent, le nez très-aquilin et d'un dessin remarquable, la bouche petite et ombragée d'une légère moustache. Il avait en outre, paraît-il, une taille svelte, une prononciation agréable[4], un beau geste, une voix harmonieuse, l'air humble et majestueux tout ensemble, bref « toutes les grâces et toutes les bienséances. » Servi par de telles

1. *Panégyr. des Saints.* — Paris, 1656, 3 vol.

2. *Biblioth. des écrivains de l'Orat.* par Adry. — Ms. de la bibl. nat., art. Senault.

3. Ch. Perrault, *Hommes illustres*, t. Ier; 1699, in-fol.

4. « Par l'agrément de sa prononciation il est suivi de la Cour, » disait de lui Chapelain. (*Mélanges de litt. tirés des lettres de M. Chapelain.* — Paris, 1726, p. 204.) Espérons que la Cour se sentait attirée par d'autres mérites. Elle eût été, sans cela, trop frivole.

ressources son talent ne pouvait que briller. Et il faut y joindre encore l'autorité de son caractère qui était grande. On le savait dénué d'ambition. Plus d'une fois il avait refusé les honneurs[1]. Mazarin, pour se l'attacher, ou peut-être par un sentiment de justice, l'ayant un jour pressé de lui dire ce qu'il souhaitait : « Monseigneur, avait répondu Senault, on ne saurait être plus obligé que je le suis à Votre Éminence, mais Elle ne saurait rien faire pour un homme qui se croit plus heureux qu'Elle[2]. » A son tour, Anne d'Autriche ne put vaincre sa modestie. Comme elle lui proposait un évêché, Senault objecta son âge.—Et quel âge avez-vous, lui dit la reine ? —Soixante et un ans.—Il y a un abbé, répliqua-t-elle, qui en a soixante-dix-huit et qui me presse de lui donner l'évêché que je vous offre. — C'est qu'il est plus *homme de bien* que moi, repartit humblement Senault. — Oui sans doute, riposta vivement une dame de la reine qui assistait à l'entretien, car il a déjà pour vingt-cinq mille livres de bénéfice. Sur quoi la reine, haussant les épaules, fit cette réflexion : Plus ils ont, plus ils veulent avoir[3].

On devine quelle force un tel désintéressement communiquait à la parole de Senault, et combien cette parole, qui n'attendait rien de la cour, se sentait à son égard d'évangélique liberté. On dut, plus d'une fois, en admirer le courage et peut-être en critiquer la hardiesse. Un jour, entre autres, du haut de la chaire, Senault reprit une très-grande dame de ce qu'elle

1. *Recueil des vies de quelques prêtres de l'Orat.* — Art. Senault.
2. *Orais. fun.* de J.-F. Senault, par de Fromentières (IIe p.).
3. Adry. — *Biblioth. des écriv. de l'Or.* ou *hist. litt.* de cette cong.

allait à la comédie les jours mêmes où elle avait communié. En quoi Fromentières, son panégyriste, le compare à saint Jean Chrysostome condamnant les jeux célébrés devant la statue de l'impératrice Eudoxie, et à saint Ambroise interdisant l'entrée du temple à Théodose[1]. Mais les courtisans ne goûtèrent pas ce zèle. Ils clabaudèrent et crurent un instant certaine la disgrâce du prédicateur. Quelle fut leur surprise de voir qu'au contraire la reine, le lendemain, fit venir le P. Senault et le remercia de lui avoir fait connaître une faute dont personne ne l'avait jamais avertie.

Anne d'Autriche savait, du reste, à quel point Senault méritait cet éloge que Fromentières lui applique et qui avait été sur les lèvres de saint Basile toute l'oraison funèbre de saint Grégoire de Nazianze. « Son éloquence était la foudre dont sa vie était l'éclair. » Sa propre sainteté lui donnait ainsi le droit de reprendre les vices et les désordres de la cour. Il estimait d'ailleurs que l'on ne prévarique pas moins « en taisant la vérité qu'en débitant le mensonge. » Et cette vérité il croyait surtout devoir la faire entendre « aux personnes royales et aux têtes couronnées. » Il le faisait avec respect, mais avec zèle : « Qui de nos jours, s'écrie son panégyriste, a parlé plus hardiment contre le luxe, le jeu et la comédie, les acquisitions injustes, les commerces infâmes[2]? » Ce n'est pas lui en effet

1. Ce passage fut retranché de l'oraison funèbre du P. Senault (IIe p.) lorsque Fromentières la publia, mais le *Journal des Savants* du 11 décembre 1690 (t. XVIII, p. 431) nous avertit de cette suppression et la rétablit dans le sens indirect que nous venons d'indiquer. C'est dans un court article bibliographique sur le carême de M. J.-S. de Fromentières.

2. *Orais. fun.* du P. Senault, Ire p.

qui se dissimule les plaies de son siècle. Il se plaint que « la chasteté soit bannie du monde et reléguée dans les cloîtres; que cette vertu soit devenue honteuse, qu'elle n'ose plus paraître en public et que celle qui faisait autrefois la gloire des femmes soit maintenant un secret reproche de leur disgrâce ou de leur laideur[1]. »

Et ce qui l'indigne, c'est de voir le concours que de toutes parts l'on prête au vice, l'étrange réhabilitation dont il est l'objet. Que le vice demeure au moins refoulé dans les bas-fonds de la nature humaine et n'usurpe point dans la haute sphère intellectuelle et morale la place de la vertu! Qu'il soit au moins honni et décrié par quiconque a l'honneur de tenir une plume ou de porter la parole! Mais au lieu de cela, « nous écrivons ou pour la vanité, ou pour l'injustice, ou pour l'impudicité; nous consacrons toutes nos veilles à nos passions et à nos intérêts; les moins coupables écrivent l'histoire des princes et prêtent leur plume au mensonge et à la flatterie; les avocats et les orateurs vendent effrontément leur éloquence, et comme ceux-là ruinent la veuve et l'orphelin pour satisfaire à la passion d'un riche avare ou d'un ambitieux, ceux-ci blâment la vertu et louent le vice pour contenter l'inclination d'un prince criminel[2]. »

On ne saurait douter que lancés d'une main aussi sûre, ces traits n'atteignissent souvent le but. Et le prince ne s'y trouvait pas moins que d'autres visé. Qu'il fût absent ou présent, la leçon n'était point pour

1. *Panégyr. de saint Luc*, IIIe p.
2. *Panégyr. de saint Marc*, IVe p.

lui perdue. Au reste, il semble que le P. Senault employât de préférence ce mode indirect de l'instruire. Il comprenait sans doute que nos mœurs et nos idées subissent l'influence du milieu où nous vivons ; et c'est de former ce milieu, d'y jeter une bonne semence qu'il se préoccupe avant tout.

Il ne néglige point pour cela la leçon directe et l'un de ses soins est de préserver le jeune Louis XIV de ces entraînements du pouvoir qui le feraient, ne voyant personne au-dessus de lui sur la terre, s'affranchir de toute dépendance à l'égard du ciel ! « Les princes, dit-il, qui n'ont point de religion croient être les plus absolus ; car ils s'imaginent que ne reconnaissant point de Dieu à qui ils doivent rendre compte de leurs actions, ils n'ont point d'autre loi que leur volonté. C'est pour cela que tous les tyrans ont été impies et que ces hommes qu'on peut appeler les ennemis de tous les autres n'ont jamais reconnu de religion et ont aussi bien voulu passer pour les dieux que pour les souverains de leurs sujets. De là vient cette insolente façon de parler qui découvre assez leur sentiment : *Quod Jovi hoc regi licet.* » Pouvait-on mieux confondre à la fois, et l'une par l'autre, la tyrannie et l'impiété? On est tyran parce que l'on est impie, et l'on est impie parce que l'on est tyran. Ces deux états sont connexes et leur connexité est logique. Le fruit de l'irréligion est un prince absolu, despote, écrasant tout de son autocratie et faisant l'égalité dans la servitude. L'idéal au contraire et le fruit tout ensemble du Christianisme, c'est un prince « qui aime toutes les parties de son État comme celles de son corps, qui a de l'inclination pour la douceur et qui n'use jamais d'un remède ri-

goureux qu'avec regret; qui n'a rien de farouche dans son esprit; qui exerce sa puissance avec justice; qui veut, dans tout ce qu'il fait, avoir l'approbation de ses sujets; qui ne formant que de justes desseins se fait aimer, défendre et honorer de tout le monde; qui a cette satisfaction de savoir qu'on parle de lui dans le cabinet comme dans les compagnies, et qu'on lui donne dans les entretiens particuliers les mêmes louanges que dans les harangues publiques. »

C'étaient là de nobles enseignements, dignes de l'orateur et de l'auditoire et bien propres à sauver Louis XIV, s'il eût pu l'être, de cette idolâtrie de lui-même que l'on accepta plus encore, il faut le dire, qu'il ne l'imposa. Senault en les exprimant se montrait vraiment l'orateur que laissent d'avance entrevoir son caractère et sa vertu; et nous ne doutons pas que ce n'ait été là le ton général de ses sermons à la cour.

Malheureusement il y a des genres de discours qui de leur nature prêtent à la déclamation et s'écartent aisément soit de l'austérité, soit de la simplicité évangélique. Senault ne put entièrement les éviter et peut-être ne le voulut-il point. Nous parlons de ces discours de circonstance où les personnes et les choses du dehors ont souvent trop de part pour en laisser beaucoup à l'Évangile, de ces panégyriques ou oraisons funèbres dont les chaires chrétiennes retentissaient alors. Senault en prononça beaucoup. Une dizaine environ nous est restée[1]; et si l'on peut y retrouver le grave oratorien, quelquefois aussi il n'y paraît plus

1. Outre celles dont nous parlerons, voici les principales œuvres oratoires du P. Senault qui furent publiées :

tout à fait le même. Massillon disait que l'on sentait, en approchant de la cour, un air amollissant. Senault, avant lui, du haut de la chaire de Sainte-Croix d'Orléans, s'en exprimait ainsi dans l'éloge funèbre de Louis XIII[1] : « Ce lieu semble être funeste à toutes les vertus ; il n'y a que la courtoisie ou la valeur qui s'y puisse maintenir. Toutes les autres y perdent leur mérite et leur éclat. » Cependant il n'avait fait jusque-là qu'apercevoir ce lieu et il n'en pouvait ressentir encore les vives atteintes.

Mais déjà on serait tenté de l'en croire plus proche lorsqu'il prononce son *Discours de la Paix*, le 11 mars

1° Le *Monarque* ou le devoir du Souverain. — Paris, P. le Petit, 1662, in-12.

2° Orais. fun. de Marie de Médicis, prononcée le 18 août 1642 — Paris, J. Camusat, 1644, in-4. Une note manuscrite nous apprend que ce fut la seconde du P. Senault (celle de Louis XIII la précéda de dix jours). Il y envisage la feue reine sous ces quatre chefs : fille de François de Médicis, — femme de Henri le Grand, — mère de Louis le Juste, — régente de France.

3° Or. fun. de Loménie comte de Brienne, secrétaire et ministre d'État. — Paris, le Petit, 1667, in-4.

4° Or. fun. de feu madame Magdelaine de la Porte, abbesse de Chelles. — Paris P. le Petit, 1671, in-4. — L'exemplaire de la bibl. de l'arsenal porte en marge et dans le texte des corrections manuscrites et vraisemblablement autographes du P. Senault. Ce fut sans doute l'épreuve ou l'une des épreuves du discours imprimé.

5° Enfin, et dès le début,

> Une belle et docte harangue
> Pour madame de Mainele
> Dont l'esprit au ciel est volé.
> (*Muse hist.*, 1er octobre 1650.)

Cet éloge de Mme de Maignelai, tante du cardinal de Retz, qui raconte lui-même comment il l'employa à se rendre populaire au début de la Fronde, eut lieu au mois de septembre 1650, à l'Oratoire, devant une nombreuse assistance.

1. Paris. — J. Camusat, 1644, in-4.

1660, à l'église de Saint-Paul[1]. L'œuvre est dédiée à Mazarin; et cette dédicace, d'un style médiocre, contient des choses assez inattendues. Elle dit, par exemple, au cardinal que pour avoir donné la paix, il aurait acquis des autels « si nous vivions encore dans ces siècles où les hommes insolents et aveugles se donnaient la liberté de faire des dieux. » Mais, ajoute-t elle, « nous vivons dans un siècle plus modeste et plus éclairé. » Il semble, en vérité, qu'il y a ici autre chose qu'une influence de modestie et de lumières, à moins que l'on ne veuille exprimer par ces deux mots le christianisme lui-même.

Abordant son sujet, l'orateur s'efforce de montrer, plutôt qu'il ne montre en effet, ce que c'est que la paix, de qui on la tient, quel usage on en doit faire. Et, sur le second chef, il rend grâce à la reine-mère de nous avoir donné trois choses dont la première est le roi : « Jugez, ajoute-t-il hyperboliquement, de la *grandeur immense* de ce bienfait par le *mérite infini* de la personne du prince. » Puis, passant à Mazarin, il le met en parallèle avec Richelieu : « C'ont été (*sic*) deux génies merveilleux et de ces rares esprits que le ciel ne produit pas plus souvent que les prodiges et les miracles. » Voilà par où ils se ressemblent. Quant à leurs traits distinctifs : « L'un s'est fait redouter, l'autre aimer... L'un a fait de grands exemples, abattu des têtes illustres; l'autre a chéri la clémence et a guéri nos maux... L'un a commencé la guerre, l'autre l'a finie... » La part de Mazarin, on le voit, n'est pas la

1. Paris. — P. le Petit, 1661, in-4.

moindre; mais si Richelieu n'est ici que pour donner du relief à son successeur, on peut s'étonner que le P. Senault évoque avec une telle sérénité les sanglants souvenirs de Cinq-Mars, de de Thou et de Montmorency. La meilleure partie de ce discours consiste en des réflexions pathétiques sur le fléau de la guerre[1]. Encore est-on surpris de voir l'orateur craindre pour les pauvres soldats tombés sur le champ de bataille « la rage dans le cœur et les armes à la main » qu'ils n'aient « perdu le ciel en voulant conquérir la terre. » L'ambition conquérante n'est guère le fait du soldat, et il lui est difficile de mourir autrement qu'avec la rage et les armes du combat. Ce n'est pas lui, humble victime, que Dieu jugera sévèrement pour le fait même de la guerre.

Un an après ce discours, l'âme patriotique de Senault eut une autre joie. Ce fut la naissance du Dauphin. Aussitôt de monter dans la chaire de l'Oratoire et de tirer l'horoscope de ce prince[2]. Son texte est naturellement : *Quis putas puer iste erit*[3]? Or, à cette question répondent, selon lui, quatre choses : 1° La paix actuellement régnante; 2° le désir que l'on a eu de cet enfant; 3° le moment où il est né; 4° la joie procurée par sa naissance. Le prince était venu au

1. Dans l'orais. fun. de Louis XIII, il énonce avec une rare élévation d'esprit les principes qui doivent régir cette matière : « La guerre, dit-il, est un si grand mal que rien ne la peut excuser que la seule nécessité. Le désir de la gloire n'en est pas un motif assez légitime... Il faut que l'honneur de Dieu, la protection de ses sujets ou de ses alliés engage le souverain dans la guerre et qu'il tente toutes les voies de la douceur avant que de tenter celles de la force. »

2. *L'Horoscope de Mgr le Dauphin.* — Paris, P. le Petit, 1661, in-4.

3. Luc. I, 66.

monde le jour de la Toussaint, à l'heure de midi. L'orateur se livre là-dessus à des réflexions que leur sérieux rend plus puériles encore. Il fait tout un calcul pour démontrer que l'automne est de toutes les saisons celle où il est né le plus de grands hommes. Et surtout il est ravi que la reine soit accouchée à midi, le midi étant avec le minuit les deux heures les plus fortunées de celles qui composent nos jours et nos nuits. En lisant ce discours, on se convainc une fois de plus qu'il n'y a que l'Évangile pour maintenir à l'orateur chrétien sa dignité; et la dédicace qui le précède, où l'auteur ne croit pas téméraire d'offrir à Sa Majesté son propre fils, *puisque tous les jours, sur l'autel, on offre Jésus-Christ à son père*; cette dédicace où, pour flatter Marie-Thérèse, on transforme Sénèque en *un fameux poëte espagnol* et où l'on applique au Dauphin ce que le moraliste avait dit d'Hercule : « *Semperque magno constitit nasci Deum;* » une telle dédicace peut donner une idée de l'influence de cet air de cour qui contraignait un homme du caractère de Senault à des condescendances également indignes de sa personne et de son talent.

Celui-ci, du reste, s'en ressentit plus d'une fois. Qui ne serait étonné de le voir fléchir au degré que suppose la rédaction suivante : « Sire, j'offris à Votre Majesté un fils naissant dont je faisais l'horoscope et je lui offre une *mère morte* dont j'ai fait l'oraison funèbre. » Il s'agit de celle prononcée à Saint-Eustache devant « les domestiques » ou la maison d'Anne d'Autriche [1]. L'orateur cependant s'y relève en quelques

1. Paris, le Petit, 1666, in-4.

endroits; et tandis qu'il parcourt sommairement la vie de la feue reine, ce n'est pas sans une réelle habileté qu'il donne le change sur sa politique durant la Fronde : « La minorité des rois, dit-il, a presque toujours été funeste aux royaumes. Car comme les rois sont jeunes, leur autorité est faible et leur sceptre étant porté par d'autres mains est battu des vents comme un roseau... Et comme si les sujets étaient de l'humeur des chevaux du soleil, ils ne sauraient obéir qu'à leur maître ; et quelque prudence qu'ait un régent ou une régente, c'est une espèce de miracle quand ils peuvent éviter les séditions et les révoltes. »

L'éloge funèbre de Henriette de France, prononcé à Notre-Dame de Paris, le 25 novembre 1670, fut quasi, pour le P. Senault, le chant du cygne[1]. Il y a dans ce discours de graves et larges traits, non pas à la Bossuet, certes; le sublime n'est guère le fait de notre orateur. Mais certains passages y décèlent une âme éloquente. Rien que le rapprochement de son texte : *Spectaculum facti sumus mundo et angelis et hominibus*[2], avec cet immortel accent qui s'élève des ruines de toute fortune écroulée : *Quicumque regno fidit et magnâ potens dominatur aulâ... me videat et te, Troja* [3], offre dès l'exorde une véritable grandeur. Malheureusement, ce ton ne se soutient pas. Citant ce beau texte de saint Augustin : « *Duo sunt tortores cruciatum alter-*

1. Paris, P. le Petit, 1670, in-4. Nous ne trouvons d'une date postérieure à cette oraison funèbre que celle de l'abbesse de Chelles. Encore sa publication peut-elle avoir été retardée.
2. I Cor. IV, 9.
3. Senec. trag., *Hécube*, act. I, sc. 1.

nantes, timor et dolor. Si benè est timet, si malè est dolet, et d'où il tire cette division de son discours : « Elle a été heureuse et a eu sujet de craindre. Elle a été malheureuse et a eu sujet de se plaindre... » on pouvait s'attendre à ce qu'il montrât en larges traits dans la vie de son héroïne ce que Bossuet appelait si éloquemment « les extrémités des choses humaines. » Mais non, et l'orateur trouve moyen de faire petit dans le grand. Ainsi, sur le premier chef, il s'occupe à détailler la piété de la reine envers Dieu, envers ses sujets, envers son mari, et sur le second il s'attarde dans un récit à La Motteville[1] des malheurs d'Henriette qu'il termine par ce trait : Un jour le confesseur de la reine d'Angleterre étant entré chez elle et l'ayant trouvée couverte de diamants et de perles, elle s'en excusa et lui dit qu'à l'âge de quarante ans elle prendrait le noir et quitterait la couleur. Et ce fut là, dit Senault, une prédiction, car elle n'avait que quarante ans lorsqu'elle perdit le roi.

De tels pressentiments, étant données les révolutions si soudaines et si profondes de notre destinée, se trouvent souvent justifiés, et il semble que le P. Senault ait eu ce triste bonheur lorsque dédiant à la seconde Henriette, à l'infortunée duchesse d'Orléans, l'oraison funèbre de sa mère, il lui écrivait : « Ces excellentes vertus, madame, sont nécessaires à toutes les princesses du monde ; ce qui est arrivé à la reine

1. Divers endroits de ce récit et de tout le discours semblent indiquer que le P. Senault eut connaissance du mémoire composé par Mme de Motteville sur la vie d'Henriette d'Angleterre, pour servir à l'oraison funèbre de cette princesse par Bossuet.

d'Angleterre leur peut arriver aussi, et il n'y a point de fortune si bien établie qui ne puisse être renversée comme la sienne. Ce n'est pas *pour étonner mais pour avertir* Votre Altesse Royale que je lui tiens ce discours... » L'étonnement fut sans doute pour le P. Senault de voir, peu de mois après, cette Henriette d'Angleterre couchée dans son cercueil le long de celui d'Henriette de France sous les voûtes de Saint-Denis.

Il mourut à son tour, et bientôt; mais si quelqu'un, parmi les prédicateurs du XVII[e] siècle, put dire en toute vérité comme le poëte : *Non omnis moriar*, ce fut lui. En descendant de la chaire, il y laissa des disciples. Et l'un des principaux, comme des premiers, fut le P. Le Boux.

La destinée de cet homme nous offre les plus singuliers contrastes. D'une famille pauvre et obscure de l'Anjou, il entra d'abord au collége de Saumur que tenaient les oratoriens. Son emploi fut d'y balayer les classes[1]. Mais tout en s'acquittant de cet humble devoir, il se fit remarquer de ses supérieurs qui l'instruisirent. Un moment il se crut destiné à l'ordre de saint François, mais d'autres pensées le ramenèrent vers l'Oratoire où il professa d'abord la rhétorique, puis la théologie. Ordonné prêtre en 1645, il se tourna alors tout entier vers la prédication. Ses débuts dans cette carrière eurent lieu en province; et il y réussit au point que les chaires de Paris se le disputèrent. Il allait y paraître lorsqu'une lettre de cachet lui interdit l'en-

1. *Dictionn. biogr. et bibliogr. des prédicat. français dep. le XVI[e] siècle* dont les discours ont été imprimés. Paris, Persan, 1824, in-4.

trée de la capitale. Cette lettre, qui l'avait obtenue contre lui ? Le P. Paulin, jésuite, confesseur du roi. Sous quel prétexte ? Celui de jansénisme[1], prétexte commode et toujours prêt. Heureusement, François III de Harlay, successeur de son oncle[2] à l'archevêché de Rouen et depuis transféré au siége de Paris, se rendit caution de sa doctrine auprès de la reine mère et lui ouvrit non-seulement Paris, mais aussi la cour[3].

Ce fut le jour de la Pentecôte 1654 qu'il débuta devant le roi; et ce début lui valut l'honneur d'être invité pour l'avent de cette même année au Louvre. Il pouvait croire dès lors toutes les difficultés aplanies et son avenir assuré, mais c'était compter sans les jalousies et les rancunes auxquelles il s'était d'abord heurté. Il arriva que son discours de la Pentecôte fort applaudi, et de tout le monde, se vit tout à coup incriminé, dénaturé avec une passion telle que la fortune naissante du P. Le Boux faillit en recevoir une mortelle atteinte. Ce discours avait précédé de très-peu le sacre du roi à Reims; et comme ce sacre préoccupait alors l'opinion publique, Le Boux s'était cru obligé d'y faire allusion. Tout le déchaînement vint de là. On prétendit qu'il avait enseigné que la cérémonie du sacre était chose superstitieuse et indifférente pour l'âme du prince et

1. Gui-Patin l'en accuse : «... Il était jadis janséniste, *sed tandem homo factus est ut adipiscatur episcopatum.* »

2. François de Harlay de Champvallon qui se démit en 1651. Ce fut au mois de janvier 1671 que l'archevêque de Rouen passa au siége de Paris vacant par la mort de Hardouin de Péréfixe.

3. *Biblioth. des écriv. de l'Orat.*, par M. Adry. Paris, 1790. Ms. Fr. 25, 683, bibl. nat.

que tout son but était de frapper les yeux et l'imagination du peuple.

Cette accusation, habilement propagée, fit son chemin et les oreilles de la cour ne furent pas bien sûres elles-mêmes de ce qu'elles avaient entendu. Un abbé de Cériziers, aumônier de Sa Majesté, dans un *Discours sur le sacre du roy*[1], se fit du haut de la chaire, publiquement, le dénonciateur de Le Boux. Sans avoir assisté au discours de ce dernier ni s'en être au préalable éclairci, ce qui eût pu lui enlever l'occasion de faire du zèle, il déclara que *de telles paroles* avaient été dites « coupablement, » que leur auteur ignorait « les belles vérités » que lui Cériziers prêchait en ce moment, ou qu'il les avait dissimulées « par des sentiments plus honteux que l'ignorance » et que le *reporter* « qui se mesle de distribuer la louange publique, n'auroit pas escrit si lui mesme avoit été mieux instruit, que cette docte prédication fut ouie avec l'admiration de toute la cour, qu'il n'eust auparavant déclaré que le Roy, la Reine, Son Éminence, et tout ce qu'il y avoit de prélats à ce discours, ne sont point de la cour; puisqu'il est certain que Sa Majesté l'a blâmée ainsi que Son Auguste Mère, que M. le Cardinal s'en est plaint et que les évesques qui scavent la *mauvaise source* de ces beaux sentiments en ont été scandalisés. »

1. Paris, P. le Petit, 1654, in-4. Ce discours est une sorte de dissertation sur le sacre, où il y a de tout sauf de la bonne critique. L'auteur regarde le don de certains miracles comme annexé par le sacre à la couronne royale de France. En ce sens il déclare nos rois *miraculeux*. Et il en cite de nombreux témoignages, notamment de Geoffroy de Beaulieu qui attribuait tous les autres miracles du prince à sa sainteté, mais celui des écrouelles à sa dignité.

Ce texte offre évidemment l'indice d'une cabale montée contre Le Boux, cabale qui avait réussi à retourner contre l'éloquent oratorien les dispositions d'abord favorables de la cour. Le Boux n'en fut pas dupe, mais il le sut adroitement dissimuler. Sa réponse est d'une modération et d'une courtoisie rares. Il félicite son adversaire de son « éloquent et pieux discours; » il lui proteste qu'il l'a lu sans aigreur et qu'il croit M. de Cériziers trop chrétien pour lui en vouloir personnellement. Après quoi il se justifie de ce dont on l'accuse et lui envoie, en preuve, le texte même du passage incriminé, texte que lui garantiront s'il le faut plusieurs personnes illustres, dans l'un et l'autre état. Ce morceau est en effet irréprochable[1]. Et Le Boux finit en assurant « qu'il ne se plaint de personne et qu'il adore la Providence qui a permis qu'on abusât du zèle et de l'éloquence de M. de Cériziers contre lui. » Enfin il propose à ce dernier son amitié.

Cette lettre parut la même année, chez le même éditeur et avec la même permission que le discours auquel elle répondait. Jamais on ne vit mieux l'avantage d'avoir pour soi dans une polémique les bons procédés. La ville et la province — car l'affaire avait eu un extrême retentissement — admirèrent tant d'urbanité, de bon ton, de douceur, d'humilité vraie ; et si Le Boux ne fut pas en cette circonstance le plus chrétien des hommes, il s'en montra du moins le plus ha-

1. « Sire, avait-il dit, c'est lui (le Saint-Esprit) qui doit faire la principale onction, et le sacre pour lequel les peuples témoignent tant d'impatience ne paraît que comme une cérémonie extérieure en comparaison de cette présence du Saint-Esprit qui vous doit rempli ... »

bile. Touché ou détrompé, Cériziers fit amende honorable, non toutefois sans avoir vérifié le témoignage de son adversaire, et il parut accepter ses avances. Dès ce moment, les barrières furent abaissées, et le digne oratorien se montra dans la chaire du Louvre.

Son succès y fut vif et tel que, lorsque ensuite il prêchait en ville, la reine mère désertait volontiers pour le suivre la chapelle du roi[1]. Et le roi de son côté ne goûta guère moins son éloquence, puisqu'il le nomma dès l'année 1658 à l'évêché d'Acqs. Le Boux n'avait alors que trente-sept ans. Des mémoires manuscrits prétendent que ce fut la récompense du zèle avec lequel pendant la Fronde il avait prêché à Paris sur l'obéissance due au roi[2]. Mais il suffisait de son talent et de son succès récent qui fut tel, dit Faydit, qu'on

1. Adry. — *Bibl. des écr. de l'Or.* — Art. Le Boux.

2. Il paraîtrait même qu'on le croyait fort engagé dans le parti du cardinal. Du moins le gazetier Loret raconte une scène qu'on lui fit un jour au sortir de Saint-Séverin où il prêchait : Au Mazarin! lui cria-t-on. Loret dit que ce fut le fait des envieux et des ennemis de ce prédicateur. Celui ci, en tout cas, se montra spirituel :

Il échappa de ces mauvais
Et preche encor mieux que jamais.
(*Muse hist.*, 24 mars 1652.)

D'autres prédicateurs craignant le même sort protestaient du haut de la chaire contre la méprise du public à ce sujet :

Entre autres le bon père George
Qui s'échauffe souvent la gorge
Pour avertir le citadin
Qu'il n'est nullement Mazarin!
(*Ibid.*, 17 mars 1652.)

et qui l'avertit si bien qu'on le chassa de Paris. Mais il y rentra grâce à la *générosité* du cardinal lui-même qui du reste le savait populaire et ne voulait point plus longtemps ajouter aux récriminations de la foule le grief de son bannissement.

« crut qu'il ne se pouvait rien ajouter à son éloquence[1], » pour expliquer sa précoce fortune. Le Boux, sans doute, n'y fut point insensible, mais on ne voit point qu'il l'ait briguée avec cette ambition dont l'accuse le *Menagiana*. Ce qui put donner lieu à un tel soupçon fut sa translation regrettable à l'évêché de Mâcon en 1665, puis immédiatement au siége de Périgueux[2]. Il prenait possession de ce diocèse le 24 mai 1677. Sa conduite y fut exemplaire et elle eut le bonheur d'être appréciée d'un clergé qu'il réforma. Tout son chagrin lui vint de sa famille. Un de ses neveux, qui s'était fait comédien, choisit la ville même de Périgueux pour y exercer son art, et l'on devine qu'il ne se cachait point de sa parenté avec l'évêque.

Lorsque l'on considère, d'après les témoignages contemporains, le succès de Le Boux comme prédicateur, et qu'ensuite on lit le recueil des seize sermons qui furent publiés à Rouen sous son nom, en 1766[3], c'est-à-dire trois quarts de siècle après lui, on devient

1. *Remarques* sur Virgile.
2. Il ne fut que nommé et non préconisé pour Mâcon. Dès le commencement de 1666 il était porté à Périgueux.
3 Rouen, 1766, 2 vol. in-12. Le recueil ms. de la bibliothèque nationale 24, 719, Fr. contient un sermon inédit de Le Boux pour le 2 février. L'orateur y développe ce thème que Marie, quoique souveraine, Vierge et Mère de Dieu, s'est soumise à la loi, tandis que chez nous se remarque un triple esprit en révolte contre elle : l'esprit d'indépendance qui se soustrait aux observances communes; l'esprit de singularité qui dédaigne les vertus ordinaires; l'esprit de propriété qui néglige le bien commun pour son intérêt propre. Il y a de sûrs indices que ce discours fut prononcé dans une communauté religieuse, mais où les gens du monde et de la Cour avaient accès. On y retrouve l'abondance et la verve improvisatrice de Le Boux.

fort perplexe sur l'authenticité de ces œuvres oratoires. L'on sait que ni de son vivant Le Boux. ni après sa mort ses amis ne voulurent les publier. Lui-même se sentait vraisemblablement beaucoup moins le talent d'écrire que celui de parler; et difficilement il eût donné à des improvisations[1] le fini qu'exigent à la fois le livre et le lecteur. Massillon retoucha les siens toute sa vie, dit-on. L'existence si occupée de Le Boux ne lui permit sans doute pas le même soin. Quant à ses amis, à sa mort survenue en 1693, un demi-siècle après qu'il avait conquis sa première renommée dans le panégyrique de Louis XIII il n'est point étonnant qu'habitués à la langue de Bossuet, de Bourdaloue et de Fléchier, ils trouvassent dans les manuscrits ou plutôt dans les notes[2] de l'évêque de Périgueux trop de formes vieillies et d'un goût trop douteux pour ne pas reculer devant la tâche d'une édition de ses œuvres.

Mais d'abord il est sûr que ces manuscrits existaient. Ils purent donc venir aux mains de l'éditeur rouennais. Or celui-ci ne s'arrêta point aux mêmes scrupules. Non-seulement il retrancha les expressions surannées, mais encore il en inséra de beaucoup trop modernes. Il avoue lui-même des retouches, et ces retouches ne paraissent point s'être bornées au style. Ce qu'on relève dans le texte imprimé d'allusions très-

1. *Bibl des écriv. de l'Or.* — Art. Le Boux.

2. Adry assure que Le Boux n'écrivait ses discours qu'en descendant de chaire. Or, n'ayant point la pensée de les publier et ne voulant que fixer l'éclair de l'inspiration sans enchainer pour cela ses habitudes d'improvisateur, il est difficile de croire qu'il ait laissé les éditeurs en présence d'un texte complet et corrigé de ses sermons.

sensibles aux idées et aux mœurs du XVIIIe siècle [1] est tel que de bons juges ont soupçonné l'éditeur d'être en grande partie l'auteur de ce livre [2]. Nous croyons, quant à nous, le texte original assez atteint; mais pas de façon cependant à ce que l'on ne puisse juger encore de la manière et du tour d'esprit de l'orateur. Or celui-ci n'y paraît point éloquent, si ce n'est de cette éloquence facile, terre-à-terre et de surface dont se contentent les talents improvisateurs et ceux qu'a gâtés le succès. Rien de sublime ni même d'élevé, mais rien non plus de trivial ni de bas [3]. En tout une juste mesure, et parfois un air de distinction [4]. Avec cela du nombre, de la couleur, mais une couleur

1. Il y est question fort souvent des *incrédules*, de ceux qui prêchent le *matérialisme*, de l'impiété qui sape la religion et les autels, de cette fausse philosophie qui a pris la place de l'Évangile; de la société, ce corps sans harmonie dont les membres se soulèvent les uns contre les autres, du mur de séparation qui se dresse entre les grands et le peuple, de la piété méprisée, de l'irréligion honorée, des romans *préconisés*, de cette aveugle fureur pour des actrices, de ces soupers scandaleux dont les équivoques, les chansons lascives font le funeste assaisonnement... de ce faste universel qui confond l'artisan avec le bourgeois, le roturier avec le noble, le gentilhomme avec le prince... (*Serm.*, passim. V. surtout celui sur le *mariage*.) Tout cela, si nous ne nous trompons, sent fort son XVIIIe siècle et décèle un auteur familier avec la langue, les mœurs, les idées de cette époque déjà si différente de l'âge précédent.

2. *Ità* Jacquinet : *Les prédicat. du* XVIIe *siècle avant Bossuet.*

3. Faydit prétend qu'il attribuait des expressions à Tertullien son auteur de prédilection, celle-ci par exemple : *Obstetricante lanceâ*, métaphore de mauvais aloi qui prête à la lance dans l'enfantement de l'Église au Calvaire l'office de sage-femme. Mais il est probable que Faydit fait ici parler Le Boux plus que celui-ci n'a fait parler Tertullien.

4. Loret parle du P. Le Boux :

Dont pourroient devenir jaloux,
A cause de son élégance,
Les plus grands orateurs de France.
(*Muse hist.*, 24 fevrier 1657)

voyante plutôt que vive, quelque enflure dans le style jointe à un fond de rigorisme et peut-être de jansénisme dans la pensée, bref une rhétorique luxuriante, ou, comme le dit Houdry, « une éloquente fluidité[1]. »

Il est bien évident que ce faible bagage de seize discours n'aurait point suffi à défrayer la longue carrière oratoire de Le Boux ; et ce chiffre si restreint est déjà un indice de la bonne foi de l'éditeur qui eût pu sans trop de peine en composer, ou du moins en arranger un plus grand nombre, et surtout faire de ceux-ci un ensemble plus homogène. Mais où il se trahit, pour ainsi dire, c'est dans un discernement peu critique des sermons qui eurent ou qui n'eurent pas l'audience de la cour. D'une part, il adresse au roi des sermons comme ceux du mercredi des Cendres [2] et du mardi de Pâques auxquels jamais Sa Majesté n'assistait ; et d'autre part, sauf celui sur l'obéissance due au roi pour le dimanche des Rameaux, nul discours ne contient dans aucune partie de lui-même la moindre allusion au souverain dont l'appellation de *Sire* indique cependant la présence. Du reste, ce qui nous donne de l'édition et de l'éditeur une médiocre idée est de voir celui-ci, dans sa préface, signaler, comme ayant été prêché au moment des troubles de la Fronde, le discours des Rameaux, A ce moment, en effet, le roi était mineur et non marié ; or, sur la fin du ser-

1. *Biblioth. des prédic. sur la morale*. T. I, Disc. prélim.

2. Ce sermon, en effet, est sur *la mort* avec ce texte de circonstance : *Memento homo*... etc. Et c'est le seul du recueil qui débute par un compliment au roi. Le sermon sur *J.-C. tenté dans le désert*, qui le suit, empêche d'ailleurs de croire que le *Memento* ait pu être prêché le premier dimanche de carême.

mon, nous rencontrons cette prière de l'orateur : « Conservez notre auguste monarque... accordez-lui les années des pariarches: il a leur zèle et leur foi. *Conservez ses augustes enfants* comme la prunelle de l'œil; il ne les fait élever que pour vous servir. » Le moins qu'il y eût à faire était donc ici de marquer les variantes de ce même discours prononcé à des dates si éloignées et dans des circonstances si diverses, sans compter que dans le texte actuel nous ne découvrons pas bien quels indices ont pu convaincre l'éditeur de l'identité de ce discours avec celui que paraît, en effet, avoir prêché Le Boux sur le même sujet au temps de la Fronde.

Tout cela doit nous mettre singulièrement en garde et nous faire craindre de juger sans appel, sur un monument aussi incomplet, l'orateur que sa génération eut en profonde estime[1] et qui jusqu'à la fin reparut avec succès dans la chaire royale. Aussi ne considérons nous guère ces discours qu'au point de vue de la méthode et du genre littéraires dont ils témoi-

1. Dès l'année 1651, Jean Loret constate le succès et la réputation de Le Boux :

« Gaston, son épouse et sa fille
Allèrent dimanche au sermon
D'un homme d'assez grand renom,
. . . .
Le Boux, prêtre de l'Oratoire,
Fort en vogue et par conséquent
Prédicateur fort éloquent. »
(*Muse hist.*, 17 mars 1651.)

Le *par conséquent* semblera, à tout le moins, un peu risqué. Mais Loret ne fait que relater, non peut-être sans une pointe d'ironie, ce vulgaire préjugé qui des engouements si faciles du public conclut avec plus de facilité encore au mérite de celui qui en est l'objet.

gnent. En général, voici comment procédait l'orateur : Il choisissait son texte, et un texte qui répondît au sujet, s'il n'était le sujet lui-même. Puis il divisait celui-ci et le subdivisait selon les règles de l'antithèse ou du parallélisme. Après quoi il le méditait, c'est-à-dire classait dans son esprit cette foule de développements dont abondent ses discours et qui n'ont souvent entre eux qu'un lien factice, ou qui reposent sur le lieu commun. Quant au développement lui-même, il l'improvisait. Sous ce rapport, il était vraiment orateur, et à un titre plus légitime que Bourdaloue ou Massillon. Mais cette verve improvisatrice le servit tour à tour bien et mal. Il lui dut plus d'un trait heureux, et aussi, nous n'en pouvons douter, plus d'une exagération. Ses discours sur le *luxe*, sur le *mariage* et sur le *monde* en témoignent. Le premier, à travers des aphorismes bien frappés comme celui-ci : « Il n'y a ni fermeté, ni règles, ni devoirs chez toute nation que le faste éblouit, » aboutit à cette conclusion : « Quelle horreur ne devons-nous pas avoir des richesses, si elles nous conduisent à de tels excès ! » et dans sa pensée, si l'on en juge par la trame du discours, il n'est pas douteux qu'elles n'y conduisent. Il définit, au reste, très-justement le caractère de ce luxe qui, « comme les fleuves grossis par les orages, se fait jour par mille issues ; » et il ne lui est pas difficile de prévoir « qu'on sera contraint de donner des entraves à ce faste qui ne connaît plus de bornes. » La politique, selon lui, devra s'en préoccuper et « l'Évangile vient toujours, dit-il, à l'appui de la politique, lorsque celle-ci est sagesse et non déguisement..... »

Quant au mariage, il en trace une peinture effrayante et d'un coloris un peu cru [1]. Son rigorisme s'y montre aussi lorsque, parlant des spectacles et des bals, il prescrit aux mères d'inspirer à leurs filles une *sainte horreur* pour *ces divertissements criminels*. Sa conclusion, bien qu'il s'en défende, ne va rien moins qu'à ceci : Le mariage est un enfer, et ceux qui n'y sont point engagés doivent y regarder un long temps avant de s'y résoudre.

Au genre politique appartient ce discours prononcé jadis sous la Fronde et répété devant Louis XIV, dans sa chapelle, au milieu de circonstances bien différentes. Le Boux n'y parlera, dit-il, des droits des souverains, « ni par enthousiasme, ni par adulation » et n'avancera rien « que la nation n'avoue comme un dogme qu'elle se glorifie de professer. » Certes, l'on conçoit qu'au moment de la Fronde, l'orateur s'inspirât des droits plus que des devoirs de la royauté, mais une fois ceux-là établis, et comme passés à l'état de dogme, suivant son expression, qu'était il besoin d'y revenir? Y avait-il danger que le roi les oubliât, ou devait-on être tenté de les méconnaître? La thèse des devoirs de la royauté était bien plus pressante et plus juste en ce moment. Mais Le Boux ressemblait alors à cet historien dont le siége était fait, et la cour dut entendre développer des théories dont elle n'était déjà que trop pénétrée.

1. Il touche au réalisme dans certains passages, par exemple lorsqu'il prescrit de ne faire que *ce qui est nécessaire pour se reproduire...* lorsqu'il prétend que la plupart des filles perdent leur innocence dans la maison maternelle et « aperçoivent jusque dans les domestiques des regards, un maintien qui leur transmettent le goût du crime. »

Presque tout ce discours roule sur une équivoque, celle d'une assimilation de la royauté de Louis XIV à celles de Saül et de David, chez les Hébreux. La thèse de l'orateur, à savoir qu'il faut respecter le roi comme l'oint du Seigneur, lui obéir comme à un maître, l'aimer enfin comme un père, en est pour ainsi dire imprégnée. Et cela le conduit à des excès, à des énormités même, telles que celles-ci : « Les respects envers le roi ne sont jamais légitimes qu'autant que le cœur les avoue... Ce serait une impiété de confondre les souverains avec le reste des mortels... Il n'y a point de tourment assez cruel pour punir l'énormité de quiconque ose outrager son prince, soit dans sa personne, soit dans ses proches... Nous devons nous laisser ravir nos biens et notre vie plutôt que de nous élever contre nos souverains, quand même ils seraient tyrans... » D'autre part, l'orateur revendique énergiquement l'indépendance absolue de la puissance civile en regard de la puissance ecclésiastique, et jure que l'autorité conférée par Jésus-Christ à ses apôtres est purement spirituelle, et n'a aucun droit sur le temporel des rois. Ne semble-t-il pas y avoir là comme un écho de la célèbre déclaration de 1682? La date de ce discours paraît dès lors fixée.

La plupart soit des sermons que Le Boux prononça régulièrement à la cour durant les stations d'avent ou de carême, soit des circonstances particulières où il s'y fit entendre, nous sont inconnus. Nous savons cependant qu'au mois de novembre 1665, à un service pour le roi d'Espagne où Leurs Majestés assistèrent incognito, *l'évêque de Mâcon* fit l'oraison funèbre ; mais

il y prononça plutôt le panégyrique du roi de France que celui de Sa Majesté Catholique, le louant d'avoir retranché une partie de ses États pour conserver le reste et le comparant à un jardinier qui coupe les branches superflues de son arbre pour le rendre plus beau. Nous savons aussi qu'ayant, dans la seconde partie, « loué *fort imprudemment* » son héros « on avait été peu satisfait de son action [1]. »

Mais le monument le plus complet de cette éloquence semi-officielle qui nous reste de Le Boux est, sans contredit, l'oraison funèbre de la reine Anne d'Autriche dont nous avons eu la bonne fortune de retrouver le manuscrit à la bibliothèque de l'Arsenal [2] et que nous

1. *Journ.* d'O. Lefebvre d'Ormess. II, 411.

2. *Or. fun.*, 1666-1771. Ms. A. 11. B. L. Fr.

Le même recueil contient en double cette oraison funèbre et d'une écriture différente. L'un de ces exemplaires porte ce simple titre : *Oraison funèbre de la Reine.* Nous inclinons à le croire de première main et sans doute autographe. En effet nous lisons comme avant-titre de l'autre exemplaire : *Éloge funèbre d'Anne d'Autriche, espouse de Louis XIII, roi de France, prononcé par monseigneur le Boucqs, évèque d'Ax et nommé à l'evesché de Mascon, dans la nouvelle église des religieuses bénédictines du Val-de-Grâce à Paris* — 1666. Or un pareil titre, vu son étendue, sa forme et sa disposition symétrique, semble bien être de la main d'un copiste, et il y a tout lieu de croire que ce copiste fut le secrétaire même de l'évêque d'Ax auquel celui-ci dicta, en le modifiant, son premier texte. Ce texte porte en effet les caractères de l'improvisation : longueurs, redites, phrases inachevées ou incorrectes, développements tronqués, etc., tandis que l'autre, identique pour le fond, présente une rédaction plus soignée, sans ratures et qui semble définitive. Nous nous sommes attaché dans notre analyse (on la trouvera à la fin de cet ouvrage) à ces deux textes et leur fusion nous a permis de rendre plus fidèlement la véritable physionomie de l'œuvre.

Mentionnons en passant deux autres discours inédits de Le Boux, l'un et l'autre pour une profession religieuse, dont la copie manuscrite, et du temps, se trouve à la bibliothèque nationale sous le n° 22,945, Fr.

croyons devoir publier, sinon *in extenso*, du moins dans une analyse détaillée. On y reconnaîtra facilement les défauts reprochés à Le Boux comme écrivain et aussi ses qualités d'improvisateur et d'orateur. Cet éloge fut prononcé le 8 février 1866 dans la nouvelle église des religieuses du Val de-Grâce, église dont l'inauguration ne remontait pas alors à plus d'un an, et qui avait entendu, dans cette cérémonie, le même prédicateur. Il paraîtrait que celui-ci, s'étant mis alors dans son discours à complimenter outre mesure Anne d'Autriche, la pieuse reine l'aurait fait taire; circonstance que rappelle Le Boux et dont il triomphe; car, dit-il, « maintenant ce cœur mort ne peut plus m'imposer silence. Il me laisse la liberté tout entière de parler... » Il parla donc, et, comme le dit la *Gazette*, « avec tout le zèle et le succès que l'on devait attendre de sa piété et de son éloquence. »

Au reste, nous jugeons mal de cette éloquence dans un texte retouché ou inachevé. Sa parole eut cette rare fortune de se soutenir durant un demi-siècle et à côté de celle des Bossuet, des Bourdaloue, des Mascaron et des Fléchier. La cour l'entendit à mainte reprise et sans se lasser. La reine de Suède, de séjour à Paris, le suivait assidûment [1]. Dès l'année 1655, Loret qualifiait l'orateur :

1.

Cette illustre reine gothique,
Qui n'entend pas mal la critique,
Dont l'esprit transcendant et fort,
A ce qu'on dit l'estime fort,

ainsi que s'exprime Loret (*Muse hist.*, 16 mars 1658,) se rendait principalement avec la reine à Saint-Germain l'Auxerrois où Le Boux

Un des plus solides esprits
Et voire l'un des plus habiles
. . . .
Qui jamais en chaize ait monté.

Il ajoutait :

Ce prêcheur que chacun admire,
Le Père Le Boux c'est tout dire[1].

Quant à Faydit, il ment, à son ordinaire, lorsqu'il

prêchait le carême. Et c'est à ce carême que se rapporte le témoignage suivant du même gazetier :

Leurs Majestés l'ont écouté,
En l'écoutant l'ont exalté,
Témoignant souvent à lui-même
Leur satisfaction extrême.

Elles ne devaient assurément pas l'apprécier du même point de vue. Anne était pieuse, tandis que Christine était esprit fort. Elle se piquait d'écrire des comédies et elle en faisait même de licencieuses. Un jour elle en lut une à Chapelain qui la trouva un peu libre, sur quoi elle dit à Ménage : « Votre M. Chapelain, que c'est un pauvre homme ! Il voudrait que tout fût pucelle. » Elle s'était avisée, on ne sait pourquoi, de se faire catholique, car, bien que dans le premier feu, elle en remplissait fort mal les devoirs. Elle causait tout le temps de la messe et affectait d'étranges façons : Ayant envie de se confesser elle demanda à l'abbé Le Camus qui était à son service de lui choisir pour cela un évêque. Il crut que le seul qui convînt était M. d'Amiens (Faure). On le fit venir Elle se confessa en le regardant « toujours entre deux yeux, » ce qui parut singulier, mais l'évêque attesta qu'elle s'était fort bien confessée et avec beaucoup de dévotion. Enfin elle procura à Monaldeschi dans la galerie des cerfs un confesseur, mais en même temps un bourreau aussi. (V. *Mém.* de Mlle de Montpensier, t. II, p. 476. — Paris, 1859, éd. Chéruel. 4 vol. in-12.)

1. L'enthousiasme de Loret pour le P. Le Boux est constant. Le 4 novembre 1655 il écrivait :

Cet interprète très-habile
Des oracles de l'évangile
Presche au Louvre durant l'avent.
O quelle précieuse manne
Pour Louis et pour madame Anne
Et pour tout capable auditeur
De ce rare prédicateur.

C'était à propos du sermon de la Toussaint prêché aux Feuillants, non

écrit que, « quand Bourdaloue parut, on ne put souffrir M. de Périgueux qui fut obligé d'aller chercher ailleurs l'admiration qu'il ne trouvait plus ni à Paris, ni à la cour [1]. » Le fait est qu'à partir de 1670, année où Bourdaloue, déjà célèbre, parut pour la première fois dans la chaire royale, celle-ci entendit encore durant trois carêmes, dont deux consécutifs [2], M. de Périgueux. Or assurément rien ne l'y contraignait, sinon son goût pour un homme qui vieillissait et n'attendait plus rien, et d'ailleurs souhaitait d'achever tranquillement ses jours au milieu de ses fonctions pastorales qu'il remplit avec édification jusqu'à la fin.

La cour pouvait d'autant mieux alors se passer de Le Boux que, depuis longtemps déjà, l'école de Saint-Magloire lui avait fourni un émule et comme un successeur dont le nom est resté presque illustre dans les fastes de la chaire royale, à savoir Jules Mascaron. Il était de Marseille. Son père, avocat au parlement d'Aix, avait écrit une oraison funèbre du Cardinal de Richelieu. La lecture de cette pièce fut peut-être pour le fils un indice de vocation. Philibert-Emmanuel de Lavardin, évêque du Mans, le fit prêtre; mais

en 1655, mais bien en 1654, par le jeune et déjà célèbre oratorien. Son discours pour le premier dimanche de cet avent sur *le jugement* eut, au dire du même gazetier, un vif succès :

... Tous ceux de son auditoire
Charmez de son art oratoire
Dirent souvent tant qu'il parla :
O le grand homme que voilà !
(*Muse hist.*, décembre 1655.)

1. *Rem.* sur Virg.
2. Les carêmes de 1673, 1678 et 1679.

la vie et la mort de ce prélat ayant jeté des doutes sur la validité de ses ordinations, Mascaron, par excès de scrupule et malgré les décisions de la Sorbonne, se fit réordonner [1]. Dès lors, il se mit à prêcher dans différentes villes de la province. En 1666, le 6 mars, il prononçait à Rouen l'oraison funèbre d'Anne d'Autriche [2]. Ce fut là le commencement de sa fortune. François de Harlay, l'ayant en effet entendu, le produisit à la cour, et Mascaron, qui sentit l'importance de cet acte pour son avenir, le remerçia en des termes qui décelaient chez lui une certaine conscience

1. L'abbé de Lavardin avait succédé sur le siége du Mans à Émeric de La Ferté. Il s'était de bonne heure préparé, sous la direction d'un certain Costar, chanoine d'Angers, homme perdu de mœurs, à remplir dans les chaires de Paris un rôle capable de lui ouvrir le chemin des dignités. Balzac l'encourageait et l'appelait « très-noble orateur. » (Lettre à Costar.) Il parlait de « cette éloquence vigoureuse et abondante qui fait le bonheur des Poitevins. » La cour n'en jugea pas de même. Un jour, prêchant devant la reine-mère, il demeura court. On en rit; et Mme de Sablé ayant eu occasion de voir le portrait de l'abbé, s'écria : « Mon Dieu qu'il lui ressemble! on dirait qu'il prêche. » Cependant il s'y reprit et obtint quelques succès. La mitre vint au bout, mais ce ne fut pas la faute de saint Vincent de Paul qui objecta son étroite liaison avec Costar. Cette liaison fit peser sur lui le soupçon d'athéisme. On l'en accusa même. Lavardin réclama des juges. Martineau, évêque nommé de Bazas, l'évêque de Senlis et le pénitencier de Paris, présidés par le Coadjuteur convinrent que monsieur Vincent avait trop légèrement accueilli le témoignage d'un évêque qu'il ne voulait d'ailleurs pas nommer. Sa vie épiscopale fut appréciée diversement et plutôt sévèrement. Des doutes planèrent sur la validité des sacrements par lui conférés. On le fit s'expliquer à son lit de mort sur ce sujet, mais l'explication ne satisfit point. De là grand bruit. Rome et la Sorbonne consultées tinrent les ordinations pour valides, ce qui ne put empêcher beaucoup de prêtres, à l'instigation des jésuites de La Flèche, de se faire réordonner. (V. *Hist. de l'égl. du Mans*, par D. Piolin, t. VI. ch. xxx. —Paris, 1863.)

2. Paris. — Sébast. Mabre. Cramoisy, 1666, in-4.

de sa propre valeur. « Vous m'avez ouvert, lui dit-il, la porte de la renommée[1]. » Le même Harlay, devenu archevêque de Paris, rendit à son protégé deux autres bons offices. Il le sacra évêque de Tulle, et puis le fit transférer en 1678 à l'évêché d'Agen. Mais on ne voit pas que Mascaron s'en soit montré fort reconnaissant. Dès que Harlay fut mort, assez scandaleusement il est vrai, l'évêque d'Agen refusa bel et bien de faire son éloge, se disant *incommodé*, à quoi l'évêque de Noyon, M. de Clermont, répliqua assez spirituellement « qu'il était incommodé en effet, mais par son sujet[2]. »

Quoi qu'il en soit, au moment où Mascaron abordait les chaires de Paris, celles du Mans, de Marseille, d'Aix, de Nantes, de Rouen, de Saumur l'avaient entendu. Son succès avait même été tel dans cette dernière ville, que les hérétiques affluaient à ses sermons. L'un d'eux, le savant Tannegui-Lefèvre, fut si frappé de ce talent, qu'il dit un jour : Malheur aux prédicateurs qui viendront après lui ! Et pour justifier ce pronostic, il ne va pas à moins qu'à lui appliquer les paroles de Pline : « Élégance suprême ; rien de négligé, d'austère, ni de triste, visage plein de charmes, élocution correcte, exquise. Plein de justesse dans le début, de franchise dans la narration, de richesse dans les ornements, il sait instruire, plaire et

1. Adry. — Bibl. nat. Ms. Fr. 25, 683. — Art. Mascaron.

2. « On prétend, écrivait Mme de Coulanges, qu'il n'y a que deux petites bagatelles qui rendent ce panégyrique difficile, c'est la vie et la mort » (A Mme de Sévigné, 12 août 1695.) » La matière était plus que délicate, » dit à son tour Saint-Simon. (*Mém.* ch. XVIII)

toucher. » Et il ajoute : Bref, c'est une grande éloquence [1].

La moitié de cet éloge suffirait à la gloire de Mascaron. Mais qui nous force à en rien retrancher? Quelqu'un de moins enthousiaste a dit de cet orateur qu'il était « grave et fier avec des éclairs d'admirable éloquence [2]. » *Éclair* est un mot faible et la comparaison manque ici de justesse, si tant est que l'éclair ne brille qu'au milieu d'un ciel orageux et sombre. Rien d'obscur en effet chez Mascaron. Il y a dans sa pensée et dans son style quelque enflure, quelque subtilité peut-être, mais en général la trame en est claire, l'allure ferme, le tour rapide et le ton naturel [3]. On lui reprochait le fréquent usage si ce n'est l'abus des auteurs profanes, mais le P. Borde son biographe nomme cela « appliquer les richesses de l'Égypte à l'ornement du tabernacle. » Un de ses côtés intellectuels vraiment faible est d'avoir subi certains préjugés de son temps, celui par exemple de l'astrologie dont se

1. *Préface* du recueil des or. fun. de Mascaron. Paris, 1704, in-12.

2. *Les Prédicateurs du* XVII*e siècle* av. Bossuet, p. 197, par M. Jacquinet.

3. Jean Loret nous le dépeint ainsi :

Il est de prestance modeste,
Ses discours ont de l'ornement;
Il débite agréablement,
Il est scavant, il est solide,
Succinct, agréable et fluide,
Bref tel qu'il faut pour à son tour
Estre prédicateur de Cour.
(*Muse hist.*, 19 avril 1664.)

« Aussi disait-on que Dieu l'avait formé exprès pour annoncer ses vérités aux grands. » (Moréri, *Gr. dict. hist.* Art. Mascaron.) L'auteur des *lettres à Madame* l'appelle : « Une scavante et belle langue. » (17 avril 1666.)

moque Bossuet [1]. Très-souvent, pour expliquer son héros, il fait intervenir la conjonction des astres, leur influence maligne ou leurs regards bénins.

Ce qui est pour le moins à la hauteur du talent chez Mascaron, c'est le caractère ; nous l'entendons du prédicateur. Son attitude en cette qualité, surtout à la cour, est digne de remarque. Elle répondait à cette théorie par lui tracée [2] : « Ménager et la fidélité due aux vérités dont on est chargé et le respect inviolable dû aux personnes sacrées auxquelles on les annonce. » Cette juste mesure si difficile à tenir entre ce que l'on prêche et ceux auxquels on le prêche, personne encore, observe son biographe, n'en avait donné l'exemple à ce point [3]; et, toutefois, on ne lui en tint pas toujours compte. Il put le constater dès sa seconde apparition dans la chaire royale. C'était le premier dimanche du carême. L'orateur parla contre les vices des grands, non sans leur avoir cité au préalable ces paroles que saint Bernard adressait aux princes : « Si le respect que j'ai pour vous ne me permet de dire la vérité que sous des enveloppes, il faut que vous ayez plus de pénétration que je n'ai de hardiesse et que vous entendiez plus que je ne vous dis, et qu'en ne vous parlant pas plus clairement je ne laisse pas de vous dire ce que vous ne voudriez pas qu'on vous dit. » La précaution oratoire n'était pas inutile et elle n'em-

1. Voir l'exorde du serm. pour la nativité de la Sainte Vierge prêché aux grandes Carmélites en 1661, sous ce texte : *Quis, putas, puer iste erit ?* (*Luc*, I, 66.)
2. *Exorde* de l'or. fun. du duc de Beaufort.
3. *Recueil des or. fun.* Paris, 1704, in-12. — *Préface.*

pêcha point les courtisans de se plaindre. Ils feignirent à la vérité plus d'indignation qu'ils n'en ressentaient. Le prédicateur avait dit des vérités « à bride abattue, » notamment contre l'adultère, jusqu'à citer le trait du prophète Nathan devant le roi David. Cette hardiesse devait émouvoir soit ceux qui se sentaient coupables, soit, et plus encore, ceux qui affectaient de ne vouloir point se désintéresser dans une cause où le roi se trouvait impliqué. Aussi le scandale fut-il grand, et Mascaron qui s'en aperçut dit à ses auditeurs : « Si j'ai mal parlé, rendez-en témoignage. » Le plus sensé ou le plus chrétien dans toute cette affaire fut le roi. Il coupa court aux clabauderies par ce mot : « Messieurs, le prédicateur a fait son devoir, c'est à nous de faire le nôtre. »

Du reste Louis XIV témoigna constamment un goût très-vif pour Mascaron. Personne, sans excepter Bourdaloue, ne reparut plus souvent que lui dans la chaire royale. Il y prêcha douze stations, dont six avents, et, dès la fin de la première, Sa Majesté lui dit : « Je vous dois, mon père, des compliments, vous avez fait la chose la plus difficile, qui est celle de contenter une cour aussi délicate. » L'ébullition soulevée au début était, on le voit, fort apaisée. Et cependant Mascaron parut, en terminant l'avent de 1671, renoncer à l'espoir d'évangéliser de nouveau cette cour. Dans son sermon de Noël, comparant les prédicateurs à l'étoile qui conduisit les Mages à la crèche et qui disparut ensuite, il ajouta qu'après avoir eu l'honneur de conduire Sa Majesté jusqu'au berceau du Sauveur il allait se retirer où la Providence l'appelait, et que puisqu'il

ne pourrait plus parler de Dieu à Sa Majesté il ne cesserait jamais de parler à Dieu de Sa Majesté dans ses prières et dans ses sacrifices [1]. On le prit pour un adieu et le roi, le lendemain, crut devoir protester : « Mon père, dit-il à l'orateur, vous nous aviez touché dans vos autres sermons pour Dieu, hier vous nous touchâtes pour Dieu et pour vous; vous nous avez menacé d'un éloignement, mais nous saurons vous faire revenir. » Et il lui tint parole. Mascaron, ou plutôt l'évêque de Tulle, revint en effet, et de nouveau il prêcha contre les vices de la cour avec tant de force que le roi à la fin d'un sermon sur la médisance en exprima lui-même sa surprise : « Le prédicateur, dit-il, nous a fait plus méchants que nous ne sommes; » à quoi un prélat dont on connaissait le mérite repartit avec respect : « Sire, il y en a encore plus qu'il n'en a dit [2]. »

Le carême de 1684 parut être sa dernière station à la cour et il le termina, au dire de Dangeau, par un des plus beaux sermons et un des plus beaux compliments au roi qu'on puisse faire. Dix années se passèrent alors pour lui dans le silence et la retraite. Son diocèse d'Agen auquel il avait été transféré en 1678, réclamait tous ses soins et de jeunes étoiles jetaient dans la chaire un vif éclat. La parole de Dieu qui est éternelle varie ses expressions à l'infini. L'on sait avec quelle facilité la vogue se déplace. Mascaron semblait oublié lorsque le 1er novembre 1695 il reparut à Versailles. On venait d'y entendre Bourdaloue et le

1. Borde Recueil des or. fun., *préface*. — Paris, 1704, in-12.
2. Adry. *Bibl. des écriv. de l'orat.* 1790. — Ms.

célèbre P. Gaillard. L'évêque d'Agen soutint ce récent et difficile souvenir, à la grande satisfaction du roi ; et quand enfin il alla prendre congé de Sa Majesté, celle-ci lui dit avec beaucoup de bonne grâce, mais non sans quelque tristesse : « Tout vieillit ici, monsieur, il n'y a que votre éloquence qui ne vieillisse pas[1]. »

Combien il est regrettable que l'on ne puisse juger de la justesse de ce compliment ! Mais presque tout le monument oratoire de Mascaron a péri[2]. Il n'en reste que cinq oraisons funèbres prononcées de 1666 à 1675. Sur ce nombre, deux seulement ont un caractère officiel, commandées qu'elles furent à Mascaron par Louis XIV, celle d'Henriette d'Angleterre prononcée au Val-de-Grâce où venait d'être porté le cœur de cette princesse, et celle de « François de Vendôme, duc de Beaufort, pair de France et généralissime des armées navales de Sa Majesté[3], » qui fut faite à Notre-Dame

1. Adry. — *Bibl. des écr. de l'orat.*

2. Le fonds français des ms. de la bibliothèque nationale possède (n° 24,719) une collection de dix sermons sous ce titre : *Mascaron avent.* Il y en a pour les quatre dimanches et certains jours de la semaine. Sauf deux ou trois, tous ont le même texte : *Rogabo patrem et dabit vobis...* etc. (*Joan.* XIV.) Ce sont, du reste, moins des sermons complets que des canevas étendus, avec des notes (d'une autre main) et des points de repaire à la marge. Rien n'indique que ces discours aient eu l'honneur de l'audience royale. Et toutefois on peut croire que Mascaron en utilisa le fond dans ses stations d'avent à la Cour. Cela est conforme à ce que dit Moréri de la méthode usitée par cet orateur. « Ses sermons étaient faits précisément pour la Cour. Il se retirait chaque été à Vendosme pour les préparer et *les diversifier*, de manière que rarement il a donné au Louvre les mêmes pièces. » (*Gr. dict. hist.* Art. *J. Masc.*) — Quant à leur authenticité, elle semble assez établie par l'absence même de tout indice contraire et par leur attribution formelle à Mascaron.

3. Paris 1670, in-4 et 1704 in-12.

en 1670[1]. Mais deux autres, à savoir celles d'Anne d'Autriche et de Turenne, pouvant être considérées comme marquant les débuts et l'apogée de l'éloquence de Mascaron à la cour, il ne sera pas inutile de s'y arrêter également.

Bossuet ne préluda pas dans le panégyrique par l'oraison funèbre de Henriette de France ; et de même l'éloge d'Anne d'Autriche n'est point, il s'en faut, le chef-d'œuvre de Mascaron. Nous croyons même qu'elle laissait assez mal pressentir son talent ; et ce furent peut-être ses défauts autant que ses qualités qui séduisirent Harlay. Au lieu d'un orateur puissant et large, nous trouvons ici quelqu'un de subtil et de précieux. Il ne sait s'il doit mettre la reine, qu'il considère tour à tour dans sa famille, dans sa régence, dans sa mort, « au rang des anges dans le temps de sa stérilité, ou bien à la première place des héroïnes terrestres dans celui de sa fécondité ; » si elle ne méritait pas plus de respect avant qu'après qu'elle eut donné un roi ; si, *avant*, on ne l'aimait pas d'un amour plus désintéressé ; si nous souhaitions plutôt la naissance d'un roi pour la France, que d'un fils pour Anne d'Autriche... Après cela, il appelle Louis XIV « un Isaac qui sera l'amour et l'espérance d'une postérité, mais un Isaac *peut-être aussi fameux par son immolation* que le premier. » Il ne parle pas des augustes

1. Le roi ne voulant laisser entre ces deux services que deux jours d'intervalle, le maître des cérémonies, de lui-même ou sur la demande de Mascaron, fit remarquer à Sa Majesté la difficulté pour l'orateur de cette quasi-coïncidence. A quoi Elle répliqua : « C'est l'évêque de Tulle ; à coup sûr il s'en acquittera bien » (*Bibl. des écr. de l'or.* — Art. Mas.)

qualités de ce héros, car il lui faudrait pour cela « remonter jusqu'à la naissance du monde. » Il fait une gloire à la reine d'avoir, la première depuis saint Louis et Marguerite de Provence, « vu des enfants mâles de ses propres fils ; » et il s'extasie à ce propos sur cet « incomparable Dauphin » qui « dans un âge si tendre n'est pas moins majestueux qu'il est aimable. » Enfin il compare Anne sur son lit de mort, recommandant ses deux fils l'un à l'autre, à J.-C. sur la croix, confiant sa mère à son disciple et son disciple à sa mère. Presque tout le discours roule sur le développement de ces idées bizarres, de ces rapprochements singuliers, de ces flatteries hyperboliques. Il y a cependant çà et là quelques traits heureux, des pensées vives, des mots saisissants et comme des échappées sur l'avenir oratoire de Mascaron.

Déjà dans l'éloge funèbre d'Henriette le progrès est sensible. Sa manière est plus large, son goût plus sûr, son style plus soutenu. Il se possède et possède son sujet. Il a des mots d'une grandeur simple. Il dit que « tout n'est rien sur la terre ; » que « la grandeur forcée de se trahir elle-même, découvre son inconstance et son néant ; » qu'entre les plus extrêmes fortunes « il n'y a qu'une heure. » Et développant ce texte : *Exaltabitur Deus solus in die illâ* : « Ce mot de *seul*, s'écrie-t-il, détruit tout, abolit tout ; ce *seul* incomparable et impérieux ne laisse rien en l'être des choses, bâtit son trône sur le néant de toutes les grandeurs ; ce *seul* abat tous les degrés, rompt tous les rangs, ôte toutes les différences. » Certes, ce ne sont pas encore là des accents à la Bossuet, mais du moins Mascaron sait ce

que valent ceux-ci. Il les comprend et les admire; il n'ignore pas ce qu'est l'éloquence et il en évoque dans cette circonstance elle-même la personnification la plus haute. Il parle de « ce grand prélat dans la bouche duquel la vérité est aussi belle que puissante, » et cela à propos du goût de Madame pour toutes les choses belles et de son infatigable recherche de la vérité. Quelle admirable expérience du monde et de la cour il montre sur ce point : « Vous le savez, s'écrie-t-il, grands de la terre, les sens nous trompent, les fausses opinions nous séduisent, la jeunesse distrait, les passions entraînent et la grandeur éblouit. Tout cela combat pour le mensonge ; et l'âme rebutée de la recherche d'une vérité à laquelle il faut aller à travers tant de voiles, tant d'embûches et d'ennemis, se réduit presque par force à l'amour du mensonge qu'elle trouve tout établi au dehors et au dedans. » Puis encore avec quelle dextérité, quel tact, il distribue tout ensemble à son héroïne la louange et à ses auditeurs le blâme sur ce sujet : « Elle a toujours aimé à s'instruire des choses dont les personnes de son sexe, de son âge et de son élévation savent à peine se douter. Elle ne s'est jamais fait un faux mérite de l'ignorance que tant de grands comptent parmi leurs belles qualités et leurs titres de noblesse. Elle a aimé la lecture et les gens d'esprit; et par la connaissance de ce qu'il y a de plus fin, de plus délicat dans les belles lettres, dans les sciences et dans les beaux-arts, elle a cultivé et augmenté cette délicatesse d'esprit qu'elle avait reçue de la nature. Elle avait purgé son esprit de cette présomption si familière aux grands de la terre qui leur

persuade qu'ils ont une souveraineté et un ascendant de raison aussi bien que de puissance. » Se pouvait-il une leçon plus naturelle, une raillerie plus mordante et de meilleur aloi, avec cela un sens critique plus juste et un programme plus complet! Les théoriciens actuels de l'éducation des femmes et du haut enseignement se seraient réjouis d'entendre de telles paroles dans une telle tribune que l'on suppose volontiers être amie de l'ignorance.

Et après avoir montré cette culture de l'esprit chez Henriette, l'orateur nous représente daus cette princesse une grande élévation de vues pratiques. Mais ce qui le ravit particulièrement c'est cette intrépidité d'âme qu'elle fit paraître dans l'adversité et jusque dans la mort. Là pour lui est le triomphe non plus de la nature, mais de la grâce ; car enfin « la constance, la fermeté, la tranquillité, la sagesse, la religion qui nous charment dans cette mort tranquille et pourtant si soudaine sont-elles l'effet d'une longue méditation ou d'un prompt miracle de la grâce? Est-ce une mort concertée? Est-elle l'ouvrage d'un moment? Meurt-on de cette manière sans y avoir pensé? Y pense-t-on au milieu des grandeurs et des plaisirs?... Avoir pris de loin des mesures si justes pour bien mourir, c'est un miracle dans la cour. Être morte avec tant de fermeté sans le secours de ces mesures est un miracle de la grâce même. En tout cas il faut s'écrier : *Cor confirmatum*[1]! » Puis décrivant l'agonie elle-même de l'hé-

1. *Eccli.*, XXII, 19. — Pour les deux premières parties l'orateur avait appliqué à son héroïne ces autres mots tirés de l'Écriture : *Cor docile* (*III Reg.* III, 9) et *cor splendidum* (*Eccli.*, XXX, 27).

roïque princesse : «... Dans cet instant, dit-il, elle agit, elle parle, elle ordonne, elle prévoit tout ce qui regarde son salut avec tant de présence d'esprit, de fermeté et de courage, que pour bien faire le portrait d'une mort qui ressemble si fort à la tranquillité et à la quiétude de la vie, il faut se servir du terme des Latins qui pour dire qu'une personne est morte, disent qu'elle a vécu : *vixit!* » Sauf la subtilité un peu cherchée de ce dernier trait, qui n'admirerait cette éloquence! Elle ne jette pas un vain éclat. Chaque couronne effeuillée sur cette tombe est un enseignement.

Ce sont des couronnes aussi, mais des couronnes de laurier qu'il dépose sur le cercueil du duc de Beaufort et elles attestent une main de plus en plus exercée. On voit du reste qu'il veut être à la hauteur de « cette pompe où la religion et la valeur paraissent en deuil » et il ne souhaite pas moins que d'y avoir les accents de Jérémie, « de ces belles et tristes lamentations qui ne paraissent pas tant les plaintes d'un homme affligé que les expressions de la douleur même[1]. » La division de son sujet est simple et noble : M. de Vendôme a combattu pour son prince, et il est mort pour son Dieu. Sur le premier chef, il y avait un point délicat à traiter, celui de la part que ce guerrier avait prise aux troubles de la Fronde. On ne pouvait s'en tirer plus habilement que ne le fit l'orateur : « Hélas! dit-il, la fragilité de tout ce qui est sur la terre, l'ignorance des véritables intérêts de l'État, la confiance qu'ins-

1. Comment ne pas se rappeler ici le mot de Bossuet sur ce prophète « qui sait égaler les lamentations aux calamités! »

pirent la naissance, les services et la capacité, les mouvements de l'ambition et de la vengeance, et plus que tout cela, la main de Dieu qui se joue des conseils des hommes et qui faisant servir le déréglement de leurs passions aux justes desseins de sa vengeance, sépare ce qui était le mieux uni... » Voilà la source du mal. Mais ce mal ne va point jusqu'à la racine. La personne et l'autorité du roi sont hors de cause, chacun prétendant le mieux les servir : « Le nom du roi résonne partout... Partout on voit des fleurs de lis opposées à des fleurs de lis. Il n'est pas permis d'être neutre... » D'ailleurs sa faute, si faute il y eut, Beaufort la racheta glorieusement. Ici une narration brillante et rapide des exploits de ce héros, où figure telle page qui se pourrait égaler aux plus belles des meilleurs historiens. Mais il fallait pourtant bien avouer que l'on avait été vaincu ; et alors se déploient toutes les ressources de l'orateur.

Au moment de lever l'ancre et de partir pour cette dernière et funeste expédition, Beaufort avait écrit ce billet à la duchesse de Vendôme, sa mère : « Je pars avec la plus grande joie du monde pour me rendre où la religion, le service de mon maître et la véritable gloire m'appellent. » Cela suffit à Mascaron. De ce peu de mots, sans rien dissimuler d'ailleurs, il va faire à son héros un linceul de gloire : « Ne diriez-vous pas, s'écrie-t-il, qu'il a fait lui-même, dans ces quelques paroles, tous les apprêts de son apothéose... Il y regarde la religion comme chrétien, il y regarde le service de son maître comme sujet, il y regarde la vraie gloire comme héros, et par la réunion de ces trois re-

gards dans une seule action, ainsi que de plusieurs rayons dans un centre, il se forme un éclat et un rejaillissement qui éblouit et dissipe tout cet air funeste que les noms de malheur, de fuite, de terreur et de mort veulent répandre devant nos yeux. » Et se débattant en quelque sorte contre je ne sais quelles secrètes protestations de son auditoire, contre cette espèce de scepticisme qui nous fait malgré tout juger du mérite de nos actions par leur succès : « Non, non, ajoute-t-il, règles fautives des ignorants, vous ne maîtriserez point notre jugement dans cette rencontre. A travers toutes les préventions et tous les préjugés qu'une mauvaise issue inspire contre un beau dessein, nous voyons toutes choses judicieusement projetées, sagement conduites, vaillamment exécutées. »

Si MM. de Vendôme qui menaient le deuil à ce service funèbre ne furent pas satisfaits, il n'y a guère de chances pour qu'un autre orateur eût pu leur plaire. Mais ils le furent, et le prestige de Mascaron se vit fort accru. Les princes de Bouillon ne crurent pouvoir mieux faire que de lui demander à leur tour l'apologie de cet illustre capitaine dont ils pleuraient, avec toute la France, la perte si soudaine et si désastreuse. C'est pourquoi, le 30 octobre 1675, l'évêque de Tulle prononçait, aux grandes Carmélites, un discours « à la gloire immortelle de très-haut et très-puissant prince Henri de La Tour-d'Auvergne, vicomte de Turenne, maréchal général des camps et armées du roi, colonel général de la cavalerie légère, gouverneur de la province du haut et du bas Limosin. »

La célébrité de ce morceau d'éloquence nous dis-

pense de l'étudier, et d'ailleurs il ne rentre point nécessairement dans notre cadre. Mais on sera sans doute curieux de connaître l'impression toute vive et toute fraîche qu'il produisit sur son auditoire. Une lettre écrite le 31 octobre, le lendemain même de la cérémonie funèbre, nous en instruit; et cette lettre inédite [1], autographe, dictée au premier moment, est un témoin trop fidèle pour qu'il soit permis de la négliger. Nous en donnons, en conséquence, quelques extraits :

« M. de Tulle, dit-elle, remplit hier sa matière, sa réputation et les vœux de son auditoire sur le cœur de M. de Turenne auquel il s'attacha. *Proba me, Deus, et scito cor meum*, voilà les paroles qu'il choisit pour son sujet. Son exorde fut du péril et de la difficulté qu'il y avait de soutenir l'examen de son cœur devant Dieu et devant les hommes, mais non pas pour celui du prince qui nous faisait pleurer, parce qu'il avait l'avantage d'être connu comme plein de mille vertus qu'il parcourut et pour lesquelles il voulut que tous ses auditeurs eussent des sentiments au-dessus de leurs pensées, — ce qu'il prit comme une consolation dans le désespoir où il se trouvait de pouvoir jamais répondre à la dignité de son sujet... Tout cet exorde sur cette diverse matière fut très-pompeux et très magnifique. »

« La division du discours fut de proposer ce cœur

1. La suscription porte ceci : « A monsieur l'abbé de Saint-Martin à l'archevêché de Sens; » et entre lignes : « Recommandé à M. Lequeux par son serviteur Gallais. » La lettre est anonyme, mais son signataire probable est ce M. Gallais qui sans doute avait pris des notes durant le discours, à moins qu'on ne lui suppose une mémoire prodigieuse jointe à une rare faculté d'analyse. (*Bibl. nat.* ms. 21855, Fr.)

pour instruction à trois sortes de gens : aux guerriers. aux honnêtes gens et aux chrétiens. Si elle ne se fit pas en ces termes, elle alla toujours à décrire la vie guerrière de M. de Turenne, sa vie civile [1] et sa vie chrétienne. Cette division plut extrêmement parce qu'elle se trouvait conforme à l'idée la plus générale qu'on ait du mérite de ce prince... »

Et le correspondant, après avoir analysé la première partie, — car il rend compte à un absent et à quelqu'un du métier, — ajoute :

« Je ne saurais vous en déchiffrer les beautés. La rapidité du discours nous entraînait ; et son éclat nous éblouissait, semblable au salpêtre et au soufre qu'il allumait en tant d'occasions de siéges, de combats, de batailles que jamais histoire ne fut plus belle à entendre et qu'elle serait encore plus belle à lire. »

Puis ayant résumé de même la seconde partie en termes fort lucides :

« Cette partie. dit-il, fut pleine de sagesse et d'agrément pour nous représenter M. de Turenne comme un philosophe toujours égal à soi-même, ne faisant jamais mal à personne et faisant tout le bien qu'il pouvait de la plus honnête manière du monde. »

Enfin, suivant pas à pas l'orateur dans la troisième partie de son discours :

« ... L'hérésie de M. de Turenne y parut comme un malheur de sa naissance ; et l'exercice de son cœur toujours inquiet pour la vérité, jusqu'au mépris de

1. *Civile* n'est peut-être pas le mot ; et la division exacte est celle-ci : Montrer dans Turenne, le guerrier, le sage et le chrétien.

donner sa conversion au prix de la dignité de connétable[1];... et en toute occasion son humilité à ne trouver rien de bas dans la religion, jusqu'à lui faire dire qu il y avait une vie des sens et une vie de l'esprit. L'une ne trouve rien de trop grand dans la vanité du monde, l'autre ne trouve rien de trop petit dans la religion. On cacha d'abord que ce sentiment vint du prince ; on demanda s'il n'était point de quelque contemplatif, et après une suspension agréable on surprit l'auditeur par la déclaration de celui qui en était l'auteur. D'où l'on prit occasion d'instruire les machiavellistes et les impies[2] de la dignité de la religion et de sa compatibilité avec la grandeur du courage et des autres vertus nécessaires à un grand conquérant sur l'exemple de M. de Turenne[3]. »

Et le correspondant termine ainsi sa lettre :

« Voilà sommairement le détail d'un discours qui a duré deux heures moins un quart et qui a été reçu

1. Voici en quels termes voilés et toutefois assez transparents pour son auditoire, Mascaron dit cela : « Le roi eût honoré la plus grande vertu de son royaume de la première charge de sa couronne, si M. de Turenne eût cru qu'il eût été permis de s'élever aux plus grands honneurs de la terre en foulant aux pieds la religion qu'il professait. »

2. L'orateur ne nomma point les *machiavellistes* ni les *impies*, mais en termes équivalents « les faux politiques dont les maximes impies, etc. »

3. Ce passage dans l'oraison funèbre est un des plus beaux : « Vous lui avez vu prendre au pied des autels les armes pour aller combattre les ennemis ; vous lui avez vu rapporter au pied des autels ces mêmes armes après les avoir vaincus. Avez-vous vu que sa religion l'ait troublé en donnant les ordres, qu'elle l'ait rendu timide dans l'exécution, qu'elle l'ait empêché de poursuivre chaudement la victoire, d'en tirer tous les avantages possibles?... Enfin pour avoir de la religion en était-il moins prudent, moins vaillant, moins heureux ? Ou plutôt n'était-il pas heureux, sage et vaillant parce qu'il avait de la religion ? »

avec une attention égale depuis le commencement jusqu'à la fin sans être interrompu que par des applaudissements en une infinité d'endroits qui regardaient le roi, monsieur le prince, le cardinal de Bouillon, le mort, ses autres neveux, chacun y ayant trouvé sa louange sans flatterie et sans imprudence[1]... Il a fait à merveille l'historien dans son guerrier de la première partie, l'orateur dans son philosophe de

1. Il faut croire que ces applaudissements avaient pour objet le discours lui-même pris dans son ensemble; nous en avons pour garants des témoignages contemporains : « J'ai ouï dire, écrivait Bussy, que l'oraison funèbre qu'a faite M. de Tulle est admirable. » (Au P. Bouhours, 14 décembre 1675.) Dès le 6 novembre, Mme de Sévigné mandait à M. de Grignan que M. de Tulle avait surpassé tout ce qu'on espérait de lui dans l'oraison funèbre de M. de Turenne; et que c'était une action pour l'immortalité. Quatre jours après (10 novembre), elle écrivait à sa fille: « On ne parle que de cette admirable oraison funèbre de M. de Tulle. Il n'y a qu'un cri d'admiration sur cette action. » — Et Mme de Sévigné ne prêtait ici à personne son propre enthousiasme. Elle ne connaissait pas le discours. D'abord elle ne l'avait point entendu, puisque, d'après ouï-dire et trompée par une certaine analogie, elle lui assigne ce texte : *Domine probasti me et cognovisti me*, au lieu de celui-ci : « *Proba me, Deus, et scito cor meum* (*Ps.* CXXXVIII). Puis le discours n'avait point encore paru, et aucune copie n'en avait circulé. Elle n'aurait pas dit en effet: « J'ai bien envie de le voir imprimé » (*ibid.*), ce qui ne l'empêche pas de s'écrier : « Cela fut traité divinement. » Le 1er janvier 1676, elle connaissait enfin l'œuvre et sous le coup de la première impression elle écrivait : « Je n'ai jamais rien vu de si beau que cette pièce d'éloquence. On dit que l'abbé Fléchier veut la surpasser, mais je l'en défie. » Et pourtant, elle en convient elle-même, « les critiques ne l'estimaient plus depuis qu'elle était imprimée. » Comme tous les discours, elle perdait à la lecture, et ses auditeurs désappointés, refroidis d'ailleurs, se vengeaient trop sur elle. Qu'en avait donc dit Mme de La Fayette que monsieur de Sévigné lui-même entrant en lice écrivait à Mme de Grignan: « Je me révolte contre ce qu'elle nous mande de l'oraison funèbre de M. de Tulle, parce que je la trouve belle et très-belle. » (12 janvier 1676.) Pour nous, simples lecteurs, nous partageons ce dernier avis; et la déception elle-même des auditeurs de ce discours, à sa lecture, prouve qu'il avait été d'une merveilleuse éloquence.

la seconde, et le prédicateur dans son chrétien de la dernière. Du reste, pour son style, ses pensées, je vois, ce me semble, qu'il a bien imité le panégyrique de Trajan... Si vous aviez eu lieu de traiter une matière semblable, je ne doute point que vous n'eussiez pareil succès. Personne n'en aurait plus de joie que celui qui est plus que personne tout à vous. »

Si l'on pouvait s'étonner que Mascaron eût loué tant de personnes à propos de Turenne, les applaudissements prodigués à chaque nouveau compliment prouveraient assez qu'il y était forcé par les convenances de son sujet ou par l'attente de son auditoire; mais qu'il n'y ait eu ni *flatterie* ni *imprudence* dans ces éloges, peut-être en doutera-t-on devant une page entière consacrée à « ce cher et illustre neveu qui avait contribué si efficacement à la conversion de ce grand homme, » page où il le compare, pour ce fait très-discutable, aux anciens triomphateurs romains montant au Capitole *avec la pourpre*. Et lorsqu'on songe que Bossuet qui officiait pontificalement à cette cérémonie entendait cela! Tout ce que lui accorde Mascaron est de dire qu'il « suffisait d'avoir contribué *quelque chose* à la conquête de cette grande âme [1]. » Certes il n'igno-

1. Il est vrai, si l'on en croit Adry, que Mascaron ne traita pas Bossuet plus mal que lui-même en cette circonstance. Il aurait en effet, d'après ce biographe, « eu plus de part que personne à la conversion de Turenne, » celui-ci lui faisant à mainte reprise demander des copies de ses sermons et avouant en présence de ses anciens ministres que rien n'avait plus contribué à son changement que la morale de l'Église dont l'évêque de Tulle s'était fait l'interprète. Si cela est, il faudrait dire qu'alors Mascaron et Bossuet avaient converti l'un le cœur, l'autre l'esprit de Turenne.

rait pas le rôle de Bossuet auprès de Turenne et il n'avait aucune intention de le déprécier, mais enfin il avait été choisi par la famille de Bouillon et il se rappelait involontairement avec quelle âpreté le cardinal revendiquait la gloire de la conversion de son oncle. Qui sait si déjà le peu scrupuleux prélat, dont il vante pourtant « l'innocence des mœurs et la sagesse consommée, » ne lui avait pas enjoint, comme il le fit plus tard au père de La Rüe, ou de ne rien dire du rôle de Bossuet dans cette œuvre, ou de dire que le livre de *l'Exposition* n'avait été connu de Turenne qu'après son abjuration. A la vérité on ne doit pas obéir à de telles injonctions, mais il faut tenir compte de la faiblesse humaine. M. Floquet insinue d'ailleurs qu'en outre Mascaron voulut plaire à de Harlay, très-irrité alors contre Bossuet à cause de ce livre même de *l'Exposition*, ce qui nous forcerait à convenir qu'un peu moins de complaisance du vivant de l'archevêque et un peu plus de reconnaissance après sa mort auraient également honoré l'évêque de Tulle.

Malgré cela, Mascaron demeure une des figures d'orateur les plus accomplies de ce siècle et une des plus hautes renommées de la chaire royale. Nul n'y reparut plus souvent et avec un succès plus continu. Il y balança Bourdaloue et son nom y retentit à travers celui de Bossuet. Personne, sauf ce dernier, n'eut autant que lui le don de la grande éloquence; et somme toute, l'Oratoire ne produisit rien dans ce genre qui lui fût supérieur. Que de personnalités brillantes, cependant, sortirent de cette école où les fortes études et les vrais talents se soutenaient l'un par l'autre!

Nous aurons occasion d'en compléter la liste. Mais dès ici nous devons signaler l'un des plus nobles rejetons de cette tige féconde, à savoir Jean-Louis de Fromentières-des-Étangs, abbé du Jard et de Saint-Sever, chanoine et théologal du Mans, prédicateur du roi et enfin évêque d'Aire où il mourut en 1684.

L'abbé de Fromentières ne prêcha que deux avents à la cour. Il y parut en 1664, dans la première de ces deux stations, très jeune encore et déjà célèbre. L'étude de la prédication l'avait pris de bonne heure et son ministère l'occupa jusqu'à la fin : « La fonction en est noble, disait-il, le sujet grand, l'objet vaste, la fin utile[1]. » Et en la louant chez le P. Senault, il montre assez quel idéal il s'en était fait à lui-même : « Éloquence soutenue par la force de la doctrine et par l'abondance de la raison, dont les beautés étaient toutes chastes, qui n'admettait jamais d'ornements que ceux que la gravité souffre et que la piété même conseille ; » voilà pour le fond. Quant à la forme, sa théorie est explicite : « Je soutiens, s'écriait-il, qu'un prédicateur est obligé de se rendre agréable dans la chaire autant qu'il est nécessaire pour pouvoir être utile... C'est pourquoi je n'ai jamais conçu le raisonnement de ces gens qui bannissent absolument l'élégance et la politesse de notre profession, s'imaginant que si le nombre et l'harmonie peut quelque chose sur l'oreille, tout cela ne peut rien sur le cœur; c'est comme si l'on disait qu'une armée étant bien ran-

1. *Or. fun.* du P. Senault, IIe p.

gée en est moins propre à combattre et à vaincre [1]. »

Souvent l'on fait son propre portrait dans celui des autres; cela tient à l'habitude que l'on a de regarder tout le monde au travers de soi-même. Ici, d'ailleurs, Fromentières ne se cache pas d'avoir pris pour modèle, comme il l'avait eu pour maître, le P. Senault. Nous sommes donc dispensé de chercher à définir la manière de cet orateur. M. Jacquinet l'appelle « *l'aimable* Fromentières [2]. » Ce n'est pas tout à fait juste. Il se montre plutôt agréable et poli. Sa diction est égale sans monotonie, sa pensée juste sans élévation, son style châtié et élégant sans mollesse, sa morale ferme sans rigorisme. Bref, en tout paraît un certain niveau et, si l'on veut, une certaine médiocrité, mais d'or [3].

1. *Ibid.*
2. *Des préd. du* XVII*e* *siècle av. Boss.*, III, p. 198.
3. Parlant d'un panégyrique de « monsieur saint Benoist » qu'il fit au Val-de-Grâce, Loret qualifie Fromentières

« D'esprit plein de hautes lumières,
Et pour la prédication
Excellent en perfection; »

et dit qu'il fut en cette circonstance

« ... Grandement prizé
Des âmes belles et sublimes,
De plusieurs docteurs doctissimes
De tout plein d'évêques sacrés
Et d'abbés crossés et mitrés. »
(25 mars 1662.)

Puis, au sujet de son avent de 1664, au Louvre :

« Monsieur l'abbé de Fromentières
Qui sur les plus hautes matières
Est profond et vraiment savant, »

dit-il, et il ajoute constatant le succès de cet orateur :

« Je n'ay point de ce personnage
Encor ouy le beau langage,

Nous n'avons point toutes ses œuvres. Il demandait en mourant que l'on mît au feu ses discours. Rare modestie, si toutefois son amour-propre littéraire n'était ici en jeu. La mort, en effet, le prit à cinquante-deux ans, avant qu'il eût eu le loisir de revoir ses manuscrits. Or, comment laisser à d'autres ce soin délicat? Cependant il y en eut de publiés. Presque tous sont des discours pour le carême [1], et la plupart furent prononcés devant la cour. Quelques-uns portent l'étiquette du Val-de-Grâce où la reine Anne d'Autriche les entendit. En général, l'orateur n'omet point le compliment à Leurs Majestés, mais ce compliment ressemble au miel dont on enduit les bords du vase où l'enfant boit l'amertume salutaire. La leçon y est ainsi enveloppée de quelque douceur. Dans un sermon, par exemple, sur *la pratique de la loi chrétienne* [2] : « Si j'avais, dit-il, à parler à un roi qui n'eût en vue que de faire servir la religion à son ambition ou à ses intérêts, je lui dirais que l'obéissance à la loi de Dieu est d'une telle conséquence pour un État qu'il ne saurait subsister sans elle... et qu'il n'est rien de plus dangereux pour l'autorité du souverain que de souffrir que l'on méprise celle de Dieu. Mais je suis persuadé, Sire, que les motifs qu'a Votre Majesté de rendre à Dieu l'obéissance qui lui est due dans ses États sont

Mais quelqu'un me dit l'autre jour
Que les *delicats* de la Cour
Estiment fort son éloquence. »
(6 décembre 1662.)

1. *Carême* de Messire J.-L. de Fromentières. — Paris, 1696, 3 vol. in-8.
2. Pour la fête de la Purification.

plus purs et désintéressés, et que bien éloigné de ces princes qui prenant tous les avantages de la religion pour eux en laissent les scrupules à leurs sujets, vous reconnaissez comme David l'amour de cette loi également nécessaire et pour votre salut et pour celui de vos peuples; que charmé de la beauté et de la droiture de cette règle immuable et éternelle, vous croyez que Dieu ne vous a mis sur le premier trône du monde que pour faire observer sa loi, pour l'autoriser et même, s'il est nécessaire, pour la *venger.* »

Voilà certes, sous la forme la plus persuasive, d'utiles leçons. On voit avec quelle habileté l'orateur suppose réel tout ce qui devrait l'être et donne au prince les éloges que celui-ci mériterait, s'il se montrait vraiment conforme à un tel programme. Quelquefois il fait, non moins noblement, concourir l'éloge des uns et la critique des autres. Ainsi dans le panégyrique de saint Bernard, s'adressant à la reine : « Que saint Bernard, lui dit-il, aurait été ravi de voir assise sur le premier trône du monde une princesse qui édifie la cour par ses exemples, qui en corrige les vices par son zèle, l'orgueil par son humilité, la vanité par sa modestie, l'irréligion par sa piété, la dureté par ses aumônes, etc... » Ces procédés sont habituels à l'orateur. Ce qui lui est malheureusement familier aussi, c'est la pensée que nous venons de lui voir exprimer : *Venger* la loi de Dieu. Souvent il y revient et il invoque sans détour l'appui du bras séculier. Encore que le système d'une religion d'État l'y autorisât logiquement, peut-être trouvera-t-on qu'il en use trop à son aise. L'exercice même d'un droit est toujours regrettable lorsqu'il

risque d'atteindre une liberté aussi sacrée que celle de la conscience humaine. Sans doute, les orateurs de cette époque, d'accord en cela avec les politiques, regardaient comme tellement unis le trône et l'autel que toute attaque à l'un comme à l'autre, prenait le caractère d'un désordre public et d'un péril social, mais à cause de cela même, la répression des actes extérieurs glissait aisément dans la recherche des pensées et des actes intimes. Comment n'être pas tenté de couper le mal dans sa racine et de poursuivre celle ci jusque dans le cœur ! Et puisque les mœurs sont en général déterminées par les croyances, le moyen de ne s'inquiéter point de l'orthodoxie de ces dernières ! Nous concevons à peine, aujourd'hui, cette logique ; mais il faut se reporter au XVII[e] siècle pour comprendre combien *venger la loi de Dieu* pouvait devenir, dans la bouche d'un orateur ou dans l'oreille de ses auditeurs, synonyme d'intolérance religieuse et de persécution.

Cependant, telle était sur ce point la conviction de Fromentières qu'il n'omettait guère l'occasion de l'exprimer. Ce qu'il prêchait à Louis XIV, il l'avait prêché, et plus nettement encore, à Anne d'Autriche durant sa régence. « Quand on ne s'attaquera qu'à votre personne, lui disait-il, il vous sera toujours fort glorieux de faire grâce... il n'y a rien de plus illustre qu'un prince offensé impunément ; mais, Madame, quand on s'en prendra à Jésus-Christ, quand on méprisera l'Église ou ceux qui la gouvernent, j'ose dire qu'en cette occasion il ne vous est plus libre d'user de votre clémence. Les *hérétiques* doivent être détestables aux rois ; *il faut que les princes*, aussi bien que les savants,

les poursuivent... il faut que toutes les puissances ecclésiastiques et séculières s'unissent pour les perdre. C'est, Madame, le plus saint usage que Votre Majesté puisse faire de son autorité[1]. »

Pour tout le reste, le langage de notre orateur est évangélique. Dès son premier discours devant le roi, le jour de la Pentecôte, il parle aux grands avec une liberté d'apôtre ; et cette liberté ne lui fera jamais défaut : « Ne vous flattez point, leur dit-il ; la plupart des grands du monde s'imaginent qu'un des privilèges de leur condition est de les mettre au-dessus de toutes les lois... Le peuple, *qui ose peu de chose*[2], ne se tire souvent de la règle qu'en tremblant ; mais les grands rompent hardiment tous les liens dont la religion voudrait retenir leurs inclinations[3]. » « Il ne faut, dit-il ailleurs, que leur faire passer devant les yeux une fumée d'honneur, une ombre de plaisir, un fantôme de gloire et de préséance, une apparence de gain et d'intérêt pour les abattre aux pieds de Satan[4], pour perdre toute une cour, pour abymer des royaumes entiers. » Oh ! qu'il connaissait bien ce monde de la cour ; et dans ce panégyrique même de saint Sulpice, durant lequel le roi lui envoya sa nomination à l'évêché d'Aire[5].

1. *Panégyr. de saint Thomas d'Aquin.* — Péroraison.
2. Alors peut-être, mais aujourd'hui !...
3. Serm. pour le jour de la purif. — Ire partie.
4. Il développait alors ce passage du récit de la tentation de J.-C. : *Ostendit illi omnia regna mundi...* etc. (*Luc*, IV, 5).
5. Mme de Longueville lui écrivit, paraît-il, à ce sujet : « Je ne me réjouis pas avec vous, monsieur, de la dignité où vous venez d'être élevé. Plus j'ai de considération et d'estime pour ceux que Dieu y appelle, plus je les plains dans ces occasions. Je ne vous dirai point les raisons qui me donnent ces sentiments et qui m'inspirent cette com-

quel saisissant portrait il en fait! Le dessin et la couleur en sont empruntés à un texte de saint Prosper, mais avec quel à-propos, quelle vérité [1]! Il y a particulièrement certains désordres que l'orateur flétrit et qu'il dévoue à toute la vindicte royale, celui, par exemple « des sortiléges et des pratiques occultes par lesquels on se livrait à Satan[2]. » Ses imprécations à cet égard n'étaient que trop fondées; d'étranges mystères avaient été mis à nu. Des instructions étaient ouvertes. Le roi avait menacé, il avait déjà sévi. Fromentières était ici dans son droit. La morale et la religion s'étaient vues à la fois outragées ; et plus le scandale venait de haut, plus il justifiait la répression. Ce fut, malgré tout, une plaie difficile à guérir; mais qu'eût-ce été sans cela? L'orateur redoutait surtout pour le bien l'impunité du mal. Et ce sentiment lui dictait des paroles éloquentes, quoique non exemptes de toute exagération janséniste : « Les grandes fortunes, disait-il, sont comme des pointes de rochers sur lesquelles il est difficile de se tenir et d'où l'on ne descend jamais qu'on ne se jette dans un précipice. Mais ce ne

duite; votre piété doit vous en faire sentir le poids. » (Lambert. — *Hist. litt. du règne de Louis XIV*. T. I, liv. II, Art. Froment.)

1. Voici ce texte tel qu'il le cite lui-même en le commentant : « *In promissione veloces, in exhibitione mendaces*; *in verbo graves, in animo turpes*; *læti ad prospera, fragiles ad adversa*; *inflati ad obsequia, anxii ad opprobria* (Lib. III, *de Vita contemplat.*, c. x.)

2. Serm. sur *la tentation* pour le premier dimanche de carême, III° partie. Il y adresse directement la parole au roi. Or le roi, ce jour-là, entendait le sermon à sa chapelle et, d'un autre côté, Fromentières ne prêcha point de carême à la cour. Reste la supposition très-probable qu'il écrivit d'avance ce sermon, ainsi que d'autres, tels qu'il les devait débiter durant la station quadragésimale de 1681 pour laquelle il était désigné et que la maladie l'empêcha de remplir.

sont pas ces révolutions et ces chutes que j'appréhende. Oh! qu'elles seraient avantageuses à la plupart des grands en ce monde! Ce qui m'y paraît le plus funeste, c'est que deux choses me font *presque désespérer* de leur salut : le pouvoir de faire le mal et l'impunité qu'ils y trouvent [1]. »

Mais de tous ses sermons éventuellement préparés pour la cour, aucun ne nous fera mieux connaître la politique chrétienne qu'il entendait y exprimer que le sermon pour le dimanche des Rameaux de l'année 1681, sur *le triomphe de la royauté de Jésus-Christ*. Nous y remarquons d'abord un de ces compliments dont il a le secret et qui l'introduisent de plain-pied au cœur même de son sujet : « Sire, si Jésus-Christ n'avait aujourd'hui besoin que de palmes pour être dignement reçu, j'ose dire qu'il n'y aurait personne sur la terre qui fût en état de lui faire une si glorieuse et si magnifique entrée que Votre Majesté. Mais, Sire, ce ne sont pas seulement des palmes... » etc. Et, après ce début qui rappelle fort, s'il ne l'égale, le célèbre exorde de Massillon pour la Toussaint, l'orateur entre en matière. Il distingue d'abord profondément entre les rois et les tyrans. Les premiers reçoivent le sceptre de la main de leurs pères ou *du suffrage des peuples*, et les seconds de la division de l'État ou de la violence de leurs armes. Mais au nombre des tyrans il faut compter, et l'on compte en effet, non-seulement les usurpateurs, mais encore *les princes qui abusent de leur au-*

1. Serm. sur *l'ambition*, pour le mercredi de la II[e] semaine de Carême. — II[e] partie.

torité. Finalement, les rois et les tyrans se distinguent par la fin que les uns et les autres se proposent dans l'exercice de leur pouvoir. Les tyrans ont en vue leur intérêt particulier, les rois le bien de leurs peuples. Leurs États, en effet, ne sont pas tant à eux qu'ils ne sont à leurs États; et la Providence ne les a mis sur le trône que pour veiller de plus haut à la sûreté du royaume. De là les devoirs réciproques des sujets et des rois, qui sont de pourvoir mutuellement à leur subsistance, les sujets par l'impôt[1], les rois par des secours qui justifient leur titre de pasteurs.

Voilà certes une noble politique. L'orateur y revient à diverses reprises, notamment dans le sermon du jour de Pâques[2] : « Si les rois, dit-il, sont les images

1. Fromentières ne va pas, comme Bossuet, jusqu'à prétendre que tout est au roi dans son royaume. Il flétrit, au contraire, énergiquement ces « intéressés casuistes » qui, si le prince aime l'argent, « lui persuadent aisément qu'il est le maître absolu de la fortune de ses sujets, qu'ils n'ont rien en propre, qu'ils ne doivent travailler que pour lui et qu'il peut en faire autant de victimes de l'insatiable avidité de ces voleurs publics qui, sous prétexte de donner leurs soins pour grossir ses finances, ruinent son peuple et s'engraissent de la substance de ses provinces. » (*Panég.* de S. Louis.) Et de quel fouet ne cingle-t-il pas en plein visage ces dilapidateurs et ces exacteurs qui pour se faire pardonner de Dieu leurs larcins fondent des œuvres pieuses! Son indignation lui suggère à ce sujet des accents d'une éloquence passionnée : « Apprenez, misérables, dirais-je à ces voleurs publics, *si par hasard il y en avait ici quelques-uns*, apprenez que Dieu ne veut pas de vos présents à de si honteuses conditions, qu'étant votre juge vous ne le corromprez jamais et qu'il a autant d'horreur du sacrifice que vous lui faites de la substance des pauvres qu'en aurait un père de voir égorger à ses yeux ses propres enfants. Ce n'est point ici une exagération d'orateur, ni un ornement du discours, c'est la vérité même : *Qui offert sacrificium ex substantiâ pauperum, quasi qui victimat filium in conspectu patris sui.* » (*Eccli.* XXXIV.) — *Ibid.*

2. Sur *la résurrection*.

vivantes de la gloire d'un Dieu, ils sont aussi celles de sa bonté et de son amour; et c'est, Sire, par ce principe qu'il semble que votre gloire et vos triomphes ne soient que pour nous. C'est pour notre félicité entière plus que pour votre grandeur que vous avez humilié vos ennemis, rompu de fortes ligues, gagné des batailles, emporté des provinces et étendu les bornes de votre empire. »

De telles doctrines étaient bien utiles à proposer à l'un de ces souverains qui « protestent tous par la bouche de David qu'ils ne sont responsables de leurs actions qu'à Dieu : *Tibi soli peccavi;* » et Fromentières, en les exprimant, se montrait de ces hommes « dont il est si peu, » assez fermes « pour attaquer le crime sur le trône. » Du reste, en les écoutant, Louis XIV réfutait lui-même ce qu'avait dit l'orateur, à savoir : « qu'il est presque impossible de reprendre les rois[1]. » Il est vrai que cette impossibilité semblait à celui-ci venir surtout du petit nombre de censeurs doués de courage ou d'autorité; car sans l'autorité, le courage est téméraire, et sans le courage, l'autorité devient inutile. Leur alliance fit de Fromentières un des prédicateurs les plus dignes de cette chaire et de cet auditoire qui savait, du reste, en reconnaître et en subir l'ascendant.

L'écueil fut pour lui, comme pour tant d'autres, ce genre faux, cette prédication factice qui avait nom panégyrique, et qui ne s'éleva si haut dans ce siècle que sur les ailes du génie de Bossuet. Fromentières

1. *Panégyr.* de saint Bernard.

…t à prononcer l'éloge de la feue reine-mère et il …oisit pour texte : *Nunc reges intelligite*, etc. C'était …prendre de bien haut pour une femme dont la vie, …oique traversée, n'avait pas, à beaucoup près, connu ces « extrémités des choses humaines » qui s'étaient rencontrées dans celle d'Henriette de France. Au reste, l'orateur tire médiocrement parti de cette grande parole : « Il est certain, dit-il, que cette mort est une leçon importante que fait l'Éternel à tous les hommes. » Voilà tout. Et, après avoir ainsi ouvert la bouche, il n'échappe point au *ridiculus mus* du poëte. Peu s'en faut que ses yeux « *se convertissant en deux torrents, leurs prunelles ne fassent l'office de sa langue et leurs larmes celui de ses paroles.* » Et c'est dans la répétition à satiété de cette bizarre métaphore que se traîne presque tout son exorde, pour aboutir enfin à cette division dont les divers termes rentrent par le développement l'un dans l'autre : Jamais religion plus sincère que dans sa vie, politique plus désintéressée que dans sa régence, philosophie plus chrétienne que dans sa mort. — Dans la dédicace qu'il fit au roi de ce discours, Fromentières lui disait que sa mère, qui l'avait obtenu par un prodige, *l'ayant fait lui-même un miracle*, il croyait que l'on ne pouvait sans injustice « refuser à cette grande reine l'honneur de *former tout ce qu'il y aura jamais de souverains*, et que même le secret de *rendre désormais le monde heureux était de ne plus lui donner de maîtres qui n'eussent été ses disciples.* » A part l'hyperbole de cette flatterie, on se demande si l'orateur rêvait donc la monarchie universelle sous Louis XIV. Il est probable qu'il ne voulut que tourner un beau compliment.

Le discours qui lui fit le plus d'honneur et obtint le plus de succès fut sans contredit celui qu'il prononça, le 6 juin 1674, à la vêture de Mlle de La Vallière, juste un an avant que Bossuet prêchât la profession de cette illustre convertie. La cour, qui s'y était portée en masse, en fut ravie, et les salons et les correspondances en prolongèrent le succès : « Je n'ai jamais ouï un si beau discours, » écrivait Scudéry[1]. On alla jusqu'à prétendre que Bossuet, l'année suivante, n'avait fait que « rebattre les pensées dont s'était servi l'évêque d'Aire [2]. » On sait bien vite à quoi s'en tenir sur cette allégation, si l'on compare les deux discours qui heureusement nous sont parvenus. La lecture de celui de Fromentières réduit également à leur juste valeur les applaudissements dont il fut l'objet.

Ce n'est pas que pour s'attirer ceux-ci, l'orateur se fût montré complaisant envers son auditoire. Non, il caractérise même fort sévèrement la cour : « La cour étant un air si contagieux, dit-il, quel peut donc être le secret de n'y pas périr? Messieurs, si vous voulez que je m'explique sincèrement, je n'en sais guère que celui de n'y pas demeurer. » Nous avons déjà rencontré chez notre orateur l'expression de cette pensée. Or, elle pouvait, elle devait même paraître excessive à cet auditoire qui, n'étant point disposé à fuir la cour, ne voulait pas non plus y désespérer de son salut. Mais il est probable qu'en cette circonstance on crut

1. A Bussy.
2. Bayle à son père, 24 juin 1675.

cela dit uniquement pour justifier la retraite de Mme de La Vallière. Et d'ailleurs les oreilles étaient distraites par une préoccupation dominante, celle des allusions que ferait sans doute l'orateur au passé de la duchesse. Ces allusions furent discrètes. Tout au plus saisit-on au vol des mots de ce genre : « Il se présentera un plaisir qui fera sortir l'âme de l'austérité qu'on remarquait dans ses mœurs, et enfin si *les grands objets* paraissent, c'est alors qu'on se sent entraîné... » Ou encore : « Lorsque la grâce vous fit juger que celui qui avait acheté votre cœur *devait seul* le posséder... »

L'orateur n'excède pas cette sage mesure. Il savait que si le roi était absent, son oreille était présente. Il y avait là aussi cette autre victime, Marie-Thérèse, qui avait tant souffert de tout ce dont sa rivale faisait maintenant pénitence. Et enfin, à quoi bon réveiller dans le cœur de celle-ci des souvenirs qui, comme le feu sous la cendre, étaient plutôt recouverts qu'éteints? Cette situation délicate devait être tournée, et c'est ce que fit l'évêque d'Aire, qui, après cela, put d'autant mieux s'étendre sur le spectacle offert en ce moment aux yeux de toute la cour et abonder dans le sens des joies dont était pleine l'âme de la pénitente, joies qu'il y ravivait et y comprimait en les exaltant, joies du reste qui n'étaient point de sa part une supposition gratuite, puisqu'elle-même les avait exprimées : « Demandez-lui ce qu'elle pense de la profession qu'elle embrasse, jamais par son aveu même rien ne lui parut si doux [1]. »

1. L'orateur fait évidemment allusion à la lettre connue de lui qu'avait écrite, le 22 avril 1674, Mlle de La Vallière au maréchal de Belle-

Mlle de La Vallière avait, de ses brillantes années à la cour, retenu, au milieu de leur triste et salutaire déclin, des amitiés qui l'accompagnaient en ce moment avec des larmes secrètes au tombeau de sa propre vie ; et ce dut être pour celles-ci une grande consolation d'apprendre d'une bouche même qui ne pouvait mentir que ce qu'elles savaient déjà des intimes allégresses de la pénitente était réel et qu'elle entrait derrière les grilles du Carmel « aussi remplie de bonheur que libre de faiblesse. » Cette assurance, que leur en donna Fromentières à plusieurs reprises, ne contribua pas peu, en les rassérénant, à leur faire aimer son discours. Volontiers nous trouvons éloquent celui qui nous console. De certaines situations ont d'ailleurs leur propre éloquence et la parole qui les retrace en recueille le bénéfice. Cela, avec le mérite réel de cette parole, suffit sans doute pour expliquer, au moins en partie, le très-grand succès de Fromentières en cette circonstance.

fonds : « Il y a deux jours que je suis ici ; j'y goûte une tranquillité si pure et si parfaite que je suis dans une admiration des bontés de Dieu, qui tient de l'enthousiasme. »

CHAPITRE IV.

Clercs réguliers : Claude de Lingendes; — André de Castillon; — Jean Adam; — Edmond Texier; — le P. Maimbourg; — le P. Léon; — Joseph de Morlaye; — Dom Cosme Roger; — Cosme du Bosc; — Félix Cueillens.

Les ordres religieux, à leur tour, fournirent à la chaire royale, dans ce siècle, un appoint considérable. Jésuites, Cordeliers, Capucins. Feuillants, Carmes, Récollets, Augustins y furent représentés dans une mesure et avec un succès différents. La Compagnie de Jésus se fit là, comme partout, la part du lion ; et ses membres, sous les noms de Claude de Lingendes, Adam, Castillon, Texier, pour ne parler que des plus connus avant Bourdaloue et des seuls prédicateurs d'avent ou de carême, eurent assez fréquemment l'audience de la cour.

De Claude de Lingendes[1], le plus célèbre d'entre eux durant cette période, nous n'avons que peu de

1. Né en 1591, mort en 1660, le 12 avril, et non en 1666, comme l'assure Moréri (*Gr. Dict. hist.*). Bayle l'appelle « un des plus célèbres prédicateurs du XVII[e] siècle. » Il ajoute qu'il « avait une merveilleuse naissance pour la chaire. » Bayle s'en tient, à la vérité, là-dessus, au témoignage de la *Bibliotheca scriptorum Societ. Jesu,*

chose à dire. D'abord, nous ne possédons que le texte latin de ses discours, et la traduction qu'il en faisait lui-même en chaire[1] n'existe qu'imparfaitement. Puis, sa carrière de prédicateur ne se prolongea guère sous Louis XIV; et en tout cas, il ne l'exerça que rarement dans les régions officielles. Il est vrai que la cour l'allait trouver en ville et qu'il était peu de ses sermons auxquels elle ne se pressât. Durant le carême de 1643, à Saint Germain-l'Auxerrois, il voyait habituellement au pied de sa chaire Monsieur, frère du roi, M. de Longueville, la princesse Marie de Gonzague[2], la maréchale de Guébriant[3], etc. Comment cette cour si politique eût-elle osé manquer à des sermons de circonstance

laquelle (p. 153) s'exprime ainsi : « *Eâ nominis celebritate per Galliam annis* XXXVI, *ut qui eum illo in munere superaverit inventus sit nostrâ ætate nemo et vix ullus qui æquaverit.* » — Claude de Lingendes aurait été l'un des premiers de sa compagnie à prêcher devant Louis XIII qui, dans ses derniers jours, le vantait encore et le préférait à tous. (V. Lambert, *Hist. litt.* du règne de Louis XIV. — Art. de la Colombière, note. T. I, liv. II, p. 216.)

1. Bossuet essaya de cette méthode, mais il la jugea sans doute défectueuse, puisqu'il l'abandonna presque aussitôt. (V. Le Dieu, *Mém.* — Paris, 1856, p. 110 et 111.)

Du reste, il paraît que Claude de Lingendes ne se bornait point à débiter en chaire une traduction pure et simple de son latin. De certains développements étaient par lui improvisés en français, de sorte qu'avec le latin on n'a point ce qu'il prêchait, et qu'avec le français on n'a point ce qu'il écrivait. Ce français fut en effet recueilli par des copistes au pied de la chaire de l'orateur; mais comme ces copies offraient entre elles de notables différences, on se résolut à les fondre dans une traduction littérale des manuscrits latins. Et encore y ajouta-t-on « des transitions, des expolitions et quelques ornemens. » (Bayle. *Dict.* Art. Cl. de Ling.)

2. Depuis mariée au roi de Pologne Wladislas VII, et qui mourut le 10 mai 1667.

3. *Journal* d'Ormesson. Mars 1643.

comme celui qu'il fit sur la *maladie du roi*[1], et dans lequel il conviait son auditoire « à prier et à faire pénitence pour apaiser l'ire de Dieu? » Le moyen pour elle de s'abstenir de l'entendre, quelques jours après, lorsqu'il traita le même sujet encore! Il y avait alors des quarante heures dans toutes les églises. Lingendes prit ce texte : *Nunquid est Deus in Israël*, et partit de là pour développer cette pensée que « puisqu'il y avait un Dieu en Israël qui était le Saint-Sacrement qui était la vie, il fallait s'adresser à lui pour demander celle du roi. » La Reine-mère, elle aussi, le suivait[2], et paraissait le goûter. La protection royale fut même étendue à sa prédication. Peut-être lui arriva-t-il de se heurter à l'une des questions qui passionnaient le plus les esprits. Un fait certain, c'est que, prêchant un jour dans Saint-Paul, le curé de cette église l'interrompit au beau milieu de son discours. De là, scandale, puis lutte. Les jésuites se remuèrent et le curé reçut ordre de se retirer en sa maison des champs. Mais aussitôt les curés de Paris se liguèrent pour la défense de leur collègue. Et voilà, disait malignement Gui-Patin, « voilà le commencement d'une guerre de gens désarmés, et qui n'ont pour tout canon que celui de la messe, et pour épée que le bâton et la croix, d'une guerre qui ne tuera personne, mais engendrera quelques livres dont nous nous divertirons[3]. » Il paraît, si l'on en croit le P. Rapin, que le fauteur inno-

1. Louis XIII.
2. « Le 12 mars (1648), la reine ouït à Saint-André-des-Arts le sermon du P. de Lingendes, jésuite. » (*Gazette de France.*)
3. *Lettres*. 1er mai 1654.

cent ou coupable de cette querelle était un homme au visage agréable, à l'air modeste, au ton insinuant. C'est, du moins, le portrait qu'il nous trace de Claude de Lingendes dont l'énergie et la verve éloquente nous sont d'ailleurs attestées par les discours qui nous restent de lui.

A ses côtés, et presque son égal, brillait un autre jésuite, le P. André Castillon ou de Catillon. Sa carrière oratoire s'étend surtout de 1640 à 1660. Durant cet intervalle de vingt années, il se fit applaudir. Le 21 mars 1645, prononçant dans l'église de Sainte-Geneviève, aux obsèques du cardinal de La Rochefoucauld, l'oraison funèbre de ce personnage[1], il prit pour texte : *Senuit Joiada plenus dierum*[2], etc. Le cardinal, en effet, était mort après quatre-vingt-sept ans d'une vie « sans artifice. » Un instant, pour éviter la pompe elle-même du sépulcre, il avait composé sa propre épitaphe, mais il trouva que ces seuls mots : *François, cardinal de La Rochefoucauld*, en disaient trop encore et il fit briser le marbre où on les avait gravés, « afin qu'on ne vît ni *Francois*, ni *cardinal*, et qu'il n'en fût jamais parlé. » Le P. de Castillon, qui cite ce trait d'admirable modestie, devait se sentir entraîné à parler simplement d'un homme aussi simple. C'est ce qu'il fit, non toutefois sans jeter çà et là un peu de grec et d'érudition au travers de son discours. Puis il fit imprimer son œuvre et la dédia à la marquise de Seneçay, gouver-

1. Paris, Gaspar Meturas, 1645.
2. *Paral.*, c. XXIV.

nante du roi et dame d'honneur de la reine-régente : « Comme un fruict, lui disait-il, de la vénération que *nostre ordre, dans l'étendue d'un pôle à l'autre*, a pour la mémoire de Monseigneur le cardinal votre oncle. »

Cette passe d'éloquence ne suffit cependant point au P. de Castillon pour lui ouvrir la chaire du Palais-Royal ou du Louvre. Il eut le 2 avril 1647, aux Minimes, l'audience de la reine, de Mademoiselle, de la princesse de Condé, et de plusieurs grandes dames de la cour[1], mais lorsque, l'année suivante, Anne d'Autriche proposa de le faire prêcher devant elle, M. le coadjuteur s'excusa d'en parler à Monseigneur l'archevêque[2]; et quand, ensuite, elle le voulut produire au faubourg Saint-Germain, M. de Metz[3], auquel elle s'en était ouverte, s'excusa de même, disant qu'il ne voulait point se brouiller avec l'archevêque; si bien qu'enfin, dans le conseil, on jugea plus à propos qu'il ne prêchât point[4].

Toutes ces traverses ne lui permirent d'aborder la chaire royale qu'en 1659, et encore n'y acheva-t-il pas le carême commencé. Nous n'avons plus les discours qu'il fit entendre alors, mais il reste de lui un recueil de *sermons sur l'Avent*[5], publié après sa mort, qui nous aide à définir le caractère de sa prédication. Celui qui, sous ce rapport, s'en remettrait à l'appréciation des

1. *Gazette de France.*
2. Henri de Gondi, son oncle.
3. Nous avons vu que l'évêque de Metz dressait et proposait la liste des prédicateurs de la cour.
4. *Journal* d'O. H. d'Ormesson, I, 454.
5. Paris. — Fr. Muguet, 1672, in-8.

jésuites Sotuel et Alegambe sur leur collègue risquerait, en lisant ce dernier, d'éprouver du mécompte : « Peu d'orateurs en France, disent ces écrivains, furent doués autant que lui de cette éloquence entraînante qui incline les esprits où il lui plaît. Personne ne sut ni mieux instruire, ni plus fortement émouvoir[1]. » Il faut bien supposer que l'action, chez cet orateur, ajoutait à ses discours ce qui leur manque aujourd'hui, à savoir, ces qualités elles-mêmes de force et d'irrésistible émotion qu'on leur attribue. Le fond en est médiocre; la forme régulière, mais non toujours pure. On y remarque une langue assez saine dans son ensemble, mais sans relief, sans traits, sans coloris, sans lumière ni chaleur communicative, de longs développements à jet continu, un grand luxe de citations profanes et sacrées jointes à des traits d'histoire ancienne et moderne. Aristote, Sénèque, Platon, Épictète, Ovide[2] y coudoient pêle-mêle saint Paul, saint Jean, les Psaumes, les Proverbes. Des mots vieillis, des expressions bizarres émaillent le discours. Il parle de *fournaises de l'ire de Dieu*, de *brasiers ensoufrés*. Il appelle l'humilité « une *illustration* d'esprit qui fait voir à un homme son mal et son bien[3]. » Il exhorte à se défier de l'amour qui a un

1. *Biblioth. script. soc. Jesu.* « *Eâ valuit dicendi vi ut auditores in quamcumque vellet partem inflecteret et paucos omninò in eâ facultate tota Gallia habuerit sibi pares. Nullus enim in docendo accuratior, aut in permovendo potentior.* »

2. Il en cite au long ces deux vers :

Flet quoque ut in speculo rugas conspexit aniles
Tyndaris et secum cur sit bis rapta requirit.
(*Metam.* XV.)

3. *Serm.* p. le 3e dim. de l'Avent.

au, et « court après un visage de singe et des le chauve-souris[1]. » Il invective contre « ce bru- 'saü » etc ...

e paraît pas que ces sermons aient été prêchés à r. Castillon n'y parut, du moins sous Louis XIV, ans un carême[2]. Mais ils furent certainement lus des courtisans. Ce n'est pas à un auditoire aire que l'orateur pouvait parler de « ce luxe ts, » de « ces artifices, » de « ces galanteries » « ces libertés, » de « ces comédies passionnées, » es courses, » de « ces danses, » de « ces mas- es » sur lesquels il se plaît à revenir. Et ce ne as des pauvres, des misérables qui avaient be- 'une tirade comme celle ci où peut-être le maxi- de l'éloquence de Castillon semble atteint : vres fous que nous sommes!... Le monde nous e avec cette montre pompeuse d'honneurs et de ses; nous en sommes charmés, nous courons éperdument comme des amants ensorcelés; n'avons de pensées ni de passions que pour cela ;

m. pour la Conception de la sainte Vierge.

et, à la date du 8 mars 1659, s'exprime ainsi au sujet du P. de 1 :

Et comme ce prédicateur
A le don de grand orateur
Et qu'on en fait bien de l'estime
Pour son esprit rare et sublime,
C'est icy *la seconde fois*
Qu'il exerce devant nos roys
Son eloquence plus qu'humaine
Durant la sainte quarantaine.

seconde fois ne doit pas s'entendre d'une seconde station, mais second sermon de ce seul et unique carême que le P. de Cas- êcha à la cour. Est-il besoin de faire remarquer le ton hyber- des éloges que lui décerne ici l'auteur de la *Muse historique?*

Dieu ne nous est rien au prix; tous nos esprits s'épuisent et nos vies se consument à poursuivre ce petit éclat de beauté : un feu follet qui s'enfuit de nous et nous laisse demi-morts de fatigue et de travail dans l'horreur d'une nuit obscure sur le bord d'un précipice effroyable[1]. » Enfin, était-ce à des auditeurs du commun qu'il pouvait faire entendre ces discours dont il se croit lui-même obligé d'excuser parfois la longueur : « Voici bientôt une heure, dit-il, que j'ai l'honneur de vous parler et que vous avez la patience de m'écouter? » *Patience* est, en effet, le mot que semblerait justifier le caractère de médiocrité qui affecte la prédication tout entière du P. de Castillon, et y répand je ne sais quelle teinte de monotonie et quel air d'ennui.

Quelqu'un qui échappa sans doute à ce reproche, mais pour en encourir un plus grave, ce fut le P. Adam. La Compagnie de Jésus le revendique pour une de ses illustrations oratoires à cette époque. Il est vrai qu'elle en était alors médiocrement pourvue. Sotuel l'appelle un prédicateur de grande renommée et qui, durant près de quarante années, occupa les principales chaires de France et celle même de la cour. On pourrait croire, d'après cela, qu'il évangélisa souvent celle-ci. Il n'y prêcha, en réalité, qu'un carême et, çà et là, quelques sermons détachés. Nous n'avons plus ces œuvres, et nous sommes condamnés, pour prendre quelque idée du talent et du genre de

1. *Serm.* pour le jour des Morts, IIIe p.

cet orateur, à consulter un recueil de sermons pour l'Avent, d'une authenticité douteuse[1], et à prêter l'oreille aux rares échos du temps qui divulguèrent son nom. Ces échos, à la vérité, lui sont peu complaisants. Leur grief principal serait que le P. Adam mêla beaucoup trop, dans la chaire, la politique à l'Évangile, qu'il s'y montra courtisan plus qu'apôtre, qu'il y porta aussi des excès de parole et un luxe d'invectives propres à discréditer son ministère. Les disputes du Jansénisme avaient déjà fort surexcité les esprits; le P. Adam ne fit que verser de l'huile sur ce feu. Prêchant un jour, en 1650, dans l'église de Saint-Paul, il tonna contre saint Augustin qu'il appelait l'*Africain échauffé*, le *Docteur bouillant*. Aucunes épithètes ne pouvaient lui convenir davantage à lui-même[2]. L'archevêque résolut de lui défendre la chaire. Il l'avait bien interdite à Broussel, docteur de Navarre, qui était grand janséniste, et point du tout *Mazarin*, pour avoir, durant trois jours, prêché un peu trop hardiment[3]. Mais le crédit des jésuites et des capucins conjura le châtiment. Quant au P. Adam, il ne se doutait pas même d'avoir dépassé les justes limites. Comme on lui parlait de ce sermon : « Je ne crains rien, répondit-il, personne ne le peut attaquer. » On l'attaqua néanmoins. Les jansénistes publièrent un écrit intitulé : *Défense*

1. Bordeaux, 1685, in-8.
Du moins, il nous paraît tel, cet ouvrage n'étant point indiqué par la *Bibliothèque* des écrivains de la Compagnie.

2. Jarrige (*les Jésuites mis sur l'échafaud*, ch. x.) parle de querelles du P. Adam avec Jacques Biroat, un autre prédicateur, où de part et d'autre l'on s'injuriait vaillamment.

3. Gui-Patin. — 12 avril 1650; et *Lettre* CCXXIIIe.

de saint Augustin contre les erreurs, les calomnies et les invectives scandaleuses que le P. Adam a prêchées à Saint-Paul le second jeudi de carême. »

Le fougueux orateur savait à l'occasion être souple. On le vit, dans un autre discours, après une assimilation injurieuse des Parisiens avec les Pharisiens qui avaient crucifié Notre-Seigneur, comparer la reine à la sainte Vierge et le cardinal Mazarin à saint Jean l'évangéliste. Il faut dire, du reste, que cela fut très-mal reçu de la cour et de la ville. En sortant de cette étrange prédication la reine ne put s'empêcher de demander au prince de Guéménée ce qu'il en pensait. A quoi ce personnage répondit qu'il n'avait jamais été si bien convaincu de l'opinion des préadamites. Et comme Sa Majesté cherchait le sens de cette énigme : « C'est, ajouta-t-il, que le sermon m'a fait voir clairement que le P. Adam n'est pas le premier homme du monde[1]. »

Cela se passait en 1650. Cinq années après nous retrouvons le P. Adam, dans la chaire de Saint-Germain-l'Auxerrois, le jour de Pâques, entonnant de nouveau, loin de parler du mystère du jour, le panégyrique des vertus de la reine qui était présente. Gui-Patin nous assure que cette fois il déplut extrêmement à Sa Majesté. C'était une bonne raison pour qu'il déplût à tout le monde, et les courtisans se sentirent fort à l'aise pour critiquer un genre de prédication

1. V. suite du *Menagiana*, édit. de Hollande, p. 39 — C'est lui qui attribue ce mot à M. de Guéménée. D'autres en font honneur à Benserade. L'historien de Daillé le place originairement dans la bouche d'un jésuite. C'était une plaisanterie qui avait cours dans la Compagnie.

que Gui-Patin appelle méchamment « *loyolitique*[1], » mais qui ne les eût pas autrement scandalisés.

Tout autre paraît avoir été le genre du P. Texier. Ses débuts dans la chaire remontaient à la fin du dernier règne, et sa prédication a constamment gardé un caractère apostolique. Durant plus de trente années il harangua le peuple en province[2], et les auditoires de Paris et de la cour ne semblent pas l'avoir beaucoup tenté. Dans le sermon préparatoire à ses *trois malédictions du pécheur*[3], il en fait une critique qui révèle tout ensemble et son peu de goût pour les chaires brillantes que tant d'autres ambitionnaient, et le genre de parole qu'il était décidé en les abordant à y maintenir. Il parle « de ces femmes et de ces filles mondaines qui viennent au sermon parées et ajustées comme si elles allaient au bal et à la comédie, qui semblent ne se montrer dans nos saintes assemblées que pour faire tête au prédicateur et prêcher pour le diable... ; » il parle de ces auditeurs curieux qui exigeñt trois choses d'un prédicateur à la mode : « 1° Qu'il ne dise rien de commun, rien de populaire, mais leur débite une doctrine relevée de conceptions nouvelles et de pensées subtiles ; 2° que sa composition soit étudiée, ses mots recherchés et ses périodes bien arrondies ; 3° qu'il éteigne ce feu et cette ardeur que les

1. « ... Il n'y a pas de quoi s'étonner : *Hoc est loyoliticum.* » (27 mars 1655.)

2. « *Conciones ad populum ab annis ampliùs triginta habet in præcipuis Galliæ urbibus.* » (*Bibl. script. Soc. Jes.*)

3. Titre d'un recueil de ses sermons pour l'Avent. — Paris, Ét. Michallet, 1673, in-8.

prédicateurs apostoliques font paraître dans leurs mouvements. » On pense bien que s'il critiquait de telles exigences, ce n'était pas pour y sacrifier. En effet, il les déclare capables seulement d'énerver la prédication et de la rendre stérile. Quant à lui, sa manière est simple, méthodique, didactique même [1]. Il marche accompagné et quelque peu surchargé de textes de l'Écriture et des Pères. Le latin et le français (car il cite ces textes) s'entremêlent ainsi dans ses discours, et d'ordinaire les autorités qu'il évoque lui fournissent l'occasion de développements assez justes, d'applications souvent heureuses, d'une morale tantôt douce, tantôt sévère, mais d'une liberté tout évangélique. C'est ainsi que dans un sermon sur le *jugement dernier*, il va jusqu'à la hardiesse et semble friser l'allusion personnelle : « Les réprouvés, dit-il, y seront debout, et vous, prédestinés, vous serez assis. La vertu est méprisée en ce monde. Fait-on état d'un homme de bien? Ah! un grand, un riche, un puissant est estimé ; *le vice est élevé sur le trône*, il est en crédit... Il faut remédier à cela [2]. » Ce n'est là, si l'on veut, qu'une généralité, mais où l'esprit courtisan pouvait affecter de voir autre chose. Cet esprit se scandalisait à moins. Comment échapper d'ailleurs à des traits comme ceux-ci, que l'orateur décochait contre un auditoire qui ne

1. « Quelques prédicateurs du XVIIe siècle, entre autres le P. Texier, jésuite, avaient ordinairement pour méthode de prouver la 1re partie de leur discours par l'autorité de l'Écriture, la 2e par le sentiment des Pères, et la 3e par le raisonnement. » (*Nouvelles observ. sur les diff. méthodes de prêcher.*)

2. *Sermons pour tous les jours de carême.* — Paris, 1675, 2 vol. — Pour le mardi de la 1re semaine.

les justifiait que trop : « Plût à Dieu, Messieurs, que tant d'âmes lâches, qui trahissent les bonnes inclinations que la nature leur a données pour le bien, qui étouffent tous les sentiments que le Saint-Esprit leur donne d'embrasser la vertu, de quitter ces grandeurs, de sortir de ces compagnies, de se défaire de ce jeu criminel et déréglé; plût à Dieu que ces âmes lâches... voulussent entrer dans la pensée que je prêche, qui est que Dieu est si jaloux de la gloire de la vertu, qu'il est résolu de faire un jugement général tout exprès afin d'obliger les méchants à faire réparation à cette vertu méprisée[1]. »

Il y a là des indices non équivoques du milieu où furent prêchés ces sermons[2]. Nul autre auditoire que celui de la cour livré à l'ambition, à la mollesse, au jeu, ne pouvait se les approprier. L'étonnant est de n'y point rencontrer les compliments d'usage qui eussent fait si souvent de la chaire sacrée une chaire de mensonge, si leur excès même n'en eût ruiné le crédit. Il faut croire que le Révérend Père les improvisait au cours de sa prédication, qu'il voulut nous laisser vierge de ces scories déshonorantes pour l'or pur de l'Évangile.

Ce n'est pas un honneur médiocre d'avoir su, comme il le fit, maintenir intacte la dignité de son ministère

1. *Ibid.*
2. D'autres signes le trahissent encore, par exemple cet endroit pour le IIIe dim. de carême, où l'orateur parlant de *l'union des fidèles par la charité* exalte « ces louvres magnifiques où la nature et l'art rivalisent et qui ne seraient que des masses confuses si l'union ne soutenait et n'arrangeait leurs diverses parties. »

auprès des grands. Tous ses rivaux n'eurent pas autant le respect de la parole de Dieu, et, même dans la célèbre compagnie, il s'en trouva pour ravaler la prédication à des formes plus dignes du tréteau que de la chaire. Tel fut entre autres le Père Maimbourg, qui parut à diverses reprises devant la cour. Ses *homélies raisonnées* [1] ne sont souvent rien moins que raisonnables, et son éloquence s'y montre assaisonnée çà et là de saillies burlesques, au point d'avoir fait dire à Molière auquel on reprochait le *Tartufe* : « Est-il étonnant que je mette des sermons sur le théâtre, puisque le P. Maimbourg fait des comédies dans la chaire? »

Un véritable apôtre à la cour fut un carme réformé[2] du nom de Léon. Il y prêcha deux stations consécutives, et obtint le titre de prédicateur ordinaire de Leurs Majestés. Ses débuts ne dataient guère que de l'oraison funèbre par lui prononcée en 1639 aux Capucins du faubourg Saint-Honoré, en l'honneur de l'*Éminence grise*. Le dénigrant Gui-Patin dit qu'il sembla fort aise de trouver ce beau sujet pour établir son éloquence [3]. En tout cas, le mot éloquence n'a rien ici de trop [4]. Le P. Léon est éloquent de cette façon naturelle et vraie que ne décourage pas même une langue trop souvent inculte et rudimentaire. Son goût est contes-

1. Paris. — S. Mabre-Cramoisy, 1672, 2 vol. in-8.
2. Gui-Patin dit : Carme *mitigé* (13 janv. 1659); Mlle de Montpensier aussi. (*Mémoires*, t. I, p. 229.) La réforme à laquelle il appartenait se serait donc produite à rebours.
3. *Ibid.*
4. Mlle de Montpensier (*Mém.* T. I, 229) dit qu'il était « un fort habile homme. »

table, et ne réagit pas assez contre cet étalage d'érudition profane ou sacrée, ce luxe de citations historiques ou mythologiques, ces comparaisons hétéroclites empruntées à tous les genres, ces expressions vulgaires et d'un étrange réalisme qui résistaient encore à la réforme déjà inaugurée dans la chaire ; mais tout cela chez lui se trouvait compensé par une parole vive, alerte, colorée, pleine de traits, que la simple lecture de ses œuvres nous fait encore retrouver. Celles-ci forment un recueil intitulé : *l'Année royale*[1], et comprennent en effet deux stations prêchées à la cour.

Le P. Léon, en abordant cette chaire, se demande pourquoi la parole de Dieu y est si stérile. Il en trouve deux raisons, dont l'une tient aux prédicateurs eux-mêmes qui, pour être à la mode, « mêlent l'eau profane avec le vin du ciel, *caupones tui miscent aquam vino;* » et l'autre aux auditeurs qui ressemblent à ces saules inféconds en dépit des eaux courantes, auxquels les captifs attachaient leurs luths découragés. « Siècle malheureux, s'écrie-t-il, nous voilà donc réduits à cette infortune que, dans Paris, tant de célèbres prédicateurs formant une douce harmonie de vertus, de science et d'éloquence... avec tous leurs efforts néanmoins ne font qu'attacher leurs luths à des saules, « *in salicibus in medio ejus*[2]. » Mais enfin d'où vient cela ? Il l'explique aussitôt : « La parole de Dieu est un mi-

1. Imprimé à Paris, 1655, 1 vol. in-8, avec un traité de l'éloquence de la chaire en guise de préface. Nous avons recouru, pour l'étude de ces sermons, au ms. de la Biblioth. nation., 6277 *Fr.*, qui est une copie du temps et qui porte assez les caractères d'une première rédaction.

2. *Ps.* CXXXVI, 2.

roir. Tous les matins nous vous la présentons dans les églises, ici quelquefois quand il plaît à Vos Majestés. Chacun y voit ses défauts et ses laideurs, quoique souvent l'on ne s'arrête qu'à considérer les taches du prochain. Ce prédicateur, dit-on, n'épargne point les grands, il déchiffre la cour comme il faut. La pièce est belle et hardie ; les courtisans ont eu leur fait... Après cela, qu'arrive-t-il ? La prédication est-elle achevée, on ne s'en souvient plus : « *Consideravit enim se*[1]... etc. »

Ce désordre touche vivement l'orateur, et passant aux dispositions dans lesquelles il convient d'entendre la sainte parole, le voilà qui s'élève contre « ces coureurs de sermons qui allant partout ne sont nulle part. » Il les appelle de « jeunes éventés. » Mais surtout il n'oublie point « ces vieux pécheurs qui font de la prédication le sujet de leurs railleries et se déclarent ouvertement, avec scandale public, athées et impies. » Quoi donc, ce que Bossuet prévoyait, ce qu'il allait bientôt dénoncer du haut de la chaire, avec l'autorité de sa parole, était-il déjà réel ? Y avait-il déjà dans le monde « de ces libertins déclarés, esclaves de leurs passions et téméraires censeurs des desseins de Dieu ? » En voyait-on déjà « triompher dans les compagnies et empoisonner les esprits par leurs railleries sacriléges[2] ? » S'en trouvait-il, dès ce moment, de ceux « qui dans l'empire de Dieu, parmi ses bienfaits, parmi ses œuvres, osent dire qu'il n'est pas et ravir l'être à celui par qui tout subsiste ? » Hélas ! oui, et Pascal[3],

1. *Jac.*, I, 24.
2. *Serm.* sur la divin. de la relig., pour le IIe dim. de l'Avent.
3. *Pensées.*

et La Bruyère[1], et Bourdaloue[2], et Massillon[3] les signalaient à leur tour.

Il y a cela pourtant de remarquable qu'en 1652 c'étaient les *vieux pécheurs*, tandis que sur la fin du siècle c'étaient les *jeunes* qui affichaient l'impiété. « On ne voit plus maintenant un seul jeune homme qui ne veuille être athée, » écrivait en 1699 la princesse Palatine. Bossuet, au contraire, avouait que de son temps ce n'était pas là « le vice le plus commun. » Cette différence s'explique : Le xviie siècle va de Montaigne à Voltaire. Le scepticisme de l'un, l'impiété de l'autre atteignaient, ce semble, par ses deux bouts, cette génération dont l'âge moyen se trouvait plus abrité contre l'une et l'autre influence. En 1652, celle du xvie siècle était vive encore, et le P. Léon apercevait dans son auditoire plus d'une tête blanchie qu'agitait le doute. Sachant, d'ailleurs, que le même individu « qui joue le dévot à la cour fait l'athée à Paris, » son devoir lui prescrivait de signaler le scandale de leurs discours. Il fallait prémunir le jeune Louis XIV dont l'âge déjà s'éveillait aux objections ; et quel moyen plus propre à cela que celui dont use l'orateur ! « Encore qu'il soit vrai, Sire, lui dit-il, que l'âge de Votre Majesté la dispense de beaucoup de choses, il n'est pas moins indubitable qu'Elle est obligée de se rendre à la parole de Dieu et de s'y rendre comme homme, comme chrétien et comme roi : comme homme, pour y apprendre de belles et sérieuses vérités ; comme chrétien,

1. Mœurs et caract. — *Des esprits forts.*
2. *Pensées* sur div. sujets de relig. et de morale.
3. Serm. *sur la vérité de la relig. et sur la certitude d'un avenir.*

pour y recevoir, Sire, les instructions éternelles de votre salut ; et comme roi, afin de donner un exemple à vos peuples... » Et, définissant alors le devoir mutuel du prédicateur et de l'auditeur : « Il faut, Sire, nous permettre le libre exercice de notre charge et aimer la vérité de l'Évangile, laquelle néanmoins, de notre côté, doit toujours être assaisonnée de discrétion et de retenue. »

Cette réserve il n'y faillit point, mais il ne faillit pas davantage à la liberté de son ministère. Considérant, sur ce texte : *Auferetur à vobis regnum*... l'avenir religieux de la France, il en découvre dans le présent deux symptômes tristement prophétiques qu'il appelle le mépris de Dieu et l'idolâtrie des princes de la terre. Et le voilà qui s'autorise de Salluste pour dire que « les peuples qui ont conféré aux hommes de la terre le culte et l'adoration réservée à Dieu seul n'ont point d'autre châtiment que de perdre Dieu, sa créance, sa religion ; ajoutons son Église, sa doctrine, ses sacrements, en un mot, son royaume et son empire. » De bonne foi, se pouvait-il un avertissement plus salutaire au début de ce règne qu'allait remplir de lui-même un Dieu terrestre, et n'était-ce pas en toute justice que ses adorateurs étaient qualifiés de « faux politiques » et de « mauvais complaisants » occupés à contredire l'Écriture qui défend d'attacher un bœuf et un âne à une charrue, c'est-à-dire de confondre dans un même culte Dieu et le prince ?

Certes, entre rois et peuples il y a des devoirs réciproques ; mais ces devoirs sont autres qu'on ne se les représente. Bien que la matière soit délicate, le

P. Léon n'hésite pas à l'aborder devant son royal auditoire, et il le fait en des termes dont cette conclusion de la première partie peut indiquer la valeur et le caractère : « Ces peuples, Sire, sont à vous; ce sont vos sujets, vos officiers, vos domestiques [1]. Ils suivent votre sacrée personne, ils sont attachés à votre service par les liens d'une fidélité inviolable. La misère leur a ôté jusqu'au pain. Ils n'en peuvent demander qu'à leur chef comme membres, à leur père comme enfants, à leur seigneur comme vassaux. La France est ruinée par la rébellion, les finances sont épuisées par les guerres continuelles et par la dissipation... Que doit faire le chef, le père, le roi de son peuple? A l'exemple de Jésus-Christ, il doit avoir le cœur rempli de miséricorde, l'esprit de diligence, les mains de libéralité [2]. »

Combien de tels accents étaient dignes d'une telle chaire, et qui doit-on admirer le plus ici de l'orateur capable de les proférer ou de l'auditoire capable de les entendre? Le R. P. Léon ne recule pas, du reste, devant les susceptibilités possibles de celui-ci et il trace parfois des pécheurs et des pécheresses de ce temps et de ce lieu une piquante satire : « A voir cette dame sortir du confessionnal et approcher de la table sainte, les yeux baissés, la contenance tout angélique ; à considérer cet homme, ce prélat, ce juge, ce financier, cet adultère, cet usurier, au lit de mort, vous les prendrez sans doute pour des prédestinés... Mais —

1. L'orateur entend ce mot dans le sens de l'Écriture : *Domestici ejus*.
2. L'orateur avait pris pour thème de son discours l'évangile du dimanche de carême sur la *multiplication des pains*.

voici un étrange *mais* : VERUMTAMEN *fæx ejus non est exinanita*[1],—madame a plus d'apparence que de vraie piété... Elle se confesse d'avoir perdu du temps, fait quelques mensonges... mais elle ne dit pas le péché secret, cette amour criminelle, cette action qui la damnera. Monsieur, malgré tout le lustre et la pompe de sa dévotion étudiée, n'a point de vrai regret d'avoir vécu comme un Sardanapale... Il ne songe pas à restituer ce bien qu'il sait avoir mal acquis par rapine, usure, simonie. Il aime mieux damner son âme que laisser ses enfants pauvres, lui qui est peut-être né dans la gueuserie : VERUMTAMEN... etc... »

Ce genre de tableaux est familier à l'orateur et l'on voit qu'il n'y va pas de main morte. Bientôt il parcourt les différents degrés de la hiérarchie sociale, depuis cet inaccessible sommet qui est le roi jusqu'à ce bas-fond qui est le peuple et, en les félicitant de leurs attributions diverses ou de leurs priviléges respectifs, il leur en trace les devoirs qu'il rattache habilement à leur source et à leur centre, à Dieu : « Ce Dieu, Sire, s'écrie-t-il, qui doit vous juger ne refuse pas de se soumettre à votre jugement... Que pouvais-je faire davantage, dit ce grand Dieu, en faveur de Louis XIV? N'est-il pas vrai qu'outre les communs bienfaits je vous ai fait naître sur un trône?... Ne vous ai-je pas donné à la France, qui est ma fille aînée, comme un miracle de vingt ans? Votre bas âge et les premières années de votre minorité n'ont-elles pas coulé doucement sous les auspices d'une sage régence? La perte

1. *Ps.* LXXII, 9.

de votre père n'a-t-elle pas été réparée par les conduites d'une mère qui vous aime plus que sa vie ? S'il y a eu des orages et des tempêtes, ne les ai-je pas calmés ?... A qui devez-vous votre entrée triomphante dans Paris lorsqu'il y avait moins d'apparence ? A qui devez-vous la taille et la beauté, les forces et la santé, les qualités de votre esprit, les inclinations que vous sentez pour la vertu, l'amour de vos peuples et le désir de les gouverner avec sagesse, justice et générosité sinon à moi qui tiens le cœur des rois et des sujets ?... » Et poursuivant cette sorte de réquisitoire éloquent, cette prosopopée d'une hardiesse évangélique : « Après le souverain mon lieutenant, ecclésiastiques, ne vous ai-je pas donné le premier rang dans mon corps mystique ? Ne vous ai-je pas comme Isaac procuré des épouses belles, riches, magnifiques[1] ? Et vous en faites si peu de compte que vous ne les voyez presque jamais. Noblesse, ne vous ai-je pas donné le cœur, la vigueur et l'honneur ? Magistrats, qui vous a mis en main la balance de justice, sinon moi ? Peuples de France, qui vous a empêchés de tomber dans les derniers malheurs de Sodome et de Gomorrhe ? Peuple de Paris, qui est-ce enfin qui vous a inspiré que les plus courtes folies sont les meilleures, sinon moi ?... Tous vous accusent et vous accusent de tout. »

Dans un discours suivant sur la *Providence*, le P. Léon semble creuser davantage encore cette veine, en exagérant la thèse, vraie dans une juste mesure, d'une

1. Les évêchés, abbayes, prieurés et autres bénéfices, dont trop souvent les titulaires, au mépris des lois canoniques sur la résidence, fréquentaient Paris et la cour.

étroite solidarité entre les crimes privés et les calamités publiques et d'une connexité logique entre le péché de l'un et le malheur de l'autre : « Le pauvre soldat, s'écrie-t-il, meurt de faim et de soif dans les tranchées, le paysan est mangé de famine et de misère en la campagne. Enfin, nous voyons partout une iliade de malheurs... Ecclésiastiques déréglés, nobles débauchés, juges iniques... vos vices en sont cause. » Mais à ces vices, y a-t-il au moins une compensation? A côté du mal. trouve-t-on le bien? Hélas! la cour n'est qu'un « théâtre de fausses vertus, » et en réalité, « il est malaisé de trouver des vertus dans cette cour où elles sont des miracles. »

Encore une fois, malgré des couleurs un peu vives, des tons un peu crus, n'est-ce pas là une belle et chrétienne prédication? Tout n'est pas de ce goût ni de cette qualité chez l'orateur, mais sont-ils nombreux les prédicateurs de ce temps et de ce milieu qui puissent revendiquer de pareils accents? Il se dégage de ceux-ci un rare parfum d'honnêteté, de sincérité, de courage, et, pour tout dire, d'esprit sacerdotal; et il paraît que la cour eut le bon sens de l'apprécier ainsi, puisqu'après son avent le P. Léon se vit aussitôt retenu pour le carême.

Même fortune advint, cinq ans plus tard, au P. Joseph de Morlaye, capucin. Lui aussi fournit deux stations consécutives à la cour. Déjà, vers la fin de Louis XIII, il prêchait. Le 13 avril 1643, notamment, il avait prononcé aux Minimes le panégyrique de saint

François de Paule, et Mme de Chevreuse[1] y avait quêté.

Nous pouvons en inférer la présence d'un auditoire riche et aristocratique. Le discours avait d'ailleurs roulé sur l'humilité du saint, envisagée au triple point de vue de la nature, du péché et de la grâce[2]; et l'on ne parle guère de cette vertu que devant des grands, toujours si prompts à l'oublier[3].

Il paraît que durant l'avent de cette même année, à Saint-Paul, le révérend Père fit merveille. Les jésuites, à la vérité, aidaient à sa réputation naissante, et par un juste retour, jamais on ne vit capucin plus zélé pour leurs intérêts, jusque-là que, le 23 août 1647, prêchant dans leur église sur ce texte : *Cor regis in manu Domini*, et la reine y assistant, il dit très-nettement à celle-ci qu'elle devait prendre parmi les jésuites un confesseur pour le roi. Personne ne s'attendait à cette saillie, et l'on en fut fort mal édifié, au point que la fin du discours parut à tous en avoir gâté le commencement, « qui était fort beau, » dit d'Ormesson. Il se peut bien que la reine ainsi interpellée ait ensuite gardé rancune au prédicateur. Tou-

1. Marie de Rohan, née en 1600, d'abord mariée à d'Albert de Luynes, puis en 1622 à Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, morte le 1er août 1679.

2. *Journal* d'O. d'Ormesson, I, 392.

3. Le ms. 1395 T. A. de la Biblioth. Mazarine contient une copie du temps, de deux sermons du P. « Joseph de la Morlais, » dont l'un, pour le jour de la Trinité, sur ce texte : « *Laudate Deum secundum multitudinem magnitudinis ejus*, » est plein d'une métaphysique nuageuse et subtile touchant le mystère du jour. C'est du pur théologisme. — L'autre, pour le jour des Morts, développe cette triple pensée : L'homme fait son purgatoire par malice, il le subit par justice, il ne le comprend pas par ignorance. Ces sermons furent-ils prononcés à la cour? Cela se peut, mais il n'y en a point de traces certaines.

jours est-il qu'il ne monta dans la chaire royale que dix années après. Il avait pu, dans cet intervalle, devenir « sage et pieux, » ainsi que le dit Loret. Au reste, si l'on en croit ce gazetier, sa prédication à la cour fut assez goûtée. Voici en quels termes il en caractérise à la fois le genre et le succès :

Son discours est libre et touchant,
C'est au vice un glaive tranchant,
Contre luy toujours il éclate;
Il instruit et jamais ne flatte,
Chaque auditeur en est ravy;
Il est extrêmement suivy
Et bref il est par sa morale
Digne de la chaire royale [1].

Tout cela, ne fût-il vrai qu'à moitié, justifierait encore l'épithète d'« ornement de son ordre » et de « truchement des cieux, » dont le gratifie son naïf chroniqueur. Rien, à la vérité, n'est plus embarrassant parfois que ces gazettes dont aucune chose ne confirme ni ne contredit le témoignage. Elles sont très-affirmatives et en général peu critiques. La louange leur est familière, destinées qu'elles sont aux antichambres; et l'habitude qu'elles en ont fait qu'elles lui donnent le même tour dans le vrai comme dans le faux.

Qui ne croirait, à entendre les éloges distribués à Dom Cosme Feuillant par le feuilletoniste de Mademoiselle, que Dom Cosme fut une des étoiles de la chaire royale? Il l'appelle « très-habile prédicateur [2],

1. *Muse hist.*, 16 mars 1658.
2. *Muse hist.*, 12 octobre 1658.

docte comme un Chrysostome [1], merveilleux moraliste [2], esprit rare et brillant [3], »

> Et de si rare conséquence
> Qu'on voit peu de gens aujourd'huy
> Se pouvoir comparer à luy
> Dans le talent d'être énergique,
> Clair, moral et théologique [4].

Cependant il s'en faut qu'un tel enthousiasme soit de tout point justifié. Il conviendrait même d'en rabattre. Il est certain, d'abord, que le roi ne prisa pas le mérite de cet orateur aussi vite que lui et ses amis l'eussent souhaité ; et Bussy a beau dire, Louis XIV n'était guère homme à se méprendre sur les titres de Dom Cosme à l'épiscopat, à moins toutefois qu'il ne vou-

1. *Ibid.*, 28 janv. 1662.
2. *Ibid.*, 25 févr. 1662.
3. *Ibid.*, 8 mars 1664.
4. *Ibid.*, 15 avril 1662.

Ces qualités étaient sans doute réelles, car deux années après Loret y revient, disant que D. Cosme

> Parle si bien aux Majestés... .
> Et mesme à la Cour toute entière
> Qu'on a droit de croire aujourd'hui
> Qu'elle sera par iceluy
> Non-seulement édifiée
> Mais peut-être sanctifiée.
> (6 mars 1664.)

Ce côté édifiant et sanctifiant du R. P. se trouve de nouveau et à plusieurs reprises constaté par le gazetier. Il raconte, par exemple, que dans son discours du vendredi saint 1664, sur la passion de J.-C., il fut loué d'un chacun

> Et du roy plus que de pas un,
> Auquel il fit une apostrofe
> D'une si fine et sainte étoffe
> Qu'il en fut touché de bon.
> (19 avril 1664.)

lût tourmenter le désir que paraît avoir eu ce Père d'une telle dignité. Quoi qu'il en soit, il prêcha plus de dix ans à la cour, « même avec réputation, » dit Dangeau, sans que la mitre lui arrivât. On s'en étonnait d'autant plus qu'il était devenu, dans l'intervalle, général des Feuillants et qu'à force d'occuper les chaires de Paris et de la province, son nom avait acquis de la célébrité :

« Et ce Dom Cosme si célèbre, »

dit Charles Robinet[1]. A son tour, Dangeau écrit : « L'évêque de Lombez[2] est mort. C'était Dom Cosme, feuillant, *fameux prédicateur*; il avait plus de quatre-vingt-dix ans. »

Nous en sommes presque réduit à enregistrer sans trop de confiance les témoignages si divers que lui rendent les gazettes contemporaines. Elles peuvent, du reste, être véridiques en constatant tour à tour soit le succès, soit l'insuccès. Dom Cosme, il se peut bien, ne fut pas toujours égal à lui-même, et surtout son auditoire dut avoir de variables impressions. Le

1. *Lettres à Madame*, 17 avril 1666. — Ailleurs, il le nomme « célèbre orateur cathédral. »

2. Il avait enfin obtenu, en 1671, cet évêché. Bussy l'en félicitait (10 janv. 1671) en ces termes : « Enfin le roi vous a fait justice, et cela lui est aussi glorieux qu'à vous; car il y avait longtemps que nous attendions des marques de l'estime qu'il vous devait. » Il toucha, paraît-il, outre les revenus de son évêché, 300 francs de pension sur celui d'Agen, et, le 6 septembre 1680, il fut promu au siége de Pamiers, mais il n'y alla point. (*Dictionn. des bienf. du roi*, Biblioth. nat. Ms. Fr. 7655. 6 vol. in-fol.) Nous ne savons au juste ce que veut dire Dangeau, écrivant le 24 août 1685 : « Le petit Côme feuillant qui avait prêché à la cour, même avec réputation, fut chassé de son couvent et mis, dit-on, *in pace*. »

3 mars 1656, par exemple, prononçant à Saint-Germain-l'Auxerrois l'oraison funèbre d'Anne d'Autriche [1], « il fit, dit la *Gazette*, un discours si fort et si éloquent, qu'il en eut un applaudissement extraordinaire de toute l'assemblée, qui était des plus illustres et nombreuses. » La lecture de ce discours ne nous aide pas fort à comprendre un tel succès. Sur ces paroles du psaume CXLIV : *Regnum tuum, regnum omnium sæculorum*, l'orateur distingue et considère tour à tour trois règnes d'Anne d'Autriche : le premier d'autorité, le deuxième d'exemple, le troisième d'amour. Combien cela ne paraît-il pas cherché? En outre, le développement est pénible et l'on s'y heurte à des détails répugnants ou à des comparaisons inattendues. Ainsi la reine livrée au cancer lui rappelle Job, et elle lui semble plus héroïque que ce patriarche. Et il revient, comme à plaisir, sur « ce *squelette* tout couvert d'abcès et tout baigné dans la pourriture. » Ailleurs, il l'assimile à Trajan qui s'arrêta par modération sur la rive du Danube, certain de la victoire. Elle aussi, sur le bord d'une vengeance facile, se retient et dit : « Je puis bien accorder un pardon, puisque j'en reçois tous les jours sans nombre de la miséricorde infinie de Dieu. » — Belle parole, mais dont la citation ne saurait relever tout un discours. Malgré cela, celui-ci eut un succès non-seulement d'auditoire, mais encore de librairie. Cette oraison funèbre, dit Charles Robinet,

Qu'on débite présentement

1. Paris. — Fr. M

Et qu'avec tant d'empressement
Chez mon imprimeur on va prendre [1].

Qu'on juge après cela du mérite de celles qui ne réussirent point ou de l'estime qu'il faut faire du goût des auditeurs. La même gazette, mentionnant son éloge funèbre de Turenne, qui eut lieu le 9 septembre 1675 aux funérailles publiques de ce héros, se contente de dire : « Il s'en tira très-dignement, » tandis que de son côté la correspondance de Bussy, qui n'a rien d'officiel, écrit en termes très-nets : « On dit qu'elle n'a rien valu. » Il faut avouer qu'à cette dernière date l'évêque de Lombez avait quatre-vingts ans; et quel feu d'éloquence résisterait aux glaces de tant d'hivers amoncelés? Huit années après et presque à la veille de mourir, il retrouvait encore des accents, — les derniers peut-être, — pour honorer le cercueil de Marie-Thérèse. Le début de ce discours a quelque chose de mélancolique et qui rappelle, quoique de loin, cet immortel accent de Bossuet : J'étais donc encore destiné... etc. « Pouvais je jamais penser, dit l'orateur, qu'après avoir eu l'honneur, l'espace de tant d'années, de prêcher la parole de Dieu à cette pieuse reine... qu'après avoir cessé de lui parler de Dieu à la cour, pour venir dans la retraite de mon diocèse satisfaire à l'obligation de parler à Dieu pour elle, je fusse destiné à reparaître encore aujourd'hui dans cette illustre assemblée pour faire son éloge funèbre [2]? » Et l'orateur annonce qu'il se heurte ici à la

1. Lettres à Mad., 1666.
2. Ce discours, prononcé à Saint-Etienne de Toulouse, fut imprimé dans cette dernière ville. L'édition porte en tête une vignette où l'on

double difficulté du panégyrique, puisqu'il doit faire l'éloge tout ensemble de la plus grande reine du monde et celui d'une grande sainte devant Dieu. Il saura, du reste, louer l'une sans offenser l'autre, et cela en évitant de mêler à son discours « de faux compliments humains. » A Dieu ne plaise qu'il veuille sacrifier à la flatterie. « Ce serait blesser mortellement l'honneur de son caractère... Un évêque, dit-il, ne doit point brûler d'encens profane. » Nous enregistrons d'autant plus volontiers à l'actif de Dom Cosme cette profession de foi que son discours n'offre guère autre chose à admirer.

Un certain père Cosme qui prêcha, dans le même temps, d'assez rares sermons à la cour ne doit pas être confondu avec dom Cosme. Celui-ci était Cosme Roger, celui-là Cosme du Bosc. L'un était des Feuillants, l'autre des Franciscains. Mais, à l'égard de ce dernier, il s'élève une difficulté. D'un côté, la *Gazette* de France parle d'un *P. Cosme du Bosc, récollet,* qui se fit entendre à la cour, et, dans une de ses lettres au roi, la Gravète mentionne, à son tour, comme étant des Récollets,

> Cosme du Bosc pieux, habile,
> De qui les bonnes actions,

voit gisant à terre, parmi des ossements, une couronne royale. De lourds nuages partagent le ciel en deux zones. D'une part, on lit : *Cælo fulgebat tanta sereno* ; de l'autre : *Lumen ultrà non dabit suum.* Sur la page du titre, une main, peut-être celle de l'orateur, a écrit : « Envoyée à M. Mariland, bourgeois de Paris de la rue Saint-Denis, par Mgr l'évêque de Lombez... *Il faut la vendre.* »

Les belles prédications
Brillent d'une façon fort ample[1].

D'un autre côté, nous possédons un « *panégyrique du roi* sur le sujet de la paix de Rome, par le *P. Dubosc, cordelier*, conseiller et prédicateur ordinaire du roy[2]. » Sont-ce là deux personnages ou n'y en a-t-il qu'un?

1. *Lettre en vers et en prose*, au roi.—Paris, G. Adam, 1669, in-fol.
2. Paris, Edme Martin, 1654.

Il fit également imprimer un *panégyrique de Richelieu*, dont un jour il alla, à l'entrée de leurs conférences, offrir un exemplaire à chacun des académiciens;—ce qui n'empêcha point l'auteur de *la Comédie des Académistes*, Saint-Evremond, de le ranger parmi les détracteurs de cette société :

CHAPELAIN.
Mais qui sont ces auteurs qui nous viennent choquer ?
GOMBAUD.
C'est Sorel et du Bosc qui se veulent piquer.
HUBERT.
Vous connaissez Sorel, dont le style comique
Raillera sans respect la troupe académique;
Et le *grave* du Bosc, d'un discours sérieux
Fera tout son possible à nous rendre odieux,
(Acte II, scène II.)

Au reste, cette accusation n'est rien moins que prouvée, et l'épithète de *grave* semble assez mal s'accorder avec ce qu'insinue plus loin Saint-Evremond par la bouche de Tristan. C'est dans cette scène du V• acte où celui-ci fait avec Saint-Amant et Faret assaut de stances bachiques. Faret avait écrit *l'Honnête homme* ; du Bosc écrivit *l'Honnête femme* (2 vol.). C'est là-dessus que part Tristan :

Pensez-vous que le bon Faret
Put tirer, au siècle où nous sommes,
Les portraits des honnêtes hommes
Ailleurs que dans un cabaret?
Quoiqu'une femme ici branle toujours la tête
Au doux jus du raisin,
Croyez-vous que du Bosc en eût fait une honnête
Sans le secours du vin?

(*Hist. de l'Acad. fr.*, par Pellisson et d'Olivet.—Édit. Ch. Givet.—Paris, 1858.—T. I, p. 136, 420 et 440.)

Nous adoptons ce dernier avis. D'abord l'erreur du titre est assez légère, cordeliers ou récollets appartenant au même ordre. Puis, on n'était guère *prédicateur ordinaire du roi* sans avoir prêché à la cour, et la *Gazette* ne mentionne, comme ayant occupé la chaire royale, que le *P. Cosme du Bosc.* Enfin, le prénom Cosme pouvait indifféremment être ou n'être pas énoncé. Ce prénom ne paraît, d'ailleurs, rien moins que certain. Bayle, en effet, dans son dictionnaire, parle d'un père *N. du Bosc*, cordelier ; et, bien qu'il ne le présente que comme le traducteur ou plutôt l'éditeur de la traduction faite par Perrot d'Ablancourt des sermons du P. Narni, son identité avec l'auteur du *Panégyrique du roi* ressort assez de ce fait qu'il le signale comme un fougueux ennemi des jansénistes, auteur de livres contre eux, et, qu'en effet, son *panégyrique* n'est qu'une longue diatribe à leur endroit. Sous prétexte d'y « louer un des plus beaux effets de la magnanimité de Louis, qui est l'*empire sur soy-mesme,* » on le voit se déchaîner violemment contre les jansénistes qui avaient, dit-il, espéré que Sa Majesté se brouillerait avec Rome, au sujet de l'insulte faite à son ambassadeur, et avancerait ainsi leurs propres affaires ; tandis qu'en signant la paix, il déconcerte et ruine leurs desseins, leur audace, leur parti. Je ne sais si les jansénistes conçurent d'aussi machiavéliques espérances. Le P. du Bosc leur prête, sans doute, beaucoup d'esprit, mais la passion se sert de tout, et ici elle déborde. Louis XIV, pour avoir déjoué ce réel ou chimérique projet, se voit, tour à tour, comparé, préféré même à Alexandre, à César, avec force passages

de Plutarque ou de Cicéron. On le qualifie, non-seulement de *fils aîné*, mais encore de *fils unique* de l'Église. Si, au moins, le talent s'y trouvait, mais le fond est pauvre, la forme faible, l'enthousiasme factice, et le caractère y paraît trop suppléé par le tempérament.

Plus digne, assurément, fut cet autre moine de l'observance de Saint-François, nommé le P. Félix Cueillens. Leurs Majestés l'avaient entendu, pour la première fois peut-être, à Toulouse, en 1659, et elles s'en étaient souvenues. Elles avaient pu, d'ailleurs, le retrouver deux années après à Paris où il prêchait dans l'église royale,

> Mais avec tant de jugement
> . . . .
> Que si cette ville mondaine
> Avoit partout de tels prescheurs
> Elle auroit bien moins de pécheurs,

dit Loret [1]. Il paraît, en effet, qu'il se distinguait surtout comme prédicateur moraliste, et possédait un remarquable talent de persuasion. Il ne prêcha, toutefois, qu'un carême à la cour, et ce fut entre l'abbé de Fromentières et Bossuet; — circonstance suffisante, et au delà, pour expliquer qu'on ne l'y ait point rappelé.

Mais, puisque nous venons de nommer Bossuet qui, la même année où le P. Cueillens évangélisait le pa-

1. *Muse hist.*, 5 mars 1661.

lais, occupait à deux pas de lui la chaire de Saint-Thomas-du-Louvre, n'est-il pas temps de le présenter enfin aux regards du spectateur désormais préparés par ce long défilé d'orateurs qui le précédèrent ou l'accompagnèrent? N'avons-nous pas hâte de voir et d'entendre, dans un milieu digne de lui, ce « théologien qui, sans transporter l'école dans la chaire, sans appareil compliqué de démonstration, sans nuageuse subtilité, s'élevait d'un plein vol aux plus sublimes hauteurs du dogme chrétien, et y emportait avec lui ses auditeurs étonnés,... ce moraliste à l'expérience profonde, aux regards perçants, à qui rien n'échappait des secrets de la nature humaine et de la vie, pour qui le cœur humain, cet obscur abîme, n'avait point d'ombres; ce dialecticien au langage animé et poétique; cet orateur inspiré et réglé, noble sans faste, familier sans bassesse, riche de tous les tons et de tous les accents, tour à tour grave, doux, austère, insinuant, pathétique, sublime, toujours simple ; talent complet, âme immense, génie multiple, véritablement fait pour servir d'organe à cette religion qui sait parler à tout l'homme et pour exprimer toutes les tendresses du christianisme comme toutes ses sévérités et toutes ses grandeurs[1]. » Il nous semble avoir suffisamment préparé la voie triomphale à ce vainqueur. Pourquoi tarder à le voir monter au Capitole? Nous l'y accompagnerons avec le respect dû à ses trophées, et, toutefois, sans rien dissimuler des ombres qui ont pu, à de certains moments, se projeter sur sa gloire d'ora-

1. *Des prédic. du* XVII*e s. av. Bossuet.* — Conclusion, p. 364.

teur sacré. La méthode d'impartialité qui nous a guidé jusqu'ici ne nous fera pas défaut, nous l'espérons, et nous nous défendrons moins encore, s'il se peut, de la critique que de l'admiration ; persuadé qu'en un tel soleil les taches n'obscurcissent en rien la lumière, et disposé, d'ailleurs, à invoquer ici, en le modifiant légèrement, l'ancien adage : *Amicus* BOSSUET, *magis amica veritas*.

LIVRE II

BOSSUET

1662-1690



CHAPITRE PREMIER.

Bossuet dans la chaire du Louvre et de Saint-Germain[1].

En 1658, au moment où le jeune archidiacre de Metz apparaissait dans les chaires de Paris, voici en quel état s'y trouvait la prédication : Le célèbre Jésuite Claude de Lingendes se mourait. L'autre de Lingendes, son cousin, évêque de Sarlat, terminait à la fois ses succès et sa carrière d'orateur. Le P. François Senault, vieux et illustre, le P. Joseph de Morlaye,

1. Nous croyons devoir, en commençant cette étude, rendre hommage aux divers travaux dont celui que La Bruyère a nommé « le Démosthène de la prédication » (Ch. *de la Chaire*) a été l'objet dans ces derniers temps. Non-seulement ses oraisons funèbres, mais encore ses sermons ont suscité d'habiles recherches, des discussions sagaces. Ceux de sa jeunesse ont occupé et peut-être épuisé ce regrettable E. Gandar. (*Bossuet orateur*. Paris, Didier, 1858, — et *Choix de serm. de la jeunesse de Boss.* Ibid., 1867.) Nous ne parlons pas du travail antérieur et si consciencieux de l'abbé Victor Vaillant à leur sujet. (*Études sur les serm. de Boss.*, d'après les ms. Paris, Plon, 1851.) Mais on sait que M. Floquet les a tous classés et commentés avec un rare savoir. (*Études sur Bossuet*, III vol. Paris, F. Didot.) M. Rondelet, à son tour, en a fait une étude qui a son prix. (*Revue d'écon. chrét.*, année 1863, février, mars et avril.) Enfin, M. Lachat, avec un zèle qu'il faut reconnaître et un succès qu'il convient de mesurer à cette immense entreprise, vient d'en donner une édition qui, nous l'espérons, ne sera pas définitive. — Tous ces travaux nous ont servi plus ou moins, et nous en remercions ici leurs auteurs.

le P. Léon, le P. Texier, l'abbé Le Camus, l'abbé de Tonnerre, le cardinal de Retz avaient quitté ou étaient près de quitter la chaire royale. Le Boux y débutait à peine ; Jules Mascaron [1] et l'abbé de Fromentières n'y avaient pas encore paru. Bourdaloue ne devait y monter que douze ans après. L'année 1676 seulement y appellerait Fléchier. Quant à Massillon, il n'était pas né.

En somme l'heure était favorable, et Bossuet venait à point pour rattacher la fin de la Régence au nouveau règne. Déjà la reine Anne d'Autriche l'avait entendu à Metz, dans ce discours où faisant allusion à la campagne de Flandres conduite par Turenne et aux succès remportés en Italie par les armes françaises, il célébrait avec un peu d'emphase « les victoires de notre grand roi [2]. » Puis le 19 mars 1659, Bossuet prononçait devant elle, aux Carmélites de la rue Saint-

1. L'auteur de l'*Essai sur les éloges* donne Mascaron comme le précurseur de Bossuet. M. Floquet, si exact, relève cette erreur; mais peut-être exagère-t-il lui-même en sens contraire lorsqu'il ne fait débuter Mascaron que neuf ou dix années après l'apparition de Bossuet dans les chaires de Paris. Son premier avent à la cour date en effet de 1666, et l'on peut croire qu'avant de le prêcher sa notoriété était déjà grande. Il fallut à Bourdaloue sept années de prédication pour lui valoir l'honneur d'occuper la chaire royale.

2. C'était le 15 septembre 1657, selon M. Floquet ; et le discours était le panégyrique de sainte Thérèse. A ce panégyrique, la reine avait près d'elle

> Multitude de personnages
> Scavants, qualifiés et sages
> Qui l'oyant (l'orateur) attentivement
> Firent de lui ce jugement :
> Qu'un jour son éloquence exquise
> Ferait un grand bruit dans l'Église.
> (*Muse hist.*, 27 octobre 1657.)

Jacques, le panégyrique[1] resté fameux dans le souvenir des religieuses de ce couvent sous le titre de *depositum custodi*[2]. Bientôt après, le 8 septembre 1660, les deux reines accompagnées de Mlle de Montpensier et de Mlles d'Alençon et de Valois, de la duchesse de Longueville et d'une cour brillante, assistaient à son discours pour la vêture de Mlle de Bouillon de Château-Thierry, qui se fit en présence des trois sœurs [3] et des cinq frères de la postulante [4]. On peut penser que le succès de son carême précédent aux Minimes lui avait valu l'honneur de porter la parole en cette

1. Ce discours fut prêché pour la première fois le 19 mars 1657, aux Feuillants de la rue Saint-Honoré, devant le cardinal Barberini, neveu d'Urbain VIII, et vingt-deux évêques réunis pour l'assemblée générale du clergé. C'est sur le rapport qu'on lui en avait fait qu'Anne d'Autriche le voulut entendre à son tour.

2. I. Tim. VI, 20:

On désignait volontiers ainsi, par leur texte, les discours « des grands maîtres, » dit Le Dieu; et le panégyrique de saint Paul, prêché a Paris dans l'église de ce nom, avec beaucoup d'éclat, s'appela le *Surrexit Paulus* (act. IX, 8) de M. l'abbé Bossuet. (*Mém.*, I, 64.)

3. Marie-Louise-Charlotte-Hippolyte, qui devait en 1663 prendre elle-même l'habit; — Elisabeth de Bouillon, duchesse d'Elbeuf; — Maurice-Fébronie de la Tour, qui épousa huit ans plus tard le duc Maximilien de Bavière.

4. Le duc de Bouillon; — Frédéric, comte d'Auvergne; — le duc de Château-Thierry; — le prince d'Évreux, grand-croix de Malte; — enfin l'abbé duc d'Albret, qui devint le célèbre cardinal de Bouillon.

Antérieurement à ce discours, c'est-à-dire le 15 février 1660, se place un sermon *sur les Démons*, prêché aux Minimes de la place Royale, dont la péroraison pleine de louanges pour Anne d'Autriche, le roi et Mazarin, semblerait indiquer la présence de ces personnages dans l'auditoire de Bossuet. Mais non. Leurs Majestés et la cour étaient alors dans le Midi, et ne rentrèrent à Paris que le 24 juillet. D'ailleurs, on peut voir que l'éloge revêtit la forme indirecte. Son lyrisme s'explique par l'immense joie que causait à l'orateur le traité des Pyrénées. La nouvelle venait d'en être apportée; et Bossuet, sur-le-champ, avait ajouté cette péroraison à son discours qui était le premier de son premier carême à Paris.

circonstance. Si l'on joint à cela que Bossuet fréquentait le cercle de Rambouillet, et qu'il y vivait dans la familiarité des plus beaux esprits, Godeau , Voiture, Ménage, Conrart, Balzac, Benserade, Chapelain, Perrault, Corneille, Condé; si l'on ajoute qu'il était également l'un des habitués des hôtels de Nevers, de Seneçay, de Choiseul, du Plessis-Guénegaud et de Vendôme, on ne pensera pas qu'il fût inconnu à la cour, ni qu'elle lui fût étrangère, lorsqu'il y fit à titre de *stationnaire* sa première apparition.

Celle-ci eut lieu le 2 février 1662[1]. Ce jour-là Bossuet

1. Dom Déforis, les cardinaux Maury et de Beausset affirment, d'après l'abbé Le Dieu, que Bossuet, en 1661, âgé de trente-quatre ans, prêcha l'avent au Louvre. La *Gallia Christiana* partage la même erreur. et de plus elle omet de mentionner le carême de 1662. Le *Dictionnaire biogr. et bibliogr. des prédic. français* (Lyon, Persan, 1824) donne également en plein dans cette méprise. L'auteur de la *Liste ou Recueil des Prédic.* (Lyon, 1757) tient une sorte de milieu en associant à la prédication de 1661 Bossuet et l'abbé Le Camus.

Mais d'abord l'abbé Le Dieu n'est rien moins que sûr dans ses informations. Touchant le carême de 1663 au Val-de-Grâce, il hésite et dit « *Je crois*; » ce qui nous fixe sur son assertion touchant l'avent de 1661. Cette époque de la vie de Bossuet est un peu confuse dans son esprit. Lui-même ajoute : « On ne sait pas bien ici la suite de quelques autres prédications. Il en fit tant! » — Quant au *Dictionnaire des Prédicateurs*, nous avons pu constater son inexactitude touchant le nombre, la date, etc., des stations ou sermons prêchés par les différents et même les principaux orateurs du XVII[e] siècle, ainsi que d'incroyables défaillances de jugement, de goût et de savoir dans ses appréciations. Enfin, D. Déforis, Maury et de Beausset s'en sont rapportés trop aisément sur ce point au témoignage de Le Dieu. La pancarte ou liste authentique des prédicateurs pour l'avent de 1661 porte en effet expressément : « Au Louvre, M. l'abbé Le Camus, aumônier du roi. » De son côté, la *Gazette de France* nous apprend que le 18 décembre, M. Le Camus prêcha devant Leurs Majestés au Louvre. Si elle ne relate point d'autres sermons, c'est que cette année la cour fut absente, les couches de la reine l'ayant retenue jusqu'au 10 à Fontainebleau.

Signalons, pour finir, à M. Floquet si exact, une légère équivoque.

inaugurait le Carême qu'il allait prêcher au Louvre cette même année. Nous en avons pour témoin Loret, qui écrivait le 4 :

> Leurs Majestés, l'après-dînée
> D'icelle très-sainte journée,
> Ouïrent un jeune docteur
> Admirable prédicateur,
> . . . .
> L'abbé Bossuet, c'est son nom.

Or, on ne peut douter qu'avant d'aborder ce royal auditoire, Bossuet ne se fût tracé à lui-même de la prédication en général, et de celle devant les grands en particulier, un idéal assez arrêté pour n'osciller jamais entre la dignité de son ministère et la crainte de déplaire à ses auditeurs, ou le désir de se concilier avant tout leurs suffrages. Les paroles mêmes de son début ne nous laissent à ce sujet aucune incertitude : « O Dieu, s'écrie-t-il, voyez en quel lieu je prêche, et vous savez, ô Dieu, ce qu'il y faut dire. Donnez-moi des paroles sages, des paroles efficaces, puissantes ; donnez-moi la prudence, donnez-moi la force, donnez-moi la circonspection, donnez-moi la simplicité. » On le voit, rien n'y manque. Il a compris tous les devoirs de cette difficile mission, et en les énonçant il s'y oblige d'avance.

En disant : « La liste pour le *carême et l'avent de* 1666 porte l'abbé Le Camus, » il laisserait entendre par le rapprochement de ces deux stations que le même orateur les prêcha l'une et l'autre à la cour; mais il suffit d'ouvrir la *Gazette de France* qui, tout en constatant le trouble apporté dans la station quadragésimale par la maladie et la mort de Mazarin, affirme que, le 13 mars, Leurs Majestés revenues de Vincennes « entendirent au Louvre la prédication du P. Texier, jésuite, comme elles firent encore le 16. »

Nous pouvons, du reste, recueillir éparse dans ses sermons où sans cesse il y revient toute sa pensée sur ce grave ministère, et en conclure ses dispositions certaines au moment de l'entreprendre. C'est d'abord un grand désintéressement de soi-même et de toute vue personnelle : « L'utilité des enfants de Dieu, voilà, dit-il, la loi suprême de la chaire [1]. » — Puis un haut sentiment de la dignité de cette chaire, « où ce n'est point un homme qui se devra faire entendre, mais Jésus-Christ lui-même enseignant le monde. » La prédication, ajoute-t-il, « sera un miroir où Jésus-Christ paraisse en sa vérité, un canal d'où sortent en leur pureté les eaux vives de son Évangile [2]. » — Ensuite un zèle très-vif, non de la satisfaction de ses auditeurs, mais de leur profit spirituel. Ce dont il faut avant tout se préoccuper, c'est « non point de charmer l'esprit par la science et par l'éclat des pensées délicates, mais d'échauffer les cœurs par des sentiments de piété [3]. » — Enfin, une juste conscience de la responsabilité des prédicateurs auxquels « il n'y a rien tant à désirer ni tant à craindre que la satisfaction et même le profit de leurs auditeurs [4], » à cause de la vaine complaisance qu'ils en peuvent retirer.

Quant au mérite humain et à la valeur artistique de la prédication, toujours considérables et parfois décisifs dans l'œuvre de la grâce, Bossuet juge que le moyen d'y atteindre est de ne s'en point inquiéter.

1. IIIe serm. pour la Conception de la sainte Vierge.
2. Serm. pour le IIe dim. de Car. 1663. — Au Val-de-Grâce.
3. Panég. de S. François de Sales.
4. Pensées chrét. et mor. XLV.

« La vraie éloquence se moque de l'éloquence[1], » dit Pascal; et, pour Bossuet, les « deux beaux ornements, » ou mieux les deux éléments de l'éloquence chrétienne sont « la simplicité et la vérité[2]. »

Mais il faut le laisser peindre lui-même au naturel sa propre éloquence dans celle du P. Bourgoing, de l'Oratoire. « Chez lui, dit-il, l'éloquence suivait comme la servante, non recherchée avec soin, mais attirée par les choses mêmes. Ainsi son discours se répandait à la manière d'un torrent... O Dieu vivant et éternel, quel zèle, quelle onction, quelle douceur, quelle force, quelle simplicité et quelle éloquence! La parole de l'Évangile sortait de sa bouche vive, pénétrante, animée, toute pleine d'esprit et de feu,... lumière ardente qui ne brillait que pour échauffer, qui cherchait le cœur par l'esprit et ensuite captivait l'esprit par le cœur[3]. » On ne parle si éloquemment que de l'éloquence telle qu'on la conçoit et qu'on la possède. Sans doute Bossuet rendait ici au P. Bourgoing un hommage mérité, mais on se persuade qu'il retraçait avant tout un type de prédication, type entrevu dans son propre génie, et dont ses sermons, surtout ceux de la cour, doivent nous offrir l'expression fidèle.

Comment dès lors n'être pas à peu près fixé sur ce que l'on a appelé si légèrement « l'âme adulatrice de Bossuet[4]? » C'est une accusation déjà ancienne et elle

1. *Pensées.* — Édit. Faugère, 1844, in-8°. T. I, 151.
2. Serm. de vêture. T. XVII, 115. — Édit. de Versailles.
3. Or. fun. du P. de Bourgoing.
4. Lamartine. — *Raphaël*, ch. LXVII.

a fait son chemin. Dom Déforis, un des premiers, l'édita, bien que timidement : « Si l'on avait, dit-il, quelque défaut à reprocher à Bossuet, ce serait peut-être de donner trop de louanges à Louis XIV[1]. » Mais d'abord Dom Déforis paraît suspect de partialité contre le souverain qui avait si fort maltraité Port-Royal. Puis il convient lui-même qu'on accusait Bossuet non pas d'avoir inauguré un système de flatteries, mais de s'être simplement « laissé entraîner au *torrent* de l'habitude, qui avait érigé en *loi* de ne prononcer aucun discours qui ne retentît des éloges de ce monarque, » circonstance déjà singulièrement atténuante, si l'on considère d'une part la force de ce torrent à toutes les époques, même contre les plus fermes, et de l'autre l'échec que cette loi méconnue pouvait infliger à la mission de Bossuet, à cause de l'affectation irritante de condamner un usage reçu, qui d'ailleurs ne scandalisait personne.

Il faut tenir compte en effet de deux choses ici : d'abord de la façon dont le XVIIe siècle entendit les prérogatives de la royauté (et l'on peut en juger d'après la théorie qu'en affiche Louis XIV dans ses *Mémoires*, où, sans crainte d'étonner son temps ni la postérité, il proclame que les rois sont seigneurs absolus et ont naturellement la pleine et libre disposition de tous les biens... pour en user en tout temps, suivant le besoin général de leur État[2]) ; — puis, de l'usage que fit ce monarque lui-même de ces préroga-

1. Préface du T. VIII de l'édit. princeps, in-4°, p. XXI.
2. *Mém.* T. II, p. 121.

tives. Or, à cet égard, Voltaire tout le premier n'hésite pas. Il déclare que « si l'on considère tout ce que le roi fit de mémorable, les esprits les plus sévères et les plus difficiles doivent souffrir les éloges immodérés qu'on lui prodigua[1]. » Et assurément Voltaire fait ici allusion à des louanges dont l'hyperbole dépasse de beaucoup celle qui fut tant reprochée par Laharpe à Bossuet.

Quant à ce dernier, il partagea à un haut degré le sentiment de ses contemporains, tant à l'égard de la royauté qu'envers la personne du roi. Dans l'oraison funèbre de Marie Thérèse, il proclame que « les rois non plus que le soleil n'ont pas reçu en vain l'éclat qui les environne, » que cet éclat « est nécessaire au genre humain, » et qu' « ils doivent pour le repos, autant que pour la décoration de l'univers, soutenir une majesté qui n'est qu'un rayon de celle de Dieu. » Tous les éloges qu'il lui décerne au cours de ses sermons n'ont pour but que d'ajouter à cet éclat et de le faire ressortir. En cela Bossuet est conséquent avec lui-même. Tout au plus trouverait-on exagéré son principe ; mais si l'on se reporte aux circonstances, il paraîtra presque timide. La conviction qu'un des fondements de la société est dans le respect du pouvoir n'a d'ailleurs rien que de juste. Et quand le pouvoir s'incarne tout entier dans un homme, — c'était le cas alors, — la conclusion naturelle est que l'on ne pouvait, afin de rehausser le prestige de ce pouvoir, assez

1. *Siècle de Louis XIV*. Ch. xxv.
D'Alembert proclamait Louis XIV « digne de recevoir des éloges de la justice et de la vérité. »

glorifier le roi. Rien de plus légitime à ce point de vue que l'attitude de Bossuet. Son instinct politique le guidait sûrement; et, à défaut de cet instinct, pouvait-il méconnaître la leçon des événements? Ne se rappelait-il pas les excès d'autorité de deux ministres en France, dont le dernier avait causé les troubles de la Fronde? N'avait-il pas en quelque sorte sous les yeux les sanglantes horreurs de la révolution d'Angleterre? En revanche, le traité des Pyrénées l'avait comblé de joie, et le récent mariage de Louis XIV lui faisait concevoir pour l'avenir de la monarchie des espérances enthousiastes.

Nous verrons combien étaient et restèrent vifs chez Bossuet ces divers sentiments. Et certes l'on ne pourrait accuser l'air de la cour de les avoir tout à coup développés chez lui. Son discours de paranymphe, prononcé en 1649 à Navarre, au milieu même de la guerre civile, prouve combien il haïssait celle-ci, et partant aimait l'autorité, gage de la paix incarnée dans le roi. Sa devise était dès lors ce qu'elle fut en 1689, lorsqu'il écrivait au grand chancelier d'Écosse, lord Drummond : « Le roi, Jésus-Christ et l'Église, Dieu en ces trois noms! »

Mais, au reste, en adressant à Bossuet le reproche d'adulation, convient-il d'isoler ses compliments, de les séparer soit des leçons sévères qu'il n'épargna point à Leurs Majestés, soit des maximes de politique ou de morale dont ils étaient destinés à sauvegarder l'autorité, soit surtout des nombreux endroits de ses sermons, où il exprime sans ménagement sa pensée sur la flatterie et les flatteurs, sur la cour et les courti-

sans. Dès son premier discours au Louvre[1], il émet cette sentence, que « c'est principalement aux rois de la terre qu'il faut apprendre à écouter Jésus-Christ, afin qu'ils entendent du moins en public cette vérité qu'on leur déguise en particulier par tant de sortes d'artifices. » Suppose-t-on que Bossuet eût fait cette déclaration dès le début pour l'oublier ensuite, ou qu'en la faisant, il ne prévît pas à quels ménagements il se trouverait conduit. On ne se lie pas ainsi d'avance, ou bien l'on n'abdique pas ensuite un programme tout spontané. C'est assez dire qu'entre ce programme et son exécution, il n'a pu y avoir chez Bossuet d'écart notable.

Mais il arrive que les esprits prévenus, au lieu d'envisager le ton général de ses discours, en détachent çà et là quelques notes caressantes, et affectent bientôt de n'y plus voir qu'un concert d'adulations. Il est cependant assez clair qu'à cette cour si polie de certaines convenances mondaines s'imposaient, même au prédicateur. Souvent, chez Bossuet, la forme élogieuse n'accuse pas autre chose que cette fleur d'urbanité, dont sa propre éducation, sa nature essentiellement modérée, aussi bien que les susceptibilités et les mœurs de son auditoire, l'empêchaient de se départir.

Et puis M. Floquet pense avec raison que Bossuet s'était fait sur l'exercice de la critique envers les grands des idées que l'on peut discuter assurément et

1. *Sur la prédication évangélique*. Il loue hautement le goût sévère d'Anne d'Autriche pour la vérité *non fardée*, et c'est parce que lui-même ne la fardait point que l'abbé Le Dieu crut à une prédilection de la reine-mère pour la prédication de Bossuet.

un système peut-être contestable, mais qui a sa valeur aussi ; et ces idées, ce système, il les croit suffisamment indiqués dans ce passage du *Discours sur l'histoire universelle*, où parlant des prêtres égyptiens qui n'attribuaient qu'à leurs ministres les fautes des princes, Bossuet ajoute : « Telle était la manière d'instruire les rois. On croyait que les reproches ne faisaient qu'aigrir leurs esprits, et que le moyen le plus efficace de leur inspirer la vertu était de leur marquer leur devoir dans des louanges conformes aux lois et prononcées gravement devant les dieux [1]. »

Ainsi le blâme mais indirect, la leçon mais sous le couvert de l'éloge, d'autant plus incisive par cela même, cette supposition très-habile qu'un prince ne peut faire le mal sciemment, et ce devoir de connaître la vérité qui résulte pour lui du blâme infligé à ceux qui la lui cachent, tels sont les principaux traits que Bossuet admire dans la prédication des prêtres d'Isis. Ce sont aussi, nous le constaterons, les caractères de la sienne. Et qui peut nier que cette méthode ait son prix ? Notre nature est ainsi faite : Il faut intéresser l'amour- propre ; l'éloge que vous me décernez m'oblige à le justifier par la persuasion où vous semblez être que je l'ai mérité. En acquérant les vertus que vous me supposez, je réalise un double profit : celui de les posséder et celui de mériter votre estime. Ce point de vue est applicable à tout homme, même à un roi, fût-ce Louis XIV. Celui-ci d'ailleurs prenait volontiers sa part dans un sermon, mais il n'aimait pas

1. IIIe partie, ch. III.

qu'on la lui fît; et Bossuet connaissait assez la justesse de son esprit pour croire que l'éloge ou mérité lui servirait d'encouragement, ou non mérité de reproche.

Après cela, que dans une longue suite de discours l'orateur ait brûlé çà et là quelque grain d'encens, quoi de surprenant! Certes l'on sait, dans ce temps de démocratie où le prestige des couronnes est si fort affaibli, bien des Chrysostomes de cour qui n'oseraient faire entendre au plus humble et au dernier des princes la moitié des vérités dont Bossuet nous paraîtra si prodigue envers le monarque de droit divin et vraiment grand que toute la France saluait en Louis XIV. Mais il faut le dire, en ce qui regarde Bossuet, le point de vue est souvent faussé. La haine des quatre articles lui a valu bien des dénigrements; et plusieurs, dans le dessein de ruiner des doctrines ou des tendances qui s'abritent sous son nom, s'attachent à discréditer ce nom, sans penser aux intérêts qu'il protége. Oui, nous sommes témoins d'une telle inconsequence : afin d'en couvrir une partie, l'on découvre la vérité tout entière, et l'on fait tomber devant ses ennemis son rempart le plus assuré.

Est-ce donc que nous revendiquions pour Bossuet une admiration sans réserve? Non. Il n'est pas nécessaire de tout approuver dans un homme pour n'y pas tout blâmer, mais l'on s'honore singulièrement en reconnaissant les mérites de l'adversaire que l'on souhaiterait le plus de trouver en défaut. C'est une gloire pour Joseph de Maistre, peu complaisant, on le sait, envers le gallicanisme, d'avoir su venger Bossuet

de cette ridicule accusation d'esprit courtisan[1], qui lui fut faite principalement au dernier siècle par Laharpe, et dans celui-ci par Lamartine, deux juges dont l'exactitude et l'information laissent trop à désirer. Nous nous plaçons, quant à nous, — est-il besoin de le dire — pour juger le grand orateur, en dehors de toute controverse ou thèse. Nous oublions la part qu'il prit à des disputes regrettables, à des querelles où son rôle de médiateur se trouve si diversement apprécié. C'est, comme parle Sainte-Beuve, la course illustre de ce météore dans le ciel de l'éloquence que nous suivons : elle garde toujours sa hauteur et sa majesté.

Cette hauteur et cette majesté semblent si naturelles au génie de Bossuet que l'on serait tenté de souscrire à ce qu'écrivait en 1704 le *Journal des savants* : « Dans M. de Meaux, dit-il, l'éloquence n'est pas un fruit de l'étude ; tout est naturel en lui, tout y est au-dessus de l'art ; ou plutôt de la sublimité même de son génie et de ses lumières naît sans effort et sans recherche un art supérieur à celui dont nous connaissons les faibles règles... » Telles sont en effet les apparences, mais la réalité est autre. Bossuet lui-même semble en convenir : « Ni l'art, ni la nature, ni Dieu même, s'é-

1. « Celui qui le trouverait flatteur montrerait bien peu de discernement. Bossuet ne loue que parce qu'il admire, et sa louange est toujours parfaitement sincère. Elle part d'une certaine foi monarchique qu'on sent mieux qu'on ne peut la définir... » C'est grâce à cette foi, à cette sincérité qu'il « laisse de bien loin derrière lui, ajoute de Maistre, tous les adorateurs du prince. » Ce sont elles qui lui permettent de dire la vérité à Louis XIV, comme jamais homme ne la lui dit. Car l'homme n'est pour rien dans les leçons qu'il donne, mais le prêtre y paraît seul. Or, « c'est l'homme seul qui choque l'homme. Le grand point est de savoir l'anéantir. » (*De l'Égl. gallic.*, liv. II, ch. XII.)

crie-t-il, ne produisent tout à coup leurs grands ouvrages ; ils ne s'avancent que pas à pas. L'on crayonne avant de peindre, l'on dessine avant de bâtir ; et les chefs-d'œuvre enfin sont précédés par des coups d'essai [1]. »

Ceci répond assez, selon nous, à la question de savoir si, comme le veut Cousin, le XVIIe siècle, c'est-à-l'époque de Henri IV, Louis XIII et Richelieu [2], forma Bossuet et les plus grands écrivains de ce temps, ou s'ils sont dus à l'influence de Louis XIV et de son règne. En ce qui concerne Bossuet la question est vite résolue. Il paraît en effet ne reconnaître, génie à part qui est un don de nature, d'autres maîtres que le travail et le temps. Il y a « des coups d'essai » qui peuvent être eux-mêmes dans leur genre des chefs-d'œuvre, mais ces coups d'essai précèdent toujours les grands ouvrages de l'art. Ceux-ci « ne s'avancent que pas à pas, » — voilà la part du temps ; et « l'on crayonne avant de peindre, » — c'est la part du travail. L'une et l'autre sont nécessaires. Si quelqu'un pouvait s'en affranchir, c'eût été assurément Bossuet ; mais il fit en cela comme la nature et Dieu qui procèdent graduellement et vont du moins au plus. Donc, avant tout, il est le fruit de son propre génie, de son travail immense, de cette persévérante passion des choses de l'esprit, de cette recherche infatigable de la vérité, de ce souci permanent du beau et du bien et, disons-le, de cet amour de Dieu et de l'humanité qui caractérisent sa vie en-

1. Serm. pour la nativité de la sainte Vierge : *Nox præcessit...*, prêché à l'Hôpital général.
2. *Madame de Longueville*, — Avant-propos de la 1re édition, p. x.

tière. De là vient son éloquence. Et néanmoins elle serait indûment soustraite aux fécondes influences du milieu dans lequel il se trouva de bonne heure placé.

Le passage de Metz à Paris marque d'abord dans le talent oratoire de Bossuet un progrès sensible :

> O Paris, merveille des villes,
> Féconde en pompeux domiciles,
> Qui contiens dans ton vaste corps
> D'infinis et rares trésors,
> Aimable paradis des Dames,
> Séminaire des nobles âmes,
> Grand collége où de toutes parts
> On se vient polir dans les arts,
> Cité de gloire universelle,
> Cité des cités la plus belle,

s'écriait joyeusement Loret en 1654, le jour où le roi rentrait dans sa capitale, après le sacre de Reims. Et Paris, depuis lors, malgré toutes les vicissitudes politiques, n'a guère changé. Il fut et il demeure un centre de vie intellectuelle et morale, l'école par excellence du goût. Bossuet dut comme un autre s'en ressentir. A Metz il vivait seul, sans ce contrôle, sans cette pointe d'émulation et, pour ainsi parler, sans ce frottement qui sont nécessaires, même au génie pour développer sa lumière et sa chaleur natives, ou du moins pour secouer entièrement l'esprit de routine et de timidité qui trop souvent en province perpétue le mauvais air littéraire et paralyse les plus généreux efforts. A Paris, au contraire, dans la foule des orateurs mauvais ou médiocres qui occupaient les chaires, encore s'en trouvait-il d'assez de talent et d'initiative pour poursuivre avec succès une réforme ou un progrès de l'élo-

quence sacrée. On ne peut croire que Bossuet les ait ignorés ou négligés. Nous le rencontrerons plus tard aux débuts du P. Maure et à ceux de Massillon [1] portant sur ces jeunes talents un jugement que l'avenir ne démentit point. Or, à ses propres débuts, non-seulement le zèle de la prédication pour elle-même et de ses besoins comme de ses espérances, mais encore le soin de son éducation personnelle devaient le conduire au pied des chaires où retentissait quelque voix célèbre. Plus qu'un autre il pouvait d'ailleurs profiter des bons et des méchants modèles, en vertu de ce sens critique qui distingue les esprits supérieurs. Enfin de cette variété de talents et de genres ou plutôt de ce qu'il y a de substantiel en chacun d'eux, résulte cette atmosphère qui est la vie commune des esprits dans un même groupe et qu'il suffit, selon l'expression du psaume, d'ouvrir la bouche pour attirer. Nul ne pourrait impunément s'y soustraire; et quiconque se propose d'agir sur son siècle doit au préalable s'imprégner de cet air répandu autour de lui par le souffle de toutes les poitrines et l'exhalation de toutes les âmes. Bossuet, si étroitement uni à son temps, ne dut pas négliger cette ressource, et elle fut pour lui d'autant plus féconde qu'il apportait à ce milieu oratoire alors considérable tous les germes naturels et déjà grandis par l'éducation, de la plus sublime éloquence.

Gardons-nous toutefois de rien exagérer. S'il ne faut point isoler Bossuet de cette atmosphère intel-

1. Il entendit aussi à l'Oratoire, le 28 janvier 1701, le sermon de l'abbé Bignon *sur les grandeurs de Jésus*, et le 22 octobre 1702, il se trouvait au rang des auditeurs de Bourdaloue. (Le Dieu, *Journal*.)

lectuelle, il importe de ne l'enchaîner point davantage à l'autorité d'une école ou au prestige d'un homme. La trempe naturelle de son esprit ne lui permettait guère de se comporter en disciple ou en plagiaire de quelqu'un. Les analogies que l'on trouve entre certains passages de ses sermons et quelques-unes des pensées de Pascal, non-seulement quant au fond, mais jusque dans la forme, ne doivent pas, ce nous semble, faire croire ni que Bossuet imita Pascal, ni que Pascal copia Bossuet. Il y avait en l'un et l'autre de quoi justifier le proverbe touchant la mystérieuse affinité des grands esprits. Si l'on n'admet pas celle-ci dans le cas présent, quel parti prendra-t-on? Dire que Bossuet s'inspira de Pascal, c'est oublier que les *Pensées* ne parurent qu'en 1670. Alors Bossuet avait presque quitté la chaire, et l'on ne remarque, dans ses discours antérieurs à cette date, aucune trace d'interpolation. Quant à croire que Pascal s'est aidé de Bossuet, une difficulté analogue se présente. Pascal mourut en 1662, dès les débuts de Bossuet, et depuis quatre années déjà il avait renoncé à l'étude. Ce que Mme Périer appelle la dernière année de son travail remonte évidemment au lendemain de la XVIIIe Provinciale, c'est-à-dire de 1657 à 1658[1]. A cette dernière date, les *Pensées* devaient donc être écrites, et certains endroits de Bossuet qu'elles rappellent ne se trouvent que dans des sermons postérieurs à 1662.

Tout cela, du reste, n'est pas sans difficulté. Ainsi, l'on oppose que ce passage du discours pour la pro-

1. Cf. Gandar. — *Boss. or.*, ch. III.

fession de M[me] de La Vallière, en 1675 : « O Dieu, qu'est-ce donc que l'homme? Est-ce un prodige? Est-ce un composé monstrueux de choses incompréhensibles, ou bien est-ce une énigme inexplicable?... » semble inspiré du livre des *Pensées* paru depuis cinq années et que Bossuet avait entièrement lu[1]; mais dans un sermon prononcé en 1661, Bossuet n'avait-il pas exprimé la même philosophie en des termes légèrement différents : « L'homme est un grand abîme dans lequel on ne connaît rien, un grand prodige et un amas confus de choses contraires et mal assorties [2]. » De telle sorte qu'il resterait à examiner si, en

1. M. Havet se range expressément à cet avis, émis par M. Faugère sous une forme dubitative. (*Pensées choisies* de Pascal. Paris, 1848, in-12.)

2. II[e] Serm. pour le Vendredi-Saint — Édit. Vers. XIII, p. 453. — Voici le passage similaire de Pascal : « Quelle chimère est-ce donc que l'homme? quelle nouveauté, quel monstre, quel chaos, quel sujet de contradiction, quel prodige! Juge de toutes choses, imbécile ver de terre, dépositaire du vrai, cloaque d'incertitude et d'erreur, gloire et rebut de l'univers. » (*Pensées.* — Edit. Havet. — Art. VIII, p. 119.) — Sur ces deux mots : *gloire et rebut de l'univers*, ne se souvient-on pas de cet endroit de Bossuet : « L'homme n'est pas les délices de la nature, puisqu'elle l'outrage en tant de manières; l'homme ne peut non plus être son *rebut*, puisqu'il a *quelque chose en lui qui vaut mieux que la nature elle-même.* » Et comment, à propos de cette dernière ligne, ne pas être ramené à ce mot célèbre des pensées : « ... L'homme n'est qu'un roseau... mais quand l'univers l'écraserait, l'homme serait encore plus noble que ce qui le tue, parce qu'il sait qu'il meurt; et l'avantage que l'univers a sur lui, l'univers n'en sait rien. » (Ch. II, x. Édit. Varior. Paris, 1856) — Il y a d'autres analogies. Ainsi Pascal : « L'homme n'est ni ange ni bête, etc., » et Bossuet : « L'immortel et le corruptible, le spirituel et le charnel, l'*ange et la bête*, en un mot, se sont trouvés tout à coup unis. » (Serm. sur *la mort*, II[e] p.) On peut rapprocher encore ce que dit Bossuet dans la seconde rédaction du III[e] point d'un discours prêché à la Visitation de Chaillot, le 2 juillet 1660, devant la reine d'Angleterre, sur le rétablissement de son trône

1661, Bossuet n'avait rien emprunté soit à la conversation, soit au manuscrit de Pascal, — ce qui est à la rigueur moins admissible que le contraire. On se figure en effet plus aisément Pascal écoutant les sermons de Bossuet, que Bossuet fouillant dans les tiroirs de Pascal. Et toutefois, il y aurait trop de fantaisie à représenter, comme le fait M. Floquet, ce dernier « assidu et attentif plus que personne aux prédications de Bossuet, et prompt, une fois rentré chez lui, à jeter sur le papier les paroles qui l'avaient saisi[1]. « Cette

(l'entrée de Charles II à Londres est du 8 juin 1660), avec la célèbre phrase de Pascal sur la mort de Cromwel (*Pensées*, édit. Havet, III,7.). Et enfin quelle admirable rencontre que celle de ces deux esprits dans la définition de la vie humaine : « Le dernier acte est sanglant, quelque belle que soit *la comédie* en tout le reste » (ch. XXIV,54), dit Pascal, et Bossuet, dans le sermon sur l'Impénitence finale (5 mars 1662), s'écrie : « Que faites-vous, homme qui êtes de tous les secrets, et sans lequel *cette grande comédie* du monde manquerait d'un personnage nécessaire? »

Il serait aisé de prolonger ces rapprochements, mais ceux-ci doivent suffire. Les affinités naturelles du génie n'ont jamais été plus sensibles qu'entre ces deux hommes, dont l'un, Pascal, eût pu prêcher les *sermons*, et l'autre, Bossuet, écrire les *pensées*.

1. L'abbé Le Dieu (*Mémoires*) dit que durant son carême aux grandes Carmélites en 1661, Bossuet « était fort suivi par MM. de Port-Royal, cantonnés à tous les coins de son auditoire » et que ceux-ci « étaient les plus vifs à exciter les applaudissemens. » Par malheur, Le Dieu ne nomme point ces messieurs, sauf Noël de la Lane. Or, s'il n'oublie point la Lane, peut-on croire qu'il eût omis Pascal, dont il savait que les *Provinciales* avaient beaucoup impressionné Bossuet. Mais, d'ailleurs, il faudrait admettre que Pascal suivit le grand orateur non-seulement en ville, — ce que sa maladie et sa retraite lui rendaient déjà difficile, mais encore à la cour, — ce que sa mort imminente rendait presque impossible. En effet, c'est dans le sermon du 22 mars 1662 selon les uns, du 7 avril 1666 selon les autres, sur *la mort*, que se trouve le passage analogue à ce célèbre texte de Pascal : « Si l'homme se vante, je l'abaisse; s'il s'abaisse, je le vante, etc... » — Voici ce passage : « O mort, nous te rendons grâce des lumières que tu répands

occupation n'est pas à la hauteur de Pascal. D'ailleurs de deux choses l'une : ou Pascal au sortir du sermon en eût écrit de mémoire certains passages, ou bien il les eût relatés d'impression. Dans le premier cas on lui trouverait avec le prédicateur des analogies textuelles; dans le second on pourrait dire qu'il s'est approprié la pensée de Bossuet, au point de la faire sienne. Mais la préoccupation de grandir, soit Pascal, comme le font MM. Faugère et Havet, soit Bossuet, comme s'y efforce avec un zèle inutile M. Floquet, n'admet pas cela. Et ce dernier, non content de montrer le philosophe emboîtant le pas à l'orateur, nous le présente, en même temps, comme son précurseur. Pascal lui paraît, dans le chapitre sur l'éloquence, « prédire » et « désigner » Bossuet[1]. Ne serait-il pas plus juste de croire que si les apparences sont telles, cela tient à ce que le portrait de la vraie éloquence — et Pascal la connaissait — ne saurait être, dans tous les temps, autre que celui de Bossuet lui-même.

En résumé, tout en reconnaissant les présomptions

sur notre ignorance. Toi seule nous convaincs de notre bassesse, toi seule nous fais connaître notre dignité. Si l'homme s'estime trop, tu sais réprimer son orgueil; si l'homme se méprise trop, tu sais relever son courage. »

1. Voici sans doute le passage où cette allusion paraît le plus sensible : « Quand on voit le style naturel, on est tout étonné et ravi, car on s'attendait de voir un auteur et on trouve un homme... *Ceux-là honorent bien la nature qui lui apprennent qu'elle peut parler de tout et même de théologie.* » Mais cela serait bien indirect. On pourrait dire plus justement peut-être avec M. Havet : Est-ce là un retour sur les Provinciales ? si l'on osait attribuer à Pascal un pareil mouvement de vanité. (V. *Pensées*, art. VIII, p. 113)

favorables à ce dernier, nous pensons qu'il convient de négliger une dispute stérile, sans gloire pour l'un ni pour l'autre de ces personnages dont l'admiration qu'ils s'accordèrent, et peut-être se témoignèrent mutuellement, sert elle-même à attester le génie.

Mais il y eut sur Bossuet une action plus certaine, celle du milieu où fleurit son éloquence.

On a diversement agité la question de l'influence exercée par Louis XIV sur le développement littéraire de son règne ; et les contradictions à ce sujet n'ont pas fait défaut. Deux maîtres, notamment, se trouvent ici en désaccord, Cousin et Sainte-Beuve. Ce n'est pas à nous à trancher ce débat qui, au fond, est secondaire, mais nous croyons volontiers, avec le critique des lundis, que Bossuet se trouvait à l'aise dans son éloquence sous un règne où tout était unifié, pacifié, où l'image de Dieu, le roi, avait conquis tout son lustre, et où, tandis qu'il regardait vers le ciel, sa plus ferme espérance, il sentait que « sous lui la terre de France ne tremblait plus[1]. » Bossuet avait besoin de ce calme et de cette sérénité pour le libre essor de son esprit. Le même homme qui perdrait la moitié de ses facultés s'il était à l'étroit dans son domestique[2], devait, à plus juste titre, se ressentir, soit à Metz des guerres qui avaient si longtemps désolé cette ville, soit à Paris des troubles et des discordes de la Fronde qui l'avaient agité. On voit à une foule d'endroits de ses sermons de quel enthousiasme et avec quelle sincérité il accla-

1. *Lundis*. T. X, 174.
2. Lettre au maréchal de Bellefonds.

mait la paix, l'autorité rétablie, l'ordre, et combien, en revanche, il abhorrait ces choses « dont il voudrait pouvoir se taire éternellement, » à savoir, la révolte et l'anarchie; choses capables de voiler à ses yeux d'une ombre sinistre le front de son héros jusque dans l'éclat d'une vie qui avait honoré « la maison de France, tout le nom français, son siècle, et pour ainsi dire l'humanité tout entière, » et dans le moment même où en louant ce prince il obéissait « aux ordres du plus grand des rois qui avait voulu que tout fût magnifique » dans les funérailles du vainqueur de Nordlingen, de Fribourg, de Lens et de Rocroy[1].

Assurément le patriotisme de Bossuet et son christianisme étaient des premiers à se réjouir de la fin des discordes civiles et des guerres extérieures, mais on ne peut nier qu'un motif très-réel, et en quelque sorte personnel de sa joie dans cette universelle pacification et ce prestige, jusque-là sans exemple, du roi, du règne et de la royauté, ne fût précisément le libre et tranquille déploiement de son esprit que choquait le désordre, et dont l'admirable équilibre réclamait, au dehors, une discipline ferme et sage. Les époques de révolutions peuvent aider à l'essor des talents improvisateurs, des éloquences de tribune ou populaires, mais l'art de la prédication veut un autre milieu, et l'on ne doit pas oublier qu'avant tout Bossuet est l'orateur chrétien. La parole sacrée, voilà son instrument. Toujours il prêche, même dans ses livres. Ce qu'il lui fallait, à ce titre, c'était un tel règne et un

1. V. *Or. fun. de Louis de Bourbon*... « Épargnons notre honte... etc. »

tel roi. C'était aussi, on peut le dire, cette cour magnifique où vivait l'élite intellectuelle de la nation, où se parlait une langue incomparable, où la pensée même prenait un tour que la province la mieux cultivée ne connaissait point. Aussi ne tarda-t il pas à y dépouiller les scories de sa première éducation ; et, dès ses débuts dans la chaire du Louvre, on remarque en lui une allure plus souple, une conception plus libre, une expression plus franche et plus simple, quelque chose enfin qui accuse manifestement, outre le progrès naturel de l'âge et de l'expérience, un changement de milieu et d'air, le passage d'une scène restreinte à un théâtre plus spacieux, en un mot, l'influence de l'auditoire le plus poli, le plus brillant et le plus auguste de l'univers.

Non pas, ainsi qu'on l'a très bien remarqué, que Bossuet ne fût orateur et complet avant d'aborder cette chaire, mais quel diamant n'a besoin d'être taillé ; et Bossuet arrivait de Metz un peu brut encore. Les trois ou quatre années qui avaient précédé sa station au Louvre n'avaient pu suffire à lui donner ce qu'un éminent critique appelle « la langue de l'usage ; » au lieu qu'avec ce tact qui le distinguait, étudiant sur son impressionnable auditoire de cour les effets de sa parole, il s'aperçut promptement de ce qui lui manquait encore, et que les relations qui lui furent créées avec les meilleurs salons, soit par ses amitiés antérieures, soit par ses récentes prédications, achevèrent de lui faire « dépouiller entièrement la province. » Sans exagérer la part de ces choses dans la formation et le développement de son génie oratoire, on doit cependant la

reconnaître, tout au moins la supposer ; et l'on ne voit bien ni avec quelle raison, ni dans quel intérêt elle serait contestée. Nous avons tenu, quant à nous, à l'établir, persuadé qu'il y a une éducation du génie qui en vaut, à elle seule, l'essor spontané, parce qu'elle est le génie même.

Ainsi préparé, et en quelque sorte armé, Bossuet monta dans la chaire du Louvre. Il eut pour auditeurs, durant ce carême, le roi, la reine Anne d'Autriche, la reine Marie-Thérèse, la reine d'Angleterre, Monsieur, Mademoiselle d'Orléans, Gaston de France, sans compter une foule de dames et de seigneurs. Son premier thème fut la *prédication évangélique*. Il démontrait qu'elle devait être reçue à l'égal de l'Eucharistie elle-même, puisque, dans la chaire comme sur l'autel, c'est le Verbe de Dieu qui se donne à nous. Quoi de plus propre que cette thèse à lui concilier l'attention et les respects de cette assemblée, et à fixer, dès lors, l'autorité et le succès de sa mission !

Ceux qui lisent aujourd'hui les sermons que fit entendre alors l'archidiacre de Metz se persuadent aisément que leur succès dépassa la mesure commune. Volontiers ils proclament, avec Sainte-Beuve, que durant huit ou neuf années Bossuet fut « le grand prédicateur en vogue et en renom. » Et ceux qui, comme M. Floquet, ont voué un culte au génie de Bossuet prêtent également leur enthousiasme aux contemporains de ce grand homme. Ils le définissent sans hésiter « celui de tous dont l'éloquence a le plus étonné les hommes et a été applaudie d'eux avec le plus de

transport. » Mais, en cela, ils avancent de plus d'un siècle ; et c'est aussi avec plus de passion que de vérité qu'ils disent de sa parole : Elle fut entendue « dans l'extase » par Louis XIV, les reines, les princes, la cour, la capitale. Là où ils s'écrient avec chaleur : « L'orateur eut cette année encore (1661) un grand succès » la *Gazette de France* annonce simplement qu'il parla « avec beaucoup de suffisance. »

Assurément nous ne prétendons rien diminuer de la gloire de Bossuet; ce serait une injustice envers son siècle. Mais nous ne voyons pas la raison de faire honneur à celui-ci d'une admiration qu'il ne professa pour un tel génie, ni aussi prompte, ni aussi entière qu'il le devait. En définitive, que perd à cela Bossuet? Rien ; et qu'y gagnerait son siècle ? Rien non plus, qu'une fausse louange qui ravale toujours ceux qu'elle semble rehausser. En revanche, une leçon très-utile se dégage de la constatation de ce fait qui n'est pas sans précédents dans l'histoire de l'esprit humain. On sait mieux (et l'on s'en console davantage) que la vogue n'est pas la gloire, que celle-ci peut être travestie et celle-là surprise, que souvent la faveur s'attache de préférence à la médiocrité remuante, que le vrai talent qui se fie à lui-même a beaucoup de chances d'être méconnu, que le caprice d'une génération ne dicte point le jugement de la postérité, que les plus compétents peuvent défaillir ou être égarés, que ce qui est supérieur ne réussit pas toujours à le paraître, que l'on ne dépasse point impunément le niveau intellectuel de ses contemporains ; enfin, et pour conclusion, que l'art qui a souci de lui-même, et ambi-

tionne plus qu'une stérile satisfaction d'amour-propre, ne doit ni trop se complaire dans le succès, ni trop se décourager de l'insuccès qui d'abord lui arrive. Ne sont-ce pas là des enseignements précieux à recueillir? Nous sommes heureux, quant à nous, de les rencontrer dans une de leurs expressions les plus saisissantes, à savoir la disproportion singulière, énorme du génie de Bossuet comme prédicateur avec la gloire qu'il recueillit, en cette qualité, auprès d'auditeurs qui cependant paraissent avoir été si aptes à l'apprécier.

C'est une déception véritable et nous l'avons éprouvée — car on aime à retrouver partout l'écho de sa propre admiration. Mais en cherchant et en compulsant les témoignages les plus authentiques; en nous reportant, sans arrière-pensée, aux indices ou aux preuves fournis avec complaisance par ceux qui ont le plus à cœur la gloire de Bossuet, mais qui la subordonnent trop au suffrage de ses contemporains, et ne remarquent pas que s'il faut tant de soin pour l'établir, c'est qu'il est au moins douteux, il nous a été impossible de nous convaincre de ce « grand éclat » qui accompagna et suivit les débuts de Bossuet à la cour. Il nous paraît plus vrai de dire avec le cardinal de Beausset que « ses contemporains parlèrent à peine de lui comme orateur et jamais comme prédicateur[1]. »

Et toutefois, nous devons faire ici quelque réserve: Les grandes oraisons funèbres rendirent incontestablement Bossuet célèbre et presque illustre. Lorsque

1. *Hist. de Boss.* Liv. II, n° IX.

ses lèvres s'ouvraient sur le cercueil d'Henriette d'Angleterre, la cour était pleine encore des accents dont il avait honoré celui de la fille de Henri IV. Les *éloges* qui suivirent achevèrent promptement de lui créer en ce genre une gloire supérieure à celle de ses rivaux. Mais ces discours, qui ne le sait, sont de beaucoup postérieurs aux sermons, et ceux-ci n'avaient pu suffire à fonder la réputation de leur auteur. C'est en passant et à propos de l'oraison funèbre de Madame dont elle retrace l'histoire, que madame de La Fayette loue « cette éloquence, cet esprit de religion qui paraissent dans tous ses discours[1]. » Un silence complet règne, du reste, dans les Mémoires du temps à l'endroit des sermons, et M. Floquet, citant le mince éloge que nous venons de transcrire, en est réduit à s'écrier[2] : « C'est la cour de Louis XIV qui vient de parler ici par la bouche d'une femme illustre. » — Supposition gratuite et qui, d'ailleurs, sert peu la thèse de l'honorable historien.

Certes, lorsque la cour est prise d'admiration pour quelqu'un, elle ne s'en cache pas. Ses correspondances, ses conversations en sont pleines. Il faut entendre madame de Sévigné sur Bourdaloue et même sur des prédicateurs de second ordre. Elle ne tarit pas. Elle rapporte ce qu'elle en pense, ce que l'on en pense, ce qui se dit, ce qui ne se dit pas. Et vraiment elle avait beau jeu. Chaque sermon prêché à la cour était commenté le soir dans les salons. Le roi lui-

1. *Hist. de Madame*. — Collect. Petitot, IIe série, T. LXIV, 460.
2. *Et. sur Boss.* T. III, p. 322.

même en récitait des passages et ne dissimulait point ses sympathies pour tel ou tel orateur. Comment, dès lors, expliquer le peu de traces qui nous restent de l'effet produit par Bossuet sur son auditoire ?

En vain rassemble-t-on ici, à défaut de ceux de la Cour, les témoignages de la ville. Ce ne sont que quelques vers de La Monnaye, de Pellisson, de Jean Maury, de Jean Loret; voix isolées et perdues dans le silence universel. Encore ces suffrages sont-ils d'une gaucherie et d'une banalité singulières. L'un dit que Bossuet « leur fit, *avec son style tendre*,

> Encor des merveilles entendre
> Concernant le Verbe incarné [1], »

l'autre :

> « Qu'il emporta la gloire
> De ravir tout son auditoire [2]; »

mots vagues, évidemment placés pour la rime, et qui, d'ailleurs, sont prodigués aux plus médiocres. De même, lorsque l'auteur de la *Muse historique*, relatant les débuts de l'illustre orateur devant Leurs Majestés, ajoute :

> Et le destin, qui dans ses mains
> Tient la fortune des humains,
> Seroit envers luy trop féroce
> S'il n'avoit un jour mitre et crosse,

il faudrait vraiment peu connaître et le langage ordinaire de ce gazetier et l'ordinaire fortune des prédi-

1. Ch. Robinet. — *Lettres à Madame*, 4 janvier 1670.
2. *Lettres* en vers dédiées au roi par le S[r] la Gravète de Marjolas. — C'est le successeur de J. Loret.

cateurs de la cour pour faire honneur à Bossuet d'un tel horoscope.

Mais il y a quelque chose, selon nous, de plus décisif, c'est de voir la *Gazette de France*, qui constate presque officiellement les diverses impressions de la cour, n'exalter personne, on peut le dire, moins que notre orateur. Tandis qu'elle relève d'une phrase ou d'un mot vif le succès de la plupart des *stationnaires* et de leurs sermons, à peine mentionne-t-elle « la prédication de l'abbé Bossuet » ou plus brièvement encore « le sermon au Louvre. » Sur le premier discours du carême de 1662, elle n'a que cette froide parole : « Leurs Majestés furent très-satisfaites. » De tous les autres elle se tait, sauf pourtant celui du 22 mars que l'abbé Bossuet fit *aussi*, dit elle, avec grand applaudissement. Étrange impartialité qui met de pair avec un chef-d'œuvre de Bossuet, le panégyrique de saint Benoît prononcé la veille au Val-de-Grâce par l'abbé de Fromentières, lequel, pour n'être pas le premier venu, n'en dut pas moins se sentir gêné par ce rapprochement.

Et l'on ne voit pas que la *Gazette* devienne par la suite plus élogieuse envers Bossuet. Elle se contente de dire que le 29 novembre 1665, il fit « un beau sermon, » et ce mince compliment ne se renouvelle même pas au sujet du merveilleux discours sur la *vérité de la religion* que l'orateur, d'une pleine éloquence, prononça le 6 décembre. Si dans le carême de 1666, elle se départ de cette sécheresse, c'est vraiment de bien peu. Elle relate « l'excellente prédication » du 18 mars, puis le sermon de la passion « qui satisfit

grandement l'auditoire ; » et c'est tout. Pour l'avent de 1669, « le succès ordinaire » et « la docte prédication » font tous les frais de son enthousiasme, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus banal et ce qui lui est le plus ordinaire en fait de compliment.

Que l'historien de Bossuet nous pardonne d'insister sur ces témoignages de la *Gazette*. C'est que lui-même y attache beaucoup de prix, et qu'il affirme (assez peu exactement d'ailleurs) l'exactitude de ce journal à parler de toutes les prédications de Bossuet et à constater chaque fois la *grande satisfaction* du royal auditoire.

Mais, au reste, cette grande satisfaction, outre le peu qu'elle exprime, n'exista même pas au degré que l'on paraît croire. Nous n'en voulons d'autre preuve que l'inassiduité relative des personnes de la cour aux sermons de l'illustre orateur. Ici encore la *Gazette* nous fournit des indications précieuses. Divers journaux du temps ont compté dix-sept prédications quadragésimales de Bossuet à la cour en 1662 (et il y en a d'autres) ; mais la *Gazette*, qui s'occupe moins du sermon que de la présence au sermon des personnes royales, ne mentionne, durant cette station, que neuf discours, et nous autorise ainsi à croire que ce furent les seuls auxquels assistèrent Leurs Majestés[1]. Encore, dans ce nombre, en est-il deux, ceux du 15 et du 29

1. Gandar se trompe en disant que la *Gazette* en a *mentionné treize en termes exprès*. Il prétend, également à tort, que la présence du roi est relatée le 9 avril au sermon de Bossuet. Ce jour-là, jour de Pâques, Leurs Majestés assistèrent à la prédication de D. Cosme en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

mars, durant lesquels le roi prenait à Versailles le divertissement de la chasse, et deux autres dont le silence du *Journal officiel*[1] nous autorise à le supposer absent.

Durant l'avent de 1665, l'assistance de Sa Majesté n'est mentionnée qu'une fois. Elle l'est à cinq reprises durant la station quadragésimale de 1666 et pareillement à l'avent de 1669. Et, malgré cela, l'on parle de « l'exactitude » et de « l'application » de ce prince à entendre tous les sermons de Bossuet. Quant aux reines, si elles se montrent plus assidues, ce n'est cependant pas sans des lacunes. Elles ne se privent point, à la vérité, du sermon, mais elles le vont entendre en ville. L'abbé de Fromentières a le don d'attirer Marie-Thérèse, même au sortir de la prédication du Louvre. De son côté Anne d'Autriche suit le père Senault qui se porte partout où elle est, lorsqu'elle-même ne va pas partout où il prêche. Enfin la reine d'Angleterre remarque à peine son futur panégyriste. Elle se répand çà et là, un peu partout, sauf aux sermons de Bossuet. Tout le carême de 1666 elle ouït « avec beaucoup de satisfaction le P. Saignes, » dit la *Gazette*[2]. L'on peut croire que l'exemple de ces personnes entraînait,

1. Il ne manque guère de constater la présence du *roi*, ou tout au moins de *Leurs Majestés*, bien que cette dernière expression puisse s'entendre des reines seulement.

2. Ce P. Saignes n'est-il pas le même qui, en 1714, était procureur du noviciat des Jésuites et dont on raconte absurdement qu'ayant reçu d'un abbé, Antoine Blache, confidence que la marquise d'Assérac voulait empoisonner Louis XIV et le Dauphin avec des odeurs, il lui répondit conjointement avec le P. Guilloré et le P. Recteur qu'il ne devait point s'exposer, en révélant ce dessein, à traverser ceux de Dieu? L'abbé Blache, trop peu discret malgré cela, mourut à la Bastille.

plus ou moins, la cour entière; si bien qu'à de certains jours, l'auditoire de Bossuet devait se trouver restreint. Combien de *stationnaires*, si l'on compare les listes de présence de Leurs Majestés, se virent honorés d'un plus auguste et d'un plus nombreux concours!

Faisons ici tant que l'on voudra la part des circonstances, il n'en reste pas moins un fait inexplicable. S'il est vrai que Bossuet ait obtenu tant de succès à la cour, comment y fut-il appelé si rarement? Tandis que Bourdaloue, à peine débarqué de la province, et d'autres quasi inconnus la veille entrent comme de plain-pied dans la chaire royale, il ne faut pas moins à Bossuet que trois années de prédication à Paris [1], sans compter d'illustres protections [2], pour la conquérir; et tandis que plusieurs l'occupent, sans presque désemparer, Bossuet, en toute sa vie, n'y paraît que quatre fois, et encore un intervalle de trois ans sépare-t-il sa première de sa seconde station. Nous savons bien, qu'en 1669, il fut promu à l'évêché de Condom, mais ce petit diocèse devait-il absorber tous ses soins? Titulaires d'évêchés plus considérables, d'autres prédicateurs n'avaient point pour cela déserté la chaire. Ils

1. Il avait fait plusieurs voyages à Paris, mais il ne s'y fixa que vers le commencement de 1659.

2. L'abbé Le Dieu (*Mém.*, I, 35) nomme ces protecteurs ou patrons: le premier de tous, Nicolas Cornet; puis Cospéan, évêque de Lisieux, Vincent de Paul, le maréchal et la maréchale de Schomberg; François Bossuet, secrétaire du conseil, en grand crédit à la cour et à la ville, et Marguerite de Beuvrand, sa femme; la marquise de Sennecey, nièce du cardinal de La Rochefoucault; la comtesse de Fleix, sa fille, première dame d'honneur, et Henri de Beaufremont, marquis de Sennecey, son mari, « tout-puissant auprès de la reine. »

y reparaissaient, au contraire, avec le nouveau prestige de leur dignité. Quant aux fonctions de précepteur du Dauphin dont il est investi un an après, on ne voit pas en quoi elles pouvaient priver la première chaire de France d'un orateur que l'on en eût regardé comme l'étoile. Mais non; et dans le silence oratoire qui s'étend pour Bossuet de 1670 à 1682 on le voit une fois, le 5 juin 1672, prêcher dans la chapelle de Saint-Germain, en présence de Marie-Thérèse, alors régente en l'absence du roi, puis une seconde fois le jour de Pâques 1681, au lieu et place de l'abbé de Fromentières qui était tombé malade; et c'est tout.

En écartant ici quelques oraisons funèbres, le discours pour la profession de Mme de La Vallière et celui sur l'*unité de l'Église* qui sortent du genre sermon proprement dit et se rattachent à des circonstances particulières, il reste donc un homme dont la carrière de prédicateur semble brisée, et cela, sous le prétexte spécieux de fonctions auxquelles la faveur de la cour, si elle eût été acquise à ses sermons, n'eût pas manqué de l'arracher par intervalles. Croit-on, en effet, que si le roi eût exprimé le vœu que Bossuet reparût pour quelque station dans la chaire du palais, celui-ci rompu, comme il l'était, au travail de la parole, n'eût pas su concilier pour un moment avec sa charge de précepteur les études du prédicateur? Peut-être nous trompons-nous, mais il nous semble que le jour de Pâques 1681, en exprimant sa crainte de ne pouvoir « contenter la délicatesse d'un auditoire plus soigneux de son plaisir que de son salut » et qui, « lorsqu'il s'agit de sa guérison veut qu'on

cherche de nouveaux moyens de flatter son goût raffiné, » Bossuet signalait, non sans une pointe d'ironie, les obstacles contre lesquels s'était heurté[1] antérieurement le succès de sa prédication, et le vrai motif de ce « perpétuel silence » auquel il s'était condamné. Nous ne sommes pas même bien sûr qu'en remontant dans cette chaire après dix années, et pour une fois, il n'ait pas eu l'intention d'exercer quelques fines représailles contre son auditoire en lui décochant, comme un trait, cette déclaration, qu'après tout, le prédicateur n'a « à craindre autre chose que de ne pas assez soutenir la force et la majesté de sa parole[2]. »

Il faudrait dans tout cela bien nous comprendre. Nous ne disons pas que Bossuet ait été méconnu de son temps et de la cour, mais nous croyons qu'il n'en obtint pas, comme prédicateur, une justice suffisante. Où voit-on qu'il ait jamais été « l'orateur très-affectionné d'Anne d'Autriche? » L'abbé de Fromentières, le P. Senault, à la bonne heure. Elle les entendit longtemps et souvent, tandis que malade, durant la seconde station de Bossuet au Louvre, elle mourut un mois après. Sainte-Beuve dit que *vers la fin* il devint l'orateur de prédilection de cette princesse. Mais rien n'est moins aisé que cela à constater, vu que « vers

1. On aurait tort de se prévaloir d'un mot où il semble que Bossuet ait constaté son propre succès : « Nous recevons, dit-il, assez de compliments, mais nous ne voyons point de pénitence. » D'abord ceci se rapporte à un sermon prêché en 1660 aux Minimes; puis il s'agit des prédicateurs en général. Ils recevaient, paraît-il, des compliments. Ils en reçoivent encore, même les plus médiocres, et cela n'a rien à voir avec le vrai succès.

2. IVe serm. pour le jour de Pâques.

la fin, » c'est-à-dire dans les dernières années de sa vie, Anne ne quittait plus les églises et se portait avec un zèle infatigable et égal à presque tous les sermons. Qu'elle ait eu, après cela, du goût pour Bossuet, à cause de la fermeté de sa doctrine, rien d'étonnant. Volontiers sur leur déclin les personnes pieuses inclinent à des tendances austères. Dire qu'à un autre point de vue, celui du talent et de l'éloquence, « elle ne goûta les sermons d'aucun orateur autant que ceux de l'archidiacre de Metz » nous semblerait excessif: ce que Bossuet loue en elle, c'est, en effet, de l'estime « pour la vérité non fardée [1]. » Comme, d'ailleurs, il ne perd guère l'occasion de rendre hommage du haut de la chaire à cette princesse qui avait de réelles vertus, qui avait contribué à de grandes choses, qui souffrait un lent martyre et surtout qui était la mère du roi, il est assez naturel de supposer, en retour, une certaine sympathie de la reine pour cet orateur. — Sympathie apparemment peu remarquée, puisqu'on ne l'invita même pas à faire son oraison funèbre et qu'il ne la prononça qu'à titre privé, à un service anniversaire, dans l'église des Carmélites du Bouloy.

On a fait bruit de la lettre de félicitation que Louis XIV fit écrire au père de Bossuet, et Bossuet lui-même, au dire de Le Dieu, s'y montra longtemps sensible; il n'en faudrait pourtant rien conclure de trop, ni surtout, comme le fait l'abbé de Vauxcelles,

1. Serm. sur *la parole de Dieu* — pour le 2e dim. de carême. Édit. Vivès.

que Bossuet fut « un des premiers sur qui s'exerça le talent du prince pour démêler les grands hommes[1]. » A la date de cette lettre que rédigea le président Rose, le roi était très-jeune encore. Il aimait sa mère qui était fière de lui ; et entendant Bossuet pour la première fois[2], il comprit facilement quel plaisir il ferait au fils en félicitant le père et quelle joie il causerait au père en louant le fils. Ce prince eut de bonne heure de ces procédés charmants, comme les appelle Sainte-Beuve, et il ne se faisait point faute d'y revenir. C'est ainsi qu'un autre jour, ayant su la présence du père de l'orateur au sermon du Louvre : « Qu'il doit être heureux, dit-il à ses courtisans, d'entendre son fils prêcher si bien ! » Mais il n'y a rien là qui témoigne de plus ni même d'autant d'admiration qu'il en montra à l'égard de certains prédicateurs, le P. Séraphin par exemple, aux sermons duquel il conviait lui-même son entourage, et d'autres dont il faisait publiquement l'éloge ou dont il récitait de mémoire des fragments.

Les personnes de la cour qui se montrèrent vraiment éprises du talent de Bossuet furent d'abord le prince de Condé qui lui demandait avec instance, « par écrit et de vive voix, » des manuscrits de ses sermons[3]; puis Madame, première femme de Monsieur, qui « connaissait si bien la beauté des ouvrages de l'esprit, que l'on croyait avoir atteint la perfection

1. Préface sur les or. fun. — Paris, 1805, in-8°.
2. Il est fort vraisemblable — et Sainte-Beuve le tient pour certain — que cela se passa dès le début du carême de 1662.
3. *Œuvres de Boss.* Lettre IX. — T. XXVI. — Édit. Vivès.

quand on avait su lui plaire[1]. » Mais outre qu'elles étaient d'une trempe supérieure, ces deux personnes professaient pour Bossuet une de ces amitiés qui aident si fort à l'admiration. Le reste de la cour montra parfois, à son égard, moins que de la justice. S'imagine-t-on que le 5 juin 1675, Mme de Sévigné écrivait à sa fille : « La duchesse de La Vallière fit hier profession..... Ce qui vous étonnera, c'est que le sermon de M. de Condom ne fut point aussi divin qu'on l'espérait. » Et ce n'est pas son opinion personnelle qu'elle exprime sur ce discours, car elle n'y put assister, mais l'impression toute vive d'un auditoire déçu[2]. Étrange auditoire, assurément, que l'éclat des oraisons funèbres d'Henriette de France et de sa fille n'avait pu encore conquérir. Le discours dont il s'agit était-il donc réellement faible ? Nullement. Il fit plus tard, si l'on en croit Le Dieu, l'admiration de la ville et de la cour, et cependant on l'avait, en le publiant sans l'aveu de son auteur, tellement défiguré que celui-ci ne s'y reconnaissait plus[3].

Veut-on finalement une preuve, en quelque sorte matérielle, de cet insuccès relatif qui forme, comme

1. Or. fun. d'Henriette d'Angleterre. Le P. Senault et d'autres orateurs lui rendirent le même témoignage.

2. M. Floquet veut qu'elle se fasse ici l'écho *du premier venu*, et M. de Maistre croit que ce premier venu était une tête légère. Mais comment d'après un seul témoignage, et si peu grave, Mme de Sévigné se fût-elle ainsi prononcée ? Il y a d'ailleurs un autre témoin des témoins qui l'avaient renseignée. C'est Bayle qui, le 24 juin, écrivait à son père : « J'ai ouï dire que M. de Condom n'a guère réussi et qu'il ne fit que rebattre les pensées dont s'était servi M. l'évêque d'Aire, il y a un an, le jour de la prise d'habit. »

3. Le Dieu. — *Mémoires*.

on l'a dit, « un juste sujet d'étonnement, » elle se trouve dans la tardive et lente fortune du sublime orateur. M Floquet s'extasie sur le brevet royal qui, après le carême de 1662, lui confère le titre de prédicateur ordinaire du roi[1]. Il y voit le signe d'une satisfaction grande de Sa Majesté. Mais on ne prêchait guère à la cour sans obtenir ce brevet, et plus d'un auquel l'attribue la *Gazette* n'y avait encore paru qu'une fois. En admettant même qu'il s'agît ici pour Bossuet du titre supérieur de conseiller prédicateur du roi, qu'est-ce que cela, en vérité, pour un tel mérite? L'abbé Le Dieu le sent si bien, qu'après avoir vanté le succès du grand orateur dans l'avent de 1665, au Louvre, il fait cette triste réflexion : « Cependant on ne faisait rien pour un si digne sujet[2]. »

On ne faisait rien, voilà le mot; et on le remarquait si peu encore que sur une liste de treize noms proposés par Nicolas Colbert, évêque de Luçon[3], pour la place de précepteur du dauphin, Bossuet ne vient que le sixième, après des gens comme l'abbé du Plessis de Gesté de la Brunetière, l'abbé Mallet de Grasville

1. Ce titre lui appartenait déjà et remonte vraisemblablement au panégyrique de sainte Thérèse, prononcé en 1657 devant la reine. Du moins Bossuet se trouve-t-il ainsi qualifié dans un acte authentique dressé le 28 février 1658, par le suffragant de Metz Pierre Bédacier (V. Floq., I, 432, — note). Ce qui paraît avoir induit en erreur sur ce point M. Floquet, est un arrêt du 17 août 1662, dans le registre du grand Conseil (T. V, 3179), où le même titre est attribué à Bossuet; mais rien ne dit que le brevet de nomination, qui manque ici, ne soit pas antérieur à la station de 1662 et ne date pas en effet du séjour de la cour à Metz.

2. *Mémoires*, I, 92.

3. C'était le frère du ministre. Il avait été bibliothécaire du roi,

de Drubec, l'abbé Testu... et en compagnie de l'abbé Fyot, de l'abbé de Cassagnes[1], etc. Et dans ce mémoire où chacun des candidats est apprécié sous le double point de vue des mœurs et des qualités de l'esprit, il s'en faut, quoi que dise M. Floquet, que Bossuet obtienne une mention hors ligne. Que plus tard Louis XIV se soit applaudi de son choix, à la bonne heure ; mais encore ce choix fut-il lent. Postérieurement au rapport de Colbert[2], en 1668, la charge fut donnée au président de Périgny, déjà lecteur du roi. « On en avait beaucoup parlé pour Bossuet, dit Le Dieu, et il avait de puissants amis qui s'employaient pour lui[3]. » Il n'en dut pas moins attendre deux années encore ; et à la mort de Périgny de nouveaux concurrents faillirent l'évincer, soit le P. Mascaron, alors à ses débuts, soit l'évêque de Xaintes, M. de Bassompierre : « Tous trois sont fort habiles, » écrivait Gui Patin[4], les égalant ainsi l'un à l'autre. Enfin Bossuet fut choisi comme ayant, dit le brevet de sa nomination, les qualités requises pour l'emploi, à savoir « le mérite, la doctrine, la sagesse, une expérience consommée[5]. » L'on était alors en 1670, et

1. Celui ci, à la vérité, ne figurait pas dans le Mémoire, mais dans une lettre confidentielle jointe au Mémoire; et Colbert ne crut pas devoir en parler au roi.

2. Le rapport est du mois de février 1665.

3. C'étaient l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, les personnages que nous avons déjà nommés, et surtout Le Tellier. (*Mém.*, II, p. 130.)

4. Lettre du 17 septembre 1670.

5. Gui-Patin ne célèbre pas davantage le talent oratoire de Bossuet. Il ne trouve que ceci à dire : « M. l'abbé Bossuet est fait évêque de Condom. C'est un digne personnage et très-savant. » (A Falconet, 13 déc. 1669.)

Bossuet avait déjà prêché quatre stations à la cour. A la dernière seulement, il était nommé évêque de Condom. Au moins, cette dignité était-elle la consécration de ses succès antérieurs! Non, elle n'était qu'en vue du préceptorat. Le roi l'avait nommé après l'avoir d'avance choisi pour le Dauphin, et juste à temps pour qu'il reçût ses bulles et fût sacré avant d'entrer dans sa charge : « Je veux un évêque, lui avait-il dit. Faites-vous sacrer; suivez après cela le mouvement de votre conscience; je vous laisse toute liberté sur votre évêché[1], » Bossuet ne comprenait point, en effet, que l'on eût un diocèse sans y résider, et le 31 octobre 1671, il s'en démit[2]. »

La suprême récompense que lui valurent ses travaux et l'éducation du Dauphin, fut sa nomination à l'évêché de Meaux et la charge d'aumônier de Mme la Dauphine. Il faut y ajouter la place dans le conseil, vacante par la mort de M. de Metz, que le roi lui donna en 1697 ; et rien de plus[3]. Si nous pouvons en être surpris, il ne semble cependant pas qu'alors personne l'ait été. La faveur des gens de cour et de ville, si

1. Le Dieu, *Mém.*, II.
2. Depuis lors, jusqu'à sa nomination à l'évêché de Meaux, Bossuet signa : *Ancien évêque de Condom.* (V. sa lettre à Louis XIV, juill. 1675.)
3. Voici, au reste, d'après le *Dictionnaire des bienfaits du roi* (Bibl. nat. Ms. Fr. 7655, in-fol., 6 vol.), la liste exacte des bénéfices conférés à Bossuet jusqu'à sa nomination à l'évêché de Meaux. Il fut successivement ou à la fois chanoine de Metz, — grand doyen de Metz, — prieur de Gassicourt, — évêque de Condom (1669). — précepteur du Dauphin (1670), — prieur de Saint-Étienne du Plessis (1671), lorsqu'il se démit de Condom, qui fut donné à l'abbé de Matignon, — abbé de Saint-Lucien de Beauvais, après le cardinal de Mancini (1672), — premier aumônier de Mme la Dauphine (1679), — enfin, évêque de Meaux, après Dominique de Ligny (1681).

puissante, ne le portait point plus haut. Son dernier, et en un sens son plus vrai chef-d'œuvre, parce que toujours on y sent l'homme sous l'orateur, l'oraison funèbre de Louis de Bourbon, n'avait pu encore lui rallier tous les suffrages. Une critique dénigrante s'y attacha, et Bossuet descendant de cette chaire qu'il avait illustrée, emportait dans sa solitude, avec les restes d'une voix qui tombe, l'écho des injustes passions qui s'attaquaient au dernier et sublime effort de son éloquence.

Et la justice fut lente à venir pour lui. Si l'on excepte quelques contemporains d'une compétence spéciale, tels que Mascaron, Fromentières, Daniel Huet, Léon Bacoue, Jean Launoy, le P. Bouhours, le P. Rapin... dont le suffrage devança, sans l'égaler toutefois, celui de la postérité ; si l'on omet les éloges posthumes, presque tous de circonstance ou de commande, que lui décernèrent Joseph Saurin dans le *Journal des savants*[1], le P. de La Rue dans son oraison funèbre, les abbés de Polignac[2] et de Clérembault à l'Académie, l'abbé de Choisy au Louvre, en présence de l'Institut[3]; si l'on écarte pareillement le témoignage que recevait Bossuet, le 8 juin 1671, au Palais-Mazarin, et surtout le tribut que lui paya, dans la même enceinte, le 15 juin 1693, son plus vrai et son plus constant admirateur, La Bruyère ; si, disons-nous, l'on écarte ces éloges, en quelque sorte officiels, et peu de nature, quoi que l'on dise, à « venger avec éclat le grand

1. 8 sept. 1704, p. 561, 576.
2. Œuvres de Boss. — Édit. Vers. T. XLIII, p. 37.
3. Paris. — J.-B. Coignard, 1704, in-4.

siècle accusé d'avoir méconnu une éloquence qui fut et sera à jamais un de ses plus beaux titres[1], » il reste à franchir un espace de plus de cent ans avant de voir restituer à Bossuet son rang comme sermonnaire et comme prédicateur[2]. »

On ne songea même pas à le comparer à Bourdaloue lorsque celui-ci parut, bien moins à le lui préférer. Selon Mme de Sévigné, il sembla que personne n'eût encore prêché. L'abbé de Clérembault dit lui-même qu'il *laissa obtenir à ses rivaux le premier rang*[3] qu'il pouvait occuper dans l'éloquence. Laharpe déclare qu'il fut « médiocre dans les sermons ; » Voltaire dit qu'il « ne passa plus pour le premier prédicateur.[4] » Chateaubriand n'arrive pas encore à lui rendre pleine justice, et, par malheur, c'est à l'un de ses plus beaux sermons qu'il s'attaque, celui *sur la mort*. Le judicieux Rollin avoue que Bossuet « ne se soutient pas[5]. » Trublet avait osé avancer qu'il « ne manquait pas de goût[6]. » A son tour, Maury se croit tenu à démontrer qu'il n'est pas « un écrivain sans style[7]. » Dussault qualifie ses sermons de « matériaux informes empreints parfois du sceau de son génie[8]. » Ailleurs il

1. M. Floquet. — *Et. sur Boss.*
2. L'auteur de la *Liste ou Recueil des Préd.* en 1757 se croyait obligé d'ajouter au nom de Bossuet cette note : « *Ce* prédicateur est mort évêque de Meaux en 1704, à 77 ans. » De Bourdaloue, il disait au moins : « Ce *célèbre* prédicateur. »
3. Éloge de Boss. Rép. à l'abbé de Polignac.
4. *Siècle de Louis XIV.*
5. *Traité des études.* IV, ch. II.
6. *Réflex.* sur l'éloq. de la chaire, 1749, in-12.
7. *Réflex.* sur les serm. de Boss.
8. *Journ. des Débats.* Juin 1810 et mai 1811.

les appelle des « ouvrages de mauvais goût[1]. » Le cardinal de Beausset, lui-même, semble faire bon marché du mérite de Bossuet comme sermonnaire : « Si Bourdaloue et Massillon, dit-il, sont les premiers des prédicateurs[2]... » Même le doute n'est-il pas ici une injure envers Bossuet? Une chose enfin très-significative est la froideur avec laquelle le public accueillit le premier recueil complet publié par D. Déforis. Tandis qu'un succès inouï s'attachait aux sermons du P. de Neuville et qu'on les traduisait en toutes langues, ceux de Bossuet ne furent même pas réimprimés.

Nous ne nous chargeons pas d'expliquer une telle situation. Il y en a des raisons trop diverses et complexes. La Bruyère parle d'une « envieuse critique[3]; » mais cela ne suffit pas. On n'envie que le succès, et précisément, selon nous, le succès de Bossuet fut médiocre, du moins quant à l'éloquence. Nous avons déjà signalé, d'après son exorde de rentrée en 1681, certains indices de cet insuccès, ou plutôt d'un succès si

1. *Ibid.*, 20 févr. et 5 mars 1815.

2. L'auteur des *Nouvelles observations* (liv. III, v[e] règle) avait déjà proclamé que Bourdaloue et Massillon « doivent sans contredit tenir le premier rang parmi tous les prédicateurs français, » et il ajoutait avec une naïve bonne foi : « *On n'a pas encore oublié la facilité éloquente* de Bossuet. » Bien plus, voici la notice nécrologique qu'il lui consacrait : « *Ce prédicateur* est mort évêque de Meaux en 1704. » (*Liste* ou Recueil des prédic., etc. Lyon, 1757.) — *La Rhétorique des Prédicateurs* parle à son tour, qualifiant les divers prédicateurs de ce temps, de *la délicatesse de M. Bossuet*, et cela après avoir dit : *la magnificence* de M. le Boux, *la profondeur* de M. l'abbé Biroart, *la plénitude* de M. de Fromentières, *la majesté* du R. P. Caussin, etc. (p. 430).

3. *Disc.* de récept. à l'Acad., 15 juin 1693.

disproportionné avec la grandeur de son génie oratoire et la beauté de son œuvre. Il s'y plaignait du « goût raffiné » d'un auditoire « plus soigneux de son plaisir que de son salut. » Là nous paraît être la double raison d'un phénomène que plusieurs n'y pouvant croire, ont pris le parti de nier. D'abord, il est évident que cette délicatesse sensuelle ne pouvait s'accommoder de l'austère morale du prédicateur; nous verrons plus loin celle-ci dans toute sa vérité et nous comprendrons sans doute mieux alors le peu de faveur qu'elle dut créer à Bossuet devant la cour. Si encore, à défaut de complaisance, elle eût, par des portraits, des épigrammes, des personnalités, des allusions, excité la curiosité maligne des courtisans; mais non. Elle dédaigne ces faciles moyens de vogue, elle ne cherche que le bien des âmes et elle ne le veut atteindre qu'évangéliquement.

Quant à la délicatesse et au raffinement du goût artistique des auditeurs, on s'explique très-bien qu'il n'ait pu toujours être satisfait. La façon à laquelle nous initie l'abbé Le Dieu et que confirme, du reste, la seule lecture des sermons, la façon, dis-je, dont Bossuet préparait chacun de ceux-ci, fait très-bien concevoir et la méprise de ses contemporains à son sujet et la lenteur même de son succès posthume. Ce n'étaient point, en effet, comme les oraisons funèbres écrites à loisir [1] et dont les auditeurs, en honorant le

1. « Quand il préparait les oraisons funèbres où il entre beaucoup de narratifs et ses autres discours où l'exposition du dogme doit être claire, simple, précise, il écrivait tout sur un papier à deux colonnes, avec plusieurs expressions différentes des grands mouvements mises

panégyriste des grandeurs mortes, trouvaient le secret de courtiser les grandeurs vivantes, ni comme le discours sur *l'unité de l'Église*[1] qui devait être immédiatement imprimé, des sermons composés avec art, rédigés entièrement et récités de mémoire, où le poli du langage, la symétrie des idées et le souci des effets se révèlent ; ce n'étaient pas même des sermons étudiés et préparés dans le vrai sens du mot. Jamais, selon son biographe, il n'en prêcha de tels, même à la cour[2].

Entendons-le, toutefois. Bossuet respectait trop son ministère et trop son auditoire pour monter, sauf exceptionnellement, à l'improviste, dans la chaire ; mais la rapidité et la chaleur de son esprit lui permettaient et lui rendaient quasi nécessaire une courte préparation. Peu de jours, peu d'heures lui suffisaient

l'une à côté de l'autre, dont il se réservait le choix dans la chaleur du débit. »(*Mém.* I, p. 117.) Nous avons, au reste, là-dessus le témoignage de Bossuet lui-même : « Je travaille, écrivait-il au grand Condé le 4 juillet 1685, à l'oraison funèbre de Mme la princesse Palatine. Quand ce ouvrage sera *en train*... nous irons rendre nos respects à V. A. S. » Le discours ne fut prononcé que le 9 août suivant. C'est donc un mois ou un mois et demi que Bossuet mit à le composer.

1. A propos de ce discours, où Bossuet applique si éloquemment à l'Église les paroles : *Quàm pulchra sunt tabernacula tua...* etc., l'abbé Faydit, qui l'avait entendu, se permit d'écrire les vers suivants :

Un auditeur un peu cynique
Dit tout haut, en baillant d'ennuy :
Balaam le prophète est obscur aujourd'huy ;
Qu'il fasse parler sa bourrique,
Elle s'expliquera plus clairement que luy.

Et Longuerue appelle cela « une des plus jolies épigrammes qui soient dans notre langue ! » (*Longueruana.*)

2. L'auteur des *Nouvelles observations* atteste de même qu'il prêcha « plusieurs carêmes à la cour sans être obligé d'écrire ses sermons. » (Liv. III, Règle v.)

d'ordinaire au cours d'un avent ou d'un carême. Son plan général une fois arrêté, il ne s'occupait de chaque sermon qu'avant de le prononcer. C'est pourquoi, dit Le Dieu, il ne se chargeait point de ces grands carêmes où l'on prêche tous les jours. Ce travail l'eût épuisé.

Telle fut de tout temps sa méthode; et elle semblait, paraît-il, défectueuse à ses amis, qui ne cessaient de l'en dissuader. On lui reprochait à Metz, dans sa famille, et plus tard à la cour, de se laisser trop presser par le travail. Et la justesse de cette plainte, toute d'affectueux intérêt, était spécieuse. Il semblait qu'une telle promptitude, et, si l'on veut, une telle précipitation ne pût laisser au génie de l'orateur tout son essor; et le succès des oraisons vint plus tard justifier, dans une certaine mesure, cette critique. En effet, l'on peut bien convenir que, quelque maître que Bossuet fût de sa pensée et de sa parole, et quoique personne ne sût mieux dire ce qu'il fallait, comme il fallait et quand il fallait[1], il était impossible que des sermons ainsi improvisés n'offrissent pas des inégalités, des hésitations, des incorrections même, en tout cas des impropriétés de termes et des inélégances de style propres à heurter le goût de ses auditeurs. Mais les officieux conseillers ne s'apercevaient pas que l'orateur, uniquement soucieux du succès spirituel de son discours, ne devait et ne pouvait employer qu'une méthode capable de l'assurer; et, à son point de vue, cette méthode était celle de l'improvisation. « La considération actuelle des

1. J. de Maistre. — *De l'Égl. Gall.* (Liv. II, chap. XII.)

personnes, du lieu et du temps le déterminaient sur le choix du sujet, » dit Le Dieu. A plus forte raison, s'en remettait-il pour le développement à l'inspiration du moment; et c'était à ce point qu'après avoir fixé dans sa mémoire jusqu'aux expressions dont il voulait user et que lui suggérait la claire vue de son auditoire, une fois en chaire il lâchait tout pour suivre l'entraînement de cet auditoire même et obéir à la mobilité de ses impressions.

Méthode admirable entre les mains d'un tel homme si sûr de lui-même; méthode tout à fait propre à la vraie éloquence, mais méthode dangereuse aussi en ce qu'elle met l'orateur à la merci des circonstances et lui fait courir des aventures de pensées et d'expressions qui peuvent le fourvoyer ou le laisser en chemin. Ce n'est point faire tort à Bossuet de penser que tout son génie ne le put sauver entièrement des périls inhérents à ce système, dont les bénéfices lui étaient d'ailleurs assurés. Et sans doute il faut chercher là, au moins en partie, l'explication de cette étrange méprise qui empêcha un siècle et une cour comme la cour et le siècle de Louis XIV, de lui rendre en gloire le tribut qu'il leur paya si généreusement en éloquence.

Nous allons, dès à présent, juger de celle-ci. Déjà le prédicateur est en chaire et la cour l'environne. C'est un homme jeune, d'une taille moyenne, blond, avec des yeux bleus, doux et fermes. Le front est haut et puissant, encadré de cheveux qui se partagent au sommet et roulent en boucles sur les épaules. Le nez est droit, d'une courbe faiblement aquiline. Les sour-

cils sont épais et bien arqués. La bouche admirablement fine, aux coins gracieux, avec une légère saillie de la lèvre inférieure, et le menton orné d'une fossette communiquent un grand charme à toute la physionomie. Celle-ci rayonne d'intelligence et semble s'animer sous le feu de la pensée. Bref, il y a là, selon l'expression d'un témoin, toute la beauté du visage [1]. En considérant aujourd'hui le portrait de Bossuet par Rigaud et son buste par Coysevox, l'un et l'autre faits d'après nature, on croit sans peine à cette appréciation de Le Dieu. Mais ce n'est pas tout; et l'orateur se complète : un air accueillant, un geste sobre et naturel, une voix douce, sonore, flexible et toutefois mâle et ferme, une prononciation nette et rapide, des mouvements d'une extrême vivacité, la noblesse et la dignité du maintien, « tout en lui parlait, tout était passionné [2]. » Voilà assurément des dons considérables et propres à rèhausser le talent. Une grande sympathie s'exhalait, en outre, de sa personne, et l'on subissait malgré soi l'ascendant de son caractère. Enfin il se mêlait en lui à l'orateur, au prophète que ses élans soulevaient de terre et semblaient dérober à ses auditeurs, l'homme bon et simple et de cœur large, dont les accents, après deux siècles, nous touchent et nous le font aimer presque autant qu'admirer.

Tel se montra, durant quatre stations, dont deux

1. L'abbé de Choisy, dans son éloge de Bossuet prononcé à l'Académie le jour de la réception de l'abbé de Polignac, dit, assez ridiculement du reste : « Son corps *formé par les Grâces* prévenait en sa faveur. (*Recueil des har.* pron. par MM. de l'Acad. franç., etc. Paris, J.-B. Coignard, 1714, in-12.)

2. Le Dieu.— *Mém.* I, p. 33, 45, 94.

avents et deux carêmes, dans les chapelles du Louvre, de Saint-Germain et de Versailles, sans compter les discours de vêture et ceux d'abjuration, les panégyriques, les oraisons funèbres et autres sermons prononcés devant la cour, celui que l'on a appelé le plus éloquent des Français, et qui, non assez glorifié de son temps comme prédicateur, presque oublié en cette qualité après sa mort, contesté ou dédaigné jusque dans ses sermons publiés, a repris aujourd'hui toute sa gloire et brille parmi nous d'un incomparable et immortel éclat.

CHAPITRE II.

La morale des sermons de Bossuet à la cour.

Massillon, dans l'oraison funèbre du dauphin, prononcée en 1711, rend à Bossuet un hommage enthousiaste. Il l'appelle notamment « un évêque au milieu de la cour. » On ne peut douter qu'antérieurement, et durant toute la période de ses sermons, il ne s'y soit montré un vrai prêtre. Il le fut même si bien, qu'au dire de M. de Maistre, qui s'en fait une arme contre lui, il ne fut que cela. Nous verrons assez que le mot lui convient, mais non dans le sens auquel le restreint l'auteur de l'*Église gallicane;* et que dans le prêtre, chez Bossuet, se retrouve toujours l'homme. C'est ce qui le place au rang des moralistes les plus éminents.

Au reste, ce mot de moraliste n'exprime suffisamment ni notre pensée, ni la vérité, en ce qui regarde Bossuet. Le moraliste, c'est Montaigne, c'est-à-dire le sceptique ou le philosophe qui contredit l'homme *toujours*, qui l'élève ou l'abaisse pour le stérile plaisir et dans le but assez décourageant de lui faire comprendre qu'il est un monstre incompréhensible, tandis que Bossuet, c'est le prédicateur qui ne convainc

l'homme de sa bassesse qu'afin de lui faire mieux connaître sa dignité; qui, si l'homme s'estime trop, déprime son orgueil funeste, et s'il se méprise trop, relève son courage, et ne lui découvre son ignorance qu'en répandant sur elle des flots de lumière capables de la dissiper; et cela, non pour sa propre et vaine satisfaction, mais dans le but supérieur de lui être utile et de le sauver.

Il nous sera aisé de suivre dans l'ensemble de ses sermons à la cour, ou devant la cour, ce caractère de prédicateur-moraliste que nous nous proposons de relever chez Bossuet.

A l'époque difficile où pour la première fois il montait dans la chaire du Louvre, deux grands courants de morale théologique se partageaient, en quelque sorte, l'empire de la conscience humaine. Voici comment Bossuet, lui-même, les définit : « Il a pris à quelques docteurs, dit-il, une malheureuse et inhumaine complaisance, une pitié meurtrière qui leur a fait porter des coussins sous les coudes des pécheurs, chercher des couvertures à leurs passions, pour condescendre à leur vanité et flatter leur ignorance affectée. — Quelques autres, non moins extrêmes, ont tenu les consciences captives sous des rigueurs très-injustes. Ils ne peuvént supporter aucune faiblesse, ils traînent toujours l'enfer après eux et ne fulminent que des anathèmes[1]. »

En décrivant ainsi, dès l'année 1663, « ces excès terribles » et « ces armes opposées, » Bossuet faisait

1. *Or. fun.* de Nicolas Cornet.

assez profession d'éviter ceux-là et de dédaigner celles-ci. Il affichait publiquement son intention de vivre à égale distance et d'une « facilité qui rend le vice aimable » et d'une « sévérité qui rend la vertu odieuse. » Il prenait l'engagement en présence des sommités de la science, de la magistrature et du clergé de garder ce juste milieu et, selon sa propre expression qui est celle du poëte, cette « *médiocrité* où la justice, où la vérité, où la droite raison a posé son trône ; » ou plutôt, en même temps qu'il énonçait un programme, il narrait sa propre histoire, et il était censé dire à ces auditeurs qui l'avaient pu suivre dans ses précédents sermons, surtout durant sa dernière station à la cour : Qui de vous me convaincra de l'une ou de l'autre de ces tendances dont « se sert également l'ennemi du salut » pour perdre les âmes. Et il était assuré que personne ne relèverait ce défi tacite, cette muette provocation[1].

1. Il y aurait à la fois peu de justesse et peu de justice à abuser ici : 1° d'un mot de M. de Tréville auquel on avait rapporté que Bossuet avait dit de lui : « Il n'a pas de jointures, » et qui se vengea aussitôt en décochant ce trait : « Et lui, il n'a pas d'os. » 2° d'un mot de Bossuet lui-même à la supérieure d'une communauté de Meaux : « Priez Dieu pour moi, » lui disait-il ; et comme elle lui répondait : « Que demanderai-je ? » il répliqua : « Que je n'aie point de complaisance pour le monde. » Une telle préoccupation s'accorde mal avec le « pliant » de caractère qu'on lui suppose. Ne peut-on solliciter une plus grande part dans le bien ? Les apôtres ne disaient-ils pas : *Adauge fidem* ? En général, nous ne demandons à Dieu que les vertus qui nous plaisent, et elles ne nous plaisent qu'à raison d'une disposition naturelle ou d'une expérience déjà acquise.

Mais, d'autre part, il ne paraîtrait pas moins injuste de dire avec Sainte-Beuve : « En morale chrétienne, Bossuet adhérait volontiers à un côté du jansénisme. » Rien de moins exact, fût-il vrai que, comme « Bourdaloue et les autres chrétiens de la seconde moitié du

On peut voir dans un sermon sur *la haine de la vérité* prêché d'abord en 1661, et reproduit presque intégralement en 1666[1] devant la cour, quel principe doit guider l'orateur en cette matière. Sa mission est de prêcher la vérité; or, « s'il appartient à la vérité de régler les hommes et de les juger souverainement, à plus forte raison elle a le droit de les censurer et de les reprendre. » Et toutefois, dans la pratique, il y a une distinction à faire. Dans le sommaire du discours, Bossuet a écrit de sa propre main : « Correction. Elle tient de la tendresse de la charité : compatissante; — de la dureté de la vérité : inflexible [2]. » Puis développant presque textuellement ce programme au IIIe point : « Il faut, dit-il, jeter quelquefois au front des pécheurs impudents des vérités toutes sèches qui les fassent rentrer en eux-mêmes d'étonnement et de

siècle, » il profita de la réforme de Port-Royal. On peut bénéficier d'une chose sans en être complice. Sainte-Beuve appelle lui-même Bossuet « un homme de juste milieu. » Comment expliquerait-il dès lors son adhésion prétendue à la morale des Arnauld? Il le nomme « génie sensé, clairvoyant mais pratique avant tout. » Comment un tel génie n'eût-il pas compris le sens et prévu le sort de cette morale abstraite et pleine de chimères? On ne saurait nier certaines attaches de Bossuet avec Port-Royal, mais elles se rapportent aux personnes. Quant à leur dogmatique, il s'en sépare profondément. Sainte-Beuve lui-même en convient. Il ajoute que Bossuet ne voulait point être de ces « alarmistes du salut » comme Jansénius, Saint-Cyran, Pascal; et qu'il pensait qu'en « vociférant de la sorte, on ne réussissait qu'à affranchir davantage ceux qui n'avaient déjà que trop d'aversion par nature. » (*Port-Royal*, Liv. II, T. I, p. 154 et suiv.)

1. Le 11 avril.

2. Gandar (*Serm. de la jeunesse de Boss.* — Notice du 1er serm. sur *la haine de la vérité*, p. 287) sépare d'une virgule ces mots: *de la tendresse, de la charité*. C'est une inadvertance. Évidemment les deux membres de la phrase se correspondent et l'on doit leur appliquer notre ponctuation.

surprise; et si les corrections doivent emprunter en plusieurs rencontres une certaine douceur de la charité qui est tendre et compatissante, elles doivent aussi emprunter souvent quelque espèce de rigueur et de dureté de la vérité qui est inflexible. »

Voilà bien cette morale de juste tempérament qui n'est ni une tolérance du mal, ni une exagération du bien; cette morale qu'il appelait, lui-même, « sévère sans être outrée[1]. » Un bon juge écrivait : « Elle est austère, mais bien chrétienne[2]. » Qu'elle ait semblé parfois dure, ce fut surtout par comparaison, ou dans un sens relatif. Il ne manquait pas de prédicateurs courtisans, ou d'auditeurs amollis qui s'efforçaient d'atténuer l'Évangile ou exigeaient qu'on leur « adoucît les vérités chrétiennes; » si bien que Bossuet « résolu de traiter en vérité la sainte parole de Jésus-Christ, de la prêcher en interprète fidèle qui ne l'altère, ne la détourne, ne la mêle, ni l'affaiblit,[3] » dut se voir suspecté ou même accusé de rigorisme. D'ailleurs, la trempe naturelle de son esprit l'éloignait de ces mièvreries dont se moque si agréablement Mme de Sévigné, à propos de l'abbé de Montmort : « Il fit le signe de la croix, raconte-t-elle, il dit son texte, il ne nous gronda point, il ne nous dit point d'injures, il nous *pria* de ne point craindre la mort[4]. » Sans jamais être grondeur, ni injurieux, Bossuet a cependant cette mâle sobriété d'expressions, cette gravité de pen-

1. *Élévat.* XXIe sem.—IV.
2. Lettre de Nic. Colbert, évêque de Luçon, à J.-B. Colbert. Fév. 1666
3. Serm. sur *la par. de Dieu.*
4. A Mme de Grignan, 1er avril 1671.

sées, et, comme dit Sainte-Beuve, cette cruauté dans le talent[1], qui lui donnent un aspect inusité. Il ne faudrait point demander à son caractère, mené tout entier en triomphe par son génie, de ces sensibilités à la Fénelon qui ont moins de fond que de surface, mais on verra que le cœur chez lui était haut et large, et que la vraie humanité, je veux dire ce sentiment doux et triste, délicat et profond des misères et des faiblesses humaines le trouva toujours accessible et gouverna sa vie. Nous en surprendrons souvent sur ses lèvres l'expression courageuse et simple, énergique et tendre, toujours sincère, toujours dévouée. Rien de plus honorable pour l'homme, à ce point de vue, que l'étude du prédicateur; et l'ensemble de ses sermons à la cour nous le présente dans une telle lumière qu'en vérité, les Plutarque, les Montaigne, les Pascal même semblent auprès de lui de pâles initiés à la science du cœur humain, ou ses timides divulgateurs.

Maintenant voyons-le à l'œuvre au milieu de son royal auditoire.

Une connaissance approfondie, exacte de la cour, de ses mœurs, de son esprit, de ses goûts, de ses habitudes était pour Bossuet une condition préalable d'évangélisation. Si la considération actuelle du milieu où s'exerçait son ministère l'influençait au point que nous dit l'abbé Le Dieu, il ne pouvait évidemment entrer de plain-pied sur une scène neuve pour lui sans l'avoir étudiée. Cette étude, quelle que fût sa méthode, s'imposait à lui; et il nous l'offre en effet,

1. *Lundis*, T. X, p. 146.

dès le premier jour, si complète, si vivante, qu'on serait tenté de l'attribuer à une sorte de divination.

Quelle saisissante physiologie de cette cour n'aurait-on pas, rien qu'en réunissant les diverses esquisses qu'en a tracées l'orateur au cours de ses sermons. « C'est une mer, » avait-il dit sept années avant d'y paraître [1]; et la comparant au détroit de Sicile que la nature a fait horrible : « La cour, ajoutait-il, a des vagues plus furieuses, des abîmes plus creux et des tempêtes plus redoutables. » Dès son carême de 1662, au Louvre, négligeant cette figure d'une rhétorique un peu juvénile [2], il n'en empruntait pas moins à ce discours de sa première époque les traits suivants : « Comme elle (la cour) est le principe et la cause de toutes les affaires du monde, l'ennemi du genre humain y jette tous ses appâts, y étale toute sa pompe. Là se trouvent les passions les plus fines, les intérêts les plus délicats, les espérances les plus engageantes. Quiconque a bu de cette eau il s'entête, il est tout changé par une espèce d'enchantement. C'est un breuvage charmé qui enivre les plus sobres; et la plupart de ceux qui en ont goûté ne peuvent plus goûter autre chose [3]. » Puis il s'écriait : « O cour... que je puisse voir tomber par terre l'ambition qui t'emporte, les jalousies qui te partagent, les médisances qui te déchirent, les querelles qui t'en-

1. *Panég. de S. Franç. de Paule*, prêché à Metz le 2 avril 1655.
2. En 1669, le jour de la Toussaint, devant le roi, il l'emploie de nouveau, mais avec plus de sobriété. — III° point.
3. Serm. *sur l'effic. de la pénitence*, pour le dim. de la Passion, 26 mars; II° p.

sanglantent, les délices qui te corrompent, l'impiété qui te déshonore[1] ! » Enfin, résumant tout en un mot : « Qu'est-ce que la vie de la cour ? Faire céder toutes ses passions au désir d'avancer sa fortune. » Et il concluait en manière d'aphorisme : « Qui ne le fait pas ne sait point la cour. »

Une expérience plus longue pourra lui fournir d'autres traits, mais ils n'infirmeront point ceux-ci : « La cour, s'écriera-t-il, veut toujours unir les plaisirs avec les affaires. Par un mélange étonnant il n'y a rien de plus sérieux, ni ensemble de plus enjoué. Vous trouverez partout des intérêts cachés, des jalousies délicates et dans une ardente ambition des soins et un sérieux aussi triste qu'il est vain [2]. » Et encore avait-il déjà signalé ces soins, ce sérieux, qui lui avaient inspiré un des plus beaux accents et des plus mélancoliques qu'ait entendus le monde : « ... Ainsi nous allons toujours tirant après nous cette longue chaîne traînante de notre espérance [3]. »

Ayant de la sorte, et dès le principe, remis sous les yeux de cette cour « vraiment auguste et vraiment royale » sa propre image, lui ayant présenté « son visage naturel [4] » et s'étant assuré du terrain où il marche, Bossuet pourra tenir envers les personnes, — contre leurs vices — et en faveur de leurs devoirs le langage le plus direct et le mieux approprié.

Du haut de cette chaire du Louvre ou de Saint-Ger-

1. *Ibid.* Péroraison.
2. Or. fun. d'Anne de Gonzague.
3. *Sur l'Impénit. finale.* 2e dim. de Car. 1662, au Louvre, dev. le roi.
4. « ... *Vultum nativitatis suæ* » (Jac. I, 23).

main, son regard rencontre d'abord un auditoire où toutes les grandeurs sont mêlées. Or, il sait que, selon le mot du psaume, « leur orgueil monte toujours [1]. » Il lui faut donc avant tout le réprimer. Ces grands apprendront de sa bouche qu'ils « s'emportent quelquefois plus qu'il n'est permis à des hommes, » et qu'en vain ils voudraient « cacher les faiblesses de la nature sous cet éclat trompeur de leur éminente fortune [2]. » Cette fortune se joue d'eux, « et tant de sueurs et tant de travaux et tant de crimes et tant d'injustices », ne pourront jamais « en arracher qu'un misérable peut-être. »... « Regarde, s'écrie-t-il, qu'il n'y a rien d'assuré pour toi, non pas même un tombeau pour graver dessus tes titres superbes, seuls restes de ta grandeur abattue... O folie, ô illusion, ô étrange aveuglement des enfants des hommes [3] ! » Ne croirait-on pas entendre ici comme un écho anticipé des oraisons funèbres ?

Et du point de vue de la nature passant à celui de la conscience : « C'est, dit-il, trop flatter les grands que de leur persuader qu'ils sont impeccables ; au contraire il faut qu'ils entendent que leur condition relevée leur apporte ce mal nécessaire que leurs fautes ne peuvent presque pas être médiocres [4]. » Nul doute que des casuistes intéressés, des moralistes cupides ou des prédicateurs complaisants ne flattassent les

1. *Superbia eorum ascendit semper.* (Ps. LXXIII, 23.)
2. Serm. pour la nativ. de la sainte Vierge. — Aux gr. Carmél. 1661.
3. Sur *l'Ambition*, IIe p. 1662, au Louvre.
4. Disc. pour la vêture de Mlle de Bouillon.

privilégiés de la naissance ou de la fortune au point de leur laisser croire que la conscience ne relevait pas chez tous les hommes des mêmes lois morales, et que la condition des grands, en leur prodiguant les biens de ce monde, leur assurait encore les biens à venir. Mais voilà que de ce sommet factice que leur crée l'amour-propre ou la flatterie, Bossuet les précipite au-dessous même du niveau commun : « Êtes-vous, s'écrie-t-il, ô grands, ô doctes, ceux dont la religion estime l'état le meilleur? non ; mais au contraire ceux pour qui elle tremble, ceux qu'elle doit d'autant plus humilier pour les guérir et les sauver que tout contribue davantage à les élever et à les perdre [1]. »

Cette situation faite « aux grands de la terre par leur grandeur elle-même » frappe singulièrement l'orateur, et il l'exprime en vives et pittoresques images : « Que leur condition est périlleuse, s'écrie-t-il ; tel qu'est le péril d'un homme qui, ayant épousé une femme d'une beauté extraordinaire, serait obligé néanmoins de vivre avec elle comme avec sa sœur et même de ne la regarder qu'avec réserve, vous ne comprenez que trop son péril ; autant il est difficile de garder la modération dans les dignités [2]. » Et cependant cette modération est nécessaire, car la vraie grandeur « c'est de régner sur ses volontés. Quiconque aura su goûter la douceur de cet empire se souciera peu du crédit que peut donner la fortune. » Mais qu'une telle expérience est difficile ! Bossuet le reconnaît, et la raison en est, selon lui,

1. *Panég. de S. André*, Ire p.
2. Sur *l'Ambition*, IIe p.

« qu'il n'y a point de plus profond obstacle à se commander soi-même que d'avoir autorité sur les autres[1]. » La puissance est « le principe le plus ordinaire de l'égarement : en l'exerçant sur les autres on la perd souvent sur soi-même ; enfin elle est semblable à un vin fumeux qui fait sentir sa force aux plus sobres[2]. »

De tels avertissements convenaient surtout au prince. Si ce calice de la fortune enivre les plus modérés, à plus forte raison ceux qui y boivent à longs traits. Aussi la thèse de l'orateur devient-elle pressante à l'égard de ceux-ci. Il le déclare sans détours : « Il n'est pas expédient à l'homme de ne voir personne au-dessus de soi. Un prompt égarement suit cette pensée et la condition de la créature ne porte pas cette indépendance[3]. » Quoi de plus propre à faire réfléchir le jeune Louis XIV qui, pour la première fois, ce jour-là, entendait Bossuet ! Cependant il ne fallait pas le décourager : et à côté du péril l'orateur indique la force : « Ceux donc qui ne découvrent rien sur la terre qui puisse leur faire la loi, doivent être d'autant plus préparés à la recevoir d'en haut. » Il y a même ceci, qu'en se soumettant à Dieu, on retrouve le plus indispensable correctif de la grandeur, contre lequel elle-

1. *Ibid.*
2. Même sermon.
3. Serm. pour le 2 févr. 1662, au Louvre. IIIe p. — D'après Gandar, c'est le premier sermon que Bossuet ait prononcé devant Louis XIV, et il n'est que la reprise du plan d'un discours prêché l'année précédente, le même jour, aux Carmélites. — Si l'on en croit Le Dieu, ce discours y aurait obtenu un grand applaudissement, ce qui n'empêcha pas Bossuet de le refaire presque en entier. (Le Dieu, *Mém.*, p. 73.)

même conspire, à savoir « cette majesté intérieure qui rend l'homme maître en lui-même. »

Certes, il était utile de prémunir ce jeune roi contre les entraînements d'une puissance qui ne l'avait d'abord que trop séduit. Il fallait lui donner un maître au dehors et un maître au dedans : le premier dans la loi de Dieu, le second dans cet empire sur soi que l'homme puise dans sa soumission à une loi supérieure. Et parce que, dans une nature vive, ardente et jeune, les sens dominent le plus, l'orateur devait insister sur cette force intérieure « qui modère les passions et tient les sens dans le devoir. » Il est bien remarquable qu'une telle parole ait été d'abord adressée par Bossuet à Louis XIV. Était-ce pressentiment, ou déjà expérience ? L'un et l'autre sans doute. Ce qui se passait dès lors pouvait éclairer l'avenir. On voyait un jeune homme, marié depuis un an à peine, qui, à Fontainebleau, durant l'été de 1661, la reine étant grosse, avait conçu pour Mlle de La Vallière, admise depuis peu auprès de Madame, une vive passion. Était-il d'ailleurs besoin de cela, et ce que raconte Mme de Motteville [1], ces tentatives faites la nuit pour pénétrer auprès des filles de la reine [2], ces excursions sur les toits, cette première passion pour Mlles de Pons, de La Mothe-Argencourt et de La Mothe-Houdancourt, toutes ces escapades qui avaient transpiré ne pouvaient-elles faire prévoir jusqu'où ses passions précoces, libres et complaisamment servies, attisées

1. *Mémoires.*—Collect. Petitot. IIe série. T. XL, 133 et suiv.
2. *Mémoires de Mlle de Montpensier*, année 1662. T. III, p. 195 et 540.—Paris, 1859. Édit. Chéruel.

même, emporteraient ce jeune prince? Bossuet, certes, avait déjà mesuré cette perspective. Elle l'effrayait, et il voulait à tout prix l'éloigner.

Ce sont d'abord, dans ce but, de fines et discrètes allusions. Mais bientôt elles se précisent et s'accentuent. En 1662, le prince est censé libre encore de relations coupables, et l'orateur lui dit sagement : « Sire, votre piété, votre justice, *votre innocence* font la meilleure partie de la félicité publique; » et sagement il l'adjure de n'y point faillir : « Conservez-nous ce bonheur, seul capable de nous consoler parmi les fléaux que Dieu nous envoie [1]. » Mais le contexte montre assez que de la part de Bossuet c'était là une simple fiction. Louis XIV avait alors l'âge de Salomon recevant les conseils de David son père, c'est-à-dire vingt-deux ans. A cet âge les égarements sont loin d'être sans retour; mais d'autre part la décisive portée des premières erreurs n'est souvent que trop réelle. Partagé entre la crainte et l'espoir, Bossuet adresse à Dieu cette prière d'une douceur et d'une habileté singulières : « O Dieu, que vous demandons-nous pour ce grand monarque? Quoi? toutes les prospérités? Oui, Seigneur, mais bien plus encore toutes les vertus et royales et chrétiennes. Nous ne pouvons consentir qu'aucune lui manque, *aucune*, *aucune*. Nous le voulons voir *tout parfait*, nous le voulons admirer *en tout*. C'est sa gloire, c'est sa grandeur qu'il soit obligé d'être notre exemple. » Et mêlant à cet accent d'ardente prière la menace évangélique, voulant joindre à l'é-

1. Sur *la char. fraternelle*, 15 mars. — Au Louvre.

motion du prince en ce moment cette crainte qui est le commencement de la sagesse : « Il y a un Dieu dans le ciel, lui dit-il, qui venge les péchés des peuples, mais *surtout qui venge les péchés des rois.* » Puis, se couvrant de l'autorité de ce Dieu vengeur : « C'est lui qui veut que je parle ainsi, et si Votre Majesté l'écoute, il lui dira dans le cœur *ce que les hommes ne peuvent pas dire*[1]. »

Hélas ! les vœux, les prières, les avertissements, les menaces devaient être déçus et la triste réalité ne permettrait bientôt plus à l'orateur, même de feindre l'espérance. Aussi parlera-t-il sans déguisement de « l'amour faux, de l'amour trompeur » qui prend la place de « l'amour véritable ; » puis, passant tout à coup de l'abstrait au concret : « ô Créatures, s'écriera-t-il, idoles honteuses, retirez-vous de ce cœur qui veut aimer Dieu... ô ombres, fantômes, dissipez-vous en présence de la vérité... Que je t'égorge devant Dieu, ô cœur profane, pour mettre à ta place un cœur chrétien. » Et si l'on pouvait croire Louis XIV étranger dans la pensée de l'orateur à cette allusion d'une forme discrète, il faudrait bien se rendre à ce trait final : « Tirez surtout, ô Jésus, le cœur de notre monarque, lequel en se donnant *tout à fait* à vous est capable de vous entraîner toutes choses[2]. »

1. Même sermon.

2. Ceci n'est point une flatterie. Bossuet se souvenait simplement de l'adage : *Regis ad exemplar*... Dans le IIe panégyrique de S. Joseph, prononcé le 16 mars 1661 aux grandes Carmélites devant la reine, il avait déjà développé ce thème : « Elle (la vertu) doit luire principalement dans la personne des souverains, afin que les mœurs dépravées soient réprimées, non-seulement par l'autorité de leurs lois, mais encore confondues par la lumière de leurs exemples. »

Ce zèle évangélique eut pourtant son heure de triomphe et Bossuet put voir Louis XIV rompre avec sincérité des liens adultères. Mais la pente de la nature accrue par l'habitude est si forte et cette âme était à la fois si impétueuse et si faible! Une étincelle ralluma soudain l'incendie que l'on pouvait croire éteint. Quel reproche d'inexpérience ou d'imprudence n'a-t-on point fait à Bossuet pour avoir autorisé, même devant témoin, cette rencontre qui amena en effet une subite recrudescence de passion et de scandale. On est allé plus loin et Chateaubriand a écrit : « Comment un prince pouvait-il avoir une maîtresse en titre que venaient idolâtrer l'honneur, le génie et la vertu? On entrait dans cette idée au XVII[e] siècle. Bossuet se chargeait de réconcilier Louis XIV avec M[me] Montespan[1]. » N'est-ce pas méconnaître le grand évêque dans ce qui touche le plus à l'honneur sacerdotal, mais surtout n'est-ce pas ignorer quel orateur vraiment évangélique il ne cessa d'être? Il ne réussit

1. *Études histor.* Il semble absolument faux que Bossuet ait jamais *consenti* à l'entrevue du roi et de M[me] de Montespan. On l'a calomnié sur ce point. Mais en tout cas il faudrait se garder ici de deux appréciations également erronées : — L'une de M[me] de Sévigné, qui pense que M. de Condom s'accorda avec Louis XIV et sa politique pour la remise en faveur de M[me] de Montespan (lettre du 3 juillet 1675); ce qui eût été assurément une prévarication dont on conçoit à peine qu'une femme d'un tel esprit puisse croire capable un homme d'un tel caractère. — L'autre de M. de Rémusat, qui nous présente Bossuet comme un homme tellement « de point d'esprit, » qu'il se laissa jouer un tour par le cœur humain le jour où il autorisa l'entrevue des deux amants Bossuet n'était pas à ce point naïf, et l'expérience ne lui manquait pas; mais soit confiance dans la parole donnée (le roi avait juré qu'il ne se passerait rien que d'honnête. — Lettre d'Ant. Arnauld, 9 janv. 1694. — *Œuvres*, T. V.), soit affectation habile d'y croire, soit impossibilité d'en paraître suspecter la bonne foi ou la vertu, soit enfin l'espoir très-

non plus que Bourdaloue, voilà tout. Sa parole, ainsi qu'on l'a dit, s'était trouvée « faible contre le pouvoir de deux beaux yeux. » Mais elle ne rendit point pour cela les armes, et nous la retrouvons quelques années après aussi vigilante, aussi ferme, aussi résolue. C'est en 1681, le jour de Pâques. Le roi a communié. Il s'est converti une fois de plus. Cette conversion sera-t-elle durable? Bossuet veut tout ensemble et n'ose l'espérer. En tout cas il s'y efforce : « L'ennemi est toujours aux portes et le moindre relâchement, *le moindre retour*, enfin *le moindre regard vers la conduite passée* peut *en un moment* faire évanouir toutes nos victoires et rendre *nos engagements* plus dangereux que jamais. » Que veut dire ce langage? Est-il d'un complaisant ou d'une dupe? Se peut-il rien de plus libre et en même temps de plus adroit? Il dit *nos* victoires, *nos* engagements. Notre nature est ainsi : Quiconque la veut corriger doit ne paraître point étranger à ses défaillances. Ici Bossuet mêle toute la cour et il se mêle lui-même à celles du roi. Mais le roi et la cour comprenaient à merveille et s'ils n'eussent pas compris encore, ce qui suit devait les éclairer. C'est en effet lorsqu'au comble de la puissance, « arbitre de l'univers et supérieur même à la fortune, si la fortune était quelque chose, » le roi pouvait se croire tout permis, que dans cette même chaire où, « après

réalisable de voir s'atténuer le péril par sa fréquentation discrète et la crainte d'irriter par trop de sévérité des passions encore frémissantes du joug, Bossuet put faire ou plutôt permettre ce qu'à sa place d'autres eussent peut-être conseillé comme une épreuve salutaire. L'épreuve réussit mal, il est vrai, mais depuis quand la moralité de nos actes dépend-elle de leur succès?

tant d'années d'un perpétuel silence, » il reparaît accidentellement, le nouveau Nathan dit à ce nouveau David : « Il n'y a plus pour vous qu'un seul homme à redouter, vous-même, Sire, vous-même... C'est ici la seule occasion où vous pouvez craindre sans honte... Quand le monde nous accorde tout... c'est la grande gloire et la parfaite vertu de savoir *comme vous* se donner des bornes et demeurer dans la règle quand la règle même semble nous céder. »

Ce *comme vous* ne paraîtrait pas ici exempt de flatterie, si à ce moment en effet le roi ne se fût trouvé dans une de ces phases de conversion qu'il fallait prendre ou du moins avoir l'air de prendre au sérieux, et si d'ailleurs, ainsi que nous l'avons établi, il n'eût été dans les usages de Bossuet de supposer chez ses auditeurs les vertus mêmes qu'il cherchait à leur inspirer et pour le sort desquelles il tremblait le plus. Nous trouvons de cela d'autres exemples, celui-ci notamment dans la péroraison du IIe sermon pour la fête de tous les Saints : « Vivez, dit-il au roi, toujours heureux, toujours fortuné, victorieux de vos ennemis, père de vos peuples, mais vivez toujours bon, toujours juste, toujours humble et toujours pieux, toujours attaché à la religion et protecteur de l'Église [1]. »

Mais à côté du roi de hauts personnages appelaient la sollicitude particulière de l'orateur. La reine-mère y eut une grande part. En 1664, elle avait déjà subi les atteintes du mal qui la dévora toute vive. Bossuet,

1. Ces paroles se retrouvent presque textuellement dans la péroraison du IIe sermon pour le premier dimanche de l'Avent.

dans le panégyrique de saint Sulpice qu'elle entendit[1], lui enseigne sans détour, comme à une personne qui aimait la vérité, qu'elle doit se rendre « ordinaire et familière la pensée de la mort, » et il l'avertit qu'elle rendra compte à Dieu non-seulement du bien qu'elle peut faire, mais encore du mal qu'elle peut ou empêcher par autorité, ou modérer par conseils, ou détourner par prudence. » — Quant à la jeune reine, que lui dire sinon de douces paroles ! Elle souffrait assez dans sa dignité d'épouse, et son rôle de reine était assez effacé pour qu'il devînt superflu, d'une part de lui rappeler des devoirs qu'elle n'oublia jamais, et d'autre part de lui en retracer qu'elle ne pouvait remplir. — Des illustrations comme Turenne et Condé purent seules, ou presque seules, au-dessous des personnes royales, attirer les regards de Bossuet dans la chaire. Un jour il voit le vainqueur de Lens, auquel la paix des Pyrénées venait de rendre une patrie, tomber à l'improviste au milieu d'un discours *sur l'honneur du monde* qu'il prononçait aux Minimes. A l'instant même il improvise une apostrophe où la louange et les vœux débordent, mais où il déclare qu'autant le héros a « de qualités pour mériter la gloire, » autant il a « de lumières pour en connaître le faible. » Un autre jour il fait allusion à la conversion si attendue et si ardemment souhaitée de Turenne : « Dieu veuille, dit-il, que ce grand et invincible courage se laisse vaincre une fois[2] ! »

1. Dans l'ancienne église de ce nom. La première pierre de l'église actuelle fut posée par la reine Anne en 1646, et l'édifice ne se termina que sous Louis XV.
2. Serm. pour la vêture de Mlle de Bouillon.

Mais s'il ne touche que rarement et avec réserve aux personnes, l'orateur s'adresse volontiers aux groupes. La magistrature et le clergé reçoivent de lui, en plus d'une rencontre, des leçons nécessaires. Afin de détourner le roi du favoritisme et de préserver l'Église des compétitions, de quelle ardeur ne dénonce-t-il pas celles-ci ! Que de leçons aussi et quels traits il dirige contre les sommités de l'ordre ecclésiastique, cela sous la forme la moins discutable, celle d'une prière : « Que ne pouvons-nous obtenir de votre bonté, Seigneur, si, comme nos prédécesseurs, nous faisons nos chastes délices de votre Écriture, » — voilà la leçon de l'étude; — « notre principal exercice de la prédication » — elle était fort négligée ou servait à l'avancement d'intérêts matériels et personnels. Aussi ajoute-t-il : « et notre félicité de la sanctification de votre peuple ; » — puis s'attaquant à ceux ou qui ne résidaient point ou qui changeaient de diocèses, dans des vues ambitieuses : « si attachés à nos troupeaux, nous craignons d'en être arrachés, » — ensuite, signalant les imprudents promoteurs des dignitaires ecclésiastiques « si nous sommes soigneux de former des prêtres que l'on puisse choisir pour remplir nos chaires ; » — et enfin flétrissant les injustes titulaires de ces mêmes charges : « si ceux-là demeurent exclus de l'épiscopat qui ne veulent pas y arriver par des travaux apostoliques. » N'était-ce pas là tout un programme, tout un code ? Et ces choses étaient dites devant une foule de prélats, entre autres ce Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, qui, à travers la tombe de son père, dut se sentir atteint par quelques-uns de ces traits.

Et les magistrats ne furent point épargnés devant ce même tombeau ! Ces « dangereux expédients où semblable à un sépulcre blanchi un juge artificieux ne garde que les apparences de la justice ; » cette lâcheté ou cette licence « d'une justice arbitraire qui, sans règle et sans maxime, se tourne au gré de l'ami du puissant ; » cette « complaisance qui ne sait ni trouver le fil, ni arrêter les progrès d'une procédure malicieuse; » et ces jugements « ambigus et captieux... » et ces « difficultés qu'on suscite dans l'exécution lorsqu'on n'a pas pu refuser la justice à un droit trop clair..., » quel langage, quel procès, quel réquisitoire contre cette *Justice* « qui tombe et disparaît tout à coup lorsqu'on allègue, *sans ordre et même mal à propos*, le nom de César, » et quel foudroyant mépris de « ces âmes prostituées à l'ambition » qui ne se mettent pas à un si haut prix « se laissant gagner ou intimider par tout ce qui les approche. » Il est permis de croire, connaissant Bossuet, qu'il ne mit dans ce tableau ni exagération, ni fantaisie. Son courage à le retracer n'en fut que plus grand. Le stérile plaisir d'humilier la magistrature ne pouvait, d'ailleurs, entrer dans ses intentions, et elle ne s'y trompa point. Elle savait trop à quelles défaillances ou à quels excès elle se trouve sujette dans tous les temps.

Mais, à part ces quelques groupes et ces quelques personnes, Bossuet, en chaire, se tient toujours dans une sphère générale, élevée, telle qu'elle convient à la dignité de son ministère.

Et c'est de là, de cette hauteur, ainsi que d'une

citadelle sacrée et d'un fort armé, qu'il terrasse les vices et les passions de la cour.

« Le vice de la grandeur, c'est un excès d'amour-propre; et l'amour-propre ne porte ce nom qu'à cause qu'il ne regarde que soi : *Erunt homines seipsos amantes*, voilà comme la racine de cet arbre. Voyons maintenant les branches : *superbi, elati*[1]... etc. C'est là où nous conduit l'esprit de grandeur. Et il ne se trouve pas seulement dans les grands, mais dans ceux qui affectent de les imiter; et qui ne l'affecte pas dans un siècle de grandeur comme le nôtre[2] ?... »

Ceci est de la psychologie générale, mais elle s'applique spécialement à la cour. Nulle part en effet cet *amour-propre* n'est plus féroce. Nulle part cet arbre funeste ne porte autant de fruits. Là, toutes les passions se rencontrent, se traversent, se heurtent, s'écrasent : l'ambition, l'orgueil, la vanité, le faux point d'honneur, la vengeance, l'envie, la sensualité, la cupidité. Mais, laissons l'orateur en tracer lui-même, de main de maître et en quelques lignes le tableau achevé : « Pourquoi vous vois-je, s'écrie-t-il, aussi éblouis des grandeurs humaines, aussi enivrés de la faveur et aussi touchés de son ombre, aussi délicats sur le point d'honneur, aussi entêtés de folles amours, aussi occupés de votre plaisir et, ce qui est une suite, aussi durs à la misère des autres, aussi jaloux en secret des progrès de ceux que vous trouvez à propos de caresser en public, aussi prêts à sacrifier votre conscience

1. II *Tim*. III, 2.

2. Serm. *sur l'amour des grandeurs humaines*, au Val-de-Grâce. Devant la reine-mère et la cour.

à quelque grand intérêt après l'avoir défendue peu être pour la montre et pour l'apparence dans des in térêts médiocres[1] ? »

C'est en 1681, le jour de Pâques, que paraissant un dernière fois dans la chaire royale, Bossuet résum ainsi les misères morales qui passèrent jadis sous se regards au sein de la cour. Il s'étonne de les retrou ver aussi vives, aussi profondes. De quoi donc a ser son zèle; ou bien ne s'est-il pas trouvé à la hauteu de sa tâche ? Le médecin ne suffisait-il point au mal Lequel, de son diagnostic ou de sa médication, a failli Il est utile, à ce point de vue, de jeter un coup d'œ rétrospectif sur les sermons et d'y considérer tout en semble le mal, le médecin et le remède, en suivan l'ordre établi par l'orateur lui-même dans cette sort de bulletin que nous venons de transcrire.

Il nomme d'abord l'*éblouissement des grandeurs hu maines*. Un sermon prêché au Louvre le IV[e] dimanch du carême de 1662 traite à fond ce sujet. Il signal trois vices à craindre : 1° à l'égard du nécessaire l'empressement et l'inquiétude ; 2° à l'égard du su perflu, la dissipation et le luxe ; 3° à l'égard de la gran deur éminente, l'ambition sans bornes. Et développan avec une verve spirituelle cette triple erreur : « I est venu dans le monde, dit-il, une certaine bien séance imaginaire qui nous a fait de nouvelles néces sités que la nature ne connaissait pas. De là, Messieurs

1. En se reportant au même tableau, tracé par l'orateur dès le débu de sa prédication à la cour (*sur l'effic. de la pénit.* Car. 1662), on verr que ce sont les mêmes griefs et presque dans le même ordre dont i renouvelle la plainte vingt ans plus tard.

il est arrivé, le croirez-vous si je vous le dis, qu'on peut être pauvre sans manquer de rien. Je n'ai ni faim ni soif; je suis chauffé et vêtu; et avec tout cela je puis être pauvre, parce que la prétendue bienséance a trouvé que la nature qui d'elle-même est sobre et modeste n'avait pas le sentiment assez délicat; elle a raffiné par-dessus son goût... Bien plus, elle méprise si fort la nature qu'elle la force de s'incommoder afin que la curiosité soit satisfaite dans ces habits superbes que vous faites faire si étroits, afin qu'on admire votre belle taille, que vous chargez de tant de richesses pour étaler aux yeux toute votre pompe. »

Voilà, certes, une fine critique. Bientôt l'éloquence du moraliste s'enflamme. Il paraît étonné de ce que son scalpel lui a fait découvrir, et en présence de ce spectacle, il s'écrie : « O désordre de nos mœurs! O simplicité mal observée! Quelle honte que l'excès soit devenu nécessaire... et que vous osiez après cela demander du pain et le demander à Dieu même qui sait... que les millions ne suffisent pas pour contenter votre luxe! Et vous ne rougissez pas d'une si honteuse prévarication!... » Abaissant en ce moment ses regards sur son auditoire même où cette prévarication s'étale : « On en rougit si peu, dit-il, qu'on fait parade de luxe jusque dans l'église et qu'on le mène en triomphe aux yeux de Dieu même[1]. » Puis pre-

1. Bossuet ne parle ici que du luxe, mais il sous-entend autre chose qui en était la suite et sur quoi il s'était jadis expliqué. C'était en 1660, aux Minimes. Un singulier scandale s'était introduit dans cette église. Des gens de la cour et de la ville y venaient nouer des intrigues et lier des conversations profanes. En y terminant sa station, Bossuet, qui

nant à partie ces femmes vaines qui viennent dans le temple « mieux parées que le temple lui-même, » qui y viennent « la tête levée orgueilleusement comme l'idole qui y veut être adorée, » qui y fendent la presse « avec grand bruit pour détourner sur elles et les yeux et les attentions que Jésus-Christ demande : » N'est-ce pas « une indignité insupportable ! » s'écrie-t-il. Et là-dessus, le voilà qui passe à une apostrophe du plus bel effet : « Temple auguste, sacrés autels, et vous hostie que l'on immole, mystères adorables que l'on y célèbre, élevez-vous aujourd'hui contre moi si je ne dis pas la vérité. »

avait pu voir de ses propres yeux ce désordre, saisit le fouet du Sauveur, et d'une main indignée chasse du temple, à grands coups, ces prévaricateurs. Il les appelle « une troupe scandaleuse, » et pour ne point accuser tout le monde il les nomme « quelques particuliers audacieux. » Certes l'épithète est faible encore, si tant est qu'ils profanassent cette église « *tous les jours*... par leurs *paroles*, par leurs *actions*, par leurs *contenances* impies. » Bossuet demande « d'où leur vient cette hardiesse devant Jésus-Christ? » Il les menace de sa colère et puis il descend de chaire après leur avoir donné, dit-il, « ce charitable avertissement. »

M. Lachat croit que Bossuet signala des irrévérences analogues dans la chapelle de Versailles, et la preuve en est, selon lui, dans un fragment qu'il rattache au second point du premier sermon pour *la Nativité de la sainte Vierge*, prêché à l'hôpital général vers 1660. Mais cette preuve nous paraît insuffisante. Ce « superbe édifice que la France verra avec joie » et ce sanctuaire que le roi « n'oubliera pas, » auquel « manquent des ornements » peuvent s'entendre de l'hôpital lui-même et de sa chapelle inachevée. Nous tromperions-nous? Ces mots : « La piété de Louis *que vous nous avez donné pour monarque* » semblent reporter ce fragment au commencement du règne. Or la nouvelle chapelle de Versailles (il ne peut être question que de celle-là) ne fut achevée et bénie qu'en 1710. A cette date Bossuet était mort depuis six années, et l'on ne voit d'ailleurs point qu'il ait jamais prêché à la cour de sermon sur la nativité de la sainte Vierge. (*OEuvres de Boss.* T. XI, p. 75. — Paris, Vivès, 1863.)

Ce genre de prosopopée est familier à Bossuet. Il lui fournit à la fois un mouvement d'éloquence et un argument péremptoire; c'est, en effet, le plus souvent à ses auditeurs eux-mêmes qu'il s'adresse : « Élevez-vous contre moi, » leur dit-il. Ici même il va employer cette ressource qui serait périlleuse en d'autres mains et au service d'une moins bonne cause : « Parlez, Messieurs, démentez-moi hautement. Quel siècle a-t-on jamais vu où l'ambition ait été si désordonnée ? Quelle condition n'a pas oublié ses bornes? Quelle famille s'est contentée des titres qu'elle avait reçus de ses ancêtres ? On s'est servi de l'occasion des misères publiques pour multiplier sans fin les dignités. Qui n'a pu avoir la grandeur a voulu néanmoins la contrefaire... et par un juste retour la grandeur s'est tellement étendue qu'elle s'est enfin ravalée... O siècle stérile en vertus, magnifique seulement en titres... ô siècle vainement superbe, je le dis avec assurance et la postérité le saura bien dire, que pour connaître ton peu de valeur, tes dais et tes balustres et tes manteaux et tes titres et tes armoiries sont des preuves trop convaincantes. »

Dans le sermon sur *l'honneur* prêché le 23 mars 1666 à Saint-Germain, Bossuet renouvellera ces plaintes, en y ajoutant toutefois de nouveaux traits. Avec quelle raillerie mordante ne peindra-t-il pas cet homme qui « s'imagine croître lui-même avec son train qu'il augmente, avec son domaine qu'il étend, » qui « travaille à se multiplier dans ses titres, dans ses possessions, dans ses vanités, tant de fois comte, tant de fois seigneur, possesseur de tant de richesses, maître de

tant de personnes, ministre de tant de conseils; et ainsi du reste... sans toutefois qu'il faille autre chose pour l'abattre qu'une seule mort..., » cette femme vaine « qui traîne en ses ornements la subsistance d'une infinité de familles, qui tâche d'épuiser au service d'un seul corps toutes les inventions de l'art et toutes les richesses de la nature [1]... » Assurément voilà des traits acérés et qui atteignent dans le vif les auditeurs. Ce ne sont pas des flèches en l'air. Toutes portent, toutes blessent; le prédicateur le sait et il les décoche de façon à atteindre non quelques-unes des personnes de cette cour ou de cette assemblée, ce qui eût fort satisfait les autres, mais toutes sans exception, ce qui lui assurait sans doute moins de faveur auprès d'elles et moins de succès.

Et cependant, au milieu de tout cela, Bossuet ne réprouve point, il s'en faut, ce qu'il appelle « la grandeur extraordinaire; » cette grandeur est utile, elle est nécessaire dans l'ordre social. Il faut des nues pour verser leurs eaux sur la terre, des astres pour répandre au loin leurs influences; mais alors même qu'on se

1. Dans le discours sur l'*intégrité de la pénitence*, en 1662, au Louvre, l'orateur se dit averti par la conversion de Madeleine de donner quelques avis à son sexe : « ... La nécessité, lui dit-il, avait fait simples les premiers vêtements, la pudeur les faisait modestes, la bienséance se contentait de les faire propres; la curiosité s'y étant jointe la profusion n'a plus de bornes; et pour orner ce corps mortel, presque toute la nature travaille, les métiers suent, le temps se consume et les richesses s'épuisent. » (IIIe p.) Et il tonne contre cette fausse liberté introduite en nos mœurs... qui relâche toute retenue... et contre cette vie moitié chrétienne et moitié mondaine où « Jésus-Christ ne se connaît plus. » On le voit, ce ne sont que des variantes, mais admirables, de la même morale. Cette morale est si juste que le cours des années en modifie à peine l'expression.

propose « une fin si noble, » il faut y aller « par des degrés convenables, » il faut s'y élever « par les voies de la vertu et non par des pratiques basses et honteuses. »

On devine assez de quelles pratiques veut parler ici l'orateur. Elles avaient pour mobile ce qu'il a appelé en second lieu *l'enivrement de la faveur*.

Sous tous les régimes absolus, les charges, les dignités, les traitements s'obtiennent surtout par la faveur du prince: et celle-ci n'est guère accordée qu'aux flatteurs. Le nombre alors s'en multiplie et l'adulation ne connaît plus de bornes : quiconque a une ambition se fait solliciteur; et quiconque sollicite devient courtisan. De sorte que l'accompagnement obligé d'une volonté toute-puissante est une armée d'adulateurs qui empoisonnent l'esprit du prince, comme dit Bossuet, et infligent à la dignité humaine de poignantes humiliations.

Certes, ils ne manquaient pas à la cour de Louis XIV. Bossuet les accuse de trois choses : corrompre la vertu, déguiser et accréditer le vice, enfin attribuer aux hommes ce qui appartient à Dieu. Et de quelle verve l'orateur ne poursuit-il pas ce réquisitoire! C'est dans le discours *sur l'honneur du monde* prononcé le 21 mars 1660 aux Minimes et c'est avec plus de force encore dans le sermon *sur la haine de la vérité* [1]. Bossuet, dans le premier, parlait aux gens de la cour, Condé en tête; dans le second, il s'adresse à la cour elle-même : « O malheur des malheurs, s'écrie-t-il, la

1. A Saint-Germain en Laye, le 11 avril 1666.

flatterie nous obsède et nous environne, je dis les grands et les petits... Celle de la cour est si délicate qu'on ne peut presque éviter ses piéges ; elle imite tout de l'ami jusqu'à sa franchise et sa liberté [1] et nous voyons tous les jours que pendant que nous triomphons d'être sortis des mains d'un flatteur, un autre nous engage insensiblement que nous ne croyons plus flatteur parce qu'il flatte d'une autre manière [2]. » Et comme il sait pénétrer jusqu'à la racine de ce vice afin de l'extirper ! Cette racine est notre amour-propre qui est « un grand flatteur, » car « les flatteurs du dehors, âmes vénales et prostituées, savent bien connaître la force de cette flatterie intérieure. C'est pourquoi ils s'accordent avec elle, ils agissent de concert et d'intelligence, ils s'insinuent si adroitement dans ce commerce de nos passions... dans cette secrète intrigue de notre cœur que nous ne pouvons nous tirer de leurs mains ni reconnaître leur tromperie. » Remède : « un amour généreux de la vérité, un désir de nous connaître nous-mêmes tels que nous sommes, à quelque prix que ce soit. »

Vient ensuite dans le rang des griefs de Bossuet contre la cour *la délicatesse du point d'honneur*. Dans ce monde désœuvré et livré aux coteries, les plus petites

1. On voit ici toute la supériorité du prédicateur sur le moraliste ancien qui assigne comme trait distinctif du flatteur une certaine affectation de plaire en toute rencontre. (Cicéron. *De Amicitiâ*, n. 15.) Bossuet connaît ce diagnostic, et il s'en moque : « Ce n'est pas aller à la source, c'est parler de l'artifice le plus vulgaire et du fard le plus grossier de la flatterie. » (*Sur la charité frat.*, Ier point.)

2. Ce même passage se retrouve dans le serm. sur *la char. frat.*, prêché au Louvre en 1662.

querelles, en passant par les salons, s'envenimaient et bientôt ne laissaient d'autre issue que le duel. L'orateur s'élève énergiquement contre « ces cruelles délicatesses du faux point d'honneur[1]. » Est-il « rien de plus injuste, dit-il, que de verser le sang humain pour des injures particulières et d'ôter par un même attentat un citoyen à la patrie, un serviteur à son roi, un enfant à l'Église et une âme à Dieu[2]. » On ne pouvait, en moins de paroles, énumérer toutes les raisons naturelles, civiles, sociales, politiques, morales et religieuses qui condamnent le duel. Bossuet dut influer sur les déterminations rigoureuses du roi à l'égard de ce triste préjugé. Du moins les provoqua-t-il hautement : « Ah ! Sire, s'écriait-il, continuez à seconder Jésus-Christ pour empêcher cet opprobre de son Église et cet outrage public qu'on fait à l'ignominie de sa croix[3]. »

Et l'orateur joint à ces vices ce qu'il nomme si bien l'*entêtement des folles amours et la soif des plaisirs*. Cette cour était sans contredit sensuelle, pis que cela, voluptueuse. L'immoralité y trônait publiquement[4] et pareille à ces eaux élancées qui, de leur sommet, se répandent en nappe sur les couches inférieures, elle avait tout envahi. On vivait pour le plaisir et souvent

1. Sur *la Passion de J.-C.*, 7 avril 1662, au Louvre.
2. Sur *l'honneur du monde*.
3. Sur *la Passion de J.-C.* — *Ibid.*
4. « Il n'y a plus de galanterie, écrivait Scudéry le 18 mars 1673 rien que de la débauche, hormis le roi qui seul est galant à la cour. » Mais il faut avouer qu'elle usait d'euphémisme envers Sa Majesté. Cette galanterie, qui se traduisait par des adultères et des bâtards, confinait de près à la licence de l'entourage. D'ailleurs la moralité n'est pas une question de belles manières et de façons chevaleresques.

on en mourait. Que faire? Attaquer de front cette idole, Bossuet ne le craint pas[1]; mais encore fallait-il la renverser. Dans ce but l'orateur s'arme d'une des plus saisissantes pages de l'Évangile : l'histoire, ou la parabole, du mauvais riche. Dès l'exorde se plaçant résolûment en face de son auditoire si susceptible à cet endroit : « Presque tous ceux qui m'écoutent, dit-il, se trouveront tantôt, s'ils y prennent garde, dans quelque partie de la parabole[2]. » Il s'agit donc, dans sa pensée, du vice le plus universel de la cour. Et ce n'est pas seulement contre ceux « qui s'emportent aux excès » que l'orateur va s'élever, mais aussi contre « les autres qui s'imaginent être modérés quand ils se donnent de tout leur cœur aux choses permises. » Le riche de l'Évangile doit les faire trembler jusqu'au fond de l'âme. Que lui reproche-t-on en effet? Ses rapines, ses violences? non, mais sa délicatesse et sa bonne chère : « O grands, ô riches du siècle, s'écrie alors Bossuet, que votre condition me fait peur et que j'appréhende pour les crimes cachés et délicats qui ne se distinguent point par les objets, qui ne dépendent que d'un secret mouvement du cœur et d'un attachement presque imperceptible! »

1. On ne sait trop dans quel fond de pensée Scudéry écrivait : « M. de Condom veut qu'on croie qu'il est fort indifférent pour tout le sexe. » (A Bussy, même date.) S'il voulait qu'on le crût, c'est qu'il l'était, du moins au sens où l'entend ici Scudéry. Et lors même qu'il en eût imposé sous ce rapport, ce ne pouvait être que dans le but de donner à son ministère plus d'autorité. Mais nous ne faisons à cet égard aucune concession, et nous croyons que la galanterie fut toujours étrangère à Bossuet. Rien ne demande plus de contrôle que les insinuations dirigées à ce sujet contre lui.

2. Sur l'*Impénit. fin.*, 5 mars 1662. — Au Louvre.

Voilà qui est sévère et devait fort étonner cet auditoire. L'orateur l'a sans doute remarqué, puisque incontinent il ajoute : « Mais tout le monde n'entend pas cette parole ; passons outre, chrétiens, et tâchons de leur faire voir (aux hommes du monde) le triste état de leur âme par une chute plus apparente. » Et avec une psychologie admirable : « Par cet abandon aux choses licites, il se fait dans tout notre cœur un certain épanchement d'une joie mondaine, si bien que l'âme se laissant aller à tout ce qui lui est permis commence à s'irriter de ce que quelque chose lui est défendu. Oh ! quel état ! quel penchant ! quelle étrange disposition ! Je vous laisse à penser si une liberté précipitée jusqu'au voisinage du vice ne s'emportera pas bientôt jusqu'à la licence... » Et comme si la réalité lui apparaissant tout à coup se fût raillée de son doute même : « ... Après cela, conclut-il avec une sorte d'accent découragé, si Dieu ne fait un miracle, la licence des grandes fortunes n'a plus de limites. »

Mais une conséquence, et il la signale, de cette sensualité c'est d'éteindre dans le cœur la miséricorde ; en d'autres termes, et selon son expression, c'est *la dureté à la misère des autres*. Ici l'orateur abonde en traits de la plus haute satire : « C'est le génie de la volupté » d'être dure, cruelle, impitoyable. « Elle a la dureté qui ferme les oreilles aux plaintes, les mains aux secours, les entrailles à la compassion. C'est, messieurs, cette dureté qui fait des *voleurs sans dérober* et des *meurtriers sans verser du sang*. L'aise, la joie, l'abondance remplissent l'âme de telle sorte qu'elles n éloignent tout le sentiment de la misère d'autrui.

Leur grandeur les rend dédaigneux, leur abondance secs, leur félicité insensibles, encore qu'ils voient tous les jours non tant des pauvres et des misérables que la misère elle-même et la pauvreté en personne pleurante et gémissante à leur porte. » C'est ici, s'écrie-t-il magnifiquement, « la malédiction des grandes fortunes. » Certes c'étaient au moins là de rudes vérités à dire et de dures à entendre dans cette année de 1662 où la misère du peuple formait avec l'opulence de la cour et ses plaisirs un si terrible contraste. Il fallait bien que Bossuet eût le cœur plein du sentiment de cette misère et l'esprit indigné de l'indifférence de la cour envers elle. Nous le retrouverons encore dans ce ministère de médiation et de commisération. Qu'il nous suffise ici de le voir stigmatiser et réprouver ce qu'il a nommé si justement « le génie de la volupté. »

Or la dureté envers les inférieurs a pour pendant la jalousie envers les égaux ou les supérieurs, cette envie secrète « du progrès de ceux que l'on caresse en public. » Ici paraît le cortége des trahisons intimes et en quelque sorte domestiques de la cour : « Jamais on ne vit plus d'embrassements, plus de paroles choisies pour témoigner une parfaite cordialité; mais si une lumière divine venait découvrir tout à coup ce que la bienséance, ce que l'intérêt, ce que la crainte tient si bien caché, ô quel étrange spectacle et que nous serions étonnés de nous voir les uns les autres avec nos soupçons et nos jalousies et nos répugnances secrètes les uns pour les autres [1]. » Non, conclut-il, l'a-

1. Sur *la Charité fratern.*, 1662. — Au Louvre.
Ceux qui cherchent des rapprochements entre Pascal et Bossuet ne

mitié n'est « qu'un nom en l'air ; et s'il est de quelque usage il signifie seulement un commerce de politique et de bienséance. » Et de peur que son auditoire ne fût tenté d'échapper aux mailles de ce réseau, l'orateur tout à coup, par un brusque mouvement, les resserre : « Si je parlais en un autre lieu, j'alléguerais peut-être la cour pour exemple, mais puisque c'est à elle que je parle, qu'elle se connaisse elle-même. »

Le pis de cette jalousie mutuelle est qu'elle dégénérait en un système honteux de délations et de rapports. Parmi tant de rivalités qui toutes

Des yeux d'Assuérus attendaient leur arrêt,

on conçoit que de telles pratiques fussent fréquentes. C'est d'ailleurs, comme la flatterie, le mal nécessaire des régimes absolus et personnels. On s'adresse d'abord « aux oreilles importantes ; » puis, et bientôt, on va « à celles du prince. » Bossuet adjure au nom de Dieu les courtisans de renoncer à un pareil commerce, et il le flétrit de manière à en inspirer l'horreur non moins au roi qu'à ceux qui l'entourent : « ... Les oreilles du prince ! songez qu'elles sont sacrées... Infecter les oreilles du prince, ah ! c'est un crime plus grand que d'empoisonner les fontaines publiques et plus grand que de voler les trésors publics. Le grand trésor d'un État c'est la vérité dans l'esprit du prince. Et n'est-ce pas pour cela que le roi David avertit si

manqueraient sans doute pas de rappeler ici le mot de l'auteur des *Pensées* : « Je mets en fait que si tous les hommes savaient ce qu'ils disent les uns des autres, il n'y aurait pas quatre amis dans le monde. » (Ch. VIII, 42.)

sérieusement en mourant le jeune Salomon son fils : *Ut intelligas universa quæ facis et quòcumque te verteris*[1]; comme s'il disait : « Tournez-vous de plus d'un côté pour découvrir tout à l'entour les traces de la vérité... elle ne viendra guère à vous de droit fil et d'un seul endroit; car les rois ne sont pas si heureux. »

Enfin Bossuet reproche à ses auditeurs d'être toujours prêts à sacrifier leur conscience. Ils y mettaient du reste quelque habileté. En général, dans les choses de peu, ils affectaient les plus vertueux scrupules et une délicatesse extrême. Vous eussiez dit des Catons. La moindre transaction leur faisait horreur. Mais se présentait-il quelque grand intérêt, vite ces pudeurs tombaient, ces sévérités ployaient. Il ne restait plus l'ombre de conscience ; le sens moral même semblait éteint.

Pareille défaillance avait lieu, surtout en matière de cupidité, et la cupidité avait souvent pour expression le jeu. Le jeu à cette cour était effréné. Il y en avait de vingt sortes. Loret les énumère plaisamment sous forme d'un adieu que leur adresse M[lle] de Leuville qui en avait été assez mal traitée :

Adieu malheureux Lansquenet
Qui rend souvent le gousset net;
Adieu jeu de trente et quarante
Où l'on perd mainte bonne rente;
Adieu Beste, Berlan et Hoc
Où l'on joueroit jusqu'à son coc;
Adieu Reversis, adieu Hère
Souvent plus piquant qu'une haire;

1. III. *Reg.* II, 3.

Bref adieu Prime, adieu Piquet,
Adieu Tric-trac et Tourniquet;
Je vous haïs et vous déteste
Cent fois plus que la malle-peste[1].

Et il y avait encore le Quinze, le Flux-virat, le Portique, la Bassette, l'Hombre, le Trou-madame, le Triomphe ou le jeu du roi. C'était plus de causes de ruine qu'il n'en fallait. Encore M[lle] de Leuville n'y avait-elle perdu que quatre cent douze écus. Mais Olivier d'Ormesson nous donne quelques chiffres de différences faites au jeu en l'année 1645, qui sont vraiment effrayantes. En un seul jour M. le duc d'Orléans, le cardinal et M. Tubœuf avaient perdu un million de livres[2] et le roi n'avait pas quinze ans qu'il se signalait par des exploits du même genre :

Dimanche le roi fut malade,
Mais ce ne fut qu'une passade,
Et cela ne l'empêcha pas
De gagner entre deux repas,
Non point de simples babioles,
Mais deux mil et sept cens pistoles
En bel argent et bien comptant[3].

Il est évident qu'avec le roi les différences étaient

1. *Muse hist.*, 14 mars 1654.
2. *Journal*. T. I, p. 336.
Dans ce million, M. Tubœuf aurait été pour 200,000 livres et Monsieur pour 100,000, ce qui en laisserait 700,000 à la charge du cardinal. « Mais depuis, l'on m'a dit, ajoute d'Ormesson, que M. le cardinal n'avait perdu que 80,000 livres. » Laquelle de ces versions est exacte?
3. *Muse hist.*, 15 mars 1653.
C'est juste la somme que perdit M. de Langlée, qui taillait, à ce qu'écrit Saint-Pouange en 1678. La pistole valait de 40 à 50 francs actuels. M[me] de Montespan, le jour de Noël de la même année, en joua 150,000 sur trois cartes et les gagna Elle venait de perdre 700,000 écus. (*Lettres*

toujours réglées, si énormes qu'elles fussent ; mais entre gens de cour souvent l'on perdait et l'on ne payait pas, ou l'on gagnait mais en trichant, de sorte qu'à tous égards ce jeu devenait une source débordante de vices et d'iniquités. Bossuet pouvait-il manquer de flétrir cette désolante passion : « Songez, leur disait-il, aux injustices du jeu si fréquentes, si peu méditées, si peu réparées... Il semble qu'on se persuade que tout est jeu dans le jeu, mais il n'en est pas de la sorte. Les injustices n'y sont pas moins grandes, ni les restitutions moins obligatoires, sans que j'y puisse remarquer d'autres différences sinon qu'on y pense moins et que les fraudes sont plus ordinaires et manifestes [1]. »

Quant à ceux qui ne fraudaient ni ne frustraient de la sorte, l'orateur leur reproche encore certains accommodements avec leur conscience qui, regardant comme sacrées les dettes du jeu, leur permettait de faire misérablement languir des marchands et des ouvriers « dont la famille éplorée, leur disait-il, crie vengeance devant Dieu contre votre luxe ; » ou bien qui leur persuadait de payer certaines dettes récentes pour conserver du crédit et de négliger les vieilles dettes, de ruiner impitoyablement les anciens amis... « à qui l'on croit faire assez de justice quand on leur laisse après sa mort les débris d'une maison ruinée et les restes d'un naufrage que les flots emportent. » Et se

inédites des Feuquières. T. IV.) Trois mois après, elle perdit 400,000 pistoles qu'elle regagna à la fin. (Trichateau à Bussy, 6 mars 1679. — *Corresp.* de Bussy. T. IV, p. 320.)

1. Serm. pour le Vendredi-Saint. Car. de 1666, à Saint-Germain.

laissant aller à l'indignation de ces choses : « Intérêt, s'écrie-t-il, Dieu du monde et de la cour... qui ne tombe pas dans tes piéges ! La bonne foi n'est qu'une vertu de commerce qu'on garde par bienséance *dans les petites affaires* pour établir son crédit, mais qui ne gênera point la conscience *quand il s'agit d'un coup de partie*... et l'on sait lier ensemble tant d'intérêts différents que la justice repoussée... est contrainte de se retirer [1]. »

Un dernier grief, et le plus grave de tous, contre cette cour, c'est son impiété. On s'en étonne et cependant rien de plus réel. Bossuet voyait poindre déjà cette incrédulité funeste qui devait triompher un demi-siècle plus tard et conduire directement aux abîmes notre société. Le philosophisme voltairien germait alors et se traduisait en deux manières. Les uns méprisant le peuple et, comme dit Bossuet, la vile multitude, lui donnaient publiquement l'exemple de l'irréligion. Ce sont ceux que l'orateur, dans l'oraison funèbre d'Anne de Gonzague, appelle « les libertins » qui en étaient venus à dogmatiser au profit de leurs vices et cherchaient le repos de leur conscience dans le naufrage de leur foi, ceux qu'il écrase de cette apostrophe : « Qu'ont-ils vu ces rares génies, qu'ont-ils vu plus que les autres ? Quelle ignorance est la leur ; et qu'il serait aisé de les confondre, si, faibles et présomptueux, ils ne craignaient d'être instruits... » ceux enfin qui affectaient l'indépendance de l'esprit, le mépris des croyances et des croyants, et le scepti-

1. Serm. *sur la Justice*. — 1662, au Louvre.

cisme à l'endroit des plus essentielles vérités[1]. Les autres, qui se croyaient plus sages, sans craindre d'être plus hypocrites, faisaient, ainsi que dit l'orateur, entrer la politique dans la religion. Ils maintenaient et choyaient celle-ci, ou même la pratiquaient extérieurement, mais dans le but unique de s'attirer le respect des peuples. Les peuples à leurs yeux ressemblaient à l'enfant auquel, afin de tromper son impatience, on conserve ses hochets, ou à la bête fauve que l'on tient muselée. Pour la museler il y a deux choses : la force, mais elle s'épuise toujours; la conscience religieuse, et on l'exploitait. Bossuet s'élève contre ce misérable système, tout en maintenant la nécessité de l'édification des peuples. Les marques de piété et de pénitence à la bonne heure! mais à la condition que Dieu ne soit pas frustré de son sacrifice qui est un cœur contrit et humilié. « Ah! que la politique est dangereuse, s'écrie-t-il. Elle est de telle importance que les esprits sont tentés d'en faire leur capital et leur tout. » La religion doit

1. On peut juger du progrès de ce scepticisme : 1° par ce qu'écrivait le 4 août 1690 l'abbesse de Fontevrault à Daniel Huet, se plaignant que « les livres de Hollande qui ont envahi le monde depuis quelques années et qui ont répandu des doutes et des demi-connaissances dont les petits esprits n'ont pu tirer d'autre fruit que de se croire capables de juger de tout, » s'étaient glissés jusque dans les cloîtres; 2° par ce que marquait à son tour la Palatine le 2 juillet 1699 : « La foi est tellement éteinte en ce pays qu'on ne voit presque plus maintenant un seul jeune homme qui ne veuille être athée. Mais ce qu'il y a de plus drôle, c'est que le même individu qui fait l'athée à Paris joue le dévot à la cour; » 3° par tout ce que Bourdaloue, Massillon et les prédicateurs subséquents constateront du haut de la chaire à ce sujet. — Voltaire trouva en vérité le terrain bien propice. Il n'eut qu'à y jeter à pleines mains sa raillerie.

demeurer au-dessus et à part, et ce mensonge d'une croyance pour le peuple que l'on caresse trop souvent dans les hautes sphères ne tarde pas à se dissiper bientôt devant l'éternelle logique des foules qu'il laisse irritées et déçues, prêtes à se venger enfin d'une outrageuse exploitation.

Il y eut d'autres erreurs, d'autres passions, d'autres vices de la cour pour exciter et exercer la verve du grand orateur; mais nous avons du moins parcouru avec lui les principales faces de l'immoralité, telle qu'elle se montra sous ce règne et dans ce lieu; et il ne reste plus qu'à le voir sur ce chemin déblayé et aplani tracer rapidement à ses auditeurs les étapes du bien, les différents relais du devoir. Le devoir, sans contredit, consiste avant tout dans la réforme de la vie. Mais l'Écriture qui dit : Évitez le mal! ajoute aussitôt : Faites le bien! Or la pratique du bien se rattache soit à la grandeur, soit à la puissance, soit à la richesse. Voilà du moins trois aspects sous lesquels il convenait de l'envisager dans cette cour « la plus auguste de l'univers; » et Bossuet fit ainsi.

Le devoir de la grandeur a deux fins : — D'abord se soumettre à Dieu, faire régner Dieu sur soi, sur ses volontés. C'est alors éminemment un acte de religion. « Ceux qui ne découvrent rien sur la terre qui puisse leur faire la loi doivent être d'autant plus préparés à la recevoir d'en haut. » Nous avons déjà vu les théories de l'orateur à ce sujet. Elles sont fermes, logiques, irréfutables. Elles ont d'ailleurs une sanction :

« Sire, dit-il au roi qu'il considère, et à juste titre, comme la personnification de la grandeur ici-bas, Votre Majesté rendra compte à Dieu de toutes les prospérités de son règne, si vous n'êtes fidèle à ses volontés [1]. » — Puis étendre et propager le règne de Dieu : « Établir J.-C. sur eux-mêmes et par eux sur les peuples, » telle est, en résumé, la mission des grands. Elle s'impose particulièrement aux rois, et l'orateur en voit le signe non équivoque dans la cérémonie même de leur sacre : « L'Évangile sur votre tête, dit-il à Louis XIV, c'est pour vous inspirer l'obéissance; l'Évangile en vos mains, c'est pour l'imprimer dans tous vos sujets[2]. »

Quant à la puissance, c'est un principe invariable chez Bossuet, et dont il renouvelle souvent l'expression, qu'elle n'est que pour le bien des hommes et que si les grands « portent sur leur front le caractère de la puissance de Dieu, ils doivent aussi porter sur leurs mains le caractère de sa libéralité[3]. » Ils aspirent à être les dieux des hommes; eh bien, voici de quelle manière ils réaliseront cet idéal. Ce ne sera point en se rehaussant eux-mêmes d'une vaine majesté, en s'environnant de dais, de balustres, de couronnes, de titres, en cherchant à éblouir les mortels et à se déguiser à eux-mêmes qu'ils le sont. Ce ne sera pas non plus en se faisant adorer, en attirant ou laissant

1. Serm. pour la Purific. de la sainte Vierge. — 2 févr. 1662, au Louvre.

2. Sur *les dev. des rois*. 1662, au Louvre.

Cette maxime avait à la fois un sens moral et un sens politique. Nous ne prenons ici que le premier.

3. Sur *l'amour des grandeurs*. 1663, au Val-de-Grâce, dev. la reine.

venir à soi tous les hommages. Non, ils ne seraient alors que des idoles « et des idoles, muettes, inanimées[1]. » Ah ! s'écrie-t-il, la terre est désolée, les pauvres gémissent, les innocents sont opprimés, l'idole est là qui hume l'encens, qui reçoit les adorations, qui voit tomber les victimes à ses pieds et n'étend pas son bras pour faire le bien. *O pastor et idolum*[2] ! Citant ensuite ces admirables paroles de saint Grégoire de Nazianze aux empereurs de Constantinople : « O princes, respectez votre pourpre, révérez votre propre puissance... Connaissez le grand mystère de Dieu en vos personnes. Les choses hautes sont à lui seul ; il partage avec vous les inférieures. Soyez donc les sujets de Dieu et soyez les dieux de vos peuples[3], » il les applique même directement au jeune Louis XIV : « Sire, lui dit-il, soyez le Dieu de votre peuple, c'est-à-dire, faites nous voir Dieu en votre personne sacrée. Faites nous voir sa puissance, sa justice, sa miséricorde...[4] » — Sa puissance, pour gagner le cœur des hommes. « Toutes les conquêtes ne se font pas sur les étrangers ; il n'y a rien de plus illustre que de faire une conquête paisible de son propre état. Conquérir les cœurs ; ce royaume caché et intérieur est d'une étendue infinie. O que cette conquête est digne d'un roi[5]. » — Sa justice, pour « résister à l'iniquité et soutenir le droit avec une force invincible[6]. » — Sa mi-

1. Sur *l'ambition*. 1666, à Saint-Germain.
2. *Zacch.*, XI, 16.
3. Sur *l'amour des grandeurs*, II° p.
4. *Orat.*, XXVII.
5. II° serm. pour l'Annonc. 1666, à Saint-Germain.
6. Sur *l'ambition*, II° p., 2° réd., 1666.

séricorde pour soulager la souffrance[1]. « De ce beau mélange » résulte, selon l'orateur, « une certaine révérence qui a je ne sais quoi de religieux et dans laquelle consiste le véritable caractère de la majesté[2]. »

Ainsi donc l'image sous laquelle Bossuet se figure la véritable puissance serait celle du soleil qui s'avance dans le ciel, brillant et bienfaisant; qui éclaire, échauffe, féconde, et envoie si bien ses rayons à toutes choses qu'aucune ne saurait s'y soustraire. Le soleil c'est Dieu, et le rayon c'est la puissance ou la royauté : car la royauté n'est qu'une « puissance universelle de faire du bien aux peuples; tellement que le nom de roi, c'est un nom de père commun et de bienfaiteur général[3]. » Oui, s'écrie-t-il, « voilà le rayon de divinité qui éclate dans les souverains. » On peut remarquer que l'orateur, dans sa pensée ni dans son expression, ne sépare la puissance de la grandeur. Elles s'appuient, en effet, l'une à l'autre pour réaliser cette image de Dieu, soleil de justice et de charité dans le monde. Elles s'unissent et se complètent à merveille. Sans la puissance la grandeur serait stérile, et sans la grandeur la puissance manquerait d'éclat. Deux choses sont nécessaires : la majesté dans la force et la force dans la majesté. Le devoir des grands est de vouloir le bien, et le devoir des puissants est de le faire, mais on ne le fait point sans l'avoir, au préalable, voulu. La puissance est comme la mise en œuvre des volontés de la grandeur.

1. Sur *l'amour des grandeurs*, IIe p.
2. Sur *l'ambition*, 2e réd., IIe p.
3. Serm. pour la Circoncis. T. VIII, p. 332. — Paris, Vivès, 18[illegible]3

Le devoir de la richesse, à son tour, est de fournir à la grandeur et à la puissance des moyens, un instrument. Ce qui fait que Dieu est l'artisan universel du bien, c'est qu'il est l'universel propriétaire des êtres : *meus est orbis terræ et plenitudo ejus*[1]. La richesse est entre les mains de l'homme un agent providentiel, et l'homme a pour mission d'en user chrétiennement. Au riche incombe d'une façon très-spéciale le soin des pauvres, et son devoir à cet égard se résume en ceci : honorer leur condition, soulager leurs nécessités, prendre part à leurs priviléges. C'est en 1659, aux *Filles de la Providence*, devant saint Vincent de Paul et les fondatrices de l'ordre : la princesse de Condé, les duchesses d'Orléans, d'Aiguillon, de Vendôme, Mmes de Brienne, de Séguier, etc..., qu'il développe ce programme ; et le même fond de doctrine reparaît dans ses sermons à la cour. Il établit devant les riches que si les honneurs du siècle les mettent au-dessus des pauvres, le caractère de J.-C. que portent ceux-ci les élève au-dessus des riches. Les pauvres ont le premier rang dans l'Église, les riches n'y sont reçus que pour les servir... Mais le service des pauvres « naturalise » les riches et leur sert à expier la contagion contractée parmi leurs richesses. « Par conséquent, ô riches du siècle, s'écrie l'orateur, prenez tant qu'il vous plaira des titres superbes, vous les pouvez porter dans le monde ; mais dans l'Église de Jésus-Christ, vous êtes seulement serviteurs des pauvres. »

Tels nous semblent fidèlement analysés et résumés

1. Ps. XLIX, 12, et XXIII, 1.

les devoirs de la grandeur, de la puissance et de la richesse, c'est-à-dire les devoirs de la cour, tels que les entend Bossuet. Il y a, certes, d'autres aperçus, d'autres vues de l'orateur à ce sujet, mais des vues de détail, et en quelque sorte la monnaie de cette belle doctrine que nous venons d'exposer.

Et maintenant, pour conclure ce chapitre, avons-nous des éléments suffisants d'information et de jugement touchant la prédication morale de Bossuet à la cour? Sans contredit. Elle nous est apparue sans ombre, sans voiles, sans réticences, et cela dans tous ses rapports avec ce monde étrange et spécial qui occupait les hautes sphères de la société du XVII[e] siècle. La qualité principale qui en ressort, c'est un haut caractère évangélique. Bossuet dit ce qu'il veut, mais il veut toujours ce qu'il dit. Cela de sa part est réfléchi. Il n'y a dans sa parole ni surprises, ni emportements, ni excès. Or, nous le demandons, connaît-on un autre prédicateur qui ait dit aussi courageusement de telles choses, et une autre époque qui les ait aussi religieusement entendues? On put, dans cette époque même, faire à un orateur plus de succès — et vraisemblablement Bossuet subit, à ce point de vue, le contrecoup des déplaisirs secrets qu'il ne pouvait manquer de causer à ses auditeurs — mais, au fond, on n'en entoura aucun de plus d'estime. On sentait à l'entendre que cette déclaration qu'il émettait du haut de la tribune sacrée était non-seulement sincère, mais vraie de tout point : « Je ne brigue point de faveur, je ne fais point ma cour dans la chaire ; à Dieu ne plaise[1]. »

1. Serm. pour le 1[er] dim. de car. 1660, aux Minimes.

Non, ô grand homme, et nul ne vous accusera de faiblesse ou de complaisance envers l'aristocratie du XVIIe siècle, si ce n'est au détriment de la vérité et par une flatterie indigne envers l'esprit démocratique de ce temps qui affecte le dédain de toutes les grandeurs sociales et trouve qu'on les courtise, dès lors que l'on ne consent pas à les injurier. Quiconque, de bonne foi, suivra votre ministère dans la chaire royale restera à jamais convaincu de ce haut désintéressement et de ce courage tempéré de prudence qui ne vous abandonnèrent jamais. Et vous lui paraîtrez l'immortel exemple d'un prédicateur aussi bien que celui d'un « évêque à la cour. »



CHAPITRE III.

La politique des sermons de Bossuet à la cour.

L'abbé Le Dieu affirme que « dans sa politique sur les rois et la royauté » Bossuet employa « des matériaux tirés de ses sermons prêchés à la cour. »

Il serait aisé de reconnaître et peut-être curieux de rechercher quelle place ces matériaux occupent dans le célèbre traité *de la Politique sacrée*, mais notre tâche est de les envisager uniquement dans leur cadre originel et sous leur forme native. La pensée du grand orateur nous apparaîtra de la sorte plus vive touchant les graves questions qui de tout temps passionnent les rois et les peuples, les gouvernements et les sociétés, à savoir : l'origine, la nature et les droits du pouvoir, les rapports de l'État et de l'Église, le problème social de la paix et de la guerre, de l'égalité civile et de la liberté, la théorie de l'élévation et de la chute des empires, enfin tout ce qui intéresse la vie publique des nations et se rattache à leurs destinées.

Bossuet, en effet, dans ses sermons à la cour, a agité tous ces problèmes, et souvent il les a résolus avec cette justesse, cette pénétration, cette impartia-

lité et, disons-le, cette prévoyance et cette hauteı de vues qui ne sont pas les moindres traits de so génie quasi prophétique. Quel étonnement ne sera-(pas et quel charme de retrouver chez lui, à trave des idées toutes faites et même des préjugés, un seı politique des plus rares et un ensemble d'aspiratioı généreuses! Ceux qui ont fait de Bossuet un autoritai farouche et un incorrigible doctrinaire ne l'ont poiı assez regardé dans ces discours où sans calcul, saı feinte, se découvre le fond de son esprit touchant l devoirs de la royauté, les droits des peuples et jugement de Dieu sur les uns et les autres. Nous essai rons du moins de leur présenter le grand orateur soı ce jour nouveau pour eux.

« Sans sortir de son caractère, dit Le Dieu, saı faire le ministre ni l'homme d'État, il parlait au r et aux grands de leurs devoirs aussi librement qu'aı particuliers [1]. » Or parmi ces devoirs il en était (publics. et ce sont les plus graves. Impossible de ı pas y toucher, même en restant dans le rôle le plı strict du prédicateur. Et d'autre part, le moyen d' clairer ces devoirs sans effleurer au moins les délicat questions de la politique qu'ils soulèvent? — De tel sorte que la condition même de son ministère obl geait notre orateur à proclamer du haut de la chai royale les principes qui doivent régir les pouvoirs i(bas. L'écueil pour lui était de mêler à l'orateur sac le politicien ; mais il sut l'éviter et sa conduite res le modèle achevé du tact et de la mesure dans lesque

1. *Mém.* I, 112.

il convient à un prédicateur d'aborder ces questions. C'est là qu'on le voit prêtre, toujours prêtre et rien que prêtre ; et cet aspect unique se dégagera, croyons-nous, aux yeux de quiconque suivra d'un peu près ce que nous avons appelé, assez improprement, la politique de ses sermons à la cour.

Voici d'abord sur le pouvoir considéré en lui-même quelques-unes des vues de l'illustre prédicateur.

Il commence par exclure ce que nous appellerions aujourd'hui l'anarchie, c'est-à-dire l'absence même de pouvoir public : « D'autant, dit-il, que les choses humaines vont naturellement au désordre, si elles ne sont retenues par la discipline, il a été nécessaire d'établir une forme de gouvernement dans les choses profanes... sans quoi la société dégénérerait en confusion [1]. » Tel est, en quelques mots, le droit naturel du pouvoir. Quant à son droit divin, l'orateur ne professe à ce sujet ni plus ni moins que la doctrine catholique, celle de saint Paul et des Pères : « Qui a mieux établi, s'écrie-t-il, que Jésus-Christ l'autorité des princes et des puissances légitimes?... Il leur érige un trône dans les consciences et il met sous sa protection leur autorité et leur personne sacrée [2]. » C'est en ce sens que l'orateur nomme Jésus-Christ « ce *sage* distributeur des couronnes. »

L'épithète de *sage* doit être ici remarquée. Elle nous introduit dans le fond même de la pensée de Bos-

1. Pour la fête de la Circonc. 1er serm.
2. Pour le IIe dim. de l'Avent. 1665. Au Louvre.

suet sur un point très-délicat et très-grave, à savoir la délégation elle-même du pouvoir. Encore bien, dira-t-il, que dans l'ordre des choses humaines les souverains « ne voient rien de plus grand que leur sceptre, rien de plus sacré que leur personne, rien de plus inviolable que leur majesté (une telle énumération des priviléges que les princes se décernent à eux-mêmes est-elle tout à fait exempte d'ironie?..), ils doivent néanmoins mépriser le royaume qu'ils possèdent seuls, au prix d'un autre royaume dans lequel ils ne craignent point d'avoir des égaux. » Et dans le but de leur inspirer le mépris de cette royauté égoïste, l'orateur va chercher l'exemple du successeur de Mahomet assis sur le trône de Constantin « que Dieu ne craint pas *de lui abandonner comme un présent* de peu d'importance. » Or voilà précisément où brille sa sagesse; car si l'histoire nous le montre laissant ainsi les amis et les ennemis du nom chrétien occuper successivement le trône, exercer tour à tour la suprême autorité, l'orgueil de se croire, spécialement et par un droit inaliénable, investi de ce pouvoir et possesseur de ce trône, un tel orgueil et une telle illusion chez un homme sont bien près d'être ridicules. Bossuet est trop prudent pour divulguer les réticences de sa pensée à cet égard, mais une telle façon de présenter l'empire comme un présent, c'est-à-dire quelque chose qui se donne à qui il plaît, et un présent de peu de prix... est assez expressive par elle-même. Qui que ce soit qui règne, Constantin ou Mahomet, le pouvoir est d'institution divine; mais le droit de Constantin à le posséder n'est ni plus sûr ni plus sa-

cré que celui de Mahomet. Ce qu'il y a d'inviolable et de divin dans son principe s'attache au pouvoir lui-même, non au sujet qui l'exerce et que Dieu élève ou dépose à son gré par des événements où se montre le doigt de sa providence. Ce qu'il y a d'indestructible c'est la « majesté. » Elle « n'est jamais dissipée ni anéantie[1], » dit l'orateur ; la majesté est inhérente au pouvoir dont elle est la marque et le prestige nécessaire. C'est pourquoi « on la voit tout entière aller revêtir les successeurs. »

Et remarquons encore ici ce mot de *successeurs*, mot intentionnel évidemment chez un homme aussi maître de sa pensée et de sa parole que Bossuet. Déjà il avait dit : « Par lui tous les rois règnent, *et ceux que la naissance établit*, parce qu'il est le maître de la nature ; *et ceux qui viennent par choix*, parce qu'il préside à tous les conseils[2], » distinguant ainsi les deux seuls modes légitimes d'avénement au pouvoir, dont le premier suppose l'hérédité, mais non inamissible, puisque aussi bien la seconde hypothèse, celle de l'élection, serait vaine ; et maintenant il parle des *successeurs*, ce qui convient non moins à l'*élu* qu'à l'*héritier*, à l'homme d'une autre race, d'une autre famille, d'une autre branche, au chef d'une république ou d'une monarchie. Tous se succèdent en effet dans le pouvoir lui-même qui seul ne change pas; et en ce sens l'orateur ajoute avec raison : « Le roi, disons-nous, ne meurt jamais ; l'image de Dieu est immortelle[3]. »

1. II° serm. pour la Toussaint, 1re p.
2. Sur *les devoirs des rois*. 1662. — Au Louvre.
3. Inutile de dire que, dans la pensée de Bossuet, le mot de royauté

Cette doctrine de l'orateur est constante. En 1662[1], il déclare que les souverains *commis* par Dieu pour régir ses peuples doivent être liés immuablement aux dispositions de sa providence ; et en 1666, citant ce texte des Paralipomènes : *Sedit Salomon super solium Domini in regem* [2], « Voyez en passant, messieurs, dit-il, que le trône royal appartient à Dieu et que les rois ne le remplissent qu'en son nom [3]. » Donc de simples mandataires pour régir et non posséder les peuples, et des mandataires aux ordres d'une providence qui peut les révoquer à son gré, voilà les souverains. Que devient ici la notion étroite du droit divin des personnes, de ce droit imprescriptible, inaliénable, qui fait du trône une sorte de propriété privée ? L'orateur ne cesse de combattre cette illusion. Il la poursuit et chez les courtisans et chez le roi lui-même. « Si Votre Majesté, lui dit-il, regarde ses peuples comme les peuples de Dieu, sa couronne comme un présent de sa providence, son sceptre comme l'instrument de ses volontés, Dieu bénira votre règne [4]. » Évidemment ni *le présent* ni *l'instrument* ne sont ina-

est synonyme de pouvoir, de souveraineté, quelle qu'en soit la forme. Il n'a garde en effet de réduire à l'un de ses modes ce qui les renferme tous. De même, lorsqu'il parle d'un « rayon de divinité » qui éclate dans le souverain, ce rayon qu'il appelle « la royauté » n'est, selon lui, « qu'une puissance universelle de faire du bien aux peuples, » et non une formule particulière de cette puissance. Le nom de roi, à ses yeux, est « un nom de père commun et de bienfaiteur général. » C'est dans ce sens large et dans sa notion morale qu'il le prend toujours. (V. Serm. pour la Circonc. sur *la roy. de J.-C.*)

1. Pour le jour de la Purific. *sur le sacrifice de soi-même*.
2. Lib. I, c. XXIX, v. 23.
3. Sur l'*ambition*. — II[e] p., 2[e] réd.
4. Pour le jour de la Purific. 1662.

movibles d'eux-mêmes, ou bien il faudrait dire que Dieu s'est une fois dessaisi et pour jamais de ses droits sur le gouvernement des sociétés humaines. Or loin de là, son action sur elles se traduit par des alternatives souveraines. Il donne et il reprend aux rois leur puissance : « En la *donnant* il leur commande d'en user pour le bien du monde, » et « il leur fait voir en la *retirant* que toute leur majesté est empruntée [1]... » La mesure du maintien de cette puissance entre leurs mains est donc celle même du bon usage qu'ils en font ; et ce bon usage se règle sur l'intérêt des peuples et le bien des sociétés. Voilà le criterium infaillible et suprême de la légitimité des pouvoirs établis. Hors de là ils sont tyranniques et abusifs. Ils répudient leur propre droit et hâtent leur propre ruine. Et celle-ci trouve sa justification dans les exigences mêmes du bien public, dans les nécessités de sa juste revendication.

Or, de cette doctrine sur l'origine et la nature du pouvoir découle la notion chrétienne de son exercice. Ici l'orateur s'élève contre l'absolutisme dans le gouvernement du prince. Ce n'est certes pas lui qui comme Dom Diègue aurait dit :

> ... On doit ce respect au pouvoir absolu
> De n'examiner rien quand un roi l'a voulu [2],

ni qui aurait débité à Louis XIV les platitudes que se permettent si souvent nos démagogues envers le

1. Or. fun. de Henri de France. 10 septembre 1669.
2. *Le Cid*, acte I, sc. VI.

peuple, ce tyran bien plus capricieux et dangereux que le plus personnel des souverains [1]. Quelqu'un le faisait naguère observer avec beaucoup de raison : « Tout ce que les Français du XVII[e] siècle pensaient du prince, les révolutionnaires le transportent au peuple auquel ils attribuent par-dessus le marché l'infaillibilité jadis réservée aux conciles et aux papes. « La voix du peuple est la voix de Dieu, » disaient-ils en 1848. Aujourd'hui cet axiome d'il y a vingt ans leur paraîtrait une maxime réactionnaire, car les réunions publiques ont, comme on sait, aboli Dieu l'hiver dernier. Maintenant le peuple est à la fois pour eux ce qu'étaient le roi et Dieu pour leurs ancêtres [2]. »

Maintes fois au contraire, et principalement dans ses discours sur *l'ambition* et sur *l'honneur*, Bossuet, ainsi que l'observe Sainte-Beuve, dit en face de Louis XIV « tout ce qui pouvait prévenir l'idolâtrie future et prochaine dont il fut l'objet, si elle avait pu être combattue [3]. » Voici son thème habituel qu'il emprunte d'ailleurs à l'histoire : « D'où vient que les Néron, les Calígula et les autres monstres du genre humain se sont laissés aller à des actions si brutales et si furieuses ? n'est-ce pas par la licence effrénée de faire tout ce qu'ils ont voulu [4] ? » Pouvait-on mieux

1. *Le Réveil* du 9 octobre 1869 ne s'écriait-il pas dévotement, au sujet d'une manifestation projetée pour le 26 octobre : « Cela dit, nous rentrons dans notre rôle de citoyen et nous attendons ce qu'il plaira au peuple de décider. »

2. *Journal des Débats*, 15 octobre 1869.

3. *Lundis*, x, 170.

4. Ce texte se lit dans un sermon sur *la loi de Dieu*, prêché à Metz vers 1657; mais la pensée, sinon les termes, s'en retrouve si souvent sur les lèvres de Bossuet dans la chaire royale, que nous avons cru pou-

instruire le procès du pouvoir sans limites, du gouvernement sans contrôle, bref de la royauté absolue ! Et le trait ne vaut-il pas à lui seul tous les arguments ! Que dire à cela, qu'objecter ? — Qu'il s'agit ici de l'ordre privé ! Mais celui-ci se sépare-t-il chez les princes de l'ordre public ; et la licence de tout faire ne franchit-elle jamais le seuil de leurs palais ? N'est-ce pas même l'absence de frein en public qui laisse leur vie privée s'échapper ainsi dans tous les excès ? Bossuet savait de reste la corrélation nécessaire de ces deux choses ; et rappelant quelque part [1] le mot de Tacite sur Domitien, que l'avénement de son père à l'empire (qu'eût-ce été de son propre avénement ?) avait précipité dans une licence effrénée : « Il commença, dit-il, à faire le fils du prince par ses adultères et par ses débauches [2]. »

Mais ce contrôle, ce frein, cette limite nécessaires,

voir l'insérer ici. Dans des variantes et fragments du sermon sur *l'ambition*, on lit en effet : « Si je pouvais vous découvrir ici le cœur d'un Nabuchodonosor, d'un Néron ou de quelque autre monstre dans les histoires profanes, vous verriez ce que peut faire dans le cœur humain cette terrible pensée de ne voir rien sur sa tête... » Et il parle de « la grande puissance féconde en crimes » et de la « licence mère de tous les excès. » Évidemment, selon l'orateur, la loi est la même dans les deux ordres, public et privé.

1. Sur *le jugement dernier*, 1669. — A Saint-Germain.

2. « *Stupris et adulteriis filium principis agebat*. » (Lib. Histor., IV, II.) Nous devons faire remarquer ici la supériorité de Bossuet comme traducteur. Point de périphrase. Il s'empare de l'esprit et pour ainsi dire de la moelle du texte. *Faire le fils du prince*, tournure toute latine et qu'un autre eût hésité à porter dans notre langue. J.-E. Burnouf, auquel ne s'applique point, surtout en ce qui regarde Tacite, l'adage italien *Traduttore traditore*, a cependant rendu ainsi la phrase du grand historien : « C'est par le viol et l'adultère qu'il s'annonçait comme fils d'un empereur. » On sent combien l'original est énervé.

où les prendre ? D'abord en soi-même : « Les prince ont à combattre leur propre puissance. Car comme est absolument nécessaire à l'homme d'avoir quelqu chose qui le retienne, les puissances sous qui tout fl chit doivent elles-mêmes se servir de bornes. » Ce pendant Bossuet connaît trop la force envahissante d pouvoir et la faiblesse de ces constitutions qu'un cou d'État peut jeter à terre en un moment, pour ne pa chercher surtout cette limite dans un principe supé rieur à tous les contrats humains. Aussi proclame-t- que « ceux qui ne découvrent rien sur la terre qu puisse leur faire la loi doivent être d'autant plus pré parés à la recevoir d'en haut. « Les rois, ajoute-t-i doivent avoir constamment « les yeux attachés à cett loi supérieure et ne se rien permettre de ce que Die ne leur permet pas [1]. » Et s'adressant à Louis XIV « Sire, Votre Majesté rendra compte à Dieu de toutes le prospérités de son règne, si vous n'êtes aussi fidèle à se volontés comme il est soigneux d'accomplir les vôtres.

L'orateur, est-il besoin de le dire, entend ce dernie mot dans le sens du psaume XLIVe, dont il cite d'ail leurs le verset : *Voluntatem timentium se faciet*. Or ce accomplissement des volontés du prince, qui dicte c règle sa propre soumission aux volontés de Dieu, con siste principalement en ce que Dieu lui assure la fidé lité et l'obéissance de ses sujets. Cela est à tel poin que « pour ôter tout prétexte de soulèvement contr les puissances légitimes, l'Église a constamment ensei gné et par sa doctrine et par ses exemples qu'il e

1. Sur *les devoirs des rois*, Ire p.

faut tout souffrir, jusqu'à l'injustice par laquelle s'exerce secrètement la justice même de Dieu. » Évidemment Bossuet ne veut ici proscrire que la rébellion ouverte, violente et sanguinaire, non la résistance légale. Il trouve d'ailleurs qu'il y a une opposition passive qui est très-efficace et très-légitime. Expliquant en effet sa pensée : « Est-il donc permis à un sujet d'avoir de la force contre son prince ? » dit-il. Et il établit aussitôt cette distinction : « La force selon le monde s'étend jusqu'à entreprendre ; la force selon l'Église ne va pas plus loin que de tout souffrir. Écoutez l'apôtre : *Nondùm usque ad sanguinem restitistis*. Il ne dit pas jusqu'à verser le sang de vos ennemis, mais jusqu'à répandre le vôtre. » Cette théorie dans l'ordre politique semblerait trop commode pour la tyrannie ; mais d'abord il s'agit ici de l'attitude de l'Église envers l'État injuste et persécuteur, et Bossuet, qui trace au peuple son devoir spirituel, ne lui ôte pas pour cela son droit matériel. Il s'en tait. Et puis l'exemple de l'Église triomphant par la patience aux premiers siècles, et la protection sur elle du sang des martyrs « qu'il faut craindre, » pouvaient bien avoir inspiré à l'orateur dans ce mode de résistance une confiance qui le lui eût fait conseiller même dans l'ordre politique. Ce que l'on peut dire, au reste, c'est que Bossuet n'est rien moins que révolutionnaire et que sous un régime comme celui où il vivait, toute résistance, il le savait, conduisait presque fatalement « à *entreprendre*, » c'est-à-dire à la guerre civile qu'il fallait à tout prix éviter. Les récents souvenirs de la Fronde étaient là.

La sanction du pouvoir aux yeux des peuples étant donc dans la loi chrétienne, le pouvoir ne devait-il pas chercher dans celle-ci sa règle et sa limite? Voilà un premier aspect de la question. Et d'autre part, l'Église couvrant de son autorité la puissance séculière n'était-elle pas en droit d'attendre de celle-ci un juste retour? C'en est un second. — Ici nous entrons de plain-pied dans la théorie, telle que la conçoit l'orateur, des rapports de l'État et de l'Église.

Comme principe fondamental, Bossuet pose la coexistence des deux pouvoirs et leur nécessité respective : « Il a été nécessaire, dit-il, d'établir une forme de gouvernement dans les choses saintes et dans les choses profanes, sans quoi la religion tomberait bientôt en ruine et la société dégénérerait en confusion. Et c'est ce qui a introduit dans le monde les deux seules autorités légitimes, celle des princes et des magistrats, celle des prêtres et des pontifes. De là la puissance royale, de là l'ordre sacerdotal [1]. » Ce sont bien là les deux glaives dont parle l'Évangile, tels qu'une tradition constante les a interprétés.

Or ces puissances « toutes deux sacrées et inviolables » doivent rester distinctes, en ce sens du moins que la puissance spirituelle ne soit absorbée ni même simplement revendiquée par la puissance temporelle. Bossuet se raille des empereurs romains qui avaient tenté de les unir en leurs personnes. « Elles ne

1. Pour le jour de la Circonc. 1654, à Metz. L'orateur prêchait cela très-jeune encore, et nous le citons comme étant le préambule obligé et supposé par ses enseignements ultérieurs.

s'unissent pas, dit-il, mais s'embarrassent mutuellement quand on les confond ensemble [1]. » Et toutefois leur hiérarchie est nécessaire et dans cette hiérarchie la primauté appartient à l'Église. L'orateur en allègue en preuve le consentement historique du pouvoir civil même. « Cette puissance royale, dit un capitulaire de Charlemagne [2], qui doit donner le branle dans les autres choses n'a jamais jugé indigne d'elle de ne faire que *seconder dans les affaires spirituelles.* » L'autonomie du pouvoir civil, on le voit, est sauvegardée en ce qui est de son ressort propre. Mais dans les choses spirituelles ou mixtes Bossuet invoque hardiment le mot de Louis le Pieux aux évêques de France : « *Ut nostro auxilio suffulti, quod vestra auctoritas exposcit, famulante, ut decet, potestate nostrâ, perficere valeatis.* »

Cela assurément sent son moyen âge et est loin de nos idées modernes sur la séparation de l'Église e de l'État, mais étant donnée leur alliance au premier degré la théorie invoquée par Bossuet n'est que juste. Il est évident que dans les choses spirituelles l'État non-seulement ne peut prétendre à l'initiative ni à la direction, mais encore doit seconder en les acceptant celles de l'Église. Toute la difficulté est de préciser la limite qui sépare les deux domaines. Combien d'affaires mixtes de leur nature! et dans les autres elles-mêmes que de points de contact entre les deux ordres! Le concordat, même le plus prévoyant et le mieux combiné, réussit-il toujours à

1. Or. fun. de Henriette de France.
2. Ann. 823, cap. IV.

éviter ou à dénouer les complications ? non certe; et, à ce point de vue, l'on peut dire que le système c la séparation complète, avec tous ses inconvénient possède du moins un grand avantage, la simplicité

Quoi qu'il en soit, c'est du système opposé qu l'orateur déduit les devoirs de l'État envers l'Églis devoirs que l'État lui-même n'eût pu décliner qu son préjudice. En ébranlant en effet ou négligeai d'affermir l'autorité de l'Église, c'est sa propre ba: dans les consciences qu'il eût atteint. Bossuet r l'ignore pas et il le proclame hautement : « L'Évangi en vos mains, dit-il au roi, vous donne plus d'aut rité que votre sceptre. » Seulement, et nous le regre tons, l'*instrumentum regni* se laisse ici trop aperce voir. Le sceptre en effet doit aider l'Évangile ave d'autant plus de force que l'Évangile affermit davar tage le sceptre. C'est une réciprocité logique, ma elle est périlleuse. Où s'arrêtera le concours du pou voir civil dans le domaine religieux ? Quelle en se la nature ? On conçoit que l'orateur en appelle a sceptre pour extirper des vices qui en même temp que l'Évangile blessent directement la société, pe exemple le duel, mais s'il s'agit de propager la foi d'accréditer le bien, ou de les venger, quel sera l'em ploi du sceptre ? Il y a ici une pente et l'illusion e: facile.

Chez Bossuet du moins elle était sincère. Partar de ce principe que rien n'importe plus au bien d l'État que la foi catholique, il en vient tout naturelle ment à regarder comme légitime l'emploi du bras sé culier dans l'intérêt du dogme. Ainsi, « il convier

que les princes peuvent contraindre à tous les exercices de la religion catholique les hérétiques qui s'en sont écartés et que l'Église a autorisé ces contraintes en les demandant elle-même aux princes [1]. » Inutile de dire que la révocation de l'édit de Nantes, les dragonnades et autres mesures de rigueur se trouvent dès lors justifiées à ses yeux. Déjà, dans l'oraison funèbre de Henriette de France, prononcée le 11 novembre 1669, il affectait, semble-t-il, de montrer l'Église et la monarchie abattues du même coup afin de « découvrir par un grand exemple tout ce que peut l'hérésie, combien elle est naturellement indocile et indépendante, combien fatale à la royauté et à toute autorité légitime. » Et il y avait dans ces paroles comme le prélude des vues qu'il exprimait plus tard [2] sur le cercueil de Le Tellier, alors qu'il félicitait le chancelier d'avoir été le signataire, l'organisateur, le promoteur de ce « pieux édit » qui révoquait celui de Henri IV, et portait « le dernier coup à l'hérésie, » de cet édit qu'il nomme « le triomphe de la foi » et un « si beau monument de la piété du roi, » où « l'univers étonné » voyait, ajoute-t-il, « comme le plus bel usage de l'autorité [3].

1. Réflexions de M. l'évêque de Mirepoix sur la lettre de Bossuet à M. de Basville. (Dans les lettres div. de Boss. T. XXVII, p. 162. Édit. Vivès, 1863.) La lettre de Bossuet à M. de Lamoignon de Basville est datée du 21 novembre 1700.

2. Le 25 janv. 1686.

3. Cette appréciation ne dut étonner personne dans l'auditoire. Mme de Sévigné écrivait à Bussy le 28 octobre 1685 : « Vous aurez vu sans doute l'édit par lequel le roi révoque celui de Nantes. Rien n'est si beau que tout ce qu'il contient, et jamais *aucun roi n'a fait et ne fera rien de plus mémorable.* » Bussy, dans le même moment (18 novembre), se féli-

On ne doit point chercher à atténuer ici l'enthousiasme de Bossuet. D'abord cela est difficile, lorsqu'on le voit prodiguer à Louis XIV les titres de nouveau Constantin, de nouveau Théodose, de nouveau Marcien, de nouveau Charlemagne et lui adresser le langage tenu jadis par les six cent trente-six pères de Chalcédoine : « Vous avez affermi la foi, vous avez exterminé les hérétiques; c'est là le digne ouvrage de votre règne, c'en est le propre caractère; » et puis ce sentiment part chez Bossuet d'un fond si sincère et si droit qu'il faudrait avant de le condamner être sûr qu'à sa place on eût agi d'autre sorte. Est-il donc si aisé de se dégager des passions, surtout religieuses, de son temps et de comprendre qu'une seule atteinte portée à la liberté de la conscience humaine cause plus de préjudice à la vérité catholique qu'elle ne peut lui procurer d'avantages sérieux et durables! Il n'a pas fallu moins d'un siècle et de catastrophes sans nombre pour en arriver sur ce point à des idées saines; et encore celles-ci rencontrent-elles parmi nous de vives résistances.

On croirait, du reste à tort, que Bossuet fût engagé dans le système de la religion d'État, au point de laisser le bras séculier se faire le protecteur, et, en quelque sorte, le missionnaire de la foi. Prêchant, le 2 juillet 1660, à la Visitation de Chaillot devant Henriette d'Angleterre dont le fils venait d'être restauré « par un changement miraculeux, » il dit : « Après que Dieu a rétabli le trône du roi, sa bonté disposera

citait avec Mlle de Scudéry de ce grand acte de religion. Tout le monde alors, sauf les hérétiques, pensait ainsi.

tellement les choses que le roi rétablira le trône de Dieu; » mais il ajoute aussitôt que « cette affaire doit se traiter *avec Dieu*, non avec les hommes » et que « c'est à nous d'attendre avec patience l'accomplissement de son œuvre et d'en avancer l'exécution, autant qu'il est permis à des mortels, *par des prières ardentes.* » On voit au moins ici dans l'application du principe une modération qui va jusqu'à exclure, en certains cas, le principe lui-même. Il n'est pas douteux que Bossuet ait eu horreur des violences commises au nom de l'orthodoxie et soi-disant dans son intérêt, mais sa logique en droite ligne suivait jusqu'au bout le système d'une religion officielle. Il en admettait en droit toutes les conséquences; et ces conséquences peuvent paraître impliquer, sinon exiger l'emploi de la force au service de la théologie.

Il est, du reste, bon de connaître sa pensée tout entière sur ce grave sujet. Elle y gagnera d'être soustraite aux suppositions arbitraires. Dans son discours sur *les devoirs des rois* qui semble la résumer, il définit ainsi la grande et mémorable destinée de l'Église catholique : « Elle a dû être établie malgré les rois de la terre, et dans la suite des temps elle a dû les avoir pour protecteurs. » Et la raison générale de cette protection était de leur part un sentiment de juste retour et de gratitude . « Pouvaient-ils refuser de lui faire part de quelques honneurs de leur royaume qu'elle prend tant de soin de leur conserver[1] ? » Ils « régnaient sur les corps par la crainte et tout au plus sur les

1. *Panég.* de S. Thomas de Cantorb. 1668. Dev. la reine et la cour.

cœurs par l'inclination ; l'Église les a fait régner dans la conscience... Elle a fait un des articles de sa foi[1] de la sûreté de leurs personnes sacrées, un devoir de sa religion de l'obéissance qui leur est due[2]. » C'était bien le moins qu'ils se montrassent reconnaissants. Ici l'orateur constate avec satisfaction qu'ils ont rempli ce devoir : « Pendant que cette illustre étrangère voyageait dans leurs États, ils lui ont accordé de grands priviléges[3]... » Et il confesse « qu'elle n'est pas ingrate de leurs bienfaits, » tout en ajoutant, qu'au reste, « parmi leurs plus grandes libéralités, ils reçoivent encore plus qu'ils ne donnent[4]. »

Définissant alors en quoi consiste de leur part cette protection que les rois doivent à l'Église : « A se rendre, dit-il, les défenseurs de sa foi, les protecteurs de son autorité, les gardiens et les fauteurs de sa discipline. » Or, bien qu'il parle d'un « sage tempérament de sévérité et de patience » et qu'il déclare laisser à Dieu l'avenir, une regrettable disposition ne se laisse pas moins entrevoir dans ces éloges qu'il décerne à Louis le Juste qui « s'est rendu éternellement mémorable, en renversant le parti qu'avait formé l'hérésie pour laisser à son successeur la gloire de l'étouffer tout entière[5] ; » et dans l'invitation « à prier pour les

1. On lit dans une variante : « Un des articles de sa *créance*. »
2. Sur *les dev. des rois*, II° p.
3. *Panég.* de S. Thomas de Cantorb. Ier p.
4. *Ibid.*
5. Il y avait un plan du *conseil secret* pour la *réunion des religionnaires*, dont faisait partie Bossuet. M. Floquet sue sang et eau pour établir que les moyens violents étaient « entièrement exclus de ce plan tout de persuasion, de charité et de paix ; » et il confesse aussitôt que

personnes augustes sous le règne desquelles l'hérésie se voit abattue[1]. »

Quant aux infractions à la loi morale, l'orateur convient que toutes ne doivent pas être réprimées par le glaive, mais seulement « les crimes publics et scandaleux. » Parmi ces crimes figure le blasphème. C'est même le seul qu'il désigne particulièrement : « Sire, dit-il, un regard de votre face sur ces blasphémateurs et sur ces impies... afin qu'on voie s'accomplir en votre règne ce qu'a prédit le prophète Amos : Un roi sage dissipe les impies et les voûtes des prisons sont leurs demeures. » Sur ce sujet Bossuet est intraitable et il veut qu'on n'ait égard ni aux conditions, ni aux personnes. Le blasphème, en effet, on le conçoit, constituait une offense grave envers le premier des intérêts de l'État, la religion, et pouvait à ce titre encou-

la *sévérité* dont parle Bossuet avait uniquement pour but de réprimer *les infractions à l'édit de Nantes*. Mais n'est-ce pas assez, et cette répression pouvait-elle n'être pas violente? Du reste, Bossuet veut que Louis XIV procède contre *l'hérésie* comme Louis XIII avait procédé contre *le parti* formé par l'hérésie. Mais la force du glaive ne s'était-elle pas tournée avec persistance entre les mains de Richelieu contre le parti huguenot? Le rapprochement dont use l'orateur est au moins expressif. Le fond de ses dispositions se trahit, du reste, à chaque pas dans ses discours. On l'entrevoit jusque dans cette parole de l'oraison funèbre de Condé : « Plusieurs de ses domestiques avaient été nourris dans *l'erreur que la France tolérait alors*. »

1. Il y a dans le ms. de l'orateur une note marginale qui se rattache à ces mots du texte : « V. M. saura soutenir de tout son pouvoir le dépôt sacré de la foi, » et le complète ainsi : « Elle saura bien faire rendre aux décisions de l'Église une obéissance *non feinte*. » N'entrevoit-on pas ici une sorte d'inquisition de la pensée et des sentiments intimes de conscience? C'est pousser loin le zèle de l'orthodoxie. Il resterait à savoir si cette note ainsi mise à l'écart fut retranchée du texte ou si elle y fut ajoutée.

rir une pénalité civile. Autrement en est-il de bien d'autres désordres. Bossuet, tout le premier, court à cet égard au-devant de l'objection : « Mais si le prince, dit-il, entreprend d'exterminer tous les pécheurs, la terre sera déserte et son empire désolé... » On le voit, il ne dissimule pas qu'il s'agit de répression violente, mais il ne veut pas que l'on outre sa pensée et cette objection lui fournit le thème d'une doctrine admirable : « Remarquez aussi, chrétiens, ajoute-t-il les paroles de Salomon. Il ne veut pas que le prince prenne son glaive contre tous les crimes, mais il n'y en a toutefois aucun qui doive demeurer impuni parce qu'ils doivent être confondus par la présence d'un prince vertueux et innocent. » Belle et noble maxime qu'il confirme en ces termes : « Voici quelque chose de merveilleux et de bien digne de la majesté des rois Leur vie chrétienne doit être le juste supplice de tous les pécheurs scandaleux » et qu'il couronne par ce aphorisme : « Rien de plus grand dans les grands que cette noble obligation de vivre mieux que les autres. »

Combien cela n'est-il pas plus conforme au véritable esprit de l'Évangile qu'un zèle bruyant et acerbe Et comme il nous plaît, lorsque ayant fait aux rois un devoir de réprimer le crime, il les oblige encore à protéger la vertu; comme il nous plaît, disons-nous — à la condition cependant que toute arrière-pensée d'appel à la force en soit bannie — d'entendre le grand orateur s'écrier : « Élevez-vous, puissances suprêmes; voici un emploi digne de vous. Voyez comme la vertu est contrainte de marcher dans des voies serrées; on la méprise, on l'accable. Protégez-la, tendez

lui la main, faites-vous honneur en la cherchant, élargissez les voies du ciel, rétablissez ce grand chemin et rendez-le plus facile. Pour cela, aimez la justice; qu'aucuns ne craignent sous votre empire, sinon les méchants, qu'aucuns n'espèrent, sinon les bons. »

Mais outre cette protection générale étendue sur la religion, des devoirs incombaient à la royauté touchant les personnes et les choses ecclésiastiques. Au premier rang de ces devoirs figuraient la collation des bénéfices, la distribution des charges et des dignités dans l'Église; charges et dignités si redoutables que, du haut de la chaire de Versailles, le jour de Pâques, 1681, l'orateur dénonçait devant le roi, et le péril de ceux qui les exercent, et le péril de ceux qui les demandent, et le péril plus grand encore de ceux qui les donnent. Ce n'étaient point là, certes, paroles en l'air. Vivant au milieu de la cour depuis dix ans, Bossuet avait eu le temps d'observer les intrigues des uns, les coupables faiblesses des autres; et enveloppant la leçon d'une douceur calculée, il félicitait le prince d'entrer en conférant les bénéfices « dans les besoins de l'Église avec une circonspection si religieuse,» que l'on était assuré d'un bon choix « pourvu que chacun s'appliquât à lui former en lui-même ou dans sa famille de dignes sujets. » Ce dernier trait, si l'on ne connaissait le sérieux de l'orateur, semblerait plaisant. Il est sûr, en effet, que si tout le monde se fût appliqué à cela, le choix du roi, faute de sujets indignes, eût pu difficilement errer. Mais, au fond, Bossuet n'affectait ici du compliment que la forme, et si Sa Majesté ne le comprit pas, elle put, du moins, entendre la

suite, lorsque, sans crainte de froisser d'orgueilleuses susceptibilités, avec un courage admirable, l'orateur, d'une voix magistrale, évoqua autour des prélats et des dignitaires ecclésiastiques présents dans l'auditoire, sachant d'ailleurs que les absents n'en perdraient rien, évoqua, disons-nous, « du creux des enfers comme un cri lamentable de tant de peuples précipités dans l'abîme... cri qui reproche aux indignes pasteurs leur inutilité et leur ignorance qui les leur ont fait mépriser, leur vanité et leur corruption qui les leur ont fait haïr. » Après ce langage, l'illusion n'était plus possible, et si l'Église dans ses charges et ses dignités se trouvait encore mal pourvue, elle saurait à qui le reprocher ; et les coupables n'auraient aucun droit de décliner ses reproches.

Tels étaient donc, dans leur physionomie principale, les sentiments de l'orateur sur cette délicate question des rapports de l'Église et de l'État. Et l'on ne saurait raisonnablement en être surpris. Une autre façon de penser et de sentir s'expliquerait difficilement chez lui. Le milieu où il vécut ne la lui permettait pas.

Mais après cette matière si difficile, dont le règlement et l'application embarrassent si souvent les deux pouvoirs, se place la question de gouvernement intérieur, celle des rapports du prince avec ses sujets. Elle ne pouvait manquer de préoccuper Bossuet, et assurément il ne chercha point à l'éluder.

Dans un temps où le pouvoir était tout et le peuple rien quant aux droits politiques, la seule attitude

ble à un prédicateur devant ce droit absolu de
; était non de le contester, mais de l'incliner vers
ontrepoids naturel, le devoir. Or le devoir de la
ıté c'est le bien du peuple. Il n'y a pas là seule-
affaire de morale, mais affaire de politique. Nulle
itution, nulle charte n'existait alors. L'État c'é-
e prince. Ne pouvant donc revendiquer stricte-
;, comme aujourd'hui, le *self-government* de la
n, il fallait amener le prince à un degré d'amour
sollicitude pour ses peuples qui garantît à ceux-
degré de prospérité auquel ils peuvent légitime-
; prétendre. Et c'est à quoi s'efforça Bossuet.
s le début de son premier carême à la cour, il
'exemple du roi par excellence, Jésus-Christ : « Il
jamais été sans sa croix, dit-il, parce qu'il n'a
is été sans avancer l'œuvre de notre salut. Ce
toujours pensé au bien de ses peuples [1]. » Dans
ensée de l'orateur, ce bien doit préoccuper les
erains plus encore que les peuples eux-mêmes :
st aux sujets à attendre et c'est aux rois à agir.
mêmes ne peuvent pas tout ce qu'ils veulent,
ils rendront compte à Dieu de ce qu'ils peuvent.
tout ce qu'on peut dire à Votre Majesté. » Est-il
obation plus sévère de ce pouvoir où l'égoïsme,
érêt cupide, l'ambition personnelle, la facilité des
irs et l'impunité de tous les vices semblent être
obile ou le but de ceux qui l'occupent! Le pou-
n'existe pas pour lui-même, mais pour les sujets;
-ci doivent en recueillir le bénéfice; et les princes

'our le jour de la Purific. de la sainte Vierge, 1662.

n'ont droit qu'à l'honneur de se dévouer. Partant de là, avec quelle force et quelle chaleur communicative Bossuet prend en main la cause du peuple ! Souffre-t-il, son âme saigne et elle éclate en de tels cris devant le roi : « Les pauvres peuples ont à combattre les dernières extrémités, et dans les provinces éloignées et même dans cette ville au milieu de tant de plaisirs et de tant de luxe, une infinité de familles meurent de faim et de désespoir [1]. » Puis donnant à ce cri du cœur plus d'autorité et d'insistance encore : « Ce n'est pas une vaine exagération, s'écrie-t-il ; non, non, on ne monte pas dans les chaires comme on ferait sur un théâtre pour émouvoir la compassion en inventant des sujets tragiques. Ce que je dis c'est la vérité, vérité constante, publique, assurée [2]. »

Et Bossuet a soin de le faire remarquer, le bien-être du peuple ce n'est pas là un devoir dont on puisse se décharger sur des subalternes ; car « ils plaignent le public, ils s'érigent en réformateurs des abus, ils deviennent sévères censeurs de tous ceux qu'ils voient dans les grandes places. Pour eux que de beaux desseins ils méditent ! que de sages conseils pour l'État !... » Mais voilà que « périssent tous ces beaux desseins et s'évanouissent comme un songe toutes ces grandes pensées [3], » et le peuple s'enfonce d'autant plus dans sa misère que le prince le croit plus soulagé. Que dis-je, profitant de l'illusion de celui-ci, on accable ses sujets. Les vexations s'étendent de règne en règne, et il

1. Serm. sur *l'Impénit. fin* , 1662. — Au Louvre.
2. *Ibid.*
3. Sur *l'Ambition.* — Au Louvre

est alors comme des Israélites lorsque Artaxercès
roya Néhémias pour les gouverner. Il vit « que les
ivernements qui l'avaient précédé avaient beaucoup
lé ce pauvre peuple, mais surtout que leurs mi-
tres insolents, comme il est assez ordinaire, l'a-
ent tout à fait abattu [1]. » Ce *comme il est assez ordi-
re* ne se trouve point dans le texte d'Esdras. Il est
Bossuet, et assurément il lui fallait quelque har-
sse pour le proférer, avec cette intention marquée,
rant les ministres eux-mêmes de Louis XIV; et
ır ajouter : « Il (Néhémie) se crut donc obligé en
ıscience de chercher tous les moyens de le soula-
·; » et ces moyens consistaient en deux choses :
l ne fit pas seulement de grandes largesses, mais il
ıt qu'il devait remettre beaucoup de ses droits. » Le
, paraît-il, n'assista point à ce sermon, et cela est
rettable; mais ses ministres y reçurent une leçon,
le soin même avec lequel l'orateur se défend d'in-
ter et de faire la loi que les particuliers, dans les
ires publiques, « doivent recevoir avec respect, »
uve qu'il la leur donna d'une pleine conscience et
ne volonté ferme.

lu reste, Louis XIV fut personnellement mis en
neure; et le jour du Vendredi-Saint, 7 avril 1662,
'ateur, en terminant sa station, lui souhaita ardem-
nt d'avoir bientôt « le moyen d'assouvir son cœur
ce plaisir vraiment royal de rendre ses peuples
ıreux : « Sire, lui dit-il, c'est Jésus mourant qui
s y exhorte; il vous recommande vos pauvres

Ibid.— II Esdr. v, 15.

peuples. » Quel pathétique! Et comme ce Jésus mourant, se faisant l'avocat des pauvres peuples, a d'onction! L'idée que c'est peut-être un conseil de Dieu d'accabler, pour ainsi dire, le monde par tant de calamités [1] afin que le roi les soulage, est sans doute contestable, mais elle devient ici, pour l'orateur, un instrument admirable de persuasion, et elle ajoute singulièrement à l'autorité de son discours.

Telle fut, en résumé, chez l'orateur la conception pratique du pouvoir au regard des peuples. Telles parurent et telles furent envers ceux-ci ses dispositions. Il revendiqua de cette sorte leurs droits et leur bien-être. Il fut à ce point touché de leurs maux et de leurs souffrances. Croirait-on après cela qu'il eût l'âme fermée à ces nobles affections qui suivent de si près l'amour de l'humanité et en sont comme l'expression domestique, le patriotisme par exemple, la paix, l'égalité, la liberté, la fraternité?

Le patriotisme, il y en a chez lui un rare sentiment Les troubles de l'État sous le ministère de Mazarin, e

1. La disette avait sévi cet hiver-là; et toutes les chaires, selon le témoignage de Bossuet lui-même, retentissaient des cris et des gémissements des misérables. On voit s'il éleva le moins haut et le moins courageusement la voix en leur faveur. « Les nécessités extrêmes demanden dit-il, que le cœur s'épanche d'une façon extraordinaire. » Le sien s'épancha de la sorte et sur celui du roi, afin de le faire déborder. Vraiment l'on est bien surpris, en lisant ces effusions de charité et d'humanité, d'entendre Sismondi (*Hist. des Français*, T. XXV, 482) s'écrier « Quant à la violation journalière de la miséricorde par le poids intolérable des impositions, jamais un conseil, jamais une exhortatio religieuse ne lui furent adressés (à Louis XIV)... Rien que les accen de l'adulation. »

: les excès qui signalèrent les derniers temps de
lieu, avaient saisi et profondément affligé son
Il s'en exprimait en plaintes éloquentes à Metz,
353, dans un sermon sur *la bonté et la rigueur de*
Et ces ardeurs de sa jeunesse ne se ralentirent
pas. A la première nouvelle de la paix des
ées, en 1660, il montait à Paris dans la chaire
inimes; et là, devant la cour, il se répandait en
cents que n'eût assurément pas refroidis la pré-
du roi, de la reine-mère et de Mazarin alors en
e dans le Midi. « Je suis Français et chrétien,
it-il. Je sens, je sens le bonheur public et je
rge mon cœur devant Dieu sur le sujet de cette
bienheureuse qui n'est pas moins le repos de
e que de l'État. » Quelques mois après, devant
le d'Angleterre, à la Visitation, plein encore de
et et de cette joie patriotique, il célébrait de nou-
cette paix des nations chrétiennes, paix si
ent ménagée, si glorieusement conclue, si sain-
t affermie. »

général, et d'une manière constante, Bossuet
ur la paix. La guerre peut être nécessaire et,
e on l'a dit, divine, en ce sens qu'elle entre
e plan providentiel; mais elle est haïssable, et
et la hait; elle est un mal, et il la condamne —
it la guerre offensive, la guerre d'ambition et de
ête. Il n'y a sorte d'anathèmes que l'orateur ne
ne contre elle. De quels traits plus vifs pour-
l'accabler nos modernes *ligues de la paix :* « Les
s, dit-il, s'imaginent que leur puissance éclate
plus par des ruines que par des bienfaits. De là

les guerres, de là les carnages, de là les entrepris hautaines de ces ravageurs de provinces que nous a pelons conquérants. Ces braves, ces triomphateu avec tous leurs magnifiques éloges ne sont sur la ter que pour troubler la paix du monde par leur amb tion démesurée. Aussi Dieu ne nous les envoie-t- que dans sa fureur. Leurs victoires font le désespo des veuves et des orphelins, ils triomphent de la ruir des nations et de la désolation publique, et c'est p là qu'ils font paraître leur toute-puissance [1]. »

Ces pensées étaient familières à Bossuet. Il les ava exprimées à Metz vers 1653 [2], puis en 1654 [3] et e 1656 [4] en des termes qui témoignent de son horre pour ce fléau. Dans le carême de 1666 à Saint-Ge main, il en peignait avec énergie les désastres ; et ce au moment où les hostilités entre la France et l'A gleterre allaient commencer. Et toutefois Bossuet r nie pas ce qu'il y a de grand « dans ce glorieux exe cice, dans ces illustres fatigues, dans ce noble tumul de la guerre [5]. » Il convient même qu'elle est jus

1. Les avis sont partagés sur la date précise de ce sermon. M. Lach l'intitule : *Sur l'amour des grandeurs humaines*, et le fait prêcher : Val-de-Grâce en 1663 devant la reine-mère et des personnages de cour. Gandar, au contraire, l'intitule : « Esquisse et fragment du serm sur l'ambition, prêché aux Carmélites le 27 mars 1661. » Il n'aurait é ainsi que la préparation et en quelque sorte le premier jet de ce célèb discours sur *l'ambition* qui fut donné en 1666 à Saint-Germain. Q qu'il en soit, il paraît hors de doute que la cour l'entendit, et d'aille il traduit exactement les pensées exprimées par Bossuet en diverses re contres sur ce grave sujet. A ce titre, nous l'avons cité.

2. Serm. sur *la rigueur et la bonté de Dieu*.

3. Pour la fête de la Circoncision.

4. *Panégyr. de S. Bernard*, 20 août.

5. *Serm.* prêché le 1er janv. 1668 à Dijon, dans la chapelle des du

parfois, mais sans tenir pour cela la balance égale entre la guerre et la paix. La paix, il veut que le roi la fasse « par inclination » et la guerre « par nécessité[1]. » Il veut qu'il « ne soit terrible que pour protéger la justice, assurer la paix et la tranquillité publique. » Admirable programme, digne d'être placé sous les yeux de tous les pouvoirs auxquels incombe l'effroyable responsabilité de ces guerres qui « produisent toujours beaucoup plus de larmes qu'elles ne font naître de lauriers[2]. » Ont-ils jamais, s'écrie-t-il, « fait une guerre si juste où ils n'aient opprimé une infinité d'innocents[3]? »

Le sacrifice de ces hécatombes humaines le touche, parce que Bossuet est épris d'un sérieux amour de l'humanité. Il souffre difficilement l'exploitation de l'homme par l'homme et à cause de cela il ne cesse d'en appeler aux sentiments d'égalité naturelle et sociale que l'orgueil et la cupidité s'efforcent de plus en plus d'altérer et de détruire.

Vers 1662, dans l'oraison funèbre de Henri de Gornay, nous le voyons se railler ouvertement du privilége de naissance, de cette « différence infinie » que l'on a essayé de mettre « entre le sang noble et le roturier, comme s'il n'avait pas les mêmes qualités et n'était pas composé des mêmes éléments[4]; » puis

de Bourgogne, devant le prince de Condé qui préparait alors l'expédition de Franche-Comté.

1. Au Val-de-Grâce, 15 août 1663, dev. la reine-mère.

2. Pour la fête de la Circonc., à Metz, 1654.

3. *Ibid.*

4. Sa pensée, à cet égard, ne se modifiera point. Il dira en 1670 dans l'oraison funèbre de Henriette d'Angleterre : « ... *Si l'origine qui nous*

de ceux des charges, dignités et richesses par lesquels « on s'agrandit et on laisse les autres dans la lie du peuple. » Déjà dans un discours prononcé aux Filles de la Providence, en février 1659, devant les fondatrices de l'ordre et en présence de hauts personnages, il avait, cherchant une raison naturelle pour les riches d'assister les pauvres, élevé ses pensées jusqu'à l'ordre social et tenu un langage, mais au sens chrétien, que la démocratie actuelle ne désavouerait pas : « Quelle injustice que les pauvres portent tout le fardeau... S'ils s'en plaignent, s'ils en murmurent, c'est avec quelque couleur de justice ; car tous étant pétris d'une même masse et ne pouvant y avoir grande différence entre de la boue et de la boue, pourquoi verrons-nous d'un côté la joie, la faveur, l'affluence et de l'autre la tristesse et le désespoir et l'extrême nécessité et encore le mépris et la servitude? » Ne dirait-on pas une sorte de prophétie de cette terrible crise où les hautes et basses classes allaient, un siècle plus tard, se heurter? Mais surtout, dans le discours *sur la justice* prononcé en 1666 [1], ne croirait-on pas entendre un précurseur de la fameuse déclaration des droits de l'homme touchant l'égalité civile? « Servons-nous, dit-il, de cette mesure commune qui enferme le prochain avec nous dans la même règle de justice... Gardons l'égalité envers

est commune souffrait quelque distinction solide et durable entre ceux que Dieu a formés de la même terre, qu'y aurait-il dans l'univers de plus distingué que la princesse dont je parle? » Et encore : « De quelque superbe distinction que se flattent les hommes, ils ont *tous une même origine, et cette origine est petite.* »

1. A Saint-Germain, dev. le roi. Ire partie.

tous, et que le pauvre soit assuré *par son bon droit* autant que le riche par son crédit et le grand par sa puissance. » Et toutefois il n'ignorait pas les résistances que rencontrait un tel programme, et il les constatait : « Nul ne veut sortir de soi-même pour entrer dans cette mesure commune... chacun se tire de pair... Deux mesures, deux balances, deux poids inégaux ; une grande mesure pour recevoir, une petite mesure pour rendre [1]. »

Nous demandons quel langage plus vrai et plus topique pourrait tenir le socialisme moderne. Seulement au lieu de conclure avec lui que les hautes classes doivent être dépouillées et abaissées, Bossuet voulait que les basses classes fussent élevées et enrichies ; et c'était aux riches et aux grands eux-mêmes qu'il confiait le soin de cette réhabilitation : « Dieu a établi son Église où il ordonne que l'abondance supplée au défaut et donne des assignations aux nécessiteux sur le superflu des opulents. » Voilà la solution chrétienne du redoutable problème qui se pose de nos jours avec tant d'insistance. Elle est fort négligée et fort dédaignée. D'une part, les riches et les grands l'ont trop souvent méconnue pour que les petits et les pauvres y croient ; et d'autre part, ceux-ci élèvent des prétentions contre lesquelles s'insurge, non sans raison, l'esprit de hiérarchie et d'ordre. C'est maintenant une lutte entre le capital égoïste et le travail cupide, entre un luxe provocateur et une pauvreté impatiente, et cette lutte ne peut aboutir

1. Dans les variantes du même sermon, Ire partie.

qu'à d'impuissantes catastrophes. Sur ce point, comm
sur tant d'autres, le monde paiera chèrement l'oub
des principes essentiels du christianisme en ce q
regarde les rapports sociaux des hommes entre eux
leur mutuelle solidarité.

On voit, du reste, par ce qui précède, combien
telles questions étaient dès lors vivantes ; et no
apprenons du sermon prononcé le 2 février 1666
Saint-Germain, que, malgré l'air étouffant de cet
cour et sous un règne qui semblait et qui était
effet désormais affermi, des aspirations vers la l
berté se faisaient jour et à tout le moins couvaie
au fond des cœurs. C'est avec une expérience co
sommée des hommes et des peuples à toutes. l
époques et dans son siècle même, que l'orate
s'écriait en effet : « Le nom de liberté est le pl
agréable et le plus doux, mais tout ensemble le pl
décevant et le plus trompeur de tous ceux qui o
quelque usage dans la vie humaine. Les troubles, l
séditions, le mépris des lois ont toujours eu leur cau
ou leur prétexte dans l'amour de la liberté. Il n'y
aucun bien dans la nature dont les hommes abuse
davantage que de leur liberté. » Bossuet évidemme
est loin de proscrire la liberté civile et politique, c
elle est « un bien ; » mais il n'accepte ni n'absout to
ce qui s'abrite sous ce nom qui sert trop souvent, s
lon le mot de saint Pierre, de voile à l'injusti
« *velamen malitiæ*[1]. » Il l'aime certes, il en conçoit d
moins le charme et le prix. C'est pourquoi il se pr

1. I *Petr.* II, 16.

occupe avant tout d'en dénoncer les périls; et ces périls, il le sait, lui viennent principalement d'elle-même. Son plus ordinaire échec est dans son propre excès : « Nous la perdons, dit-il, en la voulant trop étendre; » et le moyen, selon lui, de la conserver, c'est de lui « donner des bornes. » Mais quelles bornes? Celles des désirs du peuple? Non. Celles des volontés du prince? Non; mais le frein des lois. « La liberté véritable c'est d'être soumis aux lois. » Et là-dessus l'orateur distingue trois espèces de liberté dans les créatures : la liberté des animaux, la liberté des rebelles, la liberté des sujets et des enfants. Les animaux semblent être libres, les rebelles s'imaginent l'être, les sujets et les enfants de Dieu le sont en effet. Pourquoi? parce qu'ils obéissent aux lois. Plus loin Bossuet dira : « Qui ne fait pas sa loi de la volonté du prince? » Mais on comprend assez que le prince est ici comme l'expression du pouvoir législatif chez un peuple. Sans contredit, celui qui avait pu dire : L'État c'est moi! personnifiait aux yeux de tous la loi elle-même; et celle-ci seule était invoquée par Bossuet comme le frein à la licence ou le rempart contre le despotisme. La liberté sous les lois, c'est-à-dire une stricte légalité dans sa revendication, son exercice et son développement, voilà ce qu'il prescrit; et en cela il se montre un des véritables promoteurs de ce bien nécessaire, de ce droit imprescriptible des peuples; en cela il nous donne une leçon utile à recueillir et bonne à méditer.

De ce point et de ceux qui précèdent dépendaient,

selon Bossuet, la sauvegarde des institutions et des gouvernements, la prospérité ou la chute des empires, l'élévation ou l'abaissement des pouvoirs. Ses doctrines à cet égard correspondent exactement à celles que nous lui avons vu professer touchant l'origine du pouvoir. De même qu'il vient de Dieu, de même disparaît-il de la scène sur l'ordre de Dieu. Rien que de providentiel dans ces catastrophes qui ébranlent les sociétés et font chanceler les appuis du monde politique. Cette action de la Providence dans le renversement et la restauration des trônes est hautement exprimée par lui dans le discours qu'entendit à la Visitation, le 2 juillet 1660, Henriette d'Angleterre dont le fils venait de recouvrer la couronne de la Grande-Bretagne. Oh! comme il y bafoue ces politiques à courte vue qui « chercheront des causes humaines de ce changement miraculeux. » Afin de mieux les confondre il se fait l'écho des raisons par lesquelles leur politique terrestre cherche à se persuader et à persuader que tout ici-bas s'agite entre les hommes et obéit à des mobiles humains : Oui, s'écrie-t-il, « ils diront à Votre Majesté qu'on peut être surpris pour un temps, mais qu'enfin on a horreur des mauvais exemples, que la tyrannie tombe d'elle-même pendant que l'autorité légitime se rétablit presque sans secours par le seul besoin qu'on a d'elle... Mais Votre Majesté est trop éclairée pour ne pas porter son esprit plus haut. Dieu se montre trop visiblement dans ces conjonctures imprévues. » Expliquant alors cette intervention de Dieu, son action qui sans rien ôter à celle des hommes de sa liberté, sait cependant la

conduire où il lui plaît : « Quand le temps fatal est venu, dit-il, et qu'il a marqué dès l'Éternité à la durée des empires, ou il les renverse par la force [1], ou il mêle dans les conseils un esprit de vertige qui fait errer l'Égypte comme un homme enivré [2], en sorte qu'elle s'égare tantôt en des conseils extrêmes qui désespèrent, tantôt en des conseils lâches qui détruisent toute la force de la Majesté. » Et même lorsque les conseils sont généreux et sages on les voit misérablement échouer. Dieu « les réduit en fumée par une conduite cachée et supérieure. » On croit lire ici notre histoire moderne et contemporaine, ou plutôt on lit celle de tous les temps. Telle est en effet sa vraie philosophie. Nul autre système ne l'explique, et s'il reste dans celui-ci de l'obscurité, cela tient à sa nature même. L'action divine nous échappe toujours par quelque endroit.

Bossuet n'a fait du reste en ceci que devancer ou suivre tous les grands esprits ; et il n'a fait, à ce début de sa prédication, que se précéder lui-même. Plus tard, dans ses oraisons funèbres, ce seront les mêmes accents, agrandis seulement par l'éloquence. Ne nous semble-t-il pas, dès maintenant, assister à ce début grandiose : « Celui qui règne dans les cieux, de qui relèvent tous les empires... » etc.; et entendre ces paroles, que l'on pourrait appeler la théorie des hommes providentiels, si souvent invoquée à leur profit par de vulgaires ambitieux : « Quand ce grand Dieu a choisi quelqu'un pour être l'instrument de ses

1. III *Reg.* XIV, 15.
2. *Isa.* XIX, 14.

desseins, rien n'en arrête le cours. Ou il enchaîne, ou il aveugle, ou il dompte tout ce qui est capable de résistance. » L'instrument — instrument maudit et bientôt rejeté — que Dieu s'était alors choisi, c'était Cromwel ; et il lui avait accordé « ces fameuses victoires dont la vertu était indignée[1], » et cette « longue tranquillité qui a étonné l'univers. » Or plus était indigne l'instrument, plus il attestait la main de l'ouvrier suprême et accusait cette vérité formulée ailleurs par Bossuet : « Quand Dieu veut faire voir qu'un ouvrage est tout de sa main il réduit tout à l'impuissance et au désespoir, puis il agit[2]. » Jamais cette loi n'avait reçu plus complète exécution qu'en cette rencontre. Au moyen de cet homme Dieu avait réduit aux abois l'Église et la royauté en Angleterre, et puis soudainement il les avait relevées ensemble par un de ces coups dont le miracle ressort de leur faiblesse apparente : Un petit grain de sable, dit Pascal, et voilà la chrétienté sauvée.

Cette haute et sage doctrine n'avait rien cependant de fataliste, et Bossuet était loin d'exclure la part du libre arbitre humain dans la chute ou l'élévation des empires. C'est Dieu à la vérité qui « tue et vivifie, qui mène aux enfers et ramène[3], » mais la volonté de Dieu est en quelque sorte déterminée par l'usage que font les hommes de leur liberté. En même temps que l'accomplissement de ses desseins, il poursuit les fautes des princes. Et l'orateur énonce cette loi qui, de nos

1. Or. fun. de Henriette de France.
2. *Panégyr de S. André*, 30 nov. 1668. — Ire p.
3. I *Reg.* II, 6.

jours a paru, peu s'en faut, une nouveauté, à savoir que les gouvernements se perdent eux-mêmes. Ces grandes mutations, comme il les appelle, si haut que l'on remonte dans l'histoire pour en chercher des exemples, n'apparaissent causées que par la mollesse ou la violence des pouvoirs. En effet, poursuit l'orateur, donnant une libre leçon et exprimant une situation qui se renouvelle à toutes les époques, « quand les princes, négligeant de connaître leurs affaires et leurs armées, ne travaillent qu'à la chasse, comme disait cet historien [1], n'ont de gloire que pour le luxe ni d'esprit que pour inventer des plaisirs ; ou, quand emportés par leur humeur violente ils ne gardent plus ni lois ni mesures, et qu'ils ôtent les égards et la crainte aux hommes, en faisant que *les maux qu'ils souffrent leur paraissent plus insupportables que les maux qu'ils prévoient;* alors ou la licence excessive ou la patience poussée à l'extrémité menacent terriblement les maisons régnantes. » Bossuet avait pu voir de son temps déjà, soit au dedans, soit au dehors, quelques-uns de ces mouvements populaires que l'on appelle révolutions et l'Écriture lui avait appris que Dieu s'en sert quelquefois, qu'il les retient ou les lâche à son gré. « Le roi David, dit-il, confesse à Dieu humblement que c'est lui qui soumet les peuples sous sa puissance [2]. Il regarde cette multitude infinie comme un abîme immense d'où s'élèvent quelquefois des flots qui étonnent les pilotes les plus hardis [3]. »

1. Q. Curt. *Lib.* VIII, n° 9.
2. *Ps.* CLXIII, 2.
3. Sur *les devoirs des rois*, 1662. — Au Louvre.

Et maintenant, nous le demandons, que pourrait-on ajouter ou retrancher à ces vues du grand orateur? Qu'y aurait-il de plus ou de moins, et en tout cas de mieux à dire, et qu'est-ce qu'une tribune de Corps législatif ferait entendre aujourd'hui de plus vif et de plus opportun touchant ces graves questions ? Du temps de Bossuet la principale sauvegarde des couronnes était dans la persuasion populaire de leur droit divin et dans la traditionnelle fidélité au souverain ; mais à présent que les affections dynastiques ont fait place à des considérations d'un autre ordre, la sécurité des gouvernements gît tout entière dans le bien qu'ils savent faire et dans le mal qu'ils réussissent à éviter. Car si l'on ne peut entrevoir dans l'avenir de mal pire que celui dont on souffre, ou même si l'on espère raisonnablement un bien supérieur à celui que l'on possède, les *maisons régnantes* se trouvent fort en péril. Et ne savons-nous pas actuellement en Europe de ces régimes, de ces dynasties qui ne doivent leur maintien qu'à la crainte d'un pire état ou à la mystérieuse frayeur de l'inconnu ? Faible barrière en vérité et qui, pour peu que des chances seulement égales apparaissent — puisqu'il y a encore une sorte de soulagement à changer d'infortune, — laissera passer le flot révolutionnaire. Nous ne voulons point entrer ici dans la politique vive. Sans cela que d'exemples autour de nous ! Quelle génération a vu comme la nôtre des trônes de plusieurs siècles s'écrouler en un moment sous le poids de cette conviction que rien ne pourrait les faire regretter ! Leçon terrible et toutefois inutile pour beaucoup de ceux que le poëte a nommés

les pasteurs des peuples; leçon qui ne fait que traduire en un langage irrésistible ce solennel avertissement gravé par Bossuet en guise d'épitaphe sur le tombeau d'une reine déchue : *Nunc, reges, intelligite, erudimini qui judicatis terram !*

CHAPITRE IV.

Bossuet et le Panégyrique à la cour.

Destiné à porter la parole devant les tombeaux des grands, Bossuet avait comme pressenti cette mission, et d'avance il en avait mesuré le poids et l'étendue. Le 20 décembre 1662, prononçant à l'Oratoire le panégyrique du P. Bourgoing, il se félicitait de pouvoir sans rougir louer cette vie devant les autels. En principe, le sort des prédicateurs, « lorsqu'ils font les panégyriques funèbres des princes et des grands du monde, » lui paraissait à plaindre ; non certes à cause de la difficulté d'un tel ministère et de l'échec oratoire qui s'y peut rencontrer [1], puisqu'au contraire l'éclat des personnes et de leurs actions « semble illuminer

1. L'auteur des *Nouvelles observations* signale quelques difficultés du panégyrique. C'est d'abord que le médiocre n'y est point supportable. Il faut que l'auditeur hésite et se demande « lequel est le plus grand de celui qu'on loue ou de celui qui le loue ? » Il s'attend à trouver « ce qu'il y a de plus élevé dans les sentiments, de plus sublime dans les pensées, de plus vif et de plus pur dans le style, de plus fort dans les images et magnifique dans les expressions... » C'est ensuite que l'homme est ainsi fait qu'il écoute plus volontiers « une satire mal faite qu'un éloge bien travaillé. » (Ch. IV.) Malgré ces difficultés, les oraisons funèbres sont devenues, selon lui, « une des plus précieuses portions de la littérature française. » « Je pourrais, dit-il, en citer plus de quinze à la louange de Louis XIV, dont plusieurs, à quelques ombres près, peuvent être regardées comme des pièces achevées. » (*Ibid.*)

un discours » et que de tels sujets « fournissent ordinairement de nobles idées. » Mais « la licence et l'ambition compagnes presque inséparables des grandes fortunes; mais l'intérêt et l'injustice toujours mêlés dans les affaires du monde font qu'on marche parmi des écueils, et il arrive ordinairement que Dieu a si peu de part dans de telles vies qu'on a peine à y trouver quelques actions qui méritent d'être louées par ses ministres [1]. »

Et non content de découvrir ces écueils, Bossuet, dans une critique indirecte mais vive, montre de quelle façon s'y heurtent d'ordinaire les panégyristes. C'est en se félicitant lui-même des avantages qu'offre à cet égard l'éloge du P. Bourgoing. Là du moins il n'aura pas besoin « d'emprunter les fausses couleurs de la rhétorique et encore moins les détours de la flatterie. Ce n'est pas ici de ces discours où l'on ne parle qu'en tremblant, où il faut plutôt passer avec adresse que s'arrêter avec assurance, où la prudence et la discrétion tiennent toujours en contrainte l'amour de la vérité. » Non, l'orateur n'a « rien à taire

1. La Bruyère s'étonne et s'irrite de ce que l'oraison funèbre est réservée pour ceux qui ont été grands et puissants dans le monde : « N'y a-t-il point d'autre grandeur que celle de l'autorité et de la naissance? dit-il. Pourquoi n'est-il pas établi de faire publiquement le panégyrique d'un homme qui a excellé pendant sa vie dans la bonté, dans l'équité... dans la piété ? » (*De la chaire.*) Il est remarquable à quel point La Bruyère, dans ses réflexions si justes sur la chaire, s'accorde avec ce que nous avons dit des idées de Bossuet sur le même sujet. Il semble constamment faire écho au grand orateur, et, avec un tour plus satirique, reproduire exactement ses vues. On sait, du reste, combien l'auteur des *Caractères* se montrait auditeur ou lecteur assidu de Bossuet.

ni à déguiser » dans cette circonstance. « Les autels, s'écrie-t-il, ne se plaindront pas que leur sacrifice soit interrompu par un entretien profane [1]. »

Il est probable qu'en relevant ainsi les défauts et les périls de ce genre de discours Bossuet les avait étudiés de près et sur nature. N'avait-il point en vue quelques-uns même des pères de l'Oratoire alors fort répandus dans les chaires de Paris ? En tout cas il ne se pouvait qu'il n'eût assisté à plus d'un panégyrique où l'orateur s'était montré tour à tour déclamateur et courtisan, timide jusqu'à la faiblesse ou hardi jusqu'à la témérité, indiscret révélateur de ce qu'il fallait taire et muet témoin de ce qui devait être révélé, écrasant du pavé de l'ours les défauts de son héros ou exaltant ses vertus sur le ton de l'hyperbole, parfois frisant le mensonge et le plus souvent paraissant faire un éloge académique ou tracer une page d'histoire profane, oubliant et les droits de la vérité et les vœux de la charité et les conseils de la sagesse, enfin ne se souvenant plus ni de la majesté des autels, ni de la majesté de la mort [2].

1. Si l'on en croit La Bruyère, il n'y avait guère que les autels à s'en plaindre : « Ce qu'on appelle, dit-il, une oraison funèbre, n'est aujourd'hui bien reçue du plus grand nombre des auditeurs qu'à mesure qu'elle s'éloigne davantage du discours chrétien ; ou si vous l'aimez mieux, qu'elle s'approche de plus près d'un éloge profane. » (*Caract.* Ch. *de la chaire.*)

2. Un passage de l'oraison funèbre de Marie-Thérèse par l'abbé des Alleurs, aumônier de Mme la Dauphine, prouve que tel était souvent l'écueil de ce genre de prédication et que telle était aussi la critique qu'en faisait le public religieux : « L'on se plaint, dit-il, de voir interrompre les mystères les plus augustes pour prononcer dans un lieu saint un discours qui n'est rempli que de matières profanes ; et l'on ne peut souffrir un ministre de Jésus-Christ qui par une espèce de préva-

L'exemple de ces fautes joint à la conscience des difficultés du genre avait longtemps retenu l'orateur. Et telle était sa défiance à ce sujet que même après le vif succès qu'il obtînt d'abord dans l'oraison funèbre il répugna toujours à s'y prêter. Il fallait de vives instances et d'amis chers, ou des ordres formels et de personnes augustes, à tout le moins d'impérieuses convenances, pour l'y déterminer. Cependant quelle n'était pas sa vocation pour ce genre de discours! Où son génie pouvait-il se déployer plus à l'aise ? Quels sujets convenaient mieux à la grande manière de son esprit, à la pompe naturelle de ses pensées, à ces hautes vues prophétiques qui lui étaient familières? N'était-il pas avant tout l'homme de ces circonstances; et quelqu'un pouvait-il mieux que lui agiter sur ces tombeaux le néant de la vie humaine et ses immortelles destinées?

Le livre des oraisons funèbres de Bossuet est sans contredit l'un des plus beaux et peut-être le plus beau de notre langue et de toute langue. Nous ne pouvons

rication vient donner à de fausses vertus de fausses louanges, flatter la vanité des vivants, sous prétexte de consoler leur douleur, ériger en héros et en saint un coupable dont le public sait les faiblesses et les désordres. » (*Exorde.* — Paris, Ét. Michallet, 1684, in-4.)

Fénelon constate à son tour la justesse de ces reproches et trace en quelques lignes les règles du panégyrique. « Il ne faut louer un héros, dit-il, que pour apprendre ses vertus au peuple, que pour l'exciter à les imiter, que pour montrer que la gloire et la vertu sont inséparables; ainsi il faut retrancher d'un panégyrique toutes les louanges vagues, excessives, flatteuses... Au contraire, la plupart des panégyristes semblent ne louer les vertus que pour louer les hommes qui les ont pratiquées au-dessus de tous les autres... Quand un panégyriste n'a que cette vue basse de louer un seul homme, ce n'est plus que la flatterie qui parle à la vanité. » (*Dial. sur l'éloq.* Ier D.)

songer à l'apprécier ici. Mais il convient d'assigner avec un sommaire historique de ces célèbres discours les traits principaux qui les caractérisent.

Ce qui cause d'abord un juste étonnement c'est de voir combien tard Bossuet fut appelé à rendre « le devoir funèbre » aux personnages de la cour et combien sa « triste voix » fut peu souvent « réservée à ce déplorable ministère. » Depuis ses débuts à Metz jusqu'à son apparition à la cour bien des grandeurs cependant s'étaient évanouies dans la tombe et pas une de quelque illustration ne s'y couchait sans qu'il éclatât à l'entour un concert de panégyriques. De certains anniversaires, ceux de Louis XIII par exemple et de Richelieu, fournissaient, en outre, de périodiques occasions de louer ces personnages. Nombre de circonstances parurent également désigner ou solliciter Bossuet durant qu'il prêchait à Paris, mais il ne put ou ne voulut profiter d'aucune. Le cardinal Mazarin mourut et ce ne fut point Bossuet qui le loua [1]. Gaston

1. A vrai dire, on ne le loua guère. C'eût été peu s'associer à la joie du roi d'en être délivré. Mazarin mourut le 9 mars 1661, et, selon la *Gazette de France*, l'oraison funèbre n'eut lieu que le 28 mai à Saint-Germain-l'Auxerrois. Ce fut un abbé Le Favre qui la prononça. Au fond, la perte de l'Éminence ne fut très-sensible qu'à ses clients. Voici le panégyrique assez burlesque dans sa naïveté que lui consacre le gazetier Loret, qui l'avait le plus encensé et glorifié :

Jules, la merveille des sages,
Décéda le neuf de ce mois.
Par cette mort que je lamente
Je perds deux cents écus de rente
Qui furent, pour mon entretien,
Mon plus clair et solide bien,
Et que cette sage Éminence
M'avoit donnés pour récompense
D'avoir constamment persisté
D'être toujours du bon côté.
(*Muse hist.*, 13 mars 1661.)

d'Orléans mourut et l'on ne sait quel réco
chargé de faire son éloge à Notre-Dame [1]. La
mère mourut aussi et l'évêque d'Amiens pron
Saint-Denis, l'on sait comment, son oraison fu
Bossuet en fit une aussi, mais de simple anni
et dans l'église des Carmélites du Bouloy [2]. A l'é
ce discours qui est perdu, Voltaire, sur on ne sa
témoignage, affirme qu'il ne fut point encor
de Bossuet [3]. Cela est au moins surprenant. I

1. Mlle de Montpensier, dans ses *Mémoires* (édit. Chéru t. III, p. 498), raconte cela avec beaucoup d'esprit et de ver abrégeons son récit : « Madame, dit-elle, le désigna au cardina défendit, disant que pour ces choses-là on ne pouvait prendr bons prédicateurs, et que le clergé étant assemblé, il y av évêques qui tiendraient à honneur de rendre ce service à la de Monsieur. Rien n'y fit; à toutes les remontrances elle que son moine était homme au-dessus de tout le clergé de F mérite. Elle était plus opiniâtre que glorieuse, quoiqu'el beaucoup, et ne céda point. J'envoyai Segrais qui est une m bel esprit voir ce révérend Père et lui demander de quelle prétendait faire l'oraison funèbre de Monsieur... Il répondit de bons mémoires; je sais ce que j'ai à dire et n'en rendrai personne. Le service se fit, le moine prêcha et ne dit rien d que l'on devait dire. Il fit naître Monsieur sans père, ne d un mot d'Henri IV; me fit bâtarde car il ne parla point du de ma mère, ne parla que de Madame : qu'elle avait conve sieur, comme si c'eût été un Turc. Il fit entrer le roi d'E M. le prince pour en dire du mal. Il parla de la reine-mè manière à la blâmer et M. le cardinal. Tout ce qui était là désespoir. M. le prince, la reine-mère et M. le cardinal m lèrent; j'étais fort en colère et je leur dis : C'est votre faute; sant Madame, fallait-il la laisser faire? Je fus chez elle; ell pondit : Il faut laisser dire le monde, je ne m'en soucie guère saint. — Eh! il faut, Madame, lui dis-je, qu'il prie Dieu, mai fasse jamais d'oraisons funèbres, et j'avoue que je suis fort f Vous vous fâchez aisément. — Elle ne s'en soucia pas davant

2. Le 18 janvier 1667.

3. *Siècle de Louis XIV*, ch. XXXII.

l'orateur se trouvait dans tout l'éclat de son talent ; puis douze jours seulement après la mort d'Anne d'Autriche, le 2 février, montant dans la chaire de Saint-Germain pour y prêcher le carême, il avait fait allusion à cette mort en des termes qui présageaient tout à fait l'orateur des grandes oraisons : « O vie illustre, s'écriait-il, ô vie glorieuse et éternellement mémorable ; mais ô vie trop courte, trop tôt précipitée ! Quoi donc, nous ne verrons plus que dans une reine [1] ce noble amas de vertus que nous admirions en deux ! Quoi, cette bonté ! quoi, cette clémence ! quoi, ce cœur si grand et vraiment royal, ces charités infinies, ces tendres compassions pour les misères publiques et particulières, enfin toutes les autres rares et incorruptibles qualités de la grande Anne d'Autriche ne seront plus qu'un exemple et un ornement de l'histoire !... » Certes l'on peut croire qu'ayant à célébrer *ex professo* cette illustre femme il ne se montra point inférieur à l'échantillon qu'il nous offre ici. En tout cas cette esquisse suffisait et au delà pour le désigner au choix du roi. Et cependant on lui préféra pour cette mission l'archevêque d'Auch [2], l'évêque d'Acqs [3], l'évêque d'Amiens [4], l'archevêque de Rouen [5], Dom

1. Marie-Thérèse qu'il devait dix-sept ans plus tard ensevelir à son tour et embaumer dans son éloquence.

2. Il présenta le cœur de la reine-mère à la supérieure du Val-de-Grâce qui répondit « par un langage de soupirs et de larmes, » dit la *Gazette de France* (janvier 1666).

3. L'ex-père Le Boux, nommé en ce moment à l'évêché de Mâcon. Le 8 février, au Val-de-Grâce.

4. Le 12 février, à Saint-Denis.

5. Le 23 février, à Notre-Dame.

Eusèbe de Rely [1], l'abbé de Roquette [2], le P. Senault [3], Dom Cosme [4], le P. Mascaron [5] et vingt autres.

Mais enfin l'heure sonna pour lui, l'heure de déployer son vol d'aigle, de planer au-dessus de « ces sombres demeures où les rangs sont pressés » et d'immortaliser par son éloquence ces morts illustres que leurs propres actions, leur naissance, leurs titres, leurs richesses n'auraient pu suffire à tirer de l'oubli. Ce fut le 16 novembre 1669 qu'à Chaillot, dans la chapelle de la Visitation, Bossuet âgé de quarante-deux ans et récemment promu à l'évêché de Condom parut en chaire devant le cercueil de Henriette-Marie de France, reine de la Grande-Bretagne. Il avait pour auditeurs Henriette d'Angleterre et le duc d'Orléans, milords Montaigu et Arundel, Thérèse Stuart duchesse de Richemond, la maréchale de Choiseul du Plessis-Praslin, le comte d'Albon de Chazeul, la comtesse de La Fayette [6], plusieurs évêques, les nobles religieuses du couvent, quantité de seigneurs et de dames, enfin, sauf le roi et la reine [7], tout le Paris aristocratique

1. Le 27 janvier, aux Feuillants.
2. Le 22 février, aux Carmélites du Bouloy.
3. Le 2 mars, à Saint-Eustache.
4. Le 3 mars, à Saint-Germain-l'Auxerrois.
5. Le même jour, à l'Oratoire.
6. Non cette célèbre Louise Motier de La Fayette qui avait fui à Chaillot les empressements de Louis XIII et y succéda en qualité de supérieure à la sœur Hélène-Angélique Luillier (V. Floquet, *Et. sur Boss.* III, 350), mais sa belle-sœur Marie-Madeleine de la Vergne, mariée au comte de La Fayette, la même qui écrivit une *Histoire d'Henriette d'Angleterre* et s'illustra par ses romans.
7. Le service organisé à Chaillot par le duc et la duchesse d'Orléans, qui avaient eux-mêmes invité Bossuet, gardait un caractère privé, tandis que la cérémonie des obsèques à Saint-Denis avait été réglée

d'alors. Un tel auditoire devait incontestablement porter l'orateur, mais le sujet par lui-même le soulevait assez. Tourné du haut de la chaire vers ce cercueil où aboutissaient « toutes les extrémités des choses humaines, » lentement, d'une voix grave, au milieu d'un silence recueilli, il prononça ce texte fameux : « *Nunc reges*, *intelligite*, etc.[1]; » puis, selon sa propre expression, « par un rapide vol fendant les airs, perçant les nues, s'élevant au-dessus des anges, des vertus, des chérubins et des séraphins[2], » il entonnait : « Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires... etc. »

Nous ne voulons analyser ni apprécier ici ce chef-d'œuvre que rencontrent malheureusement pour lui nos premières études. Ce qu'il conviendrait d'en dire, si l'on ne craignait de les détourner un moment de l'objet divin auquel elles s'appliquent, ce sont les paroles mêmes de son auteur : « Quel silence ! quelle admiration ! quel étonnement ! quelle nouvelle lumière[3] ! » Ces divers sentiments se croisent en effet dans l'âme à la lecture attentive et intelligente de ces merveilleuses et sublimes pages. On ne croit pas que

par le roi en personne qui désigna l'évêque d'Amiens, François Faure, pour l'oraison funèbre (*Gazette de Fr.*, 21 sept. 1669).

1. Fromentières, dans l'oraison funèbre d'Anne d'Autriche, et Massillon, dans celle de Louis XIV, ont l'un et l'autre emprunté ce texte à Bossuet. Lui-même, paraît-il, l'avait pris à une médaille que Cromwel, après le meurtre de Charles Ier, avait pour ainsi dire jetée à la face de toutes les maisons régnantes (*Hist. de l'édit de Nantes*, par Élie Benoît. Delp. 1695, 1695, in 4, t. III, 19 , 569). Bossuet le relevait de cette profanation, et d'une menace il en faisait un enseignement.

2. *Élévat.* XIIe Sem. — VIIe *Élév.*

3 *Élévat.* Ibid.

le langage humain puisse atteindre à plus de hauteur et d'éclat, de beauté vraie et de puissance ; et l'on se sent toute raison d'être fier d'une littérature qui revêt une telle expression. Mais encore une fois négligeons le côté en quelque sorte plastique de ce monument pour en considérer l'idée architecturale. On sait que Bossuet fut aidé à le construire par un mémoire spécialement composé en vue du discours et de l'orateur[1]. Il retraça la vie d'Henriette d'Angleterre d'après les notes que Mme de Motteville, amie et confidente de cette princesse, avait rédigées tout exprès, et par ordre de Madame, pour cette circonstance. Nous publions à la fin de cet ouvrage le texte original et autographe de ce mémoire écrit d'une plume courante et un peu lâchée, mais qui n'en a pas moins son prix à cause des emprunts que lui a faits Bossuet et que nous indiquerons.

L'idée philosophique du discours partout mêlée aux détails biographiques a été comprise diversement. S'emparant d'une phrase où l'orateur assigne pour but aux défaites de la royauté en Angleterre et aux triomphes de Cromwel celui de « découvrir par un grand exemple tout ce que peut l'hérésie, combien elle est naturellement fatale à toute autorité légitime ; » puis remontant en arrière au panégyrique de saint Thomas Becket prononcé le 29 décembre 1668, dans lequel parlant de Henri II Bossuet l'avait qualifié de « prince téméraire et malavisé qui n'avait pu découvrir de loin les renversements étranges que ferait un

1. *Mémoires que j'ai donnés par l'ordre de Madame pour faire l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre.* 1669, ms. Archives nation. K, 1303, n° 2.

jour dans son État le mépris de l'autorité ecclésiastique... » M. Floquet s'écrie : C'est cette cause de ces « erreurs prodigieuses touchant la royauté [1] » que l'orateur s'applique à signaler. Mais ne serait-ce pas là, fort involontairement, amoindrir tout ensemble et l'œuvre et l'orateur? La pensée de celui-ci nous paraît, quant à nous, plus haute et plus vaste. Elle ne tend à rien moins qu'à faire paraître « un de ces exemples qui étalent aux yeux du monde sa vanité tout entière » et accusent au contraire la toute-puissance libre des desseins providentiels. Bossuet lui-même déclare que tel est le but de son discours ; et nous ne saurions voir dans le soin qu'il prend en passant de montrer l'hérésie fatale à la royauté qu'une simple indication des vues qu'il exprimera plus tard dans l'oraison funèbre de Le Tellier, lorsqu'unissant dans une regrettable solidarité le trône et l'autel il invoquera à l'appui de ce dernier non-seulement la force de la vérité, mais encore la force du glaive. Certes il y a bien autrement de grandeur dans le double thème de l'impuissance humaine et de la toute-puissance divine relativement à l'élévation et à la chute des empires, que dans la thèse restreinte qu'on lui attribue. Celle-ci s'arrête dans le moyen, au lieu de remonter à la source. L'hérésie et Cromwel voilà le moyen ; il a sa valeur. Mais ce qui importe c'est le principe. Or le principe c'est une volonté supérieure. Cette volonté se manifeste, « soit qu'elle élève les trônes, soit qu'elle les abaisse ; » et lorsqu'il « communique sa puissance

1. Or. fun. de Henriette d'Angleterre.

aux princes, » comme lorsqu'il « la retire à lui-même et ne leur laisse que leur propre faiblesse, » Dieu leur apprend leurs devoirs « d'une façon souveraine et digne de lui. » Encore une fois, voilà le point de vue de Bossuet, et il était digne d'un tel orateur, d'un tel auditoire et d'un tel sujet [1].

Or la reine d'Angleterre, bannie et fugitive, était accouchée à Exeter [2], le 16 juin 1664, d'une fille qui grandit au milieu des plus diverses fortunes. Élevée en France au couvent de Chaillot, elle y montra de si nobles qualités qu'Anne d'Autriche la voulait marier à Louis XIV. Les intérêts de la politique s'y opposèrent et Henriette épousa Philippe, duc d'Orléans, frère du roi [3]. Ce fut une triste union. Elle ne dura que neuf ans et se termina comme l'on sait, ou plutôt comme l'on ne sait pas, car le mystère est loin d'être éclairci. Le soupçon d'empoisonnement se trouve écarté par Bossuet, dans une lettre qu'a publiée M. Floquet, et toutefois Bossuet, qui s'en rapporte avec tant de confiance à l'expertise médicale sur ce point, n'en

1. On est bien étonné de la façon saugrenue dont Ch. Robinet rend compte à Madame elle-même de cet immortel chef-d'œuvre :

> Le futur prélat de Condom
> Bossuet, lequel a le don
> D'étaler dessus la tribune
> Une éloquence non commune
> Et d'attirer un grand concours
> Par ses *beaux et tendres discours*,
> Prononça l'eloge funèbre
> Et par *de pathétiques charmes*
> De tous les yeux tira des larmes. »
> (*Lettres à Madame*, 22 novembre 1669.)

2. Mme de Motteville fait naître à Oxford la dernière fille de Charles Ier. Nous livrons ce détail secondaire à l'examen des biographes.

3. Le 31 mars 1661.

parle pas moins dans son discours d'un *mal si étrange*, et il s'abstient assez significativement, ce nous semble, dans l'oraison funèbre de l'infortunée princesse, d'attirer l'attention de la cour sur celui que la rumeur publique accusait. Faisant l'éloge de Henriette de France, il avait cru pouvoir louer la sagesse, la valeur et la justice de ce prince ; il ne l'osa pas autant cette fois-ci. Il s'était arrêté *à considérer les vertus de Philippe*[1]; et l'on pouvait déjà, certes, s'en étonner, mais il se montre ici plus réservé. Il parle encore de sa valeur, mais afin de rehausser celle du roi. S'il le représente « marchant sur les pas de son invincible frère, » l'objectif de ses louanges, on le sent assez, est la personne de Louis XIV, envers lequel on est heureux, dit-il, « que l'estime se puisse joindre avec le devoir. »

Quoi qu'il en soit, le 30 juin 1670, Bossuet se vit rappelé en toute hâte auprès du lit d'Henriette mourante. Un prêtre chagrin l'y avait précédé et prodi-

1. Si l'on veut s'édifier sur ces *vertus*, on n'a qu'à lire la correspondance de la princesse Palatine, seconde femme du duc d'Orléans. L'impression qui en résulte est un dégoût invincible pour ce prince que Mazarin, dit-on, avait toujours cherché à *efféminer*. Dans le fait, « ses inclinations, dit Mme de La Fayette, étaient aussi conformes aux occupations des femmes que celles du roi en étaient éloignées. Il était beau et bien fait, mais d'une beauté et d'une taille plus convenables à une princesse qu'à un prince. Aussi avait-il plus songé à faire admirer sa beauté de tout le monde qu'à se faire aimer des femmes, quoiqu'il fût continuellement avec elles. Son amour-propre semblait ne le rendre capable que d'attachement pour lui-même. » (*Hist. de Henriette d'Angl.*) Avec cela, Mme de Sévigné affirme qu'il était « la quintessence de la jalousie et la jalousie même. » Ces traits de nature et d'éducation suffisent à expliquer bien des choses et même les pires scandales de la vie de Philippe d'Orléans. Voilà pourquoi nous les avons cités.

guait à la princesse les sévérités et les menaces[1]. Elle le laissait dire et s'humiliait sous ses anathèmes avec une touchante douceur. Mais quelle consolation ce fut pour elle de voir entrer le nouvel évêque de Condom! Elle avait elle-même déclaré vouloir mourir entre ses mains[2], et il ne fut pas plutôt à son chevet que, la voyant abattue et terrifiée, il releva d'un mot son courage : « L'espérance, madame, lui dit-il, l'espérance! »

1. Ce fut Nicolas Feuillet, chanoine de la collégiale de Saint-Cloud. Nous publions à la fin de cet ouvrage la naïve et presque cynique relation qu'il a lui-même écrite de son déplorable ministère en cette circonstance. La comtesse de La Fayette dut se repentir de l'avoir désigné en l'absence du curé de la paroisse et en attendant l'arrivée de Bossuet. Ce chanoine est qualifié par Boileau de « fameux prédicateur fort outré dans ses prédications. » (Note de la satire IX°.) Nous ne savons s'il prêcha si fameusement; son oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre ne le laisse guère supposer. Mais il était connu pour sa morale excessive et janséniste. En 1668, l'auteur des satires écrivait :

Et laissez à Feuillet réformer l'univers.

Ce qui n'annonçait pas de minces prétentions chez ce chanoine. L'annotateur de Boileau, M. Louandre, affirme qu'il « prêcha plusieurs fois devant Louis XIV avec une grande hardiesse. » Nous n'avons pu retrouver la trace de ces prédications, mais quant à leur hardiesse, si elles eurent lieu, on peut en être certain. Et encore l'expression est-elle adoucie.

2. *Mém.* de Le Dieu. D'après Mlle de Montpensier qui était présente, ce serait le duc d'Orléans qui aurait fait appeler Bossuet. Voici le dialogue qu'elle aurait eu à ce sujet avec Monsieur : « ... — Qui enverrons-nous chercher qui eût un bon air à mettre dans la *Gazette*, qui eût assisté Madame à la mort? — Je lui répondis : Je ne sais; mais il faudrait que cet homme fût habile et homme de bien. — Ah! j'ai trouvé le fait; l'abbé Bossuet qui est nommé à l'évêché de Condom est habile homme, homme de bien. Madame lui parlait quelquefois; cela sera tout à fait bien. » (*Mém.*, t. IV, 147, éd. Chéruel.) La préoccupation touchant la *Gazette* paraît ici vraisemblable et donne couleur de vérité au récit. Cela n'empêche point que Madame qui *parlait quelquefois* à Bossuet n'eût pu lui exprimer le vœu dont parle l'abbé Le Dieu, de « mourir entre ses mains. »

fut assez, et à cette suprême question : « Madame, ıs croyez en Dieu, vous espérez en Dieu, vous l'ai-z? » elle répondit : « De tout mon cœur, » puis elle ira. Deux jours après, le roi, en remettant à Bos-t·l'émeraude que la princesse lui avait léguée, le ı de préparer son oraison funèbre. Elle-même, si ı en croit Bussy, l'avait désigné pour ce pieux de-r : « Ce sera vous, lui avait-elle dit, qui ferez mon ison funèbre, mais qu'en pourrez-vous dire, car je i rien fait qui mérite d'être redit[1] ? »

Bossuet n'en jugea pas ainsi. Il ne trouva pas la tière au-dessous de son génie, et son génie ne de-ıra point inférieur à la matière. Jamais, en effet, ır emprunter son propre langage, les vanités de erre n'avaient été « si clairement découvertes, ni si itement confondues, » et jamais discours ne prêta ette vérité une plus magnifique et plus saisissante ression[2]. N'en citons que les traits plus particuliè-ıent relatifs à l'auditoire devant lequel il méditait, ıme il le dit lui-même, la première et la dernière ole de l'Ecclésiaste ; l'une qui montre le néant de mme, l'autre qui établit sa grandeur.

On sait par cœur le célèbre passage qui suit immé-tement l'exorde : « De quelque superbe distinction 3 se flattent les hommes, etc. » Et l'on connaît cette inition de l'histoire à l'étude de laquelle la prin-se s'était appliquée et que l'orateur nomme si jus-

A l'abbé de Thésut, 5 mars 1690.

Le cardinal de Beausset dit qu'on retrouve ici *l'accent religieux* : lequel le panégyriste de Madame avait *invoqué les mânes de sa* :. Un pareil style pour apprécier celui de Bossuet !

à jamais par les mains de la mort, ils viennent
sans cour et sans suite le jugement de tous les p
et de tous les siècles. » Il ajoutait, non sans coi
« C'est là qu'on découvre que le lustre qui vien
flatterie est superficiel et que les fausses coi
quelque industrieusement qu'on les appliqu
tiennent pas. » Puis, il signalait tout le vide d
grandes paroles par lesquelles l'arrogance hu
tâche de s'étourdir elle-même pour ne pas a
voir son néant. » Et ensuite il faisait entend
ambitieux « qu'ils n'ont aucun moyen de se «
guer ni par leur naissance, ni par leur grand
par leur esprit, puisque la mort, qui égale to
domine de tous côtés avec tant d'empire, et que
main si prompte et si souveraine, elle renvei
têtes les plus respectées. » Après quoi, quittan
néralité et l'abstraction, résumant dans un fait
ble et présent ces hautes vérités : « La voilà, s
t-il, malgré ce grand cœur, cette princesse si a
et si chérie! la voilà telle que la mort l'a faite. I
ce reste tel quel va-t-il disparaître, cette omb
t-elle s'évanouir, et nous l'allons voir dépo
même de cette triste décoration. Elle va desce
ces sombres lieux, à ces demeures souterraines

tis parmi lesquels à peine peut-on la placer, tant les rangs y sont pressés, tant la mort est prompte à remplir ces places. »

Quels accents ! quel spectacle ! En était-il de plus propres à abattre cette cour superbe ! Aussi l'orateur ajoute-t-il : « C'est ainsi que la puissance divine, justement irritée contre notre orgueil, le pousse jusqu'au néant. » Tel est, en effet, le résultat naturel de cette pompe funèbre. Mais ce résultat, encore fallait-il le dégager, et l'éloquence seule de Bossuet pouvait y suffire. Sans elle, ce tombeau n'eût presque rien dit à une cour légère, distraite, que le coup de cette mort tragique avait à peine impressionnée [1]. Voilà la grande moralité de ces discours et leur grande action sur les âmes, qui est de les contraindre à des pensées sérieuses, de les désabuser d'elles-mêmes et des choses terrestres, de faire comprendre à ces dieux qu'ils ne sont que des hommes et que la mort « ne fait de nous tous qu'une même cendre, » qu'ainsi il est vain et périlleux de vouloir « bâtir sur ces ruines, » d'appuyer « quelque grand dessein sur ce débris inévitable des choses humaines. » Assurément il n'est point de plus grande morale que celle-là, et tous les livres des casuistes ne sont rien à côté. Au reste, Bossuet ne craint

1. Bossuet a pu dire oratoirement et avec un mouvement sublime : « O nuit désastreuse! ô nuit effroyable où retentit comme un éclat de tonnerre cette étonnante nouvelle : Madame se meurt! Madame est morte ! Qui de nous ne se sentit frappé à ce coup ?... » Mais il paraît bien que l'effet ne fut point en réalité aussi foudroyant. Il faut lire là-dessus ce que raconte Mademoiselle : « Nous vîmes Madame sur un petit lit, tout échevelée, le visage pâle : elle avait la figure d'une morte. On causait, on allait et venait dans cette chambre; on y riait... *Nous ne trouvâmes quasi personne qui parût affligé.* » (*Mémoires*, t. IV.)

pas de tirer lui-même les conclusions pratiques de cette haute philosophie : « Quel est notre aveuglement, dit-il à ses auditeurs, si, toujours avançant vers notre fin et plutôt mourants que vivants, nous attendons les derniers soupirs pour prendre les sentiments que la seule pensée de la mort nous devrait inspirer à tous les moments de notre vie ? Commencez aujourd'hui à mépriser les faveurs du monde. »

Le succès de cette oraison funèbre fut très-grand. La *Gazette de France*[1], si peu prodigue de compliments envers Bossuet, loue « la grâce, l'éloquence » de l'orateur et constate « l'admiration, l'émotion profonde de son illustre et nombreux auditoire. » Les chroniqueurs du temps[2] rendent le même témoignage, et vraiment on peut les en croire, au sentiment que fait éprouver aujourd'hui, après tant d'années, la simple lecture de ce chef-d'œuvre.

Ce fut le 1er septembre 1683, à Saint-Denis, devant le Dauphin, les dames et les seigneurs de la cour, les notabilités de la science, de la magistrature et du clergé que Bossuet ouvrit de nouveau la bouche pour procla-

1. 23 août 1670.

2. Charles Robinet entre autres, dans sa lettre *à Monsieur* (jusque-là il les avait adressées à Madame), s'exprime ainsi :

L'abbé Bossuet de grand génie
Fit un éloge d'importance
Qui ravit toute l'assistance
Où chacun se fondant en eau
Jugea donc comme en peu d'espace
La gloire de ce monde passe
Et que tout n'est que vanité.
22 août 1670.

On peut s'étonner seulement que l'éloquence de Bossuet n'ait inspiré qu'une aussi médiocre et banale poésie.

« l'instruction que donnait dans son tombeau à
e fermé (la reine était morte le 30 juillet), ou plu-
u haut des cieux très-haute, très-excellente, très-
sante et très-chrétienne princesse Marie-Thérèse
triche, infante d'Espagne, reine de France et de
rre. » Elle avait, durant sa vie, paraît-il, aimé et
iré la parole de Bossuet; et « cette voix qui lui
onnue » devait doucement faire tressaillir son
et réjouir dans son sépulcre ses os humiliés[1].
existence de Marie-Thérèse n'offrait point ces
rastes et ces extrémités des choses humaines qui
encontraient dans celles des deux Henriettes.
i le ton en est-il plus humble, et Louis XIV y ob-
une large part. Si l'on se rappelle ici ce que
avons dit plus haut de l'attitude élogieuse de
uet envers le roi, on s'étonnera moins des hom-
s rendus en cette circonstance à l'époux de Ma-
Thérèse, de cette reine « honorée au-dessus de
s les femmes de son siècle pour avoir été chérie,
née, et trop tôt, hélas! regrettée *par le plus grand*
us les hommes. » Le genre de l'oraison funèbre
orte d'ailleurs de tels accents[2]; et l'orateur ne

1 *Exultabunt ossa humiliata* » (*Ps.* L, 10).
Outre que le lyrisme était dans la nature de Bossuet, il l'estimait
loute lui-même de mise en de telles circonstances. Si l'on en
Faydit, il se montait en quelque sorte l'esprit au moment de
oser ses oraisons funèbres. Il se serait ainsi, pour celle de « la
reine, » enfermé plusieurs jours, ne lisant qu'Homère, et aurait
du à quelqu'un qui s'en étonnait :

... Magnam mihi mentem animumque
Delius inspirat vates.
(*Æneid. lib.* VII, *init.*)

vrai que Faydit sait au besoin créer l'anecdote.

dit-il pas ici même de cette reine, si modeste dans sa vie et qui avait fait à la cour si peu de bruit : « Alors, (au mariage de l'Infante) l'Espagne perdit ce que nous gagnions ; maintenant nous perdons tout les uns et les autres et *Marie-Thérèse périt pour toute la terre*[1]. »

Sans contredit, Bossuet, écrivant un livre d'histoire, eût retracé moins hyperboliquement les grandeurs du règne de Louis XIV. Il eût certes adouci de telles expressions : « On sait que Louis foudroie les villes plutôt qu'il ne les assiége, et tout est ouvert à sa puissance... Les politiques ne se mêlent plus de deviner ses desseins..., l'éloquence s'est épuisée à louer la sagesse de ses lois et l'ordre de ses finances... Tout le genre humain demeure d'accord qu'il n'y a rien de plus grand que ce qu'il fait, si ce n'est qu'on veuille compter pour plus grand encore tout ce qu'il n'a pas voulu faire...; » et les mots « un si grand roi, » ou, comme dans l'oraison funèbre d'Anne de Gonzague, « le premier des mortels » ne se fussent peut-être pas rencontrés aussi souvent sous sa plume, et il ne se serait pas cru obligé de dire : « Nos vrais ennemis sont en nous-mêmes, et Louis *combat ceux-là plus que tous les autres;* » cela en présence du cercueil d'une reine pour le bonheur de laquelle Louis n'avait pas assez, de l'aveu de tous, réprimé les penchants de son cœur. Mais outre que Bossuet, nous le répétons, donne souvent la leçon sous les dehors du compliment, outre qu'en dépouillant ces louanges de leur forme oratoire

1. La Palatine écrivait dans ses *Mémoires*, à cette date, quelque chose d'analogue et de plus fort peut-être : « On peut dire qu'avec elle (Marie-Thérèse) tout le bonheur de la France est mort. » (P. 84 et 5.)

on ne retrouve guère au fond que l'exacte vérité, il faut savoir admettre les exigences du genre et comprendre que si l'orateur substitue presque partout ici l'éloge du roi à celui de la reine, c'est que, selon sa propre expression, la reine était surtout grande « par les grandes actions du roi et par le continuel accroissement de sa gloire. » Notons maintenant, avant de quitter cette oraison funèbre, un passage très-remarquable, auquel des circonstances récentes semblent avoir donné un regain d'actualité. C'est celui où l'orateur parle des larmes qu'avaient coûtées à la reine « ces divisions toujours trop longues » entre le gouvernement et le Saint-Siége. « Le nom même et l'ombre de division, dit-il, faisait horreur à la reine ; » ajoutons : et à Bossuet, qui autrement n'eût pas constaté cette disposition de son héroïne. Mais loin de glisser sur ce point délicat, il y insiste, ayant à cœur de dire ceci, qui est vraiment la leçon de ce temps : « Le Saint-Siége ne peut jamais oublier la France, ni la France manquer au Saint-Siége. Et ceux qui, pour leurs intérêts particuliers, couverts, selon les maximes de leur politique, du prétexte de piété, semblent vouloir irriter le Saint Siége contre un royaume qui en a toujours été le principal soutien sur la terre, doivent penser qu'une chaire si éminente, à qui Jésus-Christ a tant donné, ne veut pas être flattée par les hommes, mais honorée selon la règle, avec une soumission profonde ; qu'elle est faite pour attirer tout l'univers à son unité et y rappeler à la fin tous les hérétiques, et que ce qui est excessif, loin d'être le plus attirant, n'est pas même le plus solide et le plus durable. »

Après Marie-Thérèse, et presque à deux années d'intervalle, mourut Anne de Gonzague de Clèves, princess Palatine. Une de ses filles avait épousé Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien, et, cédant à son amitié non moins qu'à son respect pour le héros de Rocroy, Bossuet accepta de rendre le dernier devoir à la belle-mère de son fils[1].

La cérémonie eut lieu le 9 août 1685 au Val-de-Grâce, devant le duc et la duchesse de Bourbon et les principaux personnages de la cour. On a dit que ce fut, de toutes les oraisons funèbres, celle où Bossuet se montra le plus évêque. Cette apparence, réelle peut-être, tient au caractère même de la vie d'Anne de Clèves, vie aventureuse dans les commencements, légère et même licencieuse dans la suite, pénitente vers la fin; en telle sorte qu'ayant à marquer les égarements et le retour de cette âme et à faire ressortir le contraste du péché et de la grâce, l'orateur rentrait de plain-pied dans la prédication morale. Le caractère propre de la vie des deux Henriettes et de Marie-Thérèse était la grandeur du rang, des malheurs ou de la vertu, et à ce titre leur louange devait revêtir une certaine so-

1. Dans ses *Remarques* sur l'oraison funèbre d'Anne de Clèves, M. Lachat (*Œuvres de Boss.*, t. XII, p. 536) s'exprime ainsi : « On sait que Bossuet éprouvait une sorte de répugnance pour les éloges funèbres; ce *fut le grand Condé qui le décida par de vives instances à faire celui de la princesse, sa belle-fille.* » Ces paroles renferment une méprise et une erreur. D'abord, il ne s'agit pas de la *belle-fille* du grand Condé, mais de la *mère de sa belle-fille*. Voilà la méprise. Et puis, le 4 juillet 1685, Bossuet lui-même écrivait au *grand Condé* : « Je travaille, *par ordre de Madame la duchesse*, à l'oraison funèbre de Madame la princesse Palatine. » Voilà l'erreur. De telles inexactitudes ne sont pas tout à fait assez rares dans le travail d'ailleurs si recommandable de M. Lachat.

lennité. Au contraire, dans la vie d'Anne de Gonzague le trait saillant est ce contraste de désordre et de pénitence qui obligeait l'orateur à la proposer tour à tour comme une leçon et comme un exemple. Son éloge devait, par conséquent, affecter une certaine forme évangélique. Bossuet avait à tirer d'une telle situation le profit de ses auditeurs plus encore que la gloire de son héroïne[1]; car, ainsi qu'il le dit, lorsque Dieu « choisit une personne d'un si grand éclat pour être l'objet de son éternelle miséricorde, il ne se propose rien moins que d'instruire tout l'univers. » Aussi, « vous qu'il assemble en ce saint lieu, s'écrie-t-il, et vous principalement pécheurs dont il attend la conversion avec une si longe patience, ne croyez pas qu'il vous soit permis d'apporter seulement à ce discours des oreilles curieuses... » Evidemment, plusieurs y étaient venus dans le dessein d'apprendre quelque chose nouvelle touchant cette vie romanesque, ou de voir comment la jugerait l'orateur, peut-être aussi de contempler l'embarras de celui-ci aux prises avec ce sujet délicat. Bossuet le savait et, dès l'exorde, il leur enlève à cet égard toute illusion : « Ou la princesse Palatine portera la lumière dans vos yeux, ou elle fera tomber comme un déluge de feu la vengeance de Dieu sur vos têtes. »

Inutile de relever ici toutes les appréciations mo-

1. La péroraison indique clairement que tel était le but de l'orateur : « Arrêtons-nous ici, chrétiens; et vous, Seigneur, imposez silence à cet indigne ministre qui ne fait qu'affaiblir votre parole. Parlez dans les cœurs... et faites que chacun se parle à soi-même. Parlez, mon frère, parlez. *Je ne suis ici que pour aider vos réflexions.* »

rales que Bossuet sut tirer de cette vie ; mais il convient au moins d'enregistrer une vive protestation de l'orateur contre un abus alors fort invétéré dans les familles aristocratiques et qu'il marque ainsi : « La princesse Marie[1], pleine alors de l'esprit du monde, croyait, *selon la coutume des grandes maisons*, que ses jeunes sœurs devaient être *sacrifiées* à ses grands desseins. » Et d'ailleurs, ajoute Bossuet avec une raillerie hautaine, « dans les plus puissantes maisons les partages ne sont-ils pas regardés comme une espèce de dissipation par où elles se détruisent d'elles-mêmes, *tant le néant y est attaché!* » Puis, après ce trait aigu, sans craindre de paraître faire de personnalités, puisque la famille de Clèves avait en cela suivi les mœurs du temps, il poursuit : « La princesse Bénédicte, la plus jeune des trois sœurs, fut la première *immolée* à ces intérêts de famille. » Certes le mot est vif, mais Bossuet va plus loin et le voilà qui fait une dérision sanglante de ces prétendues vocations auxquelles on livrait les bénéfices et les charges de l'Église : « On la fit abbesse, sans que, dans un âge si tendre, elle sût ce qu'elle faisait ; et la marque d'une si grande dignité fut comme un jouet entre ses mains. » Plus d'un dans l'auditoire dut se sentir atteint. Cependant l'orateur ne s'arrêta point. Cette crosse aux mains d'une enfant et cette mitre sur sa tête pouvaient paraître des traits de comédie. Ce qui les pousse au drame, c'est le scandale, le désordre résultant pour

1. L'aînée des trois sœurs, qui étaient Marie, Anne et Bénédicte, filles de Charles Gonzague de Clèves, duc de Nevers et de Rethel, et de Marie de Lorraine.

l'ordinaire de telles situations. La princesse Anne, quittant sa retraite après la mort de sa sœur et se lançant au milieu du monde, en était une preuve. Bossuet ne l'excuse point ; mais ne croyez pas pourtant qu'il lui jette la pierre : « Il eût fallu, dit-il, la conduire et non pas la précipiter dans le bien. » Cette parole en dit assez. Et, du reste, afin d'éclairer à ce sujet la conscience des supérieurs, il trace la seule règle fondamentale et vraie de toute vocation à l'état religieux dans ce mot profond et que doit méditer quiconque a mission d'en ouvrir ou d'en fermer l'accès : « Elle *eût pu renoncer à sa liberté, si on lui eût permis de la sentir.* »

Nous ne pouvons, on le sent, qu'effleurer ces immortels discours et seulement sous le rapport qui nous touche, à savoir l'attitude de Bossuet dans ce difficile ministère devant la cour. Et encore sommes-nous réduit, par le cadre même de notre sujet, à négliger celles des oraisons funèbres qui n'eurent pas spécialement la cour pour théâtre. Ainsi, l'éloge d'ailleurs si remarquable de Michel Le Tellier, bien que prononcé devant l'élite du monde officiel, ne nous arrêtera point[1]. Ni le roi ni les princes ne paraissent y avoir

1. Ce discours touchait à trop de choses et remuait trop de passions pour être bien accueilli. On en fit des critiques, même et je dirai surtout injustes. Ainsi, on reprocha à l'orateur d'avoir moins parlé de son héros que des cardinaux de Richelieu, Mazarin et de Retz et que de M. le prince. « En un mot, on ne fut pas content » (De Breuil à Bussy, 20 janvier 1686). Ce *on* désigne vraisemblablement les amis de Le Tellier. Mais ce qui étonne, c'est que deux mois après, le correspondant de Bussy lui écrivait (29 mars) : « M. l'abbé Flechier fit vendredi dernier aux Invalides l'oraison funèbre de M. le chancelier Le Tellier. Elle fut admirée de tous ceux qui l'entendirent, *et surtout de ceux qui avoient entendu celle qu'avoit faite M. de Meaux.* » Voilà qui passe

assisté, et Le Tellier ne fit lui-même partie de la
qu'à raison des charges qu'il y exerça.

Mais un peu plus d'un an après avoir, dans l'
de Saint-Gervais, célébré le chancelier de France
suet montait en chaire à Notre-Dame, le 10 mars
devant « tout ce que la France avait de plus augu
et au milieu d'une pompe inaccoutumée, « pour
brer la gloire immortelle de très-haut et très-pu
prince Louis de Bourbon, Prince de Condé, Pr
Prince du sang. »

Ce fut le chant du cygne. Et quel chant! L'ad
tion, la reconnaissance, l'amitié pour le héros
croy soulevaient l'orateur. Son vol fut sublim
plutôt il marcha « dans la simplicité d'un récit fi
mais, dit Villemain, à la façon des dieux d'H
qui, en trois pas, sont au bout du monde. Qu
« confondu par la grandeur du sujet, » il trouva n
de le grandir encore. Jamais ne se vérifia moins
lors cette parole de son exorde : « Nous ne po
rien, faibles orateurs, pour la gloire des âmes ex
dinaires. »

Le roi lui-même avait désigné Bossuet, et ce
entrait sans doute dans le plan du monarque
« avait voulu que tout fût magnifique dans les

vraiment la permission. Il est probable, au reste, que Fléch
homme habile, sachant quelles critiques avaient été dirigées
Bossuet, s'y prit de façon à les éviter et à se concilier ainsi d
mieux le suffrage de ses auditeurs. Bossuet, entre autres torts, e
doute celui de louer son héros plus qu'on ne l'estimait. Il sem
même vouloir se rassurer contre les secrètes préventions de so
toire, lorsqu'il s'écrie : « Sacrés autels, vous m'êtes témoins
n'est pas aujourd'hui par les artificieuses fictions de l'éloquence
lui mets en la bouche ces fortes paroles!... »

railles d'un prince qui avait honoré la maison de France, tout le nom français, son siècle et pour ainsi dire l'humanité tout entière[1]. » En effet, l'éloquence fut jugée à la hauteur de la pompe exceptionnelle commandée avec quelque affectation peut-être par le souverain. Mme de Sévigné, qui n'était point au service, rapporte le témoignage d'un prélat qui s'y trouvait, lequel lui avait dit « que M. de Meaux s'était surpassé lui-même et que jamais on n'a fait valoir ni mis en œuvre si noblement une si belle matière[2]. » Et l'oraison, une fois imprimée, ne parut point à la célèbre marquise au-dessous de ce témoignage qui, vraisemblablement, traduisait l'opinion de la partie saine de l'auditoire, car le 25 avril, écrivant à Bussy, après l'avoir lue : « Elle est fort belle et de main de maître, » lui dit-elle. Avouons toutefois qu'elle ne semble point l'égaler à celle de Bourdaloue, qui l'avait « charmée et transportée. » En toute circonstance, Mme de Sévigné se montre engouée du célèbre jésuite. Elle va en lui, selon son expression. Mais il y avait, en outre, à cette froideur relative pour M. de Meaux, dans la conjoncture présente, une raison qu'elle-même prend soin de nous révéler. Continuant son appréciation du discours de Bossuet : « Le parallèle de M. le Prince et de M. de Turenne, écrit-elle, est un peu violent. » Voilà le mot lâché. Ce parallèle, en effet, n'avait pas plu à tout le monde, et plusieurs en

1. On peut remarquer qu'ici, loin d'être hyperbolique, Bossuet reste en arrière de Montecuculli qui, apprenant la mort de Condé, l'avait qualifié un « homme qui faisait honneur à la nature humaine, un homme au-dessus de l'humanité. »

2. Lettre du 10 mars 1867.

avaient pris occasion de décrier tout le discours. De là vient que Bussy, en réponse au témoignage que sa cousine lui en avait transmis, écrivait, le 31 mars : « Comme j'ai ouï parler de l'oraison funèbre qu'a faite M. de Meaux, elle n'a fait honneur ni au mort ni à l'orateur. » Et ce qu'il ajoute aussitôt découvre bien le motif d'un tel dénigrement : « On m'a mandé que le comte de Gramont, revenant de Notre-Dame, dit au roi qu'il venait de l'oraison funèbre de Turenne. » Puis il poursuit, comme le tenant d'une autre source encore : « En effet, on dit que M. de Meaux, comparant deux grands capitaines, sans nécessité, donna à M. le Prince la vivacité et la fortune, et à M. de Turenne la prudence et la bonne conduite. »

Il y a ici, — car on les articulait hautement — deux griefs contre Bossuet : D'abord d'avoir, *sans nécessité*, comparé Turenne à Condé ; puis d'avoir en quelque sorte donné la supériorité au premier. Rien de moins fondé que le premier reproche, puisque le parallèle aidait admirablement l'orateur à mettre en lumière les qualités distinctives et saillantes de son héros. Et, à moins de supposer très-gratuitement que Bossuet, en l'imprimant, ait modifié ce passage de son discours[1], rien de plus injuste que le second grief. Il paraît, néanmoins, que cette double imputation se propageait et prenait de la consistance. Bossuet en fut directement instruit : « Je pris l'autre jour, écrit Cor-

1. Cette supposition eut lieu. Mme de Coligny écrivait à Bussy le 14 mai 1687 : « Nous avons lu l'oraison funèbre de M. le prince, faite par M. de Meaux. Je crois qu'il a bien retouché au parallèle en la faisant imprimer. »

binelli à Bussy[1], la liberté de dire à M. de Meaux qu'il aurait dû ne le pas pousser (le parallèle) jusqu'à la comparaison de leur mort. » A en croire Mme de Sévigné, Bossuet se serait même ému de cette critique et il se serait excusé « en niant que ce soit un parallèle, et en disant que c'est un grand spectacle qu'il présente de deux grands hommes et tire de là une occasion fort naturelle de louer Sa Majesté, qui sait se passer de ces deux grands capitaines, tant est fort son génie[2]. » Système de défense peu digne de Bossuet, et que, pour cette raison, nous nous permettons de révoquer en doute. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la courtisanerie se donna là-dessus carrière[3], et qu'elle se souciait peu de blesser la vérité et la justice. L'occasion et le prétexte de faire du zèle lui suffisaient, et peut-être devrait-on s'étonner qu'elle les eût négligés en ce moment.

La cour, en effet, déjà anciennement, était hostile aux de Bouillon. Elle leur en voulait de la façon dont le duc avait jadis arraché à la reine-mère le titre de prince qui l'élevait au-dessus de presque toute la noblesse, et rendait Turenne lui-même dédaigneux à ce point de la dignité de maréchal de France, qu'on lui était désagréable en l'en félicitant. Et puis la promo-

1. Le 31 mai 1687.
2. Lettre du 25 avril 1687.
3. Elle allait jusqu'à décrier l'œuvre au point de vue littéraire. Mme de Coligny osait écrire à Bussy après avoir *lu* l'oraison funèbre, telle que son auteur la fit imprimer et que nous l'avons : « Cette pièce nous paraît inégale. Il y a de beaux endroits, de fort médiocres et de fort languissants, souvent de mauvaises épithètes et de méchantes expressions. »

tion du jeune abbé, duc d'Albret, au cardinalat, après l'abjuration de son oncle, et comme une récompense de cette conversion qui lui était fort étrangère, avait achevé d'indisposer la cour. Enfin, au moment où Bossuet faisait le panégyrique de Condé, toute la maison de Bouillon se trouvait en disgrâce[1], ce qui n'était pas un motif pour les courtisans de l'épargner. Donc toutes les susceptibilités généalogiques et hiérarchiques s'en donnaient contre elle à cœur joie. Il était dès lors conséquent que le parallèle en lui-même déplût à cet auditoire ; et dans la situation des esprits et des faits, l'on devait aisément croire ou affecter de croire que l'orateur avait exalté Turenne au-dessus et au détriment de Condé.

Quoi qu'il en soit, le discours de Bossuet vint, pour le moment, échouer en partie devant les querelles de

1. A cause, paraît-il, d'une « malle de lettres » dans laquelle il y avait « quelque chose de la cour » et « plus d'une folie et d'une imprudence » (Mme de Sévigné à sa fille, 8 août 1685). La Beaumelle prétend qu'une lettre entre autres du cardinal de Bouillon contenait une satire de la personne du roi et de son gouvernement. Mais d'autres versions, et peut-être plus accréditées, sur le motif de cette disgrâce, eurent cours. La plus générale et la plus vraisemblable est celle de Mme de Maintenon, qui écrivait à son frère le 27 septembre 1685 : « Le cardinal de Bouillon est chassé pour plusieurs raisons trop longues à déduire. Il voulait être égal en tout aux princes du sang. (Dangeau raconte en effet qu'il avait refusé de marier le duc de Bourbon, par dépit de ne pouvoir être admis à la table des princes du sang. — *Journ.*, 18 mars 1685 et *Mém.*, t. I, p. 132.) Il est peu plaint et peu estimé. » D'après cela, on s'explique que le simple parallèle de Turenne avec le premier prince du sang ait si fort déplu. On ne voulut pas considérer que Bossuet louait le héros et non le grand seigneur, qu'il comparait deux hommes « que la voix commune de toute l'Europe égalait aux plus grands capitaines des siècles passés, » ainsi qu'il s'en exprime lui-même.

On peut admetre aussi que le thème développé
›rateur n'était pas du goût de tout le monde. Il
t là des ambitieux et des glorieux qui souffraient
lementque l'on touchât à leur idole. Et de quelle
vigoureuse Bossuet ne l'attaquait-il pas? Certes,
: était agréable d'entendre, dans un aussi ma-
ue langage, célébrer l'immortelle gloire de Louis
ırbon ; mais, selon son habitude, l'orateur n'é-
et ne rehaussait en quelque sorte toute cette
que pour en dévoiler ensuite plus à fond le
. En quoi il imitait Dieu qui, disait-il, pourrait
r aux ambitieux la gloire qu'ils cherchent, mais
les confond mieux en la leur donnant et même
à de leur attente; » témoins ces Romains aux-
il donne une récompense conforme à leurs
ıs comme à leurs désirs, c'est-à-dire cette gloire
s'efforce de s'attacher, à quoi? peut-être à leurs
lles ou à leurs statues déterrées, restes des ans et
ırbares ; aux ruines de leurs monuments et de
›uvrages, qui disputent avec le temps ; ou plu-
›ur idée, à leur ombre, à ce qu'on appelle leur
» De ce côté, Bossuet pouvait déplaire, comme
.orsque dans le même ordre d'idées il montrait
éros au sein de cette lumière qui fait comme
ıir « avec les ignorances des sens les ténè-
nêmes et les saintes obscurités de la foi! »
la première atteinte d'une si vive lumière, s'é-
l, combien promptement disparaissent tous les
ıes du monde! que l'éclat de la plus belle vic-
araît sombre! qu'on en méprise la gloire!... »
avait-il toute raison de s'écrier dès le début :

« Poussons à bout la gloire humaine par cet exemple! Détruisons l'idole des ambitieux : qu'elle tombe anéantie devant ces autels. » Toute la thèse, au reste, se réduisait à ceci : montrer « dans un prince admiré de tout l'univers, que ce qui fait les héros, ce qui porte la gloire du monde jusqu'au comble ne serait « qu'une illusion, si la piété ne s'y était jointe ; et enfin que la piété est le tout de l'homme. »

Le 6 décembre 1657, Gui-Patin écrivait : « Le prince de Condé est fort malade à Gand. S'il en meurt il faudra dire : Belle âme devant Dieu *s'il y croyait!* » Cela est bien loin du témoignage que lui rendit Bossuet. Il est vrai que de 1657 à 1686 le prince avait eu ce que l'Église appelle « *spatium pœnitentiæ.* » Toutefois on imagine difficilement dans une même vie un pareil contraste. Personne ne passe guère, à ce point, de l'incroyance extrême à cette foi vive, à cette piété tendre, à ce zèle religieux dont il fit preuve depuis que « l'heure de Dieu » était venue pour lui et que « sans être averti par la maladie, sans être pressé par le temps » il avait exécuté « ce qu'il méditait. » Au reste s'il n'avait pas toujours été pieux, il se défendait lui-même d'avoir jamais été impie ou incrédule « Je n'ai jamais douté des mystères de la religion, quo qu'on en ait dit, » déclarait-il, et Bossuet qui cite cett parole ajoute : « Chrétiens, vous devez l'en croire, c dans l'état où il est il ne voit plus rien au monde qu la vérité. »

Le vainqueur de Rocroy, de Nordlingen, de Fri bourg, de Lens, dut être satisfait. Son sépulcre, comm sa vie, était désormais glorieux. Jamais pareil mon

ment n'avait été érigé sur une dépouille mortelle, et il semble que l'éloquence humaine s'ensevelit pour ainsi dire elle-même tout entière dans la tombe du héros avec les « restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint. »

Ce ne fut pas néanmoins le dernier accent de Bossuet dans l'oraison funèbre. Nous savons, bien que l'écho s'en soit perdu, que cette voix sublime retentit deux fois encore et sur le cercueil de Madame la Dauphine dont il était l'aumônier. Elle était morte le 20 avril 1690; et le 26 on porta son cœur au Val-de-Grâce. En le déposant sur l'autel « M. de Meaux fit un discours fort chrétien *d'une demi-heure.* » Le 1er mai suivant on transférait à Saint-Denis pour les funérailles le corps de cette princesse, et de nouveau Bossuet en le présentant aux religieux sur le seuil de l'église « fit un fort beau discours auquel les religieux répondirent en termes pleins de reconnaissance. » Improvisations émues et éloquentes dont aucune trace ne reste. Comment ne furent-elles point recueillies? Mais surtout comment au lieu de paroles échangées avec des religieux ou des religieuses, le grand orateur, averti plus que jamais par ses cheveux blancs et par cette tombe nouvelle, ne proclama-t-il pas du haut de la chaire une fois de plus sur « ces sombres lieux » et « ces demeures souterraines, » au milieu de « ces rois et ces princes anéantis, » la vanité de toutes les grandeurs humaines? Refusa-t-il ce ministère? Cela est possible, mais probablement on ne le lui offrit point et quelque panégyriste de cour, quelque orateur médiocre obtint à sa place cet honneur et remplit sous ses yeux cette mission.

Bossuet avait du reste assez fait pour sa gloire
ce genre d'éloquence et de ministère. Dès le début il
avait implicitement déclaré vouloir écarter de l'orai-
son funèbre 1° la déclamation et la flatterie ; 2° la pu-
sillanimité et le mensonge ; 3° le caractère académique
et profane [1]. C'étaient là les choses qui lui parais-
saient le plus à craindre et qui toutefois étaient le plus
ordinaires dans de tels discours. Eh bien, l'on peut
juger s'il accomplit ce programme, s'il atteignit cet
idéal. Fut-il jamais moins de rhétorique et plus de vraie
éloquence, une doctrine et une fermeté pareilles, un
caractère enfin aussi évangélique ? Qui, soit avant
lui, soit après, traita ce genre difficile avec cette me-
sure, ce tact, cette hauteur de vues, cette grandeur
d'images, cette noblesse de pensées, cette sublimité
d'accents, cette plénitude d'éloquence et ce qui vaut
mieux, ce grand esprit sacerdotal autant éloigné des
subtilités d'une casuistique étroite que des nuages
d'un mysticisme fade et borné [2] ? Or, cette impossi-
bilité de lui trouver un modèle ou un rival ne pro-
clame-t-elle pas assez l'éminente supériorité de ce
grand homme et son titre à passer pour l'éternel
exemplaire d'un genre tombé du reste en désuétude,
depuis que les véritables grandeurs semblent s'être
évanouies et n'avoir laissé parmi nous qu'une vaine et
mesquine ombre d'elles-mêmes. Un siècle de dém

1. Voir l'or. fun. du P. Bourgoing.

2. Bossuet avait en horreur ces « hommes inconsidérés et volages »
auxquels il applique le mot de saint Augustin : « *Sufflantes pulverem
et excitantes terram in oculos suos.* » (*Confess.*, lib. XII, cap. xv)
Oui, s'écrie-t-il, « ces chicanes raffinées sont véritablement de la pou-
sière soufflée, de la terre dans les yeux. » (Or. fun. de Nic. Corn

tie comme le nôtre ne comporte guère ce genre d'é-
ıence. On y est célèbre, rarement illustre, et l'il-
ration elle-même n'y a point cet éclat, ce prestige
ılle recevait jadis d'un milieu aristocratique et,
me dit Bossuet, vraiment royal. D'ailleurs, quels
fussent aujourd'hui ses titres à la louange pu-
ue, celle-ci, même posthume, trouverait à peine
e devant une génération follement éprise d'éga-
qui la veut dans la tombe comme dans le ber-
ı, et promène sur la vie entière le niveau d'une
use et inexorable médiocrité.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES CHAPITRES

DU TOME PREMIER.

LIVRE PREMIER.

Les prédécesseurs et les contemporains de Bossuet.

LIVRE II.

Bossuet.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

Imprimerie de L. TOINON et Cᵉ, à Saint-Germain.

LES

ORATEURS

SACRÉS

A LA COUR DE LOUIS XIV

II

IMPRIMERIE L. TOINON ET Ce, A SAINT-GERMAIN.

LES

ORATEURS

SACRÉS

A LA COUR DE LOUIS XIV

PAR

L'ABBÉ A. HUREL

II



PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET Cᵉ, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

1872

LIVRE III

LES SUCCESSEURS DE BOSSUET

— 1690-1715 —



PREMIÈRE SÉRIE.

DE BOURDALOUE A FLÉCHIER.

CHAPITRE PREMIER.

Bossuet et Bourdaloue dans la chaire royale.

Le 25 décembre de l'année 1669, Bossuet se faisait entendre pour la dernière fois en qualité de *stationnaire* à la cour, et ce jour-là même, pour la première fois, apparaissait Bourdaloue dans les chaires de Paris [1].

Cette coïncidence est remarquable. Il semble que

1. Aux Jésuites de la rue Saint-Antoine. Depuis l'année 1663, il prêchait en province. Voici comment Gui-Patin signalait la première apparition du grand prédicateur dans les chaires de la capitale : « Il y a ici un certain jésuite, natif de Bourges, en Berri, nommé Bourdaloue, qui prêche aux jésuites de la rue Saint-Antoine avec tant d'éloquence et une si grande affluence de peuple que leur église est plus que pleine. Son père était parti de Bourges pour le venir entendre prêcher à Paris, mais il est mort en chemin. Ces bons pères de la société le prêchent à Paris comme un ange descendu du ciel. Scaliger le père, en ses *Exercitations* contre Cardan, a dit : Ces prêcheurs ont un grand avantage de ce qu'avec leur esprit échauffé et leur babil prétendu évangélique, ils mènent le monde où ils veulent, si grand est l'amour qu'on a pour la vie éternelle. » (*Lettre* à Falc., 14 janv. 1670.)

la Providence voulut épargner à ces deux hommes l'ennui d'une concurrence que les auditeurs de la cour et de la ville n'eussent pas manqué d'établir et dont la dignité de l'un comme de l'autre aurait souffert. Ce parallèle, toutefois, se fit et se poursuivit implicitement dans les esprits; et le témoignage qui nous en reste offre assez d'imprévu, assez de surprise pour qu'il y ait lieu de s'y arrêter.

Nous avons constaté l'insuccès, ou, si l'on veut, le peu de succès relatif de Bossuet comme prédicateur. Mais le plus étrange est de voir, à côté de lui, dans des chaires encore toutes vibrantes de sa parole, la prodigieuse vogue de Bourdaloue. Non que celle-ci ne s'explique en soi beaucoup mieux que l'espèce de froideur qui accueillit Bossuet, mais l'écart entre l'une et l'autre devient un véritable sujet d'étonnement. Or cet écart nous est attesté par des indices nombreux et d'irrécusables témoins. Mme de Sévigné, Bussy, Scudéri, Mme de Montmorency, Dangeau, la *Gazette de France* figurent parmi ces derniers. A chaque pas, en les lisant, on rencontre l'expression soit de leur admiration personnelle pour Bourdaloue, soit de l'enthousiasme qu'il excita dans toutes les classes d'auditeurs; et cette expression est rarement telle qu'elle ne place Bourdaloue au-dessus ou à part de ses émules ou de ses devanciers, sans excepter le plus illustre de tous. C'est ainsi que, dès le début de sa prédication à la cour, le célèbre jésuite s'empare en quelque sorte et des plumes et des conversations de tout ce monde aristocratique. Les salons retentissent de sa louange et les courriers la colportent de châteaux en châteaux. « On

dit qu'il passe toutes les merveilles passées et que personne n'a prêché jusqu'ici, » écrit Mme de Sévigné. C'était le 25 décembre 1671, c'est-à-dire un an après que l'orateur eut terminé son premier avent à Saint-Germain. Cet *on dit* était l'écho de la cour non moins que de la ville. Et voilà sur cet *on dit* Mme de Sévigné qui part. « Je m'en vais en Bourdaloue, » s'écrie-t-elle. Toujours d'après cet *on dit* elle avait déjà, l'année précédente [1], marqué à sa fille : « Le P. Bourdaloue prêche divinement bien aux Tuileries. » Et elle s'était d'autant plus empressée de constater ce fait qu'elle avait, avec beaucoup d'autres, assez mal auguré des débuts du jeune jésuite à la cour : « On pensait qu'il ne jouerait bien que dans son tripot. Nous nous trompions, avoue-t-elle, il passe infiniment tout ce que nous avons ouï. » On le voit, la préoccupation sinon d'abaisser les précédents orateurs, du moins d'exalter celui-ci au-dessus d'eux, la domine. Une fois la supériorité de Bourdaloue établie, et dès l'année suivante, elle se montrera plus sobre de ces rapprochements. Elle admirera alors tout à son aise le *grand Pan* et ne craindra plus pour sa gloire le rayonnement de celle d'autrui. « Le P. Bourdaloue prêche, écrit-elle le 11 mars 1671 ; bon Dieu, tout est au-dessous des louanges qu'il mérite. » Lorsqu'elle ne peut lui rendre personnellement témoignage, elle ne tarit point pour cela sur son compte. Elle lui fait honneur, même de la privation de l'entendre à laquelle elle s'est vue réduite. « J'avais grande envie de me jeter dans le Bour-

1. Le 3 décembre 1670.

daloue, mais l'impossibilité m'en a ôté le goût. Les laquais y étaient dès mercredi et la presse à mourir[1]. » Une autre fois elle exhale la même plainte, ou plutôt le même encens à l'adresse de son prédicateur favori : « Le P. Bourdaloue tonne à Saint-Jacques la Boucherie. Il fallait qu'il prêchât dans un lieu plus accessible ; la presse et les carrosses y font une telle confusion que le commerce de tout ce quartier-là en est interrompu[2]. » Bien plus on dirait que, par un secret retour de la jalousie qui la rive au triomphe de son idole, elle constate avec plaisir, avec joie, la déconvenue des orateurs d'ailleurs pleins de mérite et de renommée qui osaient prêcher dans Paris concurremment avec Bourdaloue : « Tous les prédicateurs de cette année, dit-elle, sont écoutés quand le *grand Pan* ne prêche pas. Ce grand Pan, c'est le grand Bourdaloue qui faisait languir l'année passée le P. de La Tour, le P. de La Roche même, l'abbé Anselme qui brille à Saint-Paul et le P. Gaillard qui fait des merveilles à Saint-Germain l'Auxerrois[3]. »

On peut assurément, on doit même se défier d'un tel enthousiasme qui est tantôt de confiance, tantôt de parti pris et qui en tout cas dépasse la mesure ; mais s'il n'est point le dernier mot du mérite de Bourdaloue, il donne au moins la note assez exacte de son succès. Or ce succès est constant. Ces *on dit*, cette foule d'auditeurs et même l'engouement personnel de Mme de

1. 27 mars 1671. C'était le Vendredi-Saint, et il s'agissait du sermon sur la *Passion*.
2. 27 février 1679.
3. 28 mars 1689.

Sévigné l'attestent. Vraiment elle se serait fait moquer en écrivant et répétant sur tous les tons soit des faits inexacts, soit des appréciations disproportionnées à ces faits. D'ailleurs le langage des Gazettes, des mémoires ou des autres correspondances du temps n'est guère moins explicite. Inutile de le citer. Ce qui importe maintenant c'est de se souvenir du sort fort inégal de Bossuet, au point de vue de cette vogue, de cet engouement et, appelons-le de son vrai nom, puisqu'il dura plus de trente années sans fléchir, de ce succès[1].

Comment expliquer cela? quelle raison plausible donner à ce contraste? Accuser le peu d'intelligence ou le peu de goût de la cour et de la ville, ne serait-ce pas méconnaître le haut mérite du prédicateur qu'elles apprécièrent? Il ne resterait donc, dans ce genre de solution, que la ressource de rendre Bossuet responsable et de lui reprocher, comme le faisait naguère une revue célèbre, d'avoir, même dans ses oraisons funèbres, par le peu de solidité du fond et le manque d'originalité de la forme, par ses perpétuelles exclamations, ses apostrophes, ses exagérations et un interminable pathétique choqué le bon goût et le mâle esprit de ses auditeurs[2]. Mais qui oserait aujourd'hui,

1. Dangeau parle souvent du sermon du P. Bourdaloue « qui fut parfaitement beau, » qui fut « le plus beau du monde. » (*Journ.*, 17 décembre 1684; 16 décembre 1691, etc.) La *Gazette de France* ne mentionne que l' « admiration, » l' « applaudissement général de l'auditoire, » la « merveilleuse satisfaction de toute la cour. » Ce sont ses expressions habituelles.

2. On pourrait croire que nous calomnions la *Revue d'Édimbourg* (Décembre 1826); il faut citer ses paroles : « Certain so little solid

et qui jamais en France eût osé formuler un tel grief et porter un pareil jugement? Il faut en conséquence chercher ailleurs l'explication de cet étrange écart de l'opinion qui, dans un siècle et un milieu si intelligents et même si intellectuels, se rapproche de Bourdaloue plus encore qu'elle ne s'éloigne de Bossuet.

Divers critiques et de fort capables se sont émus de cette question. Ne parlons que des plus récents. Tout en convenant de « ces paupières à demi fermées » qui sont devenues le trait quasi populaire de la physionomie du célèbre prédicateur, M. Nisard [1] met au compte de l'étourdissant succès de Bourdaloue « ce que ses contemporains racontent de son action. » L'action, dit-il, la façon de dire « paraît avoir été chez lui une qualité supérieure. » Mais que racontent donc les contemporains de si supérieur en ce genre à Bossuet, auquel M. Nisard lui-même attribue « d'éminentes qualités extérieures, une physionomie noble, un regard doux et perçant, un accent passionné, un geste imposant? » C'est ce que nous n'avons pu découvrir. Nous connaissons le portrait de l'évêque de

matter upon which the ornament is fine drawn, and show in the ornament such a defect of manly and original genius... etc.» C'est des oraisons funèbres qu'il s'agit. Le critique, que l'on croit être Lord Brougham, ajoute : « ... Their perpetual exclamations and apostrophes, their gross exaggerations, and the neverending *onction* of both thought and expression is calculated not a little to excite disgust in a reader of correct taste and masculine understanding. » Et comme une atténuation de cette étrange et britannique sentence, nous lisons, quelques lignes plus loin : « The Panegyricks of Bossuet, or discourses in praise of the Virgin, the Apostles and saints are still more offensive to correct taste. »

1. *Hist. de la litt. fr.*, t. IV, p. 290.

Meaux. Le ciseau et le pinceau de deux maîtres nous l'ont transmis. Celui de Bourdaloue nous apparaît aussi dans quelques gravures du temps [1] et rien en vérité dans ces traits, même en les supposant transfigurés par l'éloquence, n'était capable de saisir si fort les contemporains et d'effacer de leurs regards l'image de Bossuet.

Faudra-t-il donc avec l'historien de notre littérature invoquer ici deux caractères de la prédication de l'illustre jésuite, à savoir « la hardiesse de la censure et l'attrait des allusions? » Nous convenons de la première dans une certaine mesure et surtout nous avouons qu'elle passa pour extrême : « Le P. Bourdaloue, écrivait Mme de Sévigné, fit un sermon le jour de Notre-Dame, qui transporta tout le monde. Il était d'une force à faire trembler les courtisans et jamais prédicateur évangélique n'a prêché si hautement ni si généreusement les vertus chrétiennes... [2] » « Le Bourdaloue, écrivait-elle encore, frappe comme un sourd, disant des vérités à bride abattue, parlant à tort et à travers contre l'adultère; sauve qui peut. Il

1. L'une de Rochefort, d'après le portrait peint par Mlle Chéron, l'autre de Simonneau, d'après la peinture de Jouvenet.

2. C'est dans cette charmante lettre du 5 fevrier 1674 où elle raconte si plaisamment l'aventure de l'archevêque de Reims à Nanterre, *tra tra tra*; et le sermon dont elle parle est celui des trois sur le même sujet et d'après le même texte qui commence par ces mots : « Cet enfant qui est aujourd'hui... etc. » Mme de Sévigné en indique elle-même le plan exactement. Or il y a de sûrs indices que ce sermon fut prêché devant la cour, mais non à la cour. Nous avons déjà dit que d'ordinaire le prédicateur de la station royale y préludait en ville, le 2 février. Leurs Majestés y assistaient et l'auditoire se trouvait mêlé de courtisans et de peuple. Bourdaloue s'adresse tour à tour aux grands et aux petits; et tour à tour il leur prodigue des leçons sévères. Il n'y

va toujours son chemin [1]. » Quant aux allusions, nous verrons qu'elles existèrent surtout dans l'imagination des auditeurs et que l'on eût pu tout aussi bien les reconnaître chez Bossuet. Sous l'un et l'autre rapport on ne voit pas bien ce qui empêcherait d'appliquer à ce dernier ce que dit M. Nisard de son rival comme moraliste : « Quand il nous parle de nous, fût-ce avec sévérité, ce n'est pas sans douceur que nous sommes mécontents de nous. Notre conscience croit se décharger en confessant la vérité de ses peintures. S'agit-il d'autrui, nous y prenons un double plaisir, celui de n'être pas dans le cas signalé et celui d'y voir les autres. » Ceci est vrai, du reste, de toute espèce d'auditoire à l'égard de toute espèce de prédicateur.

Il y a cependant, à ce point de vue, une différence appréciable entre nos deux moralistes. Bossuet est aussi austère, plus austère même que Bourdaloue, mais il se tient davantage dans l'abstraction. Ses théories morales sont plus impersonnelles. Elles semblent s'occuper moins de chacun de nous. Elles restent dans une sphère générale où il les faut aller chercher. Celles de Bourdaloue au contraire viennent à nous, se font en quelque sorte domestiques. Chacun de ses auditeurs peut croire qu'il prêche pour lui seul. Il se

a cependant rien de si terrifiant pour la cour dans ce sermon. C'est le ton habituel de l'orateur. Qu'il ait été, après cela, « porté au point de la plus haute perfection » et que certains endroits y aient été « poussés comme les aurait poussés l'apôtre saint Paul, » c'est beaucoup dire. Cela dépend, au reste, et de la façon dont on goûte Bourdaloue et de celle dont on connaît saint Paul.

1. 29 mars 1680.

sent pris à partie, mis en demeure. Attaqué, pressé, forcé de se rendre il s'écrie alors comme le maréchal de Gramont qui oubliait tout le reste : « Mordieu, il a raison [1] ! » Et si après cette expérience il retourne entendre l'orateur il sera tenté en le voyant paraître de se mettre en garde et de dire avec le prince de Condé : « Attention, voici l'ennemi ! » C'est là un incontestable avantage de Bourdaloue auprès de ses auditeurs.

Et puis, ainsi que l'a fait très-judicieusement remarquer un critique [2], la manière de Bourdaloue, son « égalité solide, forte et continue, sans tant d'audace ni d'éclat, atteignait plus sûrement *la masse moyenne* de ses auditeurs. » Le niveau intellectuel dans l'humanité est médiocre, et cette médiocrité se retrouve au sein des groupes libres, si d'ailleurs ils ne se composent d'une élite. L'éducation, la naissance, la fortune, tout ce qui crée une supériorité morale n'influe pas au même degré sur la qualité d'esprit, qui est pour ainsi dire native. En sorte que, même « la plus auguste assemblée de l'univers, » ainsi que Bossuet nomme la cour, réclamait dans ses orateurs un certain *medium* qui la tînt comme à égale distance des hauteurs sereines et des régions terrestres. De raser celles-ci d'un vol lourd et pesant cela ne l'eût point satisfaite, mais de planer, comme fait Bossuet, de cette éloquence ailée qui ne semble un moment se rapprocher du sol que pour s'élancer de nouveau plus libre dans l'azur, cela ne pouvait que l'éblouir et la lasser. Elle y sentait un secret reproche de son infériorité ou un sti-

1. Lettre de Mme de Sévigné, 13 avril 1672.
2. Sainte-Beuve, *Lundis*, x, p. 169.

mulant incommode de sa paresse et elle se rattachait d'instinct à l'orateur, qui semblait n'avoir pas plus d'esprit qu'elle-même, et qui, sans lui donner le vertige, l'élevait cependant assez pour l'honorer à ses propres yeux. Bourdaloue était pour elle cet orateur. Quelques auditeurs d'élite pouvaient le trouver terne, sans inspiration, sans élan, et suivre au contraire d'un œil ravi le vol sublime de l'aigle de Meaux, mais leur appréciation même ne pouvait être comprise de ce public et se perdait sans écho parmi toutes ces voix dont le bruit croissant constitue précisément ce que nous appelons la renommée. Quelqu'un l'a dit sous une autre forme : « Les hommes de stature moyenne ont plus d'analogie avec leur siècle que les hommes démesurés[1]. » Or tels étaient Bourdaloue et Bossuet. Le premier, par son génie même, se tenait plus près de l'auditoire, le second lui parlait de trop haut. Et enfin, comme on l'a dit encore, « les orateurs qui argumentent sont plus facilement compris que les orateurs qui s'enthousiasment. » La dialectique est un don que tout homme possède à certain degré ou dont il se croit capable ; et en la suivant chez autrui, il croit, par une illusion agréable, la suivre en soi-même. Elle l'intéresse dès lors d'autant plus. Au contraire l'imagination, la chaleur, l'élan manquent à trop d'âmes pour qu'elles ne se défient pas de l'enthousiasme, et même pour qu'elles lui soient accessibles. Elles le jugent sévèrement ; il leur semble une folie. Les êtres qui rampent doivent mal concevoir ceux qui mar-

1. Lamartine, *Et. sur Bossuet.*

chent, à plus forte raison ceux qui planent. Bourdaloue marche ; il suit un raisonnement comme un voyageur suit son chemin. Voltaire a dit de lui que c'était une raison toujours éloquente. Sauf l'adjectif ou au moins l'adverbe [1], cela est vrai, et il serait absolument juste de dire de Bossuet, en renversant les termes, qu'il est une éloquence toujours raisonnable. Ce qui n'est qu'accessoire et rare chez le premier est principal et continu chez le second. L'éloquence lui est naturelle. Elle forme son atmosphère, son milieu respirable. En elle il est, vit et se meut. Quoi qu'il dise ou écrive, la passion, le feu, la vie débordent de son âme. Un perpétuel azur l'environne dont l'éclat blesse les yeux faibles ; et c'est déjà n'être pas du commun que de le pouvoir regarder fixement. Mais la masse des hommes est du commun en toutes choses, et c'est elle cependant qui crée la vogue, la célébrité. A la vérité, c'est une élite qui crée la gloire.

Voilà des raisons capables, ce nous semble, d'expliquer, dans une certaine mesure, le succès sans rival de Bourdaloue. On y ajouterait peut-être, sans injustice, qu'il ne fut pas indifférent pour cet orateur

1. L'abbé Lambert, dans son *Hist. litt. du règne de Louis XIV*, ne nomme pas même Bossuet. En revanche, il proclame Bourdaloue « le prédicateur de tous les temps et de toutes les nations, » et son enthousiasme va jusqu'au ridicule lorsqu'il s'écrie : « Nul ne posséda dans un plus haut degré tous les caractères de la vraie éloquence, la simplicité *avec la majesté et la grandeur, le sublime* avec l'intelligible et le populaire. »

A propos de l'oraison funèbre, il ne cite comme ayant excellé dans ce genre que les Fléchier, les Massillon, les Bourdaloue, les de La Rue, « ces grands maîtres qui ont été les restaurateurs de l'éloquence de la chaire sous le règne de Louis XIV. » De Bossuet pas un mot.

d'appartenir à la célèbre compagnie. S'il fit sa gloire, elle fit un peu, beaucoup même, sa vogue. Les individualités isolées percent difficilement cette couche d'intérêts, de passions, de rivalités qui s'épaissit autour du génie ou de la vertu, et leur oppose une résistance opiniâtre. Mais lorsqu'un homme est légion, tout cède devant lui ; une force invincible le porte, l'élève. Le chemin du succès s'ouvre tout entier. Pour peu qu'il ait le pied ferme, il s'y avance à pas de géant. Bourdaloue eut cette fortune. Non que livré à lui-même, il fût resté inconnu ou méconnu, mais le succès qui, dès le premier moment, l'accueille et ne le quitte plus durant une longue carrière, malgré une répétition incessante des mêmes discours, tandis que quinze années de prédication n'avaient pu suffire à Bossuet pour fonder sa gloire [1]; ce succès, disons-nous, se doit en partie à des influences extérieures. Celle de la Compagnie de Jésus fut alors d'autant plus décisive que Port-Royal était plus en disgrâce et que la vie de Bourdaloue, ainsi que sa prédication, passaient pour être la meilleure réfutation des *Provinciales* [2].

Mais enfin, et quoi qu'il en soit de l'explication du

1. Il est étonnant que ce laps de temps ne contente point Sainte-Beuve qui croit que *si Bossuet eût poursuivi sa carrière de sermonnaire*, il y eût gardé le sceptre. De 1662 à 1670, Bossuet se trouvait d'ailleurs dans la pleine possession de son talent. (*Lundis*, x, p. 169.)

2. M. Vinet, qui est protestant, prétend qu'elle ne réfute rien puisqu'elle ne supprime ni Molina, ni Escobar, ni les autres héros des *Lettres Provinciales*. Il fait remarquer en outre, et avec raison, que loin de combattre dans ses sermons ces fameux pamphlets, Bourdaloue abonde maintes fois dans leur sens et semble prendre à partie comme eux le molinisme. Nous verrons, au reste, plus loin ce qu'il faut penser des intentions que l'on prête à Bourdaloue dans la chaire.

fait, le fait subsiste. Bossuet, à l'apparition de Bourdaloue, se vit presque oublié[1]. Et l'injustice, ou plutôt l'erreur des contemporains à cet égard, devait trouver du crédit jusque parmi nous. De bons esprits, non pour des raisons aussi bonnes, l'ont partagée. Il est vrai qu'ils distinguent dans Bossuet le panégyriste et le sermonnaire. « Sublime dans l'oraison funèbre, dit Sainte-Beuve, il n'a pas atteint la même excellence dans toutes les parties du sermon. » Mais il faudrait préciser. Qu'entend-on par toutes les parties ? Est-ce l'exorde, la péroraison, ou les divers points ? Serait-ce la conception ou la composition du discours ; ou bien sont-ce les différents genres et les divers sujets ? Les sermons accusent-ils un théologien plutôt qu'un moraliste, et *vice versâ ?* L'orateur s'est-il soucié de convaincre et non de persuader, ou réciproquement ? Voilà ce qu'il convient de spécifier. *Toutes les parties du sermon* est bientôt dit. Nous n'en voyons aucune, quant à nous, où Bossuet n'ait excellé. Si l'éminent critique veut dire seulement que les sermons, tels qu'ils nous restent, n'offrent pas le même fini que les oraisons funèbres, nous en conviendrons. Il ne les publia ni ne les destina à la publicité. De fait, ils faillirent se perdre. A Troyes et à Meaux ils couraient de main en main. Plusieurs s'y sont égarés. Un hasard miraculeux a fait retrouver les autres en un coin. Nul doute que leur auteur, s'il en eût pu prévoir la publication, ne les eût retouchés et qu'ils n'eussent reçu

1. « *On dit* qu'il passe toutes les merveilles et que *personne n'a prêché jusqu'ici.* » (Mme de Sévigné, 25 décembre 1671.)

au moins le poli des *méditations*. Bossuet avait le respect du lecteur et savait qu'il ne souffre rien que d'exquis, mais il savait aussi que l'auditeur supporte malaisément dans le discours une forme trop correcte; qu'il lui plaît de suivre chez l'orateur le travail de l'improvisation et que celle-ci d'ailleurs favorise la vraie éloquence.

Lorsque l'on compare les sermons de Bossuet et ceux de Bourdaloue, ce n'est pas devant le livre qu'il convient de se placer, mais au pied de la chaire de ces deux maîtres. Dans cette condition, nous croyons que le récitateur d'une composition achevée doit offrir moins d'attrait que l'improvisateur dont les pensées traversent en quelque sorte l'âme des auditeurs avant de revêtir l'expression qui frappe leurs oreilles. Il est, en conséquence, pour le moins surprenant d'entendre dire que Bourdaloue en ce genre et du vivant de Bossuet, étant réputé le maître, il faille respecter ce jugement des contemporains et sans doute *le jugement de Bossuet lui-même*. Les contemporains eurent à peine l'idée de prendre expressément Bossuet et Bourdaloue pour sujet de parallèle comme ils le faisaient pour Corneille et Racine. Et quant à Bossuet, s'il jugeait supérieur le genre de Bourdaloue que ne le pratiquait-il? Mais non. Cette éloquence unie et apaisée, soustraite à l'imprévu, qui ne s'échauffait que de mémoire et se développait avec une symétrie monotone ne pouvait tant le séduire, lui qui ne prisait si fort la lecture de Corneille et de Tacite que parce qu'il trouvait dans l'un « la force et la véhémence, » dans l'autre « le su-

blime et le grand » qui, disait-il, « doit être le style de la chaire[1]. »

Nous jugeons mal aujourd'hui de la différence des sermons et des oraisons funèbres chez Bossuet. Nous prenons ceux-là tels qu'ils sont et nous ne prenons pas celles-ci telles qu'elles furent. Nul doute que leur auteur ne les ait préparées avec un soin spécial. Ainsi le voulaient leur nature et leur solennité; mais il n'est pas probable qu'il les ait récitées dans la chaire et qu'il s'y soit montré partout égal et achevé. Lorsque l'on publia sans son aveu celles de Nicolas Cornet et du P. Bourgoing, il ne s'y reconnaissait pas, dit Le Dieu. Pourquoi? Parce que les éditeurs les avaient retouchées. Mais ils les avaient retouchées à cause des inégalités et des hésitations qui affectent précisément toute improvisation. Au reste, il est difficile de comparer entre eux deux genres si dissemblables et de prononcer que l'un, chez Bossuet, fut inférieur à l'autre. Si l'on en juge, en effet, par la seule impression produite sur l'auditoire, on ne s'étonnera pas que l'oraison funèbre, surtout de tels personnages et devant une telle cour, ait exercé plus de séduction et d'attrait. Si au contraire on juge les choses en elles-mêmes, la raison d'infériorité de l'orateur dans le sermon n'apparaît plus autant. Que lui fallait-il donc pour que le sermonnaire fût en lui à la hauteur du panégyriste? Ne se trouvait-il pas à merveille dans la

1. En 1669, ces deux livres formaient avec les œuvres diverses de Balzac et les *Provinciales* à peu près le tout des lectures françaises de Bossuet. Voir, à ce sujet, l'écrit adressé au cardinal de Bouillon, que M. Floquet a publié pour la première fois. (*Et. sur Boss.*, t. II, p. 517.)

condition de ce vieillard dont parle La Bruyère[1], « qui a vécu à la cour, qui a un grand sens et une mémoire fidèle » et chez lequel, à ce titre, « on apprend des règles pour la conduite et pour les mœurs qui sont toujours sûres parce qu'elles sont fondées sur l'expérience ? » Non, il ne manque, répétons-le, aux sermons que d'avoir été composés ou retouchés en vue de la publicité, pour que Bossuet y paraisse à sa propre hauteur. Essentiellement ils ne sont et ne peuvent être d'un ordre intellectuel inférieur aux oraisons funèbres.

Le moyen, dès lors, de leur préférer ceux de Bourdaloue ? Comment, à considérer ceux-ci en eux-mêmes, expliquer l'engouement dont ils furent l'objet ? L'on a eu raison de dire que le genre de talent dont ils témoignent semble bien loin de prêter à de telles vivacités d'enthousiasme. Prétendre pour les justifier que Bourdaloue était avant tout un orateur, non un écrivain, cela ne suffit pas, car alors d'où vient qu'il apprit et récita ses discours ; ou, s'il les écrivit au sortir de chaire, comment présentent-ils un ton si sobre et une couleur si pâle? On sent, en lisant ceux de Bossuet, le grand souffle oratoire dont il devait être animé en les débitant. Il est bien difficile à la vraie éloquence de ne se point retrouver elle-même sous la plume de l'écrivain en sortant des lèvres de l'orateur. Après cela nous voulons bien que Bourdaloue ait eu, selon le témoignage de ses contemporains, « l'action, le feu, la rapidité. [2] » Ce n'est pas le seul exemple de choses

1. *Mœurs et caract.*, ch. *de l'homme.*
2. *Hist. de la littér. fr.*, t. IV. Sainte-Beuve lui attribue aussi une

froides et ternes débitées avec véhémence. Seulement nous constatons que « ces vives qualités » qui étaient éminentes chez Bossuet, peuvent manquer à la lecture de ses discours sans les refroidir sensiblement. Quelle inexprimable différence n'offre pas sous ce rapport l'œuvre de ces deux hommes ! Sainte-Beuve a beau dire que le commun des lecteurs a besoin de refaire un peu son éducation à l'égard de Bourdaloue, il faudrait avoir bien le goût d'une littérature apaisée, c'est-à-dire être bien las des émotions oratoires, pour accorder ses préférences à l'œuvre du célèbre jésuite. On peut certes goûter, et même de plus en plus, ses qualités sérieuses, apprécier cette grave beauté, et comme on l'a dit « ce calme dans l'ardeur, ce sang-froid dans la passion, si l'on ose appeler passion une intraitable jalousie pour la cause de Dieu [1] ; » on peut apprendre à mieux connaître et estimer cet orateur « dont le propre est qu'il rassasie [2]; » mais il est douteux qu'on puisse jamais trouver chez lui les grands traits de l'éloquence, la chaleur, l'élévation, le pathétique, bref ce qui constitue l'orateur, ni qu'il ait jadis possédé ces qualités au degré capable de justifier l'enthousiasme qu'il inspira [3]. Nous ne nions

action vive, « une voix pleine, résonnante, douce, harmonieuse. » (*Lundis*, t. IX, 19 décembre 1853.)

1. Voir sur Bourdaloue l'étude d'A. Vinet. (*Le Semeur*, 2 et 23 août, 20 septembre et 22 novembre 1843.)

2. *Lundis*, IX.

3. Le P. Bretonneau, — mais avec quelque hésitation, — dit à ce sujet une chose qui étonne : « Des auteurs sacrés, Bourdaloue eut, *à ce qu'il paraît*, plus assidûment devant les yeux Isaïe et saint Paul, et des pères, Tertullien, saint Augustin et saint Jean Chrysostome, parce qu'il y trouvait plus d'énergie et de grandeur. » (*Préf.* des serm. de

des pensées [1]. La dialectique a son feu elle a
peut même devenir intense, mais qui ne re
point à celui du *pectus*. C'est un feu de tête
veut; il échauffe, mais par la force même de
gnement et la nature pénétrante de la vérité :
souvent ôté la respiration, disait Mme de
par l'extrême attention avec laquelle on est
la force et à la justesse de ses discours; et je
pirais que quand il lui plaisait de finir [2]. »

Il n'est pas nécessaire de poursuivre ce p
Nous ne voulons rien enlever à Bourdaloue n

Bourd.) On ne s'attendait en vérité ni au fait même, ni a
fait. En tout cas, la fréquentation de ces modèles eut peu d
ce prédicateur dont les qualités précisément sont autres et do
offre d'ailleurs peu de traces matérielles de telles habitudes

1. C'est ainsi que l'on a pu dire : « Pris dans son ensemb
de Bourdaloue est un style éloquent. Oserai-je même le
sonne n'est plus constamment éloquent. » Le *Semeur*, 1843.
A. Vinet.

2. Avril 1686. Lettre au président de Moulceau.

Cet effet de Bourdaloue sur ses auditeurs paraît certain. Fa
lait qu'au bas d'une image de cet orateur prêchant à la cour
ce vers :

Infit; eo dicente, Deûm domus alta silescit ..
(*Æneid.*, lib x.)

qu'il traduisait lui-même ainsi :

Quand ce grand orateur, avec son air pieux,

mérite ni de son succès. L'un nous paraît avoir été sans proportion avec l'autre, mais le succès n'en est pas moins légitime et le talent réel. Au reste l'homme surtout chez Bourdaloue soutint l'orateur. On lui trouve, et à juste titre, cela d'admirable qu'il n'a et ne peut avoir de biographie [1]. « Il a prêché la parole sainte, il a été l'homme du Verbe évangélique, il a été une grande et puissante voix [2], » dit Sainte-Beuve ; et Vinet à son tour résume ainsi la carrière de cet homme : « Il prêcha, il confessa, il consola, puis il mourut [3]. » Heureux ceux dont l'histoire peut tenir tout entière en si peu de mots. Et toutefois, nous ne saurions nous réjouir d'un tel manque de documents biographiques sur Bourdaloue. Ils auraient infailliblement jeté sur son œuvre comme prédicateur une grande lumière.

Cette œuvre est et reste considérable. Nous la possédons vraisemblablement au complet, mais le parti qu'en sut tirer Bourdaloue durant une si longue carrière d'orateur sacré, voilà ce qui nous échappe. Quels fruits de conversion produisit-elle? Quelle vertu exerça-t-elle pratiquement sur les âmes ? On ne peut les supposer médiocres, mais encore sommes-nous réduits sur ce point à des conjectures. Quelqu'un l'a dit, on est frappé avant tout de l'autorité que déploie Bourdaloue dans la chaire. On peut lui appliquer cette *vir-*

1. On ne saurait guère appeler de ce nom : 1° une lettre du P. Martineau, son confesseur; 2° la préface des sermons par le P. Bretonneau; 3° une lettre de M. de Lamoignon; 4° une notice par Mme de Pringy — qui sont néanmoins ce que l'on a de principal sur sa vie.

2. *Lundis*, t. IX, 19 décembre 1853.

3. Le *Semeur*, A. Vinet. Août, septembre et novembre 1843.

tus imperatoria dont ont parlé les anciens, « en ce sen: que ses plans sont vastes, féconds, imposants ; que se: arguments nombreux et pressants se succèdent dan. l'ordre le plus lumineux et que chacun de ses discour où tout est compacte, où tout fait masse, est un sorte de phalange macédonienne [1]. » L'on a remar qué encore, et avec raison, que si l'on voulait com parer les âmes de l'auditoire à une forteresse qu'i s'agit de prendre, il faudrait « dire de Bossuet qu'il l prend d'assaut, de Massillon qu'il a des intelligence dans la place, de Bourdaloue que son attaque est u siége en forme, un patient blocus terminé par un capitulation [2]. »

Il serait difficile d'établir laquelle de ces trois mé thodes, réelles en effet chez ces trois orateurs, est l plus efficace. Elles doivent avoir tour à tour leur su périorité. Bourdaloue suit la sienne avec une cons tance et une fidélité qui tiennent du prodige. Pas u: instant il ne s'oublie ; et on le dirait attentif à évite tout mouvement capable d'abréger la distance et d supprimer les intervalles. Il trace l'une après l'autre sans se hâter, les diverses parallèles qui le rappro chent de la place et à la fin, lorsqu'on croit qu'il v donner l'assaut, il se trouve, sans effort, sur le rem part et presque au cœur de la citadelle. Rien de plu intéressant pour les tacticiens que cette méthode, mai elle offre aux esprits plus vifs, et si l'on veut moin mathématiques, des lenteurs, et même une perte d temps et un luxe d'opérations qui les irrite. Là où i

1. *Ibid.*
2. *Ibid.*

suffirait d'indiquer une vérité, Bourdaloue la démontre. Impossible à lui de sortir du raisonnement, du syllogisme. Il procède par induction, déduction, division, énumération et prouve même qu'il doit et qu'il va procéder ainsi. D'abord on est saisi d'un ordre si lumineux, mais ensuite on y trouve si peu de surprise, que l'attention se relâche, l'esprit se détend et l'âme se laisse envahir plutôt qu'elle ne se rend. Elle cède à tant d'instances, d'importunités, sauf à se reprendre plus tard et à secouer cette capitulation qu'elle a subie mais qu'elle n'a pas signée [1].

Presque tout le monde peut se rendre compte de ce résultat à la simple lecture de Bourdaloue. Il est vrai que des sermons doivent être surtout entendus. Mais dans ce cas même, les siens n'échappent point à cette appréciation. Nous en avons pour garants des témoignages contemporains, notamment celui de Fénelon [2] qui devait avoir en vue le célèbre jésuite, en écrivant ceci : « Son style est tout uni ; il n'a aucune variété ; d'un côté rien de familier, d'insinuant et de populaire, de l'autre rien de vif, de figuré et de sublime. C'est un cours réglé de paroles qui se pressent les unes les autres ; ce sont des déductions exactes,

1. C'est ce qui arriva pour le roi lui-même à propos de Mme de Montespan. Languet de Gergy, dans ses *Mémoires sur Mme de Maintenon*, raconte qu'au sortir d'un carême Louis XIV aurait dit à Bourdaloue : « Mon père, vous serez content de moi ; j'ai renvoyé madame de Montespan à Clagny. — A quoi Bourdaloue aurait répondu : Sire, Dieu serait plus content si Clagny était à quarante lieues de Versailles. » Et en effet Clagny et Versailles se rapprochèrent en dépit des efforts déployés par Bourdaloue dans ses sermons sur la *persévérance chrétienne* et sur *la résurrection de J.-C.*

2. *IIe dial.* sur l'éloquence.

des raisonnements bien suivis et concluants, des portraits fidèles, en un mot c'est un homme qui parle en termes propres et qui dit des choses très-sensées. Il faut même reconnaître que la chaire lui a de grandes obligations. Il l'a tirée de la servitude des déclamateurs[1], il l'a remplie avec beaucoup de force et de dignité. Il est très-capable de convaincre, mais je ne connais guère de prédicateur qui persuade et qui touche moins. Si vous y prenez garde, il n'est pas même fort adroit; car outre qu'il n'a aucune manière

1. Ce jugement de la part de Fénelon nous étonne en ce qu'il paraît ne se souvenir plus de Bossuet ou le mettre au rang des *déclamateurs*; mais d'abord l'ex-quiétiste écrivait cela en 1718; et si l'on veut le tenir exempt de toute rancune à l'égard de son illustre adversaire, il faut répéter que Bossuet, qui n'avait jamais fait grande figure de prédicateur, était alors tout à fait oublié. L'abbé d'Olivet, vers le même temps, ne disait-il pas de Bourdaloue : « Ce grand orateur, *le premier* qui ait réduit parmi nous l'éloquence à n'être que ce qu'elle doit être, je veux dire l'organe de la raison et l'école de la vertu. » Voilà qui supprimait d'un trait Bossuet, qui n'en tenait non plus de compte que s'il n'eût jamais prêché, ou qui rangeait ses sermons parmi ceux qu'il nomme ensuite « productions d'un esprit faux... matières vagues et de pure spéculation, amusements d'un esprit oisif. » Au reste nous souscrivons sans trop de peine sur cette question à ce que dit Sainte-Beuve (*Lundis*, t. IX, 19 décembre 1853) : « Il ne faut pas croire et répéter d'après quelques auteurs que l'éloquence de la chaire dans le sermon était à naître quand Bourdaloue parut... Mais il fallut en effet le règne de Bourdaloue durant plus de trente ans, pour inaugurer et établir dans le sermon la véritable et juste éloquence digne en tout de l'époque de Louis XIV. »

Le parti pris du critique de la revue d'Édimbourg contre Bossuet apparaît une fois de plus ici. Voici ses paroles : It must not be forgotten... that Bourdaloue was the first in point of time and therefore had effected the reformation of the eloquence of the french pulpit, before Massillon began his career. Bossuet, indeed, had begun a few years before him, but his discourses are confessedly inferior, and are besides extremely imperfect, and except his panegyrics, rather the heads from which he spoke than complete sermons... » (Décembre 1826.)

insinuante et familière... il n'a rien d'affectueux, de sensible. Ce sont des raisonnements qui demandent de la contention d'esprit. » Assurément Bourdaloue, s'il s'agit de lui, n'est point flatté ici. Mais après tout Fénelon était plus que nous capable de le bien juger.

Que dit-il en tout cas qui ne cadre parfaitement avec ce que l'on a pu apprendre, et ce que l'on peut voir de ce prédicateur. C'est déjà une suffisante raison, ce nous semble, de l'authenticité de ce portrait. Elle cesse de faire un doute lorsque l'éminent écrivain passant du sermon au « prédicateur » signale chez lui ce mouvement continuel des bras, « pendant qu'il n'y a ni mouvement ni figure dans ses paroles, » ces yeux d'ordinaire fermés « parce que sa mémoire travaille trop, » cette « voix naturellement mélodieuse, » cette rapidité d'élocution quand il veut s'animer, ce ton monotone, etc... qui sont les traits eux-mêmes et évidents, de Bourdaloue.

Du reste bien des prédicateurs, et de haut mérite, seraient satisfaits de se voir ainsi dépeints. Ce ne sont point de médiocres qualités qui peuvent exercer de la sorte le pinceau d'un maître, et si ce pinceau ne rencontre point ici les couleurs à la Sévigné sous lesquelles le célèbre jésuite nous est apparu, c'est qu'il fait œuvre de conscience, non d'enthousiasme. Il s'en faut après tout que l'enthousiasme fût partagé sans restriction par tous les contemporains de l'illustre marquise. Mme de Montespan, pour ne citer qu'elle, disait spirituellement de notre orateur qu'il prêchait assez bien pour le dégoûter des autres, mais non pas assez bien pour remplir l'idée qu'elle avait d'un pré-

dicateur. A quoi l'auteur des *Dialogues sur l'éloquence*[1] qui peut-être connaissait le mot, semble avoir donné cette réplique : « Je ne veux point qu'un prédicateur *me dégoûte des autres*. Au contraire je cherche un homme qui me donne un tel goût et une telle estime pour la parole de Dieu que j'en sois plus disposé à l'écouter partout ailleurs. »

Il est temps désormais de voir à l'œuvre devant la cour celui qui tant de fois en captiva l'attention. Il est temps de prêter l'oreille à cette éloquence de raison qui eut le don de lui paraître toujours nouvelle, précisément à cause de ce caractère de bon sens qui est si rare et qui éveille dans tous les esprits leur propre écho. Tant de choses nous distraient, nous séparent de nous-mêmes, que ce nous est une nouveauté incessante de nous retrouver, de nous ressaisir; et personne comme Bourdaloue ne nous aide à cela. Et puis, on se lasse de tout, même du sublime. Seul le vrai, le solide, le plein conserve son ascendant sur nos esprits. On y revient sans effort et avec un plaisir toujours varié. Il en est de cette nourriture intellectuelle comme du pain qui jamais ne fatigue et survit dans notre appétit aux mets les plus recherchés. Les sermons de Bourdaloue sont pour la plupart des âmes le pain de chaque jour, pain substantiel, qui leur suffit à l'ordinaire et qu'elles n'échangeraient pas sans désavantage contre une table plus opulente, fût-ce celle de Bossuet.

1. *Ier dial*

CHAPITRE II.

La prédication de Bourdaloue à la cour.

De 1670 à 1697 Bourdaloue prêcha à la cour douze stations, dont sept avents et six carêmes. Nous les avons distribuées précédemment selon l'ordre de temps et de lieux auquel elles se rapportent. Inutile d'y revenir. Mais la première pensée qui se présente est celle de l'étonnante quantité de sermons, sans compter les panégyriques et les oraisons funèbres, que suppose une telle prédication. Si l'on admet que Bourdaloue ne se répéta jamais devant son royal auditoire, il faudra regretter la perte de la plupart de ses discours, tant est faible, comparativement, le nombre de ceux qui nous restent; mais d'abord on sait que Bourdaloue n'improvisait point, surtout à la cour, et qu'ainsi il dut léguer tous ses manuscrits au complet; ensuite on doit croire que le zèle de sa compagnie n'en laissa périr aucun, célèbres et précieux comme les avait rendus un succès constant soutenu d'un mérite réel. La conclusion naturelle est donc que les mêmes discours, sauf ceux de circonstance, reparurent plus d'une fois dans la même chaire. Et cette conclusion nous est expressément confirmée par des témoignages

contemporains. Le 1er mai 1680, Mme de Sévigné écrivait en effet : « Le Bourdaloue prêcha comme un ange du ciel l'année passée et celle-ci, car c'est le même sermon [1]. » Déjà, le 1er avril 1671, elle avait mandé à sa fille : « Ah Bourdaloue, il fit, à ce qu'on m'a dit, une passion plus parfaite que tout ce qu'on peut imaginer. *C'était celle de l'année passée* [2]. » Il paraît du reste que l'on ne s'étonnait ni ne se fatiguait de ces redites. Le roi lui-même déclarait qu'il les aimait mieux que les choses nouvelles d'un autre. Qui se fût permis après cela d'y trouver à reprendre? Elles n'étaient point d'ailleurs absolument serviles. Les circonstances ou même le soin de la composition décidaient aisément l'orateur à des retouches dont sa propre expérience ou de sages conseils lui indiquaient le sens. Et il faut croire qu'il admettait ceux-ci en toute simplicité, non point afin que son discours fût *inimitable*, ainsi que dit Mme de Sévigné, ce qui eût été une stérile satisfaction d'amour-propre, mais afin de le rendre plus efficace en le faisant davantage goûter de ses auditeurs, ou même par motif de simple respect envers la parole de Dieu. Il n'est pas très-difficile en effet de croire Bourdaloue vide de lui-même

1. Il s'agit, selon toute vraisemblance, du sermon du Vendredi-Saint, car la marquise écrit cela aussitôt après avoir parlé d'une *passion* qu'elle entendit *ici près*.

2. C'est cette même passion qu'elle n'avait pu entendre, à cause de la presse qui était à mourir, et dont elle écrivait le 27 mars : « Je savais qu'il devait redire celle que M. de Grignan et moi nous entendîmes l'année passée aux jésuites, et c'était pour cela que j'en avais envie; elle était parfaitement belle. » Bourdaloue, toutefois, l'avait « *rajustée*, selon ce que ses amis lui avaient conseillé, afin qu'elle fût inimitable. » (1er avril 1671.)

dans sa prédication et personnellement désintéressé[1]. S'il montra jamais quelque sollicitude touchant le succès de sa parole, comme lorsqu'un jour descendant de chaire il porta des explications à la princesse de Conti, on peut supposer qu'il le fit ou dans l'intérêt de son ordre, ou pour rétablir l'autorité de son ministère qu'une fausse interprétation pouvait compromettre, ou enfin par souci de la vérité et dans un but de pure charité.

Quoi qu'il en soit, les sermons de Bourdaloue à la cour sont en général de nature à convenir à toutes les chaires chrétiennes [2]. A peine çà et là prennent-ils une légère teinte locale, et encore n'est-ce le plus souvent qu'un mot, qu'une phrase intercalée dans le

1. Nous ne croyons cependant point qu'il dédaignât tout à fait de plaire, ni qu'il fît une complète abstraction de sa personnalité. Il retoucha souvent ses discours d'après l'avis de ses auditeurs et quelquefois il eut en chaire des retours sur lui-même qui pouvaient ne pas paraître exempts d'une secrète complaisance. Il s'en permit un notamment dans l'oraison funèbre du prince de Condé, comme Bossuet ne s'en accorda jamais, même à l'égard de Turenne dont il avait décidé la conversion.

2. Comme choix de sujets, ce sont tantôt les chapitres généraux de la morale, tantôt les chapitres particuliers qui la décomposent dans ses différents actes, tantôt les mystères chrétiens, tantôt enfin les grandes vérités du salut. Il ne craint point de ramener fréquemment celles-ci, malgré le discrédit dont quelques-unes étaient dès lors frappées. Qui donc disait qu'aujourd'hui l'on ne prêchait plus sur l'enfer qu'en province? Il paraît que même alors, ce sujet n'était point du goût de la cour. Bourdaloue le constate. Sera-ce toutefois une raison pour lui de négliger ce point capital? Non, non. « Prêcher l'enfer à la cour est un devoir du ministère évangélique; et à Dieu ne plaise que par une fausse prudence ou par un lâche assujettissement au goût dépravé des auditeurs le prédicateur passe une matière si essentielle... (Sermon sur *l'Enfer*. Exorde. — Devant le roi.) » On peut croire, sans plus, qu'il n'omit rien des autres points fondamentaux de la religion, ainsi qu'il les appelle.

texte et que l'on en retrancherait sans rien déranger à l'économie essentielle du discours. Avec un peu d'usage on pourrait presque reconnaître et toucher du doigt ces sutures. Appelé souvent à prêcher en ville et à la cour, à Paris et dans la province, Bourdaloue se voyait contraint par la nécessité même de ce ministère à avoir sous la main et dans la mémoire un certain nombre de discours qui, avec de légères variantes, pussent s'adapter à tous les genres d'auditoire. Sa collection se composait ainsi de sermons pour les dimanches de l'avent, pour les dimanches et féries du carême et pour les autres dimanches de l'année, tous tirés de l'Évangile du jour ; en outre, de discours pour les fêtes de Jésus-Christ et de la sainte Vierge dont le sujet, pour l'ordinaire, était emprunté au mystère qu'elles célèbrent ; enfin des panégyriques de quelques saints qu'il était plus habituel de louer dans la chaire. Avec deux ou trois avents, autant de carêmes et quelque double des autres sermons le prédicateur pouvait fournir une longue carrière. Celle de Bourdaloue fut en effet de près de quarante années ; et ce bagage, quoique restreint, lui suffit. Non-seulement les diverses chaires de la ville, mais encore l'unique chaire de la cour virent se reproduire avec les mêmes applaudissements et parfois de plus grands encore des discours dont elles avaient gardé le vif souvenir.

Il y avait, à la vérité, de cette faveur et de cet empressement, sans compter les motifs que nous en avons assignés, une raison particulière qu'il convient maintenant d'apprécier. Le satirique passa pour être chez

Bourdaloue l'associé du moraliste. Presque tous les contemporains témoignent, avec Mme de Sévigné, « qu'il s'était mis à dépeindre les gens. »

> « Nouveau prédicateur, aujourd'hui, je l'avoue,
> Écolier ou plutôt singe de Bourdaloue,
> Je me plais à remplir mes sermons de portraits, »

disait Boileau[1]. En parlait-il par ouï-dire ou d'après sa propre expérience ? En tout cas, il exprimait une opinion répandue. Bourdaloue était le portraitiste en renom. On allait à ses sermons comme à une galerie où s'alignent des types et des visages curieux et d'une ressemblance fidèle. Après les avoir vus, on désirait les revoir. On s'attendait d'ailleurs à des retouches, à de nouveaux traits. Sous des allusions discrètes et voilées on surprenait au moins la silhouette de certaines figures. On les cherchait dans l'auditoire. Elles se trahissaient d'elles-mêmes, semblait-il, à leur malaise, à leur trouble ; on se tournait vers elles, on les dévisageait ; puis, comme le dit Mme de Sévigné, on revenait « avec beaucoup de plaisir. » Et les absents n'étaient point épargnés. Ils n'échappaient, paraît-il, ni au prédicateur, ni aux auditeurs. Ceux-ci savaient les reconnaître sous le pinceau du moraliste. On nommait ainsi M. de Tréville comme ayant eu les honneurs du sermon sur la *sévérité évangélique*. Ce genre d'interprétations affecta la plupart des autres discours ; et plusieurs de nos critiques se sont ingéniés à en chercher la clef.

Or il était naturel qu'ils se flattassent de l'avoir

1. *Sat.* X, v. 315.

trouvée, au moins partiellement et cela eu égard à la méthode même de Bourdaloue. En effet, selon que le remarque l'abbé d'Olivet, « pour aller droit à la réformation des mœurs, il commençait toujours par établir sur des principes bien liés une proposition morale; et après, de peur que l'auditeur ne se fît point l'application de ces principes, il la faisait lui-même par un détail merveilleux où la vie des hommes était peinte au naturel. » Comment cette peinture, prise sur le vif, ce portrait éternellement vrai des faiblesses humaines n'eût-il pas fourni à la malignité des auditeurs de quoi s'évertuer aux dépens du prochain? Quel discours de prédicateur, quel livre de moraliste ne prête, plus ou moins, à de semblables applications[1]? C'est le propre de ce qui est vrai de convenir à tout le monde et partant à chacun. Dans les peintures générales, lorsqu'elles sont justes et vraies, chacun peut se reconnaître et retrouver les autres. Seulement l'égoïsme nous voile notre propre image et ne nous laisse apercevoir que celle d'autrui. Celle-ci

1. C'est ce qui arrivait pour Molière et dont il se plaignait. Un de ses personnages dans l'*Impromptu de Versailles* (scène III) s'en exprime ainsi: «... Voilà de quoi j'ouïs l'autre jour se plaindre Molière... Il disait que rien ne lui donnait du déplaisir comme d'être accusé de regarder quelqu'un dans les portraits qu'il fait; que son dessein est de peindre les mœurs sans vouloir toucher aux personnes, et que tous les personnages qu'il représente sont des personnages en l'air et des fantômes proprement qu'il habille à sa fantaisie pour réjouir les spectateurs; qu'il serait bien fâché d'y avoir jamais marqué qui que ce soit et que si quelque chose était capable de le dégoûter de faire des comédies c'était les ressemblances qu'on y voulait toujours trouver et dont ses ennemis tâchaient malicieusement d'appuyer la pensée, pour lui rendre de mauvais offices auprès de certaines personnes à qui il n'a jamais pensé. Et en effet je trouve qu'il a raison... Comme l'affaire de la comédie est de re-

lessine alors avec d'autant plus de netteté à nos ıx. Afin de nous dégager nous-mêmes, nous impliıns volontiers tels ou tels; et à force d'y avoir int, nous finissons par les croire seuls en cause et jectif unique ou principal des intentions et des oles de l'orateur.

isément on vérifierait cela en ce qui regarde Bourpue. Prenons, en effet, le discours qui parut à toute pour contenir des allusions directes à la fameuse aite de M. de Tréville. S'il faut être franc, nous n'y ons rien, quant à nous, qui ne dérive naturellent de la division elle-même du sujet, lequel, à son r, découle sans effort du texte emprunté à l'évangile jour. Voici ce texte : *Ego vox clamantis in deserto : igite viam Domini.* « Cette voie, dit l'orateur, est, n la pensée de tous les Pères, et même dans le s littéral, la voie étroite du salut. » Cette voie est ite, « car depuis le péché, il n'y a plus d'autre pour aller à Dieu que la voie de la mortification. » 'agit donc de donner de cette voie, c'est-à-dire de

nter en général tous les défauts des hommes et principalement hommes de notre siècle, il est impossible à Molière de faire aucun tère qui ne rencontre quelqu'un dans le monde; et s'il faut qu'on se d'avoir songé à toutes les personnes où l'on peut trouver les ts qu'il peint, il faut sans doute qu'il ne fasse plus de comédies. » n sait que l'*Impromptu* fut joué au mois d'octobre 1663. Ainsi , longtemps déjà avant Bourdaloue, la cour avait la désolante males portraits. Il n'est pas sûr que Molière fût aussi exempt que daloue d'allusions personnelles, mais néanmoins ce que dit l'ac- Brécourt dans l'*Impromptu* explique très-bien le goût du temps réputation de portraitiste qui fut faite au prédicateur. Il eût pu autant de raison, et par les mêmes raisons que le poëte, se plaini aussi, ou du moins se disculper, si ce dont on faisait un repro. Molière n'eût tourné au contraire en faveur pour Bourdaloue.

la sévérité chrétienne une juste idée, et c'est ce que l'orateur entreprend dans ce discours. Or cette sévérité, il n'en veut pas d'autre modèle que Jean-Baptiste. Qui jamais fit profession d'une vie plus austère que le divin précurseur? Mais, dans sa sévérité, il y a ceci de remarquable : ce fut un homme désintéressé, ce fut un homme humble et ce fut un homme charitable... De là (et par opposition à l'esprit des pharisiens) l'orateur tire trois règles pour bien juger de la sévérité chrétienne et conclut qu'elle doit surtout consister dans un plein désintéressement, — c'est la première partie ; dans une sincère humilité, — c'est la seconde; et dans une charité patiente et compatissante, — c'est la troisième.

Voilà réduit à sa membrure tout l'exorde. Quoi de plus naturel que le sujet et les déductions qui amènent le partage du discours! Quoi de plus logique que ce partage lui-même! Tout cela est si peu cherché, si peu calculé que non-seulement la matière, dit l'orateur, convient à la cour, mais encore qu'elle lui convient spécialement, « car à la cour, comme partout ailleurs, on ne peut se sauver que par la voie étroite, et n'est-ce pas à la cour plus que partout ailleurs qu'on a, dans cette voie étroite, à se défendre de l'intérêt, de l'orgueil et de tout ce qui peut envenimer le cœur. » Dès lors comment croire que Bourdaloue, dans ce sujet, eût visé M. de Tréville ; et faute de cela, comment le discours se pouvait-il adapter à la situation de ce personnage au point de faire croire qu'il n'en était que le reflet et « qu'il n'y manquait que le nom et qu'encore il n'en était pas besoin[1]? » Une cor-

1. Lettre de Mme de Sévigné, 25 décembre 1671.

›ndance si exacte et si soutenue serait quasi mi-
leuse. Il y a conséquemment plus de raison de
e que les auditeurs de ce sermon trop enclins à
:her partout des allusions, surtout quand l'orateur
ıit pour les prodiguer, et ayant trop présente en-
à l'esprit l'originale conversion de M. de Tréville[1],
›nt en retrouver sur les lèvres de Bourdaloue une
jue qui faisait écho à celle des salons et s'expli-
t d'ailleurs par le rôle que, du fond de sa retraite
ort-Royal, cet homme éminent ne cessait de tenir
les querelles religieuses de son époque.

›cueillons, en effet, très-impartialement les pas-
s qui, étant donnée la situation de M. de Tréville
ıpposée la certitude des allusions qu'elle subit,
daptent le mieux. On verra s'ils peuvent suffire
stifier l'émotion qu'au dire de Mme de Sévigné,
èrent ce long réquisitoire et cette sorte de pieuse
:ibe contre un homme qui, du reste, amoureux
nature de publicité, ne dut pas être autrement
é de se voir produire devant un brillant auditoire
un tel prédicateur[2].

me de Sévigné n'hésite pas et elle traduit, en cela,
pression de l'auditoire, puisqu'elle-même n'avait
›ntendu le sermon : « Il fit, dit-elle, trois points

1 était l'ami de Madame et l'un de ses familiers. La mort de cette
›sse le toucha si vivement qu'il renonça au monde sur-le-champ
ırut s'enfermer à Port-Royal.

2e dut être le IVe dim. de l'avent 1671, car Mme de Sévigné écrit
décembre : « On dit que *l'autre jour* il fit trois points de la re-
de M. de Tréville... » Et la chose eut lieu sans doute aux Minimes,
n'après avoir dit qu'elle y avait passé la nuit de Noël, elle ajoute
tinent : « Je m'en vais en Bourdaloue. »

de la retraite de M. de Tréville. » Or, dans le premier, voici ce que nous trouvons de plus direct : « Une vie exacte et extérieurement mortifiée n'est point toute seule un témoignage convaincant de la sévérité que nous cherchons... En voici la raison : C'est que dans cet extérieur de mortification et de régularité, il peut encore y avoir un intérêt caché où la nature se trouve. Quel intérêt? me direz-vous. Un intérêt, chrétiens d'autant plus difficile à vaincre et plus dangereux qu'il est plus déguisé et plus raffiné, c'est-à-dire un intérêt où la piété se mêle et qui est revêtu de ce qu'il y a de plus spécieux et de plus éclatant dans la religion. » Mais ce passage est si peu, dans l'esprit de l'orateur, dirigé contre Tréville qu'il en indique aussitôt la provenance : « ... Telle est surtout la piété de certains esprits dont *saint Augustin* nous a si bien donné l'idée, qui se font, dit-il, un intérêt d'être sévères et dont il semble que la politique soit d'être regardés dans le monde et tenus pour tels... » Ce n'est donc point là un trait forgé pour le besoin de la cause. Quinze cents ans avant Bourdaloue, l'évêque d'Hippone avait élevé la même plainte; et s'il y eût eu de son temps quelque Tréville, on eût pu tout aussi bien l'en croire l'objet... Mais continuons. Passant aux marques de ce désintéressement, l'orateur le veut : « *général*... tellement que dans la profession que nous faisons de nous attacher à Dieu nous n'envisagions et ne cherchions que Dieu; — *absolu*... car c'est ici que cette maxime, tout ou rien, doit avoir lieu et que le moindre ménagement de ce qui s'appelle intérêt propre anéantit le mérite de la plus apparente piété ; — *sincère*...

sans tout ce raffinement qui nous fait quelquefois fuir l'intérêt pour y mieux parvenir. » Nous le demandons, à qui ces traits de morale ne conviennent-ils pas? Mais il y a plus, et ce que l'on sait de la conversion de Tréville ne prouve point qu'elle ait failli à ce triple devoir. Quel sujet n'y avait-il pas au contraire de croire ces choses dites, avant tout, à l'adresse de certaines gens d'église auxquels le prédicateur reproche en termes propres, comme résultant du manque de désintéressement, « les simonies palliées et déguisées, les permutations plus sordides encore que la simonie même, les tributs et les pensions sur des bénéfices sans les avoir jamais possédés, les dissipations du patrimoine de Jésus-Christ en meubles, en trains, en équipages; l'envie de dominer dans l'Église s'engageant à la servir pour y commander. »

Mais le second point a paru plus expressif encore. Et il y a bien quelques traits qui rappellent, en effet, le Tréville du célèbre portrait de La Bruyère, par exemple ces *justes* qui « prétendent avoir le droit de mépriser tout le genre humain, ne trouvant que chez eux la sainteté et la perfection,... qui, dans cette vue, ne rougissent point, non-seulement de l'insolente distinction, mais de l'extravagante singularité dont ils se flattent, etc... » Malheureusement pour les chercheurs d'allusions et d'actualités, les mêmes choses avaient été dites déjà de quelques-uns et par quelqu'un de bien antérieur à Bourdaloue, à savoir des pharisiens et par Jésus-Christ. Tout cela, en effet, n'est que la paraphrase des chapitres XVIIIe de saint Luc, VIe et XXIIIe de saint Matthieu. Tout cela convient de tout

temps et partout et à de nombreux auditeurs dans chaque auditoire. Et il n'était assurément pas besoin de supposer un Tréville pour que tout cela fût très-opportun et en quelque sorte dans les exigences mêmes du sermon. Ce qu'ajoute l'orateur n'en est-il pas également une suite régulière : « A peine nous sommes-nous mis sur un certain pied de vie réformée que ce démon de l'orgueil commence à nous attaquer... Il semble que nous ne soyons plus de cette basse région du monde, toujours contents de nous-mêmes et toujours prêts à nous exalter sous prétexte d'exalter Dieu en nous. » Il y a un trait plus direct, ce semble, qui est celui-ci : « On se retire du monde, mais on est bien aise que le monde le sache, et s'il ne le devait pas savoir, je doute qu'on eût le courage et la force de s'en retirer. » Mais Bourdaloue a si peu en vue Tréville qu'il s'écrie presque aussitôt : « On ne se soucie plus de sa beauté, mais on est entêté de son esprit et de son propre jugement, » trait de morale qui ne peut désigner qu'une femme, c'est-à-dire la femme. Donc tout simplement, l'orateur passe en revue les différents motifs de conversion et ses diverses formes. Ce qu'il ajoute : « D'où vient que dans toutes ces choses et en mille autres on aime la singularité? Pourquoi ? Parce que la singularité a cela de propre qu'elle excite l'admiration qui est le charme de la vanité, » convient à tout le monde. Et lorsque vers la fin de sa seconde partie il dit encore : « Il n'y a point de vie, pour laborieuse qu'elle puisse être, que nous ne trouvions douce naturellement quand nous savons qu'elle fait parler de nous dans le monde, qu'elle nous y fait con-

sidérer et respecter..., » nous ne pouvons guère supposer qu'il voulût désigner particulièrement un homme auquel sa retraite n'attira que des critiques, même injustes. Enfin, là où Sainte-Beuve voit un signe caractéristique de ce personnage, à savoir dans ces paroles : « Voilà ce qui est insupportable à la nature. On ne pensera plus à moi, on ne parlera plus de moi, je n'aurai plus que Dieu pour témoin de ma conduite et les hommes ne sauront plus qui je suis ni ce que je fais, » il y a, selon nous, la preuve même que Tréville n'y est pour rien, puisque sa retraite ne fit ou plutôt n'eût fait précisément qu'ajouter à sa notoriété, si celle-ci avait pu être accrue.

Nous n'insisterons pas sur le troisième point. On convient qu'il ne se rapporte que de loin à M. de Tréville, et il présente, en effet, moins de choses susceptibles d'être appliquées à la fameuse retraite de cet homme fameux. Si, du reste, nous avons fait, en quelque sorte, le dépouillement de ce discours, c'était moins pour la question en elle-même de savoir si Bourdaloue a réellement dépeint M. de Tréville que pour la conséquence générale que l'on en peut tirer. Du moment que ce sermon parut si vif, en fait d'allusions, et que néanmoins les passages soulignés n'en offrent clairement aucune, la conclusion naturelle est que véritablement l'on prêta à Bourdaloue plus d'esprit en ce genre qu'il n'en avait, et plus de malice qu'il ne voulut en mettre dans ses discours et qu'il ne convenait qu'il en mît.

Cependant, en suivant cette piste, divers critiques devaient en venir, et ils en sont venus à rechercher et

vinciales, dans le sermon sur *l'hypocrisie* des al
à Molière et au *Tartufe*[1], dans celui sur *la pr*
flèches contre Fénelon et les *Maximes des saint*

1. La collection des orateurs chrétiens (T. X, IIe série
Paris, 1821) range ce sermon parmi les *dominicales* de Bo
Nous savons cependant qu'il fut prêché à Versailles. Dangea
effet à la date du dimanche 16 décembre 1691 : « Le roi et mo
furent au sermon du P. Bourdaloue qui prêcha sur *l'hypoc*
le plus beau sermon du monde. »

Rien n'empêcherait qu'on ne crût Molière indirectemen
dans le sermon sur *l'impureté* où Bourdaloue s'exprime ain
mari sensible au déshonneur de sa maison est le personnage
joue sur le théâtre ; une femme adroite à le tromper est l'hé
l'on y produit; des spectacles où l'impudence lève le masq
corrompent plus de cœurs que jamais les prédicateurs de l
n'en convertiront, sont ceux auxquels on applaudit. » (I
nous avouons que le *Tartufe* et son auteur sont directeme
partie par l'orateur lorsqu'il parle de ces « esprits profanes »
entrepris de censurer l'hypocrisie, non point pour en reform
*ce qui n'est pas de leur ressort... mais pour faire concevoir
soupçons de la vraie piété par de malignes représentations de l*
Voilà, ajoute-t-il, « *ce qu'ils ont prétendu*, exposant sur le th
la risée publique un hypocrite imaginaire, ou même si vo
un hypocrite réel et tournant dans sa personne les choses
saintes en ridicule... mettant dans sa bouche des maximes d
faiblement soutenues... lui faisant blâmer les scandales du si
manière extravagante... lui donnant un caractère de piété la
tère, ce semble, mais dans le fond la plus mercenaire et la pl
Damnables inventions pour humilier les gens de bien, pour l
tous suspects, etc... » Ce portrait, car c'en est un cette fois,

un autre sur *l'impureté*, une critique de La Fontaine et de ses contes, dans le sermon sur *la sévérité de la pénitence* une sortie contre le jansénisme, de même que dans les discours sur *la prédestination*, sur *la grâce*, sur *la fréquente communion* « des à-propos frappants et vifs dans la disposition des esprits d'alors. »

Nous avouons humblement pour notre part n'y

vraie piété risque fort d'être injuste. Cette intention ne ressort point à nos yeux du texte même de l'œuvre; et de quel droit la supposer chez l'écrivain. Une chose surprenante est que Bourdaloue semble accorder à son auditoire qu'il s'agit ici d'un type réel. Ignorait-il, pouvait-il ignorer que la malignité publique désignait comme ayant servi de modèle au peintre, au poëte, l'abbé de Roquette, un évêque? Après cela dire la cause de la vraie piété mal ou faiblement soutenue et au contraire les scandales du siècle non sérieusement blâmés par le personnage de Molière, c'est, ce semble, prendre le change. Si Tartufe s'acquitte mal de ce double devoir, Cléante certes n'y fait point défaut. Qu'on relise la scène VI[e] du I[er] acte qui rend dès l'abord toute méprise impossible et sépare formellement la vraie de la fausse dévotion. Lorsqu'Orgon, désabusé enfin, s'écrie :

C'en est fait, je renonce à tous les gens de bien,
J'en aurai désormais une horreur effroyable;

c'est Cléante lui-même qui le modère et le redresse :

Mais pour vous corriger, quelle raison demande
Que vous alliez passer dans une erreur plus grande,
Et qu'avecque le cœur d'un perfide vaurien
Vous confondiez les cœurs de tous les gens de bien?

Les spectateurs irréfléchis ou de mauvaise foi pouvaient incriminer l'œuvre du poëte sans que celui-ci devînt pour cela coupable. Il suffit que *Tartufe* ne cesse d'être un instant odieux ou ridicule pour que la moralité de la pièce soit vengée. Par quel oubli d'eux-mêmes *les gens de bien* se trouveraient-ils blessés ou scandalisés de cette immortelle satire? L'écueil consistait en ce que, comme dit Bourdaloue, « la fausse et la vraie dévotion ont je ne sais combien d'actions qui leur sont communes » et que « les dehors de l'une et de l'autre sont presque tout semblables. » Mais à ce compte il faudrait donc renoncer à flétrir l'hypocrisie qui n'est telle qu'autant qu'elle ressemble à la sincérité. Combien dans son sermon sur *la sainteté* (I[re] part.) l'orateur dit plus juste-

avoir point découvert tant de choses ni de si précises indications. Voici, par exemple, le sermon sur *la sévérité de la pénitence*. Il offre sans doute des endroits applicables aux Jansénistes, mais il ne frappe guère moins sur les Molinistes; et Bourdaloue, l'homme tempéré dont on a dit très-justement que si tous les jésuites lui avaient ressemblé pour la doctrine, ce qu'on a appelé jansénisme devenait inutile et n'avait plus de raison d'être, tient constamment, d'une main ferme, la balance entre les deux partis extrêmes en morale[1] : « Ceux-là, dit-il, ont pris le parti de la sévérité, mais d'une sévérité sans mesure ; et ceux-ci le parti de la douceur, mais d'une douceur quelquefois dangereuse. » Et loin de manifester une préférence :

ment : « Il y a dans le monde des hypocrites, je le sais, et peut-être trop pour n'en pas gémir moi-même. Mais l'impiété du siècle peut-elle se prévaloir de l'hypocrisie pour en tirer cette conséquence qu'il n'y a point dans le monde de vraie sainteté ? Au contraire. »

La ressemblance elle-même des dehors servait au poëte à mettre les spectateurs en garde contre la confusion du fond. Et néanmoins, vu la légèreté ordinaire au public des théâtres, on s'explique les inconvénients que souleva la représentation du *Tartufe* et par suite la dénonciation qu'en fit du haut de la chaire Bourdaloue, qui tint plus compte de la disposition du public que du caractère même de l'œuvre et qui d'ailleurs se trouvait autorisé, presque forcé à cette sortie par la condamnation publique qu'avait faite de la pièce, le 11 août 1667, dans des termes presque identiques, l'archevêque de Paris, Harlay de Champvallon, lequel pouvait craindre d'être reconnu dans le personnage que le poëte remettait alors en scène sous le nom de l'*Imposteur*.

1. Nulle part autant que dans son sermon sur *la grâce*, Bourdaloue n'accuse ce juste milieu qu'il entend tenir en morale : « Je ne dis pas, mes frères, que nous devions flatter les pécheurs par de lâches complaisances; vous n'ignorez pas combien j'ai ce sentiment en horreur. Je ne dis pas que nous ne devons point obliger les pécheurs à tout ce que l'Évangile a de plus austère... mais je dis qu'à cette sévérité qui pourrait seule éloigner les pécheurs, il faut joindre cette douceur qui les

« Non, mon Dieu, s'écrie l'orateur, tandis que vous me confierez le ministère de votre sainte parole, je prêcherai ces deux vérités sans les séparer jamais, la première que vous êtes un Dieu terrible dans vos jugements, et la seconde que vous êtes le père des miséricordes. » C'est précisément ce juste milieu qu'il observe dans le second point du sermon. qui scandalisa si fort la princesse de Conti, ainsi qu'elle le témoigna en l'écoutant et qu'elle le déclara net à Bourdaloue lui-même lorsqu'averti du déplaisir de cette grande dame il alla lui porter des *excuses*; et s'il blâma en effet ces « hommes zélés, mais d'un zèle qui n'est pas selon la science, ces esprits toujours portés aux extrémités qui pour ne pas rendre la pénitence trop facile la réduisent à l'impossible et n'en parlent jamais que dans des termes capable d'effrayer, » n'avait-il pas parlé aussi, dans le premier point, de ces ministres de J.-C. dans lesquels on cherche des hommes indulgents et faciles et dont on fait « les complices de sa propre lâcheté; » et rappelant, dès l'exorde, les disputes des novatiens et ces hommes qui « corrompaient la pénitence par un excès de relâchement » n'ajoutait-il pas qu'on avait vu « cet excès se renouveler dans notre siècle ? » Enfin la division même de son discours ne protestait-elle pas contre toute impu-

ramène. Je dis qu'il ne faut pas appliquer la sévérité sans discernement et sans prudence, aux uns trop, aux autres trop peu, à ceux-ci hors de leur état, à ceux-là par-dessus leurs forces... Je dis que ce doit être une sévérité discrète, qui se fasse aimer... et non point une sévérité pharisaïque, sans onction, impérieuse, sèche et rebutante, une sévérité qui ne pourrait convenir qu'à des esclaves, mais qui ne convient nullement aux enfants de Dieu. » (1re p.)

tation de parti pris chez Bourdaloue et de personnalités à l'endroit des jansénistes : Nécessité d'une pénitence sévère — douceur d'une pénitence sévère. Qu'avait donc et que voulait la princesse de Conti? Vraiment elle se montrait d'épiderme trop sensible et ce serait trop lui concéder que de s'échauffer avec elle pour de prétendues invectives de l'orateur contre Port-Royal, dans ce discours [1] !

L'examen des autres allusions, si on le poursuit, ne paraîtra guère plus concluant. Par exemple *sur la médisance* Sainte-Beuve cite en les soulignant, comme ayant trait à Pascal, ces mots : « On exagère, on empoisonne les choses, on ne les rapporte qu'à demi... on confond le général avec le particulier; ce qu'un a mal dit, on le fait dire à tous, et ce que plusieurs ont bien dit, on ne le fait dire à personne. » Il est sûr que tout cela semble viser et atteindre l'auteur des *Provinciales;* mais enfin ôtez Pascal et son fameux livre, et ces traits ont également leur raison d'être. Il ne faut pas lors-

1. Le discours sur *la communion* d'après ce texte : *Non sum dignus*... semblait lui fournir une occasion naturelle de prendre à partie les jansénistes, mais il s'en défend formellement. Distinguant entre les justes et les pécheurs, quant à l'abstention de la communion, il pose au sujet des premiers, la vraie question du livre d'Arnauld : S'il est raisonnable que l'humanité aille jusqu'à les éloigner de la communion; si la privation de l'Eucharistie peut être censée un exercice ordinaire de pénitence légitime; si elle est conforme à l'Écriture, aux Pères, à l'usage constant, etc. Et puis au moment où l'on croit qu'il va discuter tous ces points : « Ce sont, dit-il, des questions où *bien des raisons particulières et générales* m'empêchent d'entrer et que je vous laisse à examiner à vous-mêmes. Outre qu'il serait assez difficile de rien dire de nouveau sur cette matière, peut-être le fruit en serait-il moindre que je ne dois le prétendre d'un discours uniquement consacré à l'édification de vos âmes. » En conséquence il n'examine la question que quant aux pécheurs.

qu'une vérité est d'application générale y chercher à tout prix une intention particulière. Autrement il n'est page de Bourdaloue dont on ne fît le portrait et la satire de quelque personne ou de quelque chose de son temps. Pareille observation regarde le sermon *sur l'impureté*, « sermon qui, assure-t-on, choqua et souleva une partie de la cour » comme faisant allusion aux contes de la Fontaine [1]. Peut-on admettre d'ailleurs que Bourdaloue eût lu cet ouvrage ; et le seul souvenir en devait-il être évoqué par lui dans la chaire [2]? Quant à l'affaire dite des poisons, c'est autre chose. Elle constituait un fait public qui pouvait justement préoccuper l'orateur [3]. Le sermon sur *la pré-*

1. Cette allusion est si peu certaine que Sainte-Beuve qui y croyait se rétracte dans une note postérieure et regarde comme plus probable qu'il s'agit de quelque autre ouvrage plus raffiné, peut-être de l'*Aloïsia* dont la publication coïncide assez bien avec la date probable de ce sermon et que semblait également avoir en vue le chanoine Maucroix, l'ami de la Fontaine, quand il écrivait, en février 1682, à un autre chanoine de Reims : « Oh ! mon petit cher, quel livre court secrètement par Paris ! l'*École des filles*, bagatelle ! *Arétin* livre honnête !... » Sainte-Beuve déclare qu'il livre ce point de détail à l'examen des bibliographes. Inutile. Son erreur même au sujet de la Fontaine nous dispense de chercher un autre point de mire aux paroles de Bourdaloue. Quoi ! elles sont si peu précises et d'une transparence si voilée ! Qui leur pourrait sûrement garantir tel ou tel autre objectif?

2. Bourdaloue va jusqu'à se défendre d'employer dans cette matière les expressions mêmes de saint Paul : « Oui, je craindrais, dit-il, que tout consacrées qu'elles sont elles blessassent votre pudeur... Malheur à moi, ajoute-t-il, si sous prétexte de confondre les pécheurs je scandalisais jamais une âme simple et innocente. » Toute cette allusion prétendue au livre de la Fontaine ou à tel autre se réduit à cette observation générale : « Paraît-il un livre diabolique qui révèle ces mystères d'iniquité, c'est celui que l'on recherche, celui que l'on dévore... c'est le livre du temps qu'il faut avoir lu... »

3. Il veut prouver que l'impureté traîne après elle tous les désordres. Et après avoir invoqué le témoignage de l'histoire il en vient à

destination n'offre à son tour qu'une polémique indirecte contre les erreurs de Luther et de Calvin. Bourdaloue y combat comme également contraires au salut les opinions relâchées et les rigoristes. Surtout il y réfute la théorie de la foi sans les œuvres et celle du fatalisme. Mais il préfère de beaucoup que l'on néglige ces disputes et que l'on fasse simplement le bien. « L'âme simple et bien intentionnée ne fait point la théologienne et la savante, » dit-il.

Tous ces sermons sont, si l'on veut, de circonstance et l'on ne prétend point que Bourdaloue ne s'y inspira pas plus d'une fois du milieu contemporain. Mais il n'est guère admissible qu'il ait fait autant de portraits qu'on le crut alors. Presque tous les passages que l'on souligne dans ce sens auraient le même à-propos aujourd'hui dans une chaire chrétienne. Il est

des faits contemporains : « Notre siècle, dit-il, ce siècle si malheureux a bien de quoi nous en convaincre et Dieu n'a permis qu'il engendrât des monstres que pour nous forcer à en convenir. Nous les avons vus avec effroi; et tant d'événements tragiques nous ont appris plus que nous ne voulions ce qu'un commerce criminel peut produire non plus dans les États, mais dans les familles et les plus honorables. L'empoisonnement était parmi nous un crime inouï; l'enfer pour l'intérêt de cette passion l'a rendu commun... » Et l'orateur rappelle également les sacriléges qui entrèrent alors comme assaisonnement dans les dissolutions du libertinage, ces *messes noires* dont les chroniques du temps nous ont informé, dont l'instruction et la poursuite furent une des occupations de la chambre ardente et où les plus grands noms de la cour parurent impliqués. (Voir à ce sujet les chapitres VII et VIII de *la Police sous Louis XIV*, par M. Pierre Clément — et aussi le chapitre VI de *Mme de Montespan et Louis XIV*, par le même.) Toutefois le prédicateur qui ne pouvait ignorer ces honteux mystères publiquement dévoilés ni les passer absolument sous silence s'en détourne aussitôt: « Disons des choses moins affreuses, s'écrie-t-il; et que celles-là, s'il est possible, demeurent ensevelies dans un éternel oubli. » (Serm. sur l'*impureté*, Ire p.)

d'ailleurs évident que la prédication de la morale évangélique n'a point de règles fixes, qu'elle doit changer d'allures, de ton. de formes suivant le milieu, et que le prédicateur qui ne tiendrait nul compte de celui-ci et dont le discours n'en offrirait dans une certaine mesure le reflet ni l'expression ne serait qu'un médiocre et peu utile apôtre.

Cela dit, nous aurons bientôt relevé dans les sermons du célèbre jésuite les passages qui eurent uniquement ou principalement en vue la cour de Louis XIV.

La connaissance de cette cour lui devient bientôt familière. Il parle de ses divers mouvements, de ses coutumes et de ses maximes, de ses intrigues et de ses soins, de sa mollesse, de ses plaisirs, de ses pompes[1] en homme auquel elle n'a plus rien à apprendre ni à cacher. Il la proclame « un séjour de tentations et de tentations dont on ne peut presque se préserver et de tentations où les plus forts succombent[2]. » Il en nomme « l'idole » qui est « la fortune. » Oui, s'écrie-t-il, « c'est à la cour qu'on l'adore, c'est à la cour qu'on lui sacrifie toutes choses, son repos, sa santé, sa liberté, sa conscience même et son salut ;

1. Serm. sur *les Tentations*, IIe p. Devant le roi.

2. *Ibid.* Ire. p. — Et dans le sermon du Vendredi-Saint, sur le texte : « *Sequebatur autem illum*... : « L'on ne respire dans cette région corrompue qu'un certain air de vanité ; l'on n'y estime que ce qui a de l'éclat, l'on n'y parle que d'élévation ; et de quelque côté qu'on jette les yeux l'on n'y voit rien ou qui ne flatte ou qui n'allume les désirs ambitieux du cœur de l'homme. » (IIe p.) Il avoue que la vertu y est presque toujours méconnue ou méprisée et qu'il n'y a pour elle d'autre parti à prendre que de s'y cacher ou d'en sortir.

c'est à la cour qu'on règle par elle ses amitiés, ses respects, ses services, ses complaisances, jusqu'à ses devoirs [1]. » Un courtisan, selon lui, est un homme qui, « pour établir sa fortune, essuie tout et dévore tout [2]. » Dans ce monde que l'on peut appeler « l'abrégé du monde, » non-seulement on fait le mal, mais on ne croit pas au bien ; « on veut qu'une basse et servile politique en soit le principe et la fin [3]; » on conteste, on critique et à force de critiquer l'on ne trouve « plus rien qui édifie. » Pour y vivre sinon sans danger, du moins avec quelque sécurité, il est indispensable, selon lui, d'y être appelé de Dieu. S'il faut une vocation pour entrer dans le cloître, il en faut une pour fréquenter la cour [4]; or quelles sont les marques de cette vocation? Le rang, la naissance, l'emploi, le choix du prince, toute autre vraie nécessité. On voit que l'orateur ne méconnaît point les droits de la grandeur. Jésus-Christ, dit-il, ne la réprouve point. « Il en réprouve les abus et les désordres, il en réprouve le faste, il en réprouve le luxe, il en réprouve la mollesse, il en réprouve la dureté et l'impiété, mais sans la réprouver elle-même... Il est le Dieu de toutes les conditions [5]. »

1. Serm. sur *la Providence*, Ire p. — Devant le roi.
2. Serm. sur *la sévérité évangélique*, Ire p. — Devant le roi.
3. Serm. sur *la sainteté*, Ire p. — Devant le roi.
4. Serm. sur *les tentations*, Ire p. — Dans le serm. du Vendredi-Saint sur le texte : *Nunc judicium est mundi*, il s'exprime dans le même sens : « Vous mes chers auditeurs, qui quoique courtisans êtes chrétiens, et qui lorsqu'il s'agit d'être chrétiens devez peu estimer d'être courtisans. » (Ire p.)
5. Serm. sur *la nativité de J.-C.*, IIe p. — Devant le roi.

Mais quels sont selon lui ces vices et ces abus? C'est tout au long de sa prédication et selon le besoin de son sujet qu'il les signale et les flétrit. Le premier et le plus général est l'ambition. C'est elle qui, à l'exclusion du mérite, fait « remuer tous les ressorts de l'intrigue, de la cabale, de l'intercession, de la faveur, » qui fait jouer à la fois « les personnages de suppliant, de négociant, d'offrant, d'adorateur et de client, » qui fait que « l'on s'introduit aux honneurs par la porte de l'infamie » et qu'afin de réussir plus sûrement « on s'appuie du vice même et de l'iniquité dont on recherche la protection » et que tout cela, à force d'être commun, passe même pour innocent... et que l'on se glorifie encore du succès comme d'un trait d'habileté [1]. » Grâce à cette ambition, que voit-on? « Les uns dans l'Église avec tout le faste du monde, les autres dans le monde avec tout le luxe du paganisme... les uns sur le pinacle du temple où souvent la tête leur tourne, les autres dans les magistratures où le poids de leurs obligations les accable; les uns et les autres scandaleux et déréglés dans leur état [2]. » Le premier de ces déréglements, celui qui affecte l'Église, émeut surtout l'orateur et il trouve à ce sujet des accents d'une vivacité singulière : « Il suffit que ce jeune homme soit le cadet de sa maison pour ne pas douter qu'il ne soit appelé aux fonctions sacrées. Tandis qu'il aura un aîné, sa vocation subsistera. Si les choses changeaient de face, elle changerait de même... Et dans ce département de conditions, si de plusieurs

1. Serm. sur l'*ambition*, 1re p. — Devant le roi. *Passim*.
2. *Ibid.*

enfants qui composent la même famille il y en a un plus méprisable, c'est toujours celui à qui les honneurs de l'Église sont réservés. S'il est disgracié, mal fait ou s'il n'a pas l'inclination du père et de la mère, dès là il en faut faire un bénéficier. O impiété !... [1] » Faut-il s'étonner, conclut-il, « si dès lors toutes les conditions du monde sont si avilies, si elles se trouvent remplies de tant d'indignes sujets, si l'on voit tant d'ecclésiastiques scandaleux, tant de juges corrompus, tant de grands sans conscience *et même sans religion* [2]... » A part l'étrangeté de cette dernière gradation, l'on doit reconnaître là des traits vigoureux et quelques-unes des verges indignées avec lesquelles le Sauveur chassait les profanateurs du temple. L'ironie, quoique rarement, mais non sans succès, s'y ajoute : « C'est assez, dit-il, qu'un tel soit fils d'un tel pour qu'il ait l'assurance de vouloir être tout ce qu'a été son père. Avec cela, quelle que soit son indignité et son incapacité personnelle, il n'y aura rien qu'il n'entreprenne; il jugera, il commandera, il gouvernera, il décidera du sort et de la vie des hommes... [3] »

Combien d'auditeurs pouvaient et devaient se sentir atteints ici. Tous ces coups portent sans contredit; toutes ces flèches volent droit au but. Et quant aux courtisans exempts d'ambition, s'il en était, d'autres sévérités les attendaient. Quelle raillerie, par exemple,

1. Dans le serm. du Vendredi-Saint, sur le texte : *Peccata nostra...* Bourdaloue exprime les mêmes plaintes au sujet des permutations, provisions, résignations et pensions mercenaires et simoniaques. (Ire p.)
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

l'orateur ne fait-il pas des riches ! « Quiconque est riche, leur dit-il, est éminemment toutes choses, et sans mérite il a tout mérite. Il est noble sans naissance, savant sans étude[1], brave sans valeur ; il a la qualité, la probité, la prudence, l'habileté ; sans autre distinction que l'or et l'argent il parvient aux honneurs. Par là, il règne, il domine ; par là, il est chéri des grands et adoré des petits... En un mot, par là, il n'est exclu de rien et se fait ouverture à tout[2]. » Mais le pire de leur condition est l'égoïsme et la sensualité qui se traduisent surtout par la dureté envers les pauvres : « Idolâtres de vos sens et tout occupés de vous-mêmes, que le pauvre pâtisse dans la disette, que le malade languisse sur la paille, que la veuve chargée d'enfants et percée de leurs cris ne puisse répondre à leurs gémissements que par ses larmes, comme ce sont des maux étrangers et qui n'approchent point de vous, vous êtes contents et ne pensez guère si les autres le doivent être[3]. » Et encore : « Au lieu de les soulager, vous insulterez, pour ainsi parler, à leur misère en leur faisant voir dans votre élévation l'éclat et la pompe qui vous environne[4]. » Ce ne sont point là, s'écrie-t-il, « les vues de Dieu. Vous êtes riches, mais pour qui ? pour les pauvres[5]. »

Partant de là, il trace avec tous les Pères les règles de l'aumône. Celle-ci réclame au moins l'abandon du

1. Cela ne rappelle-t-il pas le mot de Molière sur « les gens de qualité qui savent tout sans avoir rien appris. »
2. Serm. sur *les richesses*.
3. Serm. sur *l'aumône*, Ire p. — Devant Monsieur.
4. *Ibid.* IIe p.
5. *Ibid.* Ire p.

superflu. Et l'orateur, définissant le superflu, l'appelle tout ce que l'on donne à la débauche, au luxe, au jeu, à toutes les passions. La débauche, on le sait, ne manquait point à cette cour. Elle s'y décorait d'un nom contre lequel Bourdaloue proteste, le nom de galanterie, et elle y affectait, outre ses allures de tout temps, qu'il stigmatise, certaines formes neuves encore, paraît-il, et qu'il dénonce avec une hardiesse tout évangélique : Oui, s'écrie-t-il, « le désordre ancien et commun était de voir avec compassion un insensé, sous le nom d'amant, prodigue, et prodigue jusqu'à l'extravagance, entretenir le luxe d'une mondaine qu'il idolâtrait ; mais le désordre du temps est de voir une femme perdue d'honneur aussi bien que de conscience, par un renversement autrefois inouï, faire les avances et les frais, s'épuiser, s'endetter, se ruiner pour un mondain à qui elle est asservie, dont elle essuie tous les caprices, qui n'a pour elle que des hauteurs et qui ordonne de tout chez elle en maître, tandis que, libre du respect humain dont elle a secoué le joug, elle se fait une vanité de ne ménager rien et un plaisir de sacrifier tout pour se piquer du ridicule avantage et de la folle gloire de bien aimer[1]. »

Est-il certain qu'en traçant ce piquant tableau, Bourdaloue n'eut point en vue quelque aventure célèbre en ce genre, celle, par exemple, de Mademoiselle ? Toujours est-il qu'il ne traitait point ce mal comme exceptionnel à la cour. Sa crainte est même d'avoir enfoncé le scalpel dans trop de chairs et des

1. Serm. sur *l'impureté*, I[re] p. — Devant le roi.

chairs trop vives, puisque aussitôt il ajoute : « Ne vous offensez pas, mesdames... Dieu, témoin de mes intentions, sait avec quel respect pour vos personnes et quel zèle pour votre salut je parle aujourd'hui. » Au reste, il ne semble retirer un moment le fer de la plaie que pour l'y remettre à nouveau, en chirurgien habile à ne pas faire crier, mais impitoyable en vue de guérir. « Le désordre qui m'afflige, poursuit-il, est que l'on prétend maintenant, et peut-être avec justice, vous rendre responsables de ce débordement de mœurs que nous voyons croître de jour en jour ; et que l'on n'accuse plus simplement vos lâchetés, vos complaisances, vos faiblesses, mais qu'on l'impute à vos artifices et à la dépravation de vos cœurs[1]. »

On pense bien qu'après cela le luxe ne trouvera point grâce à ses yeux. Immodesties, folles dépenses, amour d'elles-mêmes, oisiveté molle, divertissements continuels et sans mesure, voilà de quels griefs il accable la partie féminine de son auditoire[2]. Et les hommes ne se trouvent point absous, il s'en faut. « Ce faste d'habits, cette superfluité de train, cette vanité d'équipages, cette curiosité de meubles, » voilà ce qu'ils doivent retrancher. C'est de telles prodigalités que naissent les injustices envers des créanciers, marchands, artisans ou domestiques dont on retient le salaire[3]. Et elles ont une autre conséquence qui indigne l'orateur, à savoir le jeu. On a déjà vu quel il était à la cour de Louis XIV. Bourdaloue, à défaut

1. *Ibid.*
2. Serm. sur *l'éloignement de Dieu*, Ire p. Devant le roi.
3. Serm. sur *la pénitence*, Ire p. — Devant le roi.

d'autre témoignage, nous l'apprendrait : « Un jeu sans mesure et sans règle, leur dit-il, qui n'est plus pour vous un divertissement, mais une occupation, mais une profession, mais un trafic, mais une attache et une passion, mais, si j'ose ainsi parler, une rage et une fureur; » et comme suite nécessaire « l'oubli des devoirs, le déréglement de la maison, la dissipation des revenus, des tricheries indignes, des friponneries que cause l'avidité du gain, des emportements, des jurements, des désespoirs[1]. » Certes, le tableau est vif et toutefois, produit devant la cour, on a lieu de le croire exact.

De ces passions et de ces vices découlaient, dans la vie publique et privée, des scandales que l'orateur n'hésite point à dénoncer, — scandales de ces mères qui détruisaient par leur exemple, chez leurs propres filles, les leçons de vertu que dictaient leurs paroles, — scandales de ces maîtres qui faisaient de leurs serviteurs les complices de leurs iniquités, les employant à des ministères que le respect de l'auditoire et de la chaire empêche l'orateur de représenter, — scandales de ces prêtres qui décriaient leur caractère et leur mission[2].

Mais le fond de tout cela était, d'une part, la fausse conscience que se forment les grands et qui est le propre du monde particulier où ils vivent, monde « où les passions dominent, où les désirs sont plus ardents, où les intérêts sont plus vifs, où la vue de se mainte-

1. *Ibid.*
2. Serm. sur *le scandale*, IIe p. — Dans le serm. sur *l'éloign. et le retour à Dieu*, Bourdaloue reprend et énumère de nouveau ces griefs.

nir, où l'impatience de s'élever, où l'entêtement de se pousser, où la crainte de déplaire, font qu'à force d'en respirer l'air on s'accoutume à l'iniquité et l'on a moins horreur du vice[1]; » — d'autre part, « un esprit d'irréligion, d'incroyance, ou plutôt une contrefaçon d'athéisme qui se glisse à la cour. » Le mot contrefaçon est de Bourdaloue. Bossuet eût dit plus, mais déjà les temps avaient changé et l'on vivait « sous un règne et au milieu d'une cour où l'on était au moins *revenu* des détestables maximes de l'impiété[2]. Un vernis, toutefois, en était resté; et jusqu'en la présence d'un prince qui, dit l'orateur, plus zélé que jamais pour les intérêts de Dieu, donne du crédit à la religion et combat le vice bien plus efficacement par son exemple que je ne le puis faire moi-même par mon ministère[3], » il y avait bien quelques survivants de ces hommes que le

1. Serm. sur *la fausse conscience*, Ire p.

2. Serm. sur *le respect humain*. Péroraison. — Devant le roi. Dans un sermon pour le Vendredi-Saint sur ce texte : *Nunc judicium est mundi*, il assignait quatre caractères de l'impiété et surtout de celle qui règne plus communément à la cour, savoir : la curiosité, l'ignorance, le mépris des choses de Dieu, l'esprit railleur. (Ire p.)

3. *Ibid.* On voit assez que ce sermon fut prêché vers la fin du règne de Louis XIV, et dans les derniers temps du prédicateur lui-même. Ce qu'ajoute Bourdaloue de ce roi *déclaré contre le libertinage* et de ces courtisans qui se feraient un principe, *si le roi était libertin*, de l'être avec lui, confirme pleinement notre supposition. Dans le sermon sur *la passion de J.-C. — Nunc judicium est mundi*... il dit également, parlant de « ces courtisans réprouvés qui se font une gloire de leur libertinage : » « Je sais trop les *dispositions et les intentions* du monarque qui m'écoute pour ne pas seconder sa piété en leur déclarant une guerre ouverte, et employant contre eux toute la force et toute la liberté du ministère évangélique. » (Ire p.) Il est assez probable que Bourdaloue n'eût pu tenir ce langage sous le règne de la... La Vallière ou de la Montespan.

prédicateur avait déjà qualifiés de « libertins de profession dont le monde est rempli, qui prenant pour force d'esprit l'endurcissement de leur cœur font gloire de n'avoir plus ni foi, ni loi[1]. »

On voit qu'en somme Bourdaloue parcourut en tout sens son auditoire de la cour. Tous les genres de vices et de péchés, il les stigmatisa ; tous les genres de conseils et d'exhortations, il les prodigua. Et chacun en eut sa part. Mais dans ce monde mêlé, varié, qu'il a appelé « l'abrégé du monde, » et qui l'était en effet, son attention se porte et devait se porter, en plus d'une rencontre, sur les personnes royales. Il n'abusa point, il est vrai, et même il usa à peine de ce devoir ou de cette permission. Le plus souvent il commence, poursuit et achève son discours sans avoir autrement remarqué la présence de leurs majestés ou de leurs altesses. C'est qu'il estime que les préceptes du bien sont communs à tous et qu'il laisse à chacun le soin de se les appliquer. Qu'eût ajouté d'ailleurs en clarté et en précision aux paroles que voici un tour plus direct et plus personnel : « Jamais la majesté d'un roi n'est plus auguste que quand il tient son lit de justice... Encore plus vénérable quand c'est un roi qui sait faire le discernement de ses sujets et peser le mérite dans une juste balance, qui n'a pour le crime que des châtiments, tandis que toutes ses récompenses sont pour la vertu ; qui non-seulement fait état de venger les injustices et les violences, mais qui s'applique à réformer la justice même, qui en corrige les abus, qui

1. Serm. sur *la parfaite observation de la loi*, 1re p. — Devant le roi.

en rétablit le bon ordre ; qui, sans éloigner personne de son trône, prête l'oreille aux humbles supplications des petits, écoute les plaintes des particuliers et par là tient les juges et les magistrats dans le devoir ; enfin qui, se voyant au-dessus de tous, n'a rien plus à cœur que d'être équitable envers tous[1]. »

Bourdaloue procède volontiers ainsi ; et encore ne prodigue-t-il pas cette manière. Parfois au milieu d'un développement il lance un mot, une allusion. C'est ainsi que, parlant de la douceur avec laquelle Dieu nous gouverne, il fait inopinément cette réflexion : « Si les puissances de la terre, dont nous dépendons, se comportaient de la sorte envers nous, nous en serions idolâtres[2]. » Au reste, de politique point, ou presque point. On voit néanmoins ce qu'il pense : c'est ce que pensait son temps. La royauté est de droit divin et ce droit divin s'est incarné dans la famille régnante. Louis XIV est par *sa naissance* le monarque auquel *le ciel nous a soumis et que Dieu nous a donné pour maître*[3]. Il le proclame « le plus grand et le plus absolu des rois. » Ailleurs il le glorifie comme un roi conquérant et le plus conquérant des rois, ce qui s'accorde assez mal avec le titre de roi pacifique qu'il lui souhaite et dont il le félicite également[4]. Mais le compliment qu'il lui adresse le plus volontiers est de se

1. Serm. sur *le jugement dernier*, exorde. — Devant le roi.

2. Serm. sur *la grâce*.

3. Serm. sur *la récompense des saints*. Ire p. — Dans le serm. sur *la sainteté*, Bourdaloue dit encore : « *Dieu vous a donné, Sire, par droit de naissance* le plus florissant royaume de la terre. » (Péroraison et compliment.)

4. Serm. sur *la nativité de J.-C.*

montrer « le plus chrétien des rois[1]; » et ce mot, dans l'intention de l'orateur, a plus de portée qu'il ne semble. Il comprend chez le souverain ce que Bourdaloue appelle « son application constante à maintenir l'intégrité et la pureté de la foi, sa fermeté et sa force à réprimer l'hérésie, à exterminer l'erreur, à abolir le schisme, à rétablir l'unité du culte de Dieu[2]. » Sous ce rapport Louis XIV est à ses yeux « le roi suscité et choisi de Dieu pour des choses dont ses augustes ancêtres n'ont pas même osé former le dessein[3] » et parmi ces choses il place ouvertement le triomphe sur les ennemis de l'Église. Ce triomphe lui tient au cœur. Il s'y complaît en mainte rencontre et principalement dans l'oraison funèbre de Henri de Bourbon où, tout en se défendant « de la pensée de faire aucun reproche à ceux que l'erreur ni le schisme ne l'empêcheront point de regarder comme ses frères et pour le salut desquels il voudrait, au sens de saint Paul, être lui-même anathème, » il célèbre pourtant « cette fameuse guerre qui réprima l'hérésie et à laquelle la Rochelle et toutes les autres villes protestantes sont redevables de leur salut et de leur bonheur[4]. » Il ne qualifie pas moins que de guerres saintes celles qui ensanglantèrent la Guienne, le Dauphiné, le Berri et le pays de Castres, guerres dont il ne ferait, il l'avoue lui-même, aucun éloge *si la religion n'en avait été le sujet et le motif*. Après cela faut-il

1. Serm. sur *la sainteté*.
2. Sur *la nativité de J.-C.* — Péroraison.
3. Serm. sur *la sainteté*. — Péroraison.
4. IIe p.

s'étonner de le voir choisi par le roi pour une mission qu'une conscience moins *zélée* que la sienne eût peut-être hésité à accepter, celle d'aller dans le midi, « à Montpellier et dans ces provinces où tant de gens se sont convertis *sans savoir pourquoi*, » appuyer les dragons qui avaient été « de très-bons missionnaires jusqu'ici » et rendre « leur ouvrage parfait[1]. » Nous sommes bien convaincu de la sincérité de l'apôtre en cette circonstance, mais cela même nous rend plus pénible de le voir s'associer à des convertisseurs par le sabre et nous regrettons que l'on ait pu écrire de lui aussi cavalièrement que le fit Bussy : « Sa Majesté l'a *dupée* (l'hérésie) et l'édit qu'il vient de donner *soutenu des dragons et des Bourdaloues* a été le coup de grâce[2]. » On voit maintenant que ces convertis savaient trop pourquoi ils l'étaient, et cette duperie royale ne méritait assurément pas qu'un prédicateur de ce caractère s'en fît, même de bonne foi, l'instrument.

Bourdaloue, du reste, ne se montrait guère moins sévère à l'égard des mauvais catholiques et s'il n'invoque pas en termes exprès contre eux la rigueur du bras séculier, ce n'est pas sans se plaindre hautement de voir la cause de Dieu « indignement traitée, faiblement soutenue, hautement abandonnée, lâchement trahie[3] » par ceux qui ont autorité pour la défendre : « Combien d'impies, s'écrie-t-il, non-seulement épargnés et ménagés, mais respectés et honorés, mais

1. Mme de Sévigné à Bussy, le 28 octobre 1685. — *Journal* de Dangeau, 16 octobre 1685.
2. Lettre à Mme de Sévigné, 14 novembre 1685.
3. Serm. sur *le jugement dernier*. — Ire p. — Devant le roi.

dans l'impiété même loués et applaudis... Combien de péchés, et de péchés les plus monstrueux et les plus infâmes, dont on ne voit nul châtiment et dont les auteurs, à la honte de la religion, marchent impunément et tête levée? Quelque obligation qu'on ait de réprimer le libertinage, *quand Dieu s'y trouve seul intéressé*, on dissimule, on temporise, on mollit, on a des égards... [1] » Ces plaintes se retrouvent assez fréquemment dans la bouche de l'orateur, au cours de sa prédication, pour laisser croire qu'un chemin tracé à la loi de Dieu, même par le glaive, jusqu'à la conscience humaine ne l'eût point trop effrayé. L'intérêt de cette loi, même seul, même abstrait, semblait justifier à ses yeux une répression matérielle.

Et chose à remarquer, c'est d'ordinaire au milieu d'un compliment au roi, comme afin de les lui rendre plus persuasives, que Bourdaloue insinue, énonce ou développe ces maximes. On les retrouvera notamment dans cette célèbre péroraison du second discours sur *la Nativité* où l'orateur résume les gloires, les consolations et les espérances du roi et de son règne déjà fort avancé [2]. Il y en a quelque chose aussi dans le compliment qui met fin au premier sermon du même

1. *Ibid.*

2. On était en 1697. La date de ce compliment et de ce sermon semble fixée par ces mots de l'orateur : « J'ose prédire à V.-M. qu'un jour elle verra les fruits de cet heureux mariage qu'elle vient de faire et qui étendra ses années à une nouvelle génération. » D'après ce qu'ajoute Bourdaloue : « Un fils digne héritier de votre trône... un petit-fils formé par vous et *déjà établi par vous*, une princesse *son épouse*, votre consolation et votre joie,... » il s'agit évidemment de l'union toute récente du duc de Bourgogne, fils aîné du Dauphin, avec une princesse de Savoie, union qui eut lieu le 7 décembre 1697.

jour, lequel toutefois porta principalement sur la paix que le roi venait de conclure et inspira à l'orateur des accents émus. Enfin l'écho en reparaît dans cette péroraison du sermon de Pâques, par laquelle il prend, pour un temps du moins, congé de la cour.

En général, il est rare que Bourdaloue adresse quelque leçon personnelle, si ce n'est dans le compliment; et de compliment il n'en fait qu'au roi, à la reine et à Monsieur. Du moins sont-ce les seuls dont ses discours imprimés présentent la formule. Fut-il en réalité aussi sobre de ces hommages qu'il nous le paraît aujourd'hui, c'est-à-dire se borna-t-il dans tout le cours de douze stations à ces trois compliments en forme qui s'adressent au roi [1], à ces deux éloges dont il salue la reine qui présidait le sermon sur *la religion chrétienne* et celui sur *la parfaite observation de la loi* et à cette espèce de panégyrique qui accueille Monsieur au début d'un sermon sur l'aumône, on peut le croire et cependant rien n'y oblige. Il n'est pas impossible que Bourdaloue, quoique non improvisateur, ait, selon l'occurrence, brûlé devant les principaux personnages de son auditoire quelque grain d'encens dont la fumée ne nous est point parvenue [2]. On cite-

1. Outre celui qui termine le sermon sur *la sainteté*, il y en a deux pour le jour de Noël et deux pour le jour de Pâques. Cependant Bourdaloue prêcha six fois le sermon de Noël à Versailles, et trois fois au moins le sermon de Pâques soit à Versailles, soit à Saint-Germain, devant leurs Majestés.

2. Témoin ce compliment au roi « sur le rétablissement de sa santé » le plus touchant, dit Dangeau, et « le plus pathétique que j'aie jamais entendu, » qui termina le sermon du 25 décembre 1686. (Dangeau, *Journ.* 25 décembre 1686.) Témoin également, celui du 25 décembre 1684 dont le même Dangeau nous informe, dans lequel « il atta-

rait d'ailleurs plus d'un compliment indirect[1]; tandis que les compliments en règle dont nous parlons devaient, à cause de leur importance, être tout à la fois rares et d'une composition étudiée. Ils sont en effet dans un certain genre des chefs-d'œuvre. L'orateur y résume ses vœux, ses conseils, ses principes même. La leçon y coudoie l'éloge, la plainte l'action de grâce. La note en général en est juste; et pour Marie-Thérèse qui « réunit dans son auguste personne tout l'éclat de la grandeur humaine et tout le mérite de la sainteté chrétienne[2] » elle devient presque tendre. Où elle se fait adulatrice et forcée c'est à l'égard de ce triste prince qui eut nom Philippe de France, dans lequel il salue « cette grandeur d'âme qui paraît en tout, cette générosité de sentiments, cette bonté de naturel, tant d'autres qualités que nous admirons[3]. » Et ce qu'il y a d'étonnant est de voir ce grave religieux se roidir en quelque sorte contre le reproche de flatterie qu'il pressent chez ses auditeurs, et, par un effort moins heureux que hardi, vouloir se les adjoindre comme complices : « Ce ne sont point, dit-il, Monseigneur, de ces éloges étudiés que la flatterie donne aux princes et qui quelquefois expriment plutôt ce qu'ils doivent être que ce qu'ils sont. Je ne dis rien que n'ait dit cent fois avant moi, que ne dise encore tous

qua un vice qu'il conseilla fort à S. M. d'exterminer dans sa cour » et qui fut « remarquable aussi bien que le sermon. » (*Journ.* 23 décembre 1684.)

1. Celui, par exemple, qui termine le sermon sur *le respect humain*.

2. Serm. sur *la religion chrétienne.* — Exorde.

3. Serm. sur *l'aumône.* — Exorde.

les jours comme moi et aussi hautement que moi tout ce peuple qui m'écoute, dont vous possédez les cœurs. »

Le panégyriste, chez Bourdaloue, est d'ordinaire mieux inspiré. Il ne prononça, au reste, que deux éloges funèbres, ceux de Henri de Bourbon et de son fils le grand Condé. Les cœurs de ces deux princes ayant été portés aux Jésuites de la maison professe, et la Compagnie tout entière leur ayant les plus grandes obligations, le moins qu'elle pût faire était d'emprunter la voix de son plus illustre orateur pour exprimer devant le fils ce qu'elle devait au père, puis devant le petit-fils ce qu'elle avait reçu du fils. La marque de cette influence apparaît au cours des deux éloges en diverses choses, soit en l'indulgence que réclame Bourdaloue « dans un genre si nouveau pour lui, » soit surtout en ce long panégyrique qu'il trace de cet ordre « plus singulièrement dévoué à porter les intérêts de la vraie religion et par une conséquence nécessaire plus infailliblement exposé à la malignité et à la censure des ennemis de la foi[1], » soit enfin dans le retour que, contrairement à ses habitudes, il fait sur lui-même, rappelant, au sujet de Louis de Bourbon, le vœu qu'il avait publiquement exprimé de sa conversion et dont il avait « comme anticipé l'effet par une prière qui parut alors tenir quelque chose de la prédiction[2]. » — On peut croire que, vu la modestie

1. Ire p.

2. *Or. fun.* de Louis de Bourbon, IIe p. — Ce vœu et cette prière avaient été par lui formulés dans l'éloge de Henri de Bourbon. En voici les termes : « C'est pour ce fils et pour ce héros que nous fai-

de l'orateur, cette mise en scène de sa propre personne, n'avait d'autre but que l'intérêt do son ordre dont les liens d'amitié avec la famille de Bourbon étaient ainsi solennellement affirmés.

Quoi qu'il en soit, les doux éloges furent ce que l'on pouvait attendre d'un tel orateur, ou plutôt d'un tel prédicateur [1]; car, sous une forme plus soignée, c'est toujours le sermon qui domine. Nous ne disons point avec M. Vinet que son génie « tout didactique, nullement historique et très-peu plastique, a dénaturé le genre de l'oraison funèbre, » mais nous croyons que si l'on prend Bossuet pour modèle de ce genre, Bourdaloue sera jugé inférieur à la tâche qu'il entreprenait ici. Au reste, il ne paraît pas lui-même l'avoir bien compris. C'est, en effet, sur un seul point, celui de la mort du grand Condé, et non sur le discours tout

sons continuellement des vœux; et ces vœux, ô mon Dieu, sont trop justes, trop saints, trop ardents pour n'être pas enfin exaucés de vous. C'est pour lui que nous vous offrons des sacrifices; il a rempli la terre de son nom et nous vous demandons que son nom si comblé de gloire sur la terre soit encore écrit dans le ciel. » Cette prière fut proférée le 10 décembre 1683, et la conversion déjà fort avancée de Condé ne tarda guère. Trois ans après, ce prince mourait et Bossuet dit lui-même que « sans être averti par la maladie, ni pressé par le temps » il avait exécuté « ce qu'il méditait. »

1. Ils furent en tout cas très-applaudis; Mme de Sévigné écrivait de celui de Henri de Bourbon : « Auriez-vous jamais cru que le Bourdaloue eût fait depuis six jours aux Jésuites la plus belle oraison funèbre de M. le Prince, qu'il est possible d'imaginer... le plus beau et le plus chrétien panégyrique qui ait jamais été prononcé. Si on l'imprime, je vous l'enverrai. » (A Bussy, 15 décembre.) Et Mme de Montmorency marquait à son tour son impression de celui de Louis de Bourbon : « Je meurs d'envie que vous voyiez l'oraison funèbre de M. le Prince, faite par le P. Bourdaloue; nous l'admirons. » (A Bussy, 12 mai 1687.)

entier, qu'il avait sans nul doute entendu, qu'il déclare que le don d'en faire « goûter et sentir l'onction était réservé à une bouche plus sacrée et plus éloquente que la sienne, et que l'illustre et savant prélat, qui a parlé avant lui, a déjà épuisé *cette* matière [1]. » La restriction de cette louange témoigne en vérité d'une admiration insuffisante pour le chef-d'œuvre de Bossuet. Ou il ne fallait point en évoquer le souvenir, ou l'on devait ne point le circonscrire de la sorte. Après cela, il est juste de ne demander aux gens que ce dont ils sont capables. Si Bourdaloue eût autrement goûté Bossuet, il aurait sans doute traité différemment une matière qu'il n'aborda qu'accidentellement et pour accomplir, en quelque sorte, un devoir de reconnaissance personnelle.

Il l'accomplit, sinon magnifiquement, du moins chrétiennement et non sans habileté. Celle-ci le préserva de l'écueil qui avait été funeste à Bossuet, à savoir le parallèle de Turenne avec Condé. Il fit intervenir, il est vrai, Turenne, « cet homme digne de l'immortalité, » mais pour en faire « le plus zélé, aussi bien que le plus sincère des admirateurs » de Condé, chez lequel il proclamait lui-même « l'universalité jointe à l'éminence des vertus guerrières. » Et tout en louant Louis de Bourbon, il n'omit pas plus de célébrer « ce règne heureux, glorieux, miraculeux sous lequel nous vivons [2] » qu'il n'avait oublié, en préconisant Henri de Bourbon, de glorifier « toutes ces illus-

1. *Or. fun.* de Louis de Bourbon. IIIe p.
2. Ire p.

tres têtes » qui dominaient son auditoire, sans excepter celle d'Henri-Jules de Bourbon, qu'il proclama « le miracle de son âge » et qu'il prédit, hélas ! si vainement, devoir être « la copie vivante de son père et de son aïeul. »

En somme, Bourdaloue, qui s'est vanté de ne savoir « ni flatter ni déguiser, » n'a guère dépassé la mesure permise de l'éloge funèbre. C'est un genre dont nous jugeons assez mal aujourd'hui, disparu qu'il est de nos mœurs ; et pour en apprécier sainement les exigences, il ne faudrait rien moins que deux objets assez difficiles à rencontrer présentement, nullement rares alors, c'est-à-dire un mort illustre et un auditoire d'élite, sans compter le mérite d'un orateur capable d'imprimer à la louange une grandeur qui en diminue la flatterie.

CHAPITRE III.

Le P. François Chaussemer; — Dom Jean de Saint-Laurent; — Pierre de La Broue, évêque de Mirepoix; — l'abbé de Brou-Feydeau; — l'abbé des Alleurs; — l'abbé Nicolas Denise; — l'abbé Jacques Cassagnes.

De Bourdaloue à Fléchier, c'est-à-dire jusqu'à la dernière station prêchée par celui-ci à la cour, s'étend un intervalle de douze années qu'occupent d'abord les sommités de la chaire chrétienne de cette époque, Bourdaloue, l'évêque de Tulle, l'évêque de Périgueux, le P. Gaillard et Fléchier lui-même, puis divers orateurs de second rang tels que le P. Chaussemer, jacobin, dom Jean de Saint-Laurent des Feuillants, l'abbé des Alleurs, l'abbé de Brou, l'évêque de Mirepoix, l'abbé Denise, l'abbé Cassagnes; et nous ne comptons ici que les prédicateurs de tout ou partie des avents et carêmes qui figurent dans ce laps de temps. Il nous suffira de leur consacrer quelques notes rapides.

Le P. François Chaussemer ou Chauchemer, qui se présente d'abord, était originaire de Blois. On a peu de détails sur sa vie. Les années 1640 et 1713 fournissent la date de sa naissance et de sa mort. Celle

de 1673 marque sa première apparition à la cour. Elle suppose évidemment un succès précoce dans la prédication. Le mérite ou le privilége pouvait seul donner accès à la chaire royale et aucune trace de spéciale faveur ne nous explique cette rapide fortune d'un religieux qui à trente-trois ans se faisait entendre, ainsi qu'il le dit lui-même, « dans le premier lieu du monde. »

Son début fut un sermon prononcé le Jeudi-Saint, à la cène du roi, dans la chapelle de Saint-Germain. Au moins n'en trouvons-nous point d'antérieur; et vraisemblablement il n'y en eut pas. Le sujet de circonstance était l'humilité; et bien que ressassée presque tous les ans à pareil jour, cette matière fixa son choix. Il nous apprend lui-même qu'il s'attachait de préférence au mystère du jour et qu'il le traitait plus en théologien qu'en moraliste. Sa surprise et son affliction tout ensemble avaient été de voir la plupart des orateurs, fidèles « au goût du siècle qui avait perdu celui de la foi, » détourner leurs sermons vers des points de pure morale [1]. Sans prétendre les condamner, vu qu'ils avaient « de bonnes raisons ou au moins de bonnes intentions, » il les laisse « s'accommoder à la faiblesse de leurs auditeurs, ménager leur

1. *Avertissement* de l'édition de 1709. Il est de l'auteur lui-même et l'édition comprend les seuls sermons « composés et prononcés sur les mystères de la religion. » Le P. Chaussemer avait le dessein de donner au public ses autres prédications, mais sa mort survenue trois ans après ne lui en laissa sans doute pas le temps. Nous le regrettons d'autant plus que dans cette série devaient figurer la plupart de ses sermons prêchés à la cour et dont il ne nous reste que trois sûrement prononcés en cet « auguste lieu. »

délicatesse et accorder quelque chose à ces malades, » et quant à lui il emploie « ce qu'il a reçu de lumières à développer la sagesse de Dieu cachée dans ses mystères [1]. » Il n'ignorait pas, toutefois, qu'en faisant cela, il serait écouté « avec moins de plaisir ; » et ce pronostic se réalisa sans doute, puisqu'il ne se vit plus appelé que rarement à l'honneur d'une chaire qu'il avait d'abord si promptement escaladée.

Quoi qu'il en soit, ce Jeudi-Saint 1673, il développa le double thème de l'humilité de l'esprit et du cœur. Faisant allusion à un mot de saint Cyprien sur la patience, il dit d'abord que l'humilité était une vertu si nécessaire qu'il en faudrait avoir pour l'écouter et une vertu si grande que le seul fait de laver les pieds des pauvres élevait le roi « au-dessus de toutes les actions héroïques qui tenaient l'univers dans l'admiration de Sa Majesté. » Puis usant d'un tour hyperbolique : « Je ne fais point difficulté de dire, ajoutait-il, que ces eaux du Rhin qui font tant de bruit pour tout le monde depuis que vous les avez assujetties ne sont point comparables à celles qui vont être répandues de vos mains et dont vous laverez les pieds des pauvres ; et que ces provinces soumises à vos seules approches et, ce semble, par vos seuls regards, n'élèveront jamais Votre Majesté jusqu'où la porteront les victoires qu'elle fait aujourd'hui remporter à l'humilité de Jésus-Christ sur toute la grandeur du monde. » C'était là fort exagérer sinon la valeur chrétienne de l'action en elle-même, du moins son mérite chez le

1. « *Loquimur Dei sapientiam in mysterio, quæ est abscondita.* » (I, Cor. II.)

prince pour qui elle était une affaire d'étiquette et peut-être un assez vain cérémonial. D'ailleurs, on le voit, elle lui attirait d'assez beaux compliments et l'on peut s'étonner que le prédicateur s'exposât à la gâter par tant d'encens. Mais à la vérité la fumée de cet encens n'appartenait guère plus au roi que celle du canon qui lui avait assujetti les rives du Rhin. On pouvait à peu près mettre sur la même ligne les victoires que Sa Majesté remportait dans l'ordre militaire et celles qu'elle gagnait dans l'ordre chrétien.

Mais enfin, étant donné que les capitaines composent leur gloire de l'héroïsme et du sang de leurs soldats, l'orateur avait raison de dire que le roi seul pouvait parfaitement imiter le Sauveur, vu que seul il pouvait joindre l'humilité avec la majesté. Et certes cette alliance n'était pas peu méritoire : « Il est difficile d'être grand et d'être humble ; difficile de voir tout le monde au-dessous de soi et de ne pas s'élever au-dessus de soi-même ; difficile de se voir à tout moment flatté et de ne pas se croire tel au dedans que la flatterie nous publie au dehors[1] ; » difficile en un mot d'être humble d'esprit. Quant à l'humilité du cœur, « les grands du monde peuvent l'obtenir si sans se dépouiller de cet éclat qui les environne et qui est dû à leur condition » ils en retirent véritablement leur cœur. « L'Évangile ne renverse pas les trônes ; au contraire il n'y a point de loi qui les affermisse mieux... Ce n'est pas l'ordre de la puissance, mais l'influence du cœur qui est criminelle. Dieu a établi la puissance,

1. Ire partie.

mais la malice et la corruption du cœur humain y engendrent l'orgueil; il n'y a donc qu'à ôter ce que l'homme y a mis et le reste sera bon. Mais tout cela est difficile dans la pratique et l'humilité chrétienne est extrêmement rare dans ce siècle. »

On le voit, le moraliste domine ici. Il s'efface relativement dans le sermon de Noël qui termina à Saint-Germain l'avent de 1673. L'orateur y développe le texte : *nunc judicium est mundi*[1] et se propose, dit-il, de joindre l'instruction avec la morale; et, en effet, tour à tour il expose et discute, passe de la théorie à la pratique. Le ton familier s'y mêle au solennel et le contraste en est parfois brusque. Il y a des expressions et des tournures un peu vulgaires et qui sentent l'apôtre du peuple. Une ronde bonhomie, une rude franchise même circulent à travers le discours et se maintinrent vraisemblablement dans tous ceux de la station. Du moins en la terminant l'orateur félicite-t-il le prince d'aimer la vérité jusqu'à aimer la liberté dont usent ceux qui sont chargés de la lui annoncer, et déclare-t-il qu'il a eu le bonheur d'en faire l'épreuve durant tout son avent. « Cet amour sincère pour la vérité; ce zèle ardent pour la pureté de la foi, ce grand soin qu'elle prend pour l'extinction de l'hérésie, cette guerre sainte qu'elle livre au libertinage et à l'impiété jointe à ce respect qu'elle porte à la parole de Dieu, » voilà autant de sujets qui font espérer à l'orateur le salut de Sa Majesté.

Cette station terminée, le P. Chaussemer ne reparut

1. *Joan.* XII.

guère à la cour que durant le carême de 1681. Il y prêcha pour sa part[1] deux sermons, l'un le 28 février, devant la reine, l'autre, le 2 mars, devant le roi. Nous n'avons que ce dernier discours qui est sur le mystère de la *Transfiguration*. L'orateur y développe trois fondements de la religion de Jésus-Christ, sa croix, ses miracles, ses prophéties; et il croit nécessaire de traiter cette matière « dans un temps, dit-il, où nous voyons avec douleur la foi s'affaiblir tous les jours; où d'un côté tant de libertins et d'incrédules prennent plaisir de combattre et d'obscurcir par leurs faux raisonnements les plus vives lumières de l'Évangile et où, de l'autre, le commun des fidèles vit dans une espèce d'indifférence pour sa religion et ne s'applique point à la connaître. » Et cette incrédulité raisonneuse avait cela de fâcheux qu'elle se retranchait dans le cœur. Oui, ce « mauvais cœur d'incroyance[2] » dont parle l'apôtre, voilà quel était le signe d'une génération à laquelle Bossuet et d'autres prédicateurs n'avaient pas épargné sur ce point les reproches et les avertissements, et qui, en avançant du règne de la Montespan vers celui de la Pompadour et de la Dubarry, éteignait de plus en plus dans les corruptions du cœur le flambeau qui jusque-là avait pu résister aux objections de l'esprit.

Le P. Chaussemer quittant la chaire royale ne rentra point pour cela dans le silence. Nous le retrouvons le 3 août 1701 prêchant « avec un applaudissement

1. On se souvient que divers prédicateurs, entre autres Bossuet, suppléèrent durant le carême l'abbé de Fromentières qui était malade.
2. « *Cor malum incredulitatis.* » (*Hebr.* III, 12.)

universel » un discours auquel Bossuet assistait et où il « mêlait en passant un éloge de M. de Meaux fait avec beaucoup d'esprit et de délicatesse, » dit l'abbé Le Dieu. Nous savons aussi que l'année précédente un avocat au parlement d'Aix, François Gastaud, ayant fait [1] l'oraison funèbre de la fameuse Marie-Angélique Charlier, femme Tiquet, décapitée pour avoir attenté à la vie de son mari, le P. Chaussemer crut devoir entreprendre la critique de cette farce et y joindre un discours moral et chrétien sur le même sujet.

Qu'il nous suffise de mentionner ici, entre autres émules du P. Chaussemer à la cour, en 1681, un orateur dont le nom seul, ou à peu près, nous est parvenu. Ce fut dom Jean de Saint-Laurent des Feuillants. Déjà il avait paru devant le royal auditoire à l'avent de 1675, encadré (la fortune a de ces caprices) entre un carême de Mascaron et un de Bourdaloue. Le premier était fait pour empêcher le succès et le second pour le faire oublier. Il est probable que dom Jean de Saint-Laurent n'échappa point à l'une ou à l'autre disgrâce. Dans le fait il ne reparut et, pour une fois, qu'à titre de remplaçant dans la chaire royale, et cette fois il lui arriva encore de se trouver entre le P. Gaillard qui commençait la station et Bossuet qui la terminait.

Peu de temps avant que celui-ci descendît enfin et pour toujours de cette chaire, un de ses meilleurs amis

1. En 1699, in-8.

l'avait occupée. C'est cet évêque de Mirepoix dont le nom s'est déjà présenté sous notre plume au cours de ce travail. Nous n'avons point le sermon qu'il prononça le 2 février 1679, devant le roi, et qui lui valut l'épiscopat[1]; mais si quelque chose nous recommande l'orateur, c'est précisément son amitié avec Bossuet et l'estime grande qu'ils semblent avoir faite l'un de l'autre. Nous avons cité telle lettre de l'évêque de Meaux, qui honore beaucoup l'évêque de Mirepoix. A son tour Bossuet en reçut, et cela publiquement, de vifs et sans nul doute de sincères hommages. Ainsi l'évêque de Mirepoix prononçait, le 5 juin 1690, à Saint-Denis, l'éloge funèbre de Marie-Anne-Christine de Bavière, dauphine de France[2], et à ce service officiait Bossuet. De La Broue eut alors, sinon la modestie, du moins le bon sens de comprendre quelle situation cela lui faisait; et le voilà qui, dès l'exorde, regrette de n'avoir point « la vive et sublime éloquence du grand évêque » qui venait d'expliquer « avec tant de force les leçons contenues dans les deux dernières morts pleurées ici; » mais ajoute-t-il, « il convenait que cet évêque que la princesse *avait elle-même désiré pour panégyriste*, qui avait été son aumônier et qui l'avait assistée mourante, offrît pour elle de préférence le saint-sacrifice. » Cela dit, et toutes convenances étant ainsi sauvegardées, l'orateur pouvait aborder librement son sujet. Montrer la prin-

1. « *Insignis Verbi divini præco, cùm in festo purificationis coràm rege concionem habuisset anno 1679, dignus qui ad episcopatum promoveretur judicatus fuit et nominatus.* » (*Gallia Christ.* — Art. *Eccles. Mirap.*)

2. Paris. — Séb. Mabre. 1690, in-4.

cesse se détachant de la terre à l'aide des maux qu'elle souffre, puis à la faveur de ces mêmes maux se rendant digne du ciel, tel fut son double point de vue. Il le développa avec suite, sagesse, correction dans le style et dans les idées, mais sans rien d'élevé. On remarqua la péroraison qui fut cette apostrophe au jeune duc de Bourgogne, conduisant alors le deuil de sa mère : « Écoutez encore ici cette mère si chérie... Que n'a-t-elle pas attendu de vous, et que ne ferez-vous pas aussi pour répondre à ses espérances. Jamais prince n'en eut de si grandes à remplir et quels efforts ne demande point de vous non-seulement l'attente de tant de peuples... mais principalement le prodigieux amas de gloire qui passant de Louis le Grand jusques à vous, par un fils si digne de lui, vous accablera quelque jour de son poids, si destiné à être l'héritier de leurs États, vous ne travaillez sans cesse à le devenir de leurs vertus. »

Nous ne devons point confondre ici avec l'évêque de Mirepoix, qui s'appelait de La Broue, un de ses émules et contemporains qui se montra côte à côte avec lui dans la chaire royale et qui eut même l'honneur d'y remplacer Bourdaloue durant tout l'avent de 1685, à savoir un aumônier du roi qui avait nom de Brou. Ce de Brou-Feydeau, à défaut d'éloquence, eut cela de commun avec son presque homonyme d'avoir été, comme le dit Saint-Simon, « ami intime du grand évêque de Meaux, » sans compter qu'il l'était encore « de ce qu'il y avait de plus réglé et de plus éclairé dans l'épiscopat. » Il fut d'ailleurs, selon le même témoin assez peu sus-

pect, pour l'ordinaire, de partiale bienveillance, « fort distingué dans le clergé par ses mœurs, sa piété, sa science, sa capacité en affaires du clergé, son attachement aux maximes du royaume et à la bonne morale, avec beaucoup de sagesse et de discernement[1]. » Nous pouvons croire que si, avec tout cela, de Brou eût été un orateur, Saint-Simon, tandis qu'il y était, l'aurait dit. Dangeau, il est vrai, nous raconte que l'on trouva fort beau le sermon que cet abbé fit à Fontainebleau le 1er novembre 1685, et que Sa Majesté loua fort son discours du jour de Noël, à Versailles, la même année[2], mais cela ne suffit pas absolument pour nous fixer. Il est probable, du reste, que l'abbé de Brou, tout honnête qu'il fut ou qu'il devint, ne songea guère à se faire de la chaire qu'un piédestal. N'avoua-t-il pas, une fois évêque d'Amiens, qu'il n'avait acheté la charge d'aumônier du roi que dans le but de parvenir à l'épiscopat. C'est Saint-Simon qui raconte cela, et que le scrupule l'ayant pris à ce sujet il insista auprès du Père de La Chaise pour faire agréer au roi sa démission pure et simple, mais que le roi, touché de cette rare délicatesse, accepta sa démission, puis le nomma de nouveau à l'évêché d'Amiens, avec ordre absolu d'accepter — « ce qui, ajoute-t-il, fut honorable pour tous et eut cela de bon que le roi prit soin d'éteindre la vénalité des charges de ses aumôniers[3]. » On peut donc croire que de Brou ne fut un prédicateur ni de race, ni de profession, mais qu'il mit simplement.

1. *Mém.* t. V, ch. XII.
2. *Journ.* 1er novembre et 25 décembre 1685.
3. *Mém.* t. I, ch. XXVII, p. 431. Édit. Chéruel.

au début de sa carrière un peu mondaine[1], ses talents d'orateur, quels qu'ils fussent, au service de ses desseins d'aumônier du roi.

Un autre aumônier, mais de Madame la Dauphine, parut en ce même temps dans la chaire officielle. Il avait nom des Alleurs ou simplement Désalleurs et était abbé de la Réau. Nous n'en parlons guère ici, comme des précédents, que pour mémoire; et sans nous arrêter à son avent de 1680 à Saint-Germain, nous irons droit au pied de la chaire des Carmélites du Bouloy, où le 20 décembre 1683, cet orateur prononça l'oraison funèbre de Marie-Thérèse[2]. Ce sera, en effet, pour nous une occasion de plus de constater à quelles difficultés se heurtait dès lors et de tout temps le genre maintenant presque enseveli de l'éloge funèbre. Après ce texte si applicable à son héroïne, bien qu'il eût l'inconvénient d'assimiler la plus douce à la plus belliqueuse des femmes, à Judith : *Erat hæc in omnibus famosissima, quoniam timebat Deum valdè nec erat qui loqueretur de illâ verbum malum*[3]: « Le mérite de mon sujet, s'écrie l'orateur, me remplit

1. Saint-Simon écrit qu'il conserva toujours « les grâces du monde; » ce qui, on le voit, peut s'accorder avec les plus honorables susceptibilités de la conscience.

2. Paris. — Est. Michallet. 1684, in-4.

3. Lib. *Judith*. c. VIII. 7. L'abbé de la Chambre, curé de Saint-Barthélemy, prononçant dans la chapelle du Louvre, devant l'Académie française, le 24 janvier 1684, l'éloge de Marie-Thérèse (Paris. — G. Martin. 1684, in-4) prit le même texte dont au moins la priorité appartient à Désalleurs. La crainte de Dieu et l'amour du prochain, tel fut le double aspect sous lequel l'académicien, avec une éloquence tout académique, envisagea son héroïne.

d'une confiance qui n'a pas coutume d'accompagner des discours semblables. En effet, dans ces éloges des morts, l'auditeur ne manque guère de se révolter. L'on se plaint de voir interrompre les mystères les plus augustes pour prononcer dans un lieu saint un discours qui n'est rempli que de matières profanes ; et l'on ne peut souffrir un ministre de Jésus-Christ, qui par une espèce de prévarication vient donner à de fausses vertus de fausses louanges, flatter la vanité des vivants sous prétexte de consoler leur douleur, ériger en héros et en saint un coupable dont le public sait les faiblesses et les désordres. » Il y avait à la fois dans ces paroles une critique et un programme. Et ce programme l'orateur semblait l'appliquer de suite en annonçant en ces termes l'économie de son discours: « Pendant que je tracerai une peinture légère de ses vertus héroïques dans les esprits, gravez-en, Seigneur, une imitation parfaite et une vive expression dans les cœurs. » On put remarquer dans ce discours, d'une honnête moyenne, un parallèle assez étendu et assez inattendu entre Louis XIV et Marie-Thérèse, où les traits de dissemblance et même d'opposition servaient également à la louange de l'un et de l'autre, et une péroraison dont le pathétique ne manquait pas d'une certaine vérité.

Insisterons-nous maintenant sur quelques autres noms d'orateurs dont l'œuvre nous manque aujourd'hui, ou dont la gloire fut assez médiocre pour pouvoir et devoir même être négligée et qui surgirent dans la chaire royale presque au moment où Fléchier allait

a quitter? Il suffira, ce nous semble, d'accorder un regard aux deux ou trois qui se trouvèrent alors le plus en vue.

De ce nombre fut un abbé Denise, chanoine de l'église de Troyes et clerc de la chapelle du roi. Il prêcha un avent, celui de 1690, à la cour, mais sa notoriété remontait plus haut ; et qui sait s'il ne dut point l'honneur d'une chaire que tous briguaient à certaine oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France, prononcée le 23 octobre 1683 à Saint-Eustache, et dans laquelle il célébrait, sur ces paroles du psaume : *Gloriam regni tui dicent*[1], le double règne de Sa Majesté, l'un sur les peuples, l'autre sur elle-même ? Il y avait, en effet, dans ce discours des accents et un ton remarquables. On y pouvait, à certains endroits, sentir comme des réminiscences de Bossuet. Lorsqu'il disait de cette princesse : « Louis le Grand l'avait reçue *pour nous*, » ne se rappelait-on pas ce mot : « Marie-Thérèse périt *pour toute la terre?* » Et le souvenir du grand orateur ne s'imposait-il pas lorsque le panégyriste s'écriait : « Oui, messieurs, Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France et de Navarre, *fille, sœur, femme, des plus grands rois de la terre*, née au milieu des sceptres et des couronnes, digne sang de ces souverains qui se vantent que le soleil ne se couche jamais sur les terres de leur vaste empire, descendue enfin de cette ancienne maison si grande d'elle-même, plus grande encore par ses alliances avec nos rois, l'illustre Marie-Thérèse a régné parmi nous et elle a

1. Ps. CXLIV.

mérité de régner puisqu'elle a donné à cet État la paix par son mariage, un Dauphin par sa fécondité et des victoires par ses prières? » N'était-ce pas encore un écho lointain du panégyriste de Henriette d'Angleterre que cette parole : « La Providence l'avait faite reine ; c'était peu, elle voulut la faire sainte? » Cette parole servait, du reste, comme de transition naturelle à la seconde partie du discours, puisque, dit l'orateur, « je n'aurais loué qu'une reine et non pas une reine chrétienne, si, content de parler d'un règne qui, tout glorieux qu'il est, n'est grand qu'aux yeux des hommes, j'oubliais ce règne intérieur qui, comme dit le Sauveur, est le règne de Dieu même en nous. »

En général le ton de ce discours est noble, soutenu; le style en est ferme et châtié. Le goût, chose rare, s'y unit à une certaine pompe. Les allusions y sont discrètes et fortes tout ensemble. Quelle satire ne renferment pas des passages comme celui-ci : « Que la politique seule fasse le mariage des souverains, que les intérêts de l'État unissent des personnes que l'inclination et la sympathie n'auraient jamais liées, que des princesses, immolées aux besoins de l'Empire, apportent leur dignité plutôt que leur cœur en dot à des époux qu'elles n'ont jamais vus, qu'elles n'aimeront peut-être jamais que par devoir... ces disgrâces domestiques n'étaient point à craindre dans le mariage de Thérèse avec Louis... » Et quand il loue la reine de n'avoir point été « de ces femmes avides de la gloire de régner qui fatiguent les rois pour partager avec eux l'autorité souveraine, dont les passions ambitieuses sont plus difficiles à calmer que l'État entier... » croit-on qu'il

n'eût aucune vue particulière ; et quiconque avait des oreilles ne pouvait-il entendre ce qu'ajoutait l'orateur : « Il faudrait établir ici ce que c'est que d'être reine et reine de France pour justifier tout le mérite de sa modération dans ce haut rang. Cet orgueil, qui naît avec les souverains, qui ne se nourrit que d'encens et de parfums, qui n'entend que des applaudissements et des hymnes, ne trouva pas de place dans son cœur, quoiqu'il fût déjà si grand, puisque Dieu même tout entier y habitait. »

Inutile de prolonger ces citations. L'on voit assez quels furent le talent de l'orateur et le caractère de sa prédication, talent soutenu, vrai, solide et qui trahit l'école de Bossuet, caractère sérieux, élevé, chrétien, l'un et l'autre dignes d'une meilleure fortune et d'un plus vif succès. Il ne manqua sans doute à l'abbé Denise, et pour le succès et pour la fortune, qu'un peu de blason ou beaucoup d'intrigues.

Enfin n'omettons point, en terminant ce chapitre, le souvenir d'un orateur qui eut sa part de prédication devant la cour, l'abbé Jacques Cassagnes. Un vers du satirique Despréaux[1] le rendit plus célèbre qu'il ne convenait alors, en ce sens que l'on ne put venir à ses sermons sans se redire tout bas cette épigramme, ou sans craindre de la justifier. Si l'on en croit d'Olivet[2], le trait du poëte aurait transpercé le prédicateur qui, malgré ses succès dans la chaire, n'y voulut plus

1. *Sat.* III, vers 60.
2. *Hist. de l'Acad. fr.*, édit. Ch. Livet. T. II, p. 148.

reparaître et refusa même celle de la cour[1]. Nous de vons le regretter et plaindre la sensibilité du raillé, ou déplorer une fois de plus la verve du railleur qui, pou le plaisir d'un mot, brise une carrière et même une existence. Celle-ci, chez Cassagnes, fut courte[2], e celle-là promettait d'être brillante. Chapelain disait d lui à ses débuts : « Il serait plus propre à la chair qu'à tout, si sa faible santé lui permettait de s'y ap pliquer; et si son jugement se peut mûrir, il y tiendra un des premiers rangs. Ce serait aussi une plume à faire d'éclatants panégyriques; enfin c'est un des jeu nes gens de ce siècle de la plus belle espérance et de plus nés à la vertu[3]... » Plus tard un appréciateu compétent dira de ses sermons : « Tout y est plein de bon sens, de savoir et d'éloquence. » Mais cet appré ciateur ajoutera : « C'est ce qui me fait craindre que ne prêchant que pour les gens d'esprit qui ont le goû fin, il ne soit pas assez accommodé aux oreilles du vulgaire qui veut peu de matières et beaucoup de pa roles. » Voilà sans doute la raison pour laquelle on était *assis à l'aise* aux sermons de Cassagnes, les esprit d'élite étant toujours partout en très-faible minorité Dès lors était-ce à Boileau d'en faire une risée? Com

1. D'Olivet affirme qu'il y fut nommé mais qu'il n'y prêcha point parce qu'*un peu avant qu'il y dût paraître* la satire où son nom es lié avec celui de Cotin, étant devenue publique, il craignit avec raison de trouver les courtisans disposés à le condamner sans l'entendre. Or la satire en question est de 1663. Ce serait donc cette année où l suivante que Cassagnes aurait dû prêcher à la cour.

2. Il mourut le 19 mai 1679, à 46 ans, *de chagrin*, dit d'Olivet.

3. *Mémoires des gens de lettres.* (*Mélanges* tirés des lettres ms. de M. Chap. — Paris, 1726, in-8, p. 253.)

bien n'était pas plus juste et plus sage le critique dont nous venons de parler : « Que M. l'abbé Cassagnes ne laisse pas d'aller son train, dit-il, qu'il enseigne aux autres prédicateurs comme il faut parler en honnête homme et qu'il accoutume ses auditeurs à se voir traités en honnêtes gens[1]. » Peut-être, au reste, ne doit-on pas attribuer seulement ni principalement à l'épigramme de Boileau le silence de Cassagnes. Sa santé, ses autres études purent le détourner de la chaire. Il s'y montra d'ailleurs de temps à autre encore. Par exemple, il y prononça, en 1671, l'oraison funèbre de l'académicien archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe[2], oraison dont Bussy écrivait : « Nous l'avons lue, M. d'Autun et moi, avec un grand plaisir ; nous l'avons trouvée pleine d'esprit et de jugement et le mieux écrite du monde. Vous savez que le prélat se connaît beaucoup à ces sortes d'ouvrages[3]. » A la vérité, Bussy ne pouvait guère mal parler de ce discours. Cassagnes le lui avait envoyé et il fallait l'en remercier. Remercîments et félicitations vont d'ordinaire ensemble. L'abbé d'Olivet se contente de dire : « A juger de lui par son oraison funèbre de M. de Péréfixe, il n'était pas sans mérite pour le temps où il prêchait. » Mais ce dernier mot *le temps où il prêchait* nous rend assez suspect le goût de d'Olivet. N'était-ce pas le temps où Bossuet, comme il le dit lui-même, avait donné « l'idée du pathétique et du sublime, » le temps où

1. *Sorberiana*, sive excerpta ex ore Sam. Sorbiere. (Tol. 1691, 1 vol. in-18.)
2. Paris, P. le Petit, 1671, in-4.
3. A Mlle Dupré, 3 mai 1671.

Bourdaloue faisait « préférer à tout le reste la raison mise dans son jour, » le temps où Fléchier allait déployer et déployait déjà « toutes les grâces de la diction, » c'est-à-dire le temps de l'éloquence elle-même sous toutes ses formes, à tous ses degrés ? Que voulait donc dire l'abbé d'Olivet ou que lui fallait-il de plus ?

DEUXIÈME SÉRIE.

DE FLÉCHIER A MASSILLON.

CHAPITRE PREMIER.

Fléchier à la cour et devant la cour.

Voici encore, dans l'histoire de la prédication officielle sous Louis XIV, une sorte d'énigme. Voici un nouveau problème et qui marque combien dans cette cour si polie, si cultivée, sous un roi Mécène et au milieu d'un siècle qui se piquait de tant de littérature et d'esprit, les plus hautes capacités couraient le risque de se voir longtemps, si ce n'est toujours, méconnues ou négligées. Nous comptons aujourd'hui Fléchier parmi les grands prédicateurs de cette époque. Son souvenir et son culte figurent à ce titre à côté de ceux de Bossuet, de Bourdaloue, de Massillon. Il est l'un des quatre, et pour le moins le quatrième. Son talent égala presque son succès et il ne dépare point aujourd'hui sa mémoire. Celle-ci nous le présenterait un peu surfait s'il n'y avait en lui que le prédicateur et même l'orateur; mais l'écrivain, le poëte, le biographe, le narra-

teur et, si l'on veut, l'historien apportent leur appoint, et un appoint considérable, à l'homme de la parole sacrée, du verbe évangélique, au sermonnaire et au panégyriste que nous connaissons.

Eh bien, malgré tout cela, Fléchier ne monta dans la chaire royale qu'à l'âge de quarante ans sonnés, et il n'y parut qu'à deux intervalles assez éloignés, et seulement dans la station de l'avent. Lorsqu'il s'y fit entendre pour la première fois en 1676, était-il donc inconnu? Nullement. Il prêchait depuis au moins dix années, et antérieurement à ses sermons quelques compositions littéraires, dont une pièce de vers latins sur le carrousel de 1662, l'avaient fait remarquer. Dès 1672 il était sur le point d'occuper à l'Académie le fauteuil du célèbre Godeau, évêque de Vence, et Mlle Dupré quêtait à cet effet le suffrage de Bussy [1] qui lui répondait : « Tout ce que j'ai vu de M. l'abbé Fléchier m'a donné une idée bien agréable de la délicatesse de son esprit... Je plains celui qui aura été chargé de répondre à sa harangue [2]. » Or dans *ce qu'avait vu* Bussy il faut incontestablement placer l'oraison funèbre de la duchesse de Montausier, prononcée l'année précédente [3] et qui avait fondé la réputation oratoire de son auteur. — Quoi donc, Fléchier manquait-il de ces protecteurs dont l'influence avait été presque nécessaire à Bossuet lui-même pour se produire à la cour? En aucune sorte. Il avait été pré-

1. « M. l'abbé Fléchier est sur le point d'entrer à l'Académie; il serait bien glorieux s'il pouvait avoir votre voix. » — 15 juillet 1672.
2. 4 février 1673.
3. Le 2 janvier 1672.

cepteur des fils de Louis Caumartin, intendant des finances et conseiller d'État ; il était, en outre, l'ami du duc de Montausier qui l'avait fait nommer lecteur du Dauphin [1] et déjà il avait eu sa part des faveurs dont le roi se plaisait à honorer les gens de lettres. Il reste en conséquence inexpliqué et inexplicable qu'au milieu de tant de prédicateurs médiocres ou vieillissants il se soit vu si tard mis en possession de la première chaire de Paris, qu'il en soit descendu presque aussitôt pour n'y reparaître que six années après [2] et l'ait quittée enfin sans retour, alors que tant d'autres qui ne le valurent jamais s'y succédaient pour ainsi dire à eux-mêmes sans interruption.

Ne faut-il pas, dès lors, prendre pour une banale politesse et un compliment de cour ce que lui dit Louis XIV en le nommant à l'évêché de Lavaur dans le Languedoc : « Je vous ai fait un peu attendre une place que vous méritiez depuis longtemps, mais je ne voulais pas me priver sitôt du plaisir de vous entendre. » A ce moment-là, en 1685, il y avait trois ans que le monarque s'imposait très-volontairement

1. M. de Montausier lui fit aussi donner l'abbaye de Beigne et le prieuré de Peyrat. Nommé évêque de Lavaur, il obtint du roi, par exception, de vendre sa charge d'aumônier de Mme la Dauphine, que l'abbé de la Luzerne acquit au prix de vingt mille écus. Il paraît que ces diverses faveurs excitèrent l'envie, et volontiers on lui rappelait pour l'humilier sa basse extraction. Un jour quelqu'un lui dit : Avouez que votre père aurait été bien surpris de vous voir sortir de son moulin pour devenir évêque.—A quoi Fléchier, un peu piqué, aurait répondu : « Si le vôtre avait travaillé au moulin, je crains bien que vous n'eussiez toute votre vie tourné la meule. » Ce fut plus finement qu'il répliqua au maréchal de La Feuillade : « Ce n'est pas le fils de mon père, c'est moi qu'on a fait évêque. »

2. Dans l'avent de 1682.

cette privation, et à supposer qu'elle lui fût sensible, rien en vérité n'empêchait qu'une fois évêque Fléchier ne reprît son ministère d'évangélisation à la cour, ainsi que l'avaient fait notamment les évêques de Tulle et de Périgueux. La mitre et la croix pastorale ne pouvaient rien ôter à sa parole de son autorité ni de son charme, et le plaisir de l'entendre qu'avait éprouvé Sa Majesté devait en paraître d'autant plus sincère.

Mais au lieu de cela, Fléchier gagna son diocèse qu'il ne quitta deux ans après que pour passer à celui de Nîmes où il demeura jusqu'à sa mort en 1710. A peine cette retraite fut-elle interrompue par quelques apparitions isolées dans les chaires de Paris. C'est ainsi que le 22 mars 1686 il prononçait dans l'église de l'hôtel royal des Invalides l'oraison funèbre de Michel Le Tellier, puis le 11 août 1690 aux Carmélites de Saint-Jacques, celle du duc de Montausier et deux mois auparavant, à Notre-Dame, le 15 juin, l'éloge de Marie-Anne Christine de Bavière, dauphine de France. Le roi cette seule fois l'avait désigné pour remplir une mission enviée de tous les prédicateurs et réservée aux plus éloquents d'entre eux. Encore lui préféra-t-il pour le service le plus solennel et en quelque sorte le plus officiel, à Saint-Denis, l'abbé de La Broue, évêque de Mirepoix[1].

Est-ce donc à dire que Fléchier n'eut point de son vivant et dès ses débuts, dans la chaire, le succès auquel il pouvait prétendre? Oui et non. Par une disposition singulière, ce furent les ouvrages de l'écri-

1. Dangeau. — *Journal*, 21 avril 1690.

vain qui attirèrent l'attention sur les discours du prédicateur et peut-être décidèrent de la vocation de ce dernier; mais en même temps ils lui firent le tort de ne laisser apercevoir longtemps en lui que le littérateur, le poëte, l'académicien. C'était la « délicatesse de son esprit » plutôt que ses aptitudes spéciales pour la chaire que l'on estimait. S'il eût débuté par ses oraisons funèbres, ses panégyriques, ou même ses sermons, nul doute qu'on ne lui eût fait d'abord la réputation d'orateur qu'il obtint assez tardivement. Mais d'ordinaire l'esprit public vous classe d'après le genre de vos premières études et de vos premiers essais. Il croit volontiers qu'un homme entre toujours en lice avec toutes ses armes et que celles qu'il revêt par la suite ne sont qu'empruntées. Il n'admet pas d'ailleurs assez facilement la diversité des aptitudes et des ressources dans un même esprit et ne s'avoue pas que les mieux doués se cherchent souvent eux-mêmes, non sans peine, avant de se rencontrer. Au reste le talent de Fléchier n'est point essentiellement ni peut-être principalement oratoire. On le sent aujourd'hui à la simple lecture de ses discours. Le souffle d'éloquence qui inspira ceux de Bossuet et même ceux de Massillon s'y fait rarement sentir. Ce sont des compositions étudiées avec un soin et un souci de la forme [1] qui décèlent un rhéteur habile, un élégant et correct écrivain, un homme de plume enfin, plutôt qu'un homme de parole; et il n'est pas étonnant que

1. Ce soin lui était du reste facile, à en croire ce mot qu'on lui attribue : « Si la composition me coûtait, il y a longtemps que j'y aurais renoncé. »

l'Académie eût jeté les yeux sur lui avant qu'il attirât ceux de la cour. La cour ne jugeait pas toujours bien de l'éloquence ; elle en méconnaissait parfois le mérite relatif; et cependant elle la recherchait; et ceux qui obtinrent le plus ses suffrages possédaient à coup sûr ce don de parler qui est au don d'écrire ce que l'action est à la théorie. L'action, c'est-à-dire l'éloquence ou la pensée en mouvement, devait surtout plaire à ce monde agité, passionné auquel manquaient le loisir et le goût des lectures calmes, mais que tous les spectacles, fussent-ils ceux de la tribune sacrée, intéressaient au plus haut degré, et qui d'ailleurs croyait faire sa cour en assistant au sermon.

Nous ne pensons donc point que ce soit précisément « l'éloquence elle-même avec toutes ses beautés qui paraît dans les panégyriques et les oraisons funèbres que nous a laissés cet illustre écrivain, » ainsi qu'on l'a dit[1]. Et même il convient de relever, en passant, l'espèce de contraste qu'offrent ces deux mots, *éloquence* et *écrivain*, appliqués au même sujet à propos de sermons. Mais, en outre, il paraît que l'action, cette partie si essentielle de l'orateur, n'était guère chez Fléchier, comme elle le fut chez Bourdaloue, de nature à rehausser beaucoup le mérite intrinsèque de sa parole. Ses gestes étaient lourds et le son de sa voix avait naturellement quelque chose de lugubre. Le P. de La Rue qui affirme cela[2] et qui, sauf la rivalité de profession, a l'autorité d'un témoin et d'un juge, argue

1. *Hist. litt.* du règne de Louis XIV, par M. l'abbé Lambert. T. I, liv. II, p. 233. — Paris, 1751.
2. *Préface* de ses sermons.

même de ce fait pour expliquer la différence de succès qu'obtint Fléchier dans l'oraison funèbre et dans le sermon. Celle-là s'accommodait assez, « vu la gravité des sujets, » de cette « pesanteur naturelle, » tandis que dans les sermons de morale « où la véhémence et l'impétuosité doivent régner, » elle « répandait du froid sur le feu des expressions. » En prenant cette explication pour ce qu'elle vaut, on peut du moins en inférer une cause secondaire si l'on veut, mais réelle, de la vogue tardive ou partielle de Fléchier dans la chaire sacrée. Comme sermonnaire elle resta médiocre, et comme panégyriste elle se trouva à la merci d'occasions que les circonstances extérieures pouvaient seules faire naître. Or ces occasions ne se produisirent guère que trois fois[1] avant ses débuts à la cour et il est permis de croire que la dernière fois seule décida le choix du roi en sa faveur.

C'était le 10 janvier 1676, à Saint-Eustache. Fléchier, devant un nombreux et brillant auditoire, monta en chaire afin d'y prononcer l'oraison funèbre de très-haut et très-puissant prince Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne. Ce fut son chef-d'œuvre et il s'en était fort préoccupé. Un illustre orateur l'avait précédé dans ce panégyrique, et Fléchier n'avait eu garde de l'ignorer. Aux premiers rangs des auditeurs de Mascaron, on le vit, s'il faut en croire une anecdote dont Maury s'est fait l'écho, singulièrement

1. Le 2 janvier 1672, il prononça dans l'église de l'abbaye d'Hyères l'oraison funèbre de Lucine-Julie d'Angennes, duchesse de Montausier, puis le 12 août 1675, aux Carmélites de la rue Chapon, celle de Marie de Wignerod, duchesse d'Aiguillon.

soucieux. Jusqu'au moment où l'orateur prononça son texte, Fléchier ne respirait pas. Et quand enfin, ouvrant ses lèvres, l'évêque de Tulle fit entendre cette parole de l'Écriture : *Proba me, Deus, et scito cor meum*, un éclair de joie parcourut le visage de son auditeur, un soupir de satisfaction s'échappa de sa poitrine et se tournant vers ses voisins étonnés : « Me voilà tranquille, leur dit-il, je ne redoutais que son texte. J'avais peur qu'il n'eût pris le mien ; il peut dire à présent tout ce qu'il voudra, j'applaudirai de bon cœur. »

Ce trait, s'il est vrai, nous semble caractéristique. Il montre quelle recherche de l'effet dominait Fléchier et de quel détail il le faisait dépendre. Sans doute un texte heureux a son prix, il prépare l'auditoire et introduit avantageusement le sujet. Mais encore faut-il que le sujet en découle et en offre le développement naturel. Autrement ce texte n'est plus qu'un jeu d'esprit et une vaine promesse. Celui de Fléchier est beau et lui dicte ce parallèle entre Turenne et Judas Macchabée que l'on admira et qui ouvre l'exorde, mais c'est tout, et le partage du discours ne s'en ressent que très-peu. Qu'importaient donc ce scrupule et cette sorte de jalousie pour un texte ? Est-ce que Fromentières[1] et Massillon lui-même[2] avaient hésité à emprunter à Bossuet la célèbre épigraphe ou épitaphe inscrite par lui au front du monument qu'il élevait à la mémoire de Henriette de France ? Craignirent-ils le reproche de plagiat ou de peu d'originalité ? Nullement, et ils montrèrent en

1. *Or. fun.* d'Anne d'Autriche.
2. *Or. fun.* de Louis XIV.

effet dans leurs discours plus d'invention que Fléchier ne sut en déployer dans ce panégyrique où il semble en avoir tant affecté.

Voltaire accuse cet orateur d'avoir emprunté texte, exorde et de longs développements à l'oraison funèbre de Victor-Amédée de Savoie, prononcée par Jean de Lingendes, et l'on croit en outre, non sans raison, qu'il prit à Mascaron, dans son oraison funèbre du duc de Beaufort, l'idée de ce parallèle de Turenne avec Judas Macchabée qu'il exploita si habilement[1]. Mais il y a plus, et ce qui achève l'étonnement, est de voir Fléchier, si tremblant que Mascaron ne lui prît son texte, dérober lui-même à l'évêque de Tulle la division, c'est-à-dire l'idée fondamentale et toute la trame de son discours. Celui-ci avait montré dans Turenne le guerrier, le sage et le chrétien ; et voici comment, moins de trois mois après[2], Fléchier devant les mêmes auditeurs, avec une rare audace ou un singulier oubli des convenances littéraires, annonçait son sujet dans la chaire de Saint-Eustache : « Retenons nos plaintes, Messieurs, il est temps de commencer son éloge et de vous faire voir comment cet homme puissant triomphe des ennemis de l'État *par sa valeur*, des passions de l'âme *par sa sagesse*, des erreurs et des vanités du siècle *par sa piété*... Je confondrai peut-être quelque-

1. Longuerue fait évidemment une confusion en disant : « Ce n'est pas M. Fléchier qui le premier a trouvé la belle ressemblance de M. de Turenne à Judas Macchabée. *M. Fromentières* l'a employée *dans son oraison funèbre de M. de Beaufort.* » (Longueruana, I[re] p., p. 165. — 1754, Berlin, in-12.)

2. Mascaron avait prononcé l'oraison funèbre de Turenne le 30 octobre 1675 et Fléchier la prononçait le 10 janvier 1676.

fois le *général d'armée*, le *sage*, le *chrétien*, etc... » On le voit, le plagiat est flagrant[1], et avec les emprunts faits soit à l'oraison funèbre du duc de Beaufort, soit à celle de Victor-Amédée[2], voilà la réputation littéraire de Fléchier assez compromise. En tout cas, était-ce la peine de se montrer si susceptible pour un texte dont il ne peut même réclamer l'invention ni l'initiative? Et n'est-il pas curieux de penser qu'en assistant au discours de l'évêque de Tulle, Fléchier n'avait encore rien d'arrêté dans son esprit pour son fameux panégyrique, sinon ce texte et le parallèle qu'il suggère, c'est-à-dire deux choses qui précisément ne lui appartiennent point? Pour un homme de ce mérite, ce sont là véritablement des surprises étranges, et l'on se demande jusqu'à quel point il est possible de lui imputer l'absolue propriété du reste de ses œuvres oratoires.

Au reste, ou l'on ne remarqua point ces rapprochements, ou bien on leur fut indulgent. Le succès de

1. Fléchier n'en parait point trop embarrassé puisqu'au cours de la IIe partie il rappelle cette « bouche plus éloquente » que la sienne à laquelle il était « réservé d'exprimer tous les mouvements du cœur de M. de Turenne. »

2. Entre autres passages imités ou presque copiés de celle-ci, on cite cette prosopopée de l'exorde : « *Puissances adversaires et ennemies de la France, vous vivez et l'esprit de charité du christianisme* qui *m'interdit de faire aucuns souhaits pour votre mort* m'en donne ou me permet d'en concevoir beaucoup pour la correction de vos crimes et de vos injustices. *Mais vous vivez, et* cependant *je plains en cette chaire* la mort d'un prince, de qui les mœurs et la piété paraissaient mériter le ciel plus doux et plus favorable et *une vie plus longue et plus étendue*... » Les endroits soulignés ont été textuellement dérobés par Fléchier qui les a noyés dans une paraphrase d'un goût médiocre. Ce qu'il y a de pis est qu'ici comme ailleurs on voit chez lui l'intention de dissimuler son larcin.

ıison funèbre de Turenne fut vif. On en avait parlé ; enthousiasme à Mme de Sévigné, même en la ıparant au discours de Mascaron, si bien qu'elle riait : « Je n'ai point eu l'oraison funèbre de Flé- ɜr. *Est-il possible qu'il puisse contester à M. de le?* Je dirais là-dessus un vers du Tasse, si je m'en venais [1]. » Or voilà qu'elle-même, quelques jours s tard faisant amende honorable, elle écrivait : n arrivant ici, Mme de Lavardin me parla de l'orai- funèbre de Fléchier ; nous la fîmes lire et je de- ıde mille et mille pardons à M. de Tulle, mais il paraît que celle-ci était au-dessus de la sienne ; je rouve *plus également belle partout.* » Ce dernier mot juste. L'œuvre de Fléchier est plus égale, mais sa ıériorité se trouve-t-elle assurée pour cela ? Nous le pensons point. Elle a dans cette uniformité du uvement et l'on ne saurait dire qu'elle manque de ffle, mais les mâles beautés et l'éloquente énergie ɔelle de Mascaron lui font défaut, malgré des efforts ɪnses pour y atteindre. Après tout, il faut tenir ıpte de la priorité de l'évêque de Tulle dans cette icile et presque redoutable tâche de louer digne- nt un tel héros. Bussy écrivait à l'abbé de Choisy, 7 août 1690 : « C'est dommage que M. de Nîmes eu à faire l'oraison funèbre d'un aussi galant nme que M. de Montausier. Vous autres, grands teurs, ne devriez travailler que sur des matières rates. » Eh bien, la matière ici était ingrate dans ɪens des forces qu'elle exigeait de l'orateur pour

[1] A Mme de Grignan. 8 mars 1676.

égaler la grandeur du sujet, dans le sens aussi des susceptibilités que pouvait déjà éveiller, dans la cour l'éloge d'un membre de la famille de Bouillon, susceptibilités qui tinrent plus tard en échec Bossuet lui-même, à cause du parallèle d'ailleurs si modéré qu'il fit de Turenne avec Condé, dans l'oraison funèbre de ce dernier.

Quoi qu'il en soit, Fléchier y réussit et sa réputation de panégyriste se vit désormais établie. Le *Mercure galant* annonçant, au mois de décembre 1678, qu'il allait faire *nécessairement* l'éloge du premier président de Lamoignon [1], s'exprime ainsi : « Vous savez qu'il a déjà fait plusieurs oraisons funèbres et qu'elles sont autant de chefs-d'œuvre. On admire surtout, ajoutait-il, celle de Turenne, » indiquant de la sorte assez clairement que le prestige de cette dernière œuvre réagissait sur les précédentes et les environnait d'un éclat qu'on ne leur avait point jusque-là reconnu. Cela fut à tel point que l'on ne se rappela bientôt plus Bossuet que pour lui comparer et même pour lui préférer ce nouveau rival. L'abbé Mangin, dans un de ses discours académiques, va jusqu'à dire qu' « *avant M. Fléchier* l'oraison funèbre était l'art d'arranger de beaux mensonges, un art tout profane où sans égard ni à la vérité ni à la religion on consacrait les fausses vertus des grands et souvent l'abus

1. Il fut prononcé le 18 février 1679, dans l'église de Saint-Nicolas du Chardonnet. Bussy le proclame « admirable » (à Mme de Sévigné, 10 juin 1679) et le P. Rapin l'appelle « une des plus belles choses qu'il ait entendues de sa vie. » (A Bussy, 10 mars 1679.)

de la grandeur même[1]. » Et l'auteur de la notice qui précède les œuvres de Fléchier[2] tout en reconnaissant le génie plus mâle et plus nerveux de Bossuet, dit cependant qu'il mit dans ses oraisons funèbres moins d'éloquence que Fléchier dans les siennes. Nous ne discutons point de tels jugements. Il suffit de les enregistrer.

En revanche, il est bien probable que surfait dans l'oraison funèbre on ne l'apprécia point à sa juste valeur comme sermonnaire. Il ne pouvait y avoir un tel écart, de talent du moins, entre deux faces, peu différentes après tout en elles-mêmes, de la prédication. On a dit que Bourdaloue faisait un éloge funèbre comme un sermon. Fléchier, sauf la forme moins étudiée et à part les détails biographiques, faisait sans doute un sermon comme un éloge funèbre. Mais le petit nombre de ceux qu'il nous a légués rend difficile l'éclaircissement de ce point. Bornons-nous en conséquence à les considérer en eux-mêmes et comme expression du ministère de parole exercé par cet orateur à la cour. Lui-même, dans une courte préface de ces sermons, nous y invite : « J'ai choisi, dit-il, ce petit nombre de sermons où j'ai pensé que le public s'intéresserait davantage, soit à cause de la dignité des personnes à qui j'ai eu l'honneur d'annoncer quelques-unes de ces vérités, soit pour la singularité des sujets et des occasions qui m'ont engagé à composer et à prononcer de pareils discours. Je ne

1. Cité dans l'*Hist. littér. du règne de Louis XIV*, par l'abbé Lambert. T. I, liv. II.

2. L'abbé du Jarry (?)

cherche point, ajoute-t-il, à prévenir mes lec
ces considérations *et je leur laisse juger libreme*
rempli mon ministère. » Ses contemporains, sar
tion, lui rendirent à cet égard un témoignage
ble. Saint-Simon l'appelle un prélat « célèbre
savoir, par ses ouvrages, par ses mœurs, par
très-épiscopale [1], » et l'on n'est guère tout c
s'être conduit en digne apôtre de l'Évangile. l
mourut, en 1710, Dangeau, à son tour, écriv
est universellement regretté, il s'est rendu ill
une vie exemplaire et par beaucoup de be
vrages... [2]. Il était fort honnête homme et
quent [3]. » De cette dernière épithète nous
prétendu rien rabattre, tout en la restreignan
mesure qu'exprime l'ancien adage : *dicendi pe*
quant à la première, celle de *vir bonus* que ses
porains lui décernent, ce n'est point à nous d
ter ou de l'amoindrir. L'une et l'autre en to
trouvent justifiées par cette prédication loya
cère, où le souci de la forme atteste le respect
et en découle.

La *Gazette de France*, à la date du 5 décemb
s'exprime ainsi : « L'abbé Fléchier presche l'a
vant Leurs Majestés avec une extrême édific
tous ceux qui l'écoutent. » Nous ne possédon
des sermons de cette station qui eurent vraiser
ment ce caractère de piété que leur attribue la
mais il nous reste un discours prêché à Sa

1. *Mémoires.* — Ch. VI. Édit. Chéruel, t. VIII, p. 116.
2. *Journal*, 19 février 1710.
3. *Ibid.* 9 avril.

main devant le roi, le Jeudi-Saint de cette même année, et l'on peut, ce nous semble, en induire le ton que porta, quelques mois plus tard, le prédicateur dans sa station. Ce sermon développe, conformément au mystère du jour, cette double pensée : que les personnes élevées en dignité sont obligées d'être humbles à l'exemple de Jésus-Christ, — et que dans cette humilité consiste leur véritable grandeur [1]. L'orateur traite cette matière sans morgue, avec respect même, mais aussi avec une noble franchise. Il plaint la condition des grands qui, « par un sévère jugement de Dieu, ne semblent tirés du néant que pour être livrés à l'orgueil. A peine commencent-ils à vivre parmi les hommes qu'ils sentent déjà qu'ils sont nés pour leur commander. Les soumissions de ceux qui les servent, l'éclat de la fortune qui les environne, l'instinct de la nature qui les corrompt, tout leur inspire la vanité avant même qu'ils soient en âge de la connaître. A mesure qu'ils croissent, les respects et la complai-

1. Cette pensée lui est chère. Il y revient à diverses reprises et notamment dans la péroraison d'un sermon sur *les afflictions* prêché à Saint-Germain en Laye devant le roi et la reine d'Angleterre. Elle fait le fond d'un compliment noble et touchant qu'il adresse à ce prince infortuné : « Les rois sont les images de la grandeur et de la majesté de Dieu. Vous l'êtes, sire; mais vous voulez porter encore le caractère de la douceur et de l'humilité de J.-C... Vous avez su monter sur le trône et y soutenir les droits de celui par qui vous régniez ; et, ce qui vous est plus glorieux, vous avez su même en descendre pour la gloire de J.-C. et la défense de son Église... Nous vous voyons tous les jours avec admiration au pied des autels renouveler le sacrifice, recueilli en vous-même, plus digne de respect sous ces voiles de l'humiliation que dans tout l'éclat de votre puissance et plus grand lorsque prosterné devant Dieu vous méditez sa sainte loi que lorsque, au milieu de votre gloire, vous donniez la loi vous-même à vos peuples. »

sance croissent pour eux. On déguise leurs vices, on grossit leurs vertus, on fait gloire d'imiter jusqu'à leurs défauts, on ne s'étudie qu'à leur plaire, on ne les écoute que pour les applaudir, on ne leur parle que pour faire leur panégyrique. Qu'il est difficile que la vapeur de cet encens perpétuel qu'on leur donne n'étouffe leur vertu naissante, qu'ils ne viennent à confondre la grandeur avec l'orgueil et qu'enchantés de l'honneur qu'ils reçoivent des hommes ils n'oublient celui qu'ils doivent à Dieu [1]. »

L'idée n'a rien de très-neuf assurément et l'expression en est un peu délayée, mais il y a là pourtant un accent de franchise qui devait surprendre cette cour. Et cet accent se soutient. L'orateur enseigne à ces hommes « destinés par une élection particulière à commander aux autres » qu'ils doivent « descendre du haut de leurs dignités jusqu'à leur néant, rétrécir dans leur cœur tout cet éclat et ce faste extérieur qui les accompagne, ramener leur vie tumultueuse à une simplicité de vie chrétienne, » s'efforcer d'être « humbles dans les honneurs, tempérants dans les plaisirs, simples dans la sagesse, modestes dans la gloire et que la cupidité soit d'autant plus retranchée au dedans qu'elle s'étend et se multiplie au dehors [2]. » Telle est pour eux l'humilité; et cette vertu leur persuadera « ces maximes de l'Écriture que les riches sont faits pour les pauvres, que les rois sont les ministres de Dieu pour faire du bien de sa part aux peuples [3] et

1. Ire partie.
2. *Ibid.*
3. *Rom.* XIII.

que leur grandeur ne consiste pas tant au pouvoir de leur commander qu'au pouvoir de leur être utiles[1]. »

Le roi entendait cela; et d'ailleurs l'orateur en terminant l'interpelle dans un compliment dont l'encens s'évapore au milieu de leçons du même genre : « Fasse le ciel que vous soyez aussi grand devant Dieu par votre humilité que vous êtes grand devant les hommes par votre gloire; que vous remportiez autant de victoires sur vous-même que vous en remportez sur vos ennemis... et qu'au milieu de tant de grandeurs que tout le monde admire en vous, vous soyez le seul qui puissiez oublier que vous êtes grand. »

Voilà quels enseignements inaugurèrent la prédication de Fléchier à la cour. On peut croire que son premier avent dans cette chaire n'y dérogea point. On les retrouve en tout cas, avec des variantes nécessaires mais du même ton, dans un sermon du jour de la Pentecôte 1681, prêché dans la chapelle de Versailles, sur le divin Paraclet, où, sous forme de prière et d'action de grâces, l'orateur prémunit le roi « contre tant d'objets de passion qui l'environnent » et lui souhaite « un cœur docile envers Dieu, une tendresse et une soumission de fils envers l'Église et des entrailles de père pour son peuple. » On les retrouve également dans les deux sermons qui nous restent de ce second avent qu'il prêcha en 1682 tant à Fontainebleau qu'à Versailles. L'un de ces sermons est pour le jour de la Toussaint, sur ce texte : *Sancti estote, quia ego sanctus sum*[2]; et Fléchier s'y propose d'exciter la reconnais-

1. Ire partie.
2. *Levit.* c. XI.

sance de ses auditeurs par les grâces que Dieu leur fait, — leur ferveur par les exemples qu'il leur propose, — leur constance par les récompenses qu'il leur promet. Sur le premier chef il déplore chez les grands je ne sais quelle opposition à l'esprit chrétien, témoins ces passions et ces affaires qui les emportent, ces folles dépenses, ce soin de plaire, ce goût des parures et des ajustements, etc. Sur le second chef il réfute ce préjugé que l'on doit vivre dans le monde selon les seules règles du monde et que la cour est un lieu où l'on ne saurait se sanctifier, lieu de ténèbres « où la foi est étouffée par l'ambition... où, quelque envie qu'on ait de suivre la vérité, on est presque malgré soi ou occupé par la vanité ou prévenu par le mensonge; terre fatale qui dévore ses habitants, où les désirs, les craintes, les amours, les espérances consument le cœur et y dessèchent la piété jusque dans sa source, où le vice règne par coutume, les passions par nécessité, l'infidélité par contagion et où la vertu ne se sauve que par miracle. » Bien entendu l'orateur place cette définition, d'ailleurs si vraie, dans la bouche de ceux qui s'en font une excuse à leur peu de religion, mais ne craint-il point d'affaiblir d'autant sa thèse qui est de prouver qu'en effet cette excuse ne vaut rien. Il le comprend, puisqu'il ajoute, quoiqu'un peu tard : « Il est vrai, messieurs, il est vrai, et les prédicateurs ne sont que trop souvent obligés de vous faire de ces peintures; mais après tout, le dérèglement vient de l'homme et non pas de sa condition; » puis l'orateur s'attache à montrer les avantages de cette condition pour le bien.

Le second sermon pour la fête de la Conception où il montre la sainte Vierge délivrée 1° du péché, 2° de l'inclination au péché, 3° des œuvres du péché, paraît conçu dans le même esprit et plus sévère encore que le précédent. C'est là que nous lisons ce morceau *ad hominem* ou plutôt *ad aulicum* d'une singulière vivacité : « D'où pensez-vous que viennent tant de déréglements parmi les peuples sinon des péchés de ceux qui les gouvernent? Ils servent de spectacle au monde, on les regarde; ils font la fortune des autres, on les imite... Leur vie, quand elle est désordonnée, est comme une excuse publique dont chacun se sert pour justifier ses mauvaises inclinations. Plusieurs croient qu'il est utile, quelques-uns qu'il est honorable et presque tous qu'il est permis de leur ressembler dans leurs défauts mêmes et comme il y a une flatterie de parole qui les porte à les louer du bien qu'ils ne font pas, il y a une flatterie d'action par laquelle on prétend se faire un mérite auprès d'eux non-seulement d'approuver mais encore d'imiter tout le mal qu'ils font. » Et de là, passant aux applications, il flétrit avec une liberté tout évangélique, aussi bien dans l'Église que dans le monde, ce scandale des humbles. De quelle verve ne signale-il pas dans le clergé « un intérêt sordide, une ambition démesurée ,un faste séculier, une dissipation mondaine. » Et de quelles couleurs ne peint-il pas « une mère qui, après avoir passé ses meilleures années dans les vanités et dans les plaisirs, se plaît à composer de ses propres mœurs, les mœurs d'une fille qu'elle idolâtre... Ravie de se remettre devant les yeux l'image de sa jeunesse mon-

daine, d'attirer sur une partie d'elle-même l'encens qu'on commence à lui refuser et de voir rajeunir pour ainsi dire sa vanité dans celle qu'elle inspire à cette âme sans expérience[1]. » Ce sont là des traits perçants et d'une délicatesse dans la force qui les rend plus pénétrants encore. Ils ne sont pas rares chez notre orateur.

En dehors de ces sermons prêchés à la cour, il est dans l'œuvre de Fléchier tel panégyrique de saint où l'on surprendrait aisément des marques de la présence d'un auditoire aristocratique et même royal. Le panégyrique de saint Louis est de ce nombre, et il devait fournir à l'orateur l'occasion naturelle de dire sa pensée sur ce monde d'élite où tout est grand, la naissance, la fortune et surtout les vices. Le texte *cor regis in manu Domini*[2] fournit une ingénieuse et vive entrée en matière où l'orateur considère le cœur des grands tour à tour dans leur propre main, dans la main des hommes et dans la main de Dieu. Dans le premier cas, les voilà enivrés de leur propre grandeur, n'ayant d'autre loi ni d'autre règle de leurs volontés que leur volonté même. Dans le second, tout conspire à les pervertir. « La flatterie les corrompt, la politique les trompe, le mauvais conseil les préoccupe, le mauvais exemple les entraîne, la diversité des affaires les dissipe. » En général trois défauts sont ordinaires à leur état : un amour-propre qui les attache à leur gloire, à leur intérêt, à leur plaisir et

1. Ire partie.
2. *Prov.* XXI.

leur rend tout le reste indifférent; une imagination d'indépendance qui leur persuade que tout ce qui leur plaît est permis; un esprit du monde, enfin, qui les jette dans l'irréligion ou pour le moins dans la tiédeur. C'est sur ce canevas que brode l'orateur. Voilà le triple thème qu'il développe et qui lui permet, en rendant hommage à saint Louis si tendre pour son peuple, si modéré envers lui-même, si soumis a son Dieu, de frapper juste et fort soit sur les souverains « dont les désirs sont des torrents qu'aucune digue ne peut arrêter[1], » soit sur la magistrature qui n'est « que trop souvent un titre d'oisiveté, qu'on n'achète que par honneur et qu'on n'exerce que par bienséance, » soit enfin sur toute la cour, « terre fertile en amusements frivoles, en amours profanes, en mauvais désirs, partie du monde la plus décriée, que l'Évangile a tant de fois condamnée, où les passions s'excitent, s'entretiennent, se communiquent et conspirent toutes contre l'innocence, région de ténèbres où la vérité est étouffée par le mensonge et la raison obscurcie par la vanité. » Sous l'égide de saint Louis, et à l'abri de ce bouclier, il lance à droite, à gauche des flèches qui ne laissent pas que d'atteindre les plus hautes têtes de son auditoire. Quelle critique par exemple de certains côtés de la cour que cette description où la louange du justicier de Vincennes constitue le blâme de son successeur : « Il écoutait, il examinait lui-même les différends de son peuple. L'entrée du Louvre était libre à tous ceux qui recou-

1. IIe partie.

raient à sa protection. On ne voyait pas autour de lui des rangs affreux de gardes en haie pour effrayer les timides ou pour rebuter les importuns; il ne fallait pas gagner par présents ou fléchir par prières des huissiers intéressés ou inexorables. Il n'y avait point de barrière entre le roi et les sujets que le moindre ne pût franchir. On n'attendait pas quel serait son sort auprès de ces portes superbes qu'on entr'ouvre de temps en temps pour exclure, non pas pour recevoir ceux qui se présentent. On n'avait besoin d'autre crédit que celui de la justice et c'était un titre suffisant pour être introduit auprès du prince que d'avoir besoin de sa protection. » Et encore, pour ne citer que les traits les plus saillants de cette indirecte satire : « Il avait appris cette grande maxime que les rois doivent aimer la paix par inclination et faire la guerre par nécessité...[1] Pour être bon courtisan il ne fallut pas étudier les moyens de remplir l'épargne du prince. Il ne crut pas que pour avoir des sujets obéissants il fallût les rendre misérables. Quoiqu'il n'y ait jamais eu de roi plus noble et plus magnifique, ne sut-il pas régler ses dépenses en sorte qu'elles firent honneur à sa dignité et ne furent à charge à per-

1. Ce mot est exactement celui de Bossuet. Ce n'est pas du reste le seul que lui emprunta Fléchier, si toutefois l'on n'admet que le hasard les fit se rencontrer dans l'expression presque identique des mêmes pensées. Ainsi, dans l'oraison funèbre de Turenne, lorsqu'il dit de son héros qu'il « n'abandonnait rien au hasard de ce qui pouvait être conduit par la vertu; » et encore, qu'il « ne laissa rien à la fortune de ce que le conseil et la prudence humaine lui peuvent ôter » cela ne rappelle-t-il pas le célèbre portrait de Cromwel dans l'oraison funèbre de Henriette de France? Mais déjà l'on a pu voir que Fléchier prenait volontiers son bien partout où il le trouvait.

sonne[1] ?... Il ne fit pas d'injustice pour avoir de quoi fournir à sa charité ; il nourrit des pauvres et des misérables, mais il n'en fit point ; ses profusions ne coûtèrent rien à son peuple, et ce qu'il donna pour ses aumônes était ce qu'il retranchait de ses plaisirs. Loin d'ici ces faux charitables qui, prenant à toutes mains et donnant de temps en temps quelque partie de ce qu'ils ont pris, croient effacer leurs péchés par leurs péchés mêmes et faire un sacrifice à Dieu des larcins qu'ils ont faits aux hommes ; loin d'ici ces riches du monde qui n'ont d'autre fond que leurs rapines, veulent imposer à la postérité et faire croire qu'une orgueilleuse avarice est une libéralité pieuse[2]. »

Presque tout le discours est de ce ton et ne fait pas peu d'honneur au caractère de Fléchier. Si le roi ne l'entendit pas, il est difficile qu'il l'ait tout à fait ignoré, et les allusions étaient assez transparentes. L'éloge de saint Louis n'avait guère été que la contrepartie des faits et gestes, us et coutumes de la cour actuelle. Que sembla-t-il à cette cour de la hardiesse du moraliste ? Disons à sa louange qu'elle put s'en irriter, mais qu'elle ne l'en estima que davantage.

Fléchier, même dans les sujets où elle se mêlait comme naturellement, ce panégyrique de saint Louis par exemple et certaines de ses oraisons funèbres, se défend d'aborder la politique. Il ne l'estime pas du domaine de la chaire, et il déclare que l'éloquence sacrée n'est pas davantage propre au récit des com-

1. I[re] partie.
2. III[e] partie.

bats et des batailles; que « la langue d'un prêtre, destiné à louer Jésus-Christ le sauveur des hommes, ne doit pas être employée à parler d'un art qui tend à leur destruction[1]. » Bien moins encore livrera-t-il cette langue à la flatterie. S'il complimente Leurs Majestés, selon l'usage, c'est en tirant de ces louanges de nouveaux devoirs, de nouvelles leçons qu'il leur soumet. Pas un instant il n'oublie ce qu'il appelle « son ministère. » Et ce qu'il se propose en louant des héros comme Turenne, c'est « une grave et solide éloquence. » En général, il y atteint. Son langage de panégyriste est d'un ton élevé, d'une allure noble et d'un accent qui sait rester évangélique au milieu même des exigences les plus profanes de son sujet.

A plus forte raison l'est-il lorsqu'il s'agit de louer

1. Qu'il soit permis ici de relever dans cette oraison funèbre de Turenne un passage que l'on dirait écrit au milieu des circonstances si douloureuses et si effroyables que vient de traverser la France, juste deux cents ans après celles où Turenne l'avait vue et d'où son génie l'avait su tirer. « Rien n'était si formidable que de voir toute l'Allemagne, ce grand et vaste corps composé de tant de peuples et de nations différentes, déployer tous ses étendards et marcher vers nos frontières pour nous accabler par la force après nous avoir effrayés par la multitude. »

Et dans ce péril que nous fallait-il, sinon comme alors, « opposer à tant d'ennemis un homme d'un courage ferme et assuré, d'une capacité étendue, d'une expérience consommée qui soutînt la réputation et ménageât les forces du royaume, qui n'oubliât rien d'utile et de nécessaire et ne fît rien de superflu; qui sût, selon les occasions, profiter de ses avantages ou se relever de ses pertes; qui fût tantôt le bouclier et tantôt l'épée de son pays; capable d'exécuter les ordres qu'il aurait reçus et de prendre conseil de lui-même dans les rencontres. »

Cet homme la France l'eut en Turenne, mais l'a-t-elle trouvé dans sa dernière crise? Dieu lui a-t-il envoyé le sauveur qui, « avec des troupes considérables seulement par leur courage et par la confiance en leur général, arrête et consume deux grandes armées et force à conclure la

ne reine comme Marie-Thérèse. « La conduite de Dieu sur la reine, la conduite de la reine à l'égard de Dieu, » voilà, dans une antithèse un peu cherchée et surtout péniblement arrachée du texte [1], la matière d'un éloge dans lequel il prendra, dit-il, sur l'autel tout l'encens qu'il brûlera sur son tombeau. C'est la grandeur de son sujet « d'être renfermé dans une vie toute chrétienne. » Marie-Thérèse en effet est le contraire de ces reines autour desquelles dans une cour « se range et se réunit ordinairement tout l'esprit du siècle. » Dans son entourage à elle « la sagesse et l'ordre régnaient, la pudeur était plus estimée que la beauté et la vertu trouvait plus de crédit que la fortune. » Fléchier glisse, on le pense bien, sur les malheurs domestiques de cette princesse, et quand il

paix, par des traités, ceux qui croyaient venir terminer la guerre par notre entière et prompte défaite? » Ce sauveur, cet élu qu'aurait-il eu à faire pour cela? Rien que ce que fit Turenne : « Tantôt il s'oppose à la jonction de tant de secours ramassés et rompt le cours de tous ces torrents qui auraient inondé la France; tantôt il les défait ou les dissipe par des combats réitérés; tantôt il les repousse au delà de leurs rivières et les arrête toujours par des coups hardis quand il faut rétablir la réputation, par la modération quand il ne faut que la conserver. » Se peut-il une stratégie plus conforme à celle dont la suprême nécessité se faisait sentir pour nous? Mais, hélas, avec les mêmes situations, les contraires fortunes se renouvellent pour les empires dans le cours des âges et nous ne pouvons malheureusement plus suivre l'orateur dans ce cri patriotique : « Villes que nos ennemis *s'étaient déjà partagées*, vous êtes encore dans l'enceinte de notre empire; provinces qu'ils avaient déjà ravagées, *dans le désir et la pensée*, vous avez encore recueilli vos moissons; vous durez encore, places que la nature et l'art ont fortifiées et vous n'avez tremblé que sous des projets frivoles d'un vainqueur en idée qui ne comptait que le nombre de nos soldats et qui ne songeait pas à la sagesse de leur capitaine. » (IIe part.)

1. Voici ce texte : *Fundamenta æterna suprà petram solidam, et mandata Dei in corde mulieris sanctæ.* (*Eccli.* XXVI.)

parle de « cette vive et constante tendresse qu'elle nourrissait pour le roi dans son cœur » — circonstance vraie sans doute et qui ne rend d'ailleurs que plus touchante cette victime des La Vallière et des Montespan — il se voit obligé d'en chercher le motif, par un détour étrange, dans le zèle de Louis XIV pour l'Église et la religion et, peu s'en faut, dans ses persécutions contre les hérétiques : « Qu'il était grand, dit-il, et qu'il lui paraissait aimable quand, à l'exemple de ces princes religieux dont l'Esprit-Saint a fait l'éloge, il abattait les hauteurs, je veux dire les temples que l'hérésie avait élevés sur les débris de nos autels[1]. » Nous pensons que si la reine idolâtrait pour ce motif son époux, c'est qu'elle se rendait peu de compte d'édits et de lois qui ne firent honneur ni à sa politique ni à sa religion, ou qu'elle avait bien besoin de rattacher sa tendresse à quelque prétexte capable de la justifier. Au reste, il fallait bien que dans ce concert de bénédictions qui acclamaient les mesures restrictives de la liberté de conscience que le roi avait édictées, la voix de Fléchier jetât sa note. Cette note est légère à la vérité et ne se renouvela guère ; et de cela il faut encore lui savoir gré.

L'oraison fut prononcée au Val-de-Grâce le 24 novembre 1683, en présence de Monseigneur le Dauphin, de Monsieur, de Madame, de Mademoiselle et des princes et princesses du sang[2]. Une auguste princesse que le ciel, dit l'orateur, semble nous avoir

1. IIe partie.
2. Paris. — Sébastien Mabre-Cramoisy, 1684, in-4.

nnée pour recueillir le double esprit de la reine et ur nous représenter sa grandeur et sa piété [1], man-ait à cette cérémonie. C'était la Dauphine. Hélas! le ne devait pas tarder beaucoup à être elle-même objet d'une pompe funèbre semblable. Sept années près, le 15 juin 1690, Fléchier, son aumônier, mon-ait dans la chaire de Notre-Dame, en présence du ercueil de Marie-Anne-Christine de Bavière, Dauphine le France, et sous les yeux du duc de Bourgogne, de Ionsieur et des princes et princesses [2].

Le texte fut touchant : *Dies mei sicut umbra decli-naverunt et ego sicut fœnum arui* [3] : « Fumée qui s'élève, qui s'affaiblit en s'élevant, qui s'exhale et s'évanouit lans les airs; ombre qui s'étend, se rétrécit, se dis-sipe; sombre, vide et disparaissante figure; herbe qui sèche dans la prairie, qui perd à midi sa fraîcheur lu matin et qui languit et meurt sous les mêmes ayons du soleil qui l'avaient fait naître, » voilà quelle vait été la vie de cette jeune femme, « l'image sensible le nos fragiles plaisirs et de nos grandeurs passa-gères. » La sagesse dans sa vie, la résignation dans a mort, tels sont les deux points de vue d'où l'orateur a considère. Il y a dans ses aperçus parfois bien de la inesse et de l'élégance, et sous des dehors d'une ex-rême douceur des leçons assez vives et des traits assez énétrants. Parfois aussi la manière un peu précieuse le l'orateur s'y laisse apercevoir. Qu'est-ce, par exem-ple, que cette mort « qui fait naître les soupirs et qui

1. Péroraison.
2. Paris. — Ant. Dezallier, 1690, in-4.
3. *Ps.* CI.

les étouffe et qui après avoir attendri par la compassion rassure par la piété et console par l'espérance[1]? Qu'est-ce que « ces mauvais jours dont elle compose avec soumission les exercices de sa piété et le cours de sa pénitence? » Mais en revanche il faudrait citer les beautés de détail dont l'œuvre est semée et qui en font un ensemble vraiment littéraire. C'est là du reste le caractère de ces discours. Il n'y faut point chercher les grandes vues à la Bossuet, les larges et profonds regards jetés sur le néant des choses humaines ni ces merveilleux accents bibliques qui le faisaient ressembler à un survivant des prophètes. Non, mais Fléchier eut du moins le bon sens d'être ce qu'il pouvait être. Il ne prétendit guère au sublime; et à la vérité, il n'y atteignit point. Bossuet en eût sans doute porté le jugement qu'il fit de Massillon, si encore il ne trouva pas chez ce dernier plus de feu, de verve, de couleur et une manière plus libre, plus élevée.

Nous renvoyons le lecteur à ces éloges funèbres qui sont le vrai titre de notre orateur et parmi lesquels nous ne devions qu'effleurer ceux seulement qui eurent pour auditoire la cour et revêtirent ainsi une sorte de caractère officiel.

En résumé Fléchier marque une des quatre grandes étapes de cette prédication et peut-être l'eût-il marquée d'une plus forte trace s'il n'eût eu le désavantage de paraître en même temps que Bourdaloue et presque à ses côtés. Dans l'étourdissante vogue du célèbre Jésuite à peine y avait-il place pour quelque

1. IIe partie.

autre succès. Massillon et Bourdaloue lui-même furent plus heureux en cela. Celui-ci prit la chaire royale au moment où Bossuet la quittait; et il venait d'en descendre lorsque le jeune et brillant oratorien y monta. Il semble, du reste, que la Providence eût échelonné avec une sage méthode ces diverses illustrations, afin que pas un moment l'éloquence sacrée ne cessât de tenir dans la glorieuse littérature de ce siècle une place d'honneur, et que pas un moment non plus l'Évangile n'omît la juste revendication de ses droits au sein d'une société que le goût du beau sous toutes ses formes entraînait par une vive pente loin du bien et aussi du vrai. Fléchier pour n'être pas un des anneaux essentiels de cette chaîne y figure cependant à un titre principal; et la tension serait longue de Bourdaloue à Massillon s'il ne se trouvait là pour en soutenir en quelque sorte le fléchissement.

Non certes qu'il y eût dans cet intervalle disette d'orateurs et d'orateurs capables. Mascaron et l'abbé de Fromentières prêchaient encore, et déjà brillaient les PP. Gaillard et de La Rue. Mais ces divers personnages peuvent paraître inférieurs non-seulement à la gloire actuelle de Fléchier, mais encore au succès qu'ils obtinrent jadis eux-mêmes. Il nous faut bien tenir compte de la marche inverse de l'opinion à leur endroit. Cette marche se trouve-t-elle pour cela justifiée? Nous ne le pensons pas. L'écart entre ses deux points extrêmes est excessif. On ne doit pas oublier que, succédant à Bourdaloue, plusieurs de ces orateurs maintenant dédaignés recueillirent auprès des mêmes auditeurs les mêmes applaudissements qu'il

avait à lui seul comme épuisés. C'est moins après to
dans leur valeur réelle ou leur célébrité posthu
que dans leur vogue et leur influence contemporain
qu'il convient en général de les envisager. Dans
système qui ramènerait les hommes et les chos
d'une époque aux proportions que la distance leur
faites, l'histoire deviendrait presque impossible. (
qu'elle cherche, c'est la physionomie réelle des fai
dans leur milieu réel, c'est-à-dire le milieu où ils
produisirent. Aussi dans tout ce travail avons-nous
souci de ce que furent la prédication et les prédic
teurs sous Louis XIV, et non du peu de place qu'i
tiennent aujourd'hui dans nos préoccupations rel
gieuses ou même littéraires. Ce point de vue peut se
justifier la série d'études qui précèdent et qui vo
suivre, car Fléchier ne fut lui-même qu'un des pl
illustres parmi ceux qui, de main en main, se tran
mirent jusqu'à la fin du règne le flambeau de l'éva
gélisation chrétienne.

CHAPITRE II.

Les abbés : Guillaume de Saint-Martin ; — Jean-Paul Bignon ; — Antoine Anselme ; — Charles Boileau.

A côté de Fléchier, sinon au même rang, parurent dans la chaire royale quelques prédicateurs séculiers dont, pour des causes diverses, la fortune ne répondit ni au talent ni même au succès de leur parole.

L'un d'eux fut de Saint-Martin, docteur en théologie, aumônier du roi et curé de la basse Sainte-Chapelle de Paris. Il s'était fait, paraît-il, « un grand nom » parmi les orateurs sacrés de son temps. L'œuvre qu'il nous a léguée ne nous aide guère à le comprendre, et toutefois le P. Houdry, dans sa *Bibliothèque*, en a cité de nombreux passages. C'est une éloquence peu ailée, peu brillante, mais pleine, solide et qui sent l'école de Bourdaloue [1]. Celle-ci se trahit dans le double exorde, les divisions et les subdivisions, et jusque dans certaines formules : « Suivez, s'il vous plaît, mon raison-

1. Aurait-on contesté à notre orateur la paternité exclusive de ses œuvres oratoires? On lit sur un feuillet du ms. 24855, Fr. de la bibliothèque nationale ce titre : « Sermons de M. l'abbé de Saint-Martin fort aidé par M. l'abbé de Blanchefin. » L'écriture est du temps et de la même main qui a transcrit certains fragments que ne contient plus le recueil imprimé.

nement; appliquez-vous, etc... » L'Écriture sainte tient une grande place, et chaque développement pren sa source ou se résout dans un texte, s'il n'en es d'ailleurs la paraphrase. Il s'y mêle aussi çà et là quel que grain d'érudition profane, et l'on voit que l'orateu sait de quoi il parle en rappelant les poëtes et le satiriques de la décadence romaine, en invoquan contre le luxe et les prospérités modernes ce témoi gnage célèbre :

> Patimur longæ pacis mala, sævior armis
> Luxuria incumbit, victumque ulciscitur orbem[1].

Nous avons, au reste, dans le recueil de ses discours cherché vainement à démêler ceux qu'il fit entendre à la cour. Son avent de 1677 se trouve noyé dans un groupe de vingt sermons qui peuvent également avoi ou n'avoir pas eu les honneurs de la chaire royale. C sont en général des sujets propres à toute classe d'au diteurs : le péché, la pénitence, les afflictions, et Les mystères et les grandes vérités y ont aussi le part, et l'on se convainc, en lisant aujourd'hui c sermons, de l'influence pratique qu'ils durent exerc en leur temps. Il s'en dégage un parfum de vérité d'honnêteté, un accent de raison et de foi qui so rares même en de telles matières, et l'on y sent so l'orateur l'apôtre, sous l'apôtre le pasteur. Il s'y déc en somme quelqu'un de plus fait pour évangéliser l

1. *Des afflictions.* — Serm. pour le IIe dim. de l'avent. L'éditeur et non l'orateur, s'est évidemment trompé en citant ainsi le dern hémistiche :

> ..... *vitium*que ulciscitur *urbem*.

chrétiens de sa paroisse que pour charmer et séduire les beaux esprits de la cour. Aussi n'y reparut-il plus, et cette lueur qu'il y avait jetée un moment entre ces deux lumières, Mascaron et Le Boux, s'éteignit promptement dans l'oubli.

Pareille disgrâce advint à l'abbé Paul Bignon. C'est un nom assez prosaïque mais rehaussé alors par le chancelier de Pontchartrain, dont l'abbé se trouvait être le neveu par sa mère. Le chancelier passait pour aimer fort les enfants de sa sœur, et ce n'était point calomnie. Il s'employait en effet pour eux en toute rencontre et se dévouait jusqu'à essuyer des humiliations, dans le but de leur procurer de l'avancement. Témoin celle que le roi, avec cette politesse dont il ne se départait jamais, lui infligea le jour où de Pontchartrain sollicitant pour son neveu l'abbaye de Saint-Quentin, Sa Majesté répondit : « Je vous la donne, quoique ce ne soit pas ma coutume de donner des bénéfices sans m'informer auparavant de leur valeur et de leur état et de *ceux qui les demandent*[1]. » Il faut savoir en effet que l'abbé Bignon avait une déplorable réputation et qu'il la méritait, réputation au point de vue de la vie et des mœurs, bien entendu, car pour son esprit, son savoir, son talent, ils étaient hors de contestation. Saint-Simon ne blâme en lui que deux petites choses : le cœur et l'âme[2].

Mais enfin l'oncle ayant rêvé l'épiscopat pour « son

1. Dangeau. *Journ.*, févr. 1693.
2. *Mém.*, t. III, ch. v, p. 75. Édit. Chéruel.

bel esprit de neveu, » n'imagina rien de mieux, dans ce but, que de le faire prêcher devant le roi; et c'est ainsi que l'abbé Bignon fut invité pour l'avent de 1692 à la cour. Or, sa prédication put réussir là comme en ville, mais sa personne n'y fut pas davantage goûtée. On le connaissait trop. Déjà le roi, « informé du pèlerin[1], » en était à regretter les bénéfices qu'il lui avait octroyés, et par malheur le discrédit s'attacha si universellement à l'abbé Bignon, qu'il en vint bientôt à n'oser plus se montrer nulle part dans la chaire. Ce n'était pas assurément une raison pour qu'aux bénéfices on ajoutât encore la dignité; si bien que notre orateur resta sans mitre et sans crosse. Tout ce que put faire son oncle fut de lui obtenir la place de conseiller-d'état d'église, vacante par la mort de M. de Tonnerre, évêque-comte de Noyon; et cela même n'alla pas sans de graves difficultés, vu que M. de Rheims et M. de Meaux, avec lesquels il se trouvait ainsi en troisième, en ressentirent une vive humiliation, et que pas un évêque ne voulut désormais entrer dans ces fonctions, qui étaient destinées aux prélats les plus distingués.

Et toutefois Bignon avait encore d'autres fiches de consolation. D'abord il avait été reçu à l'Académie française; puis, bientôt, toujours grâce à son oncle, il s'était vu mis à la tête de toutes les sections, et cet emploi, dit Dangeau, était « son vrai ballot. » Il devint, de plus, bibliothécaire du roi et il en profita pour amasser plus de cinquante mille volumes que sa

1. *Journ.* de Dang., notes. Février 1704.

charge lui fit vendre au fameux Law. Enfin les chanoines de Saint-Germain-l'Auxerrois l'élurent en 1710 pour leur doyen [1]. Et ce qui lui manqua moins encore que les places, ce fut l'argent. Il s'était démis de la bibliothèque du roi à cause qu'il n'y avait point d'appointements. Le duc d'Orléans régent l'y réintégra avec un brevet de quarante mille écus de retenue [2], ce qui, joint à tous ses bénéfices antérieurs et à ce qu'il hérita, le rendit richissime et lui permit de se faire auprès de Meulan une île enchantée « qui put, dit Saint-Simon, se comparer en son genre à celle de Caprée [3]. »

Après ce dernier trait, même en l'émoussant beaucoup, il ne reste guère qu'à fausser compagnie à cet homme « dont l'esprit et le savoir en tout genre, dit encore l'annotateur de Dangeau, firent amèrement regretter les mœurs et *ce pis encore que l'âge ne corrige point* [4]. » On ne s'étonnera pas que nous l'ayons un instant accosté, ne fût-ce que pour montrer à quelles individualités s'ouvrait parfois la chaire royale, et justifier en les expliquant certaines sévérités par nous témoignées à certains prédicateurs de la cour. Il est bien évident que dans ce grand clergé du XVIIe siècle tout ni tous n'étaient irréprochables, et ce serait miracle si la prédication n'y eût recruté que de vrais apôtres, des hommes dont la vie et la doctrine sont en parfait accord, et qui n'ont qu'à se présenter eux-

1. *Journ.* de Dang., notes. Août 1710.
2. Dangeau. — *Journ.*, novembre 1718.
3. *Mém.*, t. III, ch. V.
4. *Journ.*, décembre 1692, note.

mêmes comme le miroir fidèle de leur propre évangélisation.

Heureusement, du reste, ce sont là de rares exceptions que notre conscience d'historien nous obligeait à signaler et qui ne servent qu'à donner plus de relief, comme les ombres dans un tableau, aux lumineuses figures d'orateurs sacrés qui brillèrent alors. Ce voisinage de l'abbé Bignon n'est-il pas, par exemple, une sorte de bonne fortune pour l'abbé Anselme qui, dès l'année 1683, se fit entendre à Versailles devant le roi?

Nous devons attention à ce personnage moins encore pour son œuvre, telle du moins qu'elle nous est parvenue, que pour la réputation et même la célébrité, presque l'illustration[1] qu'il s'acquit dans la chaire à cette époque.

Le suffrage de ses contemporains lui fut fidèle jusque dans la plus extrême vieillesse[2]; et certes, nous sommes loin de le dédaigner. Il est, en tout cas, on ne peut moins douteux. Dangeau et Saint-Simon[3] le constatent.

Quant à Mme de Sévigné, non-seulement elle l'atteste, mais encore elle le dépasse : « Je vous plains, écrivait-elle à sa fille le 9 mars 1689, d'être obligée d'entendre de mauvais discours ; c'est une véritable peine. J'en

1. En 1694, Dangeau écrivait dans son *Journal* : « L'abbé Anselme qui, de précepteur de M. d'Antin, devenait déjà illustre par son éloquence en chaire. »

2. Il mourut en 1737, à l'âge de 86 ans.

3. Dans une note au *Journal* de Dangeau, 28 janvier 1695, Saint-Simon dit que l'abbé Anselme « prêcha souvent des avents et des carêmes devant le roi avec grande réputation. »

entends ici de fort bons : le P. Soanen à Saint-Gervais, l'abbé Anselme à Saint-Paul. » Et le 8 avril suivant, jour du Vendredi-Saint, elle mandait ceci : « J'ai été ce matin à une très-belle passion à Saint-Paul. C'était l'abbé Anselme. J'étais toute prévenue contre lui ; je le trouvais Gascon et c'était assez pour m'ôter la foi en ses paroles. Il m'a forcée de revenir de cet injuste jugement et je le trouve un des bons prédicateurs que j'aie jamais entendus : de l'esprit, de la dévotion, de la grâce, de l'éloquence. En un mot je n'en préfère guère à lui. Je voudrais qu'on ne vous traitât pas comme des chiens dans les provinces et qu'on vous envoyât à peu près un homme comme celui-là. Le moyen d'écouter ceux que vous avez! Cela fait tort à la religion. » Nous reviendrons sur ce jugement ou plutôt sur cette impression de la célèbre marquise, mais à coup sûr bien d'autres auditeurs la partagèrent. C'est ainsi que M. de Montespan avait déjà distingué le jeune prédicateur au point de le choisir pour l'éducation de son fils. le marquis d'Antin; — ce qui l'amena à Paris et lui en ouvrit les chaires. A quel moment précis y remontent ses débuts, nous ne le saurions dire ; mais une chose certaine est que, à peine âgé de trente et un ans, il prêcha à la cour. Cette précoce distinction mérite d'être remarquée, d'autant qu'elle devint pour l'abbé Anselme le point de départ d'invitations subséquentes. Il reparut de la sorte à Versailles durant le carême de 1686, où il prêcha pour sa part trois sermons [1]. Puis il fournit à lui

1. Dangeau nous le fait entendre lorsqu'il écrit dans son *Journal*, à la date du 17 mars 1686 : « Monseigneur alla voir l'opéra d'Armide

seul l'avent de 1698 et le carême de 1709, sans compter diverses circonstances, telles que la fête de la Pentecôte en 1698[1] et certains services funèbres, qui lui procurèrent l'audience de la cour.

Mais il est bon, dans le dépouillement rapide du rôle de l'abbé Anselme comme prédicateur officiel, de procéder chronologiquement. Son allocution pour la Cène en 1683 n'est en réalité remarquable et ne peut plaire que par une indigne rigueur envers les dissidents du royaume et une sorte d'appel à la persécution. Selon lui, le royaume est un grand corps dont on peut dire que les hérétiques sont les pieds. Or, jusqu'ici, Sa Majesté a bien voulu condescendre à laver « cette partie de ses sujets qui est la plus basse et la plus impure aux yeux de Dieu ; mais son autorité seule pourrait aisément réduire des obstinés qui n'ont plus les appuis qu'ils trouvaient dans le malheur des règnes passés ; » et si les voies de douceur deviennent inutiles, la charité même en devra inspirer d'autres qui donneront le dernier coup à l'hérésie. « Ce sont là, ajoute l'orateur, les beaux jours après lesquels l'Église de France soupire. » Il n'est pas nécessaire d'apprécier de tels accents.

Quelques mois après[2] l'orateur prononçait à Saint-

pour la troisième fois. Avant que de partir, il entendit le sermon de l'abbé Anselme; » et lorsqu'il mentionne ensuite la présence de Mme la Dauphine au sermon du mardi 20 et à celui du 29. Ce dernier nous est, du reste, garanti par la *Gazette de France*.

1. « Le 18 mai 1698, à Versailles, l'après-dînée, le roi entendit le sermon de l'abbé Anselme. Mgr et MMgrs ses enfants y suivirent le roi. » (*Journ* de Dangeau.)

2. Le 25 novembre. Le discours imprimé porte la date du 15 janvier 1684.

Germain-l'Auxerrois l'oraison funèbre de Marie-Thérèse. Dans l'exorde il s'excuse et s'humilie d'avoir à louer cette reine après que des orateurs, qu'il désigne ingénieusement par les paroles mêmes de leur texte, l'ont représentée « sans tache devant le trône de Dieu[1], » qu'ils ont rendu « sa mémoire immortelle devant Dieu et les hommes[2], » et qu'ils ont fait voir sa piété « établie sur des fondements éternels[3]. » Aussi pour lui s'abstiendra-t-il de paraître et laissera-t-il le soin de louer cette princesse à d'autres orateurs que marque ainsi l'Esprit-Saint : « *Vir ejus laudavit eam*;—*Surrexerunt filii ejus et beatissimam prædicaverunt*;—*Et laudent eam in portis opera ejus.* » Donc, premier point : le roi loue son épouse, — par le choix qu'il fait d'elle, — par la soumission qu'il trouve en elle,— par le secours qu'il reçoit d'elle, — par les larmes qu'il verse pour elle. Deuxième point : les enfants louent leur mère, — enfants selon la nature, — enfants selon la grâce, les pauvres de Jésus-Christ, — enfants selon son état, tous ses sujets. — Troisième point : les bonnes œuvres de la reine font son éloge, — par leur abondance, — par leur excellence,— par leur uniformité. Nous avons tenu à donner cette analyse qui représente assez bien la méthode habituelle de l'orateur. Était-ce donc là ce que Mme de Sévigné appelait de l'esprit, de la grâce et de l'éloquence ? Il faut avouer alors que l'esprit était

1. Bossuet. — « *Sine macula enim...* » (*Apoc.* XIV, 5.)
2. Mgr le coadjuteur d'Arles. — « *Immortalis est enim memoria...* » (*Sap.* IV, 1.)
3. Fléchier. — « *Fundamenta æterna suprà petram ..* » (*Eccli.* XXVI, 24.)

bien cherché, la grâce bien roide et l'éloquence bien tourmentée. Une pareille didacticité ne pouvait que lui couper les ailes et la morceler.

Dix années plus tard nous lisons au journal de Dangeau cette note : « On fit à Saint-Denis un service royal pour Mademoiselle ; le Parlement et toutes les compagnies y étaient. M. d'Auch y officia ; il avait pour assistants des moines de Saint-Denis qui ont ce droit-là, et pour faire les absolutions quatre évêques qui avaient assisté au service. Mme de Chartres, Mlle et Mme de Guise étaient les princesses du grand deuil ; elles étaient menées par M. de Chartres, M. le duc et M. le prince de Conti. L'abbé Anselme fit l'oraison funèbre[1]. » Cette cérémonie eut lieu le 7 mai 1693 et l'orateur y prit pour texte de son discours cette parole du psaume : « *Gloria et divitiæ in domo ejus et justitia ejus manet in sæculum*[2]. » Il voit la première partie de cette sentence réalisée dans Mademoiselle et cela l'effraye ; mais il y voit aussi la seconde et cela le rassure. En effet la justice 1° a tempéré chez elle l'éblouissement de la gloire du monde ; 2° a réglé la possession et l'usage de ses richesses. « Je viens, dit l'orateur, représenter à cette illustre assistance que la gloire ni les richesses ne dispensent pas de mourir, mais qu'elles font vivre après la mort ceux qui savent les rectifier par la justice. » Dans le développement de cette double pensée l'orateur se montre tour à tour portraitiste,

1. Or. fun. de Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, souveraine de Dombes, prononcée à Saint-Denis le 7 de mai 1693, par messire A. Anselme. — Paris, G. et L. Josse, 1693.
2. *Ps.* III.

moraliste et avocat. Portraitiste il ne ménage point les caressantes couleurs. « La nature, dit-il, ne fut point avare à Mademoiselle de tout ce que le monde admire. Elle eut tout : beauté, air grand, port majestueux, abord aisé, intelligence fine, esprit pénétrant et en quelque sorte discernement des esprits. Vous savez quels étaient, dans les moments favorables, les charmes de sa conversation. Rien de si poli, rien de si vif, rien de si juste. Ce qui surprend, ce qui plaît, ce qui touche, parut avec éclat dans sa personne et dans ses discours. » Et en preuve de ces choses, l'orateur cite un opuscule écrit par Mademoiselle, où se rencontre, dit-il, sans parler des grâces du style, de la noblesse et de la solidité des pensées, un goût excellent des choses de Dieu [1]. Moraliste, il émet des aphorismes de cette sorte : « Quelle complaisance ne donne pas la beauté dans une riante jeunesse ! Les belles et jeunes personnes se plaisent bien plus à elles-mêmes que tous les hommes ne sauraient leur plaire, et la perte anticipée de cet objet frivole de leur vanité est pour elles un malheur suivi des regrets de toute leur vie. » Avocat enfin, il confesse habilement qu'une oraison funèbre ne doit pas être « composée d'impostures artificieuses et de déguisements affectés. » Il n'a

1. L'ouvrage est intitulé : « *Réflexions de S. A. R. sur le Sermon de Jésus-Christ sur la montagne*; et le panégyriste en donne cette courte analyse : « Elle y considère que, comme les pauvres ne sont heureux qu'autant qu'ils aiment leur pauvreté, les riches ne sont malheureux qu'autant qu'ils aiment leurs richesses. Elle conclut qu'il ne les faut donc pas aimer, qu'il importe au contraire d'en connaître le néant; qu'il ne se faut abandonner ni aux aises de la vie qu'elles facilitent, ni à l'orgueil qui en est inséparable, mais qu'on doit les employer avec joie à soulager les membres souffrants de Jésus-Christ. »

donc garde de « proposer Mademoiselle comme le sage imaginaire des stoïques que l'on supposait exempt de toutes passions, » mais la princesse a détesté sa faute et le roi la lui a pardonnée...— De telle sorte que voilà le canon de la Bastille absous.

Ce discours, auquel l'abbé Anselme avait été officiellement invité, accrut fort sa réputation ; mais ce qui y mit en quelque sorte le sceau fut l'éloge funèbre de M. de Fieubet qu'il prononça aux Camaldules de Grosbois, le 12 septembre 1695 [1]. Le texte que choisit l'orateur emporta d'abord, et à lui seul, tous les suffrages. Il s'appliquait, en effet, de la manière la plus heureuse à un magistrat qui venait de terminer sa vie dans une sage retraite : « *Conterebam molas iniqui et de dentibus illius auferebam prædam, dicebamque : In nidulo meo moriar* [2]. » Mais, outre le texte, le discours fut applaudi pour lui-même. Mme de Sévigné, après l'avoir lu, dit que tous en furent charmés, « même M. l'archevêque d'Arles qui est du métier ; » et elle porte ce jugement : « C'est la plus mesurée, la plus sage, la plus convenable et la plus chrétienne pièce qu'on puisse faire sur un pareil sujet. Tout est plein de citations de la sainte Écriture, d'applications admirables, de dévotion, de piété, de dignité et d'un style noble et coulant. Lisez-la ; si vous êtes de notre

1. C'est cette oraison funèbre que Saint-Simon, très-dédaigneux de la bourgeoisie ou de la petite noblesse, cite en preuve que ce genre de discours était alors « fort prostitué. » (Note au *Journ.* de Dangeau, 28 janv. 1695.)

2. Dangeau et Mme de Sévigné le citent de mémoire, tellement ils en avaient été frappés ainsi que tout l'auditoire (A M. de Coulanges, 15 octobre 1695.)

vis, tant mieux pour nous, et si vous n'en êtes pas, tant mieux pour vous en un certain sens ; c'est signe que votre joie, votre santé et votre vivacité vous rendent sourd à ce langage ; mais quoi qu'il en soit, je vous donne cet avis puisqu'il est sûr qu'on ne rit pas toujours. C'est une chanson qui dit cette vérité. »

Il convient de faire ici la part de l'engouement si ordinaire à l'illustre marquise. Mais cette part faite, il y a beaucoup de vrai dans ce qu'elle dit. Seulement elle loue ce qui parfois est sujet à critique chez l'orateur, à savoir ce luxe de citations bibliques qui surcharge et écrase le discours, et cette mesure qui souvent n'est que le manque d'éloquence. Une correction froide, une élégance didactique, une justesse quelque peu banale, et sous des airs de grandeur un vide qui ne se fait que mieux sentir, voilà, en somme, le bilan le plus sûr de cette personnalité oratoire qui marche, mais d'assez loin, sur les traces de Fléchier. Nous ne voulons point poursuivre l'examen de son œuvre à la cour. Les sujets qu'il y traite se rattachent le plus souvent aux grandes vérités ou à divers sujets de morale. Il parle notamment sur, ou plutôt contre *les spectacles profanes*[1] à ce moment où M. de Harlay venait de condamner la *Lettre* en faveur de la comédie, que son auteur rétracta solennellement, et où Bossuet venait de lancer ses fameuses *Maximes* à ce sujet. Il était devenu de mode que toutes les chaires fulminassent alors dans le même sens, et l'abbé Anselme ne se fit pas faute de proclamer à son tour

1. Pour le IIe dim. de l'avent.

que « ces beaux vers, ces acteurs d'élite, ces voix mélodieuses, cette musique rare, » c'était « le vin empoisonné de la prostitution de Babylone servi dans une coupe d'or, » et de proscrire avec Tertullien toute espèce de théâtre comme étant « l'église du diable, *ecclesia diaboli.* »

L'orateur n'adresse guère de compliments au roi ou aux personnes royales qu'en commençant et terminant chaque station. Et c'est en closant son carême de 1709, à cette heure si calamiteuse de notre histoire, qu'il s'écriait avec une tristesse voilée : « Puissiez-vous, Sire, voir désormais les jours de la France devenir, *comme les jours du ciel*, toujours clairs, toujours lumineux, sans qu'aucun nuage fatal en ternisse la splendeur ! » Hélas, la clarté ni la lumière ne sont éternelles sur la tête des peuples, mais notre histoire nous a appris que ni l'ombre non plus et le nuage ne flottent sans retour sur la France. Son soleil peut s'obscurcir, mais il ne s'éteint jamais.

Une fois sorti de la chaire royale, l'abbé Anselme ne se fit plus guère entendre. Il avait alors cinquante-huit ans et devait se sentir le besoin du repos. De 1683 à 1709, il avait beaucoup prêché. Sermons, panégyriques, oraisons funèbres avaient tour à tour exercé son éloquence. Au nombre de ces dernières, celles de Jacques II, roi d'Angleterre[1], du duc de Montausier[2], du maréchal de Lorges[3], de milord Richard Talbot[4],

1. A Saint-Germain en Laye, le 8 novembre 1702.
2. A Saint-Germain-l'Auxerrois, le 19 août 1690.
3. A la Visitation de Chaillot, le 17 novembre 1703.
4. Aux Religieuses anglaises du faubourg Saint-Antoine, le 22 août 1692.

de Marie-Madeleine-Gabrielle de Rochechouart de Mortemart, abbesse de Fontevrault[1], n'avaient pas été les moins remarquées. Et toutefois ce talent, ces travaux, cette vie apostolique ne le firent guère parvenir. Quelque prieuré, quelque abbaye furent toute sa récompense humaine[2]. Il dut se contenter, pour le reste, des compliments et des suffrages. De ces derniers l'un surtout dut lui être cher et l'honore à nos yeux. Le 14 février 1701, Bossuet lui donnait sa voix pour l'Académie, et encore échoua-t-il devant M. de Sacy, qui fut nommé. Il ne lui resta plus qu'à méditer sur le néant des choses de ce monde. Il l'avait, certes, assez souvent proclamé pour s'en souvenir à cette heure et jusqu'à la fin.

Or en même temps que l'abbé Anselme, le carême de 1686 vit débuter à la cour l'abbé Charles Boileau[3].

1. A l'abbaye de Fontevrault, le 6 novembre 1704.

2. Dangeau écrit : « Le roi donna le prieuré de Boutteville en Saintonge à l'abbé Anselme. » (*Journ.*, 18 avril 1699.) Et : « Le roi donna à l'abbé Anselme l'abbaye vacante par la mort de l'abbé de La Châtre (Saint-Sever, au diocèse d'Aire). Il gagna au change de toutes les façons. » (6 juin 1699.)

3. Il y a ici divers contemporains du même nom, qu'il faut se garder de confondre. L'abbé Charles Boileau, né à Beauvais, qui devint académicien, puis abbé de Beaulieu et prêcha devant le roi, n'a rien de commun : 1° avec l'abbé Jacques Boileau, frère du poëte, qui fut chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, écrivit l'*Historia flagellantium*, en 1700, et mourut en 1706. C'est de lui évidemment qu'il s'agit dans ce billet, écrit par Bossuet en 1693 à l'abbé Renaudot : « Si je me fusse trouvé ici, monsieur, quand vous m'avez honoré de votre visite, je vous aurais proposé le pèlerinage d'Auteuil avec M. l'abbé Boileau, pour aller entendre, de la bouche inspirée de M. Despréaux, l'hymne céleste de l'amour divin. C'est pour mercredi. Je vous invite avec lui à dîner. Après, nous irons, je vous en conjure. » — 2° Avec un doc-

Il y prêcha pour sa part les sermons du Vendredi-Saint et du jour de Pâques. Puis il y fournit à lui seul les stations quadragésimales de 1695 et de 1700. Entre deux il avait, le 8 avril 1694, donné le sermon de la Cène à Versailles. Ce sermon, ou plutôt cette allocution ne nous étant point parvenue, nous ne saurions contrôler ce qu'en dit le *Mercure*, à savoir qu'elle fut sur l'humilité et que l'orateur « la fit si bien connaître que tout le marquait jusqu'à son geste même et qu'il en faisait voir un portrait dans sa personne. » Il serait difficile, ajoute cette feuille, « de bien exprimer tous les applaudissements que reçut cette prédication et surtout le compliment que cet abbé fit au roi [1]. » On peut au moins inférer de cet éloge que dès lors l'abbé Boileau n'était point le premier venu. Bien plus, sa réputation était telle que dans le cours de cette même année il se vit élu à l'Académie française. Le 19 août, en présence du nonce, on l'y recevait et il faisait, paraît-il, une fort belle harangue [2]. »

teur Boileau, « différent, dit Saint-Simon (*Mém.*, ch. XVI), de l'ami de Bontems qui a souvent prêché devant le roi, et différent encore du célèbre poëte et de l'auteur des *Flagellants*. » Ce docteur, « de beaucoup d'esprit, d'une grande érudition, et qui avait toujours vécu en très-homme de bien » (*ibid.*), habitait chez l'archevêque de Paris, M. de Noailles. Une satire anonyme de ce prélat, qui parut sous le titre de *Problème*, et qui, attribuée aux jésuites, souleva tout contre eux, fut enfin reconnue pour être de ce Boileau, « homme sauvage qui se barricadait dans sa chambre ; » et comme il ne put le nier, force lui fut de déguerpir. L'archevêque, qui le pouvait perdre, se vengea noblement en le faisant chanoine de Saint-Honoré.

Nous publions, dans l'appendice de cet ouvrage, quelques lettres inédites où il est question de cette affaire alors célèbre, et qui nous montrent le docteur Boileau sous un jour plein d'intérêt.

1. Avril 1694, p. 255-257.

2. *Journ.* de Dangeau, août 1694.

Quel pouvait être au juste le mérite littéraire et oratoire de cet abbé, voilà, malgré tout, ce qu'il est assez difficile d'éclaircir en se référant aux témoignages contemporains. Saint-Simon dit qu'il prêchait partout *assez bien*[1]. L'éloge est mince. Mais il y a d'autres suffrages. Bourdaloue affirmait de lui qu'il avait deux fois plus d'esprit qu'il n'en fallait pour bien prêcher. Cela ne dit pas encore beaucoup, puisque entre pouvoir et faire l'intervalle est souvent difficile à franchir et que d'ailleurs on ne prêche pas précisément avec de l'esprit. D'Alembert va un peu plus loin en écrivant dans l'éloge qu'il fit de l'académicien[2] qu'en effet on trouvait dans ses sermons « sinon de l'éloquence, au moins de l'esprit. » Portée sur ce terrain, l'appréciation devient assez discutable. Mais en tout cas, quel qu'ait été de son vivant le mérite du prédicateur, son succès fut et demeura des plus estimables, puisque dans l'intervalle de quatorze années (1686-1700) la cour l'entendit à mainte reprise. Il faut croire que Racine céda à la tentation de faire de l'esprit et même de la méchanceté, lorsqu'un jour la Champmêlé lui demandant pourquoi la *Judith* de Boyer bien accueillie durant le carême de 1695 était tombée ensuite : « C'est, répondit le poëte, que pendant le carême les sifflets étaient à Versailles aux sermons de l'abbé Boileau. » Peut-être, au reste, voulait-il dire simplement que l'abbé Boileau retenait autour de sa chaire tout le monde bel esprit, ce monde qui, plein de goût et de tact, arbitre des choses de l'art, pou-

1. *Mém.*, t. IV, ch. XV, p. 280. Édition Chéruel, in-8°.
2 *Hist. des membres de l'Acad. franç.*

vait seul mettre à son rang l'ouvrage de Boyer et dont l'absence seule en détermina le succès. L'on pourrait supposer aussi, dans le cas contraire, que Racine, qui était de la race des poëtes, race irritable, se vengeait de quelque procédé à son égard de ce « gros homme grossier, assez désagréable, » ainsi que Saint-Simon qualifie l'abbé Boileau. Quoi qu'il en soit, nous sommes réduits à ne pouvoir juger ici l'orateur que sur son œuvre écrite[1] et nous avouons que la condition lui est d'autant moins favorable. Ce qui, sans doute, nous guiderait plus sûrement à son endroit, serait ce passage de la réponse qu'il fit à l'abbé Genest le jour de sa réception à l'Académie[2]. Il montre, croyons-nous, tout ensemble quelle idée l'abbé Boileau se faisait de la prédication et quel exemple il dut en donner: « Quelle espèce d'éloquence, dit-il, s'était emparée de la chaire avant votre établissement? Nous n'osons lire les ouvrages de ceux qui y excellaient; nous en rougissons pour nos pères. Nul goût, nulle onction; l'Écriture citée à contre-sens et ce contre-sens était leur esprit; des applications tirées qui passaient pour ingénieuses. Ce n'est pas ainsi que parle la nature[3],

1. *Homél. et serm. sur les évang. de car.* Paris, L. Guérin, 1712. — 2 vol. in-12.
Panégyr., in-8° et in-12. Paris, 1712.

2. Toute cette réponse est un petit traité fort judicieux et très-fin de l'éloquence, soit sacrée, soit profane.

3. C'est textuellement le vers du *Misanthrope* :

> Ce n'est que jeu de mots, qu'affectation pure,
> *Et ce n'est point ainsi que parle la nature.*
> (Acte I, scène II.)

Est-il improbable que l'abbé Boileau s'en soit souvenu?

encore moins la grâce. On ne pouvait souffrir un style aisé et, si j'ose le dire, raisonnable. Vous avez long-longtemps lutté avec le mauvais goût ; c'est vous qui avez fait monter la raison dans la chaire et il a fallu des génies supérieurs pour réconcilier le siècle avec le bon sens. Alors furent bannies les citations inutiles, l'ennuyeuse parade d'érudition, les ornements qui ne servent qu'à faire estimer l'orateur, ces pointes qu'on voudrait dérober bien vite aux sages réflexions. Vous avez introduit la politesse et la simplicité ; vous avez laissé au langage de Dieu toute sa force et rendu à celui des hommes toute sa raison. » Et il ajoute : « Je sais bien qu'il n'est pas permis de s'accommoder à la délicatesse des auditeurs pour la morale, mais il est permis de flatter leurs oreilles pourvu qu'on ne flatte pas leurs consciences, et s'il n'est pas nécessaire de choisir les beaux termes, au moins est-il important de rebuter les mauvais. »

L'on doit croire que l'orateur sut ne pas trop déroger pratiquement à ses propres vues, bien que l'art soit moins aisé que la critique, d'autant qu'il était, assure Saint-Simon, « fort homme de bien et d'honneur » et que cela, de tout temps, aide beaucoup l'éloquence. Quant à ce qu'il possédait « un grand usage du monde et du beau monde, une connaissance particulière de la cour[1], ce qui lui donnait une grande facilité à faire des portraits ressemblants, » il faut peut-être en croire là-dessus son biographe. Cependant nous n'avons pu découvrir cette vive ressemblance soit générale, soit

1. *Homélies et serm.* — Préface de 1712, par l'édit. Richard.

particulière, au point d'en faire un des traits distinctifs du prédicateur. Mais en revanche les applications morales abondent dans ses discours et souvent elles ne manquent ni de justesse, ni d'une certaine finesse. Leur pire défaut serait la familiarité. L'orateur change fréquemment de ton, recourt à l'apostrophe, tutoie son auditoire et descend à des détails qui trouveraient mieux leur place au confessionnal que dans la chaire. Ce sont, au reste, plutôt des homélies que des sermons qu'il débite, même à la cour ; et s'il faut en dire notre pensée, ces homélies nous ont tout l'air d'avoir été la plupart, et dans leur principal développement, improvisées. La facilité en est grande et leur méthode elle-même y prêtait. D'ordinaire, en effet, l'orateur prend un texte, ou une parabole[1], ou une histoire de l'Évangile et il les suit pas à pas. Aucune circonstance ne lui échappe. De courts alinéas coupent son discours et souvent ils débutent par quelque mot du texte. Rien au surplus de très-élevé. Peu ou point de mouvement, un style assez incolore et d'un goût parfois douteux. Et néanmoins en tout la marque d'un homme intelligent, mais qui ne se prêchait point lui-même et croyait trop que les autres pouvaient se contenter de ce qui lui suffisait.

Tous ses sermons de carême ont été distribués assez arbitrairement selon les différents jours de la semaine. Plusieurs sont adressés au roi ou à la reine d'An-

1. Voir surtout celle de la Chananéenne, de l'Enfant prodigue, de la Pécheresse, de la Samaritaine. L'auteur des *Nouvelles observations* cite cette dernière comme un modèle du genre. (Pour le mercredi de la v[e] sem. de car.)

gleterre qui les honoraient de leur présence ; et d'autres attestent l'audience de Louis XIV ainsi que de la cour. Le plus grand nombre, bien que destiné à la chaire royale, n'en porte cependant point de traces manifestes. En général le prédicateur est sobre de compliments et modéré dans ceux qu'il fait. Il les fait naître d'ailleurs du sujet qu'il traite, et ils lui servent à le faire valoir ou à l'appliquer. C'est ainsi que dans un sermon sur *l'aumône*[1] il s'arrête tout à coup et s'écrie : « Sire, je ne sais quel zèle m'emporte à interrompre mon discours pour m'adresser à Votre Majesté. Vouloir faire du bien, cela est noble ; pouvoir faire du bien, cela est royal ; faire du bien par inclination, avec oie, avec tendresse, cela est divin... C'est posséder à uste titre le nom de grand que de renoncer à être le ainqueur des nations pour être le père de son peuple[2]. »

Il y a un panégyrique de tous les saints, prononcé ans doute le 1er novembre) devant le roi, mais qui mplique point pour cela de station d'avent prêchée ar l'abbé Boileau à la cour[3]. Quatre années après son ernier carême à Versailles, c'est-à-dire en 1704, il ourut. Saint-Simon dit qu' « avec toute la protection Bontems, dont il était l'ami intime, il ne put parnir à l'épiscopat », mais encore faudrait-il savoir s'il igua ou désira jamais cet honneur. Nous sommes,

1. Pour le IVe dim. de car.
2. 1re partie.
3. Saint-Simon se trompe en disant qu'il « parut à la cour plusieurs nts et carêmes. » (T. IV, ch. XV.) De son côté, l'éditeur de 1712 primé mal en disant qu'il commence la publication des sermons notre orateur par *le carême* qu'il prêcha devant le roi. (Préface.)

CHAPITRE III.

Les RR. PP. de l'Oratoire : Jean Soanen; — Matthieu Hubert; — Jean de la Roche.

Avec le clergé séculier, durant cette période, les oratoriens prirent, eux aussi, une part active à l'évangélisation de la cour.

En voici trois dont les noms et les œuvres se présentent entourés d'un inégal mais réel prestige : ce sont les pères Soanen, Hubert et De La Roche.

Le premier fut l'un des quatre prédicateurs qui brillaient alors dans la célèbre congrégation et qu'on appelait ses quatre évangélistes. Il y était entré en 1661, dès l'âge de quatorze ans, et l'on put s'étonner que la mémoire de son oncle, l'illustre Jacques Sirmond, ne l'eût pas plutôt incliné vers la Compagnie de Jésus. En tout cas, l'Oratoire ne tarda guère à s'applaudir de sa nouvelle recrue. Une fois prêtre, Soanen parcourut en missionnaire diverses villes de France et puis il revint à Paris, où de nouveaux et plus décisifs succès l'attendaient. Ses débuts à la cour ne semblent point remonter au delà de ce carême de 1686, où des voix diversement éloquentes se firent entendre et qui vit se produire les abbés de la Montagne, Anselme et

Boileau. Et encore ces débuts ne furent-ils pas des plus heureux. Dangeau nous dit que son premier sermon, qui eut lieu le 3 mars, premier dimanche de carême, « ne réussit pas. » Ainsi peut-être en décida le suffrage du Dauphin et de la Dauphine, qui présidèrent l'assemblée ce jour-là. Il est vrai que le mercredi 13, d'après le même témoin, l'on jugea qu'il avait prêché très-bien et beaucoup mieux que jamais. Ces deux sermons nous manquent, ou du moins nous les discernons malaisément dans le recueil d'ailleurs si défectueux de ses œuvres oratoires[1]. Le roi, qui gardait alors la chambre, ne les entendit pas, non plus que celui du 15, qui fut le dernier de cette collaboration quadragésimale fournie par le P. Soanen. En somme, l'impression de la cour lui dut être favorable, puisque deux années après il revint occuper la chaire de Versailles. Le roi, cette année-là, fut un de ses plus constants auditeurs; à telle enseigne qu'un sermon pour le mercredi des Cendres sur *la sanctification du carême* porte, contrairement à tout usage, l'indice manifeste de la présence de Sa Majesté. La date de ce sermon ressort en effet de ces mots : « Le carême que je viens promulguer ici à la face des autels, etc., » et de cette sorte d'entrée en matière : « Sire, quoique vous surpassiez tous les conquérants par l'éclat de vos

1. *Sermons* sur diff. sujets prêchés devant le roi. Lyon, Duplain, 1767, 2 vol. in-12. Cette édition ne donne que les sermons des dimanches du carême dont le sujet est d'ordinaire emprunté à l'évangile du jour et relègue à la suite différents sermons sans date, dont quelques-uns supposent l'auditoire de la cour et furent vraisemblablement prêchés durant la semaine, celui par exemple sur *l'orgueil* qui est des plus remarquables.

et que vous donniez à l'univers le spectacle beau règne qui fut jamais, vous n'en êtes pas ›ligé d'expier vos fautes dans les jeûnes et dans ɜs [1]. »

ı seulement Louis XIV entendit, mais encore ia le P. Soanen. On dit qu'il fut surtout frappé ›n contre *les spectacles* et de ceux sur *l'orgueil* [2] *t*, qu'il appelait *la trompette du ciel*. « Ne per- ıs, ô Seigneur, avait dit l'orateur en terminant ıier discours, que je défigure vos éternelles ır une éloquence toute profane... Si je plaisais

nomalie du même genre se retrouve dans les deux ser- *ndi* et du *mardi* de Pâques, dont le texte même rend la ıtique et dont le dernier au moins, sur *la vérité de la* ppose la présence du roi, puisqu'il se termine ainsi : « Si ɜu cette éloquence proportionnée à la majesté et aux vic- nonarque devant qui j'ai l'honneur de parler, soyez au ıincu que mon zèle pour vous suppléera aux talents qui nt et que, de loin comme de près, je ne cesserai de prier pour qu'il bénisse ce royaume et ceux qui en sont les

ecommandons la lecture de ce sermon. Il peut donner ée du talent et de la manière du P. Soanen. Impossible de ›lus chrétiennement cette *superbe* qui est comme le propre ırs : « Un nombre d'illustres aïeux auxquels on ne res- , dit-il à ces courtisans, n'est qu'un reproche et qu'un ; un grand nom qu'on ne soutient ni par des vertus, ni leur, est un fardeau qui accable et qui ne sert qu'à rendre ıéprisable. » Et encore : « Avez-vous jamais pensé que ı dont vous vous glorifiez avec tant d'insolence et de hau- peut-être que le fruit de l'intrigue, de l'intérêt et, ce que , du crime d'une mère infidèle à ses devoirs ; de sorte que les plus honteuses purent contribuer à vous donner le *réflex*.) On voit que cette cour et son roi pouvaient en- ɹres choses, et certes elles portaient en plein contre les l'auditoire. Les enfants de Mme de la Vallière et de Mon- ieñt s'y rencontrer ; et le moyen pour eux de se garer des prédicateur qui, lui aussi, frappait comme un sourd !

aux hommes du monde, je ne vous plairais p
mon Dieu. » Aussi dès le second sermon se lan
à pleines voiles dans les sévérités de l'évangél
chrétienne. A propos de ces paroles du texte
« *Ostendit ei omnia regna mundi*[1], » son premie
porta contre les spectacles : « Lévites du Sei
s'écrie-t-il, armez-vous ici de ce saint zèle que
gion inspire et faites retentir une voix qui re
les théâtres comme autrefois la trompette fit t
les murs de Jéricho. » Et le voilà qui dans le dé
pement de ces deux propositions : 1° les spe
sont les pompes du monde et les œuvres de S
2° ils sont les plus terribles écueils pour l'inn
et la vertu, — le voilà, disons-nous, qui fait des
diens, auteurs et acteurs, une verte appréci
« Leur profession, selon lui, est d'apprendre à
per les hommes, à séduire la jeunesse, à mépri
parents, à vivre dans le crime, à flatter les pa
à honorer les vices, à accréditer les erreurs.
sont les leçons du théâtre. » Le reste est de c
Enfin, après avoir convié ses auditeurs aux spe
de la nature et de la vertu : « Si tous ces objet
dit-il, ne sont pas capables de vous frapper, ret
donc à vos théâtres lascifs et scandaleux, mais al
paravant renoncer à votre baptême à la face des
Arborez publiquement la révolte contre l'Église.
sissez le démon pour votre père, les enfers pou
héritage et n'attendez plus de Dieu ni grâce ni
ricorde. »

1. *Matth.*, IV, 8.

Qui ne pressent, à de tels accents, l'incorrigible sectateur de Port-Royal, le futur quesnelliste obstiné! Jusque-là toutefois on n'y vit que du zèle et la cour prit assez bien ces intempérantes invectives. Elle honora d'une constante faveur la prédication de ce carême et celle de l'avent de 1695. Le P. Soanen eut même cette fortune de se concilier le suffrage des meilleurs juges. Bourdaloue disait de lui : « Au lieu d'aller chercher les phrases, les phrases venaient le chercher et sa noble simplicité le mettait au-dessus de tous les orateurs les plus brillants. » La Bruyère à son tour en portait, croit-on, ce jugement d'ailleurs fondé : « Il prêche simplement, fortement, chrétiennement[1]. » Enfin Fénelon écrivait à un jeune candidat de la chaire : « Ne prenez point d'autre modèle que le P. Bourdaloue... et le P. Soanen qui me plaît d'autant mieux qu'il prêche comme chacun croirait pouvoir prêcher. »

Ce sont là, au vrai, des témoignages flatteurs pour le P. Soanen[2]. De les avoir mérités lui servit moins cependant pour sa fortune que la protection de la marquise de la Chaise, nièce du célèbre jésuite de ce nom. Cette dame dont il avait fait le mariage et dont il dirigeait la conscience intervint puissamment auprès de son puissant oncle qui fit enfin donner au P. Soanen l'évêché de Senez; louable procédé si d'ailleurs

1. La Bruyère dit cela en général et sans nommer personne, mais on croit qu'il désignait les PP. Soanen et De la Roche. La *clef* les nomme expressément. — Amsterd., 1708, t. II, p. 72, *De la chaire.*

2. Le 4 mars 1689, Mme de Sévigné écrivait : « Je vais quelquefois aux sermons à Saint-Gervais avec Mme de Coulanges. C'est le P. Soanen qui fait fort bien. »

l'évêché n'eût été « fort petit[1], » et s'il n'eût constitué à peu près seul le bénéfice de son titulaire[2]; surtout si, comme le prétend Adry, les jésuites jaloux du talent de Soanen pour la chaire eussent été moins satisfaits de se débarrasser de lui, même à ce prix.

Dans son diocèse, le nouvel évêque continua de prêcher et il se répandit même avec beaucoup de succès dans les chaires du dehors : « Nous avons ici, écrivait à Bossuet l'évêque de Mirepoix, M. l'évêque de Senez qui enchante toute la ville de Toulouse par ses sermons. Il a fallu faire des échafauds pour satisfaire à la passion qu'on avait de l'entendre [3]. » Malheureusement à côté de l'orateur il y avait toujours chez lui du sectaire. Port-Royal gardait ses sympathies et le P. Quesnel ne cessa d'être son ami et son maître. La bulle *Unigenitus* lui fit l'effet d'un monstre lorsqu'elle parut, et il publia contre elle une lettre pastorale qui en appelait au futur concile. De là grand émoi. Le concile d'Embrun fut convoqué [4] et condamna la lettre comme téméraire et scandaleuse, puis il suspendit son auteur de toute fonction sacerdotale et l'exila à la Chaise-Dieu en Auvergne où il mourut. Dans cette Pathmos, où les hommages de son parti l'entouraient, on raconte qu'il signait : *Jean évêque de Senez, prisonnier de Jésus-Christ*. Sa vie et ses vertus nous autorisent à croire qu'il le faisait en toute bonne

1. « ... L'évêché de Senez au P. Soanen *grand prédicateur*. » Dangeau, *Journ.*, 8 septembre 1695.
2. *Ibid.*, 14 mai 1697.
3. De Toulouse, 21 mars 1700. (Dans les *lettres div.* de Boss. Édit. Vivès, t. XXVIII, p. 99.)
4. En 1727.

foi, bien qu'à vrai dire de telles formules soient familières aux orgueilleux.

Ce n'est pas le P. Hubert qui eût affecté ou affiché de tels airs. Son origine était humble et il n'eut garde jamais ni de s'en vanter ni d'en rougir. Quelqu'un de qualité s'étant applaudi en sa présence d'avoir été son condisciple : « Oui, répondit-il, vous aviez la bonté de me fournir des livres et de me donner de vos habits, sans quoi j'eusse pu difficilement poursuivre mes études. » Rare modestie et qui ne se démentit point. Formé à l'école de Mascaron, il enleva d'abord tous les suffrages. Bourdaloue le plaçait comme prédicateur parmi les premiers de son temps. Lui cependant s'effaçait, s'obscurcissait comme à plaisir. Une jeune gloire s'élevait alors dans la chaire, le P. Massillon. Personne ne le salua de plus d'enthousiasme que le P. Hubert qui depuis trente années déjà évangélisait la ville, la cour et la province. Peu s'en fallait qu'il ne renouvelât le vœu de Jean-Baptiste : « *Illum crescere, me minui.* » On cite qu'un jour le jeune oratorien prêchant à Saint-Gervais, comme le prédicateur de Saint-Jean-en-Grève, tout près de là, vint à manquer, le P. Hubert le suppléa, sans hésiter, content, disait-il, de prêcher aux domestiques qui ne pouvaient trouver de place avec leurs maîtres aux sermons de Massillon[1].

1. Il paraît, au reste, que le P. Hubert était fort goûté à Saint-Jean-en-Grève où se rendaient d'autres auditeurs que des laquais. A côté de la chaire plusieurs, même d'élite, pâlissaient. M. Vuillart parlant du P. Gaillard, qui prêchait à Saint-Jacques-la-Boucherie, et dont le curé de la paroisse recommandait avec instance au prône les sermons

pouvait le souhaiter un auditoire d'élite. L
des Savants publiait en mai 1725 un article c
dicateur se trouve ainsi apprécié : « On ne r
point chez le P. Hubert ces raisonnements
ennuyeux. ce style plat et insipide, ni ce s
cieux, affecté, orné d'antithèses qui règne
sieurs. Guère de fleurs, mais beaucoup d'e
jugement, d'onction ; une éloquence mêlée
ceur qui frappe l'esprit et qui émeut la volont
critique nous paraît juste de tout point et
remarquer que la faculté d'émouvoir attribué
rateur s'exerce sur la volonté. Ce n'est point
à la fibre sensible de l'auditeur qu'il s'adress
palement. Il la touche, mais à force de bon
clarté, de logique. On peut dire qu'il convai
lonté et qu'il persuade l'esprit. Ce qui est ma
est bien se découvrent si nettement à la raisc
détermine le libre arbitre en faveur de l'u
l'autre. L'orateur ne présente point une co
tion spéculative et oiseuse de la vertu morale,
contemplation pratique. L'auditeur ne dit p
ment au sortir du sermon : « *Je vois, je sais, j*
il ajoute encore : Je veux ; et voilà sans doute
culminant de l'évangélisation chrétienne.

Le P. Hubert est du reste souvent inégal à lui-même. Il y a dans son recueil[1] d'excellents et il y a de très-faibles sermons. Ceux-ci, toutefois, ne le sont que relativement et ils pourraient encore honorer de moindres prédicateurs. Il paraît difficile aussi de croire que même les meilleurs de ses discours donnent toute la mesure de son talent. Évidemment l'abnégation, la modestie du P. Hubert ont dû lui faire, sinon négliger, du moins reléguer au second plan le mérite artistique de sa prédication. Doit-on le regretter? oui, si dans une œuvre de ce genre l'agréable ne nuit point à l'utile; non, si l'utile en eût dû recevoir quelque dommage.

Un des plus remarquables discours de notre oratorien fut sans contredit celui sur *la grandeur*. Il y envisage tour à tour celle qui résulte de la naissance, celle que brigue l'ambition et celle que donne l'industrie, en d'autres termes l'intrigue[2]; et voulant en démontrer le danger, il les analyse successivement avec une sagacité, une pénétration et une résolution admirables. C'est qu'il connaît à fond la cour dont la grandeur est l'objectif, « la cour où le plaisir est dans son centre, la cour où l'orgueil est dans son comble, la cour où les occasions sont si fréquentes, la cour où les exemples sont si contagieux[3]. » C'est qu'il a étudié les courtisans et surtout c'est que l'homme lui est familier. Il l'a tourné et retourné en tous sens et peu s'en faut que

1. Donné pour la première fois à Paris en 1725, par les soins du P. de Monteuil, et non, comme on l'a dit partout, du P. Des Molets. — 6 vol. in-12.

2. Pour le mercredi de la II[e] sem. de Carême.

3. *Serm.* pour le jour de la Pentecôte. I[re] part., devant le roi.

de Dieu ; la terre y est plus haute que le ci
y a l'empire sur l'*ange*, l'esprit y est plus fai
corps et les passions y sont maîtresses de l
mais ce qui me surprend davantage, c'est qu
homme est trop charnel et trop spirituel to
ble, car quand une fois l'homme s'abando
sens, il oublie qu'il a une raison, et quand i
emporter à sa raison il oublie qu'il a des se
dirait-on pas quelque morceau détaché de
Cela a moins d'air, sans doute, mais quelle

A part sa forme élogieuse, il faut conveni
bien de la finesse aussi dans le portrait qu'il
terminant ce discours, de la personne du
distingué des autres rois que les rois ne le
autres hommes. » Dès votre élévation au
dit-il, « cet esprit de conseil (il vient de par
divers dons du Saint-Esprit) vous forme dan
régner ; il a donné depuis à votre âme cette
cette pénétration qui découvre les plus pe
ses comme les plus grandes ; à la faveur
mières vous vous êtes fait jour partout, jus
les réduits de la politique la plus consommé
dans le cabinet de ces gens qu'on avait touj
impénétrables, pendant qu'inaccessible à

pas moins été soutenu par l'esprit de force. De là cette infatigabilité sous le faix du gouvernement, travaillant toujours sans vous lasser jamais; de là cette vigueur à exécuter promptement ce que vous avez si sagement projeté; de là cette rapidité, cette foule, cette étendue de conquêtes, car je ne sais quels noms leur donner[1]. »

Bien qu'évitant avec soin les questions irritantes, le P. Hubert cependant se trouve quelquefois face à face avec un certain ordre d'idées qu'il lui est comme impossible d'éluder. C'est ainsi que le jour où il inaugurait son carême à la cour, le 2 février, comme il venait de naître un fils au Dauphin[2], il ne se peut dispenser d'en féliciter le roi et d'en tirer de favorables augures pour l'avenir de l'État et de l'Église. Et le voilà dès lors lancé dans une matière délicate, remerciant le roi des soins qu'il a déjà pris et qu'il prend de ramener à l'Église les enfants qu'elle avait perdus. « Heureux et charitables soins, dit-il, qui procurent le salut des hérétiques en donnant le coup mortel à l'hérésie. Car c'est là ce que vous cherchez, Sire. D'autres ont pu les attaquer par crainte, vous ne les poursuivez que par amour; et bien assuré qu'ils ne peuvent vous nuire, vous appréhendez seulement qu'ils ne se perdent. De là cette méthode ingénieuse et tant vantée par les anciens Pères, mais si peu pratiquée par les princes chrétiens de joindre l'autorité à la douceur par un tempérament salutaire; l'autorité pour ébranler, pour

1. On peut voir une autre appréciation de Louis XIV, dans le *surrexit* du jour de Pâques. Exorde.

2. La Dauphine relevée de ses couches assistait au sermon. Du moins la *Gazette* y mentionne-t-elle sa présence ce jour-là.

préparer, la douceur pour instruire et achever; l'autorité de peur que si l'on abandonnait tout à la douceur on ne trouvât que des obstinés et des rebelles, la douceur de peur que si tout se conduisait par l'autorité on ne fît que des fourbes et des hypocrites[1]. » Assurément il y a là si l'on veut le principe des dragonnades[2], mais encore faut-il admirer la réserve qu'y met l'orateur et l'embarras secret qu'il y ressent. Si on la compare à d'autres philippiques de ce temps contre les hérétiques, on conviendra que s'il devait dire ces choses, il ne pouvait guère les dire avec plus de tact et de modération.

1. Pour le jour de la Purific. *Du sacrifice de l'esprit et du cœur*. Péroraison.

2. Elles commencèrent à proprement parler vers ce temps. L'ordonnance qui les instituait est de 1681. Elles furent d'abord exercées avec une apparente douceur et le P. Hubert put en parler sur ce ton en 1683. Mais peu à peu, grâce aux Marillac, aux Foucault et autres intendants, elles entrèrent dans une phase violente. Louvois fut même obligé de modérer ses agents. Il est vrai qu'il savait les exciter aussi, et plus souvent, sauf à les désavouer quand ils étaient maladroits ou compromettants. Les choses allèrent ainsi jusqu'à la révocation de l'édit où « cette mission bottée » se changea ouvertement en celle du sabre et du mousquet. La proscription, l'exil, les confiscations, la prison, la marque, le bagne, la mort, devinrent les instruments d'une politique déplorable. On eût sans doute voulu, sauf les agents supérieurs ou subalternes qui en bénéficiaient diversement, éviter l'odieux de tels moyens, mais la souveraineté du but, à savoir l'unité de croyance et de religion dans le royaume, ne laissait ni le loisir ni l'intelligence du choix. Quant au clergé, on peut dire qu'ignorant en général les excès commis dans les provinces, et prenant au sérieux les abjurations isolées ou collectives dont les listes se publiaient chaque jour, il ne pouvait guère n'en pas bénir Dieu et le roi. Or de là à invoquer l'autorité, comme le faisait le P. Hubert, la transition était simple. Seulement l'*autorité* dans la bouche des prédicateurs devenait entre les mains des agents de Louvois une effroyable tyrannie et la plus odieuse des persécutions. (Cf. *Hist. de Louvois*, par C. Rousset, t. IV, ch. VII. — Paris 1864.)

Le P. Hubert se sentit peu de goût ou fut peu recherché pour les oraisons funèbres. Celle de Marie-Thérèse d'Autriche qu'il prononça devant le corps de ville de Paris, dans l'église de Saint-Jean-en-Grève, ne prouve peut-être qu'une chose, c'est qu'il fit bien de ne s'adonner point à un genre qui paraît exiger plus de pompe dans l'éloquence et moins de sincérité chez l'orateur. C'est au reste la seule qui nous reste de lui et sans humilier sa mémoire elle n'y ajoute cependant pas d'honneur sensible. Les faveurs ne vinrent point à lui et sans doute il ne les rechercha point. Il fut content de mourir comme il avait vécu, homme de bien, modeste religieux, prêtre fervent et dévoué. Il avait alors soixante-dix-sept ans.

Un autre oratorien, le P. Jean de La Roche, le suivit d'assez près dans la chaire royale. Entré dans la congrégation en 1668, il y avait été formé par son oncle, le P. Merey, esprit distingué et lui-même prédicateur habile. On remarqua surtout, dans les sermons du P. de La Roche, et leur lecture confirme encore aujourd'hui cette observation, une étude sérieuse et une connaissance variée de l'Écriture et des Pères. Il ne faudrait cependant point trop lui en faire un mérite personnel. Cette érudition était le fruit de longues et patientes recherches, il est vrai, mais faites par le P. Merey qui aurait ainsi légué à son neveu ses cahiers [1], véritables trésors, mines inépuisables [2]. Un

1. Bibl. nat., Ms. 25,684. Fr. de l'Or. vol 4 et 5.

2. On prétendit en effet, que le P. de La Roche en tira, non seulement ses propres sermons mais encore ceux de M. de Roquette, évêque

choix judicieux de pensées vives et fécondes, de tours éloquents, d'expressions imagées et pittoresques, de tout ce qui peut enfin constituer un arsenal oratoire de premier ordre, voilà ce que contenaient les recueils dont le P. de La Roche eût été coupable de mal user, mais qu'il mit en œuvre avec tout le discernement et l'art possibles. Aussi moissonna-t-il presque avant d'avoir semé. Le suffrage des esprits d'élite lui fut promptement acquis. Racine le goûtait, le suivait et se plaisait à dire que les beautés littéraires dont pouvaient être ornés ses propres ouvrages le cédaient à celles qu'il remarquait dans les sermons du P. de La Roche. Il s'en faut que la postérité ou même les contemporains de Racine aient ratifié ce jugement qui ne pouvait du reste guère inquiéter le poëte lui-même. Et toutefois le succès du P. de La Roche fut vif à Paris. Les églises de Saint-Germain-l'Auxerrois, de Saint-Eustache, de Saint-Paul, de Saint-Sulpice, de Saint-Roch, de Saint-André, de Notre-Dame enregistrèrent plus d'une fois ses triomphes. Quant à la province c'est un véritable engouement qu'elle avait ressenti pour le prédicateur jeune encore. On avait dû dresser des amphithéâtres autour de sa chaire, et chose qui ne s'était vue que pour le P. Bourdaloue, les affaires et le commerce avaient plus d'une fois fait relâche aux heures de sa prédication. A quel point la distance n'exagère ou ne diminue-t-elle pas la proportion de certains hommes ! En ce qui regarde le P. de La Roche

d'Autun, quoique celui-ci « fort paresseux » fût d'ailleurs « très en état de les faire. » (Adry, *Bibl.* des écr. de l'Orat. — Art. de La Roche.)

il n'y a nul rapport entre le succès qu'obtint sa prédication et l'oubli dans lequel est relégué son souvenir. Et ce sont là deux extrêmes qui nous paraissent presque à égale distance de la vérité. A ne regarder que son œuvre écrite, sans justifier l'indifférence où on la tient elle n'explique cependant pas assez l'enthousiasme dont il se vit l'objet. Mais, encore une fois, l'œuvre d'un orateur ne doit point être jugée comme celle d'un écrivain et l'on dit que chez le P. de La Roche les qualités personnelles ajoutaient singulièrement à la valeur de ses discours. Il avait l'air doux, le regard vif, la voix sonore, le geste beau et naturel, la prononciation aisée et pure. Joignez à cela un fond solide et une expression délicate, selon le témoignage d'un de ses biographes [1], et vous pourrez comprendre l'action qu'il sut exercer sur ses auditeurs.

Enfin tant y a que la cour souhaita de l'entendre et qu'il y parut dans le carême de 1691. Mais dès le début une partie de son royal auditoire lui échappa. Louis XIV partait pour les Flandres et ne devait rentrer à Versailles qu'après le carême. Toutefois, soit courtoisie, soit satisfaction réelle il ne s'éloigna pas sans dire au prédicateur : « Mon père, je suis très-content de vous et édifié de vos sermons. Je suis fâché de ne pouvoir en profiter pour le présent. Le bien de mon royaume m'appelle ailleurs. Cependant je ne veux pas me priver de vos instructions, je vous retiens pour

1. Un autre va plus loin, il prétend qu'à beaucoup de délicatesse, le P. de La Roche joignait beaucoup d'élévation. Il affirme que l'on disait d'un sermon sublime : C'est du La Roche. — Ceux qui parlaient ainsi n'avaient sans doute guère étudié le traité de Longin et ne devaient connaître ni Pascal, ni Bossuet.

l'année prochaine. » Le P. de La Roche revint en effet le carême suivant et remplit toute la station. Ce ne dut pas être sans fatigue, car, ainsi qu'on le raconte, il avait contre lui deux choses : une mémoire fort ingrate et une poitrine très-faible. Le biographe qui nous donne ce détail regarde comme providentielle l'une et l'autre infirmité. La première, selon lui, empêcha que le prédicateur ne trouvât sa perte dans son talent même pour la chaire, la seconde acheva de le purifier en l'obligeant de renoncer à la chaire elle-même. Singulier point de vue! Étrange piétisme? Mais, à ce compte, Dieu « qui ménage tout pour le salut de ses élus » aurait traité bien sévèrement soit Bossuet qui ne fut point poitrinaire, soit Bourdaloue, ou Massillon auxquels la mémoire ne manqua pas.

Le P. de La Roche prit généralement le texte de ses sermons à la cour, dans l'Évangile du jour ou du dimanche. Ainsi en avait usé et en usèrent après lui beaucoup d'autres prédicateurs, ce qui eût pu jeter quelque monotonie dans cette prédication si d'ailleurs la variété ne résultait plus de la façon de traiter les sujets que des sujets eux-mêmes. Quelle inépuisable source d'applications morales ne contiennent pas aussi les évangiles du carême! Le P. de La Roche sut bien en découvrir les aspects ingénieux et féconds. Les divisions et subdivisions qu'il établit à satiété comme Bourdaloue[1], sont en général claires, neuves, saisissantes. Son esprit méthodique s'y révèle tout entier. Il a seulement cette fâcheuse coutume d'annoncer trois

1. Voir, comme exemple, le sermon sur *la médisance*, pour le III° dim. de carême.

points et de n'en développer que deux ou d'écourter le troisième [1]. Les forces lui manquaient-elles, ou craignait-il d'abuser de la patience des auditeurs? Toujours est-il que l'esprit de l'auditeur bien et dûment averti du chemin à parcourir et qui le parcourt allègrement se voit subitement suspendu et cherche une issue. On pourrait croire d'après cela que le P. de La Roche qui ne dut point réciter ses sermons de mémoire, puisqu'il l'avait si courte, ne les écrivit qu'au sortir de chaire et que ne les destinant pas à la publicité [2], il se mit peu en peine de les compléter. Conserver ce qu'il avait dit lui suffisait, quitte à le reprendre au besoin, sans se donner immédiatement la tâche d'une composition à froid.

Un esprit très-évangélique présida d'ailleurs à ses discours d'où le portrait et l'invective sont bannis, mais qui décèlent chez le prédicateur toute la liberté de l'apôtre. Il y a surtout plaisir et profit à le voir, n'y ayant plus, dit-il, de païens ni d'*hérétiques* à combattre ou à convertir [3], diriger toute la pointe de ses armes contre des vices partout répandus et surtout à la cour. C'est ainsi qu'il poursuit la médisance jusque

1. Ce dernier cas est moins fréquent, sans être rare. Voir notamment le sermon sur *le danger des richesses*, pour le jeudi de la IIe semaine de carême.

2. Ils ne furent publiés que treize ans après sa mort, par le P. des Molets qui y mit une préface. Voici l'ordre de leur publication :

1° Panégyr., 2 vol. in-12.

2° Carême, 2 vol.

3° Avent, 1 vol.

4° Serm. sur les mystères, 2 vol. — Paris, Moreau, 1724, et années suivantes.

3. Pour le IIe dim. de Car. sur *la vraie félicité*, IIe part.

dans la chaire où « tel qui y prêche la charité l'oublie dans les conversations, censure avec malignité la doctrine de ceux qu'il devrait aimer comme compagnons de son ministère et de la même langue dont il annonce l'Évangile en déchire les ouvriers parce que son orgueil ne peut souffrir qu'on approuve d'autre prédicateur que lui[1]. » On peut bien croire que le P. de La Roche avait lui-même été l'objet de ces procédés peu fraternels et qu'il en portait ici une légère préoccupation. Sans doute aussi les bons dévots ou les bonnes dévotes de cour ne l'épargnaient guère puisqu'on le voit encore réfuter en quelque sorte par avance leurs charitables allégations : « Qu'on ne m'accuse pas ici, Messieurs, de rendre la dévotion suspecte et de donner aux libertins occasion de la décrier. C'est l'hypocrisie et non pas la solide piété que je combats. Un vrai dévot sait régler sa langue, et qui ne la règle pas séduit son cœur[2]. »

Ce point, c'est-à-dire la distinction du dévotisme et de la dévotion, lui tient vivement au cœur. Il a tout un sermon sur *l'hypocrisie* et il le commence par des réflexions qui au besoin serviraient de naturelle préface au *Tartufe* de Molière : « Il est difficile de décrier l'hypocrisie sans donner quelque prise sur la vertu. Elles ont un visage si ressemblant et un extérieur si conforme qu'on les prend tous les jours l'une pour l'autre. Et j'ai sujet de craindre que les esprits naturellement portés à la censure ne condamnent les saints en secret pendant que j'accuserai les hypocrites en public ; e

1. Sur *la médis.*, 1re part.
2. *Ibid.*

qu'appliquant témérairement à d'autres des vérités que je dirai pour eux, ils ne croient reconnaître la sincère vertu de quelques particuliers sous les couleurs de l'hypocrisie[1]. » Et ce que, après l'hypocrisie, il flétrit le plus énergiquement c'est l'ambition. Il y a dans ce sermon sur l'évangile des enfants de Zébédée bien des choses heureuses. Tout lui est argument contre ce vice et il le peint en de vives images. Tantôt l'ambitieux ressemble à ces eaux artificieusement ménagées qui ne descendent dans les lieux plus bas que pour s'élever ensuite plus haut que leur source, car ainsi descend-il « du faîte de son orgueil jusqu'à l'affectation d'une fausse humilité qui cache ses grands desseins. » Tantôt il le compare à des statues qui voudraient quitter leurs places respectives dans l'édifice pour monter les unes du vestibule au fronton, les autres du demi-jour dans la pleine lumière, celles-ci d'un enfoncement dans une saillie, ce qui leur est préjudiciable à toutes. « Telle en effet qu'une situation basse ferait admirer ne paraît plus qu'un atome dans sa monstrueuse élévation[2]. »

Le talent du P. de La Roche pour l'oraison funèbre n'eut guère soit l'occasion, soit le goût de se montrer. Du moins ne nous reste-t-il comme échantillon de son genre panégyriste qu'un compliment assez prolixe où, le jour de Pâques, il félicitait Louis XIV de tout ce dont, ni plus ni moins, son siècle le louait. Ce complément termina sa seconde station et mit fin à son ministère à la cour.

1. Pour le mercr. de la IIIe sem. de car. *Exorde.*
2. Pour le mercr. de la IIe sem. de car.

En somme, ce ministère avait honorablement soutenu, sinon accru la vieille réputation de l'Oratoire dans la chaire. Ce n'était pas l'éclat des Senault, des Mascaron, des Le Boux, mais ces personnages laissaient en se retirant de dignes héritiers de leur enseignement et de leur éloquence. L'école de Saint-Magloire était loin de voir sa séve épuisée, et celle-ci après un printemps sans égal, un été fécond, devai connaître un automne dont les PP. Massillon et Maur seraient à la fois les moissonneurs et la moisson.

CHAPITRE IV.

Les RR. PP. : Honoré Gaillard; — Charles de La Rue; — Lombard; — Séraphin de Paris.

Rivale de l'Oratoire, la Compagnie de Jésus fournit elle aussi, dans ce temps, à la chaire royale un contingent notable. En tête par le droit du talent et du succès se placèrent alors les Pères Gaillard et de La Rue[1].

Aucun prédicateur, sans en excepter Bourdaloue, ne se fit entendre à la cour autant de fois que le P. Honoré Gaillard. On compte jusqu'à treize stations qu'il y prêcha dans l'intervalle de trente-trois années[2]

1. M. Vuillart prétend que ces deux prédicateurs étaient à peu près les seules étoiles de la Compagnie, et que celle-ci était humiliée de se voir si dépourvue, que le P. Bourdaloue ne prêchait plus que rarement, que le P. de La Rue égalait à peine le P. Gaillard, et qu'encore celui-ci à Saint-Jacques-la-Boucherie avait eu grand'peine à recruter un auditoire. Ce qu'il y a de plus certain dans ces diverses assertions c'est que M. Vuillart n'aimait pas les jésuites. Pour n'en relever qu'une preuve, Bourdaloue était en pleine prédication et en plein succès, lorsque parurent dans la chaire royale les PP. Gaillard et de La Rue, et ils l'occupèrent alternativement tous trois durant dix-sept ans encore, de 1681 à 1697, dernier avent de Bourdaloue à la cour. La Compagnie avec ces trois hommes ne devait donc pas se trouver autant aux abois que le dit M. Vuillart dans le but assez apparent de glorifier l'Oratoire.

2. De 1681 à 1714. La *Nouvelle Biographie générale*. Didot, 1859 —

sous Louis XIV. Massillon était descendu depuis dix ans de la chaire royale que le P. Gaillard y montait encore. Il y conduisit le règne jusqu'à son agonie et cette « voix connue » fut presque la dernière qu'entendit le vieux roi avant que ses oreilles ne se fermassent pour toujours aux paroles d'ici-bas[1].

Cependant de toute cette œuvre, de l'énorme quantité de sermons qu'elle suppose, que nous reste-t-il? Rien ou presque rien : quatre oraisons funèbres seulement. Ces sermons ne furent-ils point écrits[2] ? Les manuscrits en périrent-ils ? ou furent-ils jugés indignes d'être publiés ? Les conjectures sont libres. On peut croire que la mémoire de leur auteur n'aida point à leur fortune, en ce sens que le P. Gaillard passait tout juste de son vivant pour avoir l'esprit de sa Compagnie. Saint-Simon dit qu'il n'en avait que l'habit. L'abbé de Longuerue soutient seulement « qu'il était moins jésuite qu'un autre. » Naturellement, tandis qu'il la servait à la cour et qu'il y avait des succès, sa Compagnie n'eut garde de le répudier, mais il se peut bien qu'une fois mort elle se soit montrée plus qu'indifférente pour sa mémoire et son œuvre. Il y avait

en compte quatorze dont onze carêmes et trois avents. Elle se trompe d'un carême en plus, à moins que l'on n'attribue au P. Gaillard le carême de 1681, où parurent dix prédicateurs différents et dans lequel il ne donna pour sa part que deux sermons. Encore la *Gazette* n'en mentionne-t-elle qu'un seul, celui du 23 février, Ier dimanche de carême.

1. Cette voix continua toutefois à retentir à la cour sous le nouveau règne ; et, dès le 2 février 1716, Dangeau nous apprend que « le roi entendit de la tribune de la chapelle des Tuileries, qui est sur le grand degré, le sermon du P. Gaillard. »

2. Une notice qui précède ses oraisons funèbres dit que sur la fin de sa vie, le P. Gaillard avait mis en ordre ses sermons, évidemment alors dans le dessein qu'ils fussent publiés.

peut-être aussi cette raison particulière de son crédit à la cour qu'il faisait partie, avec le P. de La Chaise et Bourdaloue, de ce petit cénacle d'illustres amis dont se glorifiait Boileau. Ils devaient bien se rencontrer dans l'intimité chez le poëte, et puisque les amis de nos amis sont les nôtres, il est permis de supposer que les sympathies de Bourdaloue et la protection du P. de La Chaise purent soutenir le crédit et le succès à la cour d'un confrère qui d'ailleurs travaillait pour l'ordre et avait du talent.

Les correspondances et les mémoires du temps constatent au reste le vif succès qu'obtint sa parole devant le royal auditoire. Certes ce n'est pas peu de chose que ce qu'écrivait Dangeau à la date du 20 avril 1685 : « Le roi, monseigneur et madame la dauphine entendirent le sermon du P. Gaillard[1] qu'on trouva parfaitement beau et digne d'être comparé à ceux du P. Bourdaloue et de M. d'Agen. » Si ce témoignage est fidèle, il faut avouer ou que la cour était bien téméraire dans ses jugements, ou que le mérite du P. Gaillard fût bien grand. Ce n'était pas, en effet, à des souvenirs lointains de Bourdaloue ou de Mascaron que ce parallèle en appelait. Mascaron avait donné le précédent carême et Bourdaloue l'avent précédent. L'un et l'autre d'ailleurs n'étaient pas de ceux qu'on oublie ou que l'on puisse rabaisser sans scrupule. Ce sermon du Vendredi-Saint paraît au reste avoir été favorable au genre de talent du prédicateur. Le même Dangeau assure que, le 10 avril 1705, il prononça devant le roi

1. Ce fut sur la passion de Jésus-Christ, ce jour-là étant le Vendredi-Saint.

et toute la maison royale « un très-beau et bon sermon. » Quelquefois aussi le succès, ou si l'on veut la vogue de ce prédicateur tint à des incidents particuliers. Ainsi lorsqu'il improvisa le compliment au roi sur la prise de Philippsbourg, dont la nouvelle avait interrompu le sermon à Fontainebleau, « cela a été fort pathétique et fort à propos, dit Dangeau, cela a fort plu[1]. » Ainsi encore dans ce sermon du 25 mars 1697 où l'orateur fait une brusque sortie contre le quiétisme et les nouveaux livres qui passionnaient alors la cour et la ville[2].

Mais à part ces circonstances qui ne peuvent déterminer un succès durable, le mérite du P. Gaillard fut réel et justifia sa grande célébrité. Que n'avons-nous pour en juger toute son œuvre ! A la rigueur les quatre morceaux qui nous restent suffiront.

Le premier est l'oraison funèbre de Louis de La Tour d'Auvergne, prince de Turenne, prononcée le 12 octobre 1693 en l'église de l'abbaye de Cluny[3], devant le cardinal de Bouillon. Ce prince avait été l'élève du P. Gaillard, ainsi que lui-même le rappelle en constatant que sa perte lui cause d'autant plus de tristesse que son éducation lui avait donné plus de joie[4]. On peut croire que cette tendresse en quelque sorte paternelle de l'orateur pour son héros n'influera pas médiocrement sur le panégyrique. Jusque-là ce genre de discours avait été assez étranger au P. Gaillard qui

1. *Journ.*, 1er nov. 1688.
2. Voir plus loin au sujet du P. de La Rue quelques détails sur cet incident.
3. Paris, Théod. Muguet, 1694, in-4°.
4. Exorde.

va, dit-il, s'y ouvrir « une route nouvelle » et l'on conçoit dès lors qu'il ait hésité avant de l'entreprendre. Il ne fallut rien moins, d'après Saint-Simon, que les instances et même les exigences du cardinal de Bouillon[1] qui, d'une part, ne croyait sans doute pouvoir mieux choisir le panégyriste de son neveu et qui, d'autre part, ne trouvait peut-être personne autre qui consentît à le devenir. Il y avait en effet à retracer la vie de cet aîné des La Tour d'Auvergne, longtemps disgracié et dont la famille ne faisait plus grande figure à la cour[2], des difficultés sérieuses, difficultés accrues par la vie même du défunt qui n'avait été rien moins qu'exemplaire. Saint-Simon prétend qu'il était mort en écrivant à sa maîtresse[3], ce qui n'a rien que de vraisemblable après les emportements de jeunesse d'un naturel que le P. Gaillard qualifie de *vif* et *ardent*[4]. Il est certain du reste, et son panégyriste l'établit, qu'il n'avait pas eu « le temps d'expier ses fautes,

1. Le cardinal ne devait pas avoir besoin d'*exiger* (il ne le pouvait d'ailleurs pas). Le P. Gaillard était très-lié avec toute la famille de Bouillon, au point qu'ayant à prêcher le carême à la cour en 1705, il n'hésita pas à aller voir Mlle de Bouillon « qui était en grand danger et couverte de petite vérole, » bien que la conséquence en fût, et il devait le prévoir, qu'à cause de cela il n'y eut point de sermon à Versailles toute la 1re semaine. — *Journ.* Dangeau, 1er mars 1705.

2. « ... Quel sombre nuage couvrit alors tout l'éclat de sa gloire? Son maître irrité, sa maison disgraciée, son état incertain, sa dignité humiliée, ses résolutions flottantes, ses joies éteintes, son affliction inconsolable. » (1re p.)

3. Note de Saint-Simon, au *Journ.* de Dangeau du 14 août 1692.

4. « Les gens du roi qui veillaient sur lui découvraient depuis quelque temps tous les écueils où une bouillante jeunesse affranchie de toute crainte, exposée à tous les vents de la cour, errante au gré de sa liberté, emportée par la rapidité des passions, entraînée par le torrent des mauvais exemples, allait le faire échouer. » (1re p.)

ayant été surpris par la mort. » C'est à la bataille de Steinkerque qu'il avait reçu le coup mortel, imitant en cela le grand Turenne, son oncle, ainsi que l'orateur n'omet point de le faire ressortir, et il paraît que le prêtre appelé à son lit de mort avait dû se contenter de certains signes équivoques de pénitence fournis par le prince agonisant.

Tout en avouant « la licence de ses mœurs » qu'il eût eu mauvaise grâce à contester, le P. Gaillard affirme que le libertinage n'avait pu prendre de racines dans son cœur ; et laissant de côté ce qu'il appelle encore « les saillies d'une jeunesse emportée, » il se rabat sur les qualités sérieuses et incontestées de ce prince qui avait, dit Saint-Simon, tout l'esprit de sa famille. Là il se donne carrière ; et dans d'excellents termes, avec une analyse merveilleuse, il dépeint cet « esprit d'un ordre supérieur... ayant toutes les grâces pour plaire, tous les attraits pour se faire suivre, toutes les complaisances pour gagner, toute la souplesse pour s'accommoder, tous les égards pour ménager, tout l'ascendant pour dominer, toute l'ingénuité pour se communiquer, toute la profondeur pour se cacher, toute la docilité pour écouter, toute la force pour persuader ; grand dans l'air et la dignité de toute sa personne, simple dans ses manières et dans ses procédés, vif et lumineux dans ses productions, mesuré dans ses discours, exquis dans ses goûts, populaire dans ses familiarités, inébranlable dans ses entreprises... et par l'étendue d'un génie qui pouvait atteindre aux deux extrémités, sachant fort bien allier toute la gaieté des plus vives conversa-

tions avec les vues sérieuses de la plus mûre délibération [1]. »

Le succès de cette difficile oraison funèbre fut tel et l'on jugea le P. Gaillard si apte à se tirer d'affaire en ces délicates missions qu'on se souvint de lui deux années après pour lui confier le panégyrique de l'archevêque de Paris, François de Harlay de Champvallon, mort subitement après une vie qui avait surtout besoin de ne pas finir de la sorte[2]. Six jours après cette mort[3], Mme de Coulanges écrivait à Mme de Sévigné : « Il s'agit de trouver quelqu'un qui se charge de l'oraison funèbre ; on prétend qu'il n'y a que deux petites bagatelles qui rendent cet ouvrage difficile : c'est la vie et la mort. » On eût, précisément à cause de cela, souhaité pour ce ministère quelqu'un de haut par le caractère ou la dignité et l'on recourut d'abord, paraît-il, à Mascaron, mais celui-ci, malgré ses obligations personnelles à de Harlay, se récusa. C'est alors que l'on négocia avec le P. Gaillard, qui ne laissa pas que de se faire prier et n'accepta que sous la condition de parler

1. Il faut lire toute cette page, à partir de ces mots : « C'était un esprit élevé... » C'est un vrai morceau littéraire et oratoire, supérieur à celui fort admiré où l'orateur décrit la douleur des de Bouillon, à la triste nouvelle de l'accident de Steinkerque, et où l'on trouve cette phrase si traînante : « Tout ce *que* l'amour paternel conçoit et *qu'il* veut produire au dehors, est étouffé par des sanglots *qui* ne laissent point sortir d'autres paroles *que* celles *que* David réitérait sur la mort d'un fils qui ne méritait pas d'être regretté autant *que* celui-ci. »

2. Il ne put même recevoir les sacrements, et l'on sait que jusqu'alors il avait été avec Mme de Bretonvilliers d'une intimité qui allait au scandale. Voir à ce sujet une lettre de Scudéri à Bussy, du 12 juillet 1675 (Supplém. de Bussy, Ire p., p. 189), lettre antérieure de trois semaines à la mort de l'archevêque, qui eut lieu le 6 août.

3. 12 août 1695.

très-peu du défunt. « La matière était plus que délicate et la fin terrible, » dit Saint-Simon. Le P. Gaillard le sentait bien et tout le monde le savait. Il ne tint cependant point trop sa parole et s'occupa beaucoup de son héros, seulement il prit un parti très-franc, « loua tout ce qui méritait de l'être, puis tourna court sur la morale. » Il fit, ajoute Saint-Simon, « un vrai chef-d'œuvre d'éloquence et de piété [1]. » Chef-d'œuvre est beaucoup assurément ; éloquence peut passer, dans le sens au moins qui s'attache à une parole correcte, élégante, littéraire et oratoire. Quant à la piété, ce fut la prétention de l'orateur d'en faire sinon le tout, au moins le principal de son discours qu'il divise comme un sermon de morale et dans lequel, au lieu de « ne célébrer que les louanges » du prélat, il ne devra, dit-il, « donner au peuple qu'il a gouverné, d'autre nourriture que celle d'une *instruction chrétienne.* » Vous n'attendez pas aujourd'hui autre chose de moi, s'écrie-t-il, et l'on voit dans ce seul mot percer à la fois son embarras et son dessein. Il y avait bien, au surplus, quelques qualités dans cet homme ; le P. Gaillard s'attacha fort à louer sa naissance, ses talents ; puis en fait de vertus, il exalta son désintéressement et sa bonté : « La vraie gloire qu'on ne peut lui refuser, dit-il, c'est que, au plus haut point de son crédit, il a toujours été en dessus de l'intérêt; et la fausse gloire qu'on ne peut lui reprocher est qu'il ait usé de son crédit avec fierté et avec empire [2]. » En terminant, il devait faire allusion à cette mort subite qui avait sem-

1. *Mém.*, ch. XVIII.
2. IIe part.

blé une vengeance terrible de Dieu, mais il le fit d'abord pour rappeler que ne connaissant pas « les dispositions intérieures où Dieu a pris ceux qu'il a subitement enlevés, » il y aurait témérité grande à juger de leur destinée sur les préventions de nos esprits ; et ensuite pour « abréger ses paroles par ce seul avertissement qui devait faire tout le fruit de son discours : *Attendite et obstupescite*[1]. »

Somme toute, on se fût difficilement mieux tiré de cette besogne que le P. Gaillard, qui cependant ne se croyait guère appelé à l'oraison funèbre et s'y sentait peu de goût. Quatorze années après, le 29 août 1709, prêchant à Notre-Dame celle de Henri-Jules de Bourbon[2], fils du grand Condé, il revenait encore sur cette répugnance naturelle et se disait « depuis trop longtemps exercé dans l'instruction évangélique pour en changer la méthode en changeant de sujet. » Aussi rattachait-il cet éloge à des pensées morales et chrétiennes : la vanité des grandeurs humaines, l'usage qu'en prescrit la religion. Et sur le premier chef il débutait ainsi : « Tout ce qui porte le nom et le titre de grandeur ne mérite pas l'estime que l'opinion du monde y a attachée. Il est des grandeurs de fortune, de hasard, de faveur, de flatterie, d'honneurs, de qualités, de faste et d'ostentation ; grandeurs étrangères, empruntées, apparentes, fausses qui ne rendent point grands ceux qui les possèdent et qui font quelquefois

1. *Or. fun.* de Mgr l'ill. et Rév. Fr. de Harlay, arch. de Paris, prononcée aux Jésuites de Paris, le 23 nov. 1695. — Paris, Th. Muguet, 1696, in-4°.
2. Paris, Nic. Simart, 1709, in-4°.

une monstrueuse composition d'un haut rang et d'un petit mérite[1]. »

Et comme il a annoncé qu'afin d'en mieux faire sentir le néant, il va déployer toute la magnificence des grandeurs dont la mort a dépouillé M. le prince, il ne faut plus s'étonner de l'entendre exalter, outre sa naissance, « le grand esprit, le beau génie, l'intelligence sublime » qu'on admirait en lui ; (c'est à peu près avec la même exagération qu'il avait nommé le prince Louis de La Tour d'Auvergne un nouveau Turenne). Mais à la vérité un mot justifiait tout à ses yeux : « Il était Condé[2]. » Aussi dépeint-il hardiment ses exploits, mais pour aboutir bientôt à cette conclusion : « Qu'est-ce, pour celui qui n'est plus, que la grandeur de sa naissance ? un titre aboli ; la grandeur de son esprit ? un brillant éteint ; la grandeur de son courage ? une vapeur exhalée. »

Il se produisit à l'occasion de ce discours, au service funèbre, un incident qui fut fort remarqué, mais qui ne causa point alors l'espèce d'étonnement que nous produisent aujourd'hui ces querelles d'étiquette. On sait que les cardinaux et les princes du sang disputaient

1. Ire part.

2. Le portrait qui débute ainsi peut passer pour un morceau littéraire achevé. C'est là que pour donner une idée du tour ingénieux de l'esprit du prince, il raconte que parmi les peintures des campagnes du grand Condé, il avait trouvé le moyen d'y faire figurer même celles dont la gloire avait fait tort à son devoir : On voyait aux pieds du prince l'histoire déchirer du livre de ses exploits les feuilles de ses fatales conquêtes, tandis qu'il tournait ses yeux irrités contre la renommée prête à les publier, que son bras menaçant en arrêtait la course et que le repentir tracé sur son visage s'énonçait par ces mots : *Quantùm pœnituit !*

pour la préséance. Du temps des cardinaux premiers-ministres cela allait au point que Leurs Éminences ne donnaient pas même la main chez Elles aux princes du sang, témoin la célèbre aventure du grand Condé avec le cardinal de Lyon ; mais peu à peu les princes du sang reprirent leur rang sur les cardinaux qui n'y consentirent cependant jamais. Aussi dans le panégyrique de M. le prince, le P. Gaillard devant adresser la parole à M. le duc et la chose ayant été réglée ainsi à l'avance, le cardinal de Noailles, qui avait officié, sortit avant que le discours ne fût commencé[1].

Trois années après, cette même chaire de Notre-Dame revoyait le P. Gaillard. Le deuil s'était appesanti sur la famille royale ; le dauphin et la dauphine avaient été emportés presque ensemble, et n'ayant point été séparés dans la mort[2], ils ne le devaient point être dans les regrets. Une vie si précieuse à l'État, une vie aimable dans la société, une vie conforme à la religion, voilà quel fut le triple point de vue de l'orateur et il le développa d'une façon souvent très-heureuse, avec de fréquentes et belles applications de l'Écriture et des Pères[3]. Adélaïde de Savoie y fut en général un peu sacrifiée à son époux et le panégyriste se défend trop, même de les vouloir comparer.

1. Dangeau. *Journ.*, 29 août 1709. — V. la note de Saint-Simon. *Ibid.*

2. L'orateur prit précisément cette parole pour son texte : « *Amabiles et decori in vitâ suâ, in morte quoque non sunt divisi.* » (II *Reg.* 1.)

3. Pour se préparer à ce ministère nouveau pour lui de l'oraison funèbre, il avait surtout étudié saint Ambroise : *De obitu Valentiniani.* Et l'on voit presque à chaque page dans ce discours et dans les précédents, par les citations et applications qu'il en fait, combien cette lecture l'avait frappé et de quelle ressource elle peut toujours être.

Mais, en somme, il y a dans ce discours du mouvement, du pathétique, de l'éloquence, un réel talent. Il se termine par une longue prosopopée et ce vœu adressé au jeune prince sur la tête duquel reposaient toutes les espérances de la monarchie : « Croissez, illustre rejeton de la plus noble des races de tous les rois de la terre. Un jour vous apprendrez quels exemples vous avez à suivre, quel ouvrage vous avez à achever, à quel père vous devez ressembler, de quelle mère vous devez vous montrer le digne fils... » Hélas l'ouvrage s'acheva, mais on sait de quelle sorte. De ce trône séculaire où le jeune duc de Berri allait bientôt monter il ne resta plus que de sanglants débris.

Nous savons qu'outre ses oraisons funèbres, le P. Gaillard prononça quelques discours de circonstance, celui, par exemple, de la vêture de Mlle d'Elbœuf à l'abbaye de Saint-Antoine dont Mme de Montchevreuil était abbesse[1], mais ces discours ont péri, ainsi que tant de sermons qui paraissent avoir été de beaucoup la partie la plus importante de son œuvre.

Plus heureux en cela fut son collègue le P. de La Rue. Lui-même nous a légué le livre de ses quarante années de prédication. Un de ses desseins en le publiant fut de ruiner les fausses éditions qui s'en étaient multipliées. Il n'acceptait point cette « figure étrangère digne de pitié et de mépris, sous laquelle on l'avait présenté à la censure du public[2]. » Quatre

1. Dangeau, *Journ.*, 13 sept. 1708. « M. le cardinal de Noailles officia, le P. Gaillard fit un très-beau sermon. »

2. C'était dans ce même recueil de Trévoux où Massillon et les au-

olumes de sermons parurent ainsi, sans compter es panégyriques et les oraisons funèbres publiés part, et ces volumes furent ornés par l'auteur lui-ıême d'une préface fort remarquable où il raconte uccinctement son ministère à la cour et expose par iisons démonstratives et exemples contemporains sa ıéorie sur le rôle de la mémoire ou de l'improvisa-on dans la chaire. Rien de plus juste en général et ıême de plus spirituel que ce petit traité qui tiendrait e nous semble sa place, à côté des *Dialogues sur l'élo-uence*, et de l'ouvrage du P. Rapin. Ce qu'il y a d'é-'ange, c'est que le P. de La Rue, et il s'en accuse lui-ıême, n'ait point conformé sa pratique à sa théorie t se soit trop rendu l'esclave de sa mémoire, mais on éducation, le pli déjà pris et le goût du temps, u'il voyait « suivi des plus habiles sans exception et es plus vertueux sans scrupules, » l'en empêchèrent. 'ependant, il en convient, le vrai goût de l'éloquence hrétienne s'était toujours conservé à la cour et jamais n n'y avait approuvé « la politesse trop étudiée, l'ar-ıngement affecté des mots, ces fleurs et ces brillants ui font le prix des discours académiques » Il pré-end même que cela endormait toute la cour.

Ce *toute la cour* doit sans doute être restreint aux sprits d'élite, comme il y en avait après tout bon

-s prédicateurs le plus en renom s'étaient vus également défigurés, ırfois même chargés de sermons qui leur étaient, fond et forme, ab-lument étrangers. Le P. de La Rue compte jusqu'à douze de ces scours, en ce qui le concerne. Ils se virent obligés d'un commun ac-rd, pour faire cesser le trafic des copistes et des libraires, de prendre ı privilége qui défendit le débit et même l'entrée du royaume à toute ition non revue et consentie par eux.

nombre dans cet auditoire. De fait il s'en trouva pour prémunir de bonne heure le P. de La Rue qui, en habitué du Parnasse et en nourrisson des muses [1], montrait quelque recherche et quelque affectation de langage : « Ne donnez pas, lui dit-on, dans l'écueil commun. Si vous allez par le chemin du bel esprit, vous trouverez ici des gens qui en mettront plus dans un seul couplet de chanson que vous dans tout un sermon. Ils se railleront de vous. Mais parlez-leur donc de Dieu vivement et prudemment comme vous parleriez aux honnêtes gens de la ville. C'est ce qu'ils n'entendent point et que vous entendez mieux qu'eux; par là vous serez leur maître et ils vous respecteront. » Le conseil était sage et le P. de La Rue en fit son profit. Sa parole est en général claire, naturelle, évangélique. Elle a de la verve, même de l'éclat, mais contenu et n'accuse point trop cette véhémence imaginative que l'on pouvait craindre d'un poëte. Il est probable que, selon son expression, « l'impression n'est qu'une image morte de ce qui paraissait vivant dans la prononciation. » On retrouve difficilement en effet à la lecture de ces discours, ce « sublime, » ce « tou-

1. Un poëme latin *sur les conquêtes de Louis XIV* (*Panegyricum* dictum Ludovico XIV, regi pacifico. — Rouen. R. Lallemant, 1669, in-4°), que le grand Corneille honora d'une traduction en vers français (*Des victoires de Louis XIV*, poëme. — Cramoisy, 1667, in-8°, Paris), signala, dès l'année 1667, le P. de La Rue. Il composa ensuite des tragédies en vers latins et français. L'une d'elles, *Sylla*, faillit être jouée par les comédiens de l'hôtel de Bourgogne. On lui attribua l'*Adrienne* imitée de Térence et jouée le 16 novembre 1703. Il édita et annota *ad usum Delphini* Virgile et Horace. Quatre livres de poésies latines (Paris, 1668, 1680, in-12) fixèrent enfin sa place sur le Parnasse latin.

chant » et ce « pathétique, » ce « torrent d'impressions et de mouvements » dont le P. Gibert[1] fait honneur au P. de La Rue. Outre qu'on employait trop aisément de pareils mots à cette époque, la méthode didactique de notre orateur, ses divisions, subdivisions et sous-subdivisions se seraient prêtées assez mal à les justifier. Les développements sont courts, ainsi que l'exige du reste le travail de la mémoire. Après cela l'orateur nous assure lui-même qu'il eut souvent occasion de recourir à son « ancienne facilité » et qu'elle le servit si bien que, notamment dans un sermon presque entier du jour de Pâques à la cour, l'impromptu lui parut n'avoir point été remarqué. On peut croire que les qualités natives et primesautières de son esprit reparaissaient alors et il confesse que des essais répétés de ce genre lui firent « une manière de dire plus dégagée et plus touchante. » Ce qu'il nous faudrait pour juger de toutes les ressources de cet orateur ce seraient les discours prononcés par lui « en pleine liberté, » durant trois années de mission en Languedoc, sur « divers événements et divers sujets capables des plus vives couleurs de l'éloquence[2]. » Mais il supprima lui-même ces pièces trop incorrectes et il ne nous reste de ses œuvres que celles qu'il dit avoir été refroidies par trop d'art et de nombre.

Elles composent un avent et un carême, c'est-à-dire plusieurs avents ou carêmes amalgamés en un

1. *Sur l'éloq. chrét.*, p. 36.
2. « Le soulèvement des fanatiques et leurs cruautés inouïes » selon qu'il le dit lui-même.

seul, et la plupart portent l'étiquette de la présence du roi. Toutes, ou peu s'en faut, furent prêchées à la cour et plusieurs offrent aussi des traces de leur prédication en ville. Mais aussi comment, sans se répéter, suffire à un aussi long ministère ? On doit même admettre que ces divers discours reparurent plus d'une fois dans la chaire royale. Leur collection n'offre que deux avents, tandis que le P. de La Rue en prêcha quatre à la cour ; et assurément cette collection ne représente pas non plus la matière de six carêmes [1] qu'il y aurait donnés tout à neuf.

Ce ne fut cependant rien moins que ces dix stations qu'il y fournit, et cela avec un succès croissant. Ses débuts y eurent lieu dans l'avent de 1687. Si, comme on l'a dit, son poëme sur les conquêtes de Louis XIV, poëme dont le grand Corneille présenta au roi, avec force éloges de l'auteur, la traduction faite par lui, fut le point de départ de sa fortune, celle-ci, il faut en convenir, connut une sage lenteur, puisque vingt années seulement après le poëte, parut le prédicateur à la cour. Il est vrai qu'en 1667 le poëte n'avait que vingt-quatre ans et n'était peut-être pas encore jésuite.

Des deux sermons pour le jour de la Toussaint que nous a légués le P. de La Rue, le premier sur *l'exemple des saints*, qui, dans le compliment de la fin où l'orateur célèbre les gloires du règne, porte la date de 1703 [2], peut fort bien être le même que celui par le-

1. Il partagea le dernier, celui de 1714, *ex æquo*, avec le P. Gaillard. Chacun d'eux prêchait alternativement une semaine.

2. Il fut prêché à Versailles. Sa Majesté et toute la maison royale y

quel il débuta le 1er novembre 1687 à Fontainebleau. Un intervalle de seize années suffisait pour en avoir atténué, sinon effacé le souvenir. Quant au second, sur les *moyens de se sanctifier dans le monde*, ne portât-il point de date précise qu'une circonstance nous permettrait de le rattacher à l'année 1709. Cette circonstance est celle du compliment au roi qui termine ce discours. Les choses avaient bien changé de face depuis quelques années. Les malheurs étaient venus. Le royaume et le roi en étaient comme accablés. Qui pouvait mieux que les orateurs chrétiens en dégager les chrétiennes leçons? C'est ce que fit pour sa part, ce jour-là, le P. de La Rue à Versailles.

Mais nous avons de ce qu'il dit à ce sujet deux versions, la sienne d'abord et puis celle d'un de ses auditeurs qui, le jour même et au sortir du sermon, en écrivit d'une mémoire toute fraîche et d'une impression toute vive le récit. Entre le texte du P. de La Rue et celui de la marquise d'Huxelles il existe une telle différence qu'au premier abord on oserait à peine se résoudre à leur croire une même source; mais l'examen dissipe bientôt ce scrupule. En effet l'orateur n'a pu faire allusion, en de tels termes, aux *disgrâces* de Louis XIV ni en 1703 où elles n'avaient point encore eu lieu, ni en 1712 où elles étaient réparées. Or entre ces deux dates il ne prêcha qu'un avent à la cour, celui de 1709 qui coïncide avec l'apogée des infortunes de la monarchie et du souverain. D'autre part, la rela-

assistèrent, nous dit Dangeau. « Madame la duchesse de Bourgogne qui était en robe de chambre demeura dans sa niche de la tribune, en haut. » — (*Journ.*, novembre 1703.)

tion de Mme d'Huxelles au marquis de La Garde est positivement datée du 1er novembre 1709[1]. Et d'ailleurs, outre que le fond de cette relation est conforme à celui du texte authentique du P. de La Rue, elle contient certains mots, celui-ci par exemple : *l'ouvrage de votre sanctification*, qui semblent la rattacher clairement au discours sur *les moyens de se sanctifier*. Pour ce qui est de l'extrême différence de rédaction elle vient sans doute et de l'orateur qui soit en s'écrivant, soit en s'imprimant, se sera fort modifié, et du narrateur que son imagination plus encore que sa mémoire aura guidé. Il n'en est pas moins curieux de constater cette dissemblance extraordinaire des deux textes. Elle nous indique à quel point est applicable au narrateur ce que le proverbe dit du traducteur, ou dans quelle mesure peut nous être sensible l'écart existant chez le P. de La Rue entre le prédicateur et l'écrivain, soit que l'orateur malgré sa méthode de récitation ne suivît qu'imparfaitement son manuscrit, soit, ce qui est plus probable, que l'auteur ait considérablement retouché celui-ci avant de le livrer.

Voici en conséquence et parallèlement les deux textes :

TEXTE DU P. DE LA RUE.

« Sire, si le Seigneur pour toutes bénédictions ne vous eût donné, comme à Salomon, que les douceurs d'une perpétuelle paix, ou, comme aux Césars, que l'éclat des victoires et des conquêtes, quelle

TEXTE DE LA MARQUISE D'HUXELLES.

« Car enfin, ô mon Dieu, vous êtes irrité contre nous et vous êtes justement irrité. Votre colère se déclare par les fléaux dont nous sommes frappés et accablés. La nature s'intéresse à vous venger;

1. *Lettres* formant appendice à l'année 1709 dans le *Journ.* de Dangeau. *Lettre* du 1er novembre.

ouleur n'auriez-vous pas un jour e laisser votre nom dans la mémoire des hommes mais de le voir xclu du livre éternel de Dieu!

« Rendez-lui grâces du soin qu'il rend de suspendre le cours de ces aveurs ambiguës qu'il répand à leines mains souvent sur ses nnemis et de vous ouvrir la route le l'heureuse immortalité par ce hemin semé de croix où, depuis uelques années, il vous fait marher à la suite de ses élus, et, si ose le dire, à la suite de vos ancêtres.

« Oui, Sire, de tous ceux qui, epuis quatre cents ans, vous ont récédé sur le trône, il n'y en a resque pas un qui ne l'ait senti ssailli par des orages plus violents ue celui qui semble aujourd'hui e menacer. Par combien d'éclats mprévus ont-ils vu la victoire ou a paix descendre du ciel, le courage et la joie rentrer dans le cœur les peuples et leur trône mieux ffermi devenir l'écueil des puissances qui s'étaient crues assez ortes pour l'ébranler.

« Jugeons de l'attention de Dieu ur tous nos besoins présents par in fidèle souvenir de ses anciennes niséricordes.

« Regardez, Sire, les disgrâces ui vous font maintenant courber ous le bras de Dieu, comme un ommage que tous nos rois doivent ne fois en leur vie à sa souveraine ajesté, ou plutôt comme un privilège héréditaire depuis saint Louis tous ceux de votre sang d'avoir ur couronne en dépôt à l'ombre s épines de celles de Jésus-

de là vient que nous voyons les saisons dérangées et les éléments confondus. Il semble que ce n'est qu'à regret que le soleil nous prête sa lumière, et l'or et l'argent paraissent être rentrés dans les entrailles de la terre qui les a produits. Nos péchés sont montés jusqu'à votre trône, Seigneur; mais vous avez promis que vous ne mépriseriez pas un cœur humilié, et vous en voyez au pied de vos tabernacles qui ne sont pas indignes de vos attentions. Sire, je vous parle avec d'autant plus de liberté que les vérités que j'avance à votre peuple sont les sentiments intérieurs de votre cœur. Le commencement de votre règne a été amer et difficile; la fin en est encore plus laborieuse, et l'intervalle qui touche à ces extrémités a été semé de lis et de roses. Peut-être avez-vous négligé de les renvoyer à Dieu seul; il les reprend et sa justice se dédommage. C'est de là que viennent tant d'ennemis, que dis-je, Sire, des ennemis! Ce sont des instruments dont la Providence se sert pour achever le grand ouvrage de votre sanctification. Encore un peu de temps, les verges des infidèles seront jetées au feu. Nous avons lieu de croire que sa miséricorde était contente dans le grand combat où la victoire a paru revenir à vous; elle est retournée encore une fois, mais teinte du sang de vos ennemis. Ne puis-je donc pas vous dire aujourd'hui, Sire, en finissant ce discours, ce que disait autrefois Jésus-Christ à saint Pierre, en lui lavant les

Christ. Soyez sûr de sa protection, tandis que la piété unira la vôtre à la sienne, et que le prince et ses sujets pèseront, comme vos aïeux, la bonne et la mauvaise fortune au poids de l'éternité. »

pieds : Laissez-moi faire; ce que vous ne comprenez pas aujourd'hui, un jour vous le comprendrez... Quand le rideau sera tiré et que le petit nombre des jours sera écoulé, vous verrez que je n'ai pensé qu'à vous rendre heureux dans l'éternité que je vous souhaite. »

Peut-on n'être pas très surpris d'une telle différence de rédaction et même de ton? Tandis que le texte du P. de La Rue s'applique à verser l'huile sur les plaies du roi, celui de Mme d'Huxelles semblerait au contraire y mettre un peu de vinaigre. Il faut dire aussi qu'alors les malheurs publics et privés avaient aigri bien des âmes et qu'il ne déplaisait pas à celles-ci de les faire ou de les entendre éclater comme un reproche aux oreilles du roi leur principal auteur[1]. La marquise put ainsi de très-bonne foi saisir et rendre les paroles de l'orateur d'une façon qui répondît à son état d'esprit. Aussi termine-t-elle sa relation et son envoi par ce mot : « Le jésuite, monsieur, ne vous déplaira pas. »

Le mieux est qu'il ne déplut pas davantage à Louis XIV, puisqu'il reparut de nouveau à la cour. Et n'est-ce pas durant ce même avent, le second dimanche, qu'il avait forcé encore, ce semble, la note sur ce

1. Nous trouvons dans le recueil ms. de la bibliothèque de l'Arsenal, 73. T. F., une preuve entre autres de cette disposition des âmes à ce moment. C'est une lettre adressée, en 1710, au R. P. Le Tellier, confesseur du roi. L'auteur en paraît devoir être l'évêque d'Agen, successeur de Mascaron. L'écriture, en effet, une copie, est la même que celle d'une pièce qui précède, intitulée : Extrait de la lettre de M. d'Agen à M. de Pontchartrain; et le style en est fort semblable. Comme nous la croyons inédite et vraiment instructive, nous la publions à l'*Appendice*.

int : « Tous les malheurs publics, disait-il, périls et vages de la guerre, accablement de misère et de uvreté, tout cela ne doit point nous étonner dans débordement affreux de toutes sortes de vices où le yaume est maintenant plongé. Car pourquoi s'étonir de ce que Dieu fait aujourd'hui ce qu'il a fait dans us les siècles et sur tous les peuples et sur tous les uverains[1] ? »

Nous ne pouvons suivre le P. de La Rue dans tout cours de sa prédication officielle. En général, il y est ›u dogmatique. Et toutefois il ne s'y abstient point ces sujets que l'incrédulité et l'impiété croissantes ndaient de plus en plus actuels, la vérité, la divinité la religion. Tel de ses discours semble un traité de ilosophie chrétienne et se rattache au genre déonstratif[2]. Aucune affectation cependant soit de méphysique, soit de dialectique. Le raisonnement est lide, clair et même ne paraîtrait pas aujourd'hui empt de banalité. L'on y pourrait en tout cas souiiter plus d'originalité et de profondeur.

Comme moraliste, le P. de La Rue passait pour aussi frayant dans la chaire qu'aimable dans la conversaon. A quoi cela tenait-il ? D'abord à une certaine

1. Ier *serm.* pour le IIe dim. de l'avent, IIe p., sur les *souffrances* *justes.* L'édition que nous avons sous les yeux donne ici la date 1690, mais l'avent de cette année-là fut prêché à la cour par le Gaillard et non par le P. de La Rue qui, de 1687 à 1703, ne reparut s que pour le carême. Et cependant la même édition donne ce disırs comme ayant été prononcé devant le roi. Il est donc admissible 'il doit être assigné à l'année 1709.

2. Voir le *sermon* sur la *vérité de la religion chrétienne* où il établit e ne pas croire en Jésus-Christ est le dernier aveuglement et la rnière folie. (Pour le mercr. de la 1re sem. de car.)

énergie et même à une certaine crudité d'expressions qui ne l'effrayait point, témoin ce discours sur *le respect dans les églises* où il peignait « ces fausses dévotes, pareilles à celles dont se plaignait le prophète Ézéchiel, qui viennent pleurer aux pieds du crucifix la perte de leur Adonis, peut-être s'en ménager d'autres et leur donner aux yeux de Dieu des rendez-vous concertés pour éviter plus sûrement les yeux et les soupçons des hommes[1]; » puis cela pouvait tenir aussi à quelques teintes de rigorisme et même de jansénisme répandues çà et là dans ses discours. Celui sur l'*état du pécheur mourant*, par exemple, en était imprégné. L'on y entendait des propositions, des aphorismes de cette nature : « Il est de la justice et de la providence de Dieu que les larmes versées à la mort soient des larmes inutiles[2]; » enfin cela devait venir de ce que du haut de la chaire l'orateur ne se privait point assez de jeter de vives allusions ou même des invectives au travers de certaines querelles qu'il eût dû plutôt calmer qu'irriter. C'est ainsi que prêchant à Versailles, le 25 mars 1697, on fut tout à coup surpris de le voir, ses trois points finis et au moment de donner la bénédiction et de sortir de la chaire, demander au roi la permission de dire un mot « contre des extravagants et des fanatiques qui décriaient les voies communes de la piété autorisées par un usage constant et approuvées de l'Église, pour leur en substituer de nouvelles et d'erronées. » Saint-Simon résumait de la sorte ce

1. IIIe part. — Devant le roi.
2. Pour le jeudi de la IVe sem. — Ire part.

« supplément » qui dura, dit-il, *une demi-heure* « avec fort peu de ménagements pour les expressions et des portraits d'après nature des principaux acteurs pour et contre. » La diatribe, nous le regrettons, manque dans le sermon imprimé qui se termine par un compliment au roi sur le rétablissement opéré par lui du trône d'Angleterre[1]; mais il faut croire que le prédicateur céda en cette circonstance sinon à sa propre initiative, du moins à quelque mot d'ordre ou à quelque intérêt de parti. Pour le mot d'ordre il paraît évident, vu que le même jour Bourdaloue et le P. Gaillard firent retentir des mêmes plaintes[2] les chaires qu'ils occupaient dans Paris. Il n'y eut pas jusqu'au jésuite prêchant à la pa-

1. Pour le jour de l'*Annonciation*.
2. *Journ.* de Dangeau, 25 mars 1697.

Bourdaloue, dit Saint-Simon, « aussi droit en lui-même que pur dans ses sermons, n'avait jamais pu goûter ce qu'alors on nommait quiétisme. Le P. Gaillard en était encore plus loin. » — (*Mém.*, t. I, ch. XXVII.)

Du reste, les jésuites avaient de tout temps peu ménagé leurs adversaires qui, d'ailleurs, le leur rendaient. Les têtes s'échauffaient dans ces disputes et la chaire devenait parfois le théâtre de scènes étranges. D'Ormesson en cite une, arrivée dans l'église des jésuites, à Auxerre, sous la Régence, et qu'avait racontée au conseil de la reine Monsieur le prince revenu la veille de tenir les États en Bourgogne. Le P. Duneau, supérieur, désigné pour être provincial, prêchant le premier jour de l'an, s'était mis à dire « qu'ils étaient seuls disciples de Jésus, que leurs ennemis étaient les ennemis de Jésus, comme les Arnauldistes, jansénistes, etc., qu'il dirait la vérité, car que pouvaient faire leurs ennemis? S'en plaindre au roi? c'est un enfant; — à la reine? c'est une Espagnole; — à M. le cardinal? c'est un Italien; — à M. l'évêque? il est ami du défunt (le cardinal de Richelieu); — à M. le lieutenant général? il jurera; — au lieutenant criminel? il ne vaut pas le diable. Continuant ses folies, et son frère voulant l'arrêter, il lui avait donné un coup de poing; enfin on l'avait pris par force et enfermé. Naturellement on le disait devenu fou subitement; mais en ce cas même,

roisse de Versailles qui n'en fît autant. Une telle coïncidence pouvait-elle être fortuite, même en tenant compte de la vivacité de l'affaire du quiétisme en ce moment? — L'intérêt de parti ne semblerait guère moins certain, si l'on en croyait Saint-Simon. Les jésuites auraient eu « à parer un coup dangereux » et ils auraient commis ce soin à l'effort concordant de leurs plus éloquents prédicateurs. Le péril qu'il s'agissait de conjurer était celui-ci : Le P. de La Chaise et le P. Valois, tous deux confesseurs des princes, avaient donné par écrit leur approbation au livre de M. de Cambrai ; or le roi leur en avait fortement lavé la tête et cela rendait les supérieurs inquiets des suites qui en pourraient résulter pour le confessionnal de Sa Majesté et de Leurs Altesses. Le seul moyen de conjurer ces suites était de désavouer publiquement les imprudents signataires, ou au moins de témoigner d'une liberté d'opinion au sein de la compagnie qui servît à dégager la compagnie elle-même et ne livrât que certains de ses membres[1]. La chose réussit, paraît-il, et le confessionnal resta aux mains des jésuites. Inutile de dire s'ils y tenaient et s'ils redoutaient à ce point de vue le déplaisir du roi. En effet, comme le dit Saint-Simon,

observe d'Ormesson, « c'était un malheur grand pour la compagnie dont les ennemis tireraient avantage disant que ce père avait parlé dans son vrai sentiment, les fols disant tout ce qu'ils pensent, et que c'était l'instruction de la compagnie. » (*Journ.*, t. I, p. 342.)

1. On ne peut guère admettre la pensée que Dangeau prête, en cette circonstance, à l'auditoire de Versailles : « On crut, dit-il, que le P. de La Rue avait voulu faire connaître publiquement les sentiments de la société sur les livres nouveaux dont on parle tant. » (*Journ.*, 25 mars 1697.) Ces sentiments ne pouvaient-ils donc aussi bien, sinon mieux, avoir eu pour écho les PP. de La Chaise et Valois ?

« la gêne de la confession était grande dans la famille royale. » Le roi imposait son propre confesseur au Dauphin et il en distribuait de sa main à ses petits-fils. Il n'y avait pas jusqu'à ses belles-filles qui ne subissent à cet égard son bon plaisir. La seconde femme du Dauphin n'y échappa qu'à la faveur du langage, et encore ne la laissa-t-on faire que parce qu'elle avait amené de Bavière un jésuite allemand. Quant à la duchesse de Bourgogne, élevée à Turin dans l'éloignement des jésuites, elle ne laissa pas d'en recevoir un pour confesseur, en arrivant. Et comme il lui fut ôté pour les affaires de la Chine, le roi lui en nomma d'autres dont elle ne s'accommoda pas. L'un d'eux, le P. Gravé, s'étant retiré de lui-même pour cause de santé, « elle *choisit* en sa place, dit Dangeau, le P. de La Rue, fameux prédicateur et homme de beaucoup d'esprit. » Saint-Simon est sans doute beaucoup plus exact en écrivant qu'il lui fallut bien accepter ce nouveau directeur[1]. Mais à vrai dire elle ne l'accepta point, elle le subit. Jusqu'à son lit de mort elle protesta. Le 11 février 1712, à Versailles, ayant demandé les sacrements, le P. de La Rue se présenta, mais il reconnut aussitôt qu'elle n'avait pas envie de son ministère. Il proposa alors un de ses confrères qu'elle refusa ; puis, en homme de tact, il s'offrit d'aller lui-même chercher qui elle voudrait. La princesse le remercia et demanda M. Bailly, missionnaire de la paroisse ; enfin, en son absence, elle envoya quérir le P. Noël, récollet, et se confessa à lui[2].

1. *Journ.*, 28 mars 1705, note de Saint-Simon. — Et *Mém.*, t. IV, ch. I.
2. Dangeau, *Journ.*, 11 févr. 1712.

Personnellement le P. de La Rue ne devait point être en cause ici, mais bien sa compagnie que la duchesse de Bourgogne n'aima jamais. L'on peut même croire que de tous ses confrères ce jésuite lui déplut le moins, puisque seul il put se maintenir au confessionnal de la Dauphine et qu'ayant été donné par le roi au duc de Berry, celui-ci lui avait « *paru être fort aise*[1]. » Quoi qu'il en soit, on trouva assez étrange, sachant ce qui s'était passé, de voir le P. de La Rue monter, le 24 mai 1712, dans la chaire de la Sainte-Chapelle pour y faire l'éloge de la Dauphine. On s'en étonna, paraît-il, pour deux raisons, et parce qu'il avait été le confesseur de cette princesse et parce qu'il s'était vu, lui et toute sa société, répudié par Monsieur à son lit de mort[2].

Le discours, néanmoins, eut du succès ; et même il le méritait. De ce texte : *Quarè facitis malum... ut intereat ex vobis vir et mulier et parvulus*[3]..., l'orateur tira dès l'exorde un très-noble parti en montrant « cette maison pareille à la maison de David, élevée par les mains de la Sagesse, appuyée sur tant de colonnes qui semblaient la rendre inébranlable aux assauts de la fortune et aux injures du temps, » ouverte « à la victoire, à la magnificence et à la joie..., remplie par des coups imprévus, subits et réitérés, de solitude et de mort ; » et cette couronne « élevée avec tant d'éclat sur le front qui la porte depuis soixante-dix ans,

1. Dangeau, *Journ.*, 20 févr. 1712.
2. Saint-Simon, *Mém.*, t. X, p. 81 et 191. — Dangeau, *Journ.*, 24 mai 1712. Note de Saint-Simon.
3. *Jérém.* XLIV.

n'ayant maintenant pour appui prochain qu'un enfant de deux ans. » Le dessein du P. de La Rue, dans cet éloge, était de montrer « les passions enchaînées par la raison, la raison soumise à la foi, tous les vices confondus par toutes les vertus. » Et il le fit très-honorablement. Il y a dans son discours du souffle, de l'élan, de l'éloquence même. La narration est rapide, le mouvement vif, le style varié, l'apostrophe fréquente et pleine d'à-propos.

Déjà, l'année précédente, le 3 juillet, sur l'invitation du roi, le P. de La Rue avait prononcé à Notre-Dame l'oraison funèbre du grand Dauphin, et son talent y avait été pour le moins à la hauteur du héros. Dangeau dit qu'elle fut fort applaudie. On se demande néanmoins ce qui put tant charmer l'auditoire dans le développement incolore de ces trois pensées : Le Dauphin mit sa gloire à obéir non à dominer, à céder les couronnes[1] non à les surpasser, à se montrer bienfaisant non à se faire redouter ; — d'autant que malgré cette enseigne l'orateur insista sur les faits militaires de ce médiocre prince. Mais aussi quelle matière pouvaient lui offrir ses vertus privées ? Un passage dont le sens précis, ou plutôt dont l'allusion nous échappe dans ce discours, est celui-ci de l'exorde : « On dirait qu'au gré de l'ambition le monde ait trop peu de couronnes et que sur chaque trône un seul roi ne suffise pas. On ne veut plus suivre pour y monter les droits de la suc-

1. Le P. Poisson, dans son oraison funèbre du même personnage, cite ces paroles du Dauphin qui sans doute inspirèrent ici le P. de La Rue : « Je demande à Dieu de dire toute ma vie : Le roi mon père et le roi mon fils. »

cession ni du sang ; on n'écoute pas même la voix des peuples. Il n'est plus à leur choix d'adopter pour souverains ceux qui lui sont offerts par la nature et par les lois ; on veut qu'ils les attendent du sort, de la violence des armes, du caprice des étrangers ou même de leurs ennemis. » S'agissait-il, dans la pensée de l'orateur, du trône d'Espagne ou de celui d'Angleterre? En tout cas, bien que voilée, l'allusion dut être claire pour le royal auditoire.

Outre ces éloges officiels, le P. de La Rue en prononça quelques-uns à titre privé, celui entre autres de François-Henri de Montmorency duc de Luxembourg[1], qui passa pour sa meilleure œuvre en ce genre, et celui du maréchal de Boufflers[2], dont Dangeau écrivait : « Il se surpassa lui-même ; voilà comme tout le monde en a parlé ; » et où comparant son héros à Miltiade, à Phocion, à Caton, à Fabricius et à Décius, sans craindre assez de l'accabler de tous ces noms et de toutes ces gloires, il célèbre en lui une valeur sans faste, un zèle sans intérêt, une religion sans feinte. Nous ne parlons point des discours que n'honora pas spécialement l'audience de la cour. L'oraison funèbre de Bossuet prononcée à Meaux est de ce nombre, et malgré certaines concessions à de hautes influences, elle reste un des titres les plus vrais de cet orateur

1. Dangeau ayant écrit que le roi avait approuvé que l'on fît cette oraison funèbre, Saint-Simon le rectifie avec assez de raison, ce nous semble : « On ne sait, dit-il, où M. de Dangeau a pris cette approbation du roi pour faire une oraison funèbre à M. de Luxembourg. Depuis longtemps cela dépend des familles, et depuis longtemps cela est fort prostitué. »

2. Aux Minimes, le 17 décembre 1711.

que Saint-Simon appelle « un des gros bonnets » de sa compagnie, « fort connu par ses sermons, par quelques ouvrages, par les premières places qu'il avait occupées dans sa province, par son poids parmi les siens et par beaucoup d'usage du monde dans lequel il était assez répandu[1]. »

Louis XIV entendit le P. de La Rue pour la dernière fois le 1er avril 1714, jour de Pâques, et il en reçut un compliment sur la paix « qui fut fort loué[2]. » L'orateur lui disait assez pathétiquement : « Serait-il possible que votre cœur ne fût pas pour vos sujets un cœur de père ? Vous les avez vus naître presque tous. » Cela ne rajeunissait pas le roi, mais Louis XIV n'avait rien de cette coquetterie de l'âge si ombrageuse chez d'autres; et d'ailleurs ce jour-là même, à ce moment, il pouvait à côté de lui regarder l'avenir dans « ce jeune prince uniquement précieux qui, pour la première fois, ouvrait publiquement l'oreille à la doctrine du ciel, » ainsi que s'en exprima l'orateur. Il semblait que dans l'assistance prématurée de cet enfant au sermon, le vieux roi, qui se sentait mourir, eût voulu rattacher la tradition de l'éloquence sacrée sous son règne à celle du règne suivant.

Nous osons à peine, après les PP. Gaillard et de La

1. A ces divers titres, sans doute, on lui souffrait volontiers, comme au P. Gaillard et plus qu'à lui, étant au fond plus jésuite, certaines privautés, celle par exemple non-seulement de se répandre dans le monde, mais encore d'avoir une maison de campagne à Pontoise « dont il jouissait avec ses amis fort souvent. » (*Mém.* de Saint-Simon, t. IV, ch. I.)

2. *Journ.* de Dangeau. — A cette date.

Rue, mentionner comme leur contemporain et leur émule dans la chaire royale quelqu'un qui du moins fut leur collègue en religion, à savoir le P. Lombart. Les détails sur sa vie et son œuvre nous manquent. L'une et l'autre paraissent d'ailleurs avoir été préservés de l'éclat qui s'attache aux grands talents ou aux grandes choses. Il prêcha deux stations tant à Fontainebleau qu'à Versailles, dont un avent et un carême. Avec quel succès, nous l'ignorons. Nul écho ne nous en est parvenu et même n'en a peut-être alors retenti. La *Gazette de France* enregistre avec un calme parfait les prédications de cet orateur, qui sans doute n'eut guère que sa qualité de jésuite pour mériter les honneurs d'un pareil auditoire.

Bien autre fut la vogue du P. Séraphin de Paris, ainsi qu'on l'appelait[1]. Il était franciscain et gardien du couvent de Meudon. Ses sermons, dont il répétait souvent deux fois de suite les mêmes phrases, étaient comme sa personne, « fort à la capucine, » dit Saint-Simon, ce qui ne les empêcha point de plaire au roi. Ce leur fut même un titre pour être agréés de Sa Majesté, qui se mit en toute rencontre à les vanter. « Il trouve ces *sermons-là* plus de son goût qu'aucuns qu'il ait jamais entendus, » écrit Dangeau. C'est le 22 avril 1696 que ce dernier marquait cela, précisément au sortir du sermon de Pâques, ce qui fait de cette parole le résumé de l'impression générale et réfléchie du roi sur le P. Séraphin. Déjà il l'avait pro-

1. Son nom était Claude-Robert Hurtault.

clamé « un des meilleurs prédicateurs, » et telle était à ce sujet sa conviction qu'il reprochait à MM. de Vendôme et de La Rochefoucauld de n'aller jamais au sermon, *pas même à ceux du P. Séraphin*. On pense si ce fut un mot d'ordre pour toute la cour et si elle créa au prédicateur un de ces succès qui devaient l'étonner lui-même. « Il devint, dit Saint-Simon, à la mode de s'y empresser et de l'admirer [1]. » De bons esprits paraissent, au reste, l'avoir fort apprécié, et généralement on crut que La Bruyère l'avait dépeint dans ce passage où, après avoir tracé tout ensemble l'idéal et le réel de la prédication contemporaine, il ajoutait : « Cet homme que je souhaitais impatiemment et que je ne daignais pas espérer de notre siècle est enfin venu. » Or, cet homme, c'était quelqu'un « qui, avec un style nourri des saintes Écritures, expliquât au peuple la parole divine uniment et familièrement. » Et c'est cet homme que « à force de goût et de connaître les bienséances » les courtisans applaudissaient dans le P. Séraphin, jusqu'à (chose incroyable !) abandonner la chapelle du roi pour aller entendre en ville avec le peuple sa parole apostolique [2].

Il est certain que le P. Séraphin justifie assez bien ce portrait et la sympathie que lui témoignèrent des auditeurs fatigués des citations profanes, des froides allusions, du mauvais pathétique, des antithèses, des figures outrées et des portraits qui défrayaient encore et depuis si longtemps beaucoup de chaires. Son genre, en effet, est on ne peut plus simple et uni. L'art n'y

1. *Mém.*, t. I, ch. XIX, p. 322.
2. *Mœurs et caract.*, ch. *de la chaire*.

paraît et ne s'y trouve presque pas. A peine se préoccupe-t-il de plaire, ou plutôt il n'y pense point. Sa sobriété en fait de compliment est extrême. Le 2 février 1696, il dit à Louis XIV que, comme roi et comme roi très-chrétien, il était plus obligé que d'autres à la connaissance de l'Évangile, vu que très-chrétien veut dire très-saint. Et le 2 février 1699, tout en rappelant au roi qu'il y a trois ans il avait eu l'honneur de lui expliquer l'Évangile du jour, il le félicite ou plutôt il l'exhorte dans des termes presque identiques à ceux de 1696 : « Si c'est une obligation d'être saint quand on est chrétien, il faut être très-saint quand on est très-chrétien, pour ne pas porter en vain le nom et la qualité de roi très-chrétien ; et pour cela, votre première obligation est de savoir parfaitement votre religion. » — Qui ne voit à ce seul trait l'absence de toute recherche et de tout artifice chez le P. Séraphin !

Quant à sa prédication, elle était en effet très-évangélique et nourrie de la moelle des Écritures. Presque chacun des développements y commence ou se termine par une parole du texte sacré que l'orateur cite en français et qui de la sorte se fond mieux avec le corps du discours. Les idées en sont claires, justes et exprimées dans un style qui en est le miroir fidèle et les rend sans songer, pour ainsi dire, à rien revendiquer pour lui-même de l'attention et des suffrages de l'auditeur. Si ce style, parfois, est assez plat, c'est que la pensée manque de relief ; et assurément l'on ne saurait dire que celle du P. Séraphin soit toujours, ni même ordinairement sublime. Elle possède

néanmoins une certaine élévation dans l'honnêteté et dans la droiture. Combien on souhaiterait que la chaire fût en somme condamnée à un tel niveau, si elle devait être à ce prix délivrée de l'emphase et du faux éclat, de toute cette rhétorique fastidieuse et surannée, de ce faste enfin et de cet oripeau qu'elle traîne encore après soi !

Les principales figures de la chaire royale, durant cette période de Fléchier à Massillon, nous sont apparues; et toutes, on le voit, n'offrent pas une bien vive originalité. Cela tient sans doute à ce que peu à peu il s'était formé comme un cadre dans lequel, même à la cour, se resserrait la prédication et comme un moule où se coulaient insensiblement les divers orateurs. Bourdaloue avait surtout contribué à ce résultat qui, s'il prévenait les écarts de l'éloquence sacrée, refoulait aussi ses élans et paralysait son essor. Plus féconde et plus heureuse eût été l'influence de Bossuet, mais dans la chaire cette influence restait presque nulle. Sa carrière de prédicateur, si courte, n'avait laissé dans les esprits qu'un vague et déjà lointain souvenir; et comme panégyriste, quoique plus admiré, il n'était guère mieux imité. De temps en temps quelqu'une de ses oraisons funèbres éclatait majestueusement au-dessus d'une tombe illustre, mais bientôt, averti par ses cheveux blancs, il se défendait lui même d'aborder ce théâtre du néant des gloires humaines; et celles-ci, en s'évanouissant coup sur coup, rendaient trop familières aux témoins de leur chute les situations d'où se tirent les grands

effets de l'éloquence. De sorte que, même da
genre qui allait plus que jamais l'occuper jusq
fin du règne, la chaire royale ne devait guère
contrer d'accents sublimes. Et toutefois un vif et
nier éclat l'attendait, quelque chose de sembla
un magnifique coucher de soleil après une lo
journée d'été. Nous devons dès ce moment l'
sager.

TROISIÈME SÉRIE.

DE MASSILLON A LA FIN DU RÈGNE DE LOUIS XIV.

CHAPITRE PREMIER.

Massillon dans la chaire de Versailles.

Le XVIIe siècle allait finir. Déjà il appartenait à l'histoire. Son commencement avait été orageux, sa fin était relativement calme [1]. Le roi se faisait vieux et il sentait le besoin comme le goût du repos. Les dernières agitations de son règne ne devaient pas tout à fait dépendre de lui. En revanche il affichait pour les arts de la paix et témoignait pour les choses de la religion un culte que sa cour voulait au moins avoir l'air de partager. La morale trouvait en lui désormais une autorité et les pratiques chrétiennes un exemple. Au nombre de celles-ci figurait l'assistance au sermon. Son assiduité y devenait remarquable. Un groupe d'excellents prédicateurs occupait encore la chaire. Mais comme pour lui faire jeter un dernier éclat au moment où Bossuet, Bourdaloue et Fléchier en étaient descendus et afin que la grande parole chrétienne ne

1. Depuis le traité de Ryswick (1697) jusqu'à la guerre de la succession au trône d'Espagne (1701) trois années de paix s'écoulèrent.

mourût qu'avec le grand roi; comme pour faire en même temps au siècle finissant une sépulture et au siècle commençant un baptême d'éloquence, Massillon parut.

C'était le dernier maître digne de ce nom dans l'art de prêcher et de prêcher aux grands. Son apparition fit tout l'effet d'une étoile que l'on n'attendait plus dans ce ciel un peu assombri; et les regards s'y attachèrent avec une curiosité sympathique [1]. Ce fut le 1er novembre 1699 qu'elle eut lieu, dans la chapelle de Versailles. Massillon avait alors trente-six ans. La fleur de son talent venait d'éclore. A peine en avait-on flairé le parfum, le carême précédent, à l'Oratoire. La cour n'en souhaita que plus vivement de le respirer et le jeune prédicateur fut appelé à la chaire royale [2].

Avant de savoir quelle fut l'éloquence, il est bon de connaître quel était l'orateur et même quel était l'homme. Nous n'entrerons toutefois que dans de rares détails. Aussi bien les biographies des prédicateurs de ce temps font-elles presque toutes défaut ou sont d'une sobriété qui étonne. Il a fallu le rôle prépondérant de Bossuet dans les affaires de son temps, ses vastes écrits et ses divers emplois à la cour pour que ses historiens, depuis dom Déforis jusqu'à

1. « La Provence a été très-féconde en grands prédicateurs. Tels ont été les Mascaron, les Fléchier, les Gaillard, les Massillon, les Maure... je puis dire, sans crainte d'être démenti, que M. Massillon s'est distingué autant et plus que tous les autres. » (Bougerel. — *Mém. pour serv. à l'hist. de plus. hommes ill. de Prov.*, Paris, 1752).

2. L'abbé Le Dieu dit en propres termes que « la grande réputation de Massillon après son premier carême à Paris lui avait mérité de passer de plain-pied dans la chaire du château de Versailles. »

M. Floquet, aient trouvé les éléments d'une notice étendue sur sa vie et ses œuvres. Ceux qui ne firent que prêcher, et surtout les principaux d'entre eux, se renfermèrent si bien dans leur ministère qu'à peine les circonstances de ce ministère même et de leur vie de prédicateur nous sont-elles connues. Bien moins eussent-ils songé à nous laisser des confidences ou des mémoires de leur vie privée. Dans ce siècle qui en vit tant écrire, ils furent presque seuls à s'en abstenir et leur correspondance ou fut détruite par eux-mêmes ou périt le plus souvent à cause du peu de soin qu'ils prirent de la transmettre.

Nous voilà ainsi réduits à de minces détails sur la personne de Massillon, et encore ne doit-on pas les accueillir sans contrôle. On sait qu'il naquit à Hyères, sous ce beau ciel du midi, au bord de ces flots bleus dont ses œuvres nous paraissent aujourd'hui garder le reflet et qui agirent certainement avec force sur son enfance. Souvent l'on trouve bien de l'analogie entre la nature du talent chez un homme et celle de son pays natal. Les aspects riants et sévères tout ensemble de la Provence versèrent ou développèrent dans l'âme du jeune Massillon ce mélange de douceur et de gravité qui caractérise sa vie et son œuvre. Sa condition sociale était humble, et toutefois l'on exagère en disant qu'il naquit « de gens fort obscurs et pauvres. » François Massillon, son père, occupait le notariat de la ville d'Hyères et son habitation qui s'y voit encore pouvait en 1663 [1], lorsque notre orateur y vint au

1. Le 24 juin.

monde, passer pour élégante [1]; — ce qui n'empêche point qu'on ait avec raison dit de Massillon comme de ce Romain : *Videtur ex se natus*.

Ses premières études se firent chez les oratoriens, à Hyères même, puis à Marseille; et ses maîtres, on peut le croire, n'oublièrent rien pour se l'attacher. A dix-huit ans il leur était agrégé. On le mit d'abord à professer et son succès y fut remarquable. Les agréments de son esprit, dit un de ses biographes, l'enjouement de son caractère, un fond de galanterie qu'il conserva toujours lui gagnèrent tous les cœurs dans les villes où on l'envoya; mais, ajoute-t-il, en plaisant aux gens du monde il déplut à ses confrères. Ses talents lui avaient fait des jaloux et l'air de réserve qu'il prenait avec eux passait pour fierté [2]. Voilà sans doute le secret d'une disgrâce qu'il eut à essuyer. On le soupçonna d'une intrigue galante à Montbrison [3] où il enseignait la théologie [4] et ses supérieurs l'envoyèrent à leur maison de Juilly au diocèse de Meaux [5].

1. *Massillon*, par l'abbé A. Baylo. — Ch. I. Paris 1867, in-18.
2. Adry, *Vies* ms. de quelques prêtres de l'Or. — Art. *Mass.*
3. Audin raconte à ce sujet des détails qu'il dit authentiques.
4. Ce détail est consigné dans une lettre de M. Chaudon à M. Barbier, bibliothécaire du Louvre, lettre datée du 28 mars 1813 et où l'auteur se propose de relever quelques erreurs de fait contenues dans l'éloge de Massillon par d'Alembert. (V. *Bulletin du Bibliophile*, 1838-1839.)
5. La *Nouvelle Biographie universelle* publiée par F. Didot rapporte à l'année 1679 le séjour de Massillon à Montbrison et à l'année 1680 son arrivée à Juilly. Adry ne nomme pas Juilly, mais il parle du diocèse de Meaux où les oratoriens avaient une de leurs maisons. Si l'on en croit Chaudon, Massillon, à ce moment, se serait vu obligé de quitter l'Oratoire, mais le supérieur de la maison de Vienne l'aurait retenu et lui ayant fait prêcher l'oraison funèbre de Henri de Villars, se serait « servi du succès qu'eut ce discours médiocre pour faire la paix du

Jusque-là sa vie paraissait vouée à l'enseignement et lui-même sans doute n'entrevoyait point d'autre horizon. Le 17 août 1689, il écrivait au P. Abel de Sainte-Marthe, supérieur général de l'Oratoire : « Je considère que je ne suis dans la congrégation que pour être utile ; et comme mon talent et mon inclination m'éloignent de la chaire, j'ai cru qu'une philosophie ou une théologie me conviendrait mieux. » Évidemment, à ce moment-là, il s'agissait pour lui de fixer la meilleure direction de ses études. Il devait opter entre la chaire du prédicateur et celle du professeur et se préparer soit à l'une soit à l'autre. Or, en se consultant, il se trouvait plus d'aptitude et d'attrait pour le professorat. Chose étonnante assurément et qui cependant s'explique par l'habitude et l'expérience qu'il avait déjà de cette carrière. Mais heureusement l'on ne fut pas de son avis ; et il eut bientôt lui-même occasion de modifier à cet égard son premier jugement.

Il venait d'être ordonné prêtre à Vienne lorsqu'y mourut l'archevêque Henri de Villars. Le supérieur

jeune orateur. » Tout cela ne laisse pas que d'être assez incohérent. D'abord écartons les dates fournies par la *Nouvelle Biographie universelle*. En effet, en 1679, Massillon n'avait que dix-sept ans et n'appartenait point à l'Oratoire, où il entra le 10 octobre 1681. Ce n'est pas d'ailleurs à cet âge qu'il eût pu nouer l'intrigue que Chaudon place à Montbrison. Puis constatons une lacune dans le récit de ce dernier, celle du séjour de Massillon au diocèse de Meaux, séjour qui, cependant, paraît certain. Voici en conséquence quel aurait été l'itinéraire de Massillon depuis son entrée dans l'Oratoire : Aix où il fit son noviciat, Arles où il étudia la théologie, Pézénas où il la professa, puis Montbrison et Juilly, après quoi il passa à Vienne où il reçut la prêtrise en 1692. Ce sont là les diverses villes dont parle un de ses biographes, où il aurait gagné tous les cœurs. Mais on voit que pas un instant il ne quitta l'Oratoire.

des oratoriens de cette ville désigna aussitôt le jeune Massillon pour prononcer l'éloge funèbre du prélat. Il avait alors trente ans. Une seconde occasion vint peu après s'offrir et lui donner un nouveau relief. Ce fut l'oraison funèbre de Camille de Neuville de Villeroi, archevêque de Lyon [1]. Quelle que soit la valeur de ces deux discours, ils suffirent à fonder en province la réputation de leur auteur. Leur succès pouvait, en tous cas, décider chez lui une vocation jusque-là hésitante. Mais que se passa-t-il alors dans son âme? On ne le sait. Peut-être effrayé, comme le dit d'Alembert [2], de sa réputation naissante et craignant le démon de l'orgueil, résolut-il de lui échapper [3]. Ce qu'il y a de sûr et ne surprit pas peu tout le monde, c'est qu'il alla de ce pas s'ensevelir à Sept-Fonds dans l'austère discipline de Clairvaux sous la réforme d'Eustache de Beaufort.

Mais soit qu'il eût trop présumé de ses forces pour le cloître, soit qu'il les sentît suffisamment retrempées pour le monde, Massillon au bout de quelques mois quitta sa thébaïde et revint à l'Oratoire [4]. Dès lors sa

1. La mort de Camille de Villeroi avait précédé de quelques mois celle-même de Henri de Villars survenue le 27 décembre 1693; mais Massillon ne prononça son éloge qu'en 1698, lorsqu'il venait de prêcher le carême à Montpellier. (Bougerel. — *Mém.*, etc.)

2. Éloge de Massillon lu à l'Académie française, 1771.

3. « Les applaudissements qu'il reçut d'abord, la crainte des jugemens de Dieu, la défiance de soy-mesme et l'amour de la retraite le portèrent à aller à Sept-Fonds. » (*Catal.* des Aut. de la congr. de l'Orat. dans le *Recueil* des vies de q.ques prêtres de l'Orat. T. III, ms. daté de 1724. Bibl. nat. ms. Fr. 20, 944.) Le P. Bougerel attribue cette résolution à l'ignorance où il était de son propre talent et au sentiment de la difficulté de réussir dans la chaire.

4. Chaudon (lettre à M. Barbier) prétend qu'il craignit en sortant de Sept-Fonds de retourner à Hyères dans sa famille, où la vue de son

vocation fut fixée. Il n'aborda toutefois la chaire qu'avec une extrême circonspection, et non sans en avoir étudié le terrain. Son premier soin fut de se porter vers les prédicateurs en renom. Le P. de La Tour, prédicateur lui-même et supérieur général de l'Oratoire, ayant eu la curiosité de savoir comment il les jugeait : « Je leur trouve, répondit Massillon, bien de l'esprit et du talent, mais si je prêche, je ne prêcherai pas comme eux. » Ce n'était point là présomption. Il leur rendait hommage et croyait que l'on pouvait sinon les surpasser — car il s'agissait des meilleurs — du moins prendre place à côté d'eux et prêcher non pas mieux peut-être, mais autrement.

N'est-il pas remarquable qu'un talent de cet ordre ait si longtemps hésité avant d'entreprendre une tâche qui paraît ordinairement légère aux plus médiocres? Et ne doit-on pas admirer qu'alors eut lieu le contraire de ce qui se passe si souvent aujourd'hui? Pour réussir en province, y être applaudi, il suffit et il est comme nécessaire d'avoir obtenu de vifs succès de chaire dans la capitale. Presque tous nos apôtres contemporains de quelque renom ont vu naître à Paris leur vogue et c'est de Paris qu'elle a rayonné au dehors. Au XVII[e] siècle un phénomène inverse se remarquait. Bossuet,

père lui eût été un reproche. François Massillon aurait en effet perdu sa place de notaire du chapitre de sa ville à cause d'une chanson contre l'un des chanoines, qu'avait faite son espiègle de fils, « chanson, dit-il, pardonnable à son âge et à son naturel vif et enjoué. » Mais d'après cela l'on peut croire que cette chanson, si elle eut lieu, remontait assez haut dans la vie de son auteur pour ne plus exercer sur lui le genre d'impression que l'on suppose. Le souvenir et sans doute aussi l'effet devaient en être singulièrement atténués.

Mascaron, Bourdaloue, Massillon arrivèrent de la province déjà célèbres ou déjà formés. Qui sait s'ils eussent osé débuter dans les chaires de la capitale sans s'être au préalable essayés ou éprouvés sur une scène plus restreinte ! Et tandis que de nos jours la province a faim et soif de connaître tout ce qui fait un peu de bruit dans la métropole, c'était alors celle-ci qui explorait en tous sens la province et y cherchait ou en recevait les talents et les noms que son suffrage avait consacrés. Paris alors acclamait le mérite et la province aujourd'hui acclame le succès. L'éloquence sacrée en subit le contre-coup funeste. Des sujets impatients et vaniteux veulent occuper d'emblée les premières chaires de la capitale. Et les mêmes orateurs qui en province eussent honoré la prédication la compromettent ici sans en retirer le succès ou la vogue à laquelle ils aspiraient.

Massillon avant de s'engager sur ce sol qui, on peut le dire, dévore ses habitants, voulut le bien connaître, et le moyen pour cela était d'observer tour à tour l'auditoire et le prédicateur qui s'y rencontraient. Apparemment ils ne lui parurent pas toujours en complète harmonie; et ne pouvant modifier l'un il résolut de ne point imiter l'autre. Il excepta toutefois de cette espèce d'ostracisme le glorieux Bourdaloue dont la longue carrière se terminait en ce moment. S'il ne le prit point en tout pour modèle, c'est que son propre génie s'y refusait[1]. La différence en effet qui se remarque dans

1. « Il était fortement persuadé que pour réussir en quelque genre que ce soit, l'on doit étudier son talent et le suivre, en un mot travailler son génie. » (*Préface* de l'édition de 1745.)

leur prédication est celle même de leur tempérament[1]. Bourdaloue est démonstratif, Massillon est surtout persuasif. C'est que la raison domine chez l'un et la sensibilité chez l'autre. Bourdaloue, comme un conquérant, subjugue l'esprit ; Massillon, comme un négociateur habile, s'insinue jusque dans le cœur[2]. L'un s'adresse à l'intelligence qu'il entraîne, l'autre s'attache à la conscience qu'il séduit. L'un vous poursuit et vous pousse vers le bien par la vérité, l'autre vous attire et vous gagne à la vérité par le bien. La parole de Bourdaloue pénètre comme un coin dans votre âme, celle de Massillon l'enveloppe d'un filet enchanteur. Bourdaloue entre en maître dans votre demeure, Massillon, en hôte aimable et prévenant, vous attire dans la sienne. Le premier vous impose le devoir, le second vous le propose. Celui-là, s'il est permis d'user de tels barbarismes, *christianise* l'humanité, tandis que celui-ci *humanise* le christianisme. Le résultat au reste est le même, bien qu'entre les deux méthodes, celle de Massillon semble plus populaire, de même que sa nature sera jugée plus sympathique.

La Harpe a nommé Massillon le Racine de la chaire et le Cicéron de la France. Mme de Maintenon la première avait fait ce rapprochement. Sainte-Beuve, de nos jours, sans reconnaître à Massillon la séve, la vi-

1. « Ce qui est simplement raison et preuve dans les autres, prend dans sa bouche la teinture du sentiment. » (*Préface* de l'édition de 1745.)

2. « Le P. Massillon s'ouvrit un chemin tout nouveau... attaqua le cœur de l'homme par tous les endroits, en développa les plis et les replis... il toucha, il remua, il attendrit. On se retirait en silence, l'air pensif, les yeux baissés. » (Bougerel, *Mém.*, etc..)

gueur, le relief parfois énergique du grand poète [1], dit cependant qu'il plaira à ceux auxquels plaît Racine. De tels rapprochements sont toujours un peu hasardeux; mais en tenant compte de leur claudication naturelle, ceux-ci ne laissent pas que de paraître assez justes Il y a cependant chez Cicéron tout un côté, celui de la dialectique incisive et tenace, que représenterait mieux Bourdaloue. Aussi La Bruyère avait-il appelé ce dernier le Cicéron de la prédication. Il est clair que si Bourdaloue et Massillon ont pu rappeler le grand orateur romain, ce n'a pas été sous le même rapport, tant ils offrent entre eux de dissemblances. S'il fallait à tout prix donner à Massillon un précurseur et un modèle dans l'antiquité, nous aimerions mieux comme Fénelon citer Isocrate, en faisant toutefois une nécessaire réserve, si tant est, comme l'affirme l'auteur des *Dialogues*, qu'Isocrate n'ait eu qu'une idée basse de l'éloquence et l'ait presque toute mise dans l'arrangement des mots. Une telle accusation pèserait injustement sur Massillon. A la vérité Fénelon, en blâmant les prédicateurs qui imitent Isocrate, se défend de prendre ses exemples parmi les contemporains, bien que ce siècle, dit-il, soit fertile en faux ornements, mais son interlocuteur n'a point ce scrupule et lève pour le moins un coin du voile. Il va même jusqu'à l'initiale :

1. En veut-on un exemple ? Racine avait dit :

Ainsi que la vertu le crime a ses degrés ;

et Massillon s'écrie : « Non, les crimes ne sont jamais les coups d'essai du cœur. » On voit la différence de nerf. Une heureuse métaphore assimilait naguère notre orateur à la « tranquille Seine baignant les rives de plus en plus élargies d'une Normandie florissante. » (*Lundis* IX, 5).

« M*** est, dit-il, l'Isocrate de notre temps et *je vois bien qu'en montrant le faible de cet orateur* vous faites le procès de cette éloquence fleurie et efféminée [1]. » A quoi Fénelon se hâte, plus qu'il ne faudrait, de répliquer : « Je ne parle que d'Isocrate. » Et comme si l'allusion n'était pas assez transparente encore, voici que dans le dialogue suivant [2] l'interlocuteur C parle tout haut de ce prédicateur qui « passe sa vie dans son cabinet à arrondir des périodes et qui redit toujours les mêmes sermons [3]. »

Ce dernier trait conviendrait tout aussi bien à Bourdaloue dont le répertoire fut souvent repris ; mais au reste et sous d'autres rapports, Fénelon, nous l'avons vu, n'épargna point le célèbre jésuite. Sa critique, au

1. Il faut se rappeler que les *Dialogues sur l'éloquence* parurent en 1718, alors que Massillon était en plein dans cette seconde manière plus molle, ou si l'on veut moins ferme, dont le *Petit Carême* offre le monument

2. Le III[e].

3. On trouva, paraît-il, dans le portefeuille de Massillon, après sa mort, jusqu'à douze éditions de ses sermons qu'il retouchait sans cesse dans l'intention de les publier. (Adry, *Vies ms.* des écriv. de l'Orat. — et *Recueil* des vies de quelques prêtres de l'Or. T. III. — Bibl. nat., ms. Fr. 20, 944.) Et l'on n'ignore pas qu'il récitait mot à mot ses discours, au point qu'interrogé sur son meilleur sermon il répondit : « C'est celui que je sais le mieux. » Il souhaitait, dit son biographe, que l'usage anglais de lire les sermons s'établît en France, tellement, d'une part, il tenait à ses périodes, et tellement de l'autre il se défiait de sa mémoire. Sa crainte au sujet de celle-ci allait parfois jusqu'à le troubler et l'interdire. Un jour de Vendredi-Saint, lui et deux de ses confrères devant prêcher à une heure différente étaient convenus d'aller s'entendre mutuellement. Le premier resta court en chaire et la peur saisit les deux autres, qui restèrent court également. Ne serait-ce pas cette fois-là que Louis XIV, le voyant hésiter et se troubler, aurait dit à Massillon avec beaucoup de bonne grâce : « Remettez-vous, mon père, il est bien juste de nous laisser le temps de goûter les belles et utiles choses que vous nous dites ? »

surplus, n'ôte rien aux qualités respectives des deux orateurs. Elles subsistent avec leurs dissemblances ou leurs affinités. Massillon se distingue surtout par une connaissance du cœur humain puisée en lui-même et « jusqu'à sa source. » Son innovation après Bourdaloue fut, dit Sainte-Beuve, d'avoir introduit « le pathétique et un sentiment plus vif des passions humaines dans l'économie du discours religieux et d'avoir attendri la parole sacrée sans l'amollir encore[1]. » Son talent gît surtout dans le développement, non dans la conception ni le plan du sermon. Il a du nombre, de l'harmonie, de la plénitude, de l'abondance même, mais non au point de ne pouvoir soutenir l'application de cette règle tracée par Fénelon : « Un bon discours est celui où l'on ne saurait rien retrancher sans couper dans le vif. » Le ton de Massillon reste simple. même dans le luxe du style. Celui-ci est correct, élégant, pur, étonnamment facile pour un style travaillé[2]. Quant à l'action, c'est-à-dire aux qualités extérieures de l'orateur, elle ne fut point ce que l'on pourrait croire aujourd'hui. Un air simple et doux, un visage mortifié et recueilli, un maintien modeste, les yeux presque toujours baissés, brillant çà et là d'un éclair rapide,

1. *Lundis* IX, 15. — « Massillon ne fait point de portraits comme Bourdaloue. Point de saillies; un bas-relief doux et harmonieux. Du nombre, de la grâce, de la fluidité pour ainsi dire; un peu de longueur, mais celle d'un excellent concert. » (*Ibid.* IX, 15.)

2. L'éditeur de 1745 a beau dire : « Ces sermons ont été composés avec une facilité qui tient du prodige; pas un seul qui ait coûté plus de dix à douze jours; » il oublie que, de son propre aveu, il donne « un recueil des ouvrages de Massillon tels qu'il avait pris la peine de les revoir, de les corriger et de les copier une seconde fois de sa propre main. »

eu ou point de gestes et encore négligés, mais le ton ffectueux et je ne sais quelle conviction répandue ans toute sa personne qui faisait dire à l'acteur Baon, après l'avoir entendu : « Voilà un orateur, nous ommes des comédiens; » tels furent les dehors de lassillon dans la chaire[1]. Un de ses contemporains et uditeurs déclare qu'il charmait « par son incompaable modestie[2]. » Avec cela néanmoins on lui trouait du feu et une grande vivacité d'élocution. »

A de pareils traits comment reconnaître le mondain lont on a parlé, l'homme d'humeur enjouée et queljue peu légère qui ravissait les cœurs. Et surtout omment y voir celui dont on accusa les relations avec Mme de L'Hôpital et Mme de Simiane[3], qui fut l'objectif les couplets les plus injurieux et que Louis XIV luimême prit la peine de justifier. La véritable explicalion serait celle même qu'il fournit, non peut-être sans une préoccupation personnelle, dans le sermon sur *la médisance* : « Les traits ne sont jamais plus vifs,

1. Voir aux Estampes deux portraits gravés de Massillon, l'un en prêtre de l'Oratoire et l'autre en évêque.

2. *Corresp. ms.* de M. Vuillart avec M. de Préfontaine, 8 avril 1699. V. Sainte-Beuve. — *Port-Royal,* T. III. Append. p. 606.

3. On a cité que, se trouvant à la campagne chez M. Crozat, celui-ci ui aurait dit : « Mon père, votre morale m'effraye, mais votre façon le vivre me rassure. » Parole, si elle fut prononcée, qui prouve seulement que Massillon ne croyait point devoir porter dans ses relations u monde une piété chagrine ni même l'austérité de l'apôtre. Eût-il é supportable à se montrer partout sous la forme d'un sermon vivant ? on esprit de conciliation l'ayant fait choisir pour raccommoder les suites avec le cardinal de Noailles, il y procéda avec une telle impardité qu'il déplut aux deux parties. Sa seule vengeance fut de dire 'il était plus facile de convertir des pécheurs que de mettre d'accord s théologiens.

plus brillants, plus applaudis dans le monde que lorsqu'ils portent sur les ministres du saint autel. Le monde a pour eux des yeux plus censeurs et une langue plus empoisonnée que pour le reste des hommes. »

Quoi qu'il en soit, l'homme et l'orateur nous étant désormais connus dans Massillon, son ministère auprès des grands n'en sera que mieux compris. Déjà on peut entrevoir quels en seront le tour, le genre et le succès. En nous assoyant au pied de cette chaire pleine encore des inspirations de Bossuet et des graves enseignements de Bourdaloue, nous savons d'avance quelle voix y va retentir, quels accents vont éveiller les échos de cette royale chapelle, quel fleuve limpide d'éloquence va s'épancher de la chaire, urne sacrée, sur l'aristocratique auditoire qui l'environne. C'est assurément beaucoup d'être ainsi prévenus. Massillon est un de ceux dont le chemin, quoique rapide, fut obstrué par le plus de broussailles. On devait au préalable les écarter.

Trois stations, dont un avent et deux carêmes, furent prêchées par Massillon à la cour. On s'étonnera sans doute de ce petit nombre, mais il faut l'attribuer soit à des circonstances particulières, les affaires du jansénisme par exemple, qui jetaient du discrédit sur l'Oratoire, soit à la rivalité des jésuites qui, grâce aux Pères Gaillard, de La Rue, Bonneau, Lombard, Pallu, de Canappeville, Eon, occupèrent presque sans désemparer la chaire royale durant les quinze dernières années de Louis XIV, soit enfin, et peut-être davantage, au genre de talent de Massillon qui, loin d'improviser, préparait lentement de nouveaux sermons, et plus

ıpuleux en cela que Bourdaloue, craignait de trop 'épéter devant le royal auditoire. Il paraît au reste ı la cour et Leurs Majestés l'avaient fort goûté dans t l'exercice de sa prédication. Au sortir du carême 1704, recevant les adieux du jeune apôtre, le roi aurait dit : « Je veux, mon père, vous entendre dé-nais tous les deux ans. » Était-ce là un souhait ieux? Massillon le crut sans doute et il forma le jet de ne revenir qu'équipé tout à neuf, mais la ›se n'eut pas de suites. L'invitation ne se précisa nt, ou l'orateur n'y put répondre. En tout cas, la ire de Versailles l'avait entendu pour la dernière ;.

.e jour qu'il y fit sa première apparition, c'est-à-ə le 1er novembre 1698, Dangeau écrivait dans son rnal : « L'après-dînée, Sa Majesté et toute la mai-. royale entendirent le sermon du P. Massillon qui ımence à être en grande réputation. » Il commen-t en effet, mais comme d'autres eussent été heu-x de finir. En un an il avait conquis un prestige n'est d'ordinaire le fruit que de longs travaux. ırdaloue venait de quitter la chaire, il fallait bien si qu'elle retrouvât une étoile. Les hommes sont si faits ; ils ont plus besoin encore d'applaudir que ıre applaudis ; et, légèrement idolâtres, il leur faut stamment brûler de l'encens devant quelque di-ité. Heureux lorsque, comme Massillon, elle s'en ntre digne.

.e début de notre orateur fut un discours sur *le bon-r des justes*, qui débuta lui-même par un compli-nt fort admiré et très-habile où ce que la louange

a de plus délicat se mêle à ce que la leçon a de plus chrétien. Un murmure d'approbation s'éleva, paraît-il, dans l'auditoire[1], lorsque s'emparant de ce texte : *Beati qui lugent*, l'orateur dit au roi : « Sire, si le monde parlait ici à la place de Jésus-Christ[2], etc... » Le discours lui-même ne répondit pas à cet exorde si connu, et toutefois dans le développement de cette thèse que le bonheur du juste en cette vie consiste 1° dans la manifestation de la vérité qui éclaire l'esprit, 2° dans les douceurs de la grâce qui consolent le cœur, que de traits heureux, de vives peintures, d'à-propos saisissants ! Comme il parle de ce monde qui n'est qu'une « servitude éternelle où nul ne vit pour soi et où pour être heureux il faut pouvoir baiser ses fers et aimer son esclavage ;... une révolution journalière d'événements qui réveillent tour à tour dans le cœur de ses partisans les passions les plus violentes et les plus tristes, des haines cruelles, des perplexités odieuses, des craintes amères, des jalousies dévorantes, des chagrins accablants... un lieu où l'espérance même qu'on regarde comme une passion si douce, rend tous les hommes malheureux ; où ceux qui n'espèrent rien se croient encore plus misérables, où tout ce qui plaît ne plaît jamais longtemps et où l'ennui est presque la destinée la plus douce et la plus

1. D'Alembert. — *Éloge de Massillon.*

2. Au sujet de ce compliment, le P. Bougerel cite le mot d'« un fameux critique » dans ses *Jugements sur quelques ouvr. nouv.* (T. V, p. 165) : « Voilà de l'éloquence..., dit-il, quand nous louerons ainsi, les étrangers ne reprocheront plus aux Français d'être de vils flatteurs. »

supportable qu'on puisse y attendre! » Et dans ce tableau que les courtisans frivoles pouvaient croire de pure fantaisie, Massillon ne les force-t-il pas à se reconnaître : « Ce n'est point ce monde obscur qui ne connaît ni les grands plaisirs ni les charmes de la prospérité, de la faveur et de l'opulence, c'est le monde dans son beau, c'est le monde de la cour, c'est vous-mêmes qui m'écoutez, mes frères ! » Quelle ressource après cela contre l'illusion ; et le moyen d'échapper à cette conclusion impérieuse : « N'est-il pas vrai que la voie du monde et des passions est encore plus pénible que celle de l'Évangile et que le royaume de l'enfer, si l'on peut parler ainsi, souffre encore plus de violence que celui du ciel ? »

Cependant ce discours, quoique très-bien écouté, n'eut point un vif succès. Il fut même jugé assez faible et il l'était. L'abbé Le Dieu, qui relate le fait, s'empresse de déclarer qu'en général on ne trouva point le mérite de l'orateur digne de sa réputation ; et c'est avec une sorte de plaisir qu'il raconte que Bossuet l'ayant entendu à Versailles le jour de la Conception, jugea, « en un mot, que cet orateur bien éloigné du sublime n'y parviendrait jamais. » Ce *en un mot* laisse supposer que Bossuet parla du prédicateur avec quelques détails et nous regrettons de n'avoir point toute son appréciation. Le Dieu loue cependant « la piété, la modestie, la voix douce et le geste réglé » de Massillon, éloge qu'il avait sans nul doute recueilli des lèvres de son maître, dont l'autorité en de telles matières était pour lui sans réplique.

La station inaugurée suivit son cours et le 29 no-

vembre, premier dimanche de l'avent, Massillon reparut dans la chaire du château. Le roi, le duc de Bourgogne et ses frères présidaient l'assistance. Celle-ci était au complet. On y remarqua toutefois l'absence de la duchesse de Bourgogne qui avait ce jour-là, dit Dangeau, une forte migraine. Le thème de l'orateur fut le *jugement dernier* et il en prit occasion de confondre devant cette cour ce qu'il appelait lui-même « l'histoire des illusions et des erreurs humaines. » Développant cette pensée que le pécheur serait alors révélé à ses propres yeux : « Là nous retrouverons, dit-il, non pas les histoires périssables où nos vaines actions devaient être transmises à la postérité ; non pas ces récits flatteurs de nos exploits militaires, de ces événements brillants qui avaient rempli tant de volumes et épuisé tant de louanges, non pas ces mémoires publics où étaient marqués l'élévation de notre naissance, l'antiquité de notre origine, la gloire de nos ancêtres, les dignités qui les ont illustrés, l'éclat que nous avons ajouté à leur nom... mais nous y verrons l'histoire la plus affreuse et la plus exacte de notre cœur, de notre esprit, de notre imagination, c'est-à-dire cette partie de notre vie aussi inconnue à nous-mêmes qu'au reste des hommes [1]. » Il ajoutait : « C'est ici où l'on connaîtra le danger des charges publiques, les précipices qui environnent le trône même, les écueils de l'autorité... » Puis, passant à sa seconde proposition, à savoir que le pécheur sera montré à toutes les créatures : « Ainsi toute votre vie,

1. Ire partie.

vous surtout qui m'écoutez et qui regardez la duplicité de votre caractère comme la science du monde et de la cour, toute votre vie n'avait été qu'une suite de déguisements et d'artifices; vos amis même les plus sincères et les plus familiers ne vous connaissaient qu'à demi; vous échappiez à tout le monde, vous changiez de caractère, de sentiment, d'inclination selon le caractère de ceux à qui vous vouliez plaire... et on n'y verra qu'une âme vile, sans droiture, sans vérité et dont la plus grande vertu avait été de cacher son indignité et sa bassesse [1]. »

Voilà de quel ton et avec quels accents diversement renouvelés le prédicateur procéda cette seconde fois et en général durant toute la station. Le discours qui suivit, sur *les afflictions*, fut encore, s'il se peut, d'une allure plus ferme. L'orateur s'y donna carrière contre « ces grands, ces puissants qui seuls se plaignent, qui se croient toujours les seuls malheureux, qui n'ont jamais assez de consolateurs. » Abaissant hardiment leurs regards vers les couches inférieures de la société : « On comparera vos afflictions, leur dit-il, avec celles de tant d'infortunés qui vous environnent; on vous demandera s'ils avaient moins de droit aux biens et aux plaisirs de la terre que vous, si leur âme était moins noble et moins précieuse devant Dieu que la vôtre, en un mot s'ils étaient plus criminels ou *d'une autre nature* que vous. » Et afin d'enlever à l'orgueil tout prétexte, tout subterfuge, en même temps qu'il forçait cet auditoire aristocra-

1. II[e] partie.

tique et sensuel à regarder au-dessous de soi, il lui présentait d'une main et d'un cœur palpitants le spectacle des malheurs de Sa Majesté, à ce moment de son règne, ainsi que l'exemple de sa résignation : « Des batailles perdues lors même que la victoire nous paraissait assurée, des villes imprenables tombées à la présence seule de nos ennemis, des états et des provinces conquises sur nous, un royaume le plus florissant de l'Europe frappé de tous les fléaux que Dieu peut verser sur les peuples dans sa colère, la cour remplie de deuil et toute la race royale presque éteinte, voilà, Sire, ce que le Seigneur dans sa miséricorde réservait à votre piété... Il fallait que tout fût singulier dans votre règne, les prospérités et les malheurs, afin que rien ne manquât à votre gloire devant les hommes et à votre piété devant Dieu [1]. » Après ce

1. Nous avons cité ce passage moins comme ayant été prêché réellement à la cour que comme destiné, dans la pensée de l'orateur, à l'audience du roi. Une grave difficulté s'élève en effet à son sujet. La situation créée en 1697 par le traité de Ryswick ne semble point assez le justifier, et les deuils multipliés de la famille royale ne s'étaient pas encore produits. Plusieurs, en conséquence, inclinent à croire que l'auteur, en retouchant ses discours, inséra, très-habilement du reste, dans le sermon sur *les afflictions*, ce tableau si poignant des malheurs du roi et du royaume. Sans rejeter cet avis, qu'il nous soit du moins permis d'y faire quelque objection : Il est certain qu'après les défaites de Hochstett, de Ramillies, de Turin, de Malplaquet, les pertes de Lille et de Douai, les morts du grand Dauphin et du duc de Bourgogne, qui marquèrent les dix dernières années du règne de Louis XIV, les plaintes de l'orateur se seraient trouvées plus en situation. On ne doit cependant pas croire légèrement qu'il ait en quelque sorte interpolé lui-même son texte. D'abord il faudrait suspecter l'authenticité d'un passage analogue contenu dans le sermon pour le IVe dimanche du même avent, où Massillon se lamente sur les calamités publiques et particulières, et de plus l'endroit du sermon pour le 2 février 1701 où il rappelle de nouveau « tant de changements soudains, des morts si terribles

tableau dont l'émotion dut gagner Louis XIV, quel droit l'orateur n'avait-il pas d'ajouter : « Regardez au-dessous de vous et voyez si le sujet est excusable de se plaindre et de murmurer tandis que le maître encore moins épargné est soumis et tranquille... »

et si peu attendues, des accidents si funestes, etc. » Et après avoir élagué du texte prêché par Massillon à la cour ces divers endroits, il faudrait encore se demander pourquoi il les y aurait insérés après coup.

On allègue que peut-être, devant donner quelque nouvelle station à Versailles, il avait l'intention de resservir certains sermons de l'avent 1699 ou des carêmes 1701 et 1704. Mais, d'abord, on oublie qu'au sortir de cette dernière station le roi ne témoigna à Massillon qu'un vague désir de l'entendre de nouveau, et que Massillon, à ce moment, forma le dessein de ne reparaître à la cour qu'avec des discours *entièrement neufs*. Selon un biographe, les paroles du roi auraient été celles-ci : « Et je veux, mon père, vous entendre tous les deux ans. » Or est-il admissible que Massillon se proposât de redire les mêmes sermons à un si court intervalle ? Et lorsque cet intervalle fut écoulé sans qu'on le rappelât, pouvait-il encore, à dix années de là, songer à revenir et retoucher dans ce but ses anciens sermons ? Et comme enfin il ne revint pas, s'imagine-t-on bien qu'il eût consenti à livrer avec ces sortes de mensonges littéraires des manuscrits revus et corrigés par lui jusqu'à sa mort ? Quel profit eût-il trouvé pour sa mémoire à paraître avoir dit à diverses reprises devant le roi des paroles qu'il n'avait pas dites et dont la soudure ne pouvait manquer d'apparaître ? Le plus simple résultat de cette supercherie ne serait-il pas de jeter des doutes sur l'ensemble de la prédication du célèbre oratorien ? Ce qui nous importe en effet, c'est bien plus de savoir ce qu'il dit dans la chaire que ce qu'il écrivit dans son bureau.

Avouons en conséquence, quoi qu'en pensent Maury et d'autres, qu'il ne serait pas déraisonnable de croire que la situation, au moment où il prêchait à la cour, parut à Massillon être telle qu'il la décrivait sous des couleurs un peu sombres. Dans le sermon sur le *respect dû aux temples*, un passage sûrement prononcé en 1701 (IIe partie) n'est guère moins attristé. De fait les circonstances pouvaient autoriser ces plaintes. La guerre de la succession d'Espagne éclatait et la paix de Ryswick avait été désastreuse. « On fut surpris en Europe et mécontent en France, dit Voltaire, que Louis XIV eût fait la paix comme s'il eût été vaincu. Harlai, Créci et Callières, qui avaient signé cette paix, n'osaient se montrer ni à la cour ni à la ville ; on les accablait de reproches et de ridicules. La cour de Louis XIV leur reprochait d'avoir

Deux jours après ce sermon, qui eut lieu le 6 novembre, on célébrait à la cour la fête de la Conception de la sainte Vierge et Massillon parut de nouveau dans la chaire. Si, comme il est vraisemblable, le roi, ce jour-là, l'entendit, il dut particulièrement

trahi l'honneur de la France. » (*Siècle de Louis XIV*, ch. XVII.) « Le traité de Ryswick, dit à son tour M. Mignet, ne fit acquérir à Louis XIV aucune possession nouvelle. Il n'obtint la paix qu'en abandonnant ses conquêtes. La guerre d'Allemagne, sans être le terme de sa gloire, marqua l'arrêt de sa fortune. » (*Négoc relat. à la success. d'Espagne.* T. I, p. 65.)

Massillon pouvait donc à la rigueur faire entendre de pareils accents, et le compliment du jour de la Toussaint, où il ne rappelle que les prospérités du roi, ne s'oppose point à ce qu'un mois plus tard le sermon sur *les afflictions* lui fournît l'occasion naturelle d'en rappeler les adversités. Certes, lorsqu'il monte en chaire après les derniers désastres du règne, comme dans ce sermon sur *les motifs de conversion* qu'il prêcha un mercredi des Cendres à Notre-Dame devant le cardinal de Noailles, c'est en termes bien autrement précis et énergiques qu'il s'en exprime : « Nos ennemis nous insultent. Les enfants d'Amalec ont la victoire sur le peuple de Dieu. Notre ancienne valeur semble s'être changée en faiblesse. Nos frontières sont ouvertes. Ces murs inaccessibles en qui nous mettions notre confiance sont renversés. Nos voisins à peine autrefois en sûreté dans leurs places les plus reculées semblent déjà méditer la conquête de nos provinces et se partager par avance nos terres et nos foyers. La justice de nos armes semble en affaiblir la force et le succès. La paix autrefois en nos mains s'éloigne de plus en plus de nous... Le fléau de la guerre et de la désolation répand le deuil et la misère sur nos villes et nos campagnes. Le peuple gémit sous le poids des charges que le malheur des temps a rendues nécessaires. La France, que nos premières années avaient vue si florissante, est maintenant plongée dans une tristesse amère et profonde, et nos ennemis, si jaloux autrefois de nos prospérités, peuvent à peine se persuader nos malheurs et nos pertes. » (Ve motif.) Hélas! comme à de longs intervalles les mêmes situations se retrouvent dans la vie d'un peuple! Ce tableau n'est-il pas, en effet, comme une photographie saisissante de nos derniers et récents malheurs ? Pas un trait de moins ni de plus. Mais s'il peint nos tristesses, il encourage aussi nos espérances. Quels réveils, quelles prospérités n'a pas eus la France depuis la fin du règne de Louis XIV! Son passé à cet égard nous est garant de son avenir.

remarquer et s'appliquer la paraphrase de diverses paroles de David où « ce violateur de la sainteté du lit nuptial » exprimait ses inconsolables regrets ; et les courtisans ne laissèrent sans doute pas que de faire leur profit de paroles comme celles-ci : « Oui, les passions dans les personnes d'un certain rang sont toujours vives, éclatantes, extrêmes; la pénitence faible, languissante, timide..... Telle est la pénitence des grands : ils deviennent plus favorables à la piété, mais ils ne deviennent pas plus rigoureux envers eux-mêmes ; ils sont plus religieux, mais ils ne sont pas pénitents[1]. » Au reste, le discours fut dans son ensemble assez terne et tout à fait de nature à justifier l'impression qu'en retira Bossuet sur son auteur.

Dangeau nous dit que le 13 décembre le roi n'alla point au sermon qui eut pour auditeurs le duc et la duchesse de Bourgogne ; et il le regrette d'autant plus qu'à son sens ce fut un des plus beaux sermons qu'il eût jamais entendus. Reste à savoir s'il en avait entendu beaucoup et de quels prédicateurs. Mais en réalité, Massillon, dans ce discours, serra d'assez près ceux qui, sous prétexte de grâce insuffisante ou de passions trop vives encore, différaient leur conversion. On y remarque principalement, sur ces mots du prophète : « *Et de reliquo ejus idolum faciam*[2] » une de ces paraphrases dont l'orateur avait le secret et dans laquelle il bafoue ces mondains qui des restes de leur cœur et de leur esprit croient faire à Dieu un sacrifice agréable.

1. IIe partie.
2. *Isa.* XLIV, 19.

Le dimanche suivant le roi était à Marly et il n'entendit point le *Parate viam Domini* que l'orateur développa pour ceux de la cour qui devaient à Noël « se purifier et communier. » Massillon laisse entendre que ce sera le plus grand nombre. Il est vrai qu'il leur reproche d'entrer au banquet eucharistique comme les aveugles et les boiteux de l'Évangile et de traîner au saint tribunal le poids d'une conscience irrésolue, de balancer longtemps entre leurs devoirs et leurs passions et d'adoucir enfin par le choix d'un confesseur indulgent l'amertume de cette démarche [1]. On ne pouvait guère plus clairement dire que le respect humain, l'esprit courtisan [2], la crainte d'être mal noté et d'autres motifs aussi mondains entraient pour beaucoup dans cette dévotion au sortir de laquelle on se retrouvait le même, « sans que les haines fussent éteintes, l'empire de la volupté affaibli, la vivacité pour les plaisirs émoussée, la pente pour le monde moins rapide et la cupidité déchue de ses droits. »

Nous ne savons si tout cela fut goûté des courtisans, mais le roi le prit très-bien. Sa Majesté fut fort contente de ce prédicateur, nous dit Dangeau. Et en le congédiant cette année-là, Elle lui témoigna sa satisfaction en des termes qui rendaient bien hom-

1. Ire réflexion.
2. IIe réflexion. « Confessez-vous, écrivait, le 25 octobre 1685, Mme de Maintenon à son frère d'Aubigné, et venez passer la Toussaint ici. Vous verrez le roi faire ses dévotions, ce qui *en donne aux plus libertins*. » (*Corresp. génér.*, t. II, p. 429.) Quelques jours auparavant, elle lui avait déjà marqué : « La conversion du roi est admirable et les Dames qui en paraissent le plus éloignées ne sortent plus des églises. » (*Ibid.*, p. 325.)

mage au talent évangélique de l'orateur : « Mon père, lui dit-il, quand j'ai entendu les autres prédicateurs j'en ai été fort content. Pour vous lorsque je vous entends, je suis très-mécontent de moi-même. » Le compliment portait, sans nul doute, sur l'ensemble de la station ; et toutefois le sermon qui la clôtura dut avoir pour le roi, à ce moment de sa vie, un charme spécial. Grâce aux années et à la vigilance de Mme de Maintenon, Louis XIV était revenu de bien des erreurs et il souffrait de voir sa cour s'autoriser encore (quoique moins ouvertement) des scandales qu'il lui avait autrefois donnés, sans parler des approches du XVIIIe siècle qui s'y faisaient sentir. Cette « hardiesse de l'impiété et du blasphème » qui se faisait jour, lui avait toujours déplu et devait à ce moment l'irriter. La voir dénoncée publiquement et flétrie au nom de l'Évangile, ne pouvait en conséquence que seconder ses vues et ses vœux. Et le même ordre de dispositions lui faisait sans doute trouver bonne et utile la sainte indignation du prédicateur contre cette ambition mondaine qui avait pénétré jusque dans le sanctuaire où les dignités saintes de l'Église devenaient, comme celles du siècle, le prix de l'intrigue et des empressements, sans que la religieuse circonspection du prince pût arrêter les sollicitations et les pratiques secrètes [1]. « On y voit, disait-il, la même vivacité dans les concurrences, la même tristesse dans l'oubli où l'on nous laisse, la même jalousie envers ceux qu'on nous préfère. » Massillon était

1. L'orateur renouvellera ce compliment au roi dans le discours sur *les dispositions d'une nouvelle vie*, pour le jour de la Purification.

assez jeune encore pour se sentir libre de pareils sentiments et nous devons croire qu'il en fut exempt toute sa vie. Sa fortune tardive le prouverait au besoin. Après cela qui peut répondre du cœur de l'homme ; et en retrouvant, une vingtaine d'années après, l'évêque de Clermont au sacre de l'abbé Dubois, n'a-t-on pas quelque peine à le reconnaître pour celui qui dans la chaire de Versailles, ce même jour du 25 décembre 1699, se lamentait en ces termes sur les pasteurs mercenaires : « Un ministère qu'on ne devrait accepter qu'en tremblant, on le brigue avec audace ; on s'assied dans le temple de Dieu sans y avoir été placé de sa main ; on est à la tête du troupeau sans l'agrément de celui auquel il appartient, et comme on en a pris le soin sans vocation et sans talent, on le conduit sans édification et sans fruit et souvent hélas ! avec scandale[1]. »

Durant cette station, Massillon, — nous le constatons à sa louange, — se montra sobre de compliments envers le roi. Il crut sans doute lui avoir payé à cet égard un tribut suffisant le jour de la Toussaint, et sans le renouveler il descendit de la chaire royale.

Près de deux années s'écoulèrent avant qu'il y reparût. Le carême de 1701 s'ouvrait. Cette date a soulevé quelque contestation. Le P. Bougerel l'omet et Sainte-Beuve dit qu'elle reste à éclaircir. Cependant les témoignages réitérés de la *Gazette* sont là. D'autres mémoires et d'autres listes parlent de cette station et l'attribuent à notre orateur[2]. Manifestement Adry se

1. IIe partie.
2. L'abbé Le Dieu dit en propres termes dans son journal : « Mardi,

trompe en parlant du carême de 1704 comme de la *seconde station* prêchée par Massillon à la cour. Le *second carême* à la bonne heure ; et peut-être ne voulut-il dire que cela. Mais en tout cas un renseignement en résulte. La prédication du célèbre oratorien à la cour ne fut donc pas marquée d'un tel succès que le souvenir distinct des stations qu'il y remplit se conservât parmi ses contemporains. Certes, on n'eut garde d'oublier plus tard la date du petit carême qui ne témoigne cependant d'un progrès sérieux ni dans le talent ni dans le caractère de l'orateur. Mais telle est souvent l'inadvertance ou la faiblesse de nos jugements. Qui sait, au reste, si dans le court intervalle de dix-huit mois Massillon avait eu le temps de préparer ce carême tel qu'il nous l'a légué, et légué, cela est sûr, après de nombreuses et patientes retouches ? Le point important et difficile serait de séparer l'un de l'autre dans les œuvres de l'orateur ces deux carêmes prêchés à la cour. Ce travail dont les éléments nous manquent et qui d'ailleurs ne nous regarde pas spécialement, sera peut-être tenté [1]; mais, en attendant, nous sommes réduit à laisser indivises les deux stations, selon le texte que nous en a livré l'éditeur [2] et qu'avait sans

1er mars 1701, coucher à Versailles; vendredi (4 mars) il (Bossuet) y entendit le sermon de la *Samaritaine* prêché par le P. Massillon, dont il fut très-content. » — Dangeau écrit, le 17 mars 1700 : « Le roi a nommé pour l'avent le P. Maure et pour le carême le P. Massillon qui prêcha ici l'avent dernier. »

1. Il l'a déjà été, non sans succès, par M. l'abbé Blampignon. (Édit. de Mass.)

2. Ce fut à son neveu, le P. Joseph Massillon, qu'il fit présent de ses manuscrits; et celui-ci les donna en 14 volumes in-12, au cours des années 1745, 1746 et 1747, à Paris, chez la veuve Estienne et fils et Hérissant. (V. Bougerel, *Mém...*)

doute disposé l'auteur lui-même, et à les étudier simultanément dans l'ordre où chacun des discours se présente.

Ce fut le 2 février, et à Versailles, que Massillon inaugura les deux carêmes de 1701 et de 1704[1]. De sûrs indices attestent qu'il prononça à ces deux époques deux sermons différents. Nous les possédons en effet l'un et l'autre ; et le sermon sur la *soumission à la volonté de Dieu* paraît appartenir à l'année 1701. Tout son compliment au roi, en reparaissant devant lui, cette année-là, fut de dire : « C'est elle, Sire (la conformité à la volonté de Dieu), qui fait régner les rois avec piété et avec justice et qui corrige en eux et l'orgueil des prospérités et l'amertume des disgrâces, en leur faisant adorer dans la volonté du souverain dispensateur des événements, la source commune d'où ils partent[2]. » Seulement on eût pu trouver qu'en soumettant le prince à « l'ordre de Dieu » il soumettait un peu trop les sujets à l'ordre du prince, en leur faisant adorer la volonté divine « dans la volonté *ou le caprice même* des souverains[3]. » Mais avec quelle justesse il définissait la vie de la cour « une agitation éternelle sur l'avenir, une révolution fatigante de craintes, de précautions désespérantes » et signalait « le vice des grands » qui est de faire servir tout ce qui les environne à eux seuls, comme si tout était fait pour eux. »

En 1704, le même texte tiré du mystère du jour lui

1. *Gazette de France.*
2. Exorde.
3. Ire partie.

servait à établir « *les dispositions nécessaires pour se consacrer à Dieu par une nouvelle vie.* » Et là-dessus il reprochait à la cour « le jeu outré, les spectacles, les entretiens dangereux, les liaisons inutiles et suspectes, les soins excessifs de la parure, » les envies, les animosités, les concurrences, la recherche des distinctions publiques, des applaudissements des hommes, de la faveur du maître surtout[1], puis l'entêtement du rang et de la naissance par lequel « on veut que ses titres entrent pour ainsi dire dans tout ce qu'on fait pour le Seigneur. » Oui « telle est, s'écrie-t-il, la faiblesse des grands surtout : les hommages obscurs ne plaisent pas, les œuvres de religion qui nous confondent avec la foule ne sont jamais de notre goût; il faut que tout ce que nous faisons pour le ciel porte le caractère de ce que nous sommes sur la terre[2]. » Et ce n'est pas sans quelque rudesse qu'il leur jette à la face des choses comme celles-ci : « Depuis longtemps on dit dans le monde que ces équipages pompeux, ces édifices superbes, cette opulence domestique est le bien de la veuve et de l'orphelin; que vous avez élevé votre fortune sur la misère publique et qu'une prospérité si prompte n'a pu être innocente; le monde lui-même est blessé de vos profusions et ne vous regarde plus qu'avec une sorte d'indignation et de mépris. » Mais où il se montre d'une rigueur toute chrétienne, c'est à l'endroit des familles — et lesquelles ne méritaient ce reproche! — qui éloignaient de l'autel certains de leurs membres, tout en y poussant certains autres, faisant

1. Ire partie.
2. Ire partie.

perdre aux uns leur vocation sous prétexte de l'éprouver et inspirant aux autres un choix téméraire, loin de les en éloigner : Oui, leur dit-il, « au lieu de leur faire connaître les plaisirs du monde pour éprouver leur vocation, votre grande attention est de leur en faire des peintures affreuses ; au lieu de leur présenter avec neutralité le siècle et la retraite, vous les placez dans des situations où tout leur fait entendre ce que vous n'osez leur dire ; vous faites de leur éducation une voie qui les conduit à vos fins. Après cela vous venez nous dire que vous êtes heureux dans l'établissement de votre famille. Vous êtes heureux, mais vos enfants le sont-ils ? Et pouvez-vous appeler un bonheur pour vous leur infortune et l'inhumanité qui vous les a fait sacrifier à l'idole de votre ambition[1] ? » Quelle actualité ces leçons, qui semblent l'écho de ce qu'avait dit Bossuet dans l'oraison funèbre d'Anne de Gonzague, n'auraient-elles pas, même aujourd'hui, dans une sphère plus humble ; et quel besoin les supérieurs hiérarchiques n'auraient-ils pas d'entendre à nouveau et de mériter l'éloge qu'adressait, un peu hyperboliquement, Massillon à Louis XIV, « ce prince surtout si religieux sur le choix des sujets qu'il place dans le sanctuaire ; si peu touché du nom, des titres, de la naissance, des services rendus à l'État et de tous les autres genres de mérite, si celui de la doctrine, des talents et de la piété ne les assortit ; et qui est si attentif à ne pas donner à l'Église des ministres qu'elle rejette et qui ne se sont pas donnés eux-mêmes[2] ! »

1. IIe partie.
2. Péroraison. Des considérations analogues furent développées

Un dépouillement complet des sermons prêchés par Massillon durant ses deux stations quadragésimales à la cour serait long et d'ailleurs inutile. Qui ne les a lus ou ne peut les lire? Tous ne portent pas d'ailleurs une évidente couleur locale. Il doit suffire en conséquence de signaler les principaux ou les plus certains et d'y relever çà et là quelques détails caractéristiques. En général, ils sont empreints d'une gravité évangélique et quelques-uns même d'une certaine austérité janséniste. Le sermon sur l'*impénitence finale* est de ce nombre. Combien il diffère de ton avec le discours sur la *confession*, l'un des plus remarquables sans contredit, bien que des plus sévères de toute la collection. La thèse de l'orateur est de prouver que la plupart des confessions sont inutiles, pour ne pas dire criminelles, par défaut soit de lumière dans l'examen, soit de sin-

avec beaucoup de force et de logique par l'orateur, quelque temps après, dans le sermon sur la *vocation*. La rareté d'une vraie, les périls d'une fausse y étaient tour à tour exposés. Il se plaignait qu'on ne choisît le monde que pour ses plaisirs, la cour que pour la faveur, les armes que pour la licence, la robe que pour une vaine distinction, l'autel que pour les honneurs et les richesses du sanctuaire... Mais aussi que de décadences et de calamités! « On sacrifie des cadets infortunés à la grandeur d'un aîné; les débauches l'épuisent, il meurt sans postérité et son nom s'éteint avec lui et avec le sacerdoce forcé de ses frères... » Tout ce discours frappait en plein sur la cour qui dut l'écouter avec une religieuse frayeur, bien que le prédicateur s'y défendît d'avoir voulu « jeter de vaines alarmes dans les consciences. » Il fit en effet une vive impression sur l'auditoire et l'on remarqua beaucoup que dans la paraphrase du cantique de Jonas qui le termine, très-belle en effet, l'orateur « se tint élevé à Dieu et comme transporté hors de la chaire assez longtemps, les bras croisés et les yeux aux ciel. » Un témoin irrécusable et peut-être auriculaire qui cite ce détail ajoute : « Cette fin fut un vrai chef-d'œuvre. Ce fut un torrent de lait et de miel. » (*Corresp.* de M. Vuillart avec M. de Préfontaine, citée plus haut.)

cérité dans l'aveu, soit de douleur dans le repentir, — division qui lui est ingénieusement suggérée par ce texte : « *In his jacebat multitudo cæcorum, claudorum, aridorum*[1];— » et sur le premier chef, l'aveuglement, c'est avec une liberté vraiment apostolique qu'il réfute les préjugés touchant la naissance, les dignités, l'ambition, l'usage des biens, les coutumes que l'amour-propre chez tous ces courtisans qui l'écoutent oppose à un sérieux examen de leur conscience. Il faut relire ces pages où la connaissance approfondie de cette cour se révèle[2] et où les idées les plus chrétiennes d'égalité, de responsabilité, de désintéressement devant la nature et devant la conscience sont hautement exprimées. Le sermon sur le *danger des prospérités temporelles* qui rendent les chutes presque inévitables et

1. *Joan.* v, 3.

2. Elle se révèle, du reste, à chaque pas dans la prédication de l'illustre orateur. C'est ainsi que dans le sermon sur le *véritable culte*, il parle sans déguisement et sans ménagement de ces soins de la fortune, de ces bassesses pour parvenir dont l'orgueil frémit en secret, de ces lâchetés pour détruire un concurrent et s'élever sur ses ruines, de cet art éternel de paraître tout ce qu'on veut et de n'être jamais ce qu'on paraît, de ce théâtre puéril où il faut toujours jouer un personnage emprunté, de ces complaisances et de ces adulations fades pour des maîtres et des protecteurs que l'on ne croit dignes que du dernier mépris : « Voilà, s'écrie-t-il, le beau et le grand de la vie de la cour. » (Ire partie.) Et quel argument ceci ne lui fournit-il pas en faveur des pratiques chrétiennes! « Depuis que vous avez des passions, dit-il aux courtisans, il a presque toujours fallu ou les surmonter, ou les contrefaire, flatter ceux que vous méprisez, caresser ceux que vous haïssez, ramper devant ceux auxquels votre orgueil est inconsolable d'être forcé de céder, laisser le plaisir pour le devoir. Ah! le monde vous a instruit pour la vertu, et les contraintes de la cour vous ont disposé plus que vous ne croyez à celles de l'Évangile. » (Sur la *Samarit.*, IIe p.) Les mêmes plaintes et reproches se retrouvent encore dans le sermon sur l'*injustice du monde*. (Ire part.)

pénitence presque impossible est aussi l'un de ceux
le jeune prédicateur prend le plus courageusement
partie ce monde « où l'on ne connaît de la religion
le la surface, » où, « s'il y a encore une divinité, ce
peut-être que soi-même, » où les vices sont applau-
s, la médiocrité des talents cachée sous l'artifice des
uanges, l'orgueil justifié par les noms pompeux de
andeur d'âme, où tout s'étudie à persuader que l'on
st pétri d'une autre boue que les autres hommes et
à les ministres de la vérité eux-mêmes donnent aux
lus légères vertus des grands des éloges que la religion
ésavoue. Certes l'orateur échappe en ce qui le con-
erne à ce dernier reproche. Rien de plus aigu que les
aits qu'il lance contre ces insolentes prospérités.
ntre celles de « ces hommes nouveaux que l'on voit
taler sans pudeur dans la magnificence de leurs palais
s dépouilles des villes et des provinces et celles que
onne la naissance, » toute la différence, selon lui, est
ue les unes commencent et les autres finissent tou-
urs par le crime : « Où naissent, s'écrie-t-il, les mons-
es et les passions exécrables que dans le palais des
ands? » Évidemment, si les Nathan et les Jean-Bap-
ste, ainsi qu'il le dit, ne sont pas de tous les siècles,
y avait cependant encore des prophètes dans Israël.
De certains sujets ont été repris par Massillon de-
nt la cour, soit qu'il y attachât une importance par-
ulière, soit qu'ils lui eussent paru insuffisamment
ités d'abord. Ainsi le sermon sur les *Rechutes* repa-
t sous le titre de l'*Inconstance dans les voies du salut*.
dernier n'était que la seconde partie du premier,
ndue et complétée. L'orateur s'y défend de vouloir

aggraver le joug et de fournir aux pécheurs par une vaine ostentation de zèle et de rigueur des prétextes de s'éloigner des choses saintes ; mais il ne doit rien non plus retrancher de la loi par une lâcheté criminelle [1]. C'est, on le voit, la juste mesure en morale. Il prétend bien la garder; et toutefois son tempérament, son éducation, ses habitudes d'esprit l'inclinent souvent encore vers la rigueur. Qui ne connaît ce dur sermon sur *le petit nombre des élus*, dont le titre même dénote un détestable parti pris et qui, soit en ville, soit à la cour, car il se plut en quelque sorte à le redire, fit courir des frissons dans l'auditoire ? Assurément il avait le droit et le devoir de retracer, même avec énergie, les désordres d'une cour où « l'on se déchire et se dévore les uns les autres... où les jeux sont devenus ou des trafics, ou des fraudes, ou des fureurs... et qui est le centre de toutes les passions humaines [2]. » Il devait s'élever avec vigueur, non sans discernement toutefois [3], contre « les spectacles tels que nous les voyons aujourd'hui, plus criminels encore par la débauche publique des créatures infortunées qui montent sur le théâtre que par les scènes impures ou passionnées qu'elles débitent. » Mais de là à tout damner, tout précipiter dans l'enfer, de là à conclure que « notre perte est presque assurée, » quand même on ne sépare pas en ce point son sort du sort commun, quelle distance ! Le *spatium pœnitentiæ*,

1. IIIe Réflexion.
2. Ire partie.
3. Il bannit indistinctement, et par conséquent d'une façon exagérée, tous les spectacles, toutes les scènes (Cf. serm. sur la *Samaritaine*, Ire part.), et il renouvelle à satiété cet anathème.

n fait-il ? A peine l'indique-t-il en terminant, et avec trop de mollesse qu'il s'écrie : « Faut-il donc spérer de son salut ? A Dieu ne plaise ! Ce ne doit itre là le fruit de ce discours. » Si tel n'en doit pas le fruit, le discours se réduit alors à n'être guère n morceau d'éloquence. L'art y gagne, mais non ligion.

1 thème excellent pour la prédication de Mas- 1 à la cour fut la paraphrase de certaines histoires araboles évangéliques, comme celles du mauvais », de l'enfant prodigue, de la Samaritaine, de la éresse. Ce sont les types éternels du péché et de nversion qu'il propose à la méditation de ses au- ırs, et en le faisant il ne vise point au discours à la simple homélie[1], ce qui n'ôte rien à la de sa parole. Quelle matière n'y trouve-t-il pas peindre et de flétrir les passions de la cour, no- nent ce vice qu' « un usage insensé et déplorable hé d'ennoblir par la pompe du théâtre et par tout d'une poésie lascive[2]. »

» sentiment des réalités présentes ne le rend pas 1s éloquent. Il faut lire surtout le sermon sur l'*au- s* où il crayonne en traits rapides « tant de misères liques et cachées, tant de familles déchues, tant citoyens autrefois distingués, aujourd'hui sur la isière et confondus avec le plus vil peuple[3] ; les

Sur le *mauvais riche*. — Exorde.
Sur l'*enfant prodigue*; Ire part.
Massillon, en général, ne semble pas avoir, ou du moins profes- ine idée très-nette de l'égalité civile. En maint autre endroit, il », non sans quelque dédain, de « l'obscure populace. » Il se mon- lu reste, assez disposé à croire à la supériorité naturelle du sang

arts devenus presque inutiles, l'image de la faim et de la mort répandue sur les villes et sur les campagnes, tant de désordres secrets qui éclatent tous les jours et où précipite le désespoir et l'affreuse nécessité[1]. » Et à côté de ces misères matérielles, celles plus tristes encore de l'ordre moral et religieux, « tant de libertins qui parlent au milieu de nous le langage de l'incrédulité, qui font de leurs doutes une déplorable ostentation[2]. » Ce qui émeut l'orateur est que ce « libertinage, » qui n'était autrefois qu'un emportement de l'âge et du tempérament, « ait dégénéré en une affreuse philosophie[3]. » Et quant à ceux qui gardent encore quelque respect, « ils se font tout au plus de la religion un spectacle qui les amuse et non pas une affaire sérieuse qui les occupe : » Non, s'écrie-t-il, « la cour n'est pas d'ordinaire le lieu des triomphes de Jésus-Christ; on y donne un air de dérision à ses maximes ; en vain un grand exemple les autorise, le vice y garde plus de mesure, mais la

et de la race, « comme le sang des rois et des Césars en coulant dans les veines de leurs augustes enfants y fait passer avec lui le courage et la magnanimité de leurs ancêtres, dit-il. » (Sur la *communion*, Ire réflex. — Cf. Serm. sur la *passion de N. S.*, IIe part.)

1. Ire part. Une note marginale de l'édition de 1709 (Paris) donne à ce sermon la date de 1709. Cette date est au moins douteuse. De plus, le sermon est assigné au IVe dim. de carême. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il fut prononcé à la cour ou devant la cour.

2. *Des doutes sur la relig.*, Ire part.

3. Sur la passion de N. S. J. C., IIe part. — Les mêmes plaintes se retrouvent dans le sermon pour la fête de l'Incarnation, IIIe part. Remarquons en passant que Massillon, quoique peu tolérant envers les impies et surtout les hérétiques, ne sait pourtant point prendre à leur égard un vif parti. Ainsi il loue la révocation de l'édit de Nantes et cherche à flétrir la Saint-Barthélemy. (V. Sainte-Beuve, *Lundis*, IX, 15.

véritable vertu n'y trouve pas plus de sectateurs[1]. »

Le sermon du jour de Pâques sur les *causes ordinaires de nos rechutes* met de nouveau en relief les principaux vices des courtisans. Et l'on dirait qu'en terminant sa station l'orateur veut entièrement vider et soulager son cœur. Il faut relire ces pages qui lui font grand honneur. On doit relire également, si l'on veut connaître sa pensée sur les plus illustres de ses auditeurs, à ce moment du règne de Louis XIV, la prière qu'avant de quitter la chaire de Versailles il adresse à Dieu pour le roi, « un si bon maître, un cœur si religieux, une âme si grande devant les hommes, si humble et simple devant Dieu, » pour le Dauphin[2] et ses augustes enfants[3] et pour cette illustre princesse « qui porte dans son sein l'espérance de l'État[4]. » Il semblerait que ce discours fut le dernier de sa dernière station quadragésimale prêchée à la cour, puisqu'il y épanche ce qu'il nomme les dernières effusions de son âme. Il en est cependant un autre pour le jour de Pâques sur ce texte : *Traditus est propter delicta nostra*[5] qui, bien que portant à peine l'indice de la chaire royale, en eut vraisemblablement les honneurs ; étant peu probable qu'à la distance de trois années seulement l'orateur eût reproduit devant les mêmes audi-

1. *Ibid.* Ire partie.
2. Louis, fils unique de Louis XIV.
3. Les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry.
4. Adélaïde de Savoie, duchesse de Bourgogne, alors enceinte de son premier enfant.
5. *Rom.*, VI, 9. La *Gazette de France* dit que le jour de Pâques 1701, le roi assista à messe et vêpres, mais elle ne mentionne point le sermon.

teurs son *Christus resurgens*. Et l'on trouve également, dans le recueil de ses discours sur les mystères, un sermon pour la fête de l'Incarnation, qui a tout l'air d'avoir obtenu l'audience royale. C'est l'un de ceux où le type de prédication du célèbre oratorien se dessine le plus. Selon lui « Dieu n'a point attaché le succès de son évangile aux applaudissements qu'il reçoit. Les contradictions qu'éprouve le ministre font souvent toute la gloire et le succès de son ministère. Annonçons, s'écrie-t-il, les vérités que l'Église nous a confiées. N'y mêlons ni nos opinions ni nos propres pensées. Plantons, arrosons et laissons au Seigneur l'accroissement. Sa parole ne retournera pas à lui vide et elle sera toujours ou la condamnation de l'incrédule ou la consolation du fidèle. »

La mission de Massillon à la cour était terminée, du moins sous Louis XIV. Diverses circonstances cependant l'y ramenèrent, entre autres l'oraison funèbre de François-Louis de Bourbon, prince de Conti, et celle du grand Dauphin, prononcées l'une à Saint-André-des-Arts, au mois de juin 1709, et l'autre en la Sainte-Chapelle de Paris. Qu'il nous suffise de les mentionner. La première, au dire de Dangeau, fut fort louée et elle méritait fort de l'être. Et toutefois l'attention due au panégyrique et au panégyriste faillit y être victime d'un de ces incidents qui nous paraissent bizarres aujourd'hui, mais dont l'importance était alors réelle. Saint-Simon raconte ainsi le fait : « A ce service où l'archevêque de Narbonne officiait, les évêques en arrivant ne trouvèrent point de fauteuils. Il n'y avait à en avoir que les princes du sang et les légi-

timés. MM. de Luxembourg et de La Rocheguyon s'en plaignirent à M. le duc qui mit la faute sur le dos des tapissiers; et puis, comme ces messieurs, suivis de leurs collègues, s'allaient retirer, M. le duc fit un signe. Les fauteuils tenus en réserve apparurent et l'on ôta les siéges des ducs pour les placer[1]. »

C'est dans l'oraison funèbre du Dauphin que se rencontrent les éloges si remarquables et si remarqués du duc de Montausier et de Bossuet (celui-ci un chef-d'œuvre), et les portraits, crayonnés d'un trait rapide, du duc de Beauvilliers et de Fénelon. Le seul éloge capable de déparer ce discours et qu'il en faudrait retrancher si en le supprimant on ne supprimait tout l'ouvrage, serait à coup sûr celui du Dauphin lui-même, ce triste héros dont Bossuet et Montausier n'avaient pu faire qu'un fort médiocre prince et un moindre homme encore. Mais à la vérité Massillon devait ou ne point accepter cette tâche ou ne la point marchander; et il ne prit que trop ce dernier parti.

Au reste, en jetant un coup d'œil d'ensemble sur la prédication de Massillon à la cour, on y voit bien de l'éloquence et du talent, mais est-on aussi sûr que le résultat spirituel en ait été considérable. Non; et cette infériorité peut tenir à deux causes : l'une qui est qu'à la cour, « terre ingrate, » ainsi que l'écrivait Mme de Coulanges, « les personnes fort touchées des sermons sont déjà converties et les autres attendent la grâce sans impatience, l'impatience étant déjà une grande grâce[2], » — l'autre, que l'orateur lui-même

1. Note au *Journ.* de Dangeau. — 20 juin 1700.
2. A Mme de Grignan, 3 mars 1704.

exprimait un jour de la sorte : « Quand on approche de cette avenue de Versailles on sent un air amollissant. » Précisément alors il prêchait au château et l'on peut croire qu'il énonçait un phénomène de sens intime. Sans doute il se plaignait d'une telle influence, mais enfin il la subissait et son *petit carême* où, peu de temps après, l'on verra la parole de Dieu légèrement amollie le prouve suffisamment. On raconte d'ailleurs que plus tard, dans son évêché de Clermont, lisant un de ses discours à des dames, l'une d'elles s'écria que si elle avait fait un pareil écrit elle serait une sainte, à quoi il répondit « qu'il y avait un pont bien large de l'esprit au cœur. » Ce mot traduirait assez bien notre pensée. La prédication de Massillon à la cour, sous Louis XIV, fut éloquente et elle fut évangélique. De son côté rien ne manqua pour qu'elle obtînt d'abondants fruits de salut ; mais si l'esprit chez Massillon fut à la hauteur de son ministère, peut-être le cœur resta-t-il au-dessous. Ce n'est pas une accusation que nous portons ; nous expliquons simplement un fait indiscutable, à savoir que Massillon ne fut point aussi apôtre que Bourdaloue, par exemple, dont l'accent personnel et comme le parfum de piété qui s'échappait de sa vie contribuèrent tant au succès spirituel de sa parole. Plût à Dieu, malgré cela, que toutes les chaires chrétiennes fussent pourvues de Massillons. Ce serait pour elles, même chrétiennement, un pur profit dans cette disette où elles se trouvent à la fois d'apôtres éloquents et de saints orateurs.

CHAPITRE II.

Jean-Joseph Maure; — Dom Jérôme; — Martin Pallu; — Étienne Quinquet; — Pierre Poisson; — Michel Poncet de la Rivière; — Jacques Maboul; — Pierre-Robert le Prévôt; — Honoré Quiqueran de Beaujeu.

En même temps que Massillon et à ses côtés avait surgi dans la chaire une autre étoile, le P. Maure. Ils étaient d'âge égal, tous deux de Provence, oratoriens tous deux et amis[1]. Ensemble ils avaient étudié et puisé aux mêmes sources les mêmes principes. Leur communion d'idées était si étroite qu'on les avait vus, l'un à Saint-Gervais, l'autre à Saint-Étienne-du-Mont, en l'année 1700, se rencontrer comme par miracle dans le choix et les divisions d'un sujet identique : *la crainte* et *le danger* de la méprise *dans la vocation*. Aussi leur réputation grandissait-elle ensemble et embarrassait parfois de bons juges. Un de leurs con-

1. « Le P. Maure et lui étaient nés la même année en Provence, entrés la même année dans l'Oratoire et semblaient s'emparer des suffrages qui n'étaient dus qu'au P. Bourdaloue. On composa plusieurs parallèles d'eux qui coururent tout le royaume. » (Bougerel, *Mém. pour servir*, etc., p. 381.)

temporains, M. Vuillart, qui les observait de près, écrivait, le 8 avril, à M. de Préfontaine[1] : « J'ai ouï le P. Massillon pour la première fois de ma vie... Ce prédicateur est charmant par sa solidité, son onction, son ordre, sa netteté et sa vivacité d'élocution, et au milieu de tout cela par son incomparable modestie...; » puis passant au P. Maure qui débutait, lui aussi, il ajoutait, non sans peine : « Massillon a toutefois plus d'onction et de pathos. » Et ce qui impressionnait le *bon* M. Vuillart, ainsi que l'appelle Sainte-Beuve, c'était deux choses d'une importance bien secondaire dans l'espèce, à savoir le grand succès qu'avait obtenu Massillon dans son premier avent à la cour (en 1699) et celui qu'en ce moment même il obtenait à Saint-Gervais[2] où les chaises se louaient jusqu'à quinze sols, tandis qu'à Saint-Étienne où prêchait en même temps le P. Maure, les loueuses se réduisaient humblement à n'en prendre que quatre sols. Encore le scrupule de M. Vuillart l'oblige-t-il à convenir que la paroisse de Saint-Gervais avait bien des gens de qualité et riches, tandis que Saint-Étienne-du-Mont n'en avait que peu en comparaison et qu'il avait le désavantage de la situation.

Il paraît, au reste, que le suffrage de la cour hésitait entre ces deux orateurs. Rarement l'un y prêchait l'avent sans que l'autre y fût retenu pour le carême. Et comme ils faisaient de mieux en mieux, leur célé-

1. Corresp. ms. citée par Sainte-Beuve (*Port-Royal*, Appendice, p. 606).
2. Durant le carême de l'année 1700. La lettre de M. Vuillart est du jeudi 4 mars.

brité croissait à l'envi[1]. Ils avaient néanmoins leurs traits distinctifs. Les qualités du fond l'emportaient chez Massillon, celles de la forme chez le P. Maure. Le dedans du premier, ainsi que le dit Vuillart, était plus fécond et plus riche, mais le dehors du second, c'est-à-dire le son, la prononciation, l'action, était fort supérieur. Maure avait trente deux ans, « une belle physionomie, l'air fin, le son de la voix plus beau et plus soutenu, l'action plus agréable, une prononciation charmante[2]. »

Il prêcha devant Louis XIV l'avent de 1700 et celui de 1704[3]. C'est au sortir du premier que le roi lui fit ce compliment : « Nous attendions beaucoup de vous, monsieur, mais vous avez été au-dessus de nos espérances ; on ne peut être plus satisfait que je ne le suis et que toute la cour paraît l'être ; ce n'est pas peu dire à votre gloire. » Et ce fut évidemment après le second que le même souverain, toujours aussi content ou aussi courtois, engagea avec lui ce court dialogue : « Quel âge avez-vous, mon père? — Sire, trente-cinq

1. M. Vuillart. 23 mars 1700.

2. « Massillon fut appelé à prêcher le carême de 1699 dans l'église de l'Oratoire-Saint-Honoré où le P. Jean-Joseph Maure venait de prêcher l'avent avec un applaudissement extraordinaire. Comme celui-ci joignait à la bonté du fond tous les agréments d'une déclamation noble et intéressante, il avait prévenu si fort les esprits en sa faveur que le P. Massillon eut besoin de tout son mérite pour réussir après lui, d'autant plus qu'il semblait n'avoir presque aucun des talents extérieurs qui préviennent favorablement les auditeurs. » (Bougerel, *Mém. pour servir...*, p. 380.)

3. La *Biblioth.* des écriv. de l'orat. ou *Hist. littér.* de cette comp. fait erreur en lui attribuant l'avent de 1701. Cet avent fut prêché à la cour par le P. Bonneau, jésuite.

ans. — Vous avez bien employé votre temps[1]. »

Mais aussi le compliment qu'il fit lui-même au roi le jour de Noël de son premier avent fut-il estimé un chef-d'œuvre[2]. On le lui demanda avec empressement pour le publier, il refusa. Le duc du Maine voulut le porter à une princesse qui ne l'avait point entendu; à quoi le P. Maure répondit qu'il ne pouvait se résoudre à le donner par écrit, mais qu'il irait en personne le réciter à cette princesse; et il y alla. La valeur du sermon paraît, du reste, n'avoir eu rien à envier à celle de l'éloge qui le terminait, ce qui ne veut pas dire qu'elle fût à la hauteur de l'estime qu'on en fit. Le mot *chef-d'œuvre* est bientôt dit; mais la chose est assez rare pour que l'on y regarde à deux fois. L'abbé Le Dieu nous a fort à propos transmis sur le P. Maure un jugement considérable et dont l'autorité fait loi, celui de Bossuet. Ainsi qu'il l'avait fait pour Massillon et qu'il le faisait en général pour tout prédicateur célèbre, Bossuet était allé, en l'avent de 1700, entendre le jeune oratorien, et, à son retour, il n'avait point caché son impression : « Il a loué, dit Le Dieu, la pureté du style, la netteté, les tours insinuants et pleins d'esprit, mais il n'y a trouvé ni sublimité, ni force. » N'avait-il pas, l'année précédente, dit de Massillon que bien éloigné du sublime il n'y parviendrait jamais? Et la suite, ce nous semble, lui donna raison. Or il tenait le P. Maure *même au-dessous* de son con-

1. Adry. *Hist. litt.* des écriv. de l'Or., t. IV.

2. Le 25 décembre 1700, Dangeau écrivait : « Le P. Maure prêcha et fit un très-beau sermon et un beau compliment dont le roi et les courtisans furent fort contents. »

frère [1], ajoute Le Dieu, ce qui ne le range pas précisément au rang des princes de la chaire. Du reste, il était bien permis à Louis XIV et à sa cour de se montrer moins exigeants que Bossuet qui, dans l'appréciation de ces deux jeunes gloires, suivait, on le voit, son propre tempérament avide en tout et partout de sublime. Aussi le roi, sans se contraindre, dit-il « mille biens en public de son prédicateur. »

Si l'on en croyait Faydit, le P. Maure ne se serait point abstenu de porter dans la chaire des querelles d'école et de semer ses sermons d'allusions aux personnes intéressées dans ces querelles : « Je voudrais, écrivait-il, que le vertueux évêque de Senez et le R. P. Maure (quoique je sois charmé de leur éloquence) ne se mêlassent que de prêcher et non de parler de mes livres contre la métaphysique du P. Malebranche et contre celle des scholastiques, car sans perdre le respect qu'on leur doit, on peut bien dire qu'ils n'ont jamais étudié à fond la matière dont il est question. Je ne leur fais pas tort en cela. Feu M. Pascal, cet incomparable personnage, avait accoutumé de dire qu'il admirait saint Augustin lorsqu'il parlait des mystères de la religion, mais qu'il lui faisait pitié lorsqu'il venait à parler des choses de physique; qu'il était au-dessus des anges lorsqu'il parlait de théologie, mais qu'il lui paraissait être au-dessous des enfants

1. La comparaison entre ces deux orateurs n'appartient pas à Bossuet seul. « On fit, dit Adry, imprimer un parallèle en leur honneur; (Liége, in-12, 1704.) et le public est convenu, ajoute-t-il, que le P. Maure méritait cette distinction d'être mis en balance avec l'un des plus grands prédicateurs que la France ait donnés. »

lorsqu'il parlait de philosophie. » Il est vraiment bien étrange que Pascal ait pu dire cela, sinon d'un savant, du moins d'un penseur tel que saint Augustin, et l'on peut admettre que Faydit créait ce témoignage pour le besoin de sa cause. Encore moins est il croyable que le P. Maure prit à partie du haut de la chaire sacrée un homme tel que Faydit. Celui-ci se flatte ou s'abuse vraisemblablement, à moins que pour se faire valoir il n'ait imaginé de se poser en victime. Le moyen, quoique grossier, réussit d'ordinaire, et Faydit avait à la fois assez d'esprit et assez peu de conscience pour en user. En tout cas, le P. Maure n'était guère homme à étaler de ces chicanes devant son royal auditoire et celui-ci ne les lui eût sans doute point permises.

Une carrière si brillamment commencée s'acheva trop tôt. La santé du P. Maure avait toujours été délicate. De continuelles infirmités l'assaillirent. La poitrine se prit. Force lui fut d'abandonner la chaire, et les quinze dernières années de sa vie, qui se termina le 27 janvier 1728, furent vouées à la retraite et au silence[1]. Il avait prêché seulement deux stations à la cour[2].

1. Massillon, en 1727, écrivait au P. Maure une lettre que Bougerel cite de mémoire : « Nous nous avançons tous les jours vers l'éternité; votre sort est infiniment préférable au mien. Vous paraîtrez devant Dieu avec une sainte confiance. Vous lui présenterez des croix, des afflictions, des maladies. Pour moi, je ne pourrai lui offrir que de vains titres. »

2. Les sermons du P. Maure furent imprimés à Avignon sous le titre de *Recueil*, avec une préface qui contient un parallèle entre l'orateur et son rival Massillon. (3 vol. in-12. — Bruxelles, François Coppens, *au Saint-Esprit*, 1734. Voir *Dict. des homm. ill. de Provence.*)

L'un de ses successeurs presque immédiats y fut Claude Geoffrin, un de ces rares Parisiens de naissance qui firent paraître un esprit solide et en qui la facilité ne gâta point l'étude. Il était connu sous le nom de Dom Jérôme et appartenait aux Feuillants. Le tour de son esprit et de sa vie même l'inclina trop vers les jansénistes, et il y mit une telle constance qu'à soixante-dix-huit ans on l'exilait à Poitiers. Il en revint cependant et mourut quatre années après, en 1721. Sa première et son unique apparition dans la chaire de Versailles, en qualité de *stationnaire*, eut lieu en 1702. Il avait alors passé la soixantaine, et l'on remarque en effet dans les discours qu'il tint à son royal auditoire un sérieux et une froideur qui durent peu enthousiasmer celui-ci, ce qui n'empêchait pas Dangeau d'écrire, le 1er novembre 1702 : « Dom Jérôme feuillant prêcha et prêcha fort bien. » On a dit que l'action de cet orateur, son débit animé et pathétique faisaient valoir ses compositions. Nous ne pouvons en juger ; et toutefois son œuvre écrite nous paraît peu susceptible d'une action aussi vive. C'est l'austérité même, non exempte de sécheresse. Du reste, il traita la cour comme la ville. Il lui parla de la foi, de la charité, de la vigilance chrétienne, du luxe, de la pénitence, sans prendre même la peine de donner à son discours un tour spécial. Quelque léger indice de son aristocratique auditoire apparaît tout au plus çà et là, comme dans cette péroraison du sermon de Noël : « Dieu ne vous demande pas, pour être ses disciples, que vous changiez l'état où sa providence vous a placés ; gardez les dignités et le rang que Dieu

vous a donnés, demeurez ce que vous êtes, mais souvenez-vous que la religion exige de vous que vous soyez humbles, petits et pauvres : humbles dans votre élévation, petits dans votre grandeur, pauvres dans vos richesses, c'est-à-dire ayez dans le cœur l'amour de ces vertus [1]. »

Non moins évangélique et moins digne à la cour fut le P. Martin Pallu. Il n'y prêcha qu'un avent, mais c'est que sa santé ne lui permit pas de remplir le vœu de Louis XIV qui l'avait retenu pour un carême. Sa Majesté lui exprima d'ailleurs toute sa satisfaction en lui faisant répéter à Saint-Cyr, devant Mme de Maintenon, quelques-uns de ses sermons entendus à Versailles. Tels que nous les lisons, ils pouvaient obtenir le suffrage de cette dame. Ils sont simples, farcis d'applications de l'Écriture et de pensées des Pères, correctement écrits, sans trop d'élévation ni de chaleur, méthodiquement composés et vraiment pénétrés d'esprit chrétien. Les biographes du P. Pallu, les pères Lehoux et Ségaud, affirment son onction, sa force de persuasion. Nous pouvons les en croire. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il avait conçu une noble et chrétienne idée de son ministère auprès des âmes, surtout à la cour : « Soutenez-moi, mon Dieu, s'écrie-t-il au début de sa station, dans un lieu où j'ai besoin plus que jamais de toute la force de votre grâce ; faites que, sans être ébloui de tout l'éclat qui m'environne,

1. *Serm.* sur ce texte : *Dedi vobis doctorem justitiæ* (Joël, II, 23). Les œuvres de Dom Jérôme furent publiées à Paris en 1737, puis à Liége en 1738, en 5 vol. in-12.

je puisse annoncer à un grand roi votre divine parole avec toute la liberté et la confiance que me donne sa piété, mais que je dois néanmoins attendre tout entière de vous seul. Heureux si, par mes discours, je puis contribuer à sanctifier des âmes qui vous sont si précieuses et dont l'exemple est capable de donner tant de lustre à la vertu. » Et là-dessus, voilà un orateur qui parle tour à tour de *la sainteté*, de *la crainte des jugements de Dieu*, des *afflictions*, de *la vie molle*, de *la pénitence*, et enfin de *la vanité des biens du monde*. Se pouvait-il rien de plus austère en soi qu'une telle prédication? Cependant on ne voit point que le P. Pallu fût disposé à en rien rabattre. Développant un jour le *Qui sunt Christi carnem suam crucifixerunt*[1] : « Cette morale est dure, s'écriait-il, je le sais...; mais en vain prétendrions-nous l'abolir ou la changer. Imaginons, raisonnons, entreprenons, nous ne trouverons jamais un nouveau système de salut... Je ne craindrai donc point de l'annoncer cette parole jusque dans le centre du monde et du plus grand monde, et de lui laisser, en l'annonçant, toute son étendue et toute sa force[2]. » Mais, peut-être, en louant l'orateur de sa fermeté, ne le doit-on pas justifier de toute exagération. Comment l'entendre, sans autre distinction, traiter de « criminelle en elle-même et de criminelle dans ses effets » la vie des grands du monde? La rigide Mme de Maintenon pouvait seule goûter cela[3].

1. *Galat.*, v.
2. *Serm.* pour le IIIe dim. de l'av. — Sur *la vie molle*.
3. V. Serm. du P. Pallu. Paris, Chardon, 1744. 6 vol. in-12. Ils furent édités et peut-être retouchés par le P. Ségaud.

Nous voudrions maintenant pouvoir dire avec le rédacteur de la *Muse historique* :

Tournons un peu notre caquet
Sur le père Estienne Quinquet;
C'est le général des Minimes
Qui, pour raisons bien légitimes,
Sçavoir pour sa capacité,
Sa prudence et sa probité,
Fut éleu naguère à Marseille
. . . .
En leur chapitre général [1].

Mais les renseignements nous manquent sur ce prédicateur qui fournit cependant deux stations à la cour, les carêmes de 1711 et de 1713, et que le roi honora d'une assiduité jusque-là sans égale. Si le mérite de l'orateur n'en fut pas seul cause, encore n'y put-il nuire. Dangeau, parlant du sermon de la cène que le P. Quinquet prêcha le 21 avril 1707 à Versailles, dit qu'il fut « fort applaudi. » La réapparition, quatre années après, de ce prédicateur dans la même chaire prouve d'ailleurs qu'il n'y avait point échoué.

Aux sermons, durant cette période des dernières années du règne de Louis XIV, années si cruelles et si tristes, marquées par tant de deuils et de si précipités, s'entremêlaient les services et les oraisons funèbres. Il n'était guère de prédicateur en renom qui ne fût invité à porter la parole dans ces circonstances et qui ne s'en acquittât en général avec la gravité

1. 10 juillet 1667.

qu'elles commandent. De ce nombre fut un cordelier du nom de Pierre Poisson. Il ne nous reste aucune trace de l'avent qu'il prêcha à la cour en 1710. Il paraît que son éloquence y fut nerveuse et que l'éclat s'y unit à la force. Les trois pièces oratoires qu'il nous a léguées abondent en effet en traits frappants et justes. On lui reprocha l'emploi excessif des profanes grecs et latins; et de bons juges parurent craindre que cette érudition luxuriante ne reportât quelque peu la chaire vers un passé qu'elle semblait avoir pour jamais renié[1]. Mais si la critique était juste, la crainte devenait vaine. Il fallait une autre autorité que celle du P. Poisson pour faire remonter à l'éloquence sacrée ce torrent où l'entraînaient les exemples de Bossuet, de Bourdaloue, de Massillon et d'autres grands esprits. Quoi qu'il en soit, le P. Poisson, malgré cette manière, ou peut-être à cause d'elle, se fit remarquer. Le 18 août 1711, il prononçait aux Cordeliers du grand couvent de Paris l'éloge funèbre du grand Dauphin : « Soit que les lumières de la raison nous guident, soit que les jugements de la foi nous fixent, très-haut, très-puissant, très-excellent prince, Mgr Louis Dauphin a eu toute la gloire de la royauté. » Voilà quelle fut sur ce texte : *Dominus dedit illi gloriam regni*[2], la division un peu cherchée, un peu subtile de ce discours. Il contenait lui-même çà et

1. V. *Journal des Savants* de 1733 (p. 342) un art. d'Andry à ce sujet. Il paraît bien que cette manière de prêcher était, de la part de l'orateur, un système puisqu'il tenta, dans une réponse à Andry, de la justifier. (Cf. *Dict. portatif des prédic. franç.* Lycn, Bruysset-Ponthus, 1757, in-12.)

2. I *Paral.* XXIX, 25.

là d'étranges réflexions, celle-ci par exemple : « Épargnons à Monseigneur la honte de cet âge où les grands princes, comme les vils esclaves, ont leur petitesse et tiennent par tant de misères à la nature humaine; » mais, en revanche, on trouve chez l'orateur du mouvement, de la vie et, faute d'ordre, de goût et de sobriété, de la chaleur, de l'émotion et parfois même de véritables accents : « O néant des hommes, s'écrie-t-il, ô mortels, ô princes, vous tombez si rapidement!... ô impitoyable mort! être précipité en six jours, en une heure, en un clin d'œil, du trône dans le tombeau! Le fils de Louis le Grand et de Marie-Thérèse, l'époux de Victoire de Bavière, le père des augustes princes que nous admirons n'a plus d'alliance, comme parle Job, qu'avec la poussière et les vers ! » Les allusions bibliques dont est semé le discours se terminent heureusement par une longue citation textuelle de Job[1]. On ne saurait, dans la première partie, ne pas remarquer ce passage relatif à deux hommes dont l'action, malgré leur caractère ou leur génie, demeura si stérile auprès du grand Dauphin : « On vit autour de lui, d'un côté ce Joseph élevé aux plus hautes dignités, sans artifice, sans bassesse, par sa seule vertu et que Dieu semblait avoir formé pour donner des conseils aux princes et leur enseigner la prudence; de l'autre ce respectable pontife Joiada qui savait les conduire au trône par les routes les plus brillantes, briser toutes leurs idoles et leur mettre en main la loi du Seigneur. Les deux maîtres remuaient tour à tour

1. XXI, 13-32.

ces ressorts puissants qui font agir les grands hommes et qui ont formé dans tous les siècles les politiques et les chrétiens, les saints et les héros. » Hélas! ils eurent beau les remuer, offrir tour à tour l'histoire aux yeux de leur élève et l'effrayer par les châtiments d'un Dieu qui arrache les sceptres et qui ébranle les trônes... ; ils eurent beau lui dire, en lui montrant les tombeaux de ses ancêtres : « Voilà où aboutissent toutes les grandeurs, où s'évanouissent la force, les plaisirs..., où les courtisans lâches ne flattent plus, où les peuples regrettent inutilement les bons rois et détestent audacieusement les tyrans..., » l'élève ne devint point, selon la métaphore de l'orateur, « ce tendre arbrisseau qu'une main habile redresse sans cesse, qui pousse de jeunes boutons, qui montre des feuilles naissantes, qui épanouit des fleurs délicieuses et que les rayons du soleil viennent embellir; » il resta ce sauvageon qui résiste à la culture, végète et meurt, et dont la trace disparaît à la fois des yeux et du souvenir.

Et cependant que de fleurs, que de couronnes effeuillées sur cette ingrate mémoire! L'un de ses autres panégyristes fut ce Michel Poncet de la Rivière qui dut sa réputation et même sa célébrité d'orateur à une étrange exploitation de ses sermons. On connaît cette spéculation de librairie qui, en 1704 et dans les années suivantes, fit publier à Trévoux cinq volumes de sermons anonymes que l'éditeur, par voie d'insinuation, attribuait à Massillon. Tandis que ce dernier les désavouait, l'abbé de la Rivière et le P. Bretonneau

s'empressaient, au contraire, de s'y reconnaître; et parce que l'édition, grâce au mystère qui l'environnait, grâce aussi au mérite relatif des sermons, avait réussi, nos deux prédicateurs se virent presque tout d'un coup en possession d'une renommée qui ne s'est pas soutenue et qui même alors dépassa leur mérite. Nous ne suivrons pas ici le travail de départition tenté avec plus ou moins de succès à l'endroit de ces sermons. Sa base étant celle-ci : attribuer à Massillon tous les discours du recueil qui offrent avec ses sermons authentiques d'indéniables ressemblances, puis assigner au P. Bretonneau les trois sermons qu'il revendiqua lui-même et laisser le reste au compte de Michel Poncet de la Rivière, ce serait courir trop de hasards et s'exposer à trop de méprises que de vouloir retrouver dans *ce reste* l'écho fidèle et l'image expressive de la prédication de l'évêque d'Angers [1] à la cour, encore bien qu'il y ait vraisemblablement porté quelques-unes de ces compositions. Mais nous avons pour juger, dans la mesure qu'ils comportent et qui nous suffit, du talent et du genre de ce prédicateur l'oraison funèbre du Dauphin, fils de Louis XIV, par lui prononcée dans l'abbaye royale de Saint-Denis, le 18 juin 1711.

L'exorde fut heureux. Sur ce texte *Beatus homo qui invenit sapientiam* : « Ce n'est pas, dit-il, la haute naissance qui fait la solide grandeur des princes. Ce n'est ni de leurs richesses, ni du nombre de leurs sujets

1. Sa promotion à l'épiscopat avait eu lieu en 1706. Il avait alors trente-quatre ans. Prédicateur et surtout neveu de l'évêque d'Uzès, tel avait été le double titre de sa précoce fortune.

qu'ils tirent leur véritable force. Tous ces avantages sont autant d'instruments qui peuvent concourir à l'exécution de leurs desseins, mais qui n'agissent avec succès que lorsque la sagesse en est le guide et comme le principal ressort. » Et de là, par une transition naturelle, entrant dans son sujet : « Digne de son rang, dit-il, Monseigneur l'a soutenu avec grandeur et avec éclat; — fidèle à ses devoirs, il les a remplis avec douceur et persévérance. » Tel fut le partage de son discours que soutint un développement habile; et lorsqu'il vint à l'éducation de son héros, que pouvait-il mieux faire que de la louer dans les deux maîtres illustres qui l'avaient dirigée? Il semblait d'ailleurs que cela fût de rigueur et que la cour s'y attendît. Aussi l'orateur put-il dire : « Prononcer le nom de ces deux grands hommes, ce serait faire injure à leur mémoire. » Et soudain proposant leurs traits aux regards attentifs de l'assemblée : « Une éloquence grave et solide, un savoir profond et lumineux, un zèle ardent et infatigable, un esprit juste, poli, sublime, étaient le partage de l'un ; — une grandeur d'âme éprouvée, une droiture inébranlable, un amour sincère pour la vérité, une haine implacable pour la flatterie, faisaient le caractère de l'autre. » Puis résumant les rôles de Bossuet et de Montausier auprès du jeune prince : « Le premier lui répétait sans cesse qu'il y a une autorité suprême devant laquelle tout genou doit fléchir, que présumer de son élévation c'est s'en déclarer soi-même indigne ; que les grands de la terre doivent se faire honorer par leur piété, se faire aimer par leur bonté, se faire craindre par leur justice ; qu'il vient

un jour où les sceptres se brisent, où les plus brillantes couronnes s'éclipsent, où les princes, ainsi que les autres hommes, après être entrés dans le monde par un chemin de faiblesse et de larmes, en sortent par une voie de trouble et de douleur. — Le second lui rappelait ce qu'il devait au roi, à son rang, à sa naissance. Il lui faisait envisager la délicatesse d'une situation que les écueils environnent; écueils du côté de l'esprit que les flatteurs peuvent éblouir, du côté du cœur que les plaisirs peuvent amollir, du côté de la volonté que l'indépendance peut surprendre... Quels maîtres, messieurs! » — Quant à ce qui est d'ajouter: « Mais aussi quel disciple! » il faut bien se souvenir du genre de ces discours qui permet avec la vérité des tempéraments, des accommodements. Mais, au reste, le panégyriste n'est pas sans quelque scrupule au sujet des louanges qu'il a décernées à son héros, et il semble le confesser dans ces paroles: « N'attendez pas de moi que je prenne ici le vol de ces orateurs téméraires qui portent leur curiosité jusque dans les décrets de la justice de Dieu, qui canonisent sans autorité les grands hommes dont ils font l'éloge, s'imaginent qu'au bruit de leurs paroles les trésors éternels doivent s'ouvrir et semblent vouloir pénétrer jusque dans le ciel pour y placer leur héros à leur gré... Mais la miséricorde de Dieu est grande... etc. »

C'en est assez pour l'idée qu'il convient de se faire et l'estime qu'il est juste de concevoir du talent de l'orateur et du caractère de son éloquence. Ce langage appartient évidemment au grand siècle dont il

marque la limite extrême. La voix de l'évêque d'Angers fut la dernière que Louis XIV entendit dans la chaire de Versailles[1]. Les ruines s'accumulaient autour de cette chaire. La mort, par des coups répétés et terribles, éclaircissait les rangs de ce royal auditoire naguère si brillant. L'éloquence sacrée peu à peu se voilait de deuil. Après les malheurs de la France et de la monarchie, elle avait à déplorer les infortunes royales et celles-ci semblaient ne plus finir. Une année ne devait pas s'écouler[2] sans que le Dauphin, qui présidait au service funèbre de son père et écoutait les graves accents du panégyriste, ne dût à son tour, conjointement avec la Dauphine Marie-Adélaïde de Savoie, être l'objet d'un semblable ministère et d'une pareille douleur. Quelle mélancolie dans ces paroles tombées d'abord des lèvres de l'évêque d'Alet, le 18 avril 1712, à Saint-Denis, sur ces deux tombes scellées, devant ce jeune duc de Berry, seul et dernier espoir de la monarchie expirante : « Quel spectacle, messieurs ! et quelles noires images n'offre point à nos yeux la funeste singularité de la pompe qui nous rassemble ! Un prince et une princesse, les délices d'une puissante nation, morts et enlevés presque au même jour à la première fleur du bel âge, l'époux et l'épouse percés du même glaive, livrés dans ce lugubre appa-

1. Il y prêcha le carême de 1715. Déjà il y avait donné l'avent de 1707. Le 1er novembre de cette année, Dangeau écrivait : « L'évêque d'Angers prêcha l'après-dînée et fut fort applaudi. »

2. Le grand Dauphin était mort le 14 avril 1711, mais son service funèbre n'avait eu lieu à Saint-Denis que le 18 juin suivant. A son tour, le Dauphin succomba le 18 février 1712. La Dauphine l'avait précédé de six jours; elle mourut le 12 février.

reil de leurs grandeurs passées à la nuit du même tombeau, triste et lamentable sujet des mêmes réflexions et des mêmes larmes ! »

Mais cette fois la tâche de l'orateur était aisée. Son sujet n'avait rien d'ingrat. Ce jeune homme si bien doué, si plein de promesses, et cette jeune femme si digne de lui, réunis dans la mort comme dans la vie, tous deux emportés d'un souffle subit dans la fleur de l'âge, ne laissant derrière eux, sur les bords de la tombe déjà entr'ouverte du vieux roi, qu'une frêle tige, une plante délicate, pouvaient inspirer l'orateur et lui dicter des accents où la vérité ressemblait à l'adulation sans que l'adulation cessât de paraître la vérité. Aussi avec quel lyrisme l'orateur s'écriait-il : « Lorsque je me représente cette terre de corruption où la Providence fait naître les princes, lorsque j'y aperçois les plaisirs s'offrir en foule à leurs désirs et souvent même les prévenir, des courtisans flatteurs toujours prêts d'encenser leurs vices et servir leurs passions, d'artificieuses Dalilas se disputer la funeste gloire de leur plaire... je ne suis pas surpris de voir Samson, sans force, devenir le jouet des Philistins dont il avait été la terreur; David, le plus saint des rois, se préparer, par une honteuse chute, le sujet d'un long repentir, et la sagesse même, en la personne de Salomon, se prostituer aux idoles. Vous aviez réservé, Seigneur, à la gloire de notre siècle, d'y faire naître un prince plus fort que Samson, plus fidèle que David, plus sage que Salomon. »

Au reste l'orateur sut s'élever, dans le cours de ce panégyrique, à des considérations d'ordre public qui

prouvent toute la justesse de son esprit, en même temps que la dignité de son caractère. Il confesse que Dieu ne répand pas toujours sur les princes « ces dons excellents de sagesse et d'intelligence qui, étant comme l'âme du gouvernement, deviennent la source de la félicité publique, qu'il les donne quelquefois dans sa colère et les choisit pour exercer sur eux les plus redoutables vengeances, ne les élevant au plus haut rang que pour en faire le fléau du monde, répandant sur eux un esprit d'étourdissement qui seul règle tous leurs conseils et gagnant, comme un venin subtil, l'esprit et le cœur des hommes, détruit dans l'espace de quelques jours l'ouvrage de la sagesse de plusieurs siècles. » Et puis, sous forme de conclusion, il trace cet idéal des devoirs de la royauté : « Le plus riche présent que le ciel puisse faire aux hommes est de leur donner des princes qui, plus élevés au-dessus d'eux par la sublimité de leurs vertus que par la hauteur de leur rang, se regardent moins comme les maîtres que comme les pères de leurs sujets et qui, joignant à la connaissance profonde de leurs immenses devoirs la plus scrupuleuse fidélité à les remplir, soient moins jaloux de régner que de faire régner avec eux la justice et la vérité. » Le moins que le prédicateur pût ajouter après cela était ceci : « Bonheur rare... et qui nous est donné. »

On voit assez le ton et le genre de son éloquence et quel ordre d'idées lui était cher. Le point de vue de l'État et celui de la religion guident en général cet orateur. Dans l'oraison funèbre du second Dauphin, sa division était : Grandeur de la perte que fait l'État,

grandeur de la perte que fait la religion. Et voici que trois années après, le 28 novembre 1715, à Notre-Dame de Paris, devant le duc d'Orléans, régent du royaume, le duc de Bourbon et le comte de Charolais, après cette sentence d'un merveilleux à-propos : *In fine hominis denudatio operum illius*[1], il renfermait tout l'éloge de Louis XIV dans ce double aphorisme : Il fut roi, il fut chrétien.

Nous ne signalerons dans ce morceau oratoire que deux passages diversement remarquables, d'abord sur le premier chef cette belle définition : « J'appelle roi celui qui, étant l'image de Dieu sur la terre par la participation de sa puissance, lui ressemble encore plus par la participation de ses vertus; qui, maître de ses passions, ne règne pas moins sur son cœur que sur les peuples qui lui sont soumis; qui, au-dessus des autres hommes par la grandeur de sa dignité, est au-dessus de sa dignité par la supériorité de ses talents; qui, versé dans la science profonde du gouvernement, suffit à tout par ses lumières, et qui, jaloux de ses devoirs, ne se repose que sur lui-même du pénible soin de les remplir; qui, redoutable à la guerre, facile à la paix, réunit en soi les qualités rarement compatibles de guerrier et de pacifique; qui sait tempérer la rigueur des lois sans affaiblir l'obéissance; pour tout dire en un mot, qui, faisant de la justice le principe de ses délibérations, la fait régner avec lui sur le même trône. » Naturellement l'orateur ajoute : « Tel fut Louis. » Mais le duc d'Orléans pouvait y trouver une leçon autant

1. *Eccli.*, cap. XI.

que Louis XIV un éloge. Ce qui honore moins son héros et instruisait moins sainement son auditeur était ce passage du second point où le panégyriste glorifiait le roi chrétien d'avoir, « sourd aux conseils d'une timide politique, consultant sa foi seule, porté le coup mortel à l'hérésie par la révocation de ce fameux édit où, retranchée comme dans un fort, elle se promettait une inviolable sûreté[1]. »

Mais n'anticipons point sur les événements. Il était de la destinée de Louis XIV de subir des deuils ou plutôt des désastres de famille comme personne avant lui sur le trône n'en avait éprouvé. A ces cercueils déjà si nombreux et si rapprochés allait se joindre celui de Charles de France, duc de Berry, mort à vingt-sept ans[2], le seul après le duc d'Anjou, un enfant de quatre ans, dernier rejeton du duc de Bourgogne, sur lequel reposât l'espoir de la monarchie. Un an avant qu'il succombât lui-même, le vieux roi put voir s'acheminer vers les sombres voûtes de Saint-Denis le cortége funèbre de son petit-fils. Là, le 16 juillet, devant le duc de Bourbon, le prince de Conti et le prince de Dombes[3], qui menaient le deuil, l'abbé Le Prévôt monta en chaire et prononça l'éloge du défunt. Cet abbé s'était déjà fait une réputation d'éloquence. Fléchier avait appelé son oraison funèbre du

1. *Or. fun.* de Louis XIV. — Paris. F. Fournier, 1715.
2. Mort le 4 mai 1714, des suites d'une chute de cheval.
3. S. A. S. Louis Henri de Bourbon (Condé), nommé Monseigneur le Duc; S. A. S. Louis Armand de Bourbon, prince de Conti; S. A. S. Louis-Auguste de Bourbon, prince de Dombes. Ces trois frères avaient alors, le premier 22 ans, le second 19 et le troisième 14.

cardinal de Furstemberg, prononcée par lui à vingt-neuf ans, « un coup d'essai des plus hardis et des plus heureux. » Il s'était écrié : « De quel pays nous vient cet orateur précoce, et que ne nous prépare-t-il pas[1] ? » Les cardinaux d'Estrées et de Rohan l'avaient également apprécié. Enfin la cour voulut l'entendre, et après divers sermons isolés[2], le roi le retint pour l'avent de 1714. Nous n'avons plus ces sermons, mais son panégyrique du duc de Berry, antérieur de quelques mois, nous reste[3].

Justifie-t-il les suffrages dont nous venons de parler? Il faudrait au préalable connaître quelle était leur juste mesure, mais négligeant une comparaison oiseuse, nous pouvons dire que ce discours fut l'œuvre d'un prédicateur plutôt que d'un orateur. Les applications morales y abondent et terminent pour l'ordinaire quelque récit ou quelque appréciation des qualités ou des vertus de Charles de France. Le dessein hautement avoué du panégyriste était, du reste, 1° d'instruire les grands par les princes qu'il leur ôte à s'attacher à Dieu ; 2° d'instruire les peuples par ceux qu'il leur enlève à chérir davantage les princes qu'il leur laisse.

1. Lettre au P. Montfaucon de Nîmes. 20 avril 1705. — Dangeau écrivait lui aussi le 7 juin 1704 : « On fit hier à l'abbaye de Saint-Germain le service de M. le cardinal de Furstemberg qui fut très-magnifique. L'abbé Le Prévost fit l'oraison funèbre et, quoique nouveau prédicateur, il fut applaudi. »

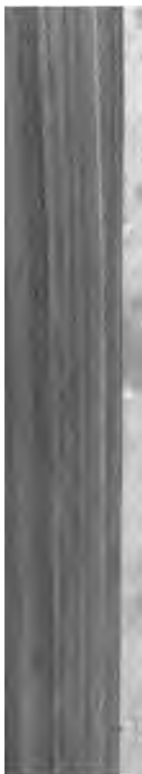
2. Celui de la Cène, le 9 avril 1705 et celui de la Pentecôte, le 12 juin 1707.

3. *Or. fun.* de très-haut, très-puissant et très-excellent prince Mgr Charles de France, duc de Berry, pron. dans l'égl. de l'abbaye royale de Saint-Denys en France, le 16e juillet 1714, par M. l'abbé Le Prévost, préd. du roy. — Paris. Est. Papillon, 1714, in-4°.

Il y avait là tout un thème de leçons pratiques que l'abbé Le Prévôt n'eut garde de négliger. Il en tira des conclusions contre ces hommes qui, « parvenus à l'incrédulité par le libertinage, se donnent pour des esprits forts, » contre ces grands aux yeux desquels « les petits ne sont qu'une espèce d'humains créés pour leur faste et leur plaisir, » contre les entêtés de la jeunesse qui font de celle-ci un titre à leurs déréglements. Certes le duc de Berry « n'avait pas toujours résisté à la mollesse, » et, surpris par la mort, il portait devant le Juge suprême « plus de désirs que d'actions, plus d'éloges que de pratiques de la vertu. » Mais encore ne se faisait-il point d'illusion sur ce point. Encore admirait-il et louait-il sans feinte dans son frère, dans cet admirable duc de Bourgogne, dont le nom et le souvenir remplissent le discours de l'orateur, tout ce qui lui manquait à cet égard. L'abbé Le Prévôt tira très bien parti de cette disposition réellement et souvent témoignée par son héros et il en profita pour émouvoir la cour toujours vivement sensible à la perte si récente encore du Dauphin. Mais où il eut un véritable succès de pathétique, ce fut dans sa péroraison, lorsque, rappelant les paroles des fils de Jacob à leur frère Joseph : « *Est nobis pater et puer parvulus cujus frater mortuus est*[1], » il en fit l'application au vieux roi d'une part, et de l'autre à ce tout jeune enfant dont le frère était mort.

Hélas! quelques mois encore et ce tout jeune enfant allait être la seule tête sur laquelle la couronne

1. *Gen.* XLIV, 20.



de toutes parts, éclata sur sa dépouill
n'y eut presque pas, à Paris et dans
d'église principale où il ne fût payé (
chaire un tribut solennel de louanges et
la mémoire de ce prince qui avait été (
le plus célébré, le plus adulé, le plus ado
tous ces hommages la plupart oubliés
l'être, tous ces discours dont ceux qui :
et que nous connaissons ne s'élèvent pa
cinquante, il convient du moins, et]
s'arrêter un instant à l'oraison funèbre
prononcée devant la cour en l'église ro
Denis par l'évêque de Castres, Honoré
Beaujeu. L'auteur nous avertit en publi
ce discours qu' « il faut avoir travaillé
sujet pour en sentir toutes les difficult
suffit de l'avoir lu, et cette lecture nous
ces difficultés étaient, ainsi qu'il l'avoue,
insurmontables pour lui. On est frappé (
tant de voix éloquentes qui avaient illu
il n'en restât qu'une aussi faible pour l
la personne du prince qui le résumait t
dignes funérailles. Il y avait Massillon, n
confia point ce suprême ministère. N'éta

confesse ne publier son œuvre que pour réfuter tout « ce dont ceux qui ne l'ont pas assez entendu ont jugé à propos de l'accuser. » Pourquoi faut-il en ce cas qu'il n'ait pu échapper à l'injustice des imputations que pour succomber sous la justice des critiques !

Incidit in Scyllam cupiens vitare Charybdim.

Il paraîtrait qu'un des reproches adressés à l'orateur aurait été de promouvoir le trouble dans l'Église, puisqu'il affirme n'avoir rien dit qui pût blesser « ceux qui désirent autant que lui la paix religieuse. » Et ce reproche serait venu de ce qu'il aurait imprudemment touché « aux affaires du temps. » Évidemment il faut entendre par ces affaires celles du protestantisme, du quiétisme et du jansénisme qu'il découvre tout au long dans sa troisième partie. La mort de Louis XIV avait sans nul doute réveillé ces trois têtes de l'hydre crue terrassée, ou du moins elle avait pu raviver des susceptibilités longtemps refoulées, mais non pas mortes, et ranimer un moment des espérances qui semblaient éteintes. L'abbé de Beaujeu s'était-il fait illusion à ce sujet ? Non, puisqu'il convient lui-même que des personnes éclairées l'avaient dissuadé de rien dire de ces choses. Il ne crut pas pouvoir *tout à fait*, dit-il, se rendre à cet avis, c'est-à dire qu'il ne s'y rendit point du tout. Le difficile était de s'en taire, surtout après qu'il avait fait de l'*amour du roi pour la religion* l'une des divisions de son discours, mais le plus difficile était, ne s'en taisant pas, d'en parler avec tact ; et le souverainement difficile, pour

ne pas dire l'impossible, était, de quelque manière qu'il y touchât, de ne pas déplaire aux personnes intéressées. Si bien que ces personnes atteintes à la fois au sein de leurs groupes respectifs se trouvèrent réunies dans un commun dénigrement de l'orateur et de son œuvre et qu'elles eurent, par surcroît, des alliés dans ceux que le mérite littéraire du discours n'avait pu se concilier.

Malheureusement pour l'évêque de Castres ces derniers durent être nombreux. Rien de plus maniéré, de plus cherché, de plus guindé que cette composition. Elle vise constamment à l'effet et n'y atteint jamais. Un ou deux passages remarqués alors, paraît-il, sont justement des plus médiocres. La métaphore et l'énumération semblent faire les frais de ce discours. Il y a sept ou huit alinéas commençant par ces mots: « Je ne m'étonne plus si, etc. » Les phrases sont longues. enchevêtrées, d'une construction douteuse et d'un enfantement pénible. Il y a des figures du goût le plus équivoque, des changements subits et comme des sautes de tropes tout à fait singulières. Les applications de l'Écriture et même celles de la mythologie abondent : Condé est « le jeune Mars » de l'autre siècle, Louis XIV ressemble aux demi-dieux du Parnasse, ce qui ne l'empêche point d'être le Joseph d'une Rachel dont Philippe d'Orléans fut le Benjamin. Ses flèches sont les flèches de Jonathas, son glaive le glaive de Saül. Les ennemis de la France sont traités d'Iduméens, d'Ismaélites, d'enfants d'Ammon et d'Amalec, d'Ephraïm et de Manassès. Et au milieu de tout cela se présentent de justes définitions, celle-ci,

par exemple, où, parlant du feu roi, il s'écrie : « Quelle majesté quand il se montre ! Quelle force quand il s'exprime ! Quelle pénétration quand il écoute ! Quelle justesse quand il répond ! Quelle précision quand il décide ! Quel discernement quand il juge ! Quelle justice quand il punit ! Quelle grandeur d'âme quand il pardonne ! Quelle libéralité quand il récompense ! Quelle assiduité quand il travaille ! Quelle grâce quand il s'abaisse ! Quelle dignité quand il se délasse ! Quels agréments quand il se communique ! Quelle cordialité quand il aime ! Quelle confiance quand il estime ! Quelle patience quand il souffre ! Quelle fermeté quand il succombe ! Quelle supériorité quoi qu'il fasse !... » Sauf la longueur de ce morceau, l'on ne peut nier la justesse et l'heureuse rencontre des expressions ; mais on se demande si une telle analyse ne rendait pas superflus les autres développements et ce qui reste à dire d'un homme dont, en quelques lignes, on a dit tant de choses. Le discours s'acheva, néanmoins et de la façon que l'on pouvait prévoir, par cette invocation : « Accordez-nous, Seigneur, pour le roi, un jugement favorable ; répandez l'amour de votre justice dans l'âme de son successeur ; gravez dans l'esprit et dans le cœur du fils les sages maximes et les dernières paroles du père, afin qu'il puisse éviter ses fautes, imiter ses exemples, profiter de ses leçons. »

Et maintenant, ne disons rien de plus. Que cette fin du règne et du roi soit celle de notre étude ! Ouverte sur le cercueil de Louis XIII à Saint-Denis,

qu'elle se ferme sur celui de Louis XIV dans cette même enceinte. Soixante-douze années se sont écoulées de l'un à l'autre. Durant cette période la chaire sacrée a retenti de tous les échos du monde et de la cour, qui ont retenti d'elle. Jamais pareille carrière de prédication ne fut fournie; jamais de tels orateurs et dans un pareil nombre ne surgirent; jamais rôle plus important et plus efficace ne fut tenu par la parole sacrée que dans ce siècle et durant ce règne. Nous nous flattons — et ce salaire nous suffit — que les lecteurs attentifs et judicieux, s'ils ne rendent justice à nos efforts, seront du moins convaincus de leur utilité ainsi que de l'intérêt qu'ils évoquent autour de ce chapitre trop négligé de notre histoire religieuse et littéraire. Si cela était un mérite dans ce temps-ci où il semble que la qualité des travaux consiste dans leur rapide exécution, nous dirions que cette étude a exigé quelque patience et quelque esprit de suite; mais nous comprenons et nous admettons qu'il ne s'agisse ici que du résultat; et ce résultat nous le livrons tel qu'il est au jugement du lecteur.

APPENDICE GÉNÉRAL

APPENDICE GÉNÉRAL

I.

CHAPELLES ROYALES OU SE DONNA LA PRÉDICATION SOUS LOUIS XIV.

Ces chapelles furent au nombre de sept. Nous en avons recherché la topographie et l'histoire, ainsi que l'aménagement et l'ornementation. Sans les prétendre complètes, nous croyons du moins exactes ces recherches et nous pensons qu'elles peuvent offrir de l'intérêt au lecteur désireux de parcourir le cadre, même matériel, de la prédication à la cour, cadre qui la précise et nous unit, ce semble, plus étroitement soit à l'auditoire, soit à l'orateur qui s'y donnent rendez-vous.

I.

CHAPELLE DU PALAIS-ROYAL.

— Se rapporte à l'Introduction, tome I, page ix. —

Cette chapelle se trouvait dans l'aile gauche du palais, sur la seconde cour ou cour principale et sous la fameuse galerie des hommes illustres. Sa construction datait de

l'époque où le cardinal de Richelieu fit élever cette partie de son hôtel sur l'emplacement des anciens remparts de la ville (1631-1633). Vouet y exécutait des peintures en 1632. Le pavage dirigé par le sculpteur Germain Gissey ne se termina qu'en 1638.

Lorsque mourut le cardinal, cette chapelle ne contenait d'autres ornements qu'un crucifix et deux groupes de marbre : une Vierge avec l'enfant et un saint Jean-Baptiste avec l'agneau. Ce dernier groupe était de Th. Poissant. Quelqu'un a dit à tort que l'on y voyait aussi le tombeau du cardinal de Bérulle par Fr. Anguier. Ce tombeau se trouvait à l'Oratoire.

La chapelle formait un rectangle qui s'élevait en coupole. A la partie du mur extérieur donnant sur le jardin dit de propreté que remplace aujourd'hui le Théâtre-Français, s'adossait l'autel. D'après un plan qui se trouve aux Estampes, deux des angles de la chapelle sembleraient avoir été occupés par une tribune et la chaire en vis-à-vis. Comment, au reste, retracer exactement l'état de lieux d'un sanctuaire dont tout vestige a disparu et qui ne fut guère que l'oratoire du Cardinal ?

On ne doit point, en tout cas, le confondre avec un oratoire qu'Anne d'Autriche, lorsqu'elle résidait au Palais-Royal, s'y était fait construire et qu'elle avait orné de tableaux où Ph. de Champagne, Vouet, Bourdon, Stella, Lahire, Corneille, Dorigny et Poerson avaient peint la vie et les attributs de la sainte Vierge.

Le baptême et le mariage de Philippe duc d'Anjou, depuis duc d'Orléans, furent célébrés dans la chapelle du Palais-Royal, l'un le 11 mai 1648, l'autre le 31 mai 1661. A cette dernière date le palais était habité par la reine d'Angleterre. Monsieur en fit ensuite sa résidence; et en 1701, à sa mort, un état du Palais-Royal mentionne « *la chapelle de Monsieur* à côté de la galerie des Illustres, » puis « un *oratoire* entre la chambre de Monsieur, où est la famille d'Espagne, et la chambre de Mademoiselle, » enfin « *chapelle* à côté de la salle des Gardes. »

II.

CHAPELLE DU LOUVRE.

— Se rapporte à l'Introduction, tome I, page xvi. —

D'un « plan au rez-de-chaussée des bâtiments et dépendances du Louvre dans l'état où il se trouvait en 1754 » il semble résulter que cette chapelle était située dans l'axe de la façade donnant sur les jardins de l'Infante (jardins qui occupent aujourd'hui l'angle formé par l'intersection de la façade méridionale du Louvre avec celle du Musée des antiques) et qu'elle n'en était séparée que par l'emplacement de la galerie actuelle d'Apollon.

Cette conjecture devient une certitude, grâce au plan du « haut du Louvre » que nous a laissé Léonor Houdin, architecte du roi en 1661. On y voit, en effet, au même point topographique, la configuration exacte d'une chapelle. C'était un carré long coupé d'une balustrade qui fermait le sanctuaire. L'autel s'adossait vers l'ouest, et la tribune faisait face à l'autel. La chaire devait s'appuyer à l'une des parois latérales. Treize stations, tant d'avent que de carême, y durent être prêchées de 1552 à 1659.

Une chapelle dite *du Commun*, de même forme que la précédente, existait dans l'aile du palais qui s'aligne sur la rue actuelle de Rivoli.

III.

CHAPELLE NEUVE DU LOUVRE.

— Se rapporte à l'Introduction, tome I, page xix. —

Nous trouvons dans Blondel [1] un plan du pavillon de Catherine de Médicis où figure, au premier étage, une

1. *Le Louvre*, t. IV.

chapelle qui n'est autre que la pièce occupée aujourd'hui par notre collection de bronzes antiques.

Cette chapelle se rattachait par un vestibule aux deux grands escaliers. A l'intérieur, ses parois latérales offraient chacune un double enfoncement, ce qui la rendait, ainsi que le dit Loret,

De forme ronde et non ovale
Et presque bâtie en salon [1].

Une tribune circulaire occupait l'angle de droite en entrant et faisait face à la chaire située au côté gauche de l'autel. Celui-ci s'adossait à la fenêtre du milieu ornée sans doute d'un store ou d'un vitrail, et dont un couloir favorisait l'accès, en même temps qu'il aidait au service de la chapelle.

Construite en 1656 l'évêque de Rodez, toute la cour présente, la bénit le 18 février 1659, sous le vocable de *Notre-Dame-de-paix* et de *Saint-Louis* [2]. Quelques jours après, la prédication y était apportée de l'ancienne chapelle et devait s'y continuer, sans interruption, jusqu'à la mort d'Anne d'Autriche en 1666.

IV.

CHAPELLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

— Se rapporte à l'INTRODUCTION, tome I, page XXIII. —

Située dans l'aile sud du château, elle mesurait douze toises de longueur sur cinq de largeur. Les religieux

1. *Muse hist.*, 22 février 1659.
2. *Gazette de France*, 22 février 1659. — D. Félibien (*Hist. de la ville de Paris*), en en plaçant l'inauguration le 14 février 1658, se trompe de jour et d'année.

nnemont l'avaient desservie dès l'origine; puis, en , Louis XIII l'avait confiée à des clercs. Par d'autres es patentes il avait, l'année suivante, ordonné d'y er sur le maître-autel un tabernacle et de suspendre evant une lampe en vermeil de la valeur dé 3,000 livres. it en quelque sorte le complément d'une décoration ne datait guère que de 1625. Mais quelle décoration! 'oûte à quarante pieds de hauteur était peinte à fres- par Vouet et ses élèves Lesueur et Lebrun, sur des ts tirés de la Bible. Dans la nef se voyaient deux ta- ux de Roselli, et les chapelles contenaient des toiles Vouet et de Stella. Une balustrade dorée enfermait el dont le rétable avait pour tableau la magnifique du Poussin. Une *Trinité* par Vouet et deux anges en supportant les armes de France, par Sarrazin, for- ent le couronnement. La chaire sculptée habilement, me toutes les boiseries dont était revêtue la chapelle, rait cependant rien que de simple. La tribune royale pait le fond et regardait l'autel. (*Hist. de la ville et du au de Saint-Germain.* — Abel Goujon, 1829.)

V.

CHAPELLE DES TUILERIES.

— Se rapporte à l'Introduction, tome I, page XXIII. —

ette chapelle construite mais non terminée par les ar- ectes du château, Philibert Delorme et Jean Bullant, it originairement, d'après le plan laissé par Ducer- , s'étendre du pavillon central vers le nord. Elle pre- jour sur la cour et sur la galerie, vers la rue des leries et le jardin. Une petite baie de fenêtre près du illon marquait sans doute la place de la tribune. Le s de logis, dans cette aile droite, n'ayant qu'un étage, oûte de la chapelle atteignait probablement le niveau lucarnes qui ornaient le rez-de-chaussée. Cette cha-

pelle qui servit incontestablement à Louis XIII, tandis qu'il achevait le Louvre, ne paraît point avoir été consacrée du temps de la reine-mère; et en 1664, lorsque Colbert par les ordres du roi fit surélever le château, coiffer du dôme carré à la mode le pavillon de l'horloge et réunir le jardin au palais, elle dut être déplacée, c'est-à-dire refoulée jusqu'au mur de l'escalier de service près du pavillon du nord auquel s'adossa désormais la sacristie. Depuis lors elle est demeurée ainsi et ce fut elle qui servit à Louis XIV, dans les rares séjours qu'il fit aux Tuileries et où furent prononcés les discours qu'entendit Louis XV durant sa minorité.

VI.

CHAPELLE DE VERSAILLES.

— Se rapporte à l'INTRODUCTION, tome I, page XXIV. —

La prédication sous Louis XIV, à Versailles, eut lieu dans trois chapelles différentes. La première et la plus ancienne, dite de Louis XIII, se trouvait au rez-de-chaussée, dans l'aile gauche du vieux château, près de l'escalier de marbre. Une gravure de Le Clerc, d'après un dessin d'Ant. Pezcy (cabinet des Estampes), nous représente la cérémonie qui eut lieu dans cette chapelle, le 18 décembre 1695, pour la prestation du serment de fidélité entre les mains du roi, par le marquis de Dangeau, grand maître de l'ordre de N.-D. du Carmel et de S. Lazare. Cette chapelle était un vaste salon carré occupant la hauteur des deux vestibules de la chapelle actuelle. Une galerie à cariatides régnait à l'entour, à l'ordre supérieur. La tribune du roi d'où pendait une draperie en velours frangée d'or faisait face à l'autel. L'ordre inférieur offrait, sur les parois latérales, de larges fenêtres à cintre sur-

baissé. Une grille sous la tribune ouvrait sur le jardin [1].

Cette chapelle servit au culte jusque vers la fin du siècle. Alors elle fut supprimée et, en attendant le nouveau sanctuaire, le roi fit disposer pour le service divin ce que l'on appelle maintenant le salon d'Hercule, vaste pièce carrée percée de larges fenêtres et contiguë au vestibule de la tribune actuelle. Nous n'avons pu retrouver d'estampe de cette seconde chapelle et de sa décoration, qui ne fut que provisoire.

Quant à la troisième, celle qui subsiste, chef-d'œuvre de Mansard, elle s'élève sur l'emplacement de la grotte de Thétis. Il est à peine besoin de la décrire. Qui ne sait que les principaux sculpteurs et peintres du temps y rivalisèrent de talent et de goût ? Les bas-reliefs de Coustou, Bouchardon, Vinache, Lepautre, etc. ; les peintures de Coypel, Jouvenet, Lafosse, etc., en décorent l'intérieur avec un merveilleux ensemble. Une double galerie règne le long de la nef, au niveau de la tribune. Celle-ci était d'abord flanquée de deux lanternes dont les châssis en glaces se fermaient durant l'hiver et qui abritèrent souvent l'une Louis XIV et l'autre Mme de Maintenon. Une gravure de J. Rigaud représentant la réception des chevaliers du Saint-Esprit, le 3 juin 1724, nous montre encore ces lanternes dont la trace n'est plus indiquée que par le demi-cercle formé à chacune de ses extrémités par la balustrade. La chaire que dominait un abat-voix et à laquelle conduisait un escalier en spirale s'adossait au troisième pilier de la nef sur la gauche.

Commencée en 1699, cette chapelle ne fut achevée qu'en 1710. On est un peu étonné de lire la notice que lui consacre Saint-Simon : « Cette belle chapelle, dit-il, qui a coûté tant de millions et d'années, si mal proportionnée, qui semble vouloir écraser le château, n'a été faite ainsi

1. C'est cette grille à travers laquelle l'abbé de Tonnerre, évêque de Noyon, commit l'incongruité dont parle Saint-Simon, qui valut au prélat, de la part d'un laquais, une verte réprimande dont le roi rit beaucoup. — *Journal* de Dangeau.

que par artifice. Mansard ne compta les proportions que des tribunes, puisque le roi ne devait presque jamais y aller en bas et il fit exprès cet horrible exhaussement par-dessus le château pour forcer par cette difformité à élever tout le château d'un étage; et sans la guerre qui arriva, pendant laquelle il mourut, cela se serait fait. »

Quoi qu'il en soit, le cardinal de Noailles bénit, le 5 juin de la même année, ce nouveau sanctuaire[1]. La prédication n'y eut lieu, ainsi, que peu de temps sous Louis XIV. Bossuet ne s'y fit point entendre, quoi qu'en dise Vatout (le *Palais de Versailles*), qui mêlant noms et dates s'écrie de la façon la plus plaisante: « C'est *là* que *Bossuet* fit entendre *devant Louis XIV* au milieu de sa cour et dans *tout l'éclat de sa puissance* ces sublimes paroles : *Dieu seul est grand!* » et Massillon *n'en* occupa la chaire que sous Louis XV, n'en déplaise à ce même topographe qui ajoute, avec une aussi rare exactitude : « C'est *là* que Louis XIV adressa à Massillon ce compliment : Quand je vous ai entendu, j'ai été mécontent de moi-même. »

VII.

CHAPELLE DE FONTAINEBLEAU.

— Se rapporte à l'INTRODUCTION, tome I, page XXX. —

Le palais de Fontainebleau eut et possède encore plusieurs chapelles qu'il importe de distinguer. La première fondée sous le vocable de Saint-Saturnin fut donnée par saint Louis aux religieux mathurins de la Sainte-Trinité. Sur cette chapelle moitié crypte Sébastien Serlio en cons-

1. Louis XIV tint singulièrement à ce que l'on y gardât un décorum sévère. Il approuva le curé qui y avait refusé de baptiser l'enfant du concierge que la duchesse de Bourgogne devait tenir, parce que cette princesse était venue à cette cérémonie en habit de chasse, avec un justaucorps et une perruque. (V. *Journ.* de Dangeau.)

ıne seconde qui ne fut terminée qu'en 1545. L'une re donnaient et donnent encore sur la cour dite ı Donjon qui s'appela sous Napoléon cour d'Hon- que l'on désigne aujourd'hui sous le titre de cour

en recevant l'église de Saint-Saturnin les Trini- vaient pris l'engagement d'en construire une autre. bâtie et dédiée à la Sainte-Trinité. C'est la cha- tuelle située entre le jardin de France et la cour du Blanc. Toutefois cette chapelle fut reconstruite ançois Ier qui la reprit aux mathurins, moyen- ne indemnité. L'ambassadeur d'Espagne, dom ayant dit à Henri IV qu'à Fontainebleau le roi eux logé que Dieu, Henri IV fit orner la chapelle [1]. ınfia la décoration au pinceau de Fréminet [2]. A son ouis XIII l'embellit. Il y ajouta, notamment, un ıavé de mosaïque et un grand autel en marbre urmonté de quatre anges en bronze, de Germain

tatues de Charlemagne et de saint Louis, du même et une descente de croix par Jean Dubois ornaient

zèle s'étendit jusqu'à la chapelle de Saint-Saturnin, ainsi estent ces trois vers écrits en lettres d'or au-dessus de la porte ınctuaire :

Imperio, natisque potens et conjuge felix,
Altâ pace, sacram decorat rex inclytus ædem,
Æternùm ut pietas augustâ splendeat aulâ.

centre de la voûte était représentée une série de sujets tirés de et du Nouveau Testament : — l'entrée de la famille de Noé che, — la chute des anges, — Dieu entouré des puissances — l'ange Gabriel recevant sa mission, — les *Saints Pères* ap- la vue du Messie, — enfin l'annonciation de la Vierge. Dans s qui reliaient ces sujets, l'artiste avait peint les quatre élé- Entre les fenêtres figuraient les rois de Jérusalem mêlés aux bes et aux Prophètes. Des médaillons de vertus chrétiennes nt ces grisailles et les quatre angles de la voûte offraient ırds les figures symboliques de la Foi, de l'Espérance, de la et de la Religion.

le rétable. Au-dessus de ce tableau figuraient les armes de France que surmontait un cartel avec cette inscription : « *In honorem sanctissimæ et individuæ Trinitatis Ludovicus Justus XIII, Francorum et Navarræ rex christianissimus, dedicavit anno Domini MDCXXXIII.* » La voûte fut littéralement couverte de peintures et il y avait entre autres sujets une chute des anges de Spinello où le peintre avait fait le diable si terrible qu'il en fut lui-même effrayé et qu'il le revoyait en songe lui demandant où il l'avait vu si laid.

C'est dans cette chapelle, dite la *belle* chapelle et la *grande* chapelle, que la prédication eut lieu sous Louis XIV. C'est la seule qui depuis lors soit restée affectée au culte. En 1807, sous les soins de M. Barbier, la bibliothèque fut installée dans la chapelle de Saint-Saturnin, tandis que celle de la Trinité vit de tout temps les grandes cérémonies officielles de la cour, par exemple le mariage du roi d'Espagne en 1679 et, dans notre siècle, celui de Jérôme Bonaparte. (Cf. *Palais Imp. de Fontain.* J. F. A. Robit, Paris 1810; — *le Palais de Font.*, par J. J. Champollion-Figeac et Pfnorr. Paris Morel et Cie 1864.)

II.

ORAISON FUNÈBRE DE ANNE-GENEVIÈVE DE BOURBON, DUCHESSE DE LONGUEVILLE[1].

(Ms. de l'Arsenal. A, 11, B. L. F. 1666-1771[1].)

— Se rapporte au tome I, page 53. —

Fallax gratia et vana est pulchritudo, mulier timens Dominum ipsa laudabitur.
(Prov. XXXI.)

L'éclat et les charmes de la beauté sont vains et trompeurs. La femme qui craint le Seigneur est celle qui sera louée.

Il ne faudrait qu'être détrompé du faux éclat de toutes les choses qui passent, et vivement persuadé du prix et de la solidité de ces biens invisibles qui font sur la terre tout le mérite des saints et qui feront un jour leur féli-

1. A la marge, et d'une autre main, se trouve cette indication inachevée : « *Oraison funèbre d'Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville, prononcée.....* » Il n'y a pas à s'y méprendre et les notes prises par Mme de Sévigné concordent de tout point avec ce texte. Nous avons en conséquence bien véritablement le discours de l'Évêque d'Autun. Le Ms. de l'Arsenal n'en est qu'une copie, mais du temps. Nous n'avons pas cru devoir en conserver l'orthographe qui n'est ni plus ni moins défectueuse que celle de tout autre document de cette époque, et que l'on connaît de reste; mais nous avons scrupuleusement reproduit ce texte que recommandent divers titres : d'abord l'illustration de l'héroïne qu'il célèbre, puis le talent du prédicateur, ensuite la sensation que produisit ce discours, enfin l'importance que lui acquit le veto mis à sa publication.

cité dans le ciel pour marcher à grands pas dans les voies qui mènent à la perfection chrétienne.

Aussi l'Écriture ne nous prêche-t-elle, à proprement parler, que ces deux grandes vérités : néant et illusion de tout ce qui est sujet au temps; grandeur et vérité de ce qui demeure éternellement; et comme Dieu nous parle par ses ouvrages et par les dispositions de sa Providence aussi bien que par ses saintes Écritures, tout ce qu'il permet qui arrive dans le monde n'est pour ainsi dire qu'une représentation vivante et animée de sa divine parole et ne fait que nous répéter sans cesse les mêmes instructions.

En effet, qu'est-ce que Dieu nous apprend par ces chutes si fréquentes et si soudaines des puissants du siècle, qui, après avoir rassemblé en eux tout ce que la nature et la fortune ont de plus grand et de plus estimable, se voient tout d'un coup ensevelis dans la poussière du tombeau et dans les ténèbres de l'oubli, si ce n'est la vanité de tout ce qui passe, puisque ceux même qui sont pendant leur vie les plus vives images de la puissance de Dieu deviennent après leur mort les plus grandes preuves du néant des hommes.

Mais ceux, au contraire, qui se regardent comme des pèlerins et des étrangers sur la terre, usent de ce monde comme n'en usant point et, par le mépris de tout ce que les enfants du siècle admirent, travaillent à se bâtir une demeure dans le ciel, ceux-là ne nous rendent-ils pas en quelque façon sensible la grandeur des biens éternels par la vie sainte qui les y conduit, par la mort précieuse qui les en met en possession et par la bénédiction dans laquelle leur mémoire demeure à jamais parmi les hommes.

Ainsi les bons et les méchants courent également à nous faire cette double leçon qui nous est si importante et si nécessaire. Ce sont des organes par lesquels Dieu nous parle. Il nous dit par les uns que tout ce qui nous paraît de plus beau et de plus charmant dans le monde est faux et trompeur : *Fallax gratia et vana est pulchritudo;* et par les autres qu'il n'y a rien de si solide ni qui mérite une véri-

table louange que de craindre Dieu et de le servir : *Mulier timens Dominum ipsa laudabitur.*

Mais Dieu se plaît quelquefois à nous faire ces deux leçons dans une même personne, et c'est ce que nous pouvons dire qu'il a fait admirablement en celle de très-haute et très-puissante princesse Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville. S'il a permis qu'elle se trouvât revêtue de tous les avantages de la naissance, du rang et de toutes les qualités de l'esprit et du corps les plus capables d'éblouir et de ravir en admiration des amateurs de ce monde, ç'a été pour nous en faire mieux connaître le néant et la vanité : *Fallax*, etc.

Mais il ne nous a pas fait voir moins clairement en elle, par la solidité de sa piété, par la persévérance de sa pénitence, par sa fidélité à remplir tous ses devoirs, et enfin par toutes les vertus qui doivent être le sujet de ses louanges, qu'il n'y a rien de véritablement grand que de craindre Dieu et de le servir : *Mulier*, etc.

De quelque côté donc que nous regardions cette illustre princesse, il y a également à apprendre pour nous. Son état heureux et florissant selon le monde ne nous instruit pas moins que celui de sa conversion et de sa pénitence; et ce n'est pas seulement par ce qui s'est passé qu'il nous instruit et par ce qu'il nous fait souvenir que tout passe, mais c'est particulièrement par le sacrifice qu'elle en a fait à la justice de Dieu.

Ainsi, c'est dans des occasions semblables à celle-ci que les ministres de Dieu peuvent devenir les panégyristes des hommes. Il est de la gloire de Jésus-Christ et de l'édification des vivants d'exposer à leurs yeux, à la face même des autels, tout ce que la grâce a sanctifié dans les morts; et puisque nous voyons que dans l'ancienne loi, bien loin que ce fût profaner la sainteté du temple que d'y faire entrer des animaux, il était même du culte de Dieu de les amener jusqu'au pied des autels quand ils y paraissaient en qualité de victimes, nous ne devons pas craindre, dans la nouvelle, d'y faire paraître ce qui fait l'aliment et la

nourriture ordinaire de l'ambition et de la vanité, lorsque la grâce et la pénitence en ont fait des victimes d'expiation.

Nous allons donc représenter cette illustre Princesse dans tous les différents états de sa vie, et passant le plus légèrement qu'il nous sera possible le temps qu'elle a donné au monde, nous nous arrêterons principalement à ces années bienheureuses qui sont aujourd'hui les fondements de notre consolation et de notre espérance et qui peuvent le plus contribuer à l'édification et au salut de tous ceux qui nous écoutent. Voilà, Messieurs, tout ce qui va paraître dans ce discours.

I.

Il suffit de nommer l'auguste maison de Bourbon à laquelle cette Princesse devait la gloire de sa naissance, pour élever tout d'un coup nos pensées à ce qu'il y a de plus grand dans le monde. Pour en concevoir une juste idée, rappelez dans votre souvenir cette longue suite de Rois qui, tous sortis d'une même tige, ont gouverné pendant tant de siècles la plus belle et la plus florissante de toutes les monarchies : ou, pour prendre une voie plus facile et plus abrégée, n'arrêtez vos yeux que sur celui qui descendu de tant de héros et qui ayant réuni en lui seul et surpassé tout ce qu'il y a eu de grand dans tous ces princes, porte si haut la majesté du trône qu'ils ont occupé, qui fait voir à la tête de ses armées qu'il a assez de valeur pour conquérir tout le monde, comme il fait voir tous les jours à la tête de ses conseils qu'il a assez de sagesse pour le gouverner tout entier, et qui, après avoir tant de fois triomphé de toutes les puissances unies contre lui et s'être mis en état de donner la loi à toute l'Europe, n'a rien cru de plus avantageux à sa gloire que de se borner au seul plaisir de lui donner la paix.

Voilà, Messieurs, sans quoi on ne saurait bien juger de la maison de Bourbon, quelque soin qu'on pût prendre

d'ailleurs de s'en instruire dans les histoires; puisque l'éclat qui environne ce grand roi et à quoi son mérite a sans comparaison plus de part que sa couronne, fait rejaillir plus de gloire sur tous les princes de son sang qu'ils n'en peuvent tirer de cette longue suite de rois qui leur ont donné la naissance.

La Providence divine dont il semble que le dessein était de rendre le monde attentif à toute la vie de Mme de Longueville voulut que cette naissance si élevée fût encore accompagnée de circonstances remarquables.

Henri de Bourbon, prince de Condé, dont les conseils ont été si salutaires à la France, épousa Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse dont l'origine était illustre dès que les Français ont commencé d'être chrétiens et que ses qualités personnelles ont fait regarder comme un des plus grands ornements de son temps.

Les premières années du mariage de ce prince n'ayant été pour lui qu'une suite presque continuelle d'agitations qui furent enfin terminées par une longue prison, la princesse son épouse, sacrifiant tout à son devoir, voulut se rendre prisonnière avec lui.

Dieu récompensa bientôt une action si généreuse et si chrétienne, donnant des enfants à cette princesse qui n'en avait pas encore. Anne-Geneviève de Bourbon qui naquit durant cette détention fut comme le premier rayon de prospérité qui commença à luire sur cette maison affligée; et ce bonheur fut comme le gage d'un autre qui le suivit deux ans après, dont la France n'eut pas moins de sujet de se réjouir que la maison même de Condé, puisque ce fut la naissance de ce prince qui a porté si loin la gloire et les limites de ce royaume, et qui l'a fait triompher tant de fois de ses ennemis; de ce prince dont le seul nom fait concevoir tout ce qu'il y a de grand et qui attire si naturellement les louanges qu'on s'aperçoit toujours trop tard de la peine qu'elles lui font.

Elles lui seraient en ce jour plus insupportables que jamais, si elles détournaient un moment de celles qu'il

veut que l'on rende à une sœur dont la mémoire lui est si chère.

Pou r satisfaire donc à un devoir si légitime et si attendu et sans nous arrêter à décrire l'enfance de cette princesse qui n'a pas moins été distinguée de celle des autres que le reste de sa vie l'a été, représentons-nous tout d'un coup Mlle de Bourbon dans cet état dont les plus beaux esprits de ce siècle ont essayé vainement de laisser à la postérité des peintures ressemblantes et dont il n'est pas indigne de la sainteté de cette chaire de vous toucher quelques traits, puisqu'il est de la gloire de la grâce de faire voir de quoi elle a su triompher, et que les mains des prêtres peuvent être employées à faire des couronnes de fleurs quand c'est pour les mettre sur la tête des victimes que Dieu s'est si visiblement consacrées.

Représentons-nous donc, si c'est possible, cette beauté qui, selon le langage des hommes, semblait avoir quelque chose de plus qu'humain, cette grâce qui brillait dans toutes ses actions, cet air si grand et si noble, si digne du nom qu'elle portait et du rang qu'elle tenait dans le monde; enfin tout ce qui faisait alors l'étonnement et la joie de tous ceux qui avaient l'honneur de l'approcher.

Mais comment pourrions-nous faire pour donner quelque idée de l'esprit de cette princesse. Tout ce que nous en pourrions dire ne contenterait pas ceux qui ont eu l'avantage de la connaître et ne pourrait pas faire concevoir aux autres la moindre partie de ce qu'on découvrait d'abord en elle de lumière et de justesse d'esprit. On voyait dans tout ce qu'elle disait et dans tout ce qu'elle écrivait un tour admirable, une intelligence nette et facile, une imagination vive qui lui fournissait avec abondance les paroles les plus propres pour exprimer ses pensées, mais qui était réglée en même temps par un jugement exact et solide.

Jamais personne n'a eu moins de peine à se taire et jamais personne n'a su si bien parler. Ses expressions étaient toujours proportionnées aux choses qu'elle avait à dire;

et l'air de son visage, ses gestes et le ton de sa voix étaient si parfaitement d'accord avec ses expressions que tout parlait en elle, tout y disait la même chose. Il suffisait même souvent de la voir pour connaître ce qu'elle avait à dire.

Tant de qualités extraordinaires dans une personne de ce rang ne pouvaient manquer de lui attirer le respect et les applaudissements de toute la cour. Aussi n'entendait-on partout que les louanges de Mlle de Bourbon, et jamais Elle ne paraissait qu'on n'aperçût sur tous les visages des marques de l'admiration qu'on avait pour elle.

Tel était aux yeux des hommes l'état de cette princesse; mais pour vous apprendre ce qu'elle était aux yeux de Dieu, il faudrait faire parler en cet endroit quelques-unes de ces saintes filles qui ont été les témoins et les dépositaires des premiers mouvements de sa piété. Elles vous diraient même que la crainte de Dieu était plus forte dans son cœur que toute autre chose, qu'elle la tenait au-dessus de tout ce qu'il y avait dans son état de capable d'éblouir une personne de son âge et que bien loin d'aimer cet état si aimable selon le monde, elle en gémissait parce qu'elle en connaissait le péril, jusqu'à y chercher un asile dans la vie religieuse. Vous le savez, mes chères sœurs, vous chez qui elle cherchait cet asile; vous savez que la résistance qu'on fit à une résolution si sainte lui ayant fait apercevoir que les mêmes avantages qui faisaient que le monde lui était dangereux faisaient aussi que le monde ne voulait pas la laisser aller, Elle demanda à Dieu une maladie qui en ruinant la beauté lui pût ouvrir les portes de ce monastère que la tendresse et l'autorité des personnes dont elle dépendait tenaient fermées.

Vous savez aussi combien, cependant, elle se précautionnait contre la séduction et l'enchantement du monde par l'exercice de la prière et des bonnes œuvres, et que quand elle ne pouvait éviter d'aller à ces spectacles et à ces as-

semblées où le démon règne d'une manière si absolue, elle y allait chargée d'instruments de pénitence dont la douleur lui pût être un avertissement perpétuel de se tenir sur ses gardes contre le péril où elle s'exposait. Mais, après tout, elle y allait; et quels préservatifs peuvent garantir une âme d'une contagion si subtile et si dangereuse!

Le monde, à force d'aimer Mlle de Bourbon, lui apprit enfin à s'aimer elle-même; et les applaudissements qu'elle recevait partout éveillèrent son amour-propre qui était demeuré comme endormi jusqu'alors.

Ces livres empoisonnés, qui ne peignent les passions que pour les faire naître et qui ne font voir la vertu aux prises avec le plaisir que pour lui apprendre à se laisser vaincre, furent les principales armes dont le démon se servit pour attaquer la piété de cette jeune princesse et qui affaiblirent les défenses qu'elle avait soutenues jusqu'alors contre les périls dont elle était environnée.

O malheur, s'écrie cet aigle mystérieux de l'Apocalypse, malheur aux habitants de la terre, malheur à tous les enfants d'Adam, mais malheur principalement aux grands qui, naissant avec les mêmes cupidités que les autres hommes, ne trouvent partout que des objets qui irritent leurs passions et qui leur offrent de quoi les satisfaire.

Seigneur, qui avez comblé cette princesse de tant de grâces, ne permettez pas qu'elle se perde dans ces voies où elle s'engage; faites voir que votre Providence sait gouverner ses élus dans leurs égarements mêmes et tirer leur sanctification et leur salut de ce qui devait faire leur réprobation et leur perte.

Le mariage de Mlle de Bourbon avec Henri d'Orléans, duc de Longueville, qui était d'une maison accoutumée à entrer dans les premières alliances de l'Europe et déjà veuf d'une autre princesse du sang royal, n'apporta aucun changement dans les dispositions du monde à l'égard de cette princesse, ni dans les siennes à l'égard du monde. Elle continua de marcher, comme elle-même

l'a dit depuis, dans les routes de l'orgueil et d'y marcher sans rien craindre, sur la parole de son orgueil même. Elle rencontrait partout de quoi se flatter, mais rien ne portait sa gloire si haut que l'intelligence parfaite qui était entre elle et Monseigneur le Prince. Tout unis qu'ils étaient par les liens du sang, ils l'étaient encore davantage par la conformité de leurs sentiments et par l'estime qu'ils avaient l'un pour l'autre.

La tendresse qu'avait Mme de Longueville pour Monsieur son frère lui faisait regarder les prospérités de ce prince comme les siennes, et l'on peut dire que le monde prenait plaisir de mettre sur la tête de la sœur une partie des couronnes qui étaient dues aux victoires et aux conquêtes du frère. On aimait à rendre à la plus belle et à la plus charmante personne de son temps les hommages qu'on croyait devoir à la valeur et au mérite d'un prince que ses premières campagnes élevaient au-dessus des plus grands capitaines et dont la capacité et la réputation ont été si utiles et si nécessaires à ce royaume.

Enfin, comme si la France n'eût pas été un assez grand théâtre pour Mme de Longueville, l'emploi du duc son mari pour la paix générale la conduisit bientôt à Munster comme pour l'exposer tout d'un coup aux yeux de toute l'Europe.

Il semblait que les ministres de tous les princes ne fussent assemblés en ce lieu que pour être ses admirateurs. Ceux qui devaient décider du sort de tant de nations lui composaient une cour et ne pouvaient se lasser de louer les merveilles qu'ils découvraient tous les jours en elle. Ils étaient étonnés de rencontrer dans une princesse de cet âge et qui semblait ne devoir être occupée que d'elle-même un esprit proportionné aux affaires les plus difficiles et capable de gouverner les plus grands États.

Tout le monde sait à quoi se termina cette importante négociation. Il est certain que Mme de Longueville en revint avec un nouvel éclat et que la réputation qu'elle

acquit dans les pays étrangers augmenta encore celle qu'elle avait dans le sien.

Mais j'aperçois que nous approchons de ces temps malheureux, funestes à l'État et funestes à cette princesse, de ces temps où la France armée contre elle-même vengea ses ennemis de tous les avantages qu'elle avait[1] eus les années précédentes.

N'attendez pas, Messieurs, que j'entre ici dans aucun détail. La France doit avoir oublié les maux qu'elle souffrit dans ces guerres civiles; et les prospérités dont elle jouit, depuis que le roi la gouverne, ont sans doute effacé le souvenir des malheurs auxquels elle s'est vue exposée dans ces temps déplorables qui n'ont servi qu'à faire mieux goûter le bonheur et la tranquillité de son règne.

Mme de Longueville fut enveloppée dans la ruine générale; et si elle y fut tant remarquée, c'est que les qualités de son esprit, qui avait encore plus de force que sa personne n'avait d'attraits, ne lui permettaient pas d'être jamais dans aucun endroit sans s'y distinguer et s'attirer les regards de tout le monde.

Pendant que ces temps d'orage durèrent, elle partagea toujours avec Monsieur son frère tous les biens et tous les maux qui lui arrivaient. Elle sentit sa prison plus qu'il ne la sentit lui-même, elle travailla plus que personne à sa liberté, et s'il arrivait que la fortune manquât quelquefois à se déclarer pour lui, la gloire que ce prince a toujours si bien tirée des événements les plus fâcheux la consolait des pertes que pouvait faire le parti dans lequel elle s'était engagée.

Mais pendant que Mme de Longueville occupée d'elle-même, ou du soin des affaires dont elle soutenait une grande partie, errait au gré de ses désirs et ne faisait pas une démarche qui ne l'éloignât de son salut, Dieu qui avait pour elle des pensées de paix préparait des remèdes

1. Le texte porte : *qu'ils avaient eus.*

ır la guérir et lui ouvrait des chemins pour revenir ui.

La mort de Madame la Princesse sa mère, arrivée pen-ıt la prison de Monseigneur le Prince et dans la con-ıcture d'un événement si extraordinaire qui dissipa tous projets que cette princesse avait faits pour la liberté Monsieur son frère, fut comme le premier coup qui nmença à la faire rentrer en elle même et à lui remet-dans l'esprit les choses qu'elle avait perdues de vue ›uis si longtemps.

Elle commençait à gémir de son état; mais qu'il y a ı de ces premiers mouvements d'une âme ébranlée par :rainte ou la confusion à une conversion solide et en-:e. Pour pouvoir attendre quelque fruit de ces nou-les semences, il eût fallu un entier éloignement de ces licitudes du siècle qui sont, selon l'évangile, les ronces .es épines qui étouffent le bon grain et qui l'empêchent germer.

Iais il s'en fallait encore beaucoup qu'elles fussent achées du cœur de cette princesse, et quoique le calme la France se trouva durant quelque temps après la ırté des Princes semblât favoriser ces premiers mou-nents de retour vers Dieu, l'orage qui recommença ntôt après et qui replongea Mme de Longueville dans nouveaux malheurs lui fit perdre de vue le premier on du ciel qui commençait à l'éclairer.

Iais enfin cette divine lumière se fit jour malgré les èbres dont elle était environnée, et ayant plus vivement ɔpé son cœur sur la fin du séjour qu'elle fit à Bor-ux, elle commença de vouloir ce qu'elle a depuis si ɜment exécuté.

Iais cette nouvelle volonté que la grâce commençait :ormer en elle n'osait presque rien entreprendre contre e volonté ancienne qui en était encore en possession. âme s'élançait vers le bien qu'elle avait perdu, mais) faible pour faire deux pas de suite dans ce sentier si ›it qui ne s'élargit qu'à mesure que l'on croit dans

l'amour de Dieu, elle retombait incontinent après dans les voies où elle avait autrefois marché avec tant de facilité et de confiance.

Le monde, cependant, changeait de sentiment et de disposition à son égard, et, toujours extrême envers elle, il ne lui faisait guère moins éprouver de rigueur et de dureté qu'il avait fait sentir auparavant de douceur et de complaisance.

C'est ainsi que la main invisible de celui qui la voulait sauver répandait des amertumes salutaires sur tout ce qui la pouvait perdre, et qu'en laissant son âme dans cet état de suspension entre Dieu et le monde qu'elle a si vivement peint dans ses lettres, il différait de répandre sur elle les grâces dont elle avait besoin, et il ne les différait que pour lui donner le temps de se convaincre pour jamais de sa faiblesse et de son impuissance.

Mais enfin le moment arriva, ce moment marqué avant tous les siècles, ce point où se devaient rapporter comme à leur centre tous les divers événements de sa vie. Mme de Longueville sortit de Bordeaux, se rendit quelque temps après à Moulins, au monastère des Filles de Sainte-Marie où était Mme de Montmorency sa tante, dont l'exemple était une grande leçon sur l'usage qu'on doit faire des disgrâces et des amertumes de la vie.

Dieu qui l'avait conduite dans cette solitude s'en servit pour achever son ouvrage. La nature et la coutume s'y opposèrent en vain; la grâce demeura victorieuse. Avant que de sortir de ce lieu, cette princesse fut, selon le langage de l'apôtre, une nouvelle créature et forma les projets d'une pénitence qui a duré jusqu'à la fin de sa vie.

Aussitôt que sa foi, qui était demeurée comme morte et ensevelie sous ses passions, se renouvela, elle se trouva comme une personne qui, après un profond sommeil où elle a songé qu'elle était grande et heureuse, honorée et estimée de tout le monde, se réveille tout d'un coup et se trouve chargée de chaînes, percée de plaies, abattue de langueur et renfermée dans une prison obscure; c'est

l'idée que Dieu lui donna de son état. Tout ce qu'elle avait aimé comme ayant quelque chose de réel et de grand lui parut un songe; ce voile, qui lui avait si longtemps couvert les yeux du cœur, fut rompu en un moment, et étant convaincue du néant du monde, elle ne songea plus qu'à se dérober à lui et à se cacher.

Elle n'y tenait plus que par Monsieur son frère, comme elle l'a dit souvent. Dieu se servit de cette sensibilité qui ne leur permettait pas de penser encore alors à une entière retraite, pour la retenir par un ordre secret dans le monde qui ne pouvait plus la surprendre par les artifices et qu'elle pouvait édifier par son exemple.

Cependant toutes ses pensées étaient tournées vers cette sainte maison, et se souvenant qu'elle avait été le berceau de sa première piété, elle la regardait comme devant être celui de la nouvelle vie dont elle avait formé le dessein et comme le canal par où Dieu voulait faire couler sur elle ses plus abondantes miséricordes. Mais qui pourrait exprimer les mouvements de son cœur en cette occasion? Tout ce que nous en pourrions dire n'approcherait pas de ce qu'elle en écrivit alors à une religieuse de ce monastère. Voici les propres termes :

« Comme l'amour des Carmélites est sorti de mon cœur avec celui de Dieu, je sens que ce dernier n'y peut revenir sans y ramener l'autre. Hélas! ce n'est pas que celui de Dieu y entre bien fortement, et j'ai bien à m'humilier là-dessus; mais enfin je désire de l'avoir, et j'abhorre, ce me semble, tout ce qui a tenu sa place tant d'années de ma vie. Mais après avoir quitté Dieu volontairement, il n'est pas juste que je le retrouve dans les premiers moments de la faible recherche que j'en fais, et pourvu qu'à la fin de ma vie je ne me trouve pas séparée de lui, c'est beaucoup pour moi. Vos prières, ma chère mère, serviront à m'obtenir cette miséricorde et celle encore de prendre en esprit de pénitence la misérable vie que je fais présentement. Je l'appelle misérable, non pas de ce qu'elle est privée de tout ce qui s'appelle consolation humaine, mais

de ce que je fais le mal que je ne veux plus et que je ne fais pas le bien que je désire avec tant de passion. »

Voilà, Messieurs, le langage d'un cœur contrit et humilié, que l'Esprit de Dieu fait parler et que tout l'artifice de l'éloquence ne saurait contrefaire. Le voilà donc ce divin Esprit redevenu maître du cœur de cette princesse. Voilà les ténèbres, qui ont fait en sa vie comme une nuit entre deux jours, dissipées pour jamais. La voilà détrompée du faux éclat de tout ce qui l'avait éblouie jusqu'alors, et quoiqu'elle n'ait encore que trente-quatre ans, la voilà qui se dit elle-même : *Fallax*, etc.; et il ne lui reste de toute la complaisance qu'elle a eue pour tout ce que le monde avait le plus estimé en sa personne qu'un repentir profond d'en avoir été touchée.

Que ceux qui portent leurs cœurs dans leurs yeux, comme parle un Père de l'Église, et qui ne sont sensibles qu'à ce qui frappe leurs sens, admirent les prodiges que Dieu fait en faveur des Israélites; mais que ceux qui appartiennent à la nouvelle alliance et qui ont les yeux du cœur ouverts « *Illuminatos oculos cordis* » reconnaissent que les merveilles que Dieu fait dans les âmes pour les sauver sont infiniment au-dessus de ses prodiges qui ont tant de fois changé la force et les lois de la nature. Aussi les uns ne sont-ils faits que pour les autres. Ils n'en sont, pour ainsi dire, que les coups d'essai, et au lieu que pour fendre la mer Rouge et pour faire couler l'eau des rochers il n'a fallu qu'un coup de la verge de Moïse, pour opérer le grand miracle de la conversion des âmes il a fallu qu'un Dieu descendît du ciel en terre, qu'il s'abaissât jusqu'à se faire homme, à naître et à mourir sur la croix.

Appliquons-nous donc, comme nous devons, à considérer dans la nouvelle vie de Mme de Longueville les efforts et les opérations d'une grâce qui a coûté si cher à notre libérateur; mais en rendant à cette grâce tout l'honneur qui lui est dû, ne refusons pas à notre princesse les grâces qu'elle mérite : *Mulier*, etc.

II.

si grande, Messieurs, cette louange qui vient
nte de Dieu, quand c'est cette crainte que l'Écri-
lle le commencement de la sagesse et la source
que dans la loi d'amour, aussi bien que dans
o servitude, le Saint-Esprit voulant faire l'éloge
t, il le renferme souvent tout entier en deux pa-
contente de dire qu'il craignait Dieu. C'est ainsi
ıt homme Job est loué dans l'Ancien Testament :
ılex et timens Deum, » et c'est ce qui est dit dans
ıu de ce bienheureux vieillard qui reçut Jésus-
ns le temple de Jérusalem : « *Erat homo iste jus-*
ıratus. »
tte crainte salutaire qui convertit les pécheurs,
e les pénitents et qui sanctifie les justes; et c'est
i qui a été le caractère particulier de notre il-
ncesse. Comme elle connaissait parfaitement la
et la majesté de Dieu, elle n'y pensait jamais
sentit une impression profonde de respect et de
)ieu lui paraissait, aussi bien qu'à Job, comme
sous les flots de laquelle elle se voyait comme
dont elle ne pouvait supporter le poids. » *Sem-*
tumentes super me fluctus, timui Deum et pondus ejus
ıotui. »
ı'a produit en elle ce profond abattement sous
e la majesté et de la sainteté de Dieu, que ce qui
ıce de la vie chrétienne et pour les pénitents et
justes, c'est-à-dire une application continuelle
premier moment de sa conversion jusqu'au der-
le sa vie à réparer d'un côté ses fautes par une
proportionnée à l'idée qu'elle en avait conçue,
re à méditer sans cesse la loi de Dieu pour en
que règle de sa conduite? Tout ce qui s'est passé
ingt-sept dernières années de la vie de Mme de
le se peut rapporter à ces deux principes.

Jamais la pénitence n'est moins connue et moins pratiquée que dans ces siècles où elle serait le plus nécessaire. Les péchés les plus énormes n'étonnent personne, parce qu'ils sont communs presque à tout le monde, et chacun cherchant dans les désordres publics de quoi autoriser les siens diminue l'horreur de ses fautes par le nombre des complices qu'il en croit avoir.

Dieu, qui venait de tirer Mme de Longueville des égarements du siècle, ne permit pas qu'elle tombât dans les désordres d'illusions formées par l'amour-propre dans les voies mêmes de la piété. Nous osons dire qu'elle trouva d'abord dans la droiture de son cœur et de son esprit ce que les autres apprennent dans les livres sacrés et dans les lois de l'Église.

Le principal effet de la grâce en cette princesse, après lui avoir donné cette grande idée de la sainteté de Dieu, fut de lui faire sentir le poids et la laideur du péché, la couvrir de confusion et de honte à la vue de ses ingratitudes et la pénétrer de ce repentir si vif et si cuisant qui brise le cœur et consume le vieil homme pour en faire un parfait holocauste.

Vivement touchée de l'esprit de pénitence, elle aurait goûté de la joie dans les rigueurs de l'ancienne discipline, et l'on peut dire que la condescendance dont on usait envers elle ne faisait qu'augmenter l'amour qui la portait vers Dieu et la confusion qui la détachait d'elle-même.

Elle fut occupée de ces pensées à Rouen auprès du duc son mari, où prenant sans cesse les intérêts de la justice de Dieu contre elle-même et oubliant la délicatesse de sa complexion, les plus grandes austérités ne lui paraissaient point difficiles, parce qu'elle voulait son salut plus que toute autre chose et qu'elle était persuadée qu'on ne pouvait trop l'acheter.

Cette disposition est rare, Messieurs, et elle serait presque incroyable si nous ne considérions la cause qui a produit un si grand effet. Car comment se peut-il faire qu'une personne de cette qualité, attachée au monde et à

elle-même par tant de liens, rompe tout d'un coup toutes les chaînes, qu'elle haïsse tout ce qu'elle avait aimé, qu'elle aime tout ce qu'elle fuyait auparavant et qu'elle soit comme transformée en une nouvelle créature? Jésus-Christ même, dans l'Évangile, vous en dira la raison : « *Quoniàm dilexit multùm.* » C'est qu'elle a beaucoup aimé Dieu, et ainsi elle n'a trouvé que de la joie à chercher tout ce qui lui pouvait plaire.

Dieu l'a tirée de ce profond abîme où elle s'était jetée, en la prévenant de son amour, et étant transportée de ce mouvement divin elle a détesté avec une haine sainte toutes les choses qui avaient été les idoles de son cœur, et à l'exemple d'un grand saint elle a dit à Dieu : Que ferai-je maintenant pour vous qui m'avez poursuivie lorsque je fuyais devant vous et qui vous êtes souvenu de moi lorsque je vous avais effacé de mon souvenir.

C'est la conversion du cœur que Dieu demandait à son peuple par un prophète, lorsqu'il lui disait : « *Convertimini sicut in profundum recesseratis, filii Israel.* » Convertissez-vous à moi du profond de votre cœur, comme vous vous étiez séparés de moi du fond de votre âme. Votre cœur a été pénétré de l'amour du monde; qu'il le soit maintenant de celui de Dieu, parce que l'amour ne se chasse que par l'amour et que celui qui est fort ne cède qu'à un plus fort.

C'est ainsi que saint Ambroise dit que la pénitence de David a été profonde parce qu'elle a été sincère « *profunda pœnitentia;* » et c'est ce que nous osons dire de celle de notre princesse puisque, depuis qu'elle s'est convertie à Dieu jusqu'à la fin de ses jours, elle n'a pu trouver de consolation qu'à effacer les infidélités de sa vie passée par les travaux d'une pénitence si rigoureuse qu'elle y a sacrifié sa santé et sa vie; et au lieu que la plupart des pénitents présumant tout ce qui leur plaît de la miséricorde de Dieu et oubliant les droits de sa justice se croient dispensés de tout par les moindres infirmités, celles de Mme de Longueville, quelque grandes qu'elles fussent, ne

lui ont jamais fait rien relâcher de l'ardeur de son zèle et du désir sincère qu'elle a eu de se consacrer comme une victime de la sainteté de Dieu qui se consomme à la gloire de sa justice.

Vous n'aurez pas de peine à croire, Messieurs, qu'une âme si fidèle à tout ce qui lui pouvait faire obtenir le pardon de ses fautes l'ait été à la condition sans laquelle il n'y a point de pardon. Sa pénitence n'a pas été moins pleine de ce côté-là que de l'autre, et elle n'était pas moins appliquée à faire miséricorde à ses ennemis qu'à la demander à Dieu pour elle-même.

C'est ce qui faisait que pour avoir sa protection il était presque aussi sûr de l'offenser que la servir, et on l'a vue plus d'une fois employer tout ce qu'elle avait de crédit pour des gens qui n'avaient d'autre mérite auprès d'elle que de lui avoir manqué dans les choses les plus essentielles et d'être entrés dans des partis formés pour la perdre; car il semble que la justice, ou plutôt la miséricorde de Dieu ait pris plaisir à fournir à cette princesse jusqu'à la fin de ses jours de quoi exercer une vertu qu'il avait mise dans son cœur à un si haut point, afin qu'il n'y eût pas une partie de sa vie qui ne fût marquée par une épreuve si glorieuse et si nécessaire pour la consommation de sa pénitence.

Mais serait-il permis d'examiner ici si elle a toujours eu besoin du secours de la grâce pour oublier les injures? Un sage païen a bien su dire que celui qui se venge ne montre que sa puissance, mais que celui qui pardonne fait voir sa vertu. Pourquoi donc n'attribuerons-nous pas le pardon des injures à la douceur qui était si naturelle à cette princesse qu'elle paraissait jusque dans ses premiers mouvements? En voici la raison : C'est que la douceur naturelle n'apprend point à s'humilier dans les outrages et à se juger digne d'encore pis, comme faisait Mme de Longueville; elle n'apprend point à les recevoir avec respect en les regardant comme l'exécution des arrêts de la justice de Dieu; elle n'apprend point à dire avec une

humble confiance les paroles que Jésus-Christ même nous a enseignées : « Pardonnez-nous, Seigneur, comme nous pardonnons. »

Oserai-je vous parler, ô mon Dieu, encore que je ne sois que cendre et que poussière. « *Loquar ad Dominum Deum meum, cùm sim pulvis et cinis?* » Oserai-je, juste Juge des vivants et des morts, vous demander, votre promesse à la main, l'exécution de votre parole signée de votre sang? Vous avez promis le pardon à ceux qui pardonneraient. Pardonnez donc, Seigneur, à celle qui pour l'amour de vous a pardonné, faites miséricorde à celle qui l'a faite; et si nos gémissements se trouvent sans besoin à son égard, qu'ils servent néanmoins à ces chrétiens vindicatifs qui ont toujours de prétendus intérêts d'honneur à ménager avec leurs frères et qui ne veulent pas que vous conserviez à leur égard les droits de votre justice. Pardonnez-leur donc, Seigneur, ou, ce qui est la même chose, faites qu'ils pardonnent et qu'ils comprennent enfin avec combien de bonté et de miséricorde vous avez mis le prix de notre salut à la condition de pardonner, vous qui pouviez nous dire : Pardonnez, parce que vous méritez tous les maux qu'on vous peut faire et attendez en tremblant qu'il me plaise de vous pardonner.

Qu'attendez-vous de plus, Messieurs; que manque-t-il à la pénitence d'une princesse qui s'est si peu pardonnée à elle-même et qui a si fidèlement pardonné à ses ennemis? Ne semble-t-il pas qu'on n'y peut rien ajouter? Néanmoins ce n'est pas encore tout. Dieu a porté encore plus loin la pénitence de Mme de Longueville et il n'a pas voulu qu'il lui manquât rien de tout ce qui la pouvait rendre parfaite. Ainsi, après l'avoir vue dans les humiliations volontaires de ce qu'elle se faisait souffrir elle-même pour satisfaire à la justice de Dieu, après l'avoir vue humiliée sous la main des hommes dans ce qu'elle a souffert de leur part, vous l'allez voir encore plus humiliée sous la main de Dieu même, main puissante et redoutable dont la justice l'a d'autant moins épargnée en cette vie que sa

miséricorde lui préparait en l'autre de plus grandes récompenses.

C'est pour cela, comme parle l'Écriture, que Dieu a fait passer sur elle des torrents d'afflictions et qu'il a rempli sa vie d'amertume et d'horreur.

Elle s'est vu enlever peu à peu et, si j'ose dire, avant le temps tout ce qui pouvait contribuer à la douceur de sa vie, un frère que la piété lui unissait par des liens bien plus forts que ceux de la nature, une princesse sa belle-sœur en qui elle avait trouvé toutes les grandes qualités qui peuvent servir de fondement à une amitié solide et chrétienne; et tout cela sans que son cœur soit sorti un moment de la situation où il devait être en la présence de son Dieu.

Mais comme si des épreuves si dures eussent été trop peu pour la vertu de cette princesse, il fallait encore qu'elle fût mère et mère malheureuse.

Dès qu'elle avait pensé à son salut elle avait pensé comme à un des premiers devoirs à l'éducation de deux fils qu'elle avait, et se trouvant par la mort du duc son mari la seule à qui Dieu en demanderait compte, ses soins avaient redoublé et la tenaient tout entière occupée à faire passer en ces jeunes cœurs une partie des sentiments que la grâce mettait dans le sien; et à mesure qu'ils avançaient en âge elle craignait pour eux de nouveaux périls et faisait de nouveaux efforts pour les en garantir.

Cependant, quel devait être le fruit de tant de vigilance et d'application; vous le savez, Messieurs. Son fils aîné, après lui avoir donné une infinité d'alarmes, lui échappa à la fin pour s'engager malgré elle et par des sentiments bien éloignés de ceux d'une véritable vocation, dans un état redoutable aux plus grands saints, qui doit faire trembler ceux mêmes qui y sont les mieux appelés.

Ce coup fut d'autant plus sensible à Mme de Longueville que sa piété, qui l'aurait consolée dans toute autre occasion, l'affligeait dans celle-ci et lui faisait voir la grandeur d'un mal où elle ne pouvait trouver de remède.

« Dieu confond, dit-elle dans une de ses lettres que nous avons encore, mes plus justes desseins pour permettre que ceux des autres qui n'ont que la cupidité pour fondement réussissent pour leur malheur et pour le mien. Je n'ai donc rien à dire là-dessus, si ce n'est : *Justus es, Domine, et rectum judicium tuum.* » Elle le disait en effet du fond de son cœur; et pendant que l'on voyait couler de ses yeux des larmes qu'elle ne pouvait retenir, elle bénissait en secret celui qui exerçait sur elle une justice si rigoureuse.

Le comte de Saint-Paul, devenu duc de Longueville, semblait devoir être la consolation de madame sa mère. Ses grandes qualités et son courage, dont il avait donné des marques éclatantes dans cette fameuse campagne où presque toutes les journées du roi furent marquées par des conquêtes et encore plus dans la défense de Candie, lui avaient acquis parmi les nations même les plus éloignées une réputation qui le mettait en état de prétendre à tout; et sa sagesse ayant su ménager parfaitement les conjonctures favorables que la fortune lui présentait, on peut dire qu'il n'y avait plus qu'un pas à faire pour arriver au comble de ses souhaits. Mais hélas! ô vanité de la vie humaine! ô témérité du conseil des hommes! ô conduite étonnante de la Providence! A peine le jeune prince a-t-il conçu d'espérances si grandes et si bien fondées que Dieu l'arrête et réduit toute sa gloire en cendre et en poussière. « *Ecce universa vanitas omnis homo vivens.* »

Représentez-vous, Messieurs, s'il est possible, l'état de cette mère à une nouvelle si accablante et ce que c'était pour elle de perdre un fils de ce mérite et de voir en même temps la maison où elle était entrée s'éteindre lorsqu'elle la croyait sur le point d'être élevée à ce qu'il y a de plus grand entre les hommes.

Mais la foi, plus vivante dans son cœur que la nature ni que toutes les considérations humaines, ne la rendit susceptible d'abord que de crainte pour le salut de ce fils. Ce fut la première chose dont elle s'informa, et la sou-

mission aux ordres de Dieu ayant éteint et même prévenu tous les autres sentiments, elle fit dans la perte de ce fils ce que Job avait fait dans celle de tous les siens : « *Corruens in terram adoravit.* » Elle adora Dieu et s'anéantissant devant lui elle parut dans la disposition d'Abraham qui doit être celle de tous les chrétiens : c'est-à-dire s'immoler elle-même, si Dieu eût mis son obéissance à cette épreuve : « *Immolatrix viscerum suorum.* »

Voilà, Messieurs, le point où Dieu nous veut conduire par les maux qu'il nous envoie dans cette vie et les effets qu'il ne manque point de produire dans ses élus Aussi voit-on mourir peu à peu dans le cœur de cette princesse tous les sentiments de la nature qui comme des branches stériles tombaient, pour user de l'expression de Jésus-Christ, sous les coups de cette main invisible qui taillait cette heureuse plante pour lui faire rapporter des fruits d'immortalité; car, dans cette agriculture spirituelle aussi bien que dans la naturelle, ce qui semble une perte devient un gain et à mesure que la main de Dieu nous ôte d'un côté elle nous rend abondamment de l'autre.

C'est ainsi que notre princesse, se voyant privée des enfants que la nature lui avait donnés et ayant fait servir la perte qu'elle en avait faite à la satisfaction de ses fautes, elle crut devoir augmenter le nombre de ceux que la grâce lui présentait afin de racheter ses péchés par ses aumônes.

Comme elle était naturellement charitable, elle avait toujours secouru, selon son pouvoir, les personnes affligées; dès le temps qu'elle était encore remplie de l'esprit du monde, elle avait donné plusieurs marques de cette noble inclination, et le secours qu'elle fit donner sous main à une princesse aussi célèbre par la grandeur de sa disgrâce que par celle de sa naissance doit être, pour ceux qui sauront le détail de cette action, un témoignage immortel de sa générosité et de sa modestie.

Cependant qu'il y avait encore loin de là à ce verre d'eau donné pour l'amour de Jésus-Christ, dont la vie éter-

nelle doit être le prix; mais aussi que ne fit point notre princesse! Dès que la lumière de la grâce lui fit voir ce divin Sauveur souffrant dans la personne de tous les pauvres, elle n'oublia rien pour les secourir dans leurs besoins, et l'on peut dire que de tous les titres sous lesquels Jésus-Christ ouvrira les portes de la gloire à ceux qu'il appelle les bénis de son père, il n'y en a aucun qui ne soit acquis à notre princesse, puisque et ceux qui étaient pressés de la faim et de la soif et ceux qui manquaient de retraite et ceux qui languissaient dans les prisons et ceux qui n'avaient pas de quoi se garantir de la rigueur des saisons et ceux que les maladies affligeaient et enfin tous ceux qui avaient besoin de consolation et de secours les ont trouvés dans sa charité, mais avec une si admirable profusion que dans une seule année elle a délivré neuf cents misérables de l'horreur des prisons et qu'il y avait encore plus de quatre mille pauvres qui subsistaient de ses aumônes dans les derniers jours de sa vie.

Que si vous voulez savoir, chrétiens, ce qui a le plus contribué à rendre le cœur de Mme de Longueville si sensible aux misères des pauvres, c'est la profonde connaissance qu'elle avait de la grandeur de nos misères spirituelles et le vif sentiment que la foi lui avait inspiré de cette règle de l'Évangile : Que les grâces que nous répandons sur eux seront la mesure certaine de celles que Dieu répandra sur nous. Ainsi, regardant les besoins corporels des pauvres comme une image des besoins spirituels, la rencontre des pauvres gémissant en sa présence la faisait gémir elle-même en celle de Dieu comme un autre pauvre et d'une manière bien plus à plaindre; et dans le temps qu'elle tendait aux malheureux une main secourable, elle étendait l'autre vers le ciel pour demander les assistances dont elle avait besoin.

Cependant le croiriez-vous, Messieurs, il semble qu'il fût fermé pour elle, et ç'a été une autre partie de sa pénitence qui vous paraîtrait grande si le temps me permettait de vous l'expliquer; car c'est peut-être une des plus

grandes merveilles que la grâce ait faites à M[me] de Longueville qu'ayant passé près de vingt-sept ans dans des abandonnements et des désolations intérieures, dans des amertumes et des ténèbres continuelles, sa piété n'en a pas été moins inviolable ni moins appliquée à suivre en tout la parole de Dieu, qui a toujours réglé le mouvement de son cœur sans jamais le dilater.

C'était en la méditation de cette sainte parole qu'elle avait appris à adorer Dieu en esprit et en vérité, à captiver son entendement sous les obscurités salutaires de la foi, à faire régner la charité sur tous les sentiments de son cœur, et enfin à considérer toutes ses actions comme un sacrifice qui ne devait être consommé que par sa mort. Car bien loin de croire que la religion fût une vertu particulière qui ne se marquât que dans quelque endroit de sa vie, elle savait qu'un chrétien le doit être en tout et qu'étant obligé, selon la parole de l'apôtre, à tout faire pour la gloire de Dieu, il ne doit rien avoir dans sa conduite qui ne porte les caractères d'une intention si noble et si relevée. Les traits de cet esprit qui paraissaient partout à ceux qui l'observaient et particulièrement au devoir qu'elle rendait à Dieu dans les temples et dans les assemblées des fidèles où elle assistait plus régulièrement que personne, la modestie qu'elle y faisait paraître était un spectacle digne des anges et plus capable d'exciter le respect pour les choses saintes que les discours les plus éloquents. Elle apportait aux cérémonies de l'Église le même esprit qui les a fait introduire, au lieu que depuis tant de siècles ce n'est plus que lettre morte pour la plupart des chrétiens.

Qui a jamais eu de plus grandes idées du sacerdoce que cette princesse, ni mieux compris l'éminence de cette dignité et la pesanteur de cette charge? et dans l'obligation où elle se trouvait quelquefois de nommer à des bénéfices, on peut dire qu'elle portait d'elle-même quelque chose de ce poids qui lui paraissait si redoutable pour les autres.

Il n'y avait rien qu'elle ne fît pour s'assurer des sujets qui lui étaient présentés. Leur innocence et leur vertu étaient les seules recommandations qu'elle écoutait, et quoiqu'elle eût une extrême peine à refuser quelque chose aux personnes qu'elle estimait ou auxquelles elle croyait avoir quelque obligation, elle ne savait point, comme elle l'a dit souvent, s'acquitter aux dépens de Jésus-Christ de ce qu'elle croyait devoir à l'amitié et à la reconnaissance. Elle ne pouvait souffrir de voir des ecclésiastiques chercher dans le patrimoine des pauvres de quoi satisfaire leur ambition et leur vanité; elle donnait des larmes et des gémissements à ces désordres quand elle manquait de moyens pour les empêcher et elle en arrêtait le cours là où son autorité pouvait quelque chose.

En peut-on désirer une preuve plus convaincante que l'empressement qu'elle eut pour engager le comte de Saint-Paul à quitter les bénéfices considérables dont il était chargé? J'eus l'avantage d'être présent quand elle en mit la démission entre les mains du roi, et je n'oublierai jamais l'impression que fit un procédé si nouveau sur l'esprit de Sa Majesté, qui rendit à cette action si généreuse et si chrétienne le témoignage de n'en avoir point vu encore de semblable.

Que si cette princesse, toujours égale dans sa conduite, n'a pu voir un fils ainsi chargé de bénéfices dans sa maison, elle a été encore plus scrupuleuse à n'en pas souffrir de mal acquis, sachant que l'un étant sacré l'usage en est toujours malheureux et que l'autre étant funeste la possession en est toujours criminelle.

C'est pour cette raison que ne croyant pas pouvoir rendre à Messieurs ses enfants un plus mauvais office que de leur conserver un bien qui ne leur aurait pas été légitimement acquis, elle ne s'appliquait pas moins à examiner les titres de leurs droits qu'à les maintenir; et choisissant pour eux et pour elle-même les juges les plus rigoureux, elle n'en rencontrait point qui la jugeassent si rigoureusement qu'elle se jugeait elle-même.

J'en pourrais rapporter des exemples qui lui ont attiré des louanges des Souverains Pontifes; et ce serait ici l'endroit où j'aurais à vous parler d'un grand nombre d'actions, dont chacune mériterait un éloge particulier, si l'abondance de mon sujet et le temps prescrit par la coutume ne me réduisaient à la dure nécessité de les passer sous silence.

Que n'aurais-je point à dire du zèle et de la fidélité avec laquelle cette princesse employait tout ce que la charité a de force et d'industrie pour arrêter le mal et pour établir le bien dans tous les biens qui dépendaient d'elle. Les familles relevées, les oppresseurs réprimés, les querelles assoupies, les procès terminés, les juges iniques déposés n'ont été que les moindres biens qu'elle y ait faits.

Que n'aurais-je point encore à dire de la sévérité avec laquelle cette princesse se condamnait elle-même pour la réparation des désordres arrivés pendant les guerres civiles auxquelles elle crut avoir quelque part; qui a jamais porté si loin l'obéissance que l'on doit, selon la religion et selon l'Évangile, à l'autorité royale, ni mieux appris à rendre à César ce qui est dû à César, à Dieu ce qui est à Dieu?

Mais c'est assez parler des actions et des différents états de la vie de Mme de Longueville; il est temps que je vous la représente au lit de mort où elle a fait la consommation de son sacrifice et de sa pénitence.

Dieu avait fait un grand changement dans cette princesse, lorsque l'arrachant du milieu du monde, il l'avait engagée à son service, mais celui qu'il lui fit dans les six derniers jours de sa vie n'est guère moins extraordinaire. Elle avait toujours eu une grande crainte de la mort, et ce que la foi lui avait appris de la justice et des jugements de Dieu se joignant encore à l'horreur empreinte dans la nature pour cette dissolution de notre être, elle n'avait jamais envisagé sans terreur le moment redoutable qui devait décider de son éternité.

Cependant ces deux craintes qui avaient été si violentes de cette princesse furent calmées dès qu'elle se vit proche de ce qui lui avait fait tant de peur. Elle trouva dans les trésors infinis de la miséricorde de Dieu et dans les mérites de Jésus-Christ de quoi s'établir dans une confiance qui apaisa toutes ses terreurs ; et pendant que la tristesse et la douleur étaient peintes sur le visage de tous ceux qui l'environnaient, la paix et la tranquillité régnaient sur le sien.

Elle avait reçu dès le commencement de sa maladie les sacrements de l'Eglise avec de profonds sentiments d'humilité, et avançant l'avenir autant qu'il lui était possible, elle ne pensait plus qu'à s'attacher celui à qui elle espérait d'être bientôt unie pour jamais. Ses yeux étaient presque toujours élevés vers le ciel, et on la voyait, selon les différentes impressions que devaient faire sur son cœur les divers passages de l'Écriture dont on la faisait souvenir, élever ses mains en haut comme pour implorer le secours de la miséricorde de Dieu, ou les joindre pour demander pardon à Jésus-Christ d'avoir rendu par ses péchés la pesanteur de sa croix plus insupportable et plus outrageuse.

Cette application continuelle n'était guère interrompue que par des marques de tendresse qu'elle ne pouvait s'empêcher de donner à ce grand prince dont le cœur paraissait aussi sensible au péril d'une sœur si chère qu'il a toujours paru élevé au-dessus des siens, mais elle jouissait de tant de preuves qu'il lui donnait de son amitié sans que la vue d'une séparation si dure pût troubler tant soit peu le calme de son cœur ou la sérénité de son visage.

Ses forces diminuaient cependant, mais sa ferveur ne diminuait point, et jusqu'à la fin de son agonie, elle continua de donner des marques de sa religion et de sa piété. On lui demanda, quelque temps avant qu'elle expirât, si elle ne serait pas bien aise d'avoir encore une fois l'absolution et de gagner l'indulgence que l'Église accorde aux mourants; elle ne parlait plus, mais elle témoignait

encore par des signes qu'elle entendait ce qu'on lui disait; elle frappa sa poitrine, et joignant les mains, elle parut recevoir avec joie le dernier gage de sa réconciliation avec Dieu, et de la paix de l'Église dans laquelle elle voulait mourir.

Nous l'avons suivie jusque-là, messieurs; ne la perdons pas encore de vue, considérons-la encore dans l'état où la mort l'a mise, et nous y trouverons sans doute les mêmes instructions que nous avons essayé de tirer de toute sa vie.

Allons jusque dans les obscurités du tombeau chercher le reste d'une des plus grandes et des plus accomplies princesses du monde, et élevons nos pensées jusqu'au séjour des bienheureux pour y voir la place que nous croyons qu'elle y occupera un jour, et qu'elle occupe peut-être déjà. Que ce corps qui n'est plus qu'un peu de poussière et de cendre, nous imprime pour jamais dans le cœur la première vérité que le Saint-Esprit nous enseigne dans les paroles de mon texte : *Fallax*, etc., et que la pensée de la gloire que nous espérons pour cette âme ne nous permette jamais d'oublier la seconde : *Mulier*, etc.

Que les amateurs du monde considèrent ce qu'ils ont regardé comme les uniques biens solides retombé dans le néant, et ce qui n'avait pas seulement attiré leurs regards établi dans une éternelle solidité.

C'est le fruit que Dieu veut que nous tirions d'un si grand exemple, si digne des chaires de vérité, puisque les louanges de ceux en qui la grâce a tout sanctifié sont les louanges de Dieu même à qui seul appartient toute louange et toute gloire.

Finissons, chrétiens, et achevons de rendre nos derniers devoirs à Mme de Longueville. Que l'Église lui obtienne par ses prières les miséricordes dont elle peut avoir besoin; que cette colombe dont le Saint-Esprit forme et entend les gémissements, gémisse pour elle; que le sang de Jésus-Christ répandu sur la croix, et qui parle bien plus haut que celui d'Abel, parle en sa faveur, et que la consomma-

tion du sacrifice qui va être offert hâte la possession du bonheur que nous lui souhaitons, et qu'elle a mérité par tant de travaux. Mais en rendant à cette princesse ce que nous lui devons, n'oublions pas ce que nous devons à nous-mêmes, et demandons à Dieu sa paix pour les morts et sa grâce pour les vivants, afin qu'il soit glorifié à jamais par la béatitude des uns et la conservation des autres.

III.

ÉLOGE FUNÈBRE D'ANNE D'AUTRICHE ESPOUSE DE LOUIS XIII[e], ROI DE FRANCE, PRONONCÉ PAR MONSEIGNEUR LE BOUCQS ÉVESQUE D'AX ET NOMMÉ A L'ÉVESCHÉ DE MASCON, DANS LA NOUVELLE ÉGLISE DES BÉNÉDICTINES DU VAL DE GRACE A PARIS, 1668.

Bibl. de l'Arsenal. Ms. A, 11. B. L. Fr. [1].

— Se rapporte au tome I, page 107. —

Omnis gloria filiæ regis ab intùs.
(Ps. XLIV.)

Toute la gloire de cette reine et de cette reine par excellence est renfermée en elle-même. — C'est le sens des paroles de mon texte dans la force et dans l'énergie des Ecritures saintes.

Le cœur est la source de la gloire et de la véritable grandeur. Mais le cœur est un abime muet « *cor hominis inscrutabile.* » Dieu s'en est réservé le secret « *cor regis in manu Domini* » en ce qui regarde les rois... Cependant l'orateur a bonne espérance. Il aurait à craindre, s'il n'avait à parler d'un cœur dont la grâce a réglé tous les mouvements et s'il s'agissait « de ces cœurs que les hommes abandonnent à leurs passions. Alors, ou il serait difficile de remonter jusqu'à cette source, ou il serait honteux de

1. Nous n'offrons que l'analyse de ce discours qui ne comporte guère une reproduction intégrale. Pour cela nous avons suivi simultanément les deux textes que contient le même recueil Ms de l'Arsenal et nous pensons avoir fidèlement rendu la physionomie principale de l'œuvre.

la découvrir. » Mais son sort ne ressemble en rien à celui de ces anciens sacrificateurs qui, ayant immolé la victime, redoutaient de rencontrer dans ses entrailles de funestes augures; dans le cœur d'Anne d'Autriche il ne trouvera que de saints mouvements et des oracles sacrés. C'est pourquoi deux choses seules l'embarrassent : D'abord le cœur de Philippe de France dont il doit être l'organe envers la mémoire d'Anne d'Autriche, mais le cœur du meilleur des fils s'est signalé à l'égard de la meilleure des mères par tant d'amour durant sa vie, tant de soupirs, de sanglots et de larmes à sa mort, que le ministère du prédicateur se réduit à ce devoir : parler pour obéir. — Puis les cœurs de ceux qui composent l'auguste assistance, mais il ne cherchera qu'une chose, non pas traduire leur douleur, mais s'y tenir : « *Sentiendo copiosiùs quàm loquendo.* »

Cela dit, l'orateur faisant, avec le glaive de la parole de Dieu « *penetrabilior omni gladio ancipiti,* » l'anatomie du cœur d'Anne d'Autriche, découvre que tous ses mouvements ont été d'amour envers trois objets : Dieu, le Roi, l'État, — le cœur d'une chrétienne parfaite, d'une mère accomplie, d'une reine incomparable. — Triple sujet de son discours.

La plus grande ambition de Dieu est de posséder le cœur de l'homme : « *Fili, præbe cor tuum mihi.* » Aussi se plaint-il des hommes et surtout des rois qui le lui refusent : « *Induratum est cor Pharaonis — Exaltatum est cor tuum — Dedisti cor tuum quasi cor Dei, etc.* » Au contraire Anne d'Autriche dit à Dieu : « *Deus cordis mei !* » Et cela par sa piété qui consiste comme toute vraie piété — « dans une constance sans interruption, — dans une solidité sans affectation. »

Et, faisant la distinction de la vraie et de la fausse piété, l'orateur développe la comparaison, empruntée à saint Augustin, d'un torrent et d'une rivière : « Les torrents sont ordinairement plus enflés, leur cours est plus rapide, ils font plus de bruit, — mais après avoir tout ravagé de leurs

eaux qui descendent du haut des montagnes dans les vallées, ils demeurent comme une vaste mer et un grand océan sans mouvement au milieu des plaines. Les rivières, au contraire, ont leur lit naturel, elles ont leurs canaux ordinaires, elles roulent avec moins de rapidité mais avec plus de majesté, si l'on peut parler ainsi avec Tacite : « *Major gloria flumini* », et elles coulent toujours, elles fournissent des eaux en tous temps. »

La piété d'Anne d'Autriche fut constante : « Elle a vécu parmi nous l'espace de cinquante ans. Et elle a fait à cet âge tout ce qu'elle a commencé à quinze : les mêmes heures à la prière, les mêmes jours aux sacrements, la même assiduité au pied des autels. » — Elle fut solide : « Jamais créature n'aima moins l'ostentation... Elle s'occupait du dedans, elle travaillait à former Dieu dans son cœur, « *non magis optima videri quàm esse studebat*, » peut-on dire d'elle comme saint Grégoire de Naziance de sa sœur Gorgonie. Et toutefois cette piété intérieure, solide par cela même, rejaillissait au dehors. Il en était d'elle comme de ces fleurs qui ne peuvent se cacher, dit saint Augustin, et dont on respire malgré elles le parfum. Elle haïssait les flatteurs et la flatterie, mais enfin, de même que le miroir reflète le corps, ainsi le corps reflète-t-il l'âme, et bien que « la vertu se voile pour se voir en elle-même, » encore ne peut-elle se dérober à tous les regards.

Or l'orateur trouve trois choses dans la piété de la feue reine. Il y trouve la vertu, le mérite et l'exemple. « Pour la vertu il faut l'âme et le corps, pour le mérite il faut l'âme, et pour l'exemple il faut le corps... » Il laisse à d'autres le soin de traiter de la piété extérieure d'Anne d'Autriche, cependant il ne peut en oublier « la plus grande et plus solide marque, ce temple auguste où il fait retentir sa voix. » Et l'orateur rappelle à ce sujet une circonstance qui lui est personnelle : « Ah ! mes sœurs, il m'en souvient, il n'y a pas un an qu'à l'ouverture de ce temple je fis retentir ma voix et que cette belle âme m'imposa silence, se plaignant des éloges véritables que je lui donnais; mais

ce temple parlera à jamais pour moi, « *lapides isti clamabunt.* » Ce cœur mort ne peut plus m'imposer silence. Il me laisse la liberté tout entière. Pour lors je parlais de ses augustes vertus en elles-mêmes, mais maintenant j'ai recours à ce temple pour les faire éclater au dehors... N'est-ce pas ce temple qu'elle a choisi pour calmer les tempêtes qui s'élevaient dans son cœur par les révolutions de l'État? Voici de grandes paroles; mais elles sont sorties de la bouche de cette grande reine. Quand on lui demandait pourquoi elle se retirait si souvent dans le Val-de-Grâce : N'est-il pas juste, disait-elle, que je m'arrache quelquefois à mes enfants pour me donner tout entière à Dieu!... C'est là qu'elle vient puiser des grâces pour les répandre dans sa cour. Quand elle a sorti de ce lieu, on l'a toujours vue dans une sainte résolution d'esprit de faire régner Dieu dans sa maison... C'est là qu'elle veut apporter un contre-poids à toutes les délices de la cour, c'est là que la grâce lui a appris à souffrir une si belle mort. »

Et passant à l'amour d'Anne d'Autriche pour son roi, l'orateur distingue dans celui-ci trois personnages : Louis, le roi et le roi très-chrétien. Dans Louis elle regarde son sang; dans le roi, le sang de tant de rois ses prédécesseurs; dans le roi très-chrétien, le sang de Jésus-Christ. Pour Louis elle a eu un amour tendre, pour le roi un amour généreux, pour le roi très-chrétien un amour divin.

Sur le premier chef, l'orateur dit que la Providence, pour inspirer aux mères plus de tendresse et leur donner de leurs enfants de plus favorables augures, retarde quelquefois leur naissance. « C'est ainsi qu'elle en use à l'égard d'Abraham, mais aussi qu'Isaac a été grand; — à l'égard de Jacob et de Rachel, mais aussi que Joseph fut admirable; — à l'égard d'Anne et d'Helcana, mais aussi que Samuel fut saint. » Ainsi en fut-il de Louis XIV : « *In filium crescit effectus qui ex tarditate dulcior, ex desperatione felicior reputatur,* » dit l'évêque de Vérone. « Je ne dis pas, ajoute l'orateur avec un mouvement de vraie élo-

quence, que le retard de cette naissance fut pour apprendre à la France que la production des héros coûte bien davantage que celle des autres hommes, je ne dis pas que l'impatience des Français était semblable à celle de ces peuples qui, voyant leurs terres stériles, se plaignaient du ciel, car sous leur surface inféconde, le soleil travaillait pour produire un or précieux; je ne dis pas que les plus beaux lys se sèment par leurs propres larmes, « *Lilium lacrymâ suâ seritur* »; je ne dis pas que le ciel était jaloux de son présent dans la crainte que la France ne crût avoir donné ce monarque au ciel, plutôt que le ciel ne l'eût donné à la terre, « *Expectatum est tempus quo liceret cælo beneficium dedisse non accepisse*; » mais je dis que la Providence avait entrepris de ne faire du cœur de Louis et du cœur d'Anne d'Autriche qu'un même cœur, tellement que si je dis d'Anne d'Autriche : « *Tàm mater nulla,* » je dis de Louis : « *Tàm filius nemo,* » comme Tertullien a dit autrefois, parlant de Dieu : « *tàm pater nemo.* »

Et cette affection d'Anne d'Autriche pour Louis resta toutefois subordonnée à son amour pour Dieu. Rappelant alors la maladie qui avait failli enlever le Dauphin, l'orateur introduit un long parallèle entre Anne et Abraham, tous deux disposés à sacrifier leur fils.

Sur le second chef, le rôle d'Anne d'Autriche se réduisait à deux obligations, à savoir : l'éducation du roi et la conservation de ses États. Et, développant ce dernier principe, l'orateur rappelle brièvement la face des choses en France sous la Régence : Tout abattu par la disparition de Louis XIII et de Richelieu, tout relevé bientôt par la sagesse et la générosité d'Anne. Rocroy, puis Dunkerque, Gravelines et Thionville, Nordlingen, Spire, Mayence en Allemagne, Ypres et Valence en Italie, le Danube, le Rhin et l'Alsace sont autant d'étapes glorieuses du progrès de l'État. Et tandis que cela se passe au dehors, Anne voit les orages intérieurs, toutes les tempêtes se briser à ses pieds, « *Velut arenam maris.* »

Sur le troisième chef, Anne d'Autriche, pareille aux

belle et aux Blanche, a su faire du roi le Fils aîné de glise, s'opposant à l'hérésie et procurant de toute nière le bien de la religion.

ſais ici l'orateur répare ce que ses auditeurs auraient croire un oubli.

ınne d'Autriche, comme Rachel, après avoir mis au nde le Dauphin, dit à Dieu : « *Deus addat mihi filium al-ım.* » Ses vœux furent exaucés. Elle eut Joseph et Benja-n. Elle eut les deux objets de son amour dont son cœur fait qu'un objet. Et en les unissant dans son affection, a su les unir dans une inséparable et mutuelle amitié.

O belle et grande âme, s'écrie ici l'orateur, écoutez ma ère. Il y a encore quelque chose à faire pour vous sur terre. O âme séparée, je ne vous arrête pas pour voir larmes de Louis, je ne vous arrête pas pour voir Phi-pe chercher avec sa bouche sur vos lèvres quelque reste vie, « *Summus si spiritus exit, ore legit;* » je ne vous ar-e pas pour entendre les cris d'une maison désolée qui ıs a perdue. Je ne vous arrête pas pour entendre ceux veuves et des orphelins qui sont à la porte du Louvre ıs l'impatience de connaître leur destinée et qui veulent ›rendre si leur mère est morte pour mourir de douleur ›c elle; je ne vous arrête pas pour cela, mais pour vous re voir à votre mort le fruit de vos desseins, d'un é l'amour tendre de Louis, de l'autre l'amour respec-ıux de Philippe. Louis s'intéresse à la douleur de Phi-pe et l'envoie prier de se retirer : « Priez le roi, dit Phi-pe, de me laisser ici, et assurez-le que ce sera la seule obéissance que je lui rendrai. »

Un roi doit regarder son État comme sa famille et ses ets comme ses enfants, et en même temps qu'il en est naître en être le père. » Anne d'Autriche a bien connu devoir. L'orateur l'envisage, à ce point de vue, dans ıx états : Comme épouse de Louis XIII, comme Régente ;ant la minorité du Roi jusqu'à son mariage. Il déve-pe « brièvement, » et toutefois un peu prolixement ces

choses, puis il s'écrie : « O Dieu, que de fidélité pour ceux qu'elle estimait ses amis ; ô Dieu, que de tendresse pour ses domestiques, que de compassion pour les affligés, que de justice pour les opprimés, que de charité pour les pauvres ; mais, ô Dieu, que de clémence pour ses ennemis ! » Il n'y a pour cette dernière vertu qu'un cœur véritablement chrétien. Et à ce sujet l'orateur développe cette comparaison des astres que les hommes ont souvent maudits et qui, nonobstant ces injures, ces ingratitudes, prodiguent à la terre les mêmes lumières, versent sur elle leurs douces influences. Ainsi en est-il des grands. Ils sont éloignés de nous, on ne les connaît pas. On donne alors à leurs vertus des noms de vices. Anne n'a pas été exempte de cette injustice. Elle l'a subie, mais sans se venger, loin de là ; ou si elle se venge, c'est comme celui dont parle saint Augustin, qui tue dans soi-même l'ennemi pour le ressusciter ami.

L'orateur dit en terminant qu'il a perdu le temps et que sans tant de paroles il devait lui suffire d'aller chercher dans le cœur du monarque et dans le cœur de ses auditeurs la louange d'Anne d'Autriche. Puis il décrit l'alternative des sentiments de joie de la France à la nouvelle de la convalescence d'Anne et de tristesse à celle de sa rechute dernière. Il lui applique très-ingénieusement le dialogue de Dieu et de Satan au sujet de Job : « *Vallasti eam.* » Elle voit ses fils dans l'honneur et l'éclat, elle voit un Dauphin, un duc de Valois, elle voit tous les cœurs des Français tournés vers elle, « *vallasti eam,* » voilà de forts remparts, dit Satan. Comment le doute et la révolte auraient-ils prise sur son âme ? Mais voulez-vous l'éprouver, Seigneur : « *Tange os et carnem ejus,—Et percussit eam Dominus ulcere pessimo.* » Sa patience fut incomparable. Dieu seul cependant sait ce qu'elle souffrit. « Plutôt que d'employer le reste de ma voix à vous faire comprendre ses douleurs, permettez, messieurs, que je me taise ; souffrez que je descende de cette chaire pour y faire monter la douleur à ma place. Ah ! qu'elle sera bien plus éloquente que moi. Apportez-

moi des larmes, des soupirs, des gémissements : *Mihi fletus ab omni parte veni...* O cœur de mère, recevez les pleurs de vos enfants. Grand monarque, vous ne pouvez refuser ce tribu à votre mère... Précieuse épouse de ce monarque, joignez votre cœur au sien. Adorable Dauphin, charmant duc de Valois, vous ne connaissez pas la perte que vous faites, comment donc vous demander des larmes; mais tournez-vous vers vos mères, et imitez leur juste douleur : « *Si desint tuæ, matris imitare lacrymas !* »

IV.

SUR LA VÊTURE DE Mlle DE LA VALLIÈRE,

par l'abbé DE FROMENTIÈRES.

— Se rapporte à l'*Introduction*, tome I, page LII. —

M. l'abbé H. Duclos a publié pour la première fois (*Madame de La Vallière et Marie-Thérèse.* — Appendice IV, p. 841) le texte complet d'un manuscrit qui se trouvait dans la collection des autographes d'Arnauld d'Andilly, sous ce titre : *Sermon de Monsieur de Fromentières, evesque dh'Air, à la gloire de Madame de La Vallière, duchesse de Vaujour, sur la veture de l'habit par elle prit au grand couvent des Carmélites du faubourg Saint-Jacques de Paris, le* 6 *juin* 1674.

Ce discours aurait été composé par Fromentières, il l'aurait communiqué et on lui aurait interdit de le prononcer. Naturellement M. Duclos incline à le croire authentique, et, selon M. P. Clément, rien n'appuie ni ne contredit cette opinion.

Nous ne saurions, quant à nous, la partager. Fromentières a beau n'être point un orateur de premier ordre, on doit hésiter à lui attribuer un tel discours. Il n'y a rien dans la collection de ses œuvres d'aussi médiocre. Cela est mal conçu, pauvrement écrit. Comment ce juge sévère de ses propres sermons, qui voulait en mourant les détruire, eût-il pu communiquer ce manuscrit, une ébauche prolixe où, de l'aveu de M. Duclos, les répétitions abondent; et comment, après le peu d'approbation qu'il en reçut, ne l'eût-il pas supprimé?

Mais, en outre, il n'y a entre ce discours et celui qui fut prononcé rien de commun que le texte, et tout au plus l'essai informe de division tiré du passage que voici : « C'est la force de cette grâce *qui* vous a retirée du péché *qui* vous avoit esgarée de la face de Jésus-Christ. — C'est la force de cette grâce *qui* vous aiant retrouvée vous a chargée *sur* ses epaules pour en même temps vous remettre doucement *sur* la montagne d'une sainte maison de Nostre-Dame du Mont-Carmel, *qui* est une espèce de sépulcre *où* vous finirez le reste de vos jours *dans* une sincère pénitence *qui* vous mènera et conduira *dans* le sépulcre de Jésus-Christ. » Et encore, sur cette analogie entre les deux discours, doit-on faire remarquer : 1° Que le texte était en quelque sorte dicté par l'évangile du jour; 2° que la division ci-dessus reproduite manque à toutes les règles de clarté et de précision qui en général distinguent Fromentières; 3° que ce texte et cette division ne sont qu'apparents. Un autre texte sous-introduit dans l'exorde donne en réalité le sujet et le partage du discours : *Egredere de terrâ tuâ* (Ire partie), *de cognatione tuâ* (IIe partie) *et de domo tuâ* (IIIe partie). Ce qui exprime, selon l'orateur, les trois vertus monastiques de pauvreté, d'obéissance et de chasteté.

Enfin ici, contrairement à la règle observée par Fromentières dans tous ses discours sur l'état religieux et pratiquée dans celui même qu'il prononça pour Mme de La Vallière, l'orateur s'adresse continuellement à cette personne, et sous une forme au moins surprenante : « Allez donc, grande duchesse... Mais, grande duchesse, mais, ma chère dame... Ah ! ma chère dame, grande duchesse de Vaujours..., etc. » Puis, au lieu de « Mes frères, » ou de « Messieurs, » qui est d'usage, il dit : « Messieurs et Mesdames. » Avec cela, quelle maladresse ! « Vous allez entrer, dit-il, dans une *aimable* solitude où la charité ne vous permettra point de partager votre cœur. » Et le voilà qui tire une comparaison « des *vierges* qui ont cet avantage sur les personnes mariées de ne partager pas

leurs affections. » Se pouvait-il moins de sens et moins de tact! Enfin comment attribuer à Fromentières, qui revendique pour la chaire « l'élégance et la politesse, le nombre et l'harmonie » du langage (V. *Or. fun.*, de Senault, IIe p.), des phrases comme celle-ci : « Que la grâce a de puissance sur vous, puisqu'elle vous arrache d'entre les bras de la mère de votre glorieuse fortune... pour consacrer toute la plénitude de votre cœur à Jésus-Christ et vous ensevelir dans le sépulcre de l'Évangile. » Or il en est une foule d'autres semblables.

Inutile de poursuivre cet examen. L'œuvre tout entière, même comme premier jet, — et ce n'est pas en cette qualité que Fromentières l'aurait présentée, — reste indigne du talent, du goût et de la réputation de cet orateur. Qui nous atteste après tout qu'une première rédaction de son discours ait eu lieu? Et pourquoi aurait-on écarté celle-ci? Serait-ce comme trop explicite sur le passé de La Vallière? Elle n'y fait presque aucune allusion. Le tout est banal, confus, plein de redites, peu français et point éloquent. Il serait juste, croyons-nous, de ne point accabler Fromentières d'un tel pavé.

V.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES SERMONS DE BOSSUET A LA COUR.

— Se rapporte au tome I, livre II. —

Voici, d'après nos propres recherches et les travaux mparés de MM. Vaillant, Floquet, Gandar, Ronde-t, Lachat et autres dont la critique, surtout des pre-iers, s'est montrée si sagace en cette difficile ma-ıre, la liste des sermons de Bossuet à la cour. Nous déterminons de notre mieux la date précise, en ivant l'ordre naturel des stations d'avent ou de rême qu'y prêcha le grand orateur. De nouveaux 'orts et plus heureux ne tarderont sans doute pas à mplir les lacunes et à dissiper les incertitudes qui bsistent encore dans ce travail. Ceux qui en com-ennent l'intérêt doivent le désirer comme nous.

CARÊME DE 1662.

— AU LOUVRE. —

ÊTE DE LA PURIFICATION (2 février) : Sur **le Sacrifice de i-même.** — *Tulerunt Jesum in Jerusalem...* (LUC. II, 22.)

Ce sermon est le même, quant au plan et aux divisions, ıe Bossuet avait prononcé, le 2 février 1661, aux grandes

Carmélites. (V. Floquet. *Études sur Bossuet*. T. II, p. 151. Note.) L'on y trouve des allusions discrètes aux amours naissantes du roi avec Mlle de La Vallière.

PREMIER DIMANCHE (26 février) : Sur **la Prédication évangélique**. — *Non in solo pane*... (MATTH. IV, 4.)

MERCREDI (1er mars : Sur **la Pénitence** (?). — *Adjuvantes autem exhortamur*... (II COR. VI, 1.)

Avant d'être prêché au Val-de-Grâce en 1663, ce sermon a très-bien pu figurer dans le Carême de 1662 à la cour. Il porte de celle-ci des indices manifestes et le sujet qu'il traite s'harmonise d'ailleurs avec ceux qui suivent.

VENDREDI (3 mars) : Sur **le Péché d'habitude**. — *Erat autem æger triginta octo annos habens*... (JOAN. V, 5.)

M. Rondelet justifie assez bien le concours de cette date avec ce sermon qui, du reste, n'est qu'un plan de discours en trois points. (*Les serm. de Boss.* — Rev. d'écon. chrét. 1863.) M. Gandar, au contraire, regarde comme perdues la prédication du 3 et celle du 1er mars.

DEUXIÈME DIMANCHE (5 mars) : Sur **l'Impénitence finale**. — *Mortuus est autem et dives*... (LUC. XVI, 22.)

(Voir Gandar, *Choix de serm. de la Jeun. de Boss.* — Paris, 1867, page 377, notice.)

MERCREDI (8 mars) : Sur **les Rechutes** (?). — *Et fiunt novissima*... (LUC. XI, 26.)

Ce sermon peut très-bien avoir été prêché en 1660 aux Minimes de la place Royale et reproduit en 1662 au Louvre. Il rentre dans la série logique des sujets traités par Bossuet durant ce dernier Carême. Au reste, si rien ne l'établit expressément, rien non plus ne détruit notre conjecture.

VENDREDI (10 mars) : Sur **la Providence**. — *Fili recordare*... (LUC. XVI, 25.)

Ce sermon, d'après Gandar, a pu être prononcé le 8, au

lieu du 10, mais il n'appartient point au Carême de 1666, ainsi que le veulent l'abbé Vaillant, MM. Floquet et Lachat. Leur argumentation porte en effet sur la coïncidence de deux sermons pour *le jeudi de la seconde semaine*. Or, selon eux, l'un de ces sermons, celui sur *l'impénitence finale*, fut prononcé en 1662. Donc le sermon sur *la Providence* est de 1666. Mais la base de cet argument pèche, vu qu'en 1662 il n'y eut point de sermon au Louvre, le *jeudi*. La *Gazette* marque expressément le vendredi 10 mars. Si en 1666 le sermon eut lieu le *jeudi*, c'est à cause de la fête de l'Annonciation, et il est hors de doute que l'orateur parla sur le mystère du jour. En conséquence, rien n'empêche de placer dans la même semaine les deux sermons. Il y a, quant au discours sur *la Providence*, une raison historique de le mettre en 1662. A cette date, en effet, l'orateur pouvait parler, comme il le fit, de la croix abattue sous le croissant, et de la chrétienté tous les jours diminuée par les armes de Mahomet, tandis qu'en 1666, après les journées du Saint-Gothard, de Raab et de Kermen, il ne le pouvait plus aussi bien.

TROISIÈME DIMANCHE (12 mars) : Sur **l'Amour des plaisirs**. — *Homo quidam habuit duos filios*... (LUC. XV, 11.)

(Voir à ce sujet les raisons déduites par M. Lachat, *Œuvres de Boss.*, t. IX, page 199.)

MERCREDI (15 mars) : Sur **la Charité fraternelle**. — *Ubi sunt duo vel tres*... (MATTH. XVIII, 20.)

Ce sermon serait la première rédaction du discours prononcé sur le même sujet en 1666. (Gandar, *Bossuet orateur*, ch. IV, page 396, note 3.)

L'abbé Vaillant, MM. Floquet et Lachat rapportent ce sermon au *mardi* 14 mars; mais la *Gazette de France* dit formellement que la prédication eut lieu le 15. Le roi, ce jour-là, chassait à Versailles. Du reste, entre le 12 et le 25, Sa Majesté n'assista point au sermon.

VENDREDI (17 mars) : Sur **le Culte dû à Dieu.** — *Veri adoratores...* (JOAN. IV, 23.)

A la fin du ms. sur la *charité fraternelle* figure cette note autographe de Bossuet : « Il faut bien méditer trois sermons qui regardent la société du genre humain, dans la troisième semaine du Louvre. Le fond m'en paraît très-solide, mais il en faut changer la forme. » Voilà ce qui nous décide pour le sermon du 17 mars. Il doit être en effet l'un des trois indiqués; et, en le rapprochant des deux qui précèdent, on obtient cette trilogie des devoirs de l'homme envers lui-même, envers le prochain et envers Dieu, d'où résulte en réalité *la société du genre humain.*

QUATRIÈME DIMANCHE (19 mars) : Sur **l'Ambition.** — *Jesus ergò cùm cognovisset...* (JOAN. VI, 15.)

Il est certain que ce discours, retouché par son auteur, fut donné à la cour en 1666. Tous s'accordent à ce sujet. Mais y fut-il prêché en 1662, ainsi que le veut Gandar ? L'abbé Vaillant, Lachat et implicitement M. Floquet disent non. La raison du premier est que Bossuet n'eût pu, en 1662, répéter à quinze jours d'intervalle devant la cour un passage qui est commun au sermon sur *l'ambition* et à celui sur *les devoirs des rois*, qui fut prononcé le jour des Rameaux de cette année-là. Mais si Bossuet ajoutait souvent en chaire à ses discours écrits, souvent aussi il y retranchait. Il put donc supprimer le 19 mars ce qu'il avait préparé pour le roi, qui était absent, et le lui proposer le 2 avril, lorsque Sa Majesté reparut à la prédication.

Les raisons que déduit Gandar à l'appui de son sentiment sur ce point (*Choix de serm. de la jeun. de Boss.*, p. 408, notice) sont de nature à incliner le nôtre, et toutefois nous sommes étonné que le judicieux critique se montre dans son *Bossuet orateur* (Liv. II, ch. IV, p. 396) un peu moins explicite. Ce discours, selon lui, « se *rapporterait* au 19 mars, *si* toutefois ce jour-là, fête de saint Joseph, il y avait eu sermon au Louvre. » Nous ne voyons pas ce qui

autorise son doute sur ce point. Le silence de *la Gazette* ne prouve rien et la prédication étant de rigueur, surtout le dimanche, la fête de saint Joseph ne put que la rendre cette année-là plus nécessaire encore.

MERCREDI (22 mars) : Sur **nos dispositions à l'égard des nécessités de la vie.** — *Cùm sublevasset ergò oculos...* (JOAN. VI, 5.)

Gandar rapporte ce sermon au Carême des Minimes en 1660. M. Lachat, au contraire, n'hésite pas à le placer en 1662, le quatrième dimanche. Mais, d'une part, les raisons de ce dernier sentiment paraissent faibles et nous laissent adopter la version de Gandar touchant le sermon du dimanche 19 mars; et, d'autre part, il semble impossible que le discours sur *nos dispositions*... n'appartienne pas au Carême de 1662. Il y est fait une allusion très-claire à la disgrâce du surintendant Fouquet survenue le 5 septembre 1661, comme à un fait récent; de telle sorte que ni avant, ni après la station de 1662 ce sermon ne trouve sa juste place. On peut, du reste, admettre que Bossuet l'avait repris pour ce Carême en y ajoutant le trait relatif à la destinée d'Assur précipité du plus haut faîte des grandeurs dans un abîme d'abjection et de misère. Donc, ne convenant point au 19 mars et ne pouvant toutefois être exclu de ce Carême de 1662, ce discours peut vraisemblablement revendiquer comme date le 22 mars, d'autant que le texte en est tiré de l'Évangile du dimanche précédent.

Nous ne savons, par exemple, où M. Rondelet a pris que la prédication eut lieu cette semaine-là les mardi et jeudi. *La Gazette* marque expressément le 22 et le 25.

SAMEDI (25 mars) : Sur **le Verbe incarné.** — *Sic Deus dilexit mundum...* (JOAN. III, 16.)

La prédication fut remise du vendredi au samedi à cause de la fête de l'Annonciation. L'orateur parla sur le mystère du jour. M. Lachat renvoie ce discours à l'année 1666;

mais la raison même qu'il invoque, à savoir l'allusion que contient ce discours aux folles amours du roi, confirme notre date. C'est précisément, en effet, dans cette même semaine, le 19, que le roi, « un manteau gris sur le nez, » était allé chercher Mlle de La Vallière réfugiée à Saint-Cloud et l'avait ramenée dans son carrosse. (*Mém.* de Mlle de Montpensier. — Collect. Petitot, 2e série, t. XLIII, p. 23. — *Mém.* de Motteville, *ibid.*, t. XL, 123.)

DIMANCHE DE LA PASSION (26 mars) : Sur **l'Efficacité de la pénitence.** — *Vides hanc mulierem...* (LUC. VII, 44.)

M. Lachat intitule à tort ce sermon « Premier pour les trois derniers jours de la semaine de la Passion. » Les prédications eurent lieu, cette semaine, le mercredi et le vendredi, selon la règle. Le roi n'y assista point.

MERCREDI (29 mars) : Sur **l'Ardeur de la pénitence.** — *Et ecce mulier quæ erat...* (LUC. VII, 37.)

VENDREDI (31 mars) : Sur **l'Intégrité de la pénitence.** — *Stans retrò secùs pedes...* (LUC. VIII, 38.)

DIMANCHE DES RAMEAUX (2 avril) : Sur **les Devoirs des rois.** — *Dicite filiæ Sion...* (MATTH. XXI, 5.)

Anne d'Autriche est mentionnée dans ce sermon en des termes qui prouvent la date que nous lui assignons et qui, d'ailleurs, n'est pas contestée. Bossuet ne prêcha plus à la cour que le Carême de 1666, et alors la reine-mère était morte.

VENDREDI-SAINT (7 avril) : Sur **le Testament de Jésus-Christ.** — *Hic est sanguis meus...* (MARC. XIV, 24.)

Gandar dit que le 9 avril 1662, jour de Pâques, il n'y eut point de sermon au Louvre et que cela était d'usage, — ce qui est vrai; mais il ajoute : « Le roi et la reine communiaient à Saint-Germain-l'Auxerrois et entendaient le sermon à Saint-Eustache, leurs deux paroisses, » — ce

qui est faux. D'abord Saint-Eustache ne fut la paroisse de Leurs Majestés que durant leur séjour au Palais-Royal. Et puis il était de règle qu'elles communiassent et entendissent la prédication dans la même église. Quant à cette année 1662, *la Gazette* dit expressément qu'Elles assistèrent le jour de Pâques au sermon de Dom Cosme à Saint-Germain-l'Auxerrois.

AVENT DE 1665.

— AU LOUVRE. —

Relevons d'abord ici l'erreur inexplicable et multiple dans laquelle est tombé l'abbé Vaillant : « Bossuet, dit-il, prêcha *quatre fois* les stations de l'Avent et *toujours* en présence de Louis XIV, *excepté en* 1665. » Or il est hors de doute que Bossuet ne prêcha que deux avents à la cour et précisément celui de 1665, où *la Gazette* mentionne la présence du roi le 29 novembre, premier dimanche. C'est même à cet Avent que Le Dieu rapporte le compliment que Sa Majesté fit tenir à Bénigne Bossuet, qu'il sut être venu au Louvre entendre son fils.

FÊTE DE TOUS LES SAINTS (1er novembre).

Bossuet, retenu à Metz, ne prêcha point ce jour-là. Le Dieu affirme à tort sa prédication. La cour entendit à Saint-Germain-l'Auxerrois l'abbé Thévenin.

PREMIER DIMANCHE (29 novembre) : Sur **la Nécessité de travailler à son salut**. — *Hora est jàm nos...* (ROM. XIII, 10,)

DEUXIÈME DIMANCHE (6 décembre) : Sur **la Divinité de la religion**. — *Cæci vident, claudi...* (MATTH. XI, 5.)

TROISIÈME DIMANCHE (13 décembre).

Il n'y eut point, ce jour-là, de sermon au Louvre. Bossuet, avec la permission du roi, était allé assister à son

que rien n'y indique la présence de Leurs Majestés. Mais *la Gazette* ne mentionne pas non plus cette présence jusqu'au 21 mars. Quant à placer ce sermon à la cour le *lundi*, comme fait M. Rondelet, cela est dénué de toute vraisemblance.

MERCREDI (17 mars).

La Gazette se tait absolument sur la prédication de cette première semaine. N'eut-elle point lieu ? Il n'est pas probable. Cependant tout indice nous manque à ce sujet.

VENDREDI (19 mars).

S'il y eut sermon ce jour-là au château, rien n'empêche de croire que Bossuet y prononça le panégyrique de saint Joseph, *quæsivit sibi Deus*... (I *Reg*. XIII, 13), dont c'était la fête. On sait que le roi, en 1661, avait « voulu honorer la mémoire de ce saint avec une nouvelle solennité. » Comment Bossuet, qui l'en avait remercié publiquement, eût-il, prêchant le jour de Saint-Joseph à la cour, omis de lui payer un nouveau et juste tribut ?

DEUXIÈME DIMANCHE (21 mars) ; Sur **la Parole de Dieu**. — *Hic est filius meus*... (MATTH. XVII, 5.)

Ce sermon a pu être prêché au Val-de-Grâce en 1663, ainsi que le veut M. Lachat, mais rien n'empêche qu'il ait été de nouveau prononcé à la cour en 1666. Il convenait de tout point à l'auditoire royal. Ce n'est là toutefois qu'une conjecture.

MARDI (23 mars) : Sur **l'Honneur**. — *Omnia opera sua faciunt*... (MATTH. XXIII, 5.)

Gandar rapporte ce sermon au carême de 1662, mais M. Floquet et l'abbé Vaillant sont d'un avis contraire. Ce dernier remarque judicieusement qu'il y a dans ce discours des compliments au roi sur ses faits et gestes, que ne justifierait pas assez une date antérieure. Louis XIV

sur laquelle Bossuet appelait sa propre attention. Ou les discours sur l'*amour des plaisirs* et sur la *charité fraternelle* ne furent point répétés en 1666, ou il devient comme nécessaire de leur adjoindre le sermon sur le *culte dû à Dieu* qui complète la série des sujets ayant trait à « la société du genre humain. » Bossuet aurait ainsi, en 1666, réalisé ce qu'il se prescrivait à lui-même, en 1662, touchant ces trois discours : « Le fond m'en paraît solide, mais il en faut changer la forme. »

QUATRIÈME DIMANCHE (4 avril) : Sur **l'Ambition**. — *Jesus ergò cùm cognovisset...* (JOAN. VI, 15.)

— Voir plus haut la note relative au sermon du 19 mars 1662 — voir aussi Gandar, *Choix de sermons...*, Notice, p. 140.

MERCREDI (7 avril) : Sur **la Mort**. — *Veni et vide...* (JOAN. XI, 34.)

On a beaucoup hésité, pour la date de ce sermon, entre les deux carêmes de 1662 et de 1665. Gandar adopte résolûment la première et M. Lachat la seconde. Mais une circonstance donne raison à ce dernier : c'est qu'on lit dans ce discours : « Voici la belle méditation du roi David. Sire, elle est digne de votre audience. » Or, le mercredi 22 mars 1662, le roi n'assistait point au sermon. Gandar, pour échapper à cette difficulté, est obligé de dire que Bossuet s'attendait à la présence du roi. Au reste, le style du discours trahit la grande époque de l'orateur. Quant à l'indication du ms. (*4 m* — c'est-à-dire, mercredi de la 4e semaine), elle s'applique aussi bien à 1666 qu'à 1662. Où M. Lachat paraît se tromper, c'est en rapportant ce discours au vendredi et non au mercredi.

VENDREDI (9 avril) : Sur **la possibilité d'accomplir les Commandements**. — *Si veritatem dico vobis...* (JOAN. VIII, 46.)

Ce sermon prononcé, selon M. Lachat, en 1660, aux Minimes, vise si particulièrement la cour qu'il y a lieu de le

croire répété plus tard à la cour même. Ce n'est là qu'une conjecture, mais d'autant plus plausible que ce discours par son texte, son sujet même et sa méthode, semble une introduction naturelle au discours suivant.

DIMANCHE DE LA PASSION (11 avril) : Sur **la haine de la Vérité.** — *Non potest mundus odisse vos...* (JOAN. VII, 7.)

C'est une deuxième rédaction du discours prêché en 1661 aux Carmélites sous ce texte : « *Si veritatem dico...* » (JOAN. VIII, 46).

MERCREDI (14 avril) : Sur **le Jugement de Jésus-Christ contre le monde.** — *Nunc Judicium est...* (JOAN. XII, 31.)

M. Lachat indique avec assez de raison ce sermon pour la semaine de la Passion 1666, mais il le place à tort le samedi. Il n'y avait point de prédication ce jour-là. Or, entre le mercredi et le vendredi nous n'hésitons pas, étant probable que Bossuet prononça le vendredi l'un de ses sermons sur la compassion de la sainte Vierge.

VENDREDI (16 avril).

En admettant l'hypothèse d'un sermon sur la compassion de Marie pour ce jour-là, il devient très-difficile de choisir entre les deux qui nous sont parvenus sur ce sujet. Nous inclinerions toutefois vers celui qui a pour texte : « *Stabat juxtà crucem...* » (JOAN. XIX, 25), à cause de sa composition qui paraît plus récente.

DIMANCHE DES RAMEAUX (18 avril) : Sur **la Justice.** — *Exulta satis, filia Sion...* (ZACH. IX, 9.)

La « réformation de la justice, » dont parle l'orateur, commencée en 1661, se poursuivit jusqu'aux ordonnances de 1667 qui l'achevèrent. Quant aux édits contre les duels, dont Bossuet félicite le roi, ils ne sont mentionnés par Louis XIV, dans ses *Mémoires*, qu'à l'année 1666.

VENDREDI-SAINT (23 avril) : Sur **le mystère de la Croix**. — *Justus perit et non est qui...* (ISA. XLVII, 1.)

DIMANCHE DE PAQUES (25 avril) : Sur **la Vie nouvelle du chrétien**. — *Consepulti enim sumus...* (ROM. VI, 4.)

Bossuet, ce jour-là, prêcha à la paroisse et probablement le sermon que M. Lachat rapporte au carême de 1660.

Un dernier sermon de Pâques fut prêché par Bossuet, en 1681, à Versailles, devant le roi, sur LES EFFETS DE LA RÉSURRECTION DE J.-C. — *Christus resurgens...* (ROM. VI, 9.) Aucun doute à ce sujet.

AVENT DE 1669.

— A SAINT-GERMAIN EN LAYE. —

FÊTE DE LA TOUSSAINT (1er novembre) : Sur **la Béatitude céleste**. — *Ut sit Deus omnia in omnibus...* (I COR. XV, 28.)

PREMIER DIMANCHE (1er décembre) : Sur **le Jugement universel**. — *Tunc videbunt filium hominis...* (MATTH. XXIV, 30.)

DEUXIÈME DIMANCHE (8 décembre) Fête de la Conception : — Sur **la dévotion à la sainte Vierge** (fondements et règles). *Fecit mihi magna...* (LUC. I, 49.)

Bossuet s'excuse dans l'exorde de ne point traiter le mystère du jour.

TROISIÈME DIMANCHE (15 décembre) : Sur **le Péché et l'état du péché**. — *Jàm enim securis ad radicem...* (LUC. III, 9.)

QUATRIÈME DIMANCHE (22 décembre) : Sur **la Pénitence**. — *Ego vox clamantis...* (JOAN. I, 23.)

JOUR DE NOEL (25 décembre) : Sur **les bienfaits de l'Incarnation.** — *Et hoc vobis signum*... (LUC. II, 12.)

Dans sa lettre du 4 janvier 1670, Charles Robinet marque expressément ce sermon du jour de Noël par Bossuet :

. . . . . Monsieur Bossuet,
Bornant ses sermons de l'avent,
Leur fit avec son style tendre
Encor des merveilles entendre
Concernant le Verbe incarné.

VI.

HENRIETTE DE FRANCE, Mme DE MOTTEVILLE ET BOSSUET.

— Se rapporte au tome I, page 526. —

Nous publions ici le texte authentique du ms. autographe de Mme de Motteville sur Henriette de France, qui servit à Bossuet pour l'oraison funèbre de cette princesse; et nous plaçons en regard les passages similaires du discours du grand orateur. On pourra juger ainsi du parti qu'il sut tirer de ces *Mémoires* faits pour lui.

(V. l'original aux Archives nationales, K. 1303, n° 2. — Musée des ant., vitrine 158.)

« *Mesmoires que jey donnés par lordre de Madame pour faire loraison funebre de la Reyne dengleterre.* 1669.

« La Reyne d'englete aussy tost après son mariage eust a soufrir quelques chagrins quy luy arriuerent par imprudence des personnes quy auoient eu lhonneur de la suiure quy lempescherent dabord de cognoistre les bonnes intentions du Roy son mary et lamour quil auoit pour elle. Mais leur esloignement layant mise en estat de se servir de ses lumieres naturelles quy estoient

« ..... Elle gagna le cœur du Roi son mari... comme elle possédait son affection

grandes elle jugea bien vite qu'il faloit faire son plésir de son devoir; comme elle cognut les louables calités du

— car les nuages qui avaient paru au commencement furent bientôt dissipés..... »

Roy son mary quy estoit honeste homme et quy laymoit, elle se dona entièrement a luy, et leur amitié a este sy grande quelle a esté admiree de toute lheuroppe. Une sy cordialle union entre des personnes Royalles, une grande paix dans ce royaume et de grandes richesses rendirent la Reyne denge pendant dix

« ..... Seize années d'une prospérité accomplie qui coulèrent sans interruption avec l'admiration de toute la terre... »

ou douze ans la plus heureuse princesse du monde, elle estoit belle, aymable, spirituelle, familliére, bonne, génereuse et liberalle, elle estoit honorée de tous ses sujets, et tendrement aymée de sés serviteurs particuliers. Cette grance prin^{ss} a este dans ces temps la le secours des exilés de france, et il i ana présentement encore Cour quy se souviennent de ces bontes avec beaucoup de recognoissance, elle a este la consolation de ceux quy en Engleterre ont soufert pour la Religion, elle les a proteges par sa puissance et soulages par ses Royales osmones. Je luy hé ouy dire qu'ayant alors de grands tresors quelle guardoit elle

« ..... Que de pauvres, que de malheureux, que de familles ruinées pour la cause de la foi ont subsisté pendant tout le cours de sa vie par l'immense profusion de ses aumônes!

mesme sous la clef toutte sa joie estoit d'en faire part a ceux quelle Vouloit gratifier, a ceux quy en auoient besoin et a ces serviteurs quelle vouloit bien dire ses amys. Un jour voulant secourir une personne de calite quy luy avoit fait cognoistre sa necessite elle prist elle-mesme un si grand nombre de jacobus que ne les pouuant pas porter elle sauisa datacher un cordon au sac ou elle en auoit mis et le trena jusques a ce quelle leust conduit derriere une

tapisserie, puis auertit la personne a quy elle vouloit faire ce bien de laler querir sens que ces femmes puissent le scauoir, elle estoit sure dans lamitié, segrette et fidelle a ceux quy se confioient en elle, je luy hé ouy dire quil faloit que les Roys fussent comme des confesseurs qui doivent tout scauoir et ne rien dire, que ceux quy les aprochent leur disent leurs necessites et leur montrent souuent leurs passions, leurs haines, leur malice et leur injustice par les mauuais offices qu'ils se font les uns aux autres et qu'il faut tant par charite que pour ne brouiller personne ne redire jamais rien de toutes ces choses; cette princesse a vescu auec le Roy son mary auec une douceur et une defferance admirable, elle ma fait lhonneur de me dire quelle pouuoit se vanter de ne lauoir jamais désobéy en la moindre de ses volontes, elle a partage avec luy et ces biens et ces maux, mais les derniers ont este beaucoup plus grands que les autres, elle a jouy de beaucoup de bonheur, elle a soufert ensuite les plus funestes disgraces, les plus grandes infortunes et les plus grands maux qui puissent arriver a une personne de cette naissance et on peut dire de cette grande princesse quelle a senty les deux estremites, du bien, et du mal. quent les peuples dengleterre se revolterent contre leur Roy la Reyne dengl[e] entra dans les chagrins du Roy son mary, elle fut la confidente de ces desplesirs, et sa consolatrice dans ces maux, elle nespargna ny ses veilles ny ses soins

« ..... Fidèle dépositaire des plaintes et des secrets, elle disait que les princes devaient garder le même silence que les confesseurs et avoir la même discrétion... »

« ..... Vous verrez dans une seule vie toutes les extrémités des choses humaines : la félicité sans bornes aussi bien que les misères;... tout ce que peuvent donner de plus glorieux la naissance et la grandeur accumulées sur une tête qui ensuite est exposée à tous les outrages de la fortune.... »

ny ses peinnes pour le secourir, quent le viceroy dirlande fut injustement ataqué par le parlemt, la Reyne gagnea au Roy plusieurs de ceux quy se trouuerent engages a la faction contrere, je luy he ouy dire quelle aloit seulle les soirs avec un flambeau a sa main parler aux rebelles quelle fesoit venir dans une chambre dune de ces Dames proche de la sienne et ceux quy y venoient quoy quils eussent à redouter leur propre crime quy les deuoit faire craindre destre arrestes, ils auoient tant de confience en sa parolle qu'ils nen fesoient nulle difficulte. En plusieurs rencontres cette grande Reyne obtenoit deux ce quelle desiroit, mais enfin ces miserables par le dereglement de leur esprit perdirent leur Roy et leur propre bonheur.

« ..... Tous les jours elle ramenait quelqu'un des rebelles; et de peur qu'ils ne fussent malheureusement engagés à faillir toujours parce qu'ils avaient failli une fois, elle voulait qu'ils trouvassent leur refuge dans sa parole..... Presque tous ceux qui lui parlaient se rendaient à elle; et si Dieu n'eût point été inflexible, si l'aveuglement des peuples n'eût pas été incurable, elle aurait guéri les esprits et le parti le plus juste aurait été le plus fort. On sait, messieurs, que la Reine a souvent exposé sa personne dans ces conférences secrètes... »

Aprés la mort du Vice Roy dirlande que les barbares firent mourir injustement, le Roy pour apaiser les troubles descosse fut conseille daler dans le Royaume pour y tenir les estats, il partit et envoya la Reyne proche de Londres a otland lune de ses maisons auec les princes ces enfens, pendant son sejour en ce lieu les parlementaires menderent a cette princesse quil seroit bon dens lapsence du Roy quelle leur mit les princes entre les mains et quils craignoient quelle ne les fist papistes, la Reyne leur respondit quils se trompoient que le prince auoit ses maistres et quelle ne le feroit pas papiste puis quelle scauoit bien que ce nestoit pas la volonte du Roy — En suitte

cela pour la forcer par la peur a sortir hors du Royaume
firent semblant quils auoient dessein de lenlever, pour
persuader de leur dessein ils enuoyerent un ordre de
ır part a un gentilhomme quy comendoit dans le vi-
ge ou estoit la Reyne de se tenir prest avec certain
mbre de peisans armes en estat de servir le Roy à leur
mmandem[t] et de les atendre jusques a minuit a la
rte du pais dotland ou il deuoit trouuer de la cavalerie
quy il leur estoit comende dobeir, ce gentilhomme
ıt aussy tost trouuer la Reyne luy montra son ordre et
y demande ce quil luy plesoit quil fist, la Reyne sens
stonner luy commende de ny point obeir et de se tenir
repos, ces principaux oficiers ce jour la estoient ales a
ıdres pour leurs affaires particulieres, elle enuoye aussy
st les auertir de la venir trouuer auec diligence et da-
ıner avec eux le plus de leurs amis quy leur seroit
ssible et de se rendre opres delle auant minuit, puis
t armer tous ses petits oficiers et sens montrer nulle
ur ala se promener dans le parc, ces oficiers vindrent la
ouuer, la nuit se passa fort tranquillement et on ne vit
ce dessein que quelque vint cavaliers quy parurent
ler autour du parc, pendant le sejour de la Reyne dans
.te maison elle s'occupa a
gner des creatures au Roy
particulier[t] le maire de
ndres quy dordinaire a
and credit dans Londres
parmy le peuple, le Roy
on retour descosse profitea
ses soins et de ses applications, il fut receu en triomphe
Londres avec de grandes marques de joye et d'amour,
prince le suiuyt a cheval et la Reyne dans son caroce
y prist part a sa gloire comme elle en auoit pris a ses
ınnes, mais cette tranquilite ne dura gueres parceque
esprits des factieux estoient trop opiniastres dans leur
idelité.

« ..... Elle avait encore gagné un maire de Londres dont le crédit était grand et plusieurs autres chefs de la faction..... »

Quent cette princesse vit que ces soins nempeschoient

point le progres de la revolte elle crut quil estoit a propos daler chercher du secours en holande dou elle en deuoit atandre, car despuis peu leurs majestes britanniq* auoient marie leur fille aynee agee seulement de dix ans au fils du prince dorange, elle quitta le Roy auec une doulleur bien sensible accompagnee de courage et de ce grand ceur quy ne la jamais abandonnee dans tous les malheurs de sa vie, elle fut une annee toutte entière en holande ou elle estoit allee en apparance pour mener la

« ..... Elle abandonna pour avoir des armes et des munitions non-seulement ses joyaux, mais encore le soin de sa vie... Elle se mit en mer au mois de février malgré l'hiver et les tempêtes; et sous prétexte de conduire en Hollande la princesse royale sa fille aînée qui avait été mariée à Guillaume d'Orange, elle va pour engager les États dans les intérêts du Roi, lui gagner des officiers, lui amener des munitions..... »

jeune princesse a son mary, mais en effet pour trouuer les moyens de secourir le Roy son mary, ce quelle fit en plusieurs manières, elle mit touttes ses piereries en gage et de cet argent joint a celuy quelle obtint du prince dorange elle en envoya au Roy de quoy armer quarante mille hommes, ce qui luy servit a leuer des trouppes dans lescosse, ensuitte de cela cette genereuse Reyne voulant tout de nouveau aler en engleterre partager les infortunes du Roy son mary, elle se mit en mer pour laler trouuer avec onze vesseaux remplis dargent et de munitions de guerre mais il plut a Dieu quy regne sur la mer et sur la terre et quy ordonne de la destinee des Roys comme il luy plest, que son dessein fut trauersse par une tempeste de neuf jours la plus forte et la plus terrible quy se soit jamais veue, la Reyne

« ..... Celui qui règne dans les cieux... est aussi le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois et de leur donner quand il lui plaît de grandes et de terribles leçons..... »

« ..... Je tremble au seul récit de la tempête furieuse

pendent ces jours la soufrit les frayeurs dune mort continuelle et casy certaine liee | dont sa flotte fut battue durant dix jours..... »

dens un petit lit ses femmes oprès delle liees de la mesme maniere, auec quelques uns de ses oficiers et des prestres et des capucins quelle auoit auec elle, la Reyne et tous les catoliques en cet estat se confesserent tout haut et lhorreur de la mort leur fesoit oublier la honte de publier leur peches dont ils receuoient lapsolution a chaque moment croyant que celui la deuoit estre le dernier de leur vie, jey ouy faire a la Reyne une estrange description de cette tempeste, elle ma fait lhonneur de me dire parlant de cela quon sacoutume a la mort de mesme quau autres auantures facheuses quy arriuent aux hommes, elle reuint enfin a la haye ou le vent la forca de descendre ayant perdu deux de ces vesseaux et celuy ou elle estoit estant casy tout brize et en estat de perir sy elle neut este jetee dans les ports de holande cest adire a la haye, elle fut quelques jours en fort mauvais estat et sens pouuoir marcher, mais cela nempescha pas cette courageuse princesse de se remettre en mer auec les vesseaux quy luy restoient et alors elle aborda heureusement en engleterre, elle descendit a un petit vilage auec dessein datandre en ce lieu des trouppes que le Roy luy devoit envoyer, larmée du parlement lauoit suiuie de pres assez longtemps, pour la prendre elle vint border le vilage, ou la Reyne estoit comme elle dormoit dans son lit et luy tirerent une sy grande cantite de coups de canon que la petite maison ou elle logeoit en fut toute percee, il falut que la Reyne[1] se leuast de son lit et quelle alast se cacher dens des rochers quy estoient un peu plus loing que le vilage et hors de la portee du canon, apres que les parlementaires lasses de batre ce

1. Le texte porte « cette mesme héroïne » effacé et au-dessus : « la Reyne. » Il semble que Mme de Motteville ne voulut pas anticiper sur le ton du panégyriste, ni dicter en quelque sorte à Bossuet son enthousiasme.

petit vilage se furent retires et que les trouppes du Roy furent arriuees la Reyne se mit a leur teste et comenda larmee, elle y vescut comme un general sans aucunne delicatesse elle mengeoit a descouuert et trestoit ces soldats comme ses freres, en alant trouuer le Roy elle assiegea et prist une ville quy estoit assez considérable et utile a son party, leurs Majestes britaniques se reuirent auec une grande joye et ce fut auec quelque espoir que leurs armees et leur argent leur feroient surmonter leur malheur, mais touttes ses forces se dissipperent et ne seruirent casy de rien, ils furent environs une annee ensemble puis ils furent contrains de se separer parceque la Reyne devint grosse et tomba par son chagrin et sa doulleur dens une maladie lenguissante quy ne lui permit pas de pouuoir demeurer avec le Roy son mary, elle vint a oxfort accablee de maux et de tristesse elle y acoucha de sa derniere fille de Madame que nous possedons a cet heure en france, les parlementaires la suiuirent en ce lieu et parurent vouloir lassiéger, si bien quelle fut forcee de se mettre sur mer et de se sauuer en france quoy quil y eust peu de jours quelle fut accouchee et dens un estat pitoyable, la Reyne Regente luy auoit desja enuoye a oxfort par Me Peronne sa sage femme vint mille pistolles auec touttes les choses necessaires dont elle crut quelle oroit besoin [1], la Reyne dengleterre envoya largent au Roy son mary et notre Reyne en redona dautre et receut cette princesse afligee auec toutte la bonte [2] quelle meritoit quon eust pour elle, la Reyne dengleterre en passant de son peis en france fut

1. « Il ne faut pas oublier de marquer cet endroit a lavantage de la feu Reyne mere et louer lunion de ses deux grandes Reynes. » (Note — à la marge — de Mme de Motteville.)

2. A la place de bonté, Mme de Motteville avait mis d'abord générosité qu'elle effaça, ce mot ne disant pas tout ce qu'elle voulait. Il y a d'autres ratures, mais sous lesquelles on ne peut rien découvrir. Elle tenait à ce que les passages effacés le fussent bien. Les premières pages sont beaucoup plus nettes et faciles d'écriture. Le format du ms. est un petit *in-folio*.

poursuiuie de ses ennemis et dens la creance quelle aloit estre prise par eux estant a font de calle pour se garantir des coups de canon, elle fit venir le pilotte elle lui comenda de ne point tirer et dauancer toujours chemin, et de metre le feu aux poudres sil voyoit quelle ne peut eschapper, souuent elle ma fait lhonneur de me dire qualors se souuenant destre chrestienne elle sen repentit et quelle ne loroit pas fait, mais elle ma auoue quen ce rencontre elle ne sentit rien de plus violent dens son ame que lhorreur que luy fit la pensee de se voir soumise a ses ennemis, mais enfin elle aborda heureusement en un port de bretagne.

Les premieres annees que cette princesse fut en france elle receut toujours de grands secours de notre Reyne et cette princesse malheureuse en enuoyoit au Roy son mary la plus grande partie ne retenant pour elle que ce quy luy paroissoit entierement necessaire a sa subcistance, la guerre civille quy survint en france quelque temps apres priua la Reyne dengl[t] de ce soulagement, si bien quelle tomba dans une extreme misere, ce quelle a soufert avec constance et force desprit[1], nous luy auons veu vendre touttes ses hardes lune apres l'autre, ces meubles et le reste de ces piereries et engager jusques au moindre choses pour pouuoir subcister quelques jours de plus; elle nous fit lhonneur de nous dire un jour estant dans les grandes carmelites quelle nauoit plus ny or ny argent a elle quune petite tasse dans quoy elle buuoit : quent elle perdit le Roy son mary elle soufrit une violente doulleur, et pleurant amerement elle me fit lhonneur de me dire comme jestois oprès delle que le Roy son mary auoit perdu son Royaume et sa vie pour auoir ignoré la verite, et que ce malheur estoit la cause de touttes les infortunes

1. Mme de Motteville avait d'abord mis : « avec une constance et une force d'esprit tout à fait belle. » Bien qu'écrivant sans doute à plume courante et pour l'intimité, on voit qu'elle y mettait encore quelque soin. La seconde rédaction est en effet beaucoup meilleure.

des Roys, estant a Ste Marie a Chaliot elle a pratique beaucoup de vertus, nous lauons veue prendre sens repugnance et sens chagrin le soin de sa despance quy a este en certains temps fort petite, elle en fesoit les contes et soccupoit a cela dens un esprit de penitence et dhumilité avec intention sens doute de loffrir a Dieu en reparation de lorgueil humain quy accompagne toujours les testes couronnees.

On luy a ouy dire souuent a Chaliot quelle remercioit Dieu tous les jours de deux choses, la premiere de lauoir faite chrestienne, la segonde de lauoir fait Reyne malheureuse, despuis plusieurs annees elle lisoit chaque jour un chapitre de l'imitation de Jesus et quent ce liure es toit fini elle rec mencoit disant que cestoit sa noriturre journaliere et quelle ne sen lassoit jamais, je scay quelle fit a Chaliot ilia quelques annees une confession generalle a une personne dune grande reputation de piete et que ce fut auec de grandes aplications et de tres solides desseins de sapliquer au soin de son salut, cette princesse auoit beaucoup desprit, il estoit vif, agreable et penetrant, sa conversation estoit libre et gaye, elle railloit de bonne grace et pour l'ordinaire il estoit difficile malgre linocence de son intention que le prochain ny feust un peu blessé. Mais nous auons re-

« .... Combien de fois a-t-elle en ce lieu remercié Dieu humblement de deux grandes grâces : l'une de l'avoir faite chrétienne; l'autre..... messieurs, qu'attendez-vous? Peut-être d'avoir rétabli les affaires du roi son fils? Non. C'est de l'avoir faite reine malheureuse..... »

«..... Aussi rappelait-elle souvent ce précieux souvenir par l'oraison et la lecture du livre de l'Imitation de Jésus où elle apprenait à se conformer au véritable modèle des chrétiens..... »

« ..... Rappelez en votre mémoire avec quelle circonspection elle ménageait le prochain et combien elle avait d'aversion pour les discours empoisonnés de la médisance. — Ceux qui la

marque qua mesure quelle auansoit dens la pieté a mesure aussy elle se retenoit de parler casy sur touttes choses, les dernieres annees de sa vie elle estoit deuenue scrupuleuse la dessus, elle examinoit ces parolles et paroissoit fort destachee de la vie, sens faire la devotte elle lestoit beaucoup soit chez elle ou dens le couuent, elle viuoit toujours avec la mesme regle, quent elle estoit a Chaliot outre ses prieres du matin elle ne manquoit jamais a loraison du soir et a complie. Une Religieuse de cette maison quy auoit lhonneur destre opres delle et de la seruir ma dit que dens le dernier voyage quelle y fit elle leur auoit dit un jour quil estoit vray que despuis quelque temps elle se sentoit toutte a Dieu, elle est morte dens un grand desir de pouuoir mourir dens ce couvent[1], elle cregnoit la mort, mais je ne doute pas que deuant Dieu et auec son confesseur elle ny penssat souuent car despuis cet iuer quelle a eu une grande maladie elle nous a dit souuent quelle voyoit bien quil faloit pencer a partir.

voyaient attentive à peser toutes ses paroles jugeaient bien qu'elle était sans cesse sous la vue de Dieu et que, fidèle imitatrice de l'institut de Sainte-Marie, jamais elle ne perdait la sainte présence de la Majesté divine..... »

Voila ce que je scay de cette grande princesse et je puis dire de plus que dens ces longues conuersations que jay eu lhonneur de faire avec elle sur touttes sorttes de chapitres, jay toujours recognu en elle des sentimens plains

1. « Il faut demander au père Lambert les dispositions de son âme sur la mort qu... » Mots rayés dans le texte autographe. On peut croire que Mme de Motteville jugea vite peu séant d'en appeler au témoignage de celui qui, en qualité de confesseur, avait reçu les plus intimes confidences de la reine et ne devait rien en divulguer, même à l'honneur de son illustre cliente. Saint-Simon parlant de l'oraison funèbre de Mme la Dauphine qu'avait prononcée à la Sainte-Chapelle, le 24 mai 1712, le P. de la Rüe : « On fut, dit-il, étonné de la lui voir entreprendre; la fonction n'était guère celle d'un confesseur. » (*Mém.*, t. X, p. 190. Édit. Chéruel. in-8.)

dhonneur et de bonté envers tous et particulier[t] envers ses domestiques. Jay veu en elle non seulement quelle auoit este fort fidelle a lamitie conjugalle, mais que ce souvenir occupoit toujours son esprit, il ma semble recognoistre en elle une grande purete de cœur ce quy se pouuoit juger par ses parolles et par beaucoup dhonnetete naturelle quy paroissoit dens ses sentimens; elle estoit cincère, parloit librement a ceux quelle estimoit, se familliarisoit beaucoup auec eux, mais sans perdre lair de la majeste, elle aymoit la verite, aymoit a la dire, et a lentendre, je norois jamais fait sy je voulois dire tout ce quy pouroit remplir lestime que je conserue pour cette princesse, je prie dieu quil luy donne la recompense de ses vertus et quil luy pardonne ses peches et luy face misericorde.

« ..... Confirmant par son témoignage la piété de la reine, ce prince très-éclairé a fait connaître en même temps à toute la terre la tendresse, l'amour conjugal, la sainte et inviolable fidélité de son épouse incomparable..... »

« ..... Quelle autre a mieux pratiqué cet art obligeant qui fait qu'on se rabaisse sans se dégrader et qui accorde si heureusement la liberté avec le respect. Douce, familière, agréable, autant que ferme et vigoureuse, elle savait persuader et convaincre aussi bien que commander et faire valoir la raison non moins que l'autorité..... »

Ma seur ma dit auoir eu auec la Reyne dengl[t] de profondes conuersations sur ses matieres de conscience, quen touttes elle a recognu quelle auoit une grande droiture dintentions auec des sentimens tres honestes, que son ceur estoit pur et quelle auoit lieu de croire delle que Dieu laueit sauuee des faiblesses ordinaires de la jeunesse, que lamour propre et la vanite ont accoustume de produire dans le ceur des femmes, elle ma dit de plus quelle auoit remarque que cette princesse auoit eu cette destinee dauoir este toujours seruie par des personnes dune humeur fort

opposee à la sienne, elle estoit vive et prompte et celles quy ont eu lhonneur destre a elle auoient naturellement de la paresse et de la lenteur, que la R[e] auoit sur cela une patience admirable et quoy quelle en soufrit beaucoup elle nen a jamais tesmoigne nul chagrin, du moins a leur esguard, quelle auoit un grand soin de ses domestiques et de les peyer fort ponctuelement des gages et apointemens quelle leur donnoit, elle auoit le mesme soin des autres a quy elle deuoit et ma seur et moy auons remarque touttes deux que cette princesse apres tant de grandeur viuoit en france contante et satisfaite dens sa solitude, quelle estimoit beaucoup plus que lesclat ou elle sestoit veue autrefois, car elle estoit destrompee du monde et cognoissoit parfaitement le neant des grandeurs de la terre, la derniere fois que jey eu lhonneur de la voir elle nous dit a ma seur et a moy quelle aloit sestablir a Chaliot pour y mourir et quelle ne vouloit plus pencer ny aux medecins ny auy medecinnes mais seulement a son salut.

« ..... Ainsi fait-il voir au monde le néant de ses pompes et de ses grandeurs;... »
« ..... Le monde une fois banni n'eut plus de retour dans son cœur..... »

VII.

HENRIETTE D'ANGLETERRE ET LE CHANOINE FEUILLET.

— Se rapporte au tome I, page 330. —

Le recueil ms. 23,348 (Fonds Fr. Bouh.) de la Bibliothèque nationale contient une relation des derniers moments de Henriette d'Angleterre et du ministère de l'abbé Feuillet auprès de cette princesse, relation écrite par Feuillet lui-même. Elle diffère peu de la version que publia ce chanoine en même temps que son oraison funèbre de Madame ; et ce récit constituant, en quelque sorte, un morceau d'éloquence chrétienne à la cour, nous croyons utile d'en transcrire ici les principaux passages.

Mme de la Fayette, racontant la mort si tragique de la duchesse d'Orléans, écrit : « M. Feuillet vint ; il parla à Madame avec une austérité entière, mais il la trouva dans des dispositions qui allaient aussi loin que son austérité [1]... » Par surcroît, M. Feuillet était

1. Ces dispositions étaient telles qu'au dire d'Ormesson (*Journ.* II, 593), Louis XIV s'adressant à Madame lui aurait dit : « Je ne suis pas un grand prêcheur, mais il me semble qu'en l'état où vous êtes la grande fermeté ne convient pas et il vaut mieux songer à mourir chrétiennement que fortement. »

accompagné du capucin confesseur ordinaire de Madame, lequel « se jetait dans des discours qui la fatiguaient. » Elle disait à « ce bon père, avec une douceur admirable : Laissez parler M. Feuillet, mon père, vous parlerez à votre tour. »

M. Feuillet parla, en effet, et tout à son aise, ainsi qu'on va le voir. Il nous faut son propre récit, fidèle sans nul doute et qu'il consigna comme un trophée, pour croire à la possibilité d'un ministère de consolation rempli de la sorte. Écoutons-le narrant ses propres faits et gestes à ce moment et dans ce lieu, avec une candeur qui toucherait au cynisme si elle n'était d'une sincérité capable de l'excuser jusqu'à certain point :

« Étant arrivé près de son lit, elle fit retirer tout le monde et me dit : — Vous voyez, M. Feuillet, en quel état je suis réduite. — En un bon état, lui répondis-je, Madame; vous confesserez à présent qu'il y a un Dieu que vous avez très-peu connu. — Il est vrai, mon Dieu, que je ne vous ai point connu, répondit-elle avec un grand sentiment de douleur. — Cela me donna bonne espérance. Je lui dis : — Eh bien, Madame, vous vous êtes confessée? — Oui, me répondit-elle. — Je ne doute point que vous ne vous soyez confessée d'avoir tant de fois violé les vœux de votre baptême. — Non, me dit-elle, je ne m'en suis jamais confessée et l'on ne m'a jamais dit que ce fût offenser Dieu. — Quoi, Madame, lui dis-je, si vous aviez fait un contrat avec un particulier et que vous n'en eussiez gardé aucune clause, ne croiriez-vous pas avoir mal fait? — Hélas! oui, me répondit-elle. — Celui-ci est un contrat que vous avez fait avec Dieu; il a été scellé du sang de Jésus-Christ. Les anges, à votre mort, vont vous représenter au jugement de Dieu cette promesse; ce sera sur cela que vous serez jugée. — Ah! mon Dieu, que ferai-je

donc ? dit-elle. Mes confessions et mes communions ont été nulles, je le vois bien[1]. — Votre vie n'a été que péché, Madame, lui dis-je ; il faut employer *le peu de temps qui vous reste* à faire pénitence. — Montrez-moi donc comment il faut faire, me dit-elle ; confessez-moi, je vous en prie. — Volontiers, Madame, lui dis-je.

« Pour lors, elle se confessa et je l'aidai, autant que le temps put le permettre, à faire une confession entière. Dieu lui donna pendant ce temps-là des sentiments qui me surprirent et lui fit parler un langage qu'on n'entendait point à la cour ; elle fit des actes de foi et de charité. Elle me demanda si je la jugeais capable de recevoir Notre-Seigneur, avec de grandes instances. Je dis qu'on allât appeler M. le curé ; pendant ce temps-là je lui parlai tout haut et je lui dis :

« — Humiliez-vous, Madame, voilà toute triomphante grandeur anéantie sous la puissante main de Dieu ; vous n'êtes qu'une misérable pécheresse, un vaisseau de terre qui va tomber et qui se cassera en pièces, et de toute cette grandeur il n'en restera aucune trace. — Il est vrai, mon Dieu, s'écria-t-elle. — Madame, lui dis-je, c'est ici où il faut avoir confusion de tous vos péchés passés. Je n'en fais nul compte, pourvu que vous ayez une grande douleur de les avoir commis et une ferme résolution de ne les jamais commettre. Vous avez péché mille fois[2] ; la miséricorde de Dieu ne s'arrête pas au temps ni à l'heure. Le *larron* est monté de la croix dans les cieux.

« Ces paroles remplirent son cœur de consolation et de joie qui parurent sur son visage. Elle demanda la croix

1. Ces mots *je le vois bien* ne sont séparés de ce qui les précède et les suit que par une virgule. Appartiennent-ils à Madame ou à l'abbé Feuillet ? Nous choisissons l'interprétation la moins défavorable à ce dernier. Toutefois le texte imprimé de ce récit paraît trancher autrement la question : « La princesse dit : ..... mes communions n'ont rien valu. — *Il est vray*, Madame, votre vie n'a été que péché. »

2. Le texte imprimé ajoute : — « repentez-vous mille fois. »

de laquelle la reine-mère s'était servie à sa mort; elle la baisa fort humblement.

« — Regardez, lui dis-je, Madame, l'auteur et le conservateur[1] de notre foi, afin, dit l'apôtre, que vous ne perdiez point courage. Une seule goutte du sang qui est sorti de ses veines mêlée avec une goutte de vos larmes est capable d'effacer tous vos péchés et toutes les pensées du monde. »

« En ce temps-là Notre-Seigneur arriva; elle l'adora profondément et dit tout haut : — Je suis indigne que vous veniez visiter une misérable pécheresse comme moi. — Oui, Madame, vous en êtes indigne, lui dis-je, mais il vous fait la grâce de préparer votre cœur avant que d'y entrer, par la contrition qu'il vous a donnée. Renouvelez votre cœur à la ferveur devant le Dieu de majesté. Anéantissez-vous devant le Dieu terrible et miséricordieux.

« On dit les prières ordinaires. Elle dit avec moi : *Confiteor* et reçut son Dieu avec un grand respect et une grande joie et ajouta : — Cependant que mon Dieu me donne mon jugement libre, que l'on me donne l'extrême-onction. — Volontiers, Madame, lui dis-je. — Eh! mon Dieu, que l'on me fasse la charité de me saigner au pied; j'étouffe. — Laissez faire le médecin, Madame, lui dis-je, ne pensez plus à votre corps; sauvons seulement votre âme.

« Cependant les médecins trouvèrent à propos de la saigner. — Voilà, dis-je, les prémices de ce sacrifice qu'il faut offrir à Dieu. Offrez-lui ce sang que vous allez répandre, comme Jésus-Christ a offert le sien sur la croix pour vos péchés. — Mon cœur, ajouta-t-elle, est soulagé.

. . . .

« Quand on lui appliquait les saintes huiles, je lui disais en français : — L'Église demande à Dieu qu'il vous pardonne les péchés que vous avez commis par tant de mauvaises paroles, par les plaisirs que vous avez pris aux

1. Le copiste s'est trompé manifestement. Il devait écrire *consommateur*. On ne peut croire que Feuillet ait ignoré ou mal cité ce texte célèbre de saint Paul.

parfums et aux senteurs, par tant de regards illicites, pour avoir entendu tant de rapports et de médisances, par les ardeurs de la concupiscence, par tant de mauvaises œuvres, et par des attachements qui étaient défendus par la loi de Dieu. On huilait les athlètes quand ils entraient dans le lieu du combat; vous voilà sur le champ de bataille, vous avez en tête de puissants ennemis. Il faut combattre aidée de la grâce de Jésus-Christ et il faut vaincre. »

« Elle fit pour lors de nouveaux actes de foi, d'espérance, d'amour. — Mon Dieu, dit-elle, mes grandes douleurs ne finiront-elles pas bientôt? — Quoi, Madame, vous vous oubliez; il y a vingt-six ans que vous offensez Dieu et il n'y a environ que six heures que vous faites pénitence. Dites plutôt avec saint Augustin : Tranchez, taillez, que le cœur me fasse mal; que je ressente en tous mes membres de sensibles douleurs, que le pus et l'ordure coulent dans la moelle de mes os, que les vers grouillent dans mon sein; pourvu, mon Dieu, que je vous aime, c'est assez. J'espère, Madame, que vous vous souviendrez des promesses que vous faites présentement à votre Dieu. — Oui, Monsieur, me dit-elle, je le promets et je vous conjure, si Dieu me renvoie la santé, ce que je ne crois pas, de me sommer de les entretenir, si j'étais assez malheureuse de ne pas les pratiquer. — Madame, quoique vous deviez être dans la disposition de souffrir davantage, s'il le faut, je vous *puis assurer que vos peines finiront bientôt.* — A quelle heure, me demanda-t-elle, Jésus-Christ est-il mort? — A trois heures, lui dis-je. — Peut-être me fera-t-il la grâce de mourir à pareille heure. — Ne vous mettez pas en peine de cela, Madame, il faut supporter la vie et attendre la mort avec patience. »

« En ce temps-là elle prit le dernier breuvage que les médecins lui donnèrent, et là-dessus M. l'Évêque de Condom arriva[1]. Elle fut aussi aise de le voir que lui affligé

1. Il était temps. Toutes ces paroles avaient dû l'épuiser. Vit-on jamais persécuter de la sorte une mourante?

le la voir aux abois; il se prosterna contre terre et fit une prière qui me charma[1].

« Il l'entretenait des actes de foi, de confiance et d'amour. Elle se retourna un peu, et comme il eut cessé, elle lui dit : — Monsieur, croyez-vous que je ne vous entende pas, parceque je me suis retournée ? Il continua encore un peu; elle dit qu'elle eût bien voulu reposer. Pour lors M. de Condom se leva pour aller un peu prendre l'air[2]. Elle se retourna un moment vers moi. — Je vous prie, me dit-elle, qu'on appelle M. de Condom. Puis s'adressant à moi, me dit : — M. Feuillet, c'est fait de moi à ce coup-ci. — Eh bien, Madame, lui dis-je, n'êtes-vous pas bien aise d'avoir accompli en si peu de temps votre course après un si petit combat ? Vous allez recevoir de grandes récompenses. M. de Condom arriva; mais elle ne parlait plus; il commença à dire les prières de la mort. Je *lui parlais sans cesse*, et en deux ou trois instants elle rendit son âme à Dieu[3]. »

1. Combien cette prière muette et silencieuse est éloquente et qu'elle en dit long sur le tact de Bossuet. On peut s'étonner que Feuillet ait pu en être charmé, tellement il lui vint peu à la pensée de prier pour cette malheureuse princesse avant de l'accabler de ses dures et injustes remontrances. Mais la niaiserie de cet homme paraît jusque dans la tranquille candeur avec laquelle, après avoir narré son ministère auprès d'Henriette, il raconte celui de l'Évêque de Condom sobre de paroles et ne proférant que celle de la paix et du pardon.

2. Il paraît que le saisissement et le chagrin de voir Madame en cet état avaient plus qu'affecté Bossuet. Il s'était trouvé mal; sa sortie *pour prendre l'air* est du moins expliquée ainsi par M. Floquet.

3. La version du chanoine et celle de Mme de la Fayette diffèrent ici quelque peu. En effet, d'après celle-ci, M. de Condom, après sa rentrée auprès du lit de Madame, lui parla « et elle lui répondait avec le même jugement que si elle n'eût pas été malade, tenant toujours le crucifix attaché sur sa bouche. » Il n'est pas probable que Mme de la Fayette se soit méprise au point de prendre Feuillet qui s'attribue les suprêmes paroles de Madame, pour l'Évêque de Condom. On ne peut supposer d'ailleurs que Bossuet se fût assez éloigné de la chambre de l'auguste malade pour que rentrant au premier signe il la trouvât en un moment sans voix, sans mouvement, presque morte.

Trois mois après (septembre 1670), Feuillet prononçait à Saint-Cloud l'oraison funèbre de cette infortunée princesse. Elle est en tout conforme à ce que révèle de lui son récit des derniers instants de Madame. Le ton en est âpre et dur ; le fond en est décourageant.

Sur ce texte : « *O altitudo divitiarum...*[1] etc., » l'orateur exposait cinq effets de la grâce envers les prédestinés pour les conduire au salut ; et ces cinq effets, selon lui, s'étaient rencontrés chez Madame. A la bonne heure, mais le pis était une désolante exposition du mystère de la prédestination. Elle touchait au fatalisme ; en voici le fond : Nous méritons tous la damnation. Or pourquoi les uns sauvés et les autres perdus ? Parce que la grâce est donnée à ceux-là et refusée à ceux-ci. Et quel en est le motif ? Le bon plaisir de Dieu. Mais n'y a-t-il point coopération ou non-coopération de notre part dans cette inégale répartition de la grâce ? Oui. L'un veut et l'autre ne veut pas. Et d'où vient cette différence ? De ce que la volonté de l'un est préparée et non celle de l'autre. Mais la raison de cela ? C'est que Dieu fait miséricorde à qui il veut et frappe d'endurcissement qui il lui plaît.

Feuillet ne sort pas de là. Et il déclare s'appuyer sur le VIIIe chapitre du livre de *la Prédestination* de saint Augustin. Il cite même à la marge le texte, où il s'agit du baptême : « *Cupientibus, festinantibus parentibus, nolente Deo non datur, quia antequàm detur expirat*[2]. » Aussi le panégyriste se croit-il très-généreux en s'é-

1. *Rom.* 11.
2. S. August., *Epist.* CV.

criant vers la fin de son discours : « Nous voyons bien *quelques* princes, *quelques* princesses et *quelques* rois qui ont été sauvés... ; » mais à quel prix! « Saint Louis ne chassa-t-il pas de sa cour les farceurs et les comédiens? » Puis s'adressant à l'archevêque de Paris, M. de Péréfixe, qui officiait, il le prenait en quelque sorte à témoin de sa doctrine : « Vous, lui dit-il, qui remplissez une des premières chaires de l'Église, qui dans le catéchisme que vous donnez à vos diocésains, leur ordonnez après la communion de renouveler les vœux de leur baptême... »

Il paraîtrait que l'archevêque, à cette apostrophe, aurait ébauché une sorte de protestation, puisque Feuillet, en imprimant son discours, crut devoir mettre à la marge ceci : « Je crus que Mgr l'archevêque disait quelque chose au diacre, ce qui m'obligea de lui dire : Ne vous en *repentez* point, Monseigneur; vous avez parlé comme les *autres Pères* de l'Église. » On voit qu'au besoin l'austère moraliste savait brûler quelque grain d'encens.

VIII.

LETTRE AU R. P. LE TELLIER, CONFESSEUR DU ROI, SUR L'ÉTAT DE LA FRANCE EN 1710; — EXTRAIT DE LA LETTRE DE M. D'AGEN A M. DE PONTCHARTRAIN ET FRAGMENT D'UN JOURNAL DE GILLES HUREL.

(Bibl. de l'Arsenal, Ms. 73, T. F. *Mél. pol. et relig.*, p. 369.)

— Se rapporte au tome II, page 176, *note*. —

Cette lettre n'est point signée, mais le ton dont elle est écrite empêche qu'on ne la suppose anonyme. De plus elle est dictée avec une certaine autorité. Comme elle atteste, d'ailleurs, le même copiste que la lettre qui la suit intitulée : « *Extrait de la lettre de M. d'Agen à M. de Pontchartrain,* » et que le style en paraît tout semblable, il n'y a guère de témérité à la croire émanée de l'évêque d'Agen, qui était le successeur de Mascaron, mort en 1603.

« La mort du P. de la Chaize avait un peu relevé l'espérance; c'était un fade adulateur dont le grand âge avait diminué la raison et même la religion, qualités si nécessaires pour conduire un prince selon les maximes de l'Évangile. On s'attendait, mon R. P., qu'avec la supériorité d'esprit et l'intégrité des mœurs qui brillent en vous on aurait un changement considérable dans l'État, et que par vos conseils, vous rendriez à la France le calme qui lui est ôté depuis si longtemps. Est-il si difficile de faire

entendre à un roi qu'on nomme très-chrétien la force de ses devoirs; et ne peut-on lui inspirer tout ce qui peut rendre le repos à ses peuples. Tout est renversé, la justice ne se rend plus; l'iniquité domine, les lois sont presque abolies; tout se fait par brigue ou par argent; rien par rapport à Dieu qui doit être notre premier mobile. Songez-vous bien, mon R. P., aux devoirs de votre état qui sont d'avertir le prince de tant de malheurs dont vous répondrez devant cet Être suprême; de tous les abus qui irritent si justement sa colère, qui ôtent la subsistance à tant de malheureux, confondant le riche avec le pauvre en ôtant à l'un le moyen d'assister l'autre et ne laissant à tous que la triste consolation de souhaiter la mort, pour ne pas être témoins des horreurs dont on est menacé. Mettre sous la main du partisan la nourriture que le Seigneur donne avec tant d'abondance à ses créatures, empêchant qu'ils ne subsistent! Hélas! il semble que le divin Sauveur ait maudit le blé depuis ce pernicieux dessein. Sa main s'appesantit : l'usure, la fraude, la concussion inondent le royaume; le peuple gémit sous cette tyrannie plus dure que tout ce que nous voyons dans l'histoire. Les entrées excessives, le pain où personne ne peut atteindre; le sel, le bois, enfin tout d'un prix outré. Les menues graines qui nourrissent les animaux sont sous la main du publicain sans qu'on fasse attention que les animaux, par leur travail, entretiennent une infinité de pauvres. On a violé la foi publique en prenant l'argent de tant et de tant de familles qui languissent et sont obligées de mendier, ne pouvant être payées du prince en qui elles avaient toutes leurs confiances. Les espèces frappées et répandues par l'ordre du prince se trouvent trop légères à présent et se pèsent pour lui en faire un gain plus considérable. On ne double les subsides et les impôts que pour enrichir une troupe de vautours qui ne sont jamais rassasiés. O Dieu, quelle cruauté! Pouvez-vous voir aux pieds de votre tribunal l'auteur de tant de maux sans lui en faire connaître l'extrême conséquence? Fuyez, mon R P.,

un si dangereux écueil. Si vous ne pouvez faire entendre la voix du pasteur, abandonnez la brebis et gardez-vous bien de la recevoir dans le bercail; Dieu vous en ferait rendre un compte effroyable. Je sais bien que vous n'avez que la voix du conseil, mais avertissez et faites connaître la difficulté de réparer tant de violences et vexations. Fulminez, anathématisez ou retirez-vous, car, sans cela, vous serez responsable de la perte de tant de malheureux, qui périssent tous les jours de faim et de misère. Que le roi fasse cesser les cruautés exercées sur son peuple, et ce même peuple, oubliant tout ce qu'il lui a fait souffrir, lèvera les mains au ciel pour lui obtenir une bonne mort. Le temps est proche, mon R. P., vous n'avez pas un moment à perdre. Tonnez, menacez. Quelle douleur pour nous si ce prince mourait sans faire pénitence et sans rendre à son peuple la justice qu'il lui doit. Faites-lui faire de sérieuses réflexions sur sa vie passée et sur la réparation qu'il en doit à Dieu et au monde. Faites-lui entendre que la bonté qu'il aura pour ses peuples, le Seigneur l'aura pour lui. Faites-lui bien comprendre qu'en diminuant les impôts, en payant les dettes, en rétablissant la confiance, en punissant l'usure et la fraude, en empêchant que les traitants ne profitent des deux tiers de ses droits, l'argent deviendra plus commun, le commerce se rétablira, l'ouvrier gagnera du pain, tout sera dans l'ordre de la Providence, on reprendra de nouvelles ardeurs pour son service; il sera béni et Dieu sera glorifié. Il sera plus que jamais l'amour de ses peuples et ses délices, et il méritera de finir sa vie entre les mains de sa divine miséricorde.

Après tout, mon R. P., vous pensez ce que nous pensons; les choses en l'état qu'elles sont ne peuvent pas durer. Tout souffre; tout murmure; une populace au désespoir est à craindre; on n'ose dire ce qu'on prévoit. Pour nous, nous souffrons avec soumission par l'attachement que nous avons à un prince qui ne sait pas jusqu'où va la misère. Ayez la force de le lui apprendre, mon R. P.;

c'est votre mission. Elle est délicate, j'en conviens, mais il y va du salut du roi et du nôtre, et peut-être de celui de tout le royaume. Dieu vous inspirera tout ce que vous devez dire si vous osez, pour sa gloire, entreprendre une ouvrage si difficile. Le temps passe, mais l'éternité malheureuse est effroyable. Vous ne pouvez l'éviter qu'en parlant comme le prophète Nathan au roi David : il lui fit faire une pénitence proportionnée à ses crimes. J'espère que vous ferez attention, mon R. P., à tout ce que j'ai l'honneur de vous dire. Je prie Dieu qu'il anime votre zèle et qu'il vous comble de ses bénédictions. »

Le début de cette lettre découvre le peu d'amour de son auteur pour les Jésuites, et sa teneur générale indique assez la raison d'une telle antipathie. Si nous ne nous trompons, en effet, elle n'est point exempte d'une certaine rigueur qui était, en tout, le contrepied de la morale jésuitique. L'évêque, à la vérité, se serait gardé d'avouer, en supposant qu'elles fussent réelles, ses attaches jansénistes; mais elles transpirent malgré lui tout au long de cette épître « à M. de Pontchartrain » que nous avons indiquée plus haut et dont il est pour le moins curieux de donner ici l'analyse, d'après l'extrait même que contient le ms. de l'Arsenal.

L'évêque d'Agen, qui paraît en cela obéir à une préoccupation personnelle, distingue d'abord quatre sortes de jansénistes, « selon les différentes idées qu'il plaît à plusieurs de s'en former : » — La première de ceux qui réellement le sont, adhérant aux doctrines condamnées par les institutions des papes ; — la deuxième dite en Flandre des Rigoristes, en France

ment aux règles et canons de l'Eglise.
blâmables, les autres dignes de toute
qu'on ne laisse pas de faire passer po
— La troisième de « ceux qui à tort et
clarent contre les Jésuites, sans rime
La quatrième de « ceux qui croyant
Jansénistes gens d'esprit s'imaginent p
biles en parlant bien et avantageusen
livres et de leurs personnes et se me
direction et passent pour être du parti.
peut appeler le jansénisme des femme

« De ces quatre sortes, ajoute M. d'
sont des hérétiques qu'il faut punir; le
en a porté le jugement qui convient;
sont des malades qu'il faut guérir; les
orgueilleux qu'il faut humilier. »

Il paraît évident que le groupe de «
tachent scrupuleusement aux règles
l'Église » c'est-à-dire qui sont purem
ment catholiques, n'est là que pour ré
que accusation, ou insinuation, port
contre l'auteur lui-même de la lettre
objet d'en faire soit dans le passé, soit d

se flattât d'observer scrupuleusement les règles et les canons de l'Église.

Il paraît non moins clair que l'impartialité dont l'évêque faisait preuve en énonçant la troisième catégorie, « ceux qui à tort et à travers se déclarent contre les Jésuites, » avait moins de fond que de surface, puisque après cette répartition d'ailleurs spirituelle des Port-Royalistes la lettre devient subitement une charge à fond de train contre la compagnie qu'il accuse auprès du chancelier d'avoir ajouté à ces quatre classes une espèce particulière, « celle de ceux qui ne crient ni ne déclament contre les Jansénistes. » Il cite en preuve le fait d'un certain père Cauran qui, à Sens, disait à un prêtre doué de cette modération qu'« être ainsi amphibie » c'était « donner dans le parti » et qui lui citait le fameux texte : « *Qui non est mecum contrà me est.* »

Cela fait, l'évêque d'Agen en vient spécialement au livre du P. Quesnel qui lui fournit une nouvelle et ample matière d'accabler les Jésuites. Il ne veut point défendre ce livre, mais il s'étonne qu'on accuse M. le Cardinal de donner dans ces opinions nouvelles parce qu'il l'a approuvé. Il faut se reporter, dit-il, au temps de cette approbation; alors le livre était entre les mains de tout le monde, témoin ce fait « qu'il sait d'original, » à savoir que le P. de La Chaise, pendant deux ans au moins, en a pris le sujet de ses méditations ; témoin encore ce qui lui advint à lui-même au cours d'une tournée épiscopale dans son diocèse. Il séjourna chez des seigneurs qui de très-bonne foi lisaient Quesnel depuis dix ans et lui dirent que les Jé-

suites l'avaient tant estimé que le Père N., qui est prédicateur[1], leur avait assuré qu'il en avait tiré ses meilleurs sermons. « Et quand il en a affaire, ajoutait l'un d'eux, il vient chez moi et m'emprunte mon livre... Il me l'a même gardé quelquefois pendant dix mois. Je sais, des Jésuites mêmes, que le compagnon du recteur d'une des premières villes du royaume lut ce livre et le trouva si fort de son goût qu'il en prenait les sujets des méditations pour ses novices. »

Malgré cela, rien n'égalait le zèle de la Compagnie contre quiconque n'abondait pas dans son sens. L'évêque cite qu'un jour, à la cour, un Jésuite qui y avait un emploi, affirma qu'il y avait dans le royaume deux cent cinquante-deux ou trois mille Jansénistes, et quelqu'un ayant paru douter de ce chiffre, peu s'en fallut qu'il ne fût à l'instant « ajouté sur le registre » des Jansénistes, « registre et listes funestes qu'ils envoyaient au roi. » M. d'Agen s'élève fort contre ces odieuses menées et réclame énergiquement la protection et la justice de Sa Majesté. Sur quoi il cite ce trait fort curieux :

« Quand je fus près de partir de Paris pour venir dans mon diocèse, le roi me chargea par l'entremise de M. le cardinal de Noailles de m'informer d'un très-saint ecclésiastique d'un diocèse voisin qu'on avait proposé à Sa Majesté comme très-capable de gouverner une église. Dès que je fus arrivé, je m'informai jusqu'au scrupule de la vie, de la conduite, des mœurs, de la capacité et des opinions particulières de ce digne prêtre... Je fus ravi

1. Le P. Noël ou le P. Noet, sans doute.

dire tant de bien... mais je fus surpris d'ap-
le roi était prévenu et qu'on ne l'accusait de
que de jansénisme.. Je crus devoir faire des
s toutes nouvelles. Partout on m'en disait du
fis faire des retraites publiques dans mon
; une retraite à 300 de mes curés dans mon
gen. Rien de janséniste. Après bien des re-
ici ce que j'ai découvert : Il avait un frère ou
icaire dans une ville du même diocèse. Un jé-
cha, avança des propositions condamnables;
rop zélé monta en chaire après lui et le ré-
it assez, bien que l'oncle eût blâmé le procédé
»

it le sceau à son témoignage, ou plutôt à
toire, l'évêque d'Agen ajoute :

ouviendrai toujours de ce que j'ai vu à la cour.
space de dix ans un prêtre habitué d'une pa-
ris qui venait régulièrement toutes les fêtes
le roi avait coutume de communier. Il ne
as de se présenter avec les autres ecclésias-
faire ressouvenir de lui le P. confesseur et
oi et lui procurer quelque bénéfice. Je le pres-
re sur quoi il pouvait fonder son espérance.
dit que depuis dix ans il était à la chasse des
.. »

n termine en disant à Pontchartrain qu'il
ande aucun secret sur ces *Mémoires* qu'il
et que lui-même les communiquera. Il
chancelier à agir en conséquence pour la
des gens de bien.

à quel degré s'étaient envenimées ces que-

relles et comment aux invectives portées jusque dans la chaire par les jésuites répondaient les récriminations non moins vives de leurs adversaires. C'est un chapitre qui ne tiendrait pas moins de place dans l'histoire religieuse du XVIIe siècle que celui des accusations, des attaques et des répliques passionnées, des personnalités âpres que nous croyons parfois être le monopole de notre temps, mais qui s'élevaient alors à un rare diapason.

Les exemples en abonderaient sous notre plume, pour peu qu'elle s'y complût. Et encore n'aurait-elle pas besoin de se mouvoir dans le cercle des faits publiés. Que de notes enfouies dans nos archives, du genre de celle que nous révèle fortuitement le recueil ms. 5845 Fr. de notre bibliothèque nationale.

Elle fait partie d'un journal rédigé de 1689 à 1692 par « Gilles Hurel, prêtre bachelier, prieur de Montaut et Châtillon, originaire de Chanu, vicomté de Dompfront, diocèse de Bayeux en Basse-Normandie, demeurant à Paris rue du Bouloy » et elle a trait à la mort du souverain pontife qui avait le plus résisté aux vues de Louis XIV. Voici de quel ton cet ecclésiastique sanguin, qui se faisait « saigner pour trop de réplétion, » ainsi qu'il veut bien nous l'apprendre, consignait le trépas et appréciait le défunt :

« Août 1689. — Le roi reçut un courrier extraordinaire de Rome le 23e du courant, qui apporta l'heureuse nouvelle pour la France et la religion qu'Innocent XI pape, nommé Odescalchi, était mort le 12 du même mois. Dieu veuille lui pardonner ses péchés. C'était un ennemi mortel et irréconciliable de la France, qui n'avait aucun bon

sentiment de la religion qu'en apparence, fort hypocrite, fort soupçonné d'être fauteur secret du calvinisme et du quiétisme, intime ami de la maison d'Autriche et ami caché du prince d'Orange. »

Et après ce beau panégyrique, que pouvait faire l'irrévencieux abbé sinon graver sur la tombe du pontife une épitaphe du même goût? Il en composa deux, dont l'une en français, que voici :

Passant, ci-gît sous cette pierre
Un des successeurs de saint Pierre,
Qui fit plus de mal que de bien.
Il fut autrefois Janséniste,
Puis Huguenot, puis Quiétiste
Et maintenant il n'est plus rien.

IX.

L'ABBÉ BOILEAU ET MMGRS DE NOAILLES.

— Se rapporte au tome II, page 130. —

Nous trouvons, dans le Recueil ms. 23,208 Fr. de la bibliothèque nationale, toute une correspondance adressée à Jean-Baptiste-Louis-Gaston de Noailles, évêque-comte de Châlons, pair de France, qui jette assez de lumière sur l'abbé Boileau et son fameux livre pour que nous en donnions ici quelques extraits. De ces lettres, les unes sont de l'abbé de Beaufort, archidiacre de Châlons, qui avait quitté ce diocèse pour revenir à Paris auprès de Louis-Antoine de Noailles, frère du premier ; les autres, au nombre de vingt-huit, sont de Boileau lui-même qui les écrivit de 1694 à 1701; et elles nous montrent leur auteur sous un jour qui s'accorde peu soit avec ce que dit de lui Saint-Simon, soit avec l'esprit sectaire que suppose son pamphlet, soit enfin avec la dissimulation profonde et l'espèce de trahison domestique dont il se serait rendu coupable. Leur authenticité n'est cependant pas douteuse, et c'est précisément à cause de la difficulté morale qu'elles soulèvent que nous avons cru devoir en mettre sous les yeux du lecteur de courts fragments.

Voici d'abord, au sujet du livre, ce qu'écrivait l'abbé de Beaufort :

12 janvier 1699. — « Je vous écrivis, monseigneur, il y a quelques jours, touchant les libelles sans nom que l'on répand depuis quelque temps et d'un entre autres dont vous entendriez parler. Il est contre Monseigneur l'archevêque, sous le titre de *Problème à Monsieur Boileau de l'archevesché : A qui l'on doit croire de L. A., évêque de Chaalons, approuvant le livre du P. Quesnel ou de L. A., archevêque de Paris, condamnant le liure de l'Exposition de la foi?* L'on y veut faire voir que les mêmes propositions, condamnées dans le dernier livre, sont approuvées dans le premier, et la conclusion est que l'archevêque de Paris est le plus grand janséniste du monde ou un extravagant. Le *Problème* a été imprimé à Lille et on en a envoyé quelques exemplaires à Paris, et entre autres deux à monseigneur l'archevêque qui n'en voulait point parler jusqu'à ce qu'il y fût répondu; mais comme il a été divulgué par les exemplaires qui en sont venus, il a été obligé d'en avertir M. le premier Président qui, sur les plaintes faites par M. l'avocat général et ses conclusions, a fait donner un arrêt qui condamne le libelle à être lacéré et brûlé par la main du bourreau avec les peines ordinaires contre l'auteur, le libraire, etc. L'arrêt a été exécuté ainsi dans la place du Parvis Notre-Dame. S'il est imprimé avant que ma lettre parte, je vous l'envoierai. On travaille cependant à y répondre, et un habile théologien en est chargé. L'ignorance et la malice de l'auteur du libelle y seront confondues. Jusques ici, cet auteur est inconnu et l'ouvrage est désavoué par *ceux* qui en pouvaient être soupçonnés. Mais on travaille à avoir des preuves et l'affaire pourrait avoir de grandes suites. Il paraît une indignation générale contre le libelle et beaucoup d'affection pour Monseigneur l'archevêque. Le libelle est fort difficile à avoir ici. M. de Paris a été obligé de donner les deux qu'il avait pour l'exécution. Si je puis le faire copier, je vous l'en-

verrai. Cependant, il pourrait vous en être venu de Flandres où il a été assez répandu. Voilà, seigneur, les récompenses des bons ouvriers. On les paye dans ce monde-ci en calomnies, comme on en a répandu contre leur maître... »

Six jours après, le 18 janvier, l'abbé de Beaufort mandait ceci :

« ... Voici enfin le nom de M. Boileau imprimé seulement d'hier au soir ou de cette nuit, après avoir passé par les flammes, digne traitement de son mérite. »

Cette phrase reste pour nous un peu énigmatique. Veut-elle dire que l'ouvrage qui portait ce titre : *Problème à Monsieur Boileau*, venait d'être reproduit par la typographie, malgré et après sa condamnation? Cela est au moins douteux. Signifie-t-elle que, perçant le voile de l'anonyme, on avait imprimé et affiché le nom de l'abbé Boileau comme étant celui de l'auteur du libelle? On pourrait le croire, si le correspondant n'ajoutait :

« Vous verrez, dans la réquisition de M. d'Aguesseau, toute la matière du libelle que je ne puis vous envoyer, n'en ayant pas même un pour moi. Le réquisitoire fait honneur à M. l'avocat général. Pour ce qui regarde l'auteur, personne ne se vante de l'être, le public en soupçonnant de certaines gens qui crient très-haut qu'on leur fait tort et qui se promettent de faire toutes les diligences possibles pour découvrir le véritable auteur afin de s'en disculper. On travaille en Sorbonne à une réponse qui sera de bonne main et qui doit paraître bientôt [1]. »

1. Cette réponse devait être indirecte, ainsi que le dit de Beaufort, et par là d'autant plus décisive : « On croit qu'il faut répondre non

Ces *certaines gens* étaient les jésuites, d'autant que le manuscrit du *Problème* avait été, paraît-il, confié à un des leurs ; mais on voit que l'auteur *véritable* demeurait caché, ce qui n'empêchait pas les conjectures d'aller leur train. Parmi les noms soupçonnés figurait celui de Boileau. On n'avait néanmoins, à son sujet, aucune certitude, puisque l'abbé de Beaufort, plus d'un mois après, le 22 février, écrivait à M. de Châlons :

« On n'a point surpris de balle du *Problème* ni su jusqu'ici le nom de l'auteur. Mais on sait que c'est un jésuite de Lille qui l'a donné, écrit de sa main, à imprimer à Bruxelles et qu'il en a corrigé les épreuves. Il s'appelle Souatre. On sait de plus qu'il ne l'a pas composé, n'en étant pas capable. Son provincial lui a écrit pour savoir de qui il a reçu ce bel ouvrage. Voilà où l'on en est. Mais nous ne parlons encore point de cela, jusqu'à ce que l'on en sache davantage... »

La lumière que l'on cherchait ne se fit sans doute pas, ou bien elle se fit attendre. L'abbé de Beaufort n'y revient plus dans sa correspondance. Peut-être cette partie de ses lettres nous manque-t-elle ; peut-être aussi le nom du coupable se trouva-t-il suffisamment divulgué dans l'intervalle ; peut-être encore ne le voulut-il point accabler, ou même, ce qui est plus probable, ne crut-il pas à la faute d'un sien ami comme l'abbé Boileau, qui avait « toujours vécu en

au *problème*, mais justifier le livre du P. Quesnel, à cause de l'approbation de M. l'archevêque. C'est à quoi on travaille et un docteur de bon esprit en est chargé, cela ne devant pas paraître sous le nom de M. de Paris. » (22 févr. 1699.)

très homme de bien. » Il est douteux, en tous cas, qu'une pleine conviction ait été acquise contre ce dernier. Saint-Simon dit qu'il « ne put nier; » ce qui, en le supposant vrai, ne constitue pas un aveu, ni une preuve formelle. Rien n'empêche de croire que Boileau dédaigna de se justifier ou que les moyens matériels lui manquèrent pour cela. Il suffisait d'un grave soupçon pour que l'archevêque l'éloignât de sa personne, tandis qu'une culpabilité certaine eût mérité et rencontré autre chose qu'un canonicat. Ces conjectures se fortifient singulièrement à l'examen des lettres mêmes de l'abbé Boileau. On y verra assez bien, ce nous semble, quel fut, au vrai, ce personnage et s'il y a apparence qu'il se soit enveloppé du mensonge de l'anonyme pour outrager un homme dont il mangeait le pain et jouer ensuite auprès de lui le rôle d'un confident traître, ou celui d'un partisan hypocrite.

Les lettres à l'évêque de Châlons indiquent toute la confiance qu'avait ce prélat dans l'abbé Boileau, qui, soit en son nom propre, soit sous le couvert du cardinal de Noailles, lui prodiguait les plus sages conseils. Évêque à vingt-sept ans, M. de Châlons affichait un zèle à outrance qu'il était bon de modérer et de diriger. C'est à quoi s'applique l'abbé Boileau et sur quoi il revient sans cesse dans ses lettres, prenant tour à tour un style sérieux et enjoué, mais toujours digne :

17 mars 1696. « Je ne vous souhaite que de la santé et de la modération dans votre zèle qui est chaud comme braise.

Comme vous grondez vos pauvres curés dans certaines lettres qui ont volé jusqu'à nous ! Je vous ai vu faire, *cùm esses in minoribus*, d'excellentes salades où, pour une goutte de vinaigre, vous mettiez deux onces d'huile. Ce serait dommage que vous eussiez oublié ce secret. »

Quelques mois après, il reprenait ce sujet au moyen d'une sorte d'apologue, et montrait en quoi devait consister la sévérité épiscopale :

23 octobre 1696. — « ... Tout ce qu'il lui plaira, pourvu que je n'examine personne (il s'agissait d'un chanoine de Châlons que l'on devait ordonner) et qu'on me laisse tranquillement au coin de mon feu admirer votre zèle, votre inflexible sévérité et jouir de mon saint repos et de la réputation de ma bénignité. Vous viendrez à mon point à la fin, mon cher seigneur. J'espère bien que dans deux ans au plus tard, vous n'aurez plus ni poumons, ni jambes. Alors il faudra bien se reposer malgré votre zèle brûlant et infatigable. Et puis, rebuté d'avoir rebuté tant de personnes déraisonnables, fatigué d'entendre crier un missionnaire d'un côté, de l'autre un pauvre malheureux séminariste, ici un récollet, là peut-être un jésuite, ailleurs une religieuse mécontente, le prélat deviendra plus doux, plus commode que Micion. Vous savez, Monseigneur, la conversion du sévère Demée : Qu'ai-je affaire de me tant tracasser et de tracasser les autres ! Mon confrère Micion passe sa vie dans l'oisiveté, dans les festins, « *in otio, in conviviis;* » il est doux, traitable, commode, « *clemens, placidus* ; » de sa vie, il n'a dit une parole qui pût contrister qui que ce soit ; il sourit à tout le monde, il embrasse tout venant, « *nulli lædere os, arridere omnibus* ; » et c'est pour cela que tous lui donnent mille bénédictions ; tout le monde l'aime, « *omnes benedicunt, amant.* » Et moi qui mène une vie sérieuse et laborieuse, qui ne cherche qu'à faire du bien en faisant observer la discipline, je n'entends que des plaintes ou des murmures de ma rigueur et de mon

zèle! « *Age, age, nunc experiamur contrà hæc quid ego possim blandè dicere aut benignè facere.* » Et puis on conclut qu'il n'y a rien de meilleur ni de plus commode qu'une humeur douce et condescendante : « *Reipsà reperi facilitate nihil homini esse meliùs atque clementiâ.* » Mais, Monseigneur, n'allez pourtant pas imiter en tout les Micions vos confrères. *Clemens, placidus*, bon pour cela, mais *vitam in otio, in conviviis*, Dieu vous en garde! Il y a une certaine sévérité dont un évêque ne doit jamais se relâcher. Je crois que je vais vous parler sérieusement, puisque vous le voulez. Jeune comme vous êtes, mon cher Seigneur, il ne vous convient nullement, ce me semble, de recevoir les dames chez vous. Vous n'avez point une mère qui puisse faire les honneurs. Encore si M. de Beaufort vous demeurait!... »

L'évêque recevait très-bien ces conseils et ces leçons, mais les appliquait-il? Voilà ce qui n'est pas aussi certain. Il fallait les lui renouveler :

21 janvier 1697.— « ...Je trouverai peut-être à Saint-Magloire une petite chambre d'où j'admirerai au coin de mon feu le zèle infatigable et les travaux des évêques! Je vous souhaite le bonsoir, Monseigneur, des jours pleins et des nuits tranquilles. Le bruit court qu'il y a dans le palais épiscopal de Châlons un esprit, je crois qu'il est bon, mais un esprit qui ne se donne de repos ni nuit ni jour et qui tourmente quelquefois les pauvres humains. Si ce n'était qu'un esprit, il durerait longtemps à ce métier, mais... » (Le reste manque.)

19 mars 1697. — « ... Votre ordonnance sur les conférences ecclésiastiques a été trouvée belle et forte. On souhaiterait que les curés y eussent été un peu plus ménagés. On croit même que ce qui conviendrait à un évêque de cinquante ans ne convient pas à vingt-huit. L'autorité ne suffit pas, dit-on, pour prendre un ton si haut. La jeunesse le doit un peu rabattre. Et si Timothée avait oublié à parler aux vieillards comme à ses pères et aux jeunes

gens comme à ses frères, il eût été à craindre qu'on n'eût critiqué la jeunesse de Timothée, tout saint qu'il était. Voilà, mon cher Seigneur, ce que pensent des gens qui vous estiment et vous aiment de tout leur cœur. »

Et tout cela n'y avait à peu près rien fait, puisque, quatre années après, Boileau insistait encore et plus vivement :

23 novembre 1701. — « ... Je continue toujours à croire que vous devez vous modérer un peu et pour vous-même et pour les autres. Vous ne dormez pas assez. Vous voulez trop âprement le bien. Prenez garde, je vous supplie, de trop allumer votre sang. Ceci est très-sérieux. Il ne vous est point ordonné de guérir tous les maux de votre diocèse, mais de les traiter. Il faut prier, exhorter, donner l'exemple; le reste ne dépend point d'un évêque. Comme seigneur temporel, il y a quelquefois des remèdes plus forts à employer, mais c'est lorsque, pour corriger un mal, on n'en fait pas un plus grand. J'avoue que ce cas-là est difficile à décider dans la pratique. En cherchant Dieu simplement, on trouve la lumière et la force.

Au reste, l'abbé Boileau s'inquiétait non-seulement de ce point, mais encore de la conduite d'ensemble du jeune évêque :

« Il n'est point permis à un évêque, lui disait-il, de n'avoir qu'une médiocre vertu. Il devait être simple fidèle dès qu'il n'a qu'une foi commune. Je bénis Dieu de ce qu'il vous a donné des sentiments dignes du rang que vous occupez et je le conjure de tout cœur que vous répondiez à ses grâces et à mes désirs. » (Cette lettre est sans date.)

Et quelquefois il précisait et détaillait ce principe :

11 octobre 1698. — « ... M. de Beaufort croit que n'ayant pas de visite à faire, vous pourriez vous contenter de

deux chevaux pour rouler dans Châlons. Dans un autre temps on appellerait cette réforme singularité. En ce temps-ci on l'appellera amour des pauvres... Je prie le grand évêque de nos âmes de vous remplir de son esprit bien différent de l'esprit de la plupart des évêques régnants. »

4 mai 1700. — « ... La personne que vous avez consultée croit toujours que vous inspirez un peu trop aux pauvres la vocation ecclésiastique. Il y a danger en effet que ces gens-là n'entrent dans le ministère comme dans un métier pour gagner leur vie et celle de leurs parents. On ne voudrait pas que vous vous opposassiez à la vocation bien éprouvée pour les Chartreux. »

Puis il poussait la sollicitude jusqu'à tracer à l'évêque comte et pair une sorte de programme d'études :

1er octobre 1701 — « Vous savez pour le moins aussi bien que moi les études qui vous conviennent... Faites étudier Mons. du Val qui vous rendra compte de ses lectures. Monsieur Habert pourrait être de la conférence. La lecture de l'Écriture sainte doit être notre occupation ordinaire. C'est le pain de l'âme, il est de tous les repas. Je crois qu'en ne prenant que sept heures pour votre sommeil et donnant quatre ou cinq heures aux affaires du diocèse, vous aurez beaucoup de temps pour la prière et pour l'étude. En étudiant l'Écriture accoutumez-vous, je vous supplie, à recueillir séparément les matières qui sont le plus d'usage pour l'instruction des peuples et des clercs. Les vertus, les vices, les fins de l'homme, la pénitence, les sacrements, les devoirs des ecclésiastiques, les mystères différents, tout cela se peut ranger sous une centaine de titres à quoi vos études se rapporteront. Je croirais aussi qu'il faudrait lire de suite les principaux ouvrages de saint Augustin. Ses sermons et ses lettres vous fourniront beaucoup de principes. Il serait de quelque utilité de parcourir la théologie du P. Alexandre...

, mon cher Seigneur, ménagez-vous et ménagez
es. Priez et soyez toujours petit à vos yeux. J'es-
t pour vous et pour l'Église. »

ı ses attentions allaient même à corriger les
s de mandements ou instructions pastorales
ié de Noailles. On le gourmandait aussi un peu
ains détails matériels :

›mbre 1701. — « J'ai lu avec plaisir, Monseigneur,
feuilles de votre instruction. Il me semble que
ı première avec plus de plaisir que la seconde,
lle fût plus remplie, soit qu'elle fût plus franche
Je ne suis pas le seul de ce goût, mon cher Sei-
ar je vous assure que je vis faire la grimace sur
ère feuille, *quand on vit qu'il y avait vingt-cinq francs*
ıte. On croit qu'il faudrait en ces matières ména-
rgent qui se peut mieux employer. On me cita
ır cet article M. le Maire qui recevait quelquefois
part des paquets dont le port était fort cher. Il
ıue vous sachiez les pensées des Parisiens pou r
ous abandonner à la simplicité champenoise. Re-
ı vos moutons. Il y a plusieurs fautes d'ortho-
lans les épreuves. Je ne puis pas les marquer;
teur prenne la peine de se relire avec soin. En
ıx seulement à quoi on ne prendrait peut-être pas
ıu plutôt une transposition avec une faute de
ire. Page 11, mettez : *de dignes fruits* de pénitence,
u'il y a *des fruits dignes*... Dans un autre endroit
e me souviens plus il faut mettre *quelque* et non
ues devant un adjectif au nombre pluriel.
rait citer à la marge les autorités que l'on indi-
le texte, par exemple, page 6, citer le concile de
, etc... citer S. Thomas, etc... citer Cajétan sur les
délicats qui feront crier quelques moines. Page 3,
ais davantage les trois preuves que J.-C. a donné

à l'Église le pouvoir d'accorder des indulgences. Je les mettrais dans un seul article, afin qu'elles se fortifiassent mutuellement. Page 33 : *On ne doit point donner ce nom...* Cela parait faible; je dirais : On ne peut lui donner ce nom sans témérité. Page 68, j'ôterais *incontinent* la muraille, etc... Ce mot d'*incontinent* paraît affecté, comme s'il y avait une espèce de miracle de voir tomber une muraille à ces coups de marteau d'argent.

A peine ai-je le temps de griffonner ceci. Il n'est pas nécessaire d'avoir d'autres réviseurs que ceux que vous avez sur les lieux. Épargnez les longueurs, notre argent et la critique. Je vous suis bien obligé, mon cher Seigneur, de la part que vous prenez à mes intérêts. Quand on n'est rien, qu'on ne veut être rien, on est content de tout. »

Une sympathie véritable, une réelle amitié même, semble avoir existé entre le jeune prélat et l'abbé Boileau, au point que le cardinal s'en prenait volontiers à celui-ci de la persévérante froideur qu'il rencontrait auprès de son frère. L'abbé, loin de le desservir, l'aidait cependant de son mieux. On peut en juger :

6 juin 1701. — « Votre lettre, Monseigneur, aurait été merveilleusement approuvée, si on y avait trouvé autant de marques d'amitié pour M. le C. qu'on croit y avoir aperçu de marques d'indifférence. On parle du Cardinal de Janson et de l'abbé Renaudot et pas un mot du frère cardinal qui doit encore avoir plus de part à la lettre que nul autre. J'ai bien assuré que l'inadvertance ne venait pas du cœur, mais on se plaint du défaut d'amitié. Tâchez, mon cher Seigneur, d'effacer cette impression dangereuse. Elle a fait tort à une personne qui n'en devait pas souffrir. On n'a pu s'empêcher de me le marquer plus d'une fois. A quoi j'ai répondu qu'on s'était plaint de la même indifférence avant qu'on pût se plaindre de la personne à qui on l'impute... L'empressement que vous marquiez

pour voir le Pape et le bonheur que vous imaginez d'être à ses pieds a été un peu critiqué. J'y donnerais un autre tour en laissant ce qu'il y a de bon dans le sens. »

Il paraît, du reste, que les chicanes n'étaient point épargnées à l'abbé Boileau et que sa faveur auprès de l'archevêque baissait à vue d'œil. Évidemment, il y faisait allusion dans le dernier alinéa de la même lettre :

« La personne dont il s'agit est sur le point de retourner en province, à moins que Dieu ne fasse un miracle pour la retenir. Il y a toujours beaucoup de mouvements contre elle, sourds et publics. On fait courir des pièces qui éblouissent ceux qui ont des yeux tendres et qui ne sont pas instruits. Que le monde est méprisable! Que Dieu est aimable! »

Et tout cela à propos du fameux libelle, ainsi qu'en témoigne une lettre sans date où, après avoir signalé « un livre qui paraît ici depuis peu et qui fait beaucoup de bruit, » il ajoute : « Je m'étonnais qu'on m'eût laissé si longtemps en repos. »

Ce repos n'avait cependant pas été sans trouble ; et depuis longtemps déjà ne pouvant reprocher à l'abbé Boileau ce qu'il faisait, on lui reprochait ce qu'il ne faisait pas, ou plutôt on le blâmait de ne rien faire. On le trouvait tiède et lent. Sa passion pour la tranquillité et le *farniente* passait pour de l'indifférence à l'endroit des querelles religieuses si vives alors, et peut-être pour une secrète connivence avec les adversaires du cardinal. La lettre qui suit est l'écho un peu attristé, un peu irrité même de cette situation :

7 mai 1697. — « Les honneurs de l'archevêché, la dissipation où je vis, les prétentions ambitieuses qui me dévorent et d'autres choses que vous voyez de quarante lieues loin et que je ne vois pas de si près, tout cela doit vous rendre ma prétendue vertu bien suspecte. Enfin je parviendrai donc à être regardé comme un homme inutile. Quel plaisir pour un paresseux! Il y a pourtant des gens en ce pays-ci, qui s'aveuglent sur mon sujet et qui ne me croyant pas si glorieux et si politique qu'on me croit à Châlons m'emploient à des choses qui ne sont pas trop relevées et ne tendent pas trop à la fortune. Voyez, Monseigneur, combien il est difficile de contenter tout le monde. A quoi m'a servi de ne vouloir me mêler de rien! on veut que je me mêle de tout. Et l'on gronde d'ailleurs de ce que je n'entre pas assez dans les affaires. Mais lorsque j'y suis entré, qu'ai-je avancé par là? On m'a trouvé relâché ou politique. Ce n'est pas la peine de parler pour s'attirer des injures... Je rends ici tous les bons offices dont je suis capable; je montre notre cher prélat par les plus beaux endroits. Je tâche de convaincre le monde que ce dont on se plaint ou mérite d'être loué ou ne mérite guère d'être blâmé. Si l'on demande des réponses, je les sollicite; quand je puis répondre par moi-même je le fais.. et pour récompense on me traite de *politique*, d'*homme tout humain*.., Ainsi, soit que je parle ou que je me taise, que j'écrive souvent ou rarement, je suis toujours critiqué, toujours maltraité. Que je suis sot de me donner tant de peine.

Je suis âne, il est vrai, j'en conviens, je l'avoue!
Mais que dorénavant on me blâme, on me loue,
Qu'on dise quelque chose ou qu'on ne dise rien,
J'en veux faire à ma tête et si je ferai bien. »

Il n'avait pas, au reste, attendu jusqu'à ce moment pour revendiquer son indépendance. Déjà il s'était défendu d'exprimer autre chose que ses propres pensées ou sentiments, et avec d'autant plus de justice

qu'il semblait avoir jeté par-dessus le bord ses ambitions de toute sorte :

1er janvier 1697. — « Vous me prenez un peu, mon cher Seigneur, pour *le promoteur la flusle*, car vous croyez que je ne dis rien sans être soufflé! Il faut que je sois étrangement humble pour souffrir ces insultes. Le P. de La Chaise a dit que les témoignages des Jésuites de Châlons n'avaient pas peu servi à l'abbé de Montréal. Je vous supplie de dire au P. Recteur que je m'en vais me plaindre de ce que son amitié ne m'a pas aussi procuré une abbaye. Est-ce que je n'aurais gagné que des biscuits dans mon voyage de Châlons !... Bonsoir, mon cher Seigneur, vous serez un des meilleurs évêques de France et par conséquent de l'Église, dès que vous serez un peu charlatan. Ne l'oubliez donc pas. M. de Beaufort et M. le Doyen seront de mon avis. Pour M. Habert, je ne sais. »

Sous ce badinage on retrouve l'homme avec son trait dominant, qui est une sorte d'indifférence pour les bénéfices et les dignités. Son idée fixe est de vivre tranquille avec ses livres, loin des importuns et des querelleurs : « On nous menace *ab aquilone* (de Cambray), écrivait-il à l'abbé de Beaufort; mais dans une chambre bien fermée, avec du chocolat, une écritoire et du papier, on se moque du vent du nord. » Cette chambre fermée était pour lui l'idéal. Il s'y « barricadait, » dit Saint-Simon. C'est qu'aussi à peine en ouvrait-il la porte qu'elle ne désemplissait plus. Et c'est toujours afin d'éviter ces poursuites, ce flot de visiteurs, qu'il s'efforçait en toute rencontre de « désabuser les gens, à force de leur redire et de leur faire voir par expérience » qu'il n'était bon à rien.

Il put bientôt savourer tout à son aise ce grand plaisir, ce bonheur des personnes studieuses, exemptes à la fois d'ambition et d'illusions, être seul, s'appartenir et converser avec les illustres morts. Sa dernière lettre à l'évêque de Châlons est signée : *Boileau, très-indigne chanoine*. Le cardinal de Noailles venait de lui octroyer ou de lui infliger un canonicat à Saint-Honoré.

Maintenant le lecteur peut juger si les épithètes d'« homme sauvage » que lui applique Saint-Simon, d'homme « relâché, politique, ambitieux » qui lui furent prodiguées d'autre part lui conviennent, et si nous sommes autorisés, sur la foi d'indices vagues et de bruits inconsistants, à le croire coupable et même capable d'une action qui répugne à la loyauté, à la sincérité, à l'honneur, à toute la conscience de l'homme et du chrétien.

FIN DU TOME SECOND.

TABLE DES CHAPITRES

DU TOME SECOND.

LIVRE III.

Les successeurs de Bossuet.

PREMIÈRE SÉRIE.

DE BOURDALOUE A FLÉCHIER.

DEUXIÈME SÉRIE.

DE FLÉCHIER A MASSILLON.

TROISIÈME SÉRIE.

DE MASSILLON A LA FIN DU RÈGNE DE LOUIS XIV.

APPENDICE GÉNÉRAL.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER.

Les prédécesseurs et les contemporains de Bossuet.

LIVRE II.

Bossuet.

LIVRE III.

Les successeurs de Bossuet.

PREMIÈRE SÉRIE.

DE BOURDALOUE A FLÉCHIER.

DEUXIÈME SÉRIE.

DE FLÉCHIER A MASSILLON.

TROISIÈME SÉRIE

DE MASSILLON A LA FIN DU RÈGNE DE LOUIS XIV.

APPENDICE GÉNÉRAL.

I. Cadre local et matériel de la prédication à la cour, — chapelle du Palais-Royal, — emplacement, date, décoration, plan, — oratoire d'Anne d'Autriche et chapelle de Monsieur ;— chapelle du Louvre, emplacement et plan ;—chapelle neuve du Louvre,— emplacement, disposition et consécration ;— chapelle de Saint-Germain, — plan, décoration et phases diverses ; — chapelle des Tuileries, —détails d'architecture, de topographie et d'histoire ; — chapelle de Versailles, — première chapelle dite de Louis XIII, — seconde chapelle, — chapelle de Mansard, — sa décoration, — ce qu'en dit Saint-Simon,—sa consécration,—méprise à son sujet ;— chapelle de Fontainebleau,—chapelle de Saint-Saturnin, — chapelle de la Trinité, — reconstruction, restauration et décoration successives.

II. Oraison funèbre de M[me] de Longueville, — divisions et but du discours : néant et illusion de tout ce qui est temporel, grandeur et vérité de tout ce qui est éternel, — la princesse envisagée tour à tour dans sa vie mondaine et dans sa vie pénitente ; — sur le premier chef : grandeur de la maison de Bourbon, — circonstances remarquables qui accompagnèrent la naissance de M[lle] de Bourbon ; — ses grandes qualités physiques et morales, — piété de ses premières années, — séductions mondaines, — son mariage, — sa tendresse pour le grand Condé, — son séjour à Munster, — sa part dans les troubles de la Fronde, — premier rayon du ciel bientôt obscurci, — luttes impuissantes, —amertumes salutaires, — moment de la grâce, — sa vive pente vers le Carmel, — sa lettre à ce sujet, — conversion, — profond sentiment de la majesté et de la sainteté de Dieu, — repentir et méditation, — *profunda pœnitentia*, — miséricorde et humilité, — pardon des injures, — épreuves et afflictions, — ses deux fils, — le comte de Saint-Paul, — ce qu'en écrit M[me] de Longueville, — douleur et résignation, — aumônes et bonnes œuvres, — méditation de la parole de Dieu, — sa sollicitude touchant le sacerdoce, — son zèle pour le bien, — crainte de la mort et des jugements de Dieu, — constante prière à son lit de mort, — derniers sacrements, — péroraison.

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS CONTENUS DANS LES DEUX TOMES.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

V.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS.

Imprimerie de L. Toinon et Ce, à Saint-Germain.







